This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 1642.52 (2)

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

[redacted]

# QUESTIONS DE MON TEMPS

1836 à 1856

## QUESTIONS POLITIQUES

L'éditeur poursuivra, en vertu des lois, décrets et traités internationaux, toutes reproductions ou traductions du présent ouvrage, faites sans son autorisation.

PARIS. — Imprimerie SERRIERE et Cie, rue Montmartre, 123.

ÉMILE DE GIRARDIN

# QUESTIONS DE MON TEMPS

1836 à 1856

## QUESTIONS POLITIQUES

Cercando il vero.
DANTE.

TOME DEUXIÈME

PARIS
SERRIERE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
123, RUE MONTMARTRE, 123

M DCCC LVIII

~~65765.6~~
Fr 1042.82 (2)

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY

7 9 6
54-65
3-5

# QUESTIONS POLITIQUES.

# 1840.

## ATTENTATS.

### I.

15 octobre 1840.

Le roi, pour la cinquième fois, a miraculeusement encore aujourd'hui échappé à une nouvelle tentative d'assassinat. Ce soir à six heures, au moment où il traversait le quai pour se rendre à Saint-Cloud, un coup de feu a été tiré sur lui par un homme âgé d'environ trente ans, qui s'était aposté non loin du corps-de-garde qui est situé à l'extrémité de la terrasse du bord de l'eau, presqu'en face le pont de la Chambre des députés. L'assassin n'avait sans doute choisi cette position que parce qu'il était informé que le roi ne passe jamais devant un poste sans mettre la tête à la portière de la voiture et saluer. Le roi, qui occupait le devant, s'est empressé d'avertir par un signe qu'il n'avait pas été atteint. La voiture a continué sa route sur Saint-Cloud sans s'arrêter.

On ajoute, mais c'est une version dont l'exactitude ne nous est pas garantie, que l'arme de ce nouvel Alibaud aurait éclaté dans sa main et lui aurait emporté plusieurs doigts. Ce qui est certain, c'est que la place où il a été arrêté était tachée de sang. L'arme dont il s'est servi, si l'on en juge par la baguette, doit être une carabine ou un pistolet d'arçon. Le meurtrier a été arrêté ; il a avoué son crime.

Cet attentat nous désespère et nous humilie sans nous surprendre. Comment n'en serait-il pas ainsi, lorsque le roi est tous les matins désigné à la fureur des partis, non-seulement par les journaux qui se sont donné pour tâche de détruire ce que la Charte de 1830 a fondé, mais encore par les journaux qui appuient le plus vivement le ministère?

Ce nouveau coup de feu va retentir au loin! Puisse-t-il être un salutaire et dernier avertissement qui fasse réfléchir tout ce qu'il y a, en France, d'esprits honnêtes et faibles qui se précipitent aveuglément au devant de la guerre et de l'anarchie, en croyant n'obéir qu'à des inspirations de nationalité et de liberté! Malheureusement, nous devons le dire dans notre sincérité, c'est moins une espérance qu'un vœu que nous exprimons, car précipitée dans une voie funeste par les journaux radicaux, légitimistes et ministériels, l'opinion publique égarée est déjà loin du sommet et près de l'abîme; elle n'entend plus les cris qui l'avertissent, elle n'écoute plus que ceux qui la poussent.

## II.

17 octobre 1840.

Le *Siècle* et le *Courrier français* ne veulent pas permettre que nous usions envers eux de la liberté qu'ils se donnent avec le *National*. Ils sont furieux qu'en apprenant l'attentat de Darmès, nous ayons dit : « Comment n'en » serait-il pas ainsi, lorsque le roi est tous les matins » désigné à la fureur des partis, non-seulement par les » journaux qui se sont donné pour tâche de détruire ce » que la Charte de 1830 a fondé, mais encore par les jour- » naux qui appuient le plus vivement le ministère? »

Quand nous avons écrit ces paroles, ce n'est pas une polémique indigente et banale qui nous les a dictées, mais une conviction profonde et sincère. Oui, nous pensons que les journaux qui ont porté à la royauté de 1830 les plus funestes atteintes, qui ont déchaîné contre elle le plus de dé-

fiances et de haines, ce ne sont pas encore tant les journaux qui l'ont attaquée ouvertement, que ceux qui l'ont accusée hypocritement; ce ne sont pas encore tant ceux qui travaillent violemment à la destruction du gouvernement représentatif, que ceux qui en demandent perfidement « la *sincérité.* »

Si vous n'aviez jamais attaqué que les ministres qui se sont succédé depuis 1830, MM. Laffitte, Casimir Périer, Thiers, Molé; si vous n'aviez jamais fait remonter plus haut que leur tête la responsabilité de leurs actes, nous n'aurions rien à vous dire, car vous auriez à nous répondre que ce que vous avez fait contre M. Molé nous le faisons à notre tour contre M. Thiers ; mais il n'en a point été ainsi : entre l'opposition subversive que vous avez faite et l'opposition constitutionnelle que nous faisons, il y a l'épaisseur d'une révolution. Nous conviendrons, si vous le voulez, que nous attaquons M. Thiers avec acharnement, même avec injustice; mais aussi vous conviendrez que nous ne rendons que lui seul responsable de ses actes et de ses fautes, et qu'il est un reproche que nous ne lui avons jamais adressé, c'est celui d'être l'instrument d'une politique qui ne fût pas la sienne ou la vôtre. Nous nous en prenons à ses idées et à sa personne, mais nous ne nous en prenons pas à nos institutions et à la couronne. Si vous n'aviez jamais outrepassé les limites de cette opposition, peut-être la balle d'un assassin eût-elle visé la poitrine d'un des ministres du 13 mars, du 11 octobre, du 6 septembre ou du 15 avril; mais il ne fût pas venu à la pensée de Fieschi, d'Alibaud, de Meunier, de Darmès, de tuer le roi. Vous l'avez si souvent appelé la « *pensée immuable*, » qu'un fanatique a bien pu le nommer sans éclater de rire : « *Le plus grand tyran des* » *temps anciens et modernes.* (1) »

Nos clameurs, dites-vous, n'ont d'autre objet qu'un changement de ministère, d'autre but que de préparer la restauration de M. Molé. Encore une fois, nous vous le répé-

(1) Interrogatoire de Darmès.

tons, quand vous dites cela, vous en imposez à vos lecteurs, et vous leur en imposez sciemment, car aujourd'hui vous n'en êtes plus à ignorer que pour le rédacteur d'un journal influent, qui n'aspire pas à être conseiller d'État, préfet, receveur-général, référendaire à la cour des comptes, membre du conseil de l'instruction publique, qui n'ambitionne aucune fonction rétribuée, qui a une plus noble ambition, celle de faire triompher des idées, il n'y a pas de tâche plus délicate, plus ingrate que celle qui consiste à soutenir un ministère composé de ses amis politiques, à s'occuper sans relâche de pallier leurs fautes, d'apaiser leurs rivalités, de stimuler leur activité, de faire enfin qu'ils fassent quoi que ce soit qui ne se borne point à une circulaire, et qui laisse une trace de leur passage aux affaires! Aujourd'hui vous devez bien savoir qu'une telle mission est toute d'abnégation, et qu'on la redoute plus qu'on ne la recherche quand on l'a remplie une fois, et qu'on a vu de quelle volonté puissante et opiniâtre il faut qu'un ministre soit doué, pour vaincre les obstacles de toute nature qui se liguent contre toute amélioration, contre toute réforme!

## III.

15 mai 1841.

Les faits que met à jour le rapport de la commission de la Chambre des pairs chargée d'instruire dans l'affaire de l'attentat Darmès contre la personne du roi, portent avec eux de trop graves enseignements, pour que l'étendue de cet important document, et les frais d'un supplément, soient des motifs devant lesquels nous puissions nous arrêter. La publicité a ses devoirs.

Il faut que tout ce qui, en France, a un cœur droit avec un esprit faux, une conscience honnête avec une imagination ardente, facile à surprendre, facile à exalter, facile à égarer par les mots de progrès et de liberté, connaisse à fond et la moralité des hommes qui se déclarent les ennemis de la royauté, et la valeur des principes qu'ils préten-

dent mettre à la place de ceux qui servent d'assises à nos institutions.

Il faut que tous ceux d'entre nous dont l'esprit de parti n'a pas encore entièrement corrompu le jugement, sachent ce que préparent dans l'ombre ces prétendus apôtres de la liberté qui déclarent sérieusement qu'ils ne sont pas des fanatiques exploités, et qui proclament non moins sérieusement le roi Louis-Philippe le plus grand des tyrans.

Il est bon qu'ils jugent l'œuvre sur ses moyens d'exécution et d'accomplissement.

Il est bon qu'ils sachent à quoi s'en tenir sur le profond savoir et le génie fécond des hommes *les plus avancés* du parti républicain.

Il est bon qu'ils mesurent, non pas ce que la liberté aurait à gagner, mais tout ce qu'elle aurait à perdre au triomphe des principes qui ont été solennellement adoptés et proclamés à Londres le 14 septembre 1840, APRÈS DISCUSSION, par la *Société démocratique française*.

Il est bon qu'ils voient comment ceux qui se plaignent que la liberté de la presse ne soit qu'un monopole, entendent qu'elle serait exercée le jour où le pouvoir serait tombé assez bas pour être accessible à leurs mains teintes de sang.

Il est bon qu'ils voient comment ces grands économistes entendent la liberté de l'industrie et résolvent le double problème de la concurrence et de l'organisation du travail.

Il est bon qu'ils voient comment ces grands professeurs de l'humanité entendent la liberté de l'enseignement et ménagent l'autorité du père sur ses enfants.

Il est bon qu'ils voient comment ces grands financiers entendent le crédit public, fondé, non plus sur la confiance, mais sur la séquestration et la violence.

Il est bon enfin qu'ils voient comment ces grands défenseurs du genre humain conçoivent la fraternité universelle, en faisant répandre par la France le sang de tous les peuples sous le prétexte de les délivrer de la tyrannie de tous les rois.

Nous publions donc un supplément où nous passons ra-

pidement sur la partie du rapport qui est relative à Darmès et à ses deux complices, mais où nous avons réuni tous les renseignements précieux que la commission de la Chambre des pairs a mis sept mois à recueillir, et qui font exactement connaître l'organisation, les principes et le but des sociétés secrètes au milieu desquelles il a été constaté que vivaient les accusés. Cette partie du rapport mérite toute l'attention de nos lecteurs. Ce qui importe, en effet, ce n'est pas que Darmès soit condamné à mort et que sa tête tombe sous la main du bourreau, c'est que les principes qui lui ont mis une carabine à la main pour tirer sur le roi soient bien connus : c'est que tout ce qui ne veut ni échafaud, ni confiscation, ni meurtre, ni vol, se fasse une juste idée de l'ardeur avec laquelle le parti révolutionnaire poursuit contre la société son travail souterrain, pendant que nous disputons sans fin sur des mots sans valeur ; pendant que nous nous divisons, chaque jour un peu plus, sur des questions qui n'ont pas même une importance secondaire, et qui sont oubliées une heure après que le scrutin les a vidées ; pendant que nous ne sommes occupés que de renverser ministère sur ministère ; pendant que nous nous assourdissons au vain bruit que nous faisons ; pendant enfin que nous nous attaquons les uns les autres au lieu de nous réunir tous dans la pensée d'un péril commun, auquel la tête et la fortune d'aucun de nous n'échapperaient, puisqu'il suffirait, pour être atteint, d'être accusé d'appartenir à « *une famille ayant participé aux actes gouvernementaux* » *depuis 1793* (1). »

Ce qui importe, c'est que tout père qui a un enfant, tout individu qui possède un champ, tout homme laborieux qui dépense moins qu'il ne gagne, tout électeur qui sait lire, aient dans les mains la charte démocratique de 1839, promulguée à Londres, car elle est le commentaire le plus décisif et l'apologie la moins suspecte qui se puissent jamais faire de la Charte de 1830.

(1) Textuel. Voir le paragraphe 18 du Manifeste de Londres.

Ce qui importe enfin, c'est que tous ceux qui se plaignent avec un reste de bonne foi du régime oppressif et honteux sous lequel nous avons le malheur de vivre, soient éclairés sur le benin et glorieux régime que nous préparent ces vengeurs et régénérateurs de la société, qui préludent au régicide par le vol (1); régime vers lequel tout nous pousse : et l'abus que nous faisons du système représentatif; et la faiblesse d'un pouvoir immobile; et la présomption d'un journalisme ignorant; et l'audacieuse activité de tout ce qui est intrigant; et la coupable apathie de tout ce qui est honnête; et l'orgueil fatal de quelques hommes qui ont mis leur point d'honneur, non dans l'application de leurs principes, mais dans le triomphe de leurs prétentions, qui tous voulant le même portefeuille, s'excluent ainsi par une puérile et funèste rivalité qui les abaisse au lieu de les élever.

Voyez donc sur quelle pente vous êtes, voyez donc quelle force vous entraîne, quel fil vous retient!

## IV.

23 décembre 1841.

La cour des pairs a rendu son arrêt. Puisse-t-il compléter, pour les classes laborieuses, les enseignements qui sont sortis des débats!

Si la condamnation prononcée contre l'accusé Dupoty (prévenu de *complicité morale*) ne l'a été que par des motifs exclusivement puisés dans les faits de la cause et dans la conviction profonde de sa culpabilité, nous n'avons qu'à l'enregistrer avec respect; car si le respect est dû à la chose jugée, c'est assurément lorsqu'elle a eu pour juges des hommes d'autant de conscience et de

(1) Il résulte de l'instruction que Darmès est arrivé au crime à travers une existence plongée dans le vice, la débauche et une misère dégradante; qu'il a volé 6,000 francs à sa femme et les a perdus dans des jeux de bourse, qu'il a ensuite enlevé 5,000 francs à sa mère, recueillis de la succession d'un second mari, et qu'il les a honteusement dissipés.

savoir que MM. le chancelier Pasquier, le duc de Broglie, le comte Molé, les trois anciens gardes des sceaux, MM. Barthe, Mérilhou et Persil, MM. le président comte Portalis, le président comte de Bastard, le président baron Zangiacomi, le président Boyer, le président baron Séguier, MM. Bérenger, Rossi, etc.; mais si, au contraire, la condamnation a été déterminée par des considérations plus politiques que judiciaires, par des raisons d'État tirées, soit des excès de la presse radicale, soit des dangers auxquels l'organisation des sociétés secrètes expose nos institutions, soit enfin de la nécessité de frapper un coup qui impressionne vivement les esprits, et rende de la force au sens moral affaibli, — quel que grand que soit le respect que commandent les noms éminents que nous venons de citer, quelque douleur que nous éprouvions à nous séparer, en cette circonstance, de la pairie, qui nous a toujours trouvés les premiers à la défendre contre toutes les attaques injustes, — nous ne manquerons pas aux grands principes que nous avons constamment professés; nous saurons avoir, même contre elle, le courage de notre opinion; nous persisterons aujourd'hui comme hier à soutenir que s'il est une vérité immuable, sacrée, tutélaire, c'est que la politique ne doit jamais intervenir dans les décisions de la justice. La société a d'autre moyen de se défendre; quand elle croit n'avoir plus que celui-ci pour se sauver, elle est perdue!

## V.

30 juillet 1846.

Deux attentats en moins de quatre mois! l'un le 16 avril 1846, l'autre le 29 juillet!

Ce dernier, commis hier dans le jardin des Tuileries, contre la personne du roi, est l'acte d'un insensé. L'homme qui en est l'auteur échappe à l'indignation par le mépris. On ne peut expliquer cette entreprise sauvage que par la raison qu'il en a donnée lui-même : il était las de la vie, et, décidé à en finir, il a préféré un dénoûment tragique et écla-

tant à un suicide obscur et ignoré. Cette explication serait une nouvelle preuve qu'avec des misérables de cette espèce il y a peut-être danger à entourer de formes trop solennelles les jugements qui ont pour résultat de les retrancher du sein de la société. Le désir de jouer un rôle est quelquefois si vif pour certaines natures dépravées, qu'elles acceptent, faute d'autres, le rôle le plus infâme et le plus odieux. Un mauvais sujet perdu de honte et de débauche, réduit à terminer au fond de la Seine une vie inutile à tous et onéreuse à lui-même, peut se laisser tenter par cette abominable célébrité qu'on s'applique trop généralement à faire aux meurtriers qui tirent sur le roi. Peut-être vaudrait-il mieux qu'un châtiment prompt, vulgaire, dépourvu de tout appareil préalable, leur enlevât jusqu'à la détestable satisfaction qu'ils ambitionnent. C'est ainsi que les choses se passent en Angleterre et en Allemagne, et le retour de ces affreuses tentatives y est beaucoup moins fréquent que chez nous.

Mais la cour des pairs est déjà saisie; nous ne pousserons pas plus loin des réflexions qui ne sauraient désormais empêcher l'instruction de suivre sa marche accoutumée. C'est dire assez que nous ne chercherons en aucune manière à nous faire d'un attentat odieux une arme électorale. Non, l'ardeur de la lutte ne nous fera jamais sortir des bornes de la modération et de la justice. Nous nous sentons assez forts contre ceux que nous combattons sans avoir à recourir à de pareils moyens d'attaque. Il y a trois mois, au moment de l'attentat du 16 avril, nous avons protesté contre la tactique de ceux qui n'y ont vu qu'un supplément à leur polémique. On ne nous verra point faire pour notre compte ce que nous avons blâmé chez les autres. Et d'ailleurs avons-nous besoin de les imiter? Le parti conservateur, précisément parce qu'il a une force réelle, peut mieux que tout autre se dispenser de chercher la victoire dans des expédients étrangers à ses principes. Le pays, par des manifestations non équivoques, a montré qu'il comprenait ces principes et qu'il s'y associait chaque jour davantage. Le pays,

pour en être complétement satisfait, ne leur demande qu'un peu plus de fécondité, et tout annonce, tant de la part du gouvernement que de la majorité qui va sortir de l'urne électorale, une résolution formelle de faire produire aux principes conservateurs tout ce qu'ils peuvent produire pour l'amélioration matérielle et morale de la société. Ce n'est pas quand les élections se font sous de pareils auspices qu'il peut y avoir utilité à réveiller de vieilles passions, ou à exploiter contre l'opposition un événement auquel, nous en sommes convaincus, toutes ses nuances, même les plus extrêmes, sont complétement étrangères.

Pour nous, telle sera notre règle de conduite. L'attentat d'hier ne changera rien à notre langage. Nous ne chercherons pas à arracher à la peur électorale des votes que nous attendons avec confiance de la raison publique, et qui n'auront de valeur sérieuse qu'en émanant d'elle. L'attentat d'hier est assurément déplorable sous tous les rapports : il est déplorable parce qu'il renouvelle, au milieu même des acclamations d'une fête, les angoisses de la famille royale déjà si souvent éprouvée; il est déplorable, parce qu'il donne la mesure de la perversité qui a pénétré chez des individus à côté desquels nous vivons tous; il est déplorable, parce qu'il peut ranimer et entretenir encore en Europe ces préventions qui ont tant paralysé l'action extérieure de notre politique. Mais il est surtout déplorable, au point de vue de la lutte actuelle, en ce qu'il peut fournir à l'opposition battue un moyen d'expliquer sa défaite. Il est évident qu'à l'heure qu'il est, tous les résultats de la bataille électorale sont incommutables. Les débats sont clos devant le public. et si la sentence n'est pas encore prononcée, on peut dire du moins qu'aucun incident étranger n'en saurait changer le caractère, Cependant, tenez ceci pour certain : si, comme tout l'indique, l'opposition est vaincue, elle ne manquera pas d'attribuer cet échec à la contrainte morale que l'attentat des Tuileries aura exercée sur l'esprit des électeurs effrayés. Elle soutiendra que le pistolet de l'assassin a seul fait pencher la balance contre

elle, et qu'il n'y a pas eu ce que les Anglais appellent *fair trial*. L'opposition aura tort : elle se prévaudra d'une circonstance qui n'aura évidemment rien changé au fond des choses; elle exploitera à sa façon un événement qui devrait rester en dehors de tous nos débats. Mais il n'en est pas moins vrai qu'aux yeux de bien des gens crédules, elle aura l'air d'une victime immolée, plutôt que d'un athlète terrassé.

---

# 1843.

## L'OPPOSITION SYSTÉMATIQUE.

### I.

6 octobre 1843.

Jamais l'opposition parlementaire ne parut plus faible qu'en ce moment ; c'est un fait qui frappe tous les regards et qui ne trouve plus un seul contradicteur ; ce fait a-t-il pour cause l'avénement de la « grande politique » qui nous avait été annoncée, les efforts heureux d'une habile et vigoureuse administration, animée de la ferme volonté du bien, ardente à poursuivre tous les abus, à réaliser toutes les améliorations ? — C'est ce que nous n'oserions pas affirmer ; c'est ce qu'il nous est difficile de croire lorsque nous jetons les yeux autour de nous et que nous voyons comment se font de toutes parts les affaires du pays : sans idées, sans conscience, sans dévoûment, sans esprit de suite ; ce qui fait la force du gouvernement, c'est la faiblesse de l'opposition ; mais ce qui fait la faiblesse de l'opposition, ce n'est certes pas la force du gouvernement ; quoi qu'il en soit, la faiblesse de l'opposition n'en existe pas moins ; voici à quelles causes l'attribue M. de Lamartine :

« Quel est aujourd'hui le mal de la France ? Quelle est la » cause de cet engourdissement pendant lequel on sape la » conscience publique par la corruption, pendant qu'on » élève des forteresses autour du siége de la représenta-

» tion? Pourquoi sommes-nous minorité? Pourquoi gémis-
» sons-nous sans agir, et nous laissons-nous traîner sans
» lutte à la suite d'une réaction illibérale d'autant plus
» dangereuse qu'elle est plus insensible et plus douce,
» et qu'au lieu de violenter le pays, elle l'achète et elle
» le vend? Pourquoi marchons-nous évidemment en sens
» inverse des grands buts que deux révolutions énergi-
» ques avaient posés dans nos espérances? A quoi bon le
» dire? tout le monde le sait. Ce n'est pas que les amis du
» développement du progrès, de l'accomplissement des
» idées libérales, soient en petit nombre en France : c'est
» qu'ils sont désunis; c'est qu'au lieu de s'associer par ce
» qu'ils ont de commun, et de marcher en corps et en
» masse, avec un seul mot d'ordre et une seule volonté,
» vers des buts successifs et que tous veulent atteindre, ils
» se divisent et ils marchent séparés sous cinq ou six petits
» drapeaux, dont les uns disent trop, dont les autres disent
» trop peu, dont plusieurs ne disent rien du tout; et que,
» se présentant ainsi à des combats partiels et non combi-
» nés contre une majorité compacte, ils donnent la victoire
» à la discipline et à l'unité. Oui, voilà le mal. Mais la gra-
» vité croissante du péril et la multitude des défaites doi-
» vent enfin apprendre à l'opposition où est sa force et son
» salut : — Ralliement et unité! voilà les deux gages de
» son triomphe futur. Le pays se ralliera à elle quand il
» verra qu'elle se rallie elle-même à quelque chose. »

Nous croyons que M. de Lamartine se trompe, qu'il prend l'effet pour la cause, quand il attribue la faiblesse de l'opposition à la désunion et au fractionnement qu'il lui reproche. L'opposition n'est pas faible parce qu'elle est désunie; mais elle est désunie parce qu'elle est faible. Elle est faible parce qu'il n'y a pas un sentiment qu'elle n'exagère, pas un principe qu'elle ne fausse, pas un intérêt qu'elle n'alarme, pas une basse passion qu'elle ne flatte, pas un homme modéré qu'elle ne blesse par d'injurieux soupçons. Elle est désunie parce qu'elle ne sait pas ce qu'elle veut; elle n'a pas de volonté parce qu'elle n'a pas d'idées. En a-t-elle jamais

montré une seule qui fût juste, large, féconde? Elle vit comme le pouvoir... d'expédients.

Si elle n'avait pas exagéré à tout propos le sentiment de l'honneur national, si elle ne l'avait pas fait dégénérer trop souvent en susceptibilités mesquines, en défiances injustes contre l'Europe, pour en faire successivement contre tous les ministères un thème banal d'accusation; si elle avait pris la peine d'étudier les véritables intérêts de la France et du continent, l'histoire et l'avenir, elle n'eût pas commis, il y a deux ans, l'irréparable faute de voter les fortifications dont elle demande aujourd'hui la démolition; inconséquence que le pays juge sévèrement. Elle se fût convaincue que, dans cette grande ère de concurrence industrielle et commerciale que trente années de paix ont ouverte, la France n'avait plus dans le monde d'autre rivale et d'autre ennemie à craindre que l'Angleterre, d'autre empire à partager que l'empire des mers; elle n'eût pas accusé le ministère renversé par la coalition de ne s'être pas montré « gardien » assez fidèle de l'alliance anglaise. »

Lord Palmerston conclut en 1840 un traité que l'opposition, toujours fidèle à ses habitudes d'exagération, qualifie d'outrage; que fait l'opposition pour se venger de lord Palmerston? Vote-t-elle trois cent millions pour accroître nos forces maritimes, et améliorer nos ports? Non, elle vote d'enthousiasme trois cent millions (1) pour augmenter le nombre de nos régiments de cavalerie et fortifier Paris!

Toujours inconséquente, l'opposition déclame contre l'énormité des budgets, chicane misérablement sur toutes les petites dépenses et vote sans difficulté toutes les grosses. Une armée qui, de 1830 à 1841, a coûté à l'État, en douze années, 3,975,253,913 francs, formant une moyenne annuelle de 331,271,159 francs, ce qui représente par jour le chiffre de 907,592 francs, lui paraît une chose toute simple, et elle inclinerait plutôt à trouver notre effectif trop faible que trop considérable. Pourquoi entretenir à si grands frais une

(1) Lois du 3 avril et du 25 juin 1841.

telle armée ? Dans quel but ? De quel système politique cet état militaire est-il l'expression ? Que veut la France ? Quels sont ses alliés naturels, quels sont ses ennemis probables ? N'a-t-elle donc pas de dépenses plus utiles et plus urgentes, un meilleur emploi à faire de la richesse publique ? Voilà des questions sur lesquelles l'opposition n'a jamais sommé le gouvernement de s'expliquer, et auxquelles cependant il eût été assez embarrassé de répondre. Toutes les attaques de l'opposition sont toujours personnelles ; elle s'en prend aux choses à cause des hommes, au lieu de s'en prendre aux hommes à cause des choses ; or, le pays, qui l'a vu renverser vingt ministères en douze ans sans qu'il en résultât aucune réforme, aucune amélioration, ne croit plus en elle. A-t-il tort ? De là l'état de discrédit et d'impuissance dans lequel elle est tombée.

Est-il possible aussi d'être plus dénuée que l'opposition de sens politique, de tact et de connaissance du cœur humain ? Que fait-elle ? Que devrait-elle faire ? Elle devrait, avant tout, s'imposer la loi de respecter dans le gouvernement les principes de son existence, et de n'attaquer que ses actes ; encore pour les attaquer devrait-elle attendre patiemment le moment où la raison et la conscience publique seraient d'accord avec elle pour les improuver, où le pouvoir se serait mis dans l'impossibilité de les défendre, où elle aurait pleinement sur lui l'avantage de celui qui sait sur celui qui ignore, de celui qui critique sur celui qui exécute, de celui qui signale l'erreur sur celui qui s'est trompé. Que fait-elle ? — Au lieu de se contenir, de ne rien donner à la passion et au hasard, de différer de frapper plutôt que de frapper à faux, il n'y a pas un prétexte d'attaque qu'elle ne saisisse inconsidérément, pas une méchante intrigue dans laquelle elle ne laisse une plume de son aile, pas une sotte manœuvre que le premier venu ne la trouve prête à exécuter ; aussi, sur dix batailles qu'elle livre étourdiment, en perd-elle neuf, couvrant ainsi par le nombre de ses défaites les fautes du pouvoir, et le consolidant d'autant plus fermement qu'elle fait plus d'efforts pour

l'ébranler. Au lieu de se borner à une critique habile et mesurée des actes du gouvernement, afin d'éclairer la majorité et de la modifier insensiblement, c'est l'existence même de la majorité qu'elle met violemment en question en demandant l'extension du nombre des incompatibilités et l'adjonction des capacités, la réforme parlementaire et la réforme électorale. Qu'ensuite l'opposition s'étonne d'être en minorité dans la Chambre et dans les colléges électoraux, il faut convenir que c'est de sa part un excès de naïveté, plus encore qu'un excès de présomption. Lorsqu'elle demande à la Chambre élective de se décimer elle-même, lorsqu'elle demande à cent cinquante fonctionnaires publics de voter leur expulsion de l'enceinte parlementaire, lorsqu'elle demande au corps électoral d'étendre le privilége dont le payement du cens le fait jouir, que fait-elle ? Elle fait juste le contraire de ce qu'il serait sensé de faire. Elle rend au ministère le service de l'obliger de monter à la tribune pour défendre l'indépendance de la Chambre mise en suspicion, la situation des fonctionnaires publics menacée, la sincérité de la représentation nationale attaquée. Elle lui fournit ainsi l'occasion de s'acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance de la majorité, au dévoûment des fonctionnaires-députés, à la confiance du corps électoral, enfin de resserrer plus étroitement les liens de la majorité.

Un tel contresens ne pouvait échapper à l'esprit clairvoyant de M. Thiers, lorsqu'il passa dans les rangs de l'opposition : aussi a-t-on vu le peu de cas qu'il affectait de faire de toutes les propositions de réforme électorale ou parlementaire, et le sort qu'il leur réservait dans les bureaux de la Chambre, où il chargeait ses amis de les enterrer. Non moins clairvoyant, M. Guizot ayant repris sa place à la tête du parti conservateur, dut adopter la tactique contraire ; par cela même qu'il était de l'intérêt de M. Thiers de faire tous ses efforts pour empêcher qu'on portât à la tribune des propositions dont la discussion et le rejet ne pouvaient avoir pour effet que d'amoindrir l'opposition et de grossir la majorité, il était de l'intérêt de

M. Guizot d'en faire autoriser la lecture par les bureaux, et de les faire prendre en considération par la Chambre, afin de se ménager ainsi une facile et éclatante victoire personnelle en faisant repousser ces propositions par les centres unanimes, flanqués d'un certain nombre de fonctionnaires de la gauche, qui votent avec eux au scrutin secret. Tel est l'aveuglement de l'opposition, qu'il se pourrait qu'elle ne se fût jamais rendu compte de cette double manœuvre, exécutée en sens contraire par deux anciens alliés devenus rivaux, tacticiens consommés dignes l'un de l'autre ! Ainsi s'explique, par le défaut de sens politique, de tact et de connaissance du cœur humain, pourquoi l'opposition qui a renversé tant de ministères n'a jamais pu prendre la place d'aucun d'eux, pourquoi elle est toujours restée minorité dans la Chambre et dans le pays, bien que, selon l'expression de M. de Lamartine, les amis du développement, du progrès et de l'accomplissement des idées libérales y soient en majorité.

« Ralliement et unité, — s'écrie-t-il en parlant de l'op-
» position, — voilà les deux gages de son triomphe futur.
» Le pays se ralliera à elle quand il verra qu'elle se rallie
» à quelque chose.» Sera-ce la réforme parlementaire? Elle n'est possible que par le concours de la majorité, et ni la majorité ni M. de Lamartine n'en veulent. Sera-ce la réforme électorale ? Elle n'est possible qu'avec l'assentiment de la Chambre, et ni la Chambre élective ni le corps électoral ne la désirent ; le pays lui-même paraît ne s'en soucier aucunement. On voit donc que la gauche et le centre gauche n'ont plus de terrain sur lequel ils puissent édifier ; à peine s'il leur en reste assez pour combattre ; le sol ferme leur manque ; il n'y a pas de terrain libéral. Aussi M. Thiers, jugeant comme nous cette position impossible à défendre, inutile à garder, n'eut-il rien de plus pressé, en 1840, que de la faire abandonner au parti dont il venait de partager le commandement avec M. Barrot, et que de transporter sur un terrain nouveau sa base d'opérations. L'observation était juste, mais le terrain fut mal choisi. M. Thiers, qui a

beaucoup d'esprit, a peu d'imagination; il n'imagina rien de mieux que de refaire, en 1840, ce qu'avait fait en 1830 M. Mauguin, de surexciter l'amour-propre national, de réveiller les défiances de la France contre l'Europe, et celles de l'Europe contre la France. On n'oubliera pas de longtemps quelle fut la triste fin du ministère du 1er mars 1840; nous pouvons donc nous dispenser de le rappeler. L'opposition a fait des mots de liberté publique et de dignité nationale un tel abus, qu'elle les a presque déconsidérés, et que lorsqu'elle les prononce, on ne l'écoute plus qu'avec indifférence et incrédulité. Sa voix se perd dans le vide et n'a plus d'écho. Que lui reste-t-il donc à tenter? — Il lui reste à tenter ce qu'elle n'aura pas très certainement le bon sens d'entreprendre.

Reconnaissant que le terrain lui manque, si elle était sensée, elle s'établirait franchement sur celui de ses adversaires; elle leur dirait : vous voulez l'ordre et la paix, nous les voulons aussi, mais nous voulons que l'un et l'autre portent leurs fruits; nous voulons que vous en profitiez pour effacer dans l'esprit des gouvernements les dernières traces de leurs préventions contre nous, et pour allier étroitement la France avec tous les peuples qui ont les mêmes intérêts que les nôtres; nous voulons que vous en profitiez pour mettre un terme à cet état de paix armée si dispendieux, qui écrase les populations et détourne l'impôt de son lit; nous voulons que vous en profitiez pour exécuter avec unité et grandeur tous les grands travaux qui doivent avoir pour effet d'abaisser le prix des principaux objets de consommation, de faire descendre le bien-être, et avec le bien-être l'instruction et la moralisation dans les classes laborieuses; nous voulons que vous en profitiez pour nous mettre le plus tôt possible en état de soutenir sans crainte la concurrence étrangère et l'épreuve de la liberté commerciale; nous voulons que vous en profitiez pour vous occuper sérieusement de mettre la science à la place de la routine qui administre et de l'empirisme qui gouverne; nous voulons que vous en profitiez pour résoudre avec en-

semble toutes les importantes questions que vous ajournez ou que vous ne tranchez qu'isolément; nous voulons enfin que vous profitiez de la paix pour la rendre inébranlable, glorieuse et profitable à la liberté des peuples dont nous avons inquiété les gouvernements ombrageux par nos fréquentes révolutions et nos tentatives de propagande.

Cette voie serait la seule par laquelle l'opposition, conduite par M. de Lamartine, pourrait peut-être encore échapper au discrédit qui la poursuit et rallier à elle le pays qui est fatigué de payer annuellement, en pure perte, 350 millions pour l'entretien d'une armée dont l'effectif ne se justifie par aucun système politique, armée qui serait trop faible contre l'Europe coalisée, et qui est trop considérable relativement aux services qu'elle est appelée à rendre. Mais cette voie que nous venons de lui indiquer, nous sommes bien sûrs que l'opposition ne la suivra pas, car cette voie est large et toute droite.

## II.

7 octobre 1843.

Le *Siècle*, que notre article sur les véritables causes du discrédit dans lequel est tombée l'opposition, paraît avoir blessé profondément au cœur, trouve plus facile de nous accuser d'inconséquence que de nous réfuter.

Le *Siècle* prétend que nous avons demandé (1) que le droit de suffrage soit accordé à tous les contribuables âgés de vingt-cinq ans. Nier que « *la France*, protégée par la division de la propriété foncière, *soit si faible qu'elle ne puisse supporter, sans tomber dans l'anarchie*, une loi électorale nouvelle, cette loi accordât-elle à tout citoyen âgé de vingt-cinq ans, inscrit sur le rôle de l'une des quatre contributions et *en état d'écrire son bulletin*, le droit de concourir à l'élection des représentants de son pays, » de bonne foi, est-ce là proposer une réforme électorale, sur-

(1) Voir l'article intitulé : LES SIMPLIFICATEURS.

tout quand ces lignes ont pour commentaire non équivoque celles qui précèdent? Affirmer que « de part et d'autre, » gouvernement et opposition, s'exagèrent, celui-là le dan- » ger, celle-ci l'avantage de certaines réformes politiques; » affirmer *que le suffrage universel ne rendrait pas la* » *France plus libre et ne donnerait pas à la représentation* » *nationale plus d'éclat et des membres plus éclairés, plus* » *indépendants*, » est-ce là, en vérité, confesser la même foi politique que l'opposition? Entre cette négation et cette affirmation, où donc est l'inconséquence? L'opinion que nous avons émise sur le droit universel de suffrage est celle que nous avons toujours professée en toutes circonstances et en tout temps. Non, nous ne croyons pas que la France soit plus faible que la Belgique et que l'Espagne, où tout contribuable est à peu près électeur. Oui, nous croyons que ce que supportent ces deux pays, elle le pourrait à plus forte raison supporter sans tomber dans l'anarchie; mais entre cette conviction profonde que nous avons, et l'espérance illusoire qu'une réforme électorale résoudrait tous les problèmes de liberté, d'ordre, de progrès et de gouvernement, il y a toute la distance qui sépare les opinions de la *Presse* de celles du *Siècle*, du *National* ou de la *Gazette de France*. Nous croyons, par exemple, que si la loi municipale votée en 1831 était à faire, elle serait conçue aujourd'hui dans un esprit tout différent. Telle qu'elle est, cependant, le pays s'en accommode, et il en souffrirait peu, si l'administration des préfets et des sous-préfets était ce qu'elle devrait, ce qu'elle peut être. Il faut que des lois politiques soient bien mauvaises pour être dangereuses, dans un pays où l'administration publique est bonne.

Les lois électorales, quelque radicales ou restrictives qu'on les imagine, n'ont pas la vertu de suppléer les hommes supérieurs là où ils n'existent pas. Les gouvernements ou les partis qui croient qu'il n'y a qu'à changer certaines lois politiques, pour voir résoudre aussitôt les difficultés contre lesquelles ils luttent, tombent les uns et les autres dans une erreur qui a toute la profondeur d'un

abîme : c'est cette erreur qui a perdu la Restauration; c'est la même erreur qui a discrédité l'opposition. Les institutions, si parfaites qu'on les imagine, ne peuvent pas plus se passer du concours de l'homme que les plus puissantes machines; celles-là mêmes qui sont douées de la force de mille chevaux ont encore besoin de lui pour être mises en mouvement. Un seul homme comme Napoléon (que le *Siècle* nous pardonne cette hérésie!) a plus de valeur à nos yeux que les cinq ou six cents lois que nos deux Chambres ont votées depuis qu'il a cessé de régner sur la France. Ce n'est pas à dire, cependant, que nous ne fassions aucun cas des formes constitutionnelles; loin de là : nous ne sommes nullement de l'avis de ceux qui les considèrent comme un affaiblissement du pouvoir royal et monarchique ; nous les considérons, au contraire, comme des arcs-boutants qui ajoutent à sa force. La royauté est plus puissante en Angleterre et en France, où l'impôt, pour être perçu, a besoin d'être voté, qu'elle ne l'est en Autriche, en Russie ou en Turquie, dans quelque gouvernement absolu que ce soit, où l'impôt n'a pas besoin d'être voté pour être perçu. Qui pourrait mettre en balance le droit de disposer plus ou moins arbitrairement de la liberté, de la fortune, et même de la vie de quelques sujets, avec la faculté de lever annuellement, sans résistance, quinze cents millions d'impôts, et de pouvoir emprunter presque indéfiniment?

Or, le crédit public n'existe en réalité que là où le bon vouloir des rois a fait place au vote d'une représentation nationale. Personne n'est plus que nous sincèrement dévoué à la forme du gouvernement qui nous régit, mais nous ne le sommes point en ultrà; nous ne lui demandons que ce qu'elle comporte, et rien au-delà. A notre avis, c'est en abuser que de s'en servir pour remettre sans cesse en question ce qui a été décidé, pour faire tout dégénérer en discussions oiseuses, en interminables luttes de tribune, en vains tournois oratoires. Nous voudrions qu'on agît plus et mieux et qu'on dissertât moins; nous pensons qu'il y a des propositions dont l'adoption serait plus urgente et plus utile

que celle de la réforme électorale ou parlementaire; nous pensons que le lendemain du jour où ces deux propositions, ou même toutes autres plus radicales, auraient reçu la sanction législative, les chefs de l'opposition n'en deviendraient pas pour cela miraculeusement des hommes d'État consommés; la Chambre des députés n'en aurait ni plus de lumières ni plus d'indépendance, peut-être moins encore; le pays enfin n'en serait pas mieux gouverné. Et c'est sans doute parce que le pays partage avec nous cette conviction que toute proposition de réformes politiques le trouve si froid, si indifférent, et qu'il pèse d'un poids si léger sur le corps électoral. Quittez Paris, allez dans les départements, visitez les communes, consultez leurs habitants, rendez-vous compte de ce qui les intéresse, de ce qui les occupe, de ce qui les agite, et, si vous n'êtes pas aveugles, vous verrez que ce dont ils se soucient le moins, c'est d'une réforme électorale; que ce dont ils s'occupent le plus, c'est d'abord de l'impôt qu'ils payent, c'est ensuite de leurs chemins et de leurs routes, c'est de savoir à quelle distance passera d'eux le canal ou le chemin de fer projeté; c'est enfin de la réparation de leurs églises presque partout en ruines, de l'agrandissement de leurs hospices tous les jours de plus en plus insuffisants, de la construction de leurs mairies et de leurs maisons d'école; pénétrez au sein des familles, regardez bien, et vous verrez de quel poids douloureux pèse sur elles la loi qui fait du service militaire une obligation civile à laquelle n'échappe que l'infirme et celui que la fortune ou le sort a favorisé. Ah! quelles bénédictions recueilleraient le gouvernement et le ministre qui, revenant au système de la loi de 1818, et le perfectionnant, substitueraient au régime des appels celui des enrôlements volontaires, n'enlèveraient plus le fils à ses parents au moment où son travail va les payer de leurs soins, le paysan à sa charrue, laisseraient sans interruption poursuivre leur profession ceux qui en ont une, et en donneraient une à ceux qui n'en ont pas ou qui sont à charge à leurs familles! Mettez aux voix dans toutes les communes de France votre proposition

de réforme électorale et notre proposition de rendre volontaire le service militaire par suite d'une nouvelle et facile constitution de l'armée, et vous verrez si c'est de nouveaux droits politiques que les populations sont avides!

Donnez à cette multitude de petits propriétaires qui n'ont qu'une pensée, celle d'agrandir leur champ, d'arrondir leur domaine, et qui s'imposent volontairement les privations les plus dures afin de pouvoir payer les intérêts des sommes que chaque acquisition qu'ils font les contraint d'emprunter, donnez-leur les moyens de se libérer plus facilement, prêtez-leur à un taux moins onéreux en associant le crédit public au crédit individuel, et si ce n'est pas dans cette voie nouvelle que sont la popularité, la force et la richesse, nous aurons tort et vous aurez raison. Aujourd'hui cette classe si nombreuse épargne et ne consomme pas; réformez le régime hypothécaire; de l'impôt faites la base de l'emprunt et la garantie du prêt, et cette classe, sans discontinuer d'épargner, consommera. Vous aurez découvert un peuple nouveau de consommateurs, qui, en même temps qu'il donnera à votre industrie et à votre commerce un essor nouveau, viendra encore accroître le produit de vos divers impôts.

Cent millions, c'est le moins que, dans nos idées, on puisse et doive réduire sur les dépenses du budget de la guerre, tout en élevant la solde de nos officiers et améliorant la solde du soldat. Ce qu'on pourrait faire avec cette somme annuelle, bien employée, serait immense!

Il y a des impôts qui ont le triple inconvénient d'être improductifs, vexatoires, illibéraux; on pourrait les supprimer.

Il y a des départements qui supportent proportionnellement des charges trop lourdes; la péréquation qu'ils sollicitent impatiemment pourrait s'opérer par voie de dégrèvement.

Il y a des fonctions publiques qui sont insuffisamment rétribuées; on pourrait élever les traitements aussi haut que cela serait nécessaire pour acquérir le droit de choisir le meilleur personnel possible.

Il y a plusieurs applications économiques dont il serait utile de tenter l'essai ; on pourrait l'entreprendre.

L'instruction primaire pourrait être assimilée à la religion et à la justice, dont l'État supporte les frais, etc., etc.

Si nous revenons si souvent sur ce dernier point, c'est qu'à nos yeux la préface de toute bonne loi électorale est une bonne loi sur l'instruction populaire.

Que le *Siècle* se raille de nos idées, qu'il les appelle des « utopies, » nous ne raillons pas les siennes, pour une excellente raison que nous croyons superflu d'expliquer. Ce que nous tenons à prouver, non pas à ses lecteurs, mais aux nôtres, c'est que, lorsque nous poussons le dédain pour les prétendues réformes qui composent le programme de l'opposition jusqu'à les considérer comme fort peu dangereuses, jusqu'à admettre les plus radicales comme presque insignifiantes, loin d'être en contradiction avec nous-mêmes, nous restons parfaitement conséquents avec tous nos antécédents et tous nos principes.

Mais que nos amis, à leur tour, ne nous accusent pas d'imprudence. L'expérience n'est-elle pas pour nous ? L'expérience n'est-elle pas toujours venue décevoir les espérances que l'opposition avait mises dans celles de ses propositions qu'elle a pu faire adopter ? Par exemple, la loi qui a soumis à la réélection les députés promus à des fonctions publiques salariées, n'a-t-elle pas, de l'aveu même de l'opposition, trompé son attente ? Avoir le crédit de se faire nommer à un poste important, n'est-ce pas, aujourd'hui, le plus sûr moyen de s'affermir dans son collége et de conquérir l'inamovibilité électorale ?

Voici notre conclusion, dût-elle encore nous attirer les injures du *Siècle :*

Il ne faut pas laisser les hommes d'opposition s'emparer du pouvoir, parce que c'est un dépôt qu'on ne retrouve plus intact dans leurs mains, le jour où l'on veut le faire passer à d'autres moins faibles ou plus habiles : mais il ne faut pas non plus prendre trop d'ombrage des vieilles idées libérales : ce sont des bulles de savon suspendues à un tuyau de

paille. Un peu d'air les gonfle; mais le plus léger contact les crève, il n'en reste rien. Elles n'existent que par le vide.

Un pays vaut ce que vaut une bonne administration; un peuple vaut ce que valent les hommes qui le gouvernent.

## III.

9 octobre 1843.

L'article dans lequel nous avons montré quelles étaient les véritables causes de la faiblesse et de la division de l'opposition a vivement ému ses divers organes.

Que l'opposition doive préparer les voies de l'avenir, ce n'est certes pas nous qui lui avons jamais contesté et qui lui contesterons ce droit. Ce que nous avons dit et ce que nous allons encore répéter, c'est que la réforme électorale et la réforme parlementaire ne sont pas les voies de l'avenir, mais les ornières du passé, des ornières à travers champs, labourant l'espace et n'aboutissant à aucun but. L'opposition, en les suivant, se condamne à de vains efforts et à l'immobilité! En effet, depuis douze ans qu'elle sue sang et eau pour faire *avancer* le gouvernement et le pays, leur a-t-elle fait faire un seul pas en avant dans la direction où elle aurait voulu les conduire? Toutes ces propositions, et nous ne parlons pas de celles mort-nées, mais seulement des plus robustes, ne sont-elles pas venues successivement expirer de langueur et d'étisie, au pied de la tribune, désavouées par leurs propres auteurs, sans même en excepter celle à laquelle, dans la session dernière, M. Odilon Barrot ne craignit pas d'attacher son nom? Ses amis, si nous avons bonne mémoire, ne furent-ils pas les premiers à en décliner la solidarité, à dire de cette proposition qu'elle avait été trop légèrement ébauchée, qu'elle manquait de maturité? La lecture n'en fut pas même autorisée. Qu'est-ce que c'est donc qu'un parti à qui dix années ne suffisent point pour donner à ce qu'il appelle « ses » idées, » un peu de précision, et qui, dès qu'il veut faire acte de virilité, n'aboutit qu'à faire preuve d'impuissance?

La grand erreur de l'opposition dynastique, dont on peut dire avec vérité que M. Odilon Barrot est moins le chef que le grand sacrificateur, c'est d'avoir confondu deux époques qui n'avaient rien de commun. Jusqu'où peut conduire un anachronisme! L'opposition se croit encore à cette époque de la restauration où une minorité imperceptible pouvait s'écrier qu'elle avait derrière elle la nation tout entière. Erreur, illusion! Désabuser l'opposition, lui dire la vérité, ce sera lui rendre service; nous la disons bien au gouvernement, pourquoi donc ne la dirions-nous pas à l'opposition, avec une égale liberté, avec une égale bonne foi? L'opposition est-elle donc infaillible ou privilégiée, et là où flotte son drapeau, le droit de discussion ne peut-il pénétrer et doit-il reculer? Non, nous ne sommes plus au temps qu'on rappelle; ce temps est passé, il ne reviendra pas. La révolution de 1830 a placé sur le trône une dynastie nouvelle; effacé le préambule et l'article XIV de la charte octroyée; repris le drapeau de l'empire; aboli l'hérédité de la pairie; abaissé à 500 fr. au lieu de 1,000, et à 30 ans au lieu de 40 le cens et l'âge des éligibles; abaissé à 200 fr. au lieu de 500, et à 25 ans au lieu de 30 le cens et l'âge des électeurs; reconnu à la Chambre des députés le droit de nommer son président, et aux électeurs le droit d'élire les présidents de leurs colléges; étendu aux deux Chambres le droit d'initiative, dont le roi jouissait exclusivement; soumis à la réélection les députés promus à des fonctions publiques; supprimé l'article qui déclarait la religion catholique la religion de l'État; interdit le rétablissement de la censure; restitué au jury le jugement des délits de la presse et des délits politiques; donné aux communes et aux départements une représentation si large qu'on pourrait lui reprocher d'admettre trop facilement l'ignorance, etc., etc. Voilà ce que l'opposition a le tort d'oublier! Et ce tort fait qu'elle s'attache à demander de vaines réformes politiques dont le pays ne se soucie nullement, au lieu d'insister pour obtenir d'utiles réformes économiques, fiscales et administratives, après lesquelles aspirent tous

les contribuables, réformes qui donneraient à la France, à son agriculture, à son industrie, à son commerce, à son crédit et par suite à sa politique extérieure une vie nouvelle, une force décuple! Parler de défendre encore la Charte comme au temps de M. de Villèle, quand personne ne songe à l'attaquer, c'est se jeter dans l'absurde et le ridicule, c'est donner l'explication du discrédit dans lequel les exagérations de l'opposition l'ont fait tomber. Nous avons dit que le vieux terrain libéral n'existait plus; tout le démontre. La Chambre des députés doit se renouveler intégralement tous les cinq ans. Or, jamais, depuis 1830, le gouvernement n'a attendu qu'une législature eût accompli son terme; il l'a toujours devancé, usant de son droit de dissolution, en usant presque jusqu'à l'abus. Cinq élections générales ont eu lieu en douze ans! Si le pays, appelé si souvent à se prononcer et à exercer ses droits politiques, avait réellement souhaité une réforme électorale, croyez-vous qu'ayant tant d'occasions d'en manifester le désir, il n'en eût pas saisi au moins une? La réforme électorale, depuis si longtemps qu'elle est prônée par tous les journaux de l'opposition, a-t-elle gagné un pouce de terrain dans les colléges électoraux, conquis un suffrage de plus dans les deux Chambres? Il faut être aveugle pour ne pas voir que ce n'est pas sur ce point que se portent les préoccupations du pays; il ne se plaint pas que la liberté et l'égalité lui manquent; s'il se plaignait, ce serait plutôt du contraire. Où il souffre, c'est dans sa dignité, c'est dans son activité. Au dehors et au dedans, les affaires sont mal conduites; il le sait et il le sent. Les hommes qui le gouvernent pensent trop rarement à lui, trop souvent à eux; il le voit. Ce besoin impérieux, insatiable, de rendre le peuple, dont on tient les destinées dans sa main, plus grand, plus heureux, plus illustre, ce besoin d'associer son nom au sien dans l'histoire, ce besoin de tous les instants qui fait seul les grands ministres, qui les assiége, les tourmente, les inspire et change pour eux en voluptés les fatigues et les veilles, ce besoin, il est clair qu'ils ne le ressen-

tent pas! La passion du bien public ne se révèle pas plus en eux que le génie des grandes choses! De là cette langueur du pays. Ce qui manque à la France, c'est la certitude que le langage qu'on lui fait tenir est toujours digne d'elle, noble et conciliant, ferme et généreux, que de graves intérêts ne sont jamais sacrifiés à de petites considérations; ce qui manque à la France, c'est une administration zélée, intelligente, active, qui contrôle tout et n'entrave rien, que stimulent les efforts et les prodiges de l'industrie, qui rivalise avec elle d'activité et d'imagination, et à chaque produit nouveau ouvre un nouveau débouché; ce qui manque enfin à la France, c'est une opposition qui ne soit pas au dessous de sa tâche et moins capable encore que les ministres qu'elle attaque. L'opposition fût-elle plus nombreuse et parfaitement unie, qu'elle ne serait pas plus forte, car, encore une fois, ce n'est pas parce qu'elle est divisée qu'elle est faible, c'est parce qu'elle est caduque. Si tous ses coups portent à faux, si toutes ses idées se dissipent en vain bruit, si aucun de ses chefs n'a plus d'écho dans le pays, n'en cherchez pas ailleurs la cause.

## IV.

16 août 1844.

L'opposition, la nuance d'opposition du moins que le *Siècle* représente dans la presse périodique, abandonne décidément les errements de 1831. Elle accepte définitivement les faits accomplis; elle renonce à disputer la rive gauche du Rhin à l'Allemagne; elle y renonce « *pour le présent et pour l'avenir*, » et, convaincue enfin que notre ennemi véritable et nos véritables intérêts sont d'un autre côté, elle demande que ce sujet de haine et de querelle « *disparaisse à jamais* » entre l'Allemagne et nous.

Nous prenons acte de cette déclaration, qui est d'une saine politique; puisse la gauche s'y montrer fidèle! Ses déclamations belliqueuses, en inquiétant l'Europe continentale,

ont trop longtemps servi les desseins de l'Angleterre. Il est sage d'y renoncer.

Puisse l'Allemagne, de son côté, ajouter foi à ces paroles et se convaincre enfin qu'il n'y a plus en France d'autre parti de la propagande et de la guerre que l'imperceptible minorité radicale ! Puisse-t-elle comprendre aussi que tous les intérêts sont communs entre elle et la France ! Le jour où les convictions pénétreront dans tous les esprits en Europe, deux grands résultats seront obtenus. L'Europe, libre des préoccupations qui la portent à consacrer la plus belle part de ses ressources à se garantir de dangers imaginaires, pourra développer toutes les sources de sa prospérité intérieure, et l'Angleterre, privée de l'appui que donnent à sa politique les préventions réciproques qu'elle sait entretenir parmi les peuples du continent, pourra commencer à trembler pour la durée de cette prépondérance sans base qu'elle a su conquérir au préjudice de tous.

C'est une situation étrange, en effet ; mais voilà cinquante ans qu'elle dure, voilà cinquante ans que l'Angleterre fonde l'édifice de cette grandeur devant laquelle semblent s'incliner aujourd'hui tous les peuples, sur les mésintelligences qu'elle sait susciter entre eux. Elle a si bien mis en garde l'Europe contre la France et la France contre l'Europe, si bien persuadé à la France que l'Europe en voulait à ses libertés, à l'Europe que la France, avide de conquêtes et possédée d'un indomptable besoin de propager ses idées par les armes, menaçait ses nationalités et ses pouvoirs, que la France et l'Europe, toujours armées, toujours en défiance l'une contre l'autre, n'ont pas eu de préoccupation plus vive, et ont laissé l'Angleterre accomplir sans obstacle ce vaste système d'accaparement qui l'a rendue maîtresse de toutes les mers.

Et cependant, il y a quinze ans, la France et l'Europe n'étaient pas loin de s'entendre. Les événemens de 1830 eux-mêmes n'eussent pas suffi pour arrêter entre elles le rétablissement de la confiance. L'Europe le montra bien quand, renonçant à son système de propagande monarchi-

que et soumettant à des considérations d'un ordre supérieur ses engagements de la sainte-alliance, elle accepta les faits accomplis et salua de son assentiment la nouvelle constitution et la nouvelle dynastie. Qui fit donc renaître une défiance qu'un tel ébranlement n'avait pas suffi pour susciter dans la politique européenne? Il ne faut pas se le dissimuler, ce fut la politique que le *Siècle* abandonne aujourd'hui, la politique de l'opposition de 1831. Cette politique fit entendre de nouveau le cri de propagande et de guerre, elle menaça l'Europe, elle réclama à grands cris la rive gauche du Rhin et le rappel des faits accomplis; elle rétablit la défiance, en un mot, et cet état de choses, ces préventions réciproques, dont elle sollicite aujourd'hui l'abandon.

Il en résulta, ce que nous avons vu, que la politique de la France se trouva subordonnée à la politique de l'Angleterre. Il en résulta encore, ce que nous voyons aujourd'hui, que l'alliance intime entre la France et l'Angleterre, en dehors des circonstances et des intérêts passagers qui ont pu la faire naître, étant contraire à la nature des choses, elle se brise, malgré les efforts des gouvernements, par la résistance individuelle des peuples, et, d'un autre côté cependant, les préventions de l'Europe subsistant toujours, et la France ne voulant pas se résoudre à l'isolement, la France se trouve repoussée dans cette alliance aussi contraire à ses sympathies nationales qu'à ses intérêts et à sa grandeur.

Une seule circonstance peut l'affranchir entièrement de cette alliance, c'est le rétablissement de la confiance entre elle et l'Europe, c'est l'abaissement de cette barrière de préventions et de haines que la politique de l'Angleterre a su lui opposer. Aussi voyons-nous avec une satisfaction vive et sincère tout ce qui peut préparer ce résultat si désirable. C'est à ce titre que la déclaration faite par le *Siècle*, au nom de l'ancienne opposition de 1831, nous a paru mériter d'être signalée.

## V.

23 juillet 1846.

Nier que M. de Lamartine eût aucune popularité avant qu'il rompît, en 1842, avec le parti conservateur, dont il fut un moment l'un des chefs, le chef presque unique dans la Chambre des députés (MM. le comte Molé et le comte de Montalivet appartenant l'un et l'autre à la Chambre des pairs), c'est audacieusement supprimer de sa carrière parlementaire plusieurs de ses plus beaux discours, des discours qui furent des actes, entre autres celui qu'il prononça le 10 janvier 1839 (1); c'est supprimer de sa vie politique les admirables articles datés de Mâcon, 1839, sur la reconstitution des 221; ceux non moins admirables, également datés de Mâcon, 1840, qui furent les premiers et les plus rudes coups portés au ministère du 1er mars, lequel aurait présenté ce spectacle sans exemple d'un cabinet soutenu par tous les journaux sans exception, si la *Presse*, résistant seule à cet entraînement, n'avait manqué à cette unanimité; c'est oublier l'effet immense que produisirent ces articles, c'est oublier le service plus immense encore qu'ils rendirent au pays inquiet, à la paix compromise, à la liberté menacée.

Nous en appelons à tous les souvenirs, à tous les partis, et nous leur demandons si cet instant ne fut pas celui où

(1) Ce discours se terminait ainsi :

« Je me résume et je dis : Si les adversaires du cabinet nous présentaient un programme conforme à ces grands principes de progrès social auxquels je faisais allusion tout à l'heure, si vous étiez des hommes nouveaux, je voterais avec vous ; *mais tant qu'il ne s'agira que de renverser des hommes sans toucher aux choses*, et que de ratifier aveuglément je ne sais quels marchés simoniaques dont nous ne connaissons pas même les clauses pour le pays, je continuerai à voter, dans les questions de cabinet, pour les ministres de l'amnistie et de la paix, contre les ministres énigmatiques dont les uns ont un pied dans le compte rendu, les autres dans les lois de septembre, et dont l'alliance suspecte et antipathique ne permet à mon pays que deux résultats funestes qu'il vous était donné seuls d'accomplir à la fois : la dégradation du pouvoir et la déception certaine de la liberté.

» Ne vous y trompez pas, je ne me pose ici le défenseur et le panégyriste d'aucun cabinet; JE NE VOIS PAS LES HOMMES, MAIS JE VOIS UNE CRISE SANS DÉNOUMENT ET SANS ISSUE; *c'est plus qu'un cabinet, c'est une situation du pays que je viens défendre.* »

M. de Lamartine parut à la fois le plus puissant et le plus populaire ?

*Le plus populaire*, car il s'était montré le plus courageux; *le plus puissant*, car, au lieu de se borner à refuser avec désintéressement le portefeuille ou l'ambassade qui lui fut offert, à son choix, le 28 octobre 1840, il n'aurait eu qu'à s'opposer à ce que le cabinet du 29 octobre se formât pour qu'il ne vécût pas et qu'il s'en constituât un autre, dont ni M. Guizot ni M. Thiers n'eussent fait partie.

M. de Lamartine, au pouvoir avec M. le comte Molé, après les deux essais du ministère du 12 mai 1839 et du 1er mars 1840, c'était une politique nouvelle, c'était une politique sympathique à toutes les idées élevées, généreuses; c'était une politique de paix et de progrès en même temps que d'ordre et de liberté ; M. de Lamartine dans l'opposition, en opposition avec M. Thiers et M. Barrot, c'est l'opposition divisée, c'est l'opposition affaiblie, c'est l'opposition déconsidérée, c'est le progrès retardé ! Voilà la belle œuvre qu'ont faite ces bas racoleurs de la gauche, qui, profitant de ce qu'il y avait des dissidences entre la majorité et l'illustre député de Mâcon, n'ont pas eu de cesse qu'ils ne l'eussent fait glisser sur la pente de l'opposition, d'où il est si difficile de remonter.

Et quand il serait vrai, ce qui ne l'est pas, qu'il ne tînt qu'à M. de Lamartine « *de rallier par sa parole et son* » *exemple tous les esprits désintéressés, tous les cœurs hon-* » *nêtes, à la bannière de l'opposition véritable*, » que représenteraient réunis tous les esprits désintéressés, tous les cœurs honnêtes de l'opposition ? La minorité parlementaire, c'est-à-dire l'impuissance légale.

Quand on a des convictions profondes, une haute ambition, un immense talent, quand on sent en soi une grande mission à remplir, quand le progrès n'est pas un nom donné à un ballon enflé d'air servant à porter l'orateur ou l'écrivain par-delà les nuages, quand c'est un mot qui résume des idées arrêtées, avides de réalisation, impatientes de

triompher de leurs négateurs, ce n'est pas au devant de la minorité qu'on va, c'est au devant de la majorité.

L'une des supériorités de M. Guizot, c'est d'avoir compris cette vérité que la force était là où était la majorité.

La majorité a parfois ses exigences ; elle ne s'acquiert pas toujours sans prétendre qu'on lui fasse quelques sacrifices ; mais les sacrifices que sait lui faire un homme supérieur ne sont jamais que temporaires, et pour deux concessions qu'elle a obtenues de lui, il en est cent qu'il obtient d'elle.

Le jour où M. de Lamartine a cédé à l'importunité plus qu'à l'entraînement de vos conseils, le jour où il a quitté la tête des 221 pour prendre la file de l'opposition, ce jour-là, nous le lui avons dit, comme aujourd'hui nous vous le répétons, ce jour-là, ce n'est pas la cause de la majorité qu'il a désertée, c'est la cause du progrès. La porte du pouvoir était entr'ouverte au progrès, M. de Lamartine la lui a fermée. Qui la lui ouvrira maintenant si nous ne réussissons pas à obtenir que ce soit M. Guizot ? Mais nous l'espérons, nous voulons l'espérer, ce sera celui-ci, et ce qui sera la gloire de son esprit, la durée de son ministère, sera le châtiment de votre erreur, la faiblesse de votre opposition.

Chacun son goût : vous vous complaisez dans la minorité, demeurez avec elle ; nous avons, nous, le travers de préférer la majorité ; ne soyez pas intolérants et pardonnez-nous cette faiblesse ; seulement, nous voulons que la majorité représente tous les grands intérêts du pays, tous ses besoins légitimes, toutes ses idées généreuses, toutes ses tendances élevées.

## VI.

8 août 1846.

L'opposition a si bien la conscience de son impuissance, elle a une telle frayeur d'être mise en demeure d'appliquer ce qu'il lui plaît d'appeler « *ses principes et ses idées*, » qu'à peine les scrutins étaient-ils dépouillés, elle s'est empressée de proclamer sa défaite et le triomphe du ministère, presque de les exagérer !

Ceux qui, comme nous, connaissent l'opposition, l'ont vue de près, l'ont attentivement étudiée dans ses chefs, dans ses soldats, dans ses discours, dans ses actes, dans ses manœuvres, dans ses journaux, dans ses brochures, dans ses livres, savent qu'à part quelques ambitieux subalternes, impatients, ceux-ci par besoin, ceux-là par cupidité, d'être mis en possession des places qu'ils convoitent, ce que l'opposition de gauche redoutait le plus, c'était la victoire, c'était une deuxième édition du ministère du 1er mars 1840. Elle respire! Nous ne voudrions pas affirmer que M. Thiers lui-même ne partageât pas les défiances dont il est l'objet. S'il ne les partageait pas, pourquoi donc aurait-il prononcé à la tribune ces discours dont rien ne lui imposait la nécessité, et qui paraissaient n'avoir d'autre but que d'éloigner le jour encore trop prochain de son retour aux affaires, tout en se donnant la satisfaction de meurtrir au visage d'anciens collègues devenus ses successeurs ?

Nous comprenons parfaitement ces craintes et ces défiances de l'opposition, car elle a dû prévoir l'hypothèse où le ministère serait vaincu dans les élections, et se poser cette formidable question : — Majorité, que ferons-nous ?

*La réforme électorale ?* Mais nous sommes cinq ou six groupes dont pas un n'est content de ce que l'autre propose. Qui nous mettra d'accord ?

*La réforme parlementaire ?* Mais nous n'avons rien trouvé de mieux que la proposition adoptive de M. de Rémusat, dont nous avons été les premiers à reconnaître les imperfections, les contre-sens, et à déclarer que c'était moins une proposition qu'un « *cadre.* » Qui nous donnera la solution ?

*La réforme universitaire ?* Mais la liberté de l'enseignement, au travers de laquelle nous apercevons la concurrence du clergé; le retour des corporations religieuses, est un danger contre lequel la liberté de la presse, l'esprit du siècle, toutes nos institutions, ne suffisent pas à nous rassurer. Qui parmi nous saura concilier les droits de l'État avec ceux des familles ?

*La réforme commerciale?* Mais la liberté des échanges compte à peine quelques partisans dans nos rangs, et le système de la protection n'a pas de défenseur plus déclaré que M. Thiers. Comment l'entreprendre?

*La réforme budgétaire?* Mais quand nous aurons rogné quelques traitements, retranché çà et là quelques dépenses mal justifiées, réduit l'intérêt des rentes 5 et 4 1/2 0/0, fait avec grande peine, et non sans soulever beaucoup de clameurs, quinze à vingt millions d'économies sur quinze cents millions de dépenses, le contribuable s'en trouvera-t-il sensiblement allégé?

*La réforme de l'armée?* Mais nous ne saurions vouloir que la France réduise son effectif, car nous n'avons rien eu de plus pressé que de l'augmenter en 1840; et, quant à la loi de recrutement, si nous la changions, ce ne serait pas pour faire du service militaire une carrière publique, mais pour en faire une obligation civile plus stricte encore; ce serait pour étendre cet impôt en abolissant les remplaçants, diminuant le nombre d'années passées sous les drapeaux et augmentant le chiffre des contingents. Loin de trouver là des économies, n'y aurait-il pas lieu plutôt de prévoir un surcroît de dépenses?

Que faire donc? Que faire?

Changer la définition de l'attentat, modifier la loi sur les annonces judiciaires? Mais, si nous ne faisons que cela, que pensera-t-on, que dira-t-on de nous? Admettons même que nous élargissions le cercle des incompatibilités, que nous rétablissions dans la loi de 1831 la disposition relative à l'adjonction des capacités, que nous fassions voter par les deux Chambres la réduction de l'intérêt des rentes 5 et 4 1/2 0/0; cette œuvre accomplie, la France en sera-t-elle beaucoup plus éclairée, plus riche, plus puissante, plus redoutée, plus considérée? Serons-nous fondés à dire que nous l'avons fait entrer dans les voies d'une politique nouvelle? Aurons-nous abordé une seule des grandes questions de l'avenir?

Ainsi, dans la plus favorable hypothèse, dans celle où

nous garderions le pouvoir assez longtemps pour tenir cette fois les promesses que le ministère du 1er mars sut si bien éluder par l'ajournement, nous aurons donné la mesure de notre stérilité, mis à nu notre indigence, voilà tout! Ne vaut-il pas mieux cent fois rester opposition, crier à l'abaissement de la France, à la corruption du temps, à l'inhabileté du pouvoir? N'est-ce pas plus facile et moins chanceux?

Voilà ce que ne dit pas, mais ce que pense l'opposition.

Nous sommes obligés de convenir que c'est raisonner sagement; mais, tout en faisant cet aveu, il est un doute dont nous croyons devoir l'accompagner.

Ainsi que nous l'avions prévu et annoncé, il est bien vrai que le parti conservateur a vu augmenter le nombre de ses membres. Mais de ce que la dissolution a profité au parti conservateur, s'ensuit-il explicitement que le ministère ne doit plus avoir aucun souci de sa majorité, et que son existence, après l'épreuve des élections, est plus assurée qu'elle ne l'était avant? — C'est une conséquence que, pour notre compte, nous ne saurions admettre comme rigoureuse.

Nous croyons que si le parti conservateur revient plus nombreux, il revient aussi plus exigeant, et que les conquêtes qu'il a faites se composent surtout d'esprits éclairés, fermement résolus à prendre très au sérieux ces mots ineffaçables de M. Guizot à ses électeurs : « TOUTES LES POLITIQUES VOUS PROMETTRONT LE PROGRÈS; LA POLITIQUE CONSERVATRICE SEULE VOUS LE DONNERA, *comme elle a seule pu réussir à vous donner l'ordre et la paix.* » Ce ne serait pas en vain que ces paroles fécondes demeureraient stériles, ce ne serait pas en vain que ces paroles faciles à convertir en vérités se transformeraient en mensonges; si le ministre qui les a prononcées pouvait oublier qu'elles l'engagent solennellement, il se trouverait certes dans la majorité assez de députés indignés pour déplacer cette majorité, et dans la presse un journal qui ne demanderait pas mieux que de leur servir de signe de ralliement; mais comment croire

que M. le ministre des affaires étrangères, appelé prochainement à la présidence du conseil, oublie ce dont il ne saurait cesser de se souvenir sans se désavouer lui-même, sans déchoir, sans compromettre l'existence de son ministère, et sans détendre le lien de sa majorité ? Cela n'est pas vraisemblable.

Le rôle de l'opposition est d'endormir le ministère sur sa couche de lauriers ; le nôtre, au contraire, est de le tenir éveillé et de l'avertir sans cesse que la senteur enivrante qu'exhalent les lauriers est mortelle pendant le sommeil. Le chiffre des députés nouvellement élus s'élève à 117. Il y a dans ce nombre considérable de députés nouveaux, en admettant même que les désignations qui ont été publiées soient toutes exactes, une trop grande inconnue à dégager, pour qu'un ministre clairvoyant se laisse bercer sans défiance par ses adversaires, chantant avec transport leur défaite et son triomphe.

Le ministère, en raison surtout de l'adoption du vote public dont l'épreuve n'a pas encore été faite au début d'une législature, doit prévoir que, soit qu'ils aient cédé aux exigences du corps électoral, soit qu'ils n'aient fait qu'exprimer leurs convictions, les candidats *conservateurs*, qui se sont donné à eux-mêmes le surnom de *progressistes*, tiendront à le justifier.

Non, le mot de progrès, écrit dans toutes les professions de foi, sorti des plus éloquentes bouches, ce mot au son duquel viennent de toutes parts de se faire les élections, n'aura pas été un vain mot, un mot vide de sens, échappant par le vague à l'application.

Les conservateurs intelligents, dont on a bien voulu dire que nous étions l'organe, sauront le définir, se concerter et s'entendre, afin que l'immobilité ne puisse pas se faire, de la difficulté de les mettre d'accord, un prétexte pour échapper à sa condamnation.

---

## 1844.

# L'ALGÉRIE.

## I.

18 septembre 1844.

Notre opinion sur l'occupation de l'Algérie n'a pas changé; nous croyons que le milliard, au moins, qu'elle coûte déjà à la France aurait été plus profitable à notre grandeur, à notre force, si au lieu de servir à étendre notre domination, il avait été employé à améliorer nos ports, à les fortifier, à perfectionner notre navigation intérieure, à compléter tout notre système de voies de communication et de transport. Nous sommes de ceux qui n'ont dans les idées de colonisation qu'une confiance infiniment restreinte, et qui pensent qu'avec le peu de suite dans les desseins qui est le caractère et le défaut de la France, elle doit moins s'attacher à conquérir des territoires pour les coloniser, qu'à découvrir des consommateurs pour les approvisionner. Avant de songer à porter au loin le progrès agricole, commençons donc par nous occuper un peu plus de notre sol et par lui faire produire les améliorations dont il est susceptible. Ne commencerons-nous donc jamais une seule fois par le commencement? — La colonisation est la ressource que la providence réserve aux États pour l'époque où ils auront un excès de population. Or, la France n'en est pas là; sa population pourrait doubler, que ni le territoire, ni le travail ne lui man-

queraient encore. La colonisation à l'extérieur est ce qui marque le dernier âge des nations avant qu'elles tombent de la grandeur dans la décadence, extrémité fatale à laquelle aucune ne saurait se flatter d'échapper. La maxime : qui trop embrasse mal étreint, n'est pas moins vraie alors qu'elle s'applique aux peuples qu'alors qu'elle s'applique aux individus. Nous ne saurions trop nous garder de la prétention d'entreprendre trop de choses à la fois. Attendons que nous en ayons achevé une pour en commencer une autre; cette voie n'est pas seulement la plus sûre, c'est aussi la plus courte. Occupons-nous de donner à notre agriculture, à notre industrie, à notre commerce tout le développement qu'ils comportent, et de longtemps cette tâche suffira à l'emploi exclusif de toute notre activité. Pour cela, supprimons toutes dépenses inutiles ou inopportunes, et portons toutes nos ressources sur l'achèvement et le perfectionnement de nos voies de communication et de transport; c'est là ce que nous avons d'abord à faire de plus pressé, de plus utile; ensuite notre intention devra se fixer sur notre marine, et se porter sur les marchés lointains; plus tard viendra le moment de s'occuper de colonisation à l'extérieur. D'ici là, le temps ne nous manquera pas de donner à nos idées sur ce dernier sujet la maturité dont elles manquent. Quant aux expériences que nous tentons à Alger, nous craignons fort qu'elles ne soient infructueuses, et qu'elles ne servent qu'à justifier l'expression de « *boulet aux pieds* » dont nous nous sommes servis, et qui paraît avoir si vivement blessé ceux qui ne vont au fond d'aucune des questions qu'ils traitent. Puissions-nous nous être servis d'une expression fausse et mal fondée! Nous posons la question dans ces termes : Que ferons-nous de l'Algérie, si nous ne parvenons pas à la coloniser et à la mettre, en cas de guerre, en état de s'approvisionner et de se défendre par elle-même? Nous résignerons-nous à y entretenir à perpétuité 80,000 hommes? Or, la guerre éclatant, de deux choses l'une : si nous les y laissons, nous nous privons de 80,000 soldats aguerris, c'est un incontestable affaiblissement; si nous les

rappelons, notre colonie reste sans défenseurs ; nous risquons de perdre, sans combat, en un moment, le fruit de tant de sacrifices ; c'est un danger certain.

Le Maroc nous a déclaré la guerre, et l'Algérie est demeurée en paix ; c'est là une épreuve décisive dont on ne saurait méconnaître l'importance ; cette épreuve ne change pas nos convictions sur le fond de la question de colonisation, mais elle dissipe les doutes qui ne nous faisaient accueillir qu'avec une extrême réserve les bulletins si multipliés et les rapports si prolixes de l'armée d'Afrique. C'est donc avec empressement que nous venons aujourd'hui rendre aux efforts de M. le maréchal Bugeaud la justice qu'ils méritent. Plus ce témoignage public aura été tardif de notre part et plus, nous le croyons, il aura de prix à ses yeux, car moins on pourra le soupçonner de complaisance et de banalité. Le pouvoir de louer est le privilége de ceux qui n'ont pas l'art de flatter.

## II.

20 septembre 1844.

Rien de plus facile que de reprocher aux chambres législatives leur parcimonie ; mais supposez qu'elles votassent un, cinq, dix, vingt millions par an pour la colonisation de l'Afrique, que feriez-vous de cet argent ? Comment l'emploieriez-vous ? Voilà ce qu'il faudrait préalablement savoir et ce que nous demanderions à connaître.

Nous avons lu à peu près tout ce qui a été publié sur les moyens de colonisation militaire ou civile de l'Algérie, et, nous devons le dire, c'est surtout cette lecture, entreprise par nous plutôt dans un esprit favorable que contraire aux idées et aux tentatives de colonisation, qui nous a donné la défiance dont nous avons fait l'aveu.

Voyez donc ce que produisent les encouragements et les subventions que votent les chambres, sur la proposition du gouvernement, en faveur de l'agriculture, des lettres et des arts ! Quelle raison avez-vous de croire que des encourage-

ments qui sont stériles, lorsqu'ils sont dispensés sous nos yeux et sous le contrôle d'une presse vigilante, auraient en Algérie une efficacité qu'ils n'ont pas en France ? Nous sommes impuissants à faire sortir de sa routine l'agriculture de nos départements, à devancer la marche du temps, et nous n'aurions qu'à semer de l'argent en Algérie pour y recueillir de l'or ! Il faudrait que nous vissions ce miracle pour y croire. Tout ce qui a besoin de la serre-chaude pour porter des fruits coûte cher et vaut peu. La colonisation ne fait pas exception à cette règle. Plus qu'aucune autre entreprise humaine, au contraire, la colonisation a besoin de la maturité du temps, car elle a à lutter contre une grande difficulté, celle de trouver des hommes capables, moraux et patients. Les Français qui s'éloignent de la mère-patrie sont rarement de ce nombre. Ils ne vont, communément, chercher la fortune au loin que parce qu'ils n'ont su réussir chez eux dans aucune carrière, faute d'aptitude, de prudence et de persévérance, que pour chercher l'oubli d'une faute ou la réparation d'un désastre. Ce sont le plus souvent des caractères entreprenants, mais dont le fond est l'insoumission, la paresse et la mobilité ; des gens enfin qui comptent plus sur le hasard que sur eux-mêmes. Or, il n'en est pas de plus antipathiques à la colonisation, alors surtout qu'il s'agit de terres à mettre en culture, et que l'esclavage est un instrument qui leur manque.

Il ne faut donc pas nous faire d'illusion sur les progrès de la colonisation en Algérie ; ils seront infiniment lents, soit que les chambres législatives accordent, soit qu'elles n'accordent pas les fonds qu'on demande, et qu'elles ne sauraient d'ailleurs voter qu'au préjudice de nos grands travaux publics en cours d'exécution.

## III.

4 octobre 1845.

On sait ce que l'Algérie coûte déjà à la France : huit cent millions et cent mille hommes, perte qui s'augmente cha-

que année de cent millions et de quinze mille soldats tués dans les expéditions ou morts dans les hôpitaux.

Il n'est donc pas de question dont il soit plus important et plus urgent de s'occuper.

Elle intéresse tous les contribuables, toutes les familles ; il y va de l'honneur de notre drapeau et de notre pavillon ; il y va peut-être de l'avenir du pays !

Voilà quinze ans que la question est à l'étude ; juste la durée du consulat et de l'empire ! N'est-ce donc pas assez ? Ou l'on doit savoir aujourd'hui à quoi s'en tenir, ou il faut renoncer à le savoir jamais. Si le gouvernement flotte encore dans l'incertitude et l'ignorance, à coup sûr, ce n'est pas le rapport d'un commissaire ou d'une commission qui l'en tirera. Ce ne sont pas les rapports, les documents de toute nature qui manquent au gouvernement ; un rapport de plus ne fera point faire un seul pas en avant à la question ; il ne sera qu'un prétexte pour retarder, pendant un an encore, l'examen et le débat ; or, il faut, de toute nécessité, qu'elle se vide à la tribune dans la session prochaine.

La presse doit s'unir pour empêcher un nouvel ajournement, et mettre le gouvernement dans l'obligation de terminer une affaire qui ne saurait traîner plus longtemps sans compromettre gravement la dignité et la sécurité nationales.

M. le maréchal Bugeaud avait réussi à accréditer cette erreur qu'il faudrait faire pendant longtemps de grands sacrifices en hommes et en argent pour dominer les Arabes, attendu, disait-il, que la population indigène comptait 8 millions d'âmes et de 6 à 700 mille guerriers bien armés et héroïquement déterminés à s'opposer à notre domination et à la colonisation.

De cette erreur, il avait tiré les conséquences suivantes :

Nécessité de maintenir en Algérie un gouvernement militaire y perpétuant la guerre.

Nécessité de circonscrire la colonisation dans des zônes extrêmement étroites.

Nécessité, enfin, de priver les Français non militaires des

bienfaits d'une administration régulière, et d'une justice inamovible, tant que les Arabes ne seraient pas soumis.

Mais le gouvernement sait maintenant à quoi s'en tenir à cet égard ; il sait que le territoire de l'Algérie se compose de deux parties distinctes : 1° le Tell (*Tellus*, pays de céréales), qui est une zône de cent myriamètres de longueur sur douze de largeur, comprise entre le littoral et le Sahara ; 2° le *Sahara algérien*, pays des oasis, ayant à peu près 2,240 myriamètres carrés de surface. Il sait que sur cette immense surface, égale aux deux tiers de celle de la France, il n'existe pas deux millions et demi d'habitants. Donc, il n'y a plus lieu de continuer à dépenser près de cent millions de francs par an pour exterminer les restes d'une population arabe reconnue impuissante ; le temps est venu de fonder et d'appeler en Algérie une population française et européenne, qui s'élève progressivement de cinq à six millions d'habitants. Or, quel est le mode le plus avantageux pour attirer promptement en Algérie cette population française et européenne ? Là est toute la question.

## IV.

18 octobre 1845.

En 1842, M. le général Bugeaud, dans une brochure intitulée : L'ALGÉRIE : — *Des moyens d'utiliser et de conserver cette conquête*, écrivait : « Si l'on veut faire les choses avec » *toute sécurité* pour la possession et avec la rapidité désirable pour le progrès des travaux, il faudra réellement » 80,000 hommes.

» Le gouvernement, les Chambres, le public, vont se récrier, sans doute, sur l'énormité de ce chiffre, je m'y attends et je m'y expose. J'ignore l'art de tromper le pays » ou de caresser ses erreurs ; j'aime mieux heurter ses illusions et lui dire sans ménagement les conditions du succès de son entreprise que de le livrer dans l'avenir à des » mécomptes désastreux. »

A cette époque, M. le général Bugeaud, « *pour faire les*

» *choses avec toute sécurité*, » demandait donc qu'on lui donnât le commandement de 80,000 hommes ; or, non-seulement on lui a donné les 80,000 hommes qu'il avait demandés, mais encore on a successivement élevé ce nombre de 56,000 à 87,000, lequel va même être porté à 99,000 hommes. Eh bien ! en sommes-nous beaucoup plus avancés ? Quel progrès durable la domination et la colonisation ont-elles fait en Afrique depuis trois ans ? Chaque année, ne nous faut-il pas recommencer infructueusement une expédition nouvelle, après laquelle on ne manque jamais de s'exclamer que c'en est fait de la puissance d'Abd-el-Kader, que cette fois il est bien vaincu et ne saurait se relever ?

On sait ce qu'il y a de vrai dans ces cris de triomphe ; on vient de l'apprendre assez cruellement.

Le 15 janvier 1840, M. le général Bugeaud, au bruit des murmures de la Chambre, s'écriait à la tribune : « On ne fait » pas la guerre avec des sentiments de philanthropie. » Nommé l'année suivante, en 1841, au gouvernement général de l'Algérie, il n'a pas épargné, en effet, les razzias, il n'a reculé devant aucune des extrémités les plus cruelles de la guerre. Eh bien ! qu'a produit ce système de carnage et d'intimidation sur l'esprit des Arabes ? A-t-il produit la crainte et la soumission, ou l'exaspération et les représailles ? L'incendie à peine éteint des grottes du Dahra a-t-il empêché l'insurrection des Chourfa, qui a coûté la vie au brave lieutenant-colonel Berthier ; a-t-il empêché le massacre de Djamma-Ghazaouat, où quatre cent cinquante soldats français, conduits par le colonel Montagnac, sont morts en héros, formant « un groupe immobile entouré d'Arabes » et *tombant sous leur feu comme un vieux mur* (1) ? »

Votre système, pouvons-nous répondre à M. le maréchal Bugeaud, duc d'Isly, a eu le temps de se produire ; il s'est produit en toute liberté ; tout ce que vous avez demandé en hommes et en argent, tout ce qui avait été refusé à vos pré-

(1) Expressions d'un carabinier. Rapport du chef d'état-major de Martinprey.

décesseurs vous a été largement accordé ; rien ne vous a été obstacle ; tout vous a été concours ; vous eussiez gagné des batailles pareilles à celles qui ont illustré les temps de la république et de l'empire que l'État ne vous eût pas plus magnifiquement récompensé ; partout, l'an dernier, à votre retour en France, on vous a dressé des arcs de triomphe et donné des banquets, même à Paris ; si votre système n'a pas produit d'autres résultats que d'exiger de nous des sacrifices sans terme, que de donner à l'Europe le secret de notre faiblesse, que d'ajourner indéfiniment la solution de la question de la colonisation, qu'en faut-il penser ? N'en faut-il pas conclure que ce système n'est pas bon, qu'il y a aveuglement à persévérer dans une voie évidemment fausse, et qu'il est temps, grandement temps, de songer à en ouvrir une autre ? — C'est ce que nous avons essayé de faire en insistant sur l'urgente et impérieuse nécessité de modifier enfin la guerre telle qu'elle se fait en Algérie, et d'augmenter notre cavalerie dans des proportions considérables. Les railleries d'un général contre un écrivain ne nous arrêteront pas, et nous le prouvons en ouvrant nos colonnes à des idées qui ont sur les vôtres l'avantage de n'avoir pas été condamnées par une expérience de quatre années !

La cavalerie de l'armée d'Afrique se compose de quatre régiments de chasseurs d'Afrique, d'un régiment de marche envoyé il y a dix-huit mois en Algérie à propos des opérations sur la frontière du Maroc, de trois régiments de spahis et de goums arabes.

Chaque régiment de chasseurs d'Afrique peut mettre en route au plus 600 chevaux valides :

| | | |
|---|---|---|
| soit. . . . . | 2,400 | chevaux. |
| Le régiment de marche, au plus. . . | 500 | |
| Total de la cavalerie française. . . . | 2,900 | chevaux. |

Quant aux spahis et aux goums, on ne saurait les comparer à la cavalerie française ; bien que les premiers soient commandés par d'excellents officiers français, on n'obtiendra jamais des Arabes une charge à fond comme on peut

l'attendre de la cavalerie française ; conséquemment, bien que ces cavaliers arabes forment un total de 3,000 à 3,500 cavaliers, on ne peut les compter sérieusement comme cavalerie. Une excellente opération à faire serait de les démonter et de les désarmer en leur remboursant largement le prix de ce qu'on leur prendrait, puis d'envoyer de France 2,500 cavaliers à pied, qu'on incorporerait dans les régiments de spahis et qu'on monterait avec ces chevaux ; alors la cavalerie française serait portée tout d'un coup à 5,400 chevaux valides et disponibles.

Mais 5,400 chevaux ne seraient pas suffisants ; c'est au chiffre de 20,000 chevaux, dont 3.000 de gendarmerie, qu'il serait nécessaire de porter notre cavalerie : c'est donc encore 14,000 chevaux environ qui nous manquent.

Toutefois, avant de poursuivre cette argumentation, il convient de lui donner plus de poids, de citer les passages des récents rapports arrivés d'Afrique, dans lesquels nos généraux commencent à sentir vivement l'absence de la cavalerie et à apprécier tous les services qu'elle peut rendre. M. le lieutenant-général de Lamoricière, dans son rapport du 1er octobre 1845, dit : « Au moment de terminer » cette lettre, je reçois de Mostaganem un rapport du géné- » ral Bourjolly. Il y a eu une rencontre fort heureuse avec » les cavaliers des tribus récemment passées sous les dra- » peaux de Bou-Maza. Il leur a pris 100 chevaux et tué 150 » hommes. Le colonel Tartas a conduit cette charge bril- » lante. »

Qu'eût été le résultat de cette affaire, sans cavalerie ? Parfaitement nul. On eût combattu sur place sans rien prendre ; et quel n'eût pas été l'importance de cette affaire si on eût eu 1,000 chevaux à lancer contre l'ennemi ? Sa perte totale eût été certaine : Bou-Maza eût été pris.

Dans un rapport du 25 septembre dernier, M. le général Cavaignac s'exprime en ces termes : « Le 22 septembre, le » camp fut établi au fond d'une vallée, dans une position » assez convenable, mais dominée à l'ouest par une suc- » cession de collines dont la plus éloignée, couronnée par

» le village des Ouled-Zéeri, était occupée par 3 ou 400
» Kabyles... Cette position devait être enlevée ; une colonne
» d'attaque, composée des voltigeurs et carabiniers du 15e
» léger, des grenadiers du 41e, sous les ordres de M. le co-
» lonel Chadeysson ; de 120 chevaux du 2e chasseurs et du
» 2e hussards, commandés par M. le colonel Trembley, fut
» chargée de cette opération.

» L'infanterie, *si elle eût été seule, aurait eu beaucoup à*
» *souffrir en gravissant péniblement une pente assez élevée.*
» *Lancée au galop sous une vive fusillade, la cavalerie, par*
» *la décision de son mouvement, força l'ennemi à se rejeter*
» *sur le revers opposé, où il fut poursuivi avec vigueur...*
» Rien n'arrêta nos cavaliers qui, sabrant ceux qu'ils pu-
» rent atteindre, rejetèrent ces montagnards au fond de
» ravins profonds ou sur des crêtes inabordables. »

Quand nos colonnes d'infanterie sont trop faibles, elles sont sacrifiées ; quand elles sont fortes, elles passent au travers des populations sans pouvoir éloigner les combattants ennemis au-delà de la portée du fusil. Détruisent-elles les maisons, les troupeaux, les arbres fruitiers, elles ne font qu'exaspérer les Kabyles et provoquer de cruelles représailles.

Ainsi, nulle part on n'obtient de succès décisifs avec de l'infanterie attelée à ses convois, et la cavalerie fractionnée en parcelles très faibles ne sert qu'à diminuer les pertes de notre infanterie, sans que la cavalerie elle-même puisse obtenir aucun succès décisif ; car, en raison de l'exiguïté du nombre, elle ne saurait prudemment s'éloigner à plus d'une lieue des colonnes.

Actuellement, que l'on suppose dans la province d'Oran 50,000 hommes d'infanterie divisés en dix colonnes de 5,000 hommes chacune, et que l'on mette en présence de ces colonnes Abd-el-Kader avec seulement 2,000 chevaux ; n'est-il pas évident qu'il pourra sans cesse passer entre ces colonnes, pénétrer dans le cœur du pays, se cacher dans les montagnes, et, partout esquivant notre présence, forcer les Kabyles à combattre contre nous, si déjà ils n'y étaient

disposés par la guerre de destruction qui les a si impolitiquement rangés sous les ordres de l'émir? Où en serait aujourd'hui M. le maréchal Bugeaud si le gouvernement lui avait accordé les 12,000 hommes qu'il demandait pour aller châtier les Kabyles du Jurjura?

## V.

22 octobre 1845.

Si nos idées ne sont pas justes, M. le maréchal Bugeaud a un moyen infaillible de nous en convaincre; c'est au moyen de l'application des siennes d'assurer la pacification et la colonisation de l'Algérie.

Qui nous a fait douter que les siennes fussent bonnes? Qui nous a amenés à en accueillir de différentes? C'est que tous les ans nous voyons s'accroître la somme des sacrifices que la possession de l'Algérie fait peser sur nous, sans voir faire un pas en avant à la questien d'occupation et de pacification par la colonisation.

A cela on nous répond : La colonisation d'un territoire aussi étendu que l'est celui de l'Algérie n'est pas l'œuvre d'un jour. Oui, sans doute, répliquons-nous, et l'objection serait fondée si l'occupation de l'Algérie par la France datait d'hier, mais elle date de 1830. Elle date de quinze ans; or, le Consulat et l'Empire, qui ont vu s'accomplir tant de merveilles, se résoudre tant de questions, se gagner tant de batailles, n'ont duré que quinze années. Dans ces quinze années, en Algérie, qu'a-t-on fait? — On n'a même pas réussi à en finir avec Abd-el-Kader, et cependant nous nous souvenons qu'en 1841, M. le maréchal Bugeaud, la veille de son départ pour l'Afrique, nous disait : « Il faut en finir » avec Abd-el-Kader; *dans trois mois j'en aurai fini avec* » *lui.* » En a-t-on fini, en finira-t-on avec lui? Quoi qu'en ait pu dire le *Journal des Débats*, il est à craindre qu'on ne soit pas plus heureux ou plus habile dans l'avenir, même avec un effectif augmenté de 12,000 hommes, qu'on ne l'a été dans le passé. Quel progrès a fait la colonisation?

Nous voyons bien le nombre de ce qu'il plaît d'appeler « les colons » s'augmenter dans la proportion où s'augmente le chiffre de notre armée ; mais rien de plus. En conscience, 80,000 artisans, marchands, spéculateurs de toutes conditions, de tous pays, de tous âges, se traînant à la suite d'une armée de 100,000 hommes, et vivant à ses dépens, est-ce là ce qu'on peut appeler colonisation, après quinze années d'occupation ?

Si les moyens employés jusqu'à ce jour n'ont abouti à aucun résultat durable, de l'aveu de tous ceux qui viennent de visiter nos possessions d'Afrique ; si la guerre, dès qu'on la croit éteinte, ne fait que couver pour se rallumer ; si les tribus, dès qu'on les croit soumises, ne nous tendent la main qu'afin de se préparer plus sûrement à nous trahir ; si la colonisation n'attire à elle de malheureux émigrants que pour les voir s'éloigner de l'Algérie peu de mois après plus malheureux qu'ils n'y étaient venus, qu'en faut-il conclure? N'en faut-il pas conclure qu'il y a au moins lieu de chercher un mode de pacification et de colonisation plus efficace ? Certes, nous aurions pu nous borner à constater le mal sans nous inquiéter du remède ; rien ne nous obligeait, rien ne nous oblige à sortir des limites de la critique, à faire acte d'initiative ; nous sommes la presse, nous ne sommes pas le gouvernement ; pourquoi donc, en sortant de ce rôle étroit, n'avons-nous pas craint de nous exposer aux représailles et aux railleries de M. le maréchal gouverneur-général de l'Algérie ? — Nous allons le dire. C'est que la question est trop grave pour que nous ne fassions pas abnégation complète de tout sentiment personnel ; c'est que si on ne se hâte de la trancher, il est à craindre que nous n'ayons chaque année dépensé cent millions, et envoyé à la mort vingt mille Français, la fleur de notre population, que pour aboutir à nous voir enlever l'Algérie au premier différend toujours sur le point d'éclater, quoi qu'on fasse, et bien qu'on cède, entre la France et l'Angleterre. — N'est-ce pas ainsi que le port d'Anvers a cessé de nous appartenir après que nous y avons eu dépensé des sommes considéra-

bles pour l'améliorer? Nous ne saurions le répéter assez souvent, l'occupation de l'Algérie, telle qu'elle a lieu, grevant nos finances, affaiblissant notre armée, est plus qu'un sacrifice pour la France, c'est un danger, un danger véritable que l'homme d'État ne doit pas perdre un seul instant de vue. Telle est, à nos yeux, la gravité de ce danger que nous n'hésitons pas à dire, quoi qu'il nous en coûte, que mieux vaudrait, même après avoir arrosé cette terre de tant de sang précieux, et en avoir acheté la possession au prix d'un milliard, évacuer l'Algérie que de persister à nous y maintenir, si la colonisation ne doit pas faire des progrès assez rapides pour mettre d'ici à peu d'années les colons en état de se suffire à eux-mêmes, non-seulement dans le cas où ils continueraient d'être inquiétés par la population indigène, mais encore dans le cas où tous les rapports seraient interceptés par une escadre britannique entre les deux rives de la Méditerranée, entre Bone et Toulon, Marseille et Alger.

Nous connaissons toutes les ressources de notre pays; ce qui nous effraie, ce n'est pas la grandeur des sacrifices que l'Algérie lui a déjà imposés, qu'elle menace de lui imposer encore, c'est la crainte de leur inutilité; c'est la crainte de voir un jour une armée française de cent mille hommes, notre brave armée d'Afrique, réduite par la faim, par le défaut de subsistances, à l'impuissance de combattre, à la nécessité de mettre bas les armes! Il ne faut pas se bercer dans une dangereuse illusion, le jour où le pavillon britannique flotterait en vue des forts d'Alger, de Bone, d'Oran, etc., pour nous en interdire l'entrée, ce jour-là verrait accourir et se lever contre nous toute la population arabe et kabyle, hommes, femmes, enfants, vieillards, grossie d'une grande partie des forces du Maroc. C'est pourquoi nous ne nous lasserons pas de répéter qu'on doit se hâter d'adopter un autre mode de domination que celui qui éternise la guerre en Afrique, et un autre système de colonisation que celui qui ne peut se soutenir et se développer qu'à l'ombre d'une armée dont on est contraint d'augmenter chaque année l'ef-

fectif de dix mille hommes. Cet effectif, qui était de 56,000 hommes en 1840, est maintenant de 100,000 hommes, et ne suffit pas encore, car M. le maréchal Bugeaud, dans sa circulaire du 14 octobre 1845, datée à bord du *Panama*, et adressée à MM. les généraux et officiers supérieurs commandant les provinces, les subdivisions et les cercles, déclare que « *cet effectif, quoique nombreux, ne l'est pas encore assez pour faire face à la fois à tous les dangers survenus ou à survenir.* » Dans cette voie, où nous arrêterons-nous donc ?

Se poser cette question, la poser aux ministres qui nous gouvernent, provoquer sur elle les méditations du pays, voilà ce que vous appelez « de l'hostilité passionnée qui, » sous prétexte des choses, ne poursuit que les hommes ! »

Pourquoi donc poursuivrions-nous M. le maréchal Bugeaud ? — Député, il siége sur les mêmes bancs que nous ; il appartient aux mêmes opinions ; avant qu'il ne partît pour prendre possession du gouvernement d'Alger, des liens étroits de confiance et d'amitié nous unissaient à lui ; ces liens ne se sont pas rompus à la suite d'aucun service ni direct ni indirect que nous ayons eu à lui demander et qu'il n'ait pu nous rendre ; ils se sont détendus de notre côté, parce que, voyant M. le général Bugeaud persister à s'égarer dans la même voie où s'étaient perdus ses prédécesseurs, nous ne pouvions lui continuer plus longtemps notre concours sans que ce concours fît peser sur nous une solidarité qu'un patriotisme éclairé nous interdit d'accepter ; parce que les intérêts de notre pays passent avant ceux de nos amities ; parce que nous ne saurions garder le silence quand une conviction profonde nous presse de le rompre.

Préconiser l'emploi de la cavalerie, dites-vous, ce n'est pas avoir un système. Assurément ; aussi n'avons-nous jamais prétendu que l'augmentation du chiffre de notre cavalerie, en Afrique, fut un système, mais simplement un moyen plus efficace de protéger les tribus qui nous sont soumises, au moins en apparence, contre les attaques de l'émir et de ses lieutenants, et de tirer parti de ces victoires

sans nombre que nous remportons sans cesse, mais qui jamais ne décident rien. Voici ce que nous avons dit et ce que nous répétons : Puisqu'avec des forces aussi considérables que celles dont vous disposez, vous n'avez pu, depuis quatre ans, en finir avec Abd-el-Kader, et le mettre, du moins, hors d'état de vous inquiéter, il faut bien que ce mode de faire la guerre, qui est le vôtre, et que l'expérience a condamné, ne soit pas le bon; essayez-en donc d'un autre basé sur une nouvelle proportion des armes.

Mais, ajoutez-vous : « Pour faire un civet, il faut un liè-» vre. Pour former de la cavalerie, il faut des chevaux. » C'est là une de ces vérités qui attestent, de votre part, une rare sagacité ; mais où cette sagacité commence à être en défaut, c'est lorsqu'il ne vous vient pas à la pensée qu'avec de l'argent on se procure des chevaux.

Et quand vous aurez cette cavalerie, reprenez-vous, comment la ferez-vous vivre ? — Comment Abd-el-Kader, vous demanderons-nous à notre tour, fait-il vivre la sienne ? Là où la cavalerie de l'émir aura vécu, la vôtre n'aura qu'à prendre sa place pour y vivre non moins bien.

Toutes vos objections sont de cette force et de la même difficulté à réfuter : aussi ne nous arrêterons-nous pas plus longuement à les discuter.

Nous nous résumons :

A l'*infanterie*, — la défense du littoral ;

A la *cavalerie*, — la conquête et la pacification du pays ;

A l'*adoption de nos institutions et de nos lois*, — la colonisation, parce que, sans garanties contre l'arbitraire, point de capitaux ; sans capitaux, point de travailleurs, et sans travailleurs, point de colonisation. Les États-Unis l'ont bien compris ; il y a à peine un an qu'ils ont admis l'Orégon à jouir du bénéfice de leurs institutions, et déjà la population coloniale de cette vaste contrée est sur le point d'atteindre le chiffre fixé pour obtenir le droit d'envoyer un député au Congrès.

Telles sont les idées hors de l'application desquelles nous ne voyons que sacrifices et danger dans la conservation de

nos possessions d'Afrique. Puissions-nous nous tromper ; puissent les événements et l'avenir donner raison à celles de M. le maréchal Bugeaud ; puisse-t-il en finir avec Abd-el-Kader, et mettre, d'ici à peu d'années, l'Algérie en position de se suffire à elle-même ! Ce jour-là, s'il arrive, il ne nous en coûtera rien de reconnaître notre erreur et la supériorité de son expérience ; notre patriotisme sera trop heureux d'un tel aveu pour que notre amour-propre en soit blessé.

## VI.

31 octobre 1845.

Le *Journal des Débats* nous répond :

« L'humanité n'arrêtait guère les Romains. Qu'on se rappelle cependant ce qu'il a fallu de patience et de temps à » ces grands colonisateurs du monde pour créer une Afrique latine ! Nous avons à créer une Afrique française, et » l'on s'étonne qu'au bout de cinq ans cela ne soit pas déjà » fait ! c'est-à-dire que l'on s'étonne qu'en quinze ans les » Arabes n'aient pas changé de religion, de mœurs, de lois ; » qu'en quinze ans, ces peuplades, qui ont passé sous tant » de dominations sans que leur caractère en ait été essentiellement altéré, dans lesquelles on retrouve encore aujourd'hui les Numides de Jugurtha et les Maures de Bocchus, ne soient pas devenus de paisibles électeurs et » d'honnêtes gardes nationaux ! On s'irrite, on s'en prend » à tout le monde de ces insurrections sans cesse renaissantes et des sacrifices qu'elles nous imposent ; on en cherche la cause partout, excepté là où elle réside ; on ne veut » pas voir que tant que les Arabes seront des Arabes et que » notre civilisation n'aura pas fait disparaître la leur, l'Algérie pourra être momentanément tranquille, mais ne sera » pas soumise. »

Nous répondons au *Journal des Débats* :

Les Romains, quand ils créaient une Afrique latine, y pouvaient mettre le temps. Ils n'étaient pas dans la situa-

tion précaire, périlleuse, où la France se trouve vis-à-vis de l'Angleterre ; ils n'avaient pas à craindre qu'une puissance, disposant de forces maritimes plus considérables que les leurs, vînt réduire par la faim une armée de cent mille hommes et toute une colonie à l'impuissance de se défendre ! Or, c'est le danger qui nous menace, et ce danger est si grave que, s'il était vrai qu'il fallût encore un très grand nombre d'années pour mettre l'Algérie en état de se suffire à elle-même, la prudence voudrait qu'on ne prolongeât pas plus longtemps des sacrifices inutiles.

Ce n'est pas nous qui nous sommes jamais étonnés que les Arabes n'aient pas changé, en quinze ans, de religion, de mœurs et de lois ; loin de là, car nous croyons que ce siècle en verra commencer un nouveau avant que ces mœurs, ces lois et cette religion aient fait place à une religion, à des lois et à des mœurs nouvelles. C'est précisément parce que telle est notre conviction profonde que nous persistons à soutenir qu'il n'y a qu'un moyen de coloniser l'Algérie : c'est d'y transporter assez de Français et d'Européens pour que vis-à-vis d'eux Arabes et Kabyles ne soient plus qu'à l'état de minorité trop faible pour n'être pas parfaitement soumise.

Or, comment décider quatre ou cinq millions de Français à se transporter en Algérie pour y cultiver les terres ou y exercer leur industrie ? Est-ce en les privant des garanties que leur assurent nos institutions et nos lois ? Est-ce en les alléchant par la perspective du régime arbitraire qui existe à Alger ? — Telle est la question à laquelle, s'il le peut, le *Journal des Débats* fera bien de répondre.

Il ne suffit pas de dire avec une apparence trompeuse de gravité : « La tâche sera lourde, nous sèmerons longtemps » avant de recueillir, » il faut aussi prévoir le cas où, à la première collision avec l'Angleterre, elle entreprendrait de nous empêcher de recueillir ce que nous aurions semé.

## VII.

25 février 1846.

La discussion à laquelle a donné lieu, dans les bureaux de la Chambre des députés, le projet de loi portant demande de vingt-cinq millions de crédits extraordinaires, applicables aux dépenses de l'Algérie, a vu se produire deux idées, l'une émise par M. Genty de Bussy, l'autre énoncée par M. Monnier de la Sizeranne.

M. Genty de Bussy, déclarant que le fardeau des fonctions du gouverneur général de l'Algérie est aujourd'hui trop lourd pour un seul homme, a demandé que le commandement fût divisé, qu'il y eût trois commandements militaires et trois départements, et qu'un ministère spécial de l'Algérie fût créé.

M. Monnier de la Sizeranne a demandé que l'Algérie fût érigée en vice-royauté. Selon lui, « la création d'une vice-» royauté aurait l'avantage d'identifier le prince qui en se-» rait investi aux intérêts de la colonie, car son œuvre devant » être très probablement l'œuvre de sa vie entière, il aurait » pour but unique le développement graduel de la prospé-» rité du pays confié à ses soins ; cette création aurait en-» core pour résultat de donner un incontestable caractère » de permanence à l'occupation française en Afrique, soit » vis-à-vis des Arabes, que nos débats sur la question en-» tretiennent encore dans le doute, soit aux yeux des puis-» sances étrangères, parmi lesquelles il en est une qui, en » refusant de régulariser la position de son consul, proteste » par cela même contre des droits acquis au prix de tant de » sang français. »

Doit-on maintenir ce qui est : — un gouverneur-général à Alger et une division des affaires d'Afrique au ministère de la guerre ?

Faut-il créer un ministère spécial de l'Algérie ?

Vaut-il mieux ériger l'Algérie en vice-royauté ?

N'est-il pas plus simple et préférable d'assimiler l'Algérie

à la Corse, et de répartir entre les divers départements ministériels ce qui est aujourd'hui exclusivement concentré dans la division des affaires d'Afrique au ministère de la guerre ?

Telles sont les quatre questions sur lesquelles il serait temps que le ministère eût un avis.

## VIII.

6 juin 1847.

L'abdication de M. le maréchal Bugeaud ne peut manquer de donner à la question de l'Algérie une face toute nouvelle au débat. Les ministres maintenant ne pourront plus se plaindre et prétexter qu'ils sont gênés dans leur liberté. S'ils ont des idées arrêtées, rien ne s'opposera à ce qu'ils les exposent à la tribune. S'ils n'en ont pas, il faudra bien qu'ils le confessent.

Veut-on cette fois, enfin, que le débat ne demeure pas stérile? — Il faut alors qu'il soit pressant et précis; il faut éviter qu'il ne s'énerve en longs discours. Longs discours, longs détours. Les longs discours sont la porte par laquelle les ministres échappent à l'embarras et aux périls des discussions où il n'y aurait qu'à les serrer de près pour les forcer de s'avouer vaincus. Quand ils ont à répondre à de longues amplifications, que font-ils? Ils font leur choix dans le nombre des objections; ils laissent prudemment à l'écart ce qui serait difficile à réfuter, pour s'attacher exclusivement et soigneusement à ce qui est faible, spécieux ou erroné. C'est ainsi qu'ils se sont accoutumés à triompher facilement de leurs contradicteurs. Rarement la lutte s'établit corps à corps; on se combat à distance, et presque tous les coups portent au-dessus de la tête. Aussi n'est-ce que par exception maintenant que les discussions sont meurtrières, nous voulons dire décisives. Quand on a beaucoup et bien parlé de part et d'autre, c'est à peu près comme s'il ne s'était rien dit, car il ne s'est rien décidé.

Tous les ans, la question de l'Algérie est le sujet de longs

et nombreux discours. Qu'ont-ils produit? quel pas, depuis quinze années, ont-ils fait faire à la question? quelle erreur ont-ils redressée? quel abus ont-ils fait disparaître? quel système ont-ils fait prévaloir? quel éclair seulement ont-ils fait jaillir?

Quelle question cependant plus importante et plus urgente à résoudre!

C'est avec raison que l'honorable M. de Tocqueville, au nom de la commission, s'exprime ainsi dans son rapport :

« Jusqu'à présent, l'affaire n'a pas pris dans l'attention » des Chambres, et surtout dans les conseils du gouverne- » ment, le rang que son importance lui assigne. Nous » croyons qu'il peut être permis de l'affirmer sans que per- » sonne en particulier ait le droit de s'en plaindre.

» La domination paisible et la colonisation rapide de » l'Algérie sont assurément les plus grands intérêts que la » France ait aujourd'hui dans le monde; ils sont grands en » eux-mêmes, et pour le rapport direct et nécessaire qu'ils » ont avec tous les autres. Notre prépondérance en Europe, » l'ordre de nos finances, la vie d'une partie de nos conci- » toyens, notre honneur national sont engagés de la ma- » nière la plus formidable. On n'a pas vu cependant jus- » qu'ici que les grands pouvoirs de l'État se livrassent à » l'étude de cette immense question avec une préoccupa- « tion constante, ni qu'aucun d'eux en parût visiblement » et directement responsable devant le pays.

» Nul n'a semblé apporter dans la conduite des affaires » d'Afrique cette sollicitude ardente, prévoyante et soute- » nue qu'un gouvernement accorde d'ordinaire aux prin- » cipaux intérêts du pays ou au soin de sa propre exis- » tence. Rien n'y a révélé jusqu'à présent une pensée uni- » que et puissante, un plan arrêté et suivi. La volonté » éclairée et énergique qui dirige toujours et contraint » quelquefois les pouvoirs secondaires ne s'y est pas ren- » contrée.

» La commission eût cru manquer à son premier devoir » envers vous et envers elle-même si elle vous avait caché

» sur ce point sa pensée. Elle s'exprime en ce moment
» avec mesure, mais elle n'hésite pas à s'exprimer.

» Elle croit qu'il fallait que ce qu'elle vient de dire fût
» dit, et elle le dit sans préoccupation de personnes ni de
» parti, par le simple et pur amour du bien public.

» Tant que les choses se passeront ainsi, les amélioration
» tions de détail, les réformes administratives, les change-
» ments d'hommes resteront, croyez-le, inefficaces. Les
» avis les plus salutaires seront perdus, les meilleures in-
» tentions deviendront stériles. Tout sera, au contraire,
» possible et *presque facile* le jour où le gouvernement et
» les Chambres, prenant enfin en mains la direction de
» cette grande affaire, la conduiront avec la résolution,
» l'attention et la suite qu'elle réclame. »

C'est aussi notre avis : oui, nous croyons qu'il est possible, *presque facile* de vaincre les difficultés qui se sont opposées jusqu'à ce jour à la solution du problème de l'occupation de l'Algérie à peu de frais, par la colonisation sur une grande échelle ; mais c'est à la condition qu'on ira résolûment au fond des choses, qu'on s'attachera moins aux phrases qu'aux idées, qu'on coupera toute retraite au cabinet, afin de le forcer, ou d'expliquer sa pensée, toute sa pensée, ou bien d'avouer son éternelle impuissance. Il ne faut pas permettre qu'il s'évade. Si en cette affaire, comme en toute autre, son mot est *Rien*, il faut l'obliger à le dire. S'il essaie de prendre son vol pour s'élever dans la haute région des généralités, il faut le ramener au fait et au besoin l'y river.

Le fait, le voilà !

Il est écrit en toutes lettres, page 9 du rapport, ainsi qu'il suit :

« En 1831, l'effectif des troupes françaises ne s'élevait
» qu'à 18,000 hommes de toutes armes ;

» En 1834, à 30,000 ;

» En 1838, à 48,000 ;

» En 1841, à 70,000 ;

» En 1843, à 76,000 ;

» En 1845, à 83,000 ;

» En 1846, à 101,000. »

Or, n'est-ce pas le contraire qui paraîtrait simple?

On comprendrait que nous ayons commencé par avoir en Afrique 101,000 hommes, et que nous n'en ayons plus maintenant que 18,000 ; mais que nous ayons commencé par 18,000 hommes, pour arriver, après quinze années, à 101,000 hommes, n'est-ce pas la plus sévère condamnation qui puisse être prononcée contre l'absurde et faux système qui a été suivi?

## IX.

9 juin 1847.

Les discussions générales ne s'animent plus que le jour où elles se ferment ; c'est-à-dire le dernier jour. C'est ce qui est arrivé à la discussion générale sur l'Algérie, qui a été fermée à la fin de la séance, après un débat animé où le ministère, de l'aveu de ses meilleurs amis, est resté sur le champ de bataille. Nous cherchons un mot pour rendre notre pensée, et nous n'en trouvons pas ; Vaincu !... Mais il y a des défaites glorieuses. Blessé !... Mais cela suppose qu'on s'est énergiquement défendu... Or, le ministère, il est vrai, a parlé, mais il n'a pas lutté ; on peut dire qu'il a été trahi par ses propres forces.

Nous ne dirons pas que le début à la tribune de M. le général Lamoricière a répondu aux espérances qu'on avait fondées sur lui ; nous dirons qu'il les a dépassées, et nous ne serons que justes. Sa parole est facile, abondante, et cependant précise. Il expose avec clarté et méthode ce qu'il veut exprimer. Il est entré dans d'intéressants détails prouvant qu'il avait fait de la question qu'il traitait une étude approfondie. Il ne l'a pas traitée seulement en militaire ; il a montré qu'il s'en était préoccupé aussi au point de vue des institutions civiles. Peut-être aurait-il pu s'élever un peu plus haut ; mais on n'eût pas manqué de dire que dès le début il affectait de grandes prétentions à l'homme d'État, au législateur. En somme, peut-être a-t-il mieux fait

de se tenir dans la région moyenne où il s'est placé par son discours.

Personne, après M. de Tracy, ne demandant plus la parole, M. Guizot est monté à la tribune; il a énuméré, avec cette pompe qui lui est familière, tout ce qui s'est fait en Algérie de 1840 à 1846. Or, qu'a-t-on fait? On a dépensé beaucoup d'argent, on en a immensément gaspillé; cet argent, il fallait bien l'employer! on a construit des casernes, des hôpitaux; on a exécuté des travaux; il eût été prodigieux qu'on eût dépensé tant de millions sans qu'il en restât de traces, sans qu'on eût rien fait, rien, absolument rien. Cependant, il s'en est fallu de peu que M. Guizot ne tirât vanité de ce qu'il n'en fût pas entièrement ainsi. Jamais politique de prospectus ne fut à la fois plus pompeuse et plus pauvre; jamais on ne se vanta de moins avec plus de complaisance et plus de solennité. C'était à un tel point que nous avons vu la majorité elle-même en souffrir.

Tels sont cependant les vices de l'organisation administrative en Algérie, qu'il a bien fallu que M. Guizot les reconnût. Il les a avoués; il a dit qu'il y avait trop de rouages; qu'ils s'entravaient les uns les autres; qu'on avait amalgamé ensemble des choses qui eussent dû rester distinctes; que les reproches sévères adressés dans le rapport, à cette organisation défectueuse et compliquée, étaient fondés, qu'il le reconnaissait, mais qu'il fallait faire au temps sa part. Est-ce que cette part ne lui a pas été amplement faite? Comment! voilà dix-sept ans que nous possédons l'Algérie, et chaque année elle nous coûte plus que les années qui ont précédé; c'est ce que l'honorable M. Desjobert a démontré, budget et lois des comptes en mains; il a démontré qu'en 1846 l'Algérie avait coûté à la France cent trente millions, et, déduction faite des recettes, cent vingt millions au moins.

M. Guizot ne s'est pas borné à venir soutenir tardivement à la tribune que le gouvernement avait autorisé la dernière expédition en Kabylie; il a ajouté que le gouvernement l'avait approuvée; et c'est avec l'orgueil du triomphe qu'il l'a

déclaré. Il a dit qu'elle était opportune, utile, nécessaire, glorieuse, oubliant que l'année dernière il l'avait qualifiée « d'IMPOLITIQUE et d'INIQUE ! » C'est ce que lui a rappelé M. Dufaure dans un discours dont tous les mots portaient. Il ne lui a pas été difficile de montrer qu'on n'avait rien fait, rien, absolument rien, qu'on n'avait tranché aucune question, vaincu aucune difficulté, réprimé aucun abus, et que la seule bonne mesure qu'on eût arrêtée en principe, on n'avait pas osé l'appliquer. L'effet de ce discours a été accablant pour le cabinet; vainement M. Guizot, dans l'espoir de l'atténuer, est-il monté à la tribune; loin de l'atténuer, il n'a fait que l'accroître par la faiblesse des justifications dans lesquelles il a essayé d'entrer. En cette circonstance, le talent de M. Guizot lui a fait complétement défaut; il y a donc un jour où la vérité, par sa seule force, l'emporte sur le talent, quels qu'en soient l'éclat et l'étendue. M. Guizot est redescendu de la tribune, laissant son discours inachevé, et n'ayant pas dit un mot, un seul mot de ce que se proposait de faire le gouvernement en Algérie. Laissera-t-il les choses telles qu'elles sont, avec leur imperfection reconnue, leur complication avouée, leur amalgame blâmé? Créera-t-il un ministère spécial? Répartira-t-il les divers services entre chacun des neuf départements ministériels? Croit-il que le régime sous lequel nous vivons puisse être appliqué aux Français et chrétiens qui s'établissent en Algérie? Croit-il le contraire? Instituera-t-il une vice-royauté? De toutes ces questions fondamentales, décisives, M. Guizot n'a pas dit un mot, un seul mot. Ses deux discours sont deux tronçons de discours; mais les deux, rapprochés, ne font pas un discours complet. Jamais la stérilité et l'impuissance du cabinet n'étaient apparues à tous les yeux avec cette évidence allant jusqu'à la nudité. Encore si le débat n'avait révélé que la stérilité et l'impuissance du cabinet! Mais M. Gustave de Beaumont, lettres en mains, lettres remises à la commission par M. le ministre de la guerre, a montré que le cabinet, pour essayer de se justifier, n'avait pas craint

de descendre jusqu'au mensonge dans ses allégations, et au manque de loyauté dans ses communications. C'est le propre de l'impuissance poussée dans ses derniers retranchements, de chercher un abri derrière le mensonge, et de ne dédaigner aucun moyen de salut. Mais il faut que le ministère, pour s'y être résigné comme il l'a fait aujourd'hui, à la fois sans scrupule et sans succès, se sente cruellement menacé et bien près de sa fin! Si l'on eût dit qu'un ministère à la tête duquel étaient placés des hommes politiques du talent, de la valeur, du poids, de l'importance de MM. Guizot et Duchâtel, en arriverait là, après sept ans de durée, avec une majorité de cent voix, non, jamais nous ne l'eussions cru. Une si prompte décadence nous effraie, car ce n'est pas la décadence, c'est la chute.

## X.

12 juin 1847.

I. Doit-on maintenir ce qui est : — un gouverneur-général à Alger et une division des affaires d'Afrique au ministère de la guerre?

II. Ou faut-il créer un ministère spécial de l'Algérie ?

III. Ou vaut-il mieux ériger l'Algérie en vice-royauté ?

IV. Ou, enfin, n'est-il pas plus simple et préférable d'assimiler l'Algérie à la Corse, et de répartir entre les divers départements ministériels ce qui est aujourd'hui exclusivement concentré, dans la division des affaires d'Afrique, au ministère de la guerre ?

La démission de M. le maréchal Bugeaud est une occasion favorable de prendre un parti, de choisir entre ces quatre voies, la plus droite, la plus courte, la plus sûre, de mettre une limite aux pesants sacrifices que nous impose l'occupation armée de l'Algérie.

Il importe qu'on sache bien ce que nous coûte cette occupation armée. L'Algérie nous coûte déjà plus d'un milliard, et ce qu'elle nous coûte n'est que notre moindre objection : la plus grave, c'est ce qu'elle nous empêche de

faire. Elle nous empêche de porter la réforme dans l'organisation si vicieuse et si dispendieuse de notre armée; elle nous empêche de consacrer cent millions par an à des dégrèvements depuis longtemps réclamés, qui, telle que la réduction du port des lettres, loin de porter atteinte aux recettes du Trésor, en eussent augmenté les produits; à des travaux qui nous enrichiraient; enfin, à des améliorations administratives sans lesquelles il est douteux que nos institutions acquièrent la force nécessaire à une grande durée. M. Desjobert, dans la séance du mercredi 9 juin 1847, a établi, ainsi qu'il suit, le décompte de ce que nous avait coûté l'Algérie pour 1846 :

| | |
|---|---|
| DÉPENSES SPÉCIALES. | |
| Budget originaire (loi du 19 juillet 1845). . . . . | 73,090,427 fr. |
| Crédits votés en 1846 (loi du 3 juillet 1846) . . . . . | 25,067,566 |
| Crédits votés dernièrement, sur le rapport de M. Allard. | 13,055,965 |
| DÉPENSES DIVERSES. | |
| Direction de l'Algérie, transport et mouvement des troupes, etc.; consommation du matériel de la guerre, poudre, armes; séjour dans les hôpitaux de France des malades venant d'Afrique, etc. . . . . | 10,000,000 |
| Dépenses de la marine. . . . . | 10,000,000 |
| Service de trésorerie. . . . . | 427,407 |
| TOTAL DES DÉPENSES. . . . . | 131,641,365 |
| A déduire : RECETTES . . . . . | 14,000,000 |
| EXCÉDANT DES DÉPENSES . . | 117,641,365 fr. |

Faisons la part des impôts perçus en nature, dont a parlé M. le général de Lamoricière, et évaluons-les à 7,641,365 fr.; les dépenses de l'Algérie, pour 1846, s'élèveront encore à 110 millions. Dans la situation de nos finances, 110 millions n'est-ce pas une grosse somme, et, s'il était possible de la réduire à moitié, à 55 millions, par l'adoption d'un bon système, croit-on que le temps consacré à l'étudier, à l'approfondir, fût du temps perdu? Or, il résulte clairement, évidemment, de trois jours de débat, que les affaires vont en Algérie comme elles veulent et comme elles peuvent; que le gouvernement, et pas plus M. Guizot que M. Trézel, pas

plus M. Trézel que M. Guizot, n'ont d'idée arrêtée sur l'occupation et la colonisation, sur le présent et sur l'avenir de l'Algérie. Voilà ce qui est certain, voilà ce qui est manifeste, et nous ajouterons funeste, car ce n'est pas impunément qu'un gouvernement laisse aller longtemps ainsi toutes choses à l'abandon, au caprice, à l'arbitraire et au hasard, sans rien prévoir ni rien diriger. Les vrais conservateurs, on le reconnaîtra trop tard, ne sont pas ceux qui votent complaisamment, passivement, tout ce qu'on leur commande de voter; ce sont ceux qui, comme nous, ne craignent pas de dire la vérité, au risque de déplaire et de se faire d'implacables ennemis. Il n'y a pas de fortune, si considérable qu'elle soit, dont la dissipation ne vienne à bout. Parce que la France possède d'immenses ressources, on croit qu'elles sont inépuisables. C'est là une grave et fatale erreur. Oui, sans doute, la France a d'immenses ressources, des ressources intarissables; mais c'est à la condition qu'elles seront bien employées. Pour que l'impôt, comme on l'a dit, soit le meilleur des placements, il faut que l'usage qui en est fait soit aussi le meilleur. Il en est des impôts comme des cours d'eau, qui fécondent ou dévastent, selon qu'ils sont abandonnés à eux-mêmes ou habilement dirigés. Les impôts peuvent enrichir un pays ou le ruiner. Cela dépend des ministres qui le gouvernent. Les Chambres, leurs commissions, les journaux ont un tort : c'est celui de s'arrêter exclusivement au chiffre par lequel se soldent les budgets, soit en déficit, soit en excédant de recettes, ce qui est devenu très rare. Qu'importe ce chiffre ! Un budget peut être mince et lourd, comme il peut être gros et léger. Ce qui importe, ce n'est pas la grosseur isolée, c'est le poids relatif. Il n'y a pas de petits et de gros impôts ; il y a des impôts bien employés et d'autres qui le sont mal. C'est ce dont le ministère ne se rend pas compte. Il ressemble à ces fils de famille qui sont nés avec un riche patrimoine, et qui, uniquement occupés à satisfaire leurs goûts, l'ont dissipé avant d'avoir jamais songé à se demander comment ils auraient pu l'accroître. Rien de plus optimiste que le dissipateur;

rien de plus dissipateur que l'optimiste. Or, ce qu'est surtout le ministère du 29 octobre 1840, c'est optimiste et dissipateur. Même dans l'état de désordre où il a jeté nos finances, même dans l'état de faiblesse auquel il a réduit notre crédit, il est encore satisfait de lui-même, et trouve que tout est bien. Quiconque à cet égard n'est pas de son avis est un esprit chagrin, un censeur incommode, un ami dont il faut se défier, un ennemi qui se cache.

Ce n'est pas l'Algérie qui nous coûte cent dix millions par an, c'est l'optimisme du ministère, c'est son insouciance. Quoique l'Algérie soit manifestement appelée à jouer dans le premier conflit qui troublera la paix de l'Europe un rôle peut-être décisif pour l'avenir et l'indépendance de la France, jamais les ministres ne s'en sont occupés qu'au point de vue de la tribune et de la discussion. Ce qui le prouve plus clairement que le jour, c'est la présentation et le retrait du projet de camps agricoles. Si le ministère avait étudié la question, il n'eût pas présenté ce projet; l'ayant présenté, il ne l'eût pas abandonné s'il eût été le fruit d'une conviction.

Tout, dans ce débat, a révélé l'insouciance profonde du cabinet et une ignorance telle, que le talent oratoire de M. Guizot a été impuissant à la dissimuler. Sur la question de la liberté de la presse en Algérie portée à la tribune, qu'a dit M. Guizot? Voici ses paroles, telles que nous les empruntons au *Moniteur* : « Je ne crois pas, pour mon » compte, que la liberté de la presse puisse être, à l'heure » qu'il est, introduite réellement, efficacement en Al- » gérie. »

Et pourquoi donc? C'est ce que M. Guizot s'abstient de dire; il affirme, mais il n'explique pas; il ne fait pas connaître sur quels motifs se fonde cette opinion. Nous croyons qu'en effet il lui eût été difficile d'en donner, nous ne dirons pas de sérieux, mais seulement de spécieux.

Le 26 août 1846, nous écrivions ce qui suit :

« S'il est un pays où la liberté de la presse devrait exis- » ter, où elle serait utile, nécessaire, indispensable, assu-

» rément, c'est en Algérie, cette terre féconde de l'arbitraire
» et des abus. Loin de craindre ce contrôle, l'administra-
» tion locale devrait le désirer; car, dans l'impossibilité de
» tout voir, de tout surveiller par elle-même, ce serait un
» vigilant auxiliaire qu'elle aurait, un frein puissant qui
» l'aiderait à réprimer, à prévenir des écarts sans nombre.
» La liberté de la presse, en Algérie, y vaudrait mieux
» qu'une armée d'inspecteurs; elle y aurait d'incontesta-
» bles, d'immenses avantages. Qu'est-ce qui s'oppose donc
» à ce qu'elle y soit établie? — On objecte qu'elle aurait le
» danger de mettre nos ennemis au courant de tout ce que
» nous faisons, et d'affaiblir l'autorité qu'il importe au
» contraire de fortifier? Si cette objection était sérieuse,
» savez-vous quelle en devrait être la conséquence? —
» L'abrogation de l'article 7 de la Charte, où il est dit : « Les
» Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs
» opinions, en se conformant aux lois. *La censure ne pourra*
» *jamais être rétablie.* »

» Cela est évident, incontestable, car ce qu'il est défendu
» d'imprimer dans l'*Akhbar*, et dans les autres journaux
» publiés à Alger, on l'imprime, on peut l'imprimer non-
» seulement dans les journaux qui se publient à Paris, mais
» encore dans les journaux de Marseille et de Toulon.
» Qu'est-ce qui s'oppose à ce que les Arabes qui seraient
» en état de lire l'*Akbar*, la *France Algérienne*, etc., lisent
» le *Siècle* et la *Presse*, le *Sémaphore*, le *Courrier de Mar-*
» *seille*, le *Toulonnais*, etc.?

» Il n'y a donc, on le voit, aucune raison pour maintenir en
» Algérie le régime de la censure; il y a, au contraire, les
» motifs les plus sérieux pour le supprimer. L'y conserver,
» c'est prendre hautement parti pour les abus dont la li-
» berté de la presse réduirait le nombre; c'est se condam-
» ner soi-même. »

Ce que nous pensions le 26 août 1846, nous le pensons encore.

S'il y a un danger réel à ce qu'un journal consacré aux affaires d'Afrique paraisse librement à Alger, il faut être

conséquent, et ne pas permettre qu'il se publie à Marseille ou à Toulon, d'où il peut arriver à Oran et à Constantine aussi facilement que d'Alger à Constantine ou à Oran. Le préfet de Marseille, qui s'est opposé à la publication, à Marseille, du journal *les Deux Frances*, n'a pas été constitutionnel, mais il a été logique. On veut toujours assimiler l'Algérie aux colonies; c'est là une grave erreur. On oublie que l'Algérie n'est qu'à quelques heures de traversée de la France; on ne tient pas compte que, depuis l'établissement de notre régime colonial, la navigation à vapeur a été inventée. Ce n'est plus l'histoire des temps passés à la main qu'il faut faire de la politique, c'est l'œil ouvert sur toutes les grandes conquêtes pacifiques dues, depuis un demi-siècle, à l'esprit d'invention et de perfectionnement! Si Napoléon eût dérobé une heure à Plutarque pour la donner à Fulton, qui sait si les destinées du monde n'eussent pas été toutes différentes! Laissons donc là le passé; c'est un champ stérile. De ce que la liberté de la presse est interdite, peut-être à tort, à nos colonies éloignées, où le travail se fait par des esclaves, s'ensuit-il conséquemment, nécessairement, que la censure doive régner à Alger? Topographiquement et socialement, la situation est-elle la même? Il suffit de poser la question; y répondre serait superflu.

Si l'on pense qu'il est des nouvelles, des détails, des renseignements relatifs au mouvement des troupes, aux expéditions militaires, etc., que la presse algérienne ne puisse publier sans danger, conséquemment ne doive pas publier, pourquoi ne pas faire une loi qui interdise la publication de ces nouvelles, de ces détails, comme il en existe une qui interdit de faire connaître les noms des jurés, de rendre compte des procès en diffamation, etc.? Et quand nous parlons d'une telle loi, ce n'est pas d'une loi spéciale à l'Algérie que nous entendons parler, mais d'une loi générale qui s'applique à la France aussi bien qu'à l'Agérie. Ce n'est qu'à cette condition qu'elle serait efficace et logique. S'il est, en temps de guerre, des détails dangereux à publier, pourquoi attendre que la guerre ait éclaté pour res-

treindre le domaine de la liberté de la presse? Pourquoi attendre toujours le dernier moment et ne vouloir jamais rien prévoir? D'où nous vient donc cette aversion que nous avons pour toute prévoyance? A quoi sert d'avoir des majorités de cent voix, si ce n'est pas pour améliorer les lois défectueuses et compléter les lois incomplètes? Que pourrait-on faire de plus utile qu'une bonne loi sur la presse, où l'on mettrait tous les enseignements de l'expérience, afin de donner à la fois à la liberté plus d'étendue et au pouvoir plus de force: ce qui est loin d'être inconciliable? De combien de dispositions incohérentes, contradictoires, inutiles, surannées, erronées, on pourrait faire libéralement justice, sans enlever à la société une seule de ses garanties!

Si nous avons dans nos lois des dispositions dont l'application rencontre, en Algérie, des difficultés sérieuses, ce ne doit pas être une raison pour y maintenir un régime exceptionnel, mais c'est un motif d'examiner s'il est utile de conserver ces lois, si on ne peut les améliorer en les modifiant. Une observation nous a frappés en lisant les deux rapports de M. de Tocqueville sur l'Algérie, c'est ce que dit l'habile rapporteur de la difficulté d'appliquer à l'Algérie notre système hypothécaire, attendu ses vices, ses complications, ses lenteurs. « Dans un pays nouveau, dit-il, les cultivateurs » sont mobiles; on connaît mal leur histoire, leur fortune et » leurs ressources; ils n'ont donc qu'un moyen d'obtenir le » capital qui leur manque, c'est d'engager la terre qu'ils » exploitent, et ils ne peuvent l'engager qu'autant que le » législateur permet au prêteur de s'en mettre en posses- » sion en très *peu de temps et à très peu de frais.* » Nous ne pouvons que donner notre adhésion à ce passage du rapport de l'honorable M. de Tocqueville. Seulement nous ajouterons, par forme de conclusion, que ce qu'il juge nécessaire et désirable pour l'Algérie, n'est ni moins désirable ni moins nécessaire pour la France. D'une pierre faisons deux coups. Donnons tout de suite à notre régime hypothécaire la simplicité et l'énergie dont il manque. La France, en même temps que l'Algérie, n'aura qu'à y gagner.

*Simplifier !* telle est la loi de tout progrès réel et durable. Nous avons toujours été pour les idées simples, les seules grandes et fécondes. C'était une idée simple que la réduction à 18 francs par an, un sou par jour, du prix du *Moniteur*, suivant le plan que nous soumettions en 1831 à M. Casimir Périer, président du conseil. C'était une idée simple que la taxe uniforme à 20 centimes des lettres, à laquelle, dès 1832, nous nous efforcions de convertir le directeur-général des postes, sept années avant que M. Rowland-Hill attachât son nom, en Angleterre, à cette réforme ! C'était une idée simple que la réduction de prix à laquelle la *Presse* a dû sa naissance et son succès. C'était une idée simple que l'exploitation des chemins de fer par l'État, au moyen des *bons de chemins de fer*, à l'intérêt de 3 fr. 65 c. par an, un centime par jour. Que de mécomptes et de désastres elle eût prévenus ! Ce serait une idée simple que la réforme du budget sur les bases que nous avons indiquées. Ce serait une idée simple que celle qui réduirait l'impôt à n'être plus qu'une prime d'assurance payée pour être admis à participer à certains avantages, et garanti contre certains risques. Ce serait une idée simple que l'extinction du paupérisme en France, tel qu'il est facile de l'opérer au moyen de la retenue d'un centime par heure de travail et de la centralisation de ce centime combinée avec la loi de la mortalité humaine. C'est enfin une idée simple que celle qui consiste à attirer en Algérie trois ou quatre millions de colons, en les y faisant jouir des mêmes garanties et des mêmes droits que ceux qui leur sont assurés en France ; aussi avons-nous été les premiers à nous rallier à cette idée, dont l'initiative appartient à un officier distingué, M. Leblanc de Prébois qui, après avoir concouru à la prise d'Alger, a résidé longtemps en Afrique. Plus que jamais nous croyons cette idée juste, la seule vraie, la seule féconde ; MM. Trézel et Guizot l'ont niée, mais ils ne l'ont pas combattue ; les colons d'Afrique, qui d'abord l'avaient défavorablement accueillie, parce qu'ils l'avaient superficiellement jugée, après l'avoir approfondie, l'adoptent aujourd'hui pleine-

ment; M. le général de Lamoricière n'objecte que la nécessité de certaines réserves transitoires très secondaires; enfin, c'est à cette idée qu'adhère et qu'aboutit en ces termes le dernier rapport de l'honorable M. de Tocqueville :

« Il ne faut pas imaginer que la méthode à suivre pour » faire naître et développer les sociétés nouvelles diffère » beaucoup de celle qui doit être suivie pour que les société » tés anciennes prospèrent. Voulez-vous attirer et retenir » les Européens dans un pays nouveau? Faites qu'ils y ren» contrent les institutions qu'ils trouvent chez eux ou celles » qu'ils désirent y trouver; que la liberté civile et religieuse » y règne; que l'indépendance individuelle y soit assurée; » que la propriété s'y acquière facilement et soit bien ga» rantie; que le travail y soit libre, l'administration simple » et prompte, la justice impartiale et rapide, les impôts lé» gers, le commerce libre; que les conditions économiques » soient telles qu'on puisse facilement s'y procurer l'aisance » et atteindre souvent la richesse; faites, en un mot, qu'on » y soit aussi bien, et, s'il se peut, mieux qu'en Europe, et » la population ne tardera pas à venir s'y fixer. Tel est le » secret, messieurs; il n'y en a point d'autres.

» Avant de se jeter dans des théories exceptionnelles et » singulières, il serait bon d'essayer d'abord si la simple » méthode dont nous venons de parler ne pourrait pas, par » hasard, suffire; ce n'est pas celle, assurément, qui a été » le plus souvent suivie en Afrique. »

Tel est l'état dans lequel a été laissé la question d'Afrique, après le vote de l'article additionnel suivant, proposé par la commission et auquel le gouvernement, n'osant le combattre, a prudemment adhéré :

« *Il sera rendu compte aux Chambres, dans la session de* » *1848, de l'organisation de l'administration civile en Al*» *gérie.* »

## XI.

17 septembre 1847.

M. le duc d'Aumale est nommé gouverneur-général de

l'Algérie. Cette nomination est une faute, en ce qu'elle ne résoudra pas les difficultés existantes et qu'elle va en créer de nouvelles sur lesquelles il n'est pas nécessaire d'insister pour que tout le monde les pressente.

Ces réflexions n'ont rien qui doive blesser M. le duc d'Aumale ; elles s'adressent à sa position, non à sa personne, car nous ne doutons pas que la position étant donnée, le nouveau gouverneur-général, dont on ne saurait contester ni l'esprit judicieux ni le courage éprouvé, ne fasse tout ce qui dépendra de lui pour s'élever à la hauteur d'une tâche dont la lourde responsabilité s'aggravera encore par une solidarité délicate. Ce qu'il y avait à faire était simple, c'est pourquoi on ne l'a pas fait ; ce qu'on vient de faire est imprudent sans être hardi, c'est pourquoi on l'a fait.

## XII.

26 septembre 1847.

La nomination de M. le duc d'Aumale au gouvernement général de l'Algérie continue de donner lieu à une controverse fort animée entre le *Journal des Débats* d'une part, et d'autre part le *Constitutionnel*, le *National* et divers autres journaux de l'opposition.

Les uns, le *National*, prétendent que le nouveau gouverneur général est irresponsable ; d'autres, le *Constitutionnel*, s'égarent dans des distinctions plus subtiles que fondées sur les différences existant entre le gouvernement d'une province conquise et le commandement d'une flotte ou d'un corps d'armée. Si nous n'avons pas approuvé cette nomination, nous devons le dire, c'est par des motifs tout différents. Il faut être vrai ; car il n'y a de force que dans la vérité. Eh bien ! la vérité, c'est que M. le duc d'Aumale ne sera ni plus ni moins responsable que M. le duc d'Isly. Du jour où l'administration du jeune prince donnerait lieu à des réclamations sérieuses, à des résistances légitimes, à des plaintes nombreuses, ce qui est arrivé à M. le duc d'Isly arriverait infailliblement à M. le duc d'Aumale. Si on

ne voulait pas paraître le rappeler, on lui fournirait un prétexte, au besoin même, un motif, de donner sa démission. Mais veut-on aller jusqu'à supposer un cabinet poussant la complaisance jusqu'à l'obstination, jusqu'à l'aveuglement? Dans ce cas, rien de plus simple encore : le changement du gouverneur se transformerait alors en question de cabinet; voilà tout.

M. le duc d'Isly a été attaqué dans les journaux et discuté à la tribune ; M. le duc d'Aumale ne sera pas plus ménagé ; il faut qu'il s'y attende ; il a dû s'y préparer dès qu'il s'est décidé à accepter des fonctions aussi difficiles à remplir. Qu'il ne s'abuse pas ; le titre d'altesse royale ne le protégera pas plus contre le droit d'examen, même injuste, que la dignité de maréchal de France n'a protégé M. Bugeaud.

C'est donc à tort que le *National* essaie longuement de démontrer que le nouveau gouverneur-général de l'Algérie sera irresponsable. Le fût-il légalement qu'il ne le serait pas moralement. La tribune et la presse ne sont-elles pas là pour lui demander des comptes sevères, plus sévères peut-être encore à lui qu'à tout autre?

Légalement, moralement, nous le répétons, M. le duc d'Aumale sera responsable tout autant que ses prédécesseurs. Le nier, c'est méconnaître les faits et discuter à faux. Voilà quant à la question de responsabilité ; maintenant, quant à la question de distinction que le *Constitutionnel* s'efforce d'établir entre le gouvernement auquel M. le duc d'Aumale a été appelé et le commandement d'une flotte ou d'un corps d'armée, nous en ferons justice en peu de mots. Sans doute, les fonctions de gouverneur-général de l'Algérie sont importantes ; mais n'est-il pas aussi telle circonstance où du commandement soit d'une flotte soit d'un corps d'armée peut dépendre le gain d'une bataille, la grandeur et l'indépendance du pays? Laissons donc à l'écart toute distinction de ce genre qui ne supporte pas l'épreuve d'un examen approfondi. Une question du plus ou du moins est une question de conduite, ce n'est pas, ce ne saurait être une question de principe.

La question de principe est celle-ci : ou les princes du sang ne doivent remplir aucune fonction publique, ou il n'en est aucune à laquelle ils n'aient le droit de prétendre.

La question de conduite est différente et se pose ainsi : Est-il sage, est-il politique de confier à un prince soit telle fonction, soit en telle circonstance tel commandement ?

Nous ne nous sommes pas dit : La nomination de M. le duc d'Aumale au gouvernement général de l'Algérie est-elle une atteinte portée à la Constitution ? Nous nous sommes demandé : N'est-ce pas une grave responsabilité qu'assume sur lui le cabinet sans aucune nécessité qui l'y contraigne ; n'est-ce pas une délicate solidarité qu'il impose à la personne royale ?

Nous nous sommes répondu :

Toute responsabilité qu'on aggrave, toute solidarité qu'on étend, sans nécessité démontrée, est une faute ; tout danger qu'on peut écarter et qu'on affronte est une imprudence.

La nomination de M. le duc d'Aumale est donc une imprudence et une faute.

Elle est une faute parce qu'elle crée des exigences à la hauteur desquelles il est certain que le prince, gouverneur général, ne pourra pas atteindre.

Elle est une faute parce qu'elle expose le cabinet à des attaques contre lesquelles il lui sera difficile de se défendre.

Elle est une faute parce qu'elle donnera à l'opposition des avantages qu'il faut être aveugle pour n'avoir pas prévus.

Elle est une faute surtout, parce que si M. le duc d'Aumale n'est pas plus habile ou plus heureux que MM. le maréchal Clausel, le maréchal Vallée, le maréchal Bugeaud, le père, quoi que fasse la responsabilité ministérielle, sera atteint dans l'insuccès du fils.

Or, nous vivons dans un temps où la royauté a déjà par elle-même trop peu de force et de prestige pour qu'oser risquer encore de l'affaiblir ou de la déconsidérer ne soit pas une imprudence, plus qu'une imprudence

Il est bon que les princes donnent la mesure de leur courage, parce que le courage se prouve, et qu'il est bon qu'ils prouvent qu'ils en ont ; mais il n'est pas bon que les princes donnent, sans nécessité impérieuse, la mesure de leur capacité aux prises avec des intérêts privés, parce que la capacité se discute, et qu'il est trop facile de la nier.

C'est donc uniquement comme conservateurs presbytes, comme défenseurs vigilants de la royauté que nous nous sommes abstenus d'approuver la nomination de M. le duc d'Aumale au gouvernement général de l'Algérie.

Le *National*, qui la blâme dans ses colonnes, s'en applaudit dans ses bureaux.

## XIII.

6 janvier 1848.

Bien des personnes ont pris pour une opposition systématique celle que, jusqu'au commencement de l'année dernière, nous avons faite au système de guerre adopté depuis 1841 contre les Arabes et l'émir. Il n'a fallu rien moins que la rentrée en France de M. le maréchal Bugeaud, et un changement complet dans la manière de faire la guerre, pour amener en quelques mois tous les résultats que nous avions prévus, et précisément de la manière que nous avons indiquée. Ainsi, constatons d'abord, d'après la lettre même de S. A. R. M. le duc d'Aumale, textuellement insérée dans tous les journaux du 3 janvier courant, que « *ce sont les Kabyles du Maroc qui ont puissamment contribué à l'expulsion de l'émir du territoire du Maroc.* » Le prince dit : « Battu par » les Kabyles du Maroc, chassé de la plaine de la Moulouïa » par les troupes de Muley-Abd-er-Rahman, l'émir, etc... » Constatons ensuite, par les lettres de M. le général de Lamoricière, que c'est pour la première fois, depuis la prise de la smala, et même avant cette prise, que la cavalerie a été employée en colonne suffisante pour agir éloignée de l'infanterie ; car c'est avec 700 chevaux que le général de Lamoricière s'est porté au sud des Beni-Snassen pour barrer

le passage à l'émir; c'est parce qu'il avait 700 chevaux qu'il a pu d'abord en détacher 400 sous les ordres du colonel de Montauban, pour aller chercher Sidi-Mustapha, le frère de l'émir, puis ensuite envoyer le même colonel, avec 500 chevaux, pour protéger la deïra, sur le point d'être pillée par les Kabyles.

Selon le système de M. le maréchal Bugeaud, on aurait poursuivi les Kabyles du Maroc, et on les aurait pillés, brûlés, pour les punir de recevoir l'émir et de lui donner asile; on aurait fait chez eux d'interminables razzias qui auraient produit chez eux le même effet qu'en Algérie, c'est-à-dire qui auraient ouvert un refuge certain à Abd-el-Kader dan leurs montagnes; il aurait alors fallu, pour opérer dans le Maroc, cent mille fantassins en sus de ceux qui sont en Algérie, et en perpétuant la faute constante qui consistait morceler la cavalerie en petits groupes mis sous les ordres des chefs de colonnes d'infanterie, on aurait neutralisé toute la puissance de cette arme. La guerre sans résultats, la dévastation de tout le pays, sans compensation pour la colonisation européenne, eût continué, sans qu'on pût prévoir le terme de cette déplorable situation. Telle eût été la suite de cette monomanie de la soumission de la Kabylie et de cette poursuite haletante de l'émir et des tribus par l'infanterie.

Au lieu de cela, qu'arrive-t-il? Depuis le départ d'Afrique de M. le maréchal Bugeaud, on suspend toute agression contre les Kabyles, on se garde de faire aucun acte d'hostilité contre ceux du Maroc, et, tout naturellement, ils se soulèvent contre un homme qui ne vivait et ne faisait vivre sa deïra qu'à main armée et aux dépens des populations chez lesquelles il séjournait; ils le traquent comme une bête fauve, ils le forcent, conjointement avec les troupes marocaines dont les rapports constatent, du reste, la mollesse, à fuir sur notre territoire et à se rendre.

Qu'arrive-t-il encore? La cavalerie, à laquelle on a rendu toute sa puissance en la faisant agir par masses imposantes, mène à bonne fin, par sa rapidité, tous les projets qu'elle

seconde. Pense-t-on que si le général de Lamoricière se fût rendu péniblement, avec son infanterie, pour intercepter les défilés des Beni-Snassen, qu'il fût arrivé à temps, et que l'infanterie, tout excellente qu'elle soit, eût pu barrer le passage à des cavaliers ? Non, certes.

Nous constatons donc que nous étions dans le vrai lorsque nous blâmions la guerre de la Kabylie, le système des razzias sur des populations qu'on était impuissant à protéger avec de l'infanterie. Espérons que l'on commencera à comprendre que le seul moyen de soumettre les populations, et surtout de couper court à toute insurrection future, est d'avoir une cavalerie suffisante et de savoir s'en servir.

## XIV.

5 février 1848.

C'est à peine si la discussion sur le paragraphe relatif à l'Algérie a duré une heure.

Une heure ! lorsqu'il s'agit d'une question où l'avenir de la France, son honneur, ses intérêts sont si essentiellement engagés.

Une heure ! lorsque le plus petit scandale aurait suffi pour remplir au moins toute une séance.

Supposez, cependant, que vous appreniez tout à coup la nouvelle de la mort de la reine Isabelle :

S. A. R. la duchesse de Montpensier est appelée, par droit de succession, à monter sur le trône d'Espagne ;

L'Angleterre s'y oppose ;

La France est trop engagée par un double intérêt : l'intérêt national, l'intérêt dynastique, pour reculer ;

La guerre éclate entre les deux grandes puissances rivales, la France et l'Angleterre ;

Que devient alors l'Algérie ?

Que deviennent les cent mille hommes que nous y entretenons sous les drapeaux ?

Que deviennent la colonisation et les colons ?

Que deviennent nos communications entre Alger et Marseille, Oran et Toulon?

Mais c'est là, dit-on, une pure hypothèse!

Sur quoi donc reposent la prudence humaine et la prévoyance politique, si ce n'est sur des hypothèses ayant plus ou moins le caractère de probabilités?

On discute longuement, on discute à fond la question de conduite de la France en Suisse et en Italie!

On n'effleure même pas la question de conduite de la France en Algérie, en Algérie, où nous avons cent mille soldats et cent mille colons, où nous avons déjà plus d'un milliard de francs engagés!

En France, toujours les sympathies avant les intérêts;

C'est pourquoi la France a déchu.

En Angleterre, toujours les intérêts avant les sympathies;

C'est pourquoi l'Angleterre a grandi.

Si l'Angleterre était à notre place, et qu'elle possédât l'Algérie, l'Algérie serait au premier rang de ses intérêts et de ses préoccupations.

Ce qui est un poids dans nos mains, serait un levier dans les siennes.

Les communications seraient journalières entre Alger et Marseille, comme elles le sont entre Marseille et Paris.

Ce serait, parmi les journaux métropolitains, à qui donnerait le premier des nouvelles d'Afrique, à qui aurait à l'envi les correspondances les plus sûres, les mieux informées.

Aussi les capitaux, et à la suite des capitaux les travailleurs, ne tarderaient-ils pas à affluer en Algérie.

Tout les inviterait à s'y rendre :

Un sol fécond non encore divisé; d'abondantes richesses métallurgiques à exploiter; une concurrence entre les professions moins étroite, laissant conséquemment plus de marge à la fortune.

Qu'avons-nous fait? Que faisons-nous pour hâter les développements de la colonisation, qui seule cependant peut assurer dans nos mains la conservation de l'Algérie?

Rien ou à peu près.

Nous attendons insoucieusement que les événements nous enlèvent Alger comme ils nous ont enlevé Anvers, dont le port nous a coûté tant d'argent.

Mais à quoi bon insister sur ce point comme nous le faisons ? C'est crier dans le désert ; c'est poursuivre à pied un Arabe qui fuit à cheval.

M. le maréchal Bugeaud a exposé à la tribune ses idées en matière de colonisation ; on les connaît ; il est pour la colonisation militaire ; l'accueil peu favorable fait, l'an dernier, à la fondation des camps agricoles, n'a pas ébranlé ses convictions. M. le maréchal Bugeaud garde les siennes ; ce n'est pas le discours qu'il a prononcé aujourd'hui qui changera les nôtres.

---

## 1845.

# LES CONSERVATEURS.

## I.

9 janvier 1845.

Le *Journal des Débats*, qui pratique, à l'égard de la *Presse*, l'entente cordiale absolument comme la Grande-Bretagne la pratique à l'égard de la France, classe ce matin les conservateurs de la manière suivante :

Les *vrais conservateurs* sont ceux qui proclament que, hors de l'alliance anglaise, il n'y a pas de paix pour le monde, ni de salut pour la France !

Les *faux conservateurs* sont ceux qui, comme nous, bien que profondément attachés à nos institutions, pensent et disent que si la paix est un grand bien à la conservation duquel on ne saurait faire de trop grands sacrifices, la France aussi est une trop grande nation pour qu'elle en doive faire qui ne soient pas réciproques. Les *faux conservateurs* sont ceux qui ne trouvent pas tout simple que nous nous empressions d'accorder une indemnité au missionnaire Pritchard pour avoir insurgé toute la population d'une île contre une poignée de soldats français, et que nous regardions comme au dessous de nous de demander à un ennemi loyalement vaincu le remboursement des frais de la guerre. La France, — le *Journal des Débats* l'a déclaré, — est assez riche pour payer sa gloire ; mais l'Angleterre apparemment

ne l'est pas assez pour mettre mille guinées dans les mains de son ex-consul Pritchard, et lui dire : « Vous n'avez pas » réussi dans votre tentative, et vous vous plaignez d'avoir » souffert dans votre commerce (lequel?): prenez et taisez-» vous ! » Les *faux conservateurs* sont ceux qui se plaignent que le gouvernement anglais persiste, dans ses documents officiels, à maintenir au nombre des États barbaresques nos possessions d'Afrique, au mépris de nos droits, au mépris de la cordiale entente. Les *faux conservateurs* sont ceux qui demandent comment il se fait que le cabinet britannique attache au droit de visite une si grande importance, s'il est vrai que ce droit n'en ait aucune en lui-même, ainsi que le prétendent les *vrais conservateurs* ? Les *faux conservateurs* sont ceux qui n'ont encore oublié ni le traité et les événements de 1840, ni les mots de « *gros outrage* et d'*ample réparation* » prononcés, en août 1844, par sir Robert Peel, à la tribune britannique. Les *faux conservateurs* sont ceux qui pensent qu'en admettant même qu'il puisse exister entre la France et l'Angleterre une alliance cordiale, cette alliance ne devrait pas être exclusive et se proclamer en des termes dont les autres gouvernements ont le droit de se tenir pour blessés. Les *faux conservateurs* sont ceux qui se disent que, pas plus en Angleterre qu'en France, les cabinets ne sont éternels, que M. Guizot et lord Aberdeen peuvent faire place à des ministres entre lesquels ne régnerait pas le même accord, que c'est une éventualité qu'il faut prévoir, si éloignée qu'elle puisse paraître. Les *faux conservateurs*, enfin, sont ceux qui, appartenant à la majorité, n'adorent pas comme un dieu M. Fulchiron, et ne s'abonnent pas au *Journal des Débats*.

Il est toujours bon de savoir à quoi s'en tenir.

## II.

24 mars 1847.

Le *Journal des Débats* dénonce les conservateurs clairvoyants comme des « traîtres placés dans les rangs de la

majorité pour la livrer à l'ennemi. » Pourquoi ? Parce qu'ils voudraient que la stabilité servît de point de départ à ce progrès solennellement promis par M. Guizot le 2 août 1846, la veille des élections générales. Que demandent donc ces conservateurs dont on se raillait hier et qu'on flétrit aujourd'hui ? Demandent-ils que le cabinet modifie ou complète demain la loi électorale ? Non, leurs exigences sont des plus modestes, ils lui demandent seulement de faire, quand le moment sera venu, un pas en avant qui prouve qu'il ne s'est pas condamné à l'immobilité. Le *Journal des Débats* a raison de le dire, nous n'attachons pas à la question de l'adjonction des capacités, en elle-même, une grande importance ; nous n'y attachons d'importance que comme indication d'une tendance bonne à encourager, et parce qu'il y a des questions qui s'aggravent en s'ajournant indéfiniment.

## III.

20 mai 1847.

Les conservateurs stationnaires ne se plaignent pas seulement de la *Presse* ; ils se plaignent non moins amèrement et plus vivement encore du *Journal des Débats*, qu'ils accusent de les soutenir mollement, de ne leur prêter qu'un concours insuffisant. Ils sont injustes. Que peut-il faire de plus que ce qu'il fait ? Peut-il faire que le gaspillage et le désordre qui se sont introduits au cœur de toutes nos administrations ne s'y soient pas glissés ou se dérobent aux yeux des diverses commissions ? Peut-il faire que la politique qu'il défend réponde, par la grandeur des actes, à la solennité des discours ? Peut-il faire qu'après avoir remporté à Madrid sur l'Angleterre une victoire périlleuse, nous n'ayons pas fui en toute hâte comme des vaincus, abandonnant une influence ou qu'il ne fallait pas disputer ou qu'il fallait garder ? Peut-il empêcher l'alliance anglaise, à laquelle il est tout dévoué, de nous susciter de toutes parts des difficultés menaçantes ? Peut-il faire que notre crédit,

qui devrait être le premier du monde, n'ait pas reçu dernièrement une grave atteinte devant toute l'Europe, étonnée qu'avec un budget de plus de quinze cent millions, nous en fussions réduits à accepter cinquante millions d'une grande puissance dont l'ambassadeur a quitté Paris depuis plus de quatre années ? Peut-il faire que les ministres aient la prévoyance et la vigueur dont ils sont dépourvus, et qu'ils s'affermissent en durant au lieu de s'affaiblir ? Peut-il empêcher MM. Fould, d'Angeville, Desmousseaux de Givré, Lanyer, etc., qui appartiennent à la majorité la plus dévouée, la moins suspecte, de monter à la tribune pour faire entendre des paroles sévères ? Peut-il faire que le jour où le cabinet a besoin de se recruter de trois nouveaux membres, il n'éprouve pas de toutes parts des refus significatifs ? En conscience, tout cela est-il la faute du *Journal des Débats*, et alors qu'il existerait une autre feuille ministérielle, cela ferait-il que la situation ne soit pas ce qu'elle est ? Quand une feuille aggressive, injurieuse, affaiblirait l'opposition en l'attaquant tous les jours avec véhémence, cela fortifierait-il le gouvernement ? Ce n'est pas l'opposition qui est trop forte, c'est le gouvernement qui est trop faible. La durée d'un cabinet a des avantages, mais elle a aussi un inconvénient, c'est de rendre plus manifeste l'impuissance qui se prolonge. Or, c'est sous cette évidence que succombe aujourd'hui le ministère malgré l'appui d'une majorité de cent voix. Cette évidence, le *Journal des Débats* la conteste : que peut-il faire de plus ? Dépend-il de lui d'empêcher qu'elle n'éclate à tous les regards ? La majorité n'est donc pas juste quand elle se plaint du *Journal des Débats*, et appelle de tous ses vœux une concurrence destinée au même sort que la *Paix*, le *Journal de Paris*, le *Journal général de France*, la *Charte de 1830*, le *Messager*, le *Globe* et l'*Époque*.

La réunion des députés conservateurs qui a eu lieu chez M. François Delessert, à l'effet de s'entendre sur les moyens de donner au *Journal des Débats* un auxiliaire qui l'aiguillonne, peut bien s'ériger en comité de salut public

de la grande politique, déclarer que celle-ci est en danger, qu'il est urgent de pourvoir à son salut par tous les moyens, sans en excepter la violence et l'injure, s'imposer à elle-même une contribution de guerre destinée à grossir et surtout à déguiser les subsides des ministères de l'intérieur et des affaires étrangères, décréter enfin la résurrection du *Globe* ou la publication du même journal sous un autre titre, elle peut bien faire tout cela ; mais quand elle aura proclamé l'insuffisance de M. Armand Bertin, et mis hors la majorité M. Émile de Girardin, qu'aura-t-elle fait? Aura-t-elle donné au ministère, qui compte sept années d'existence, les qualités essentielles qui lui manquent : la rectitude d'idées, qui simplifie les affaires; l'activité, qui les expédie; la vigilance, qui prévoit les difficultés; la vigueur, qui en triomphe; l'esprit de décision, qui ne flotte pas incertain entre le faux et le vrai, ne subordonne pas les grandes aux petites considérations; la fécondité, qui se manifeste par des œuvres; l'habileté, qui se centuple en attirant à soi tout ce qui est capable, en éloignant de soi tout ce qui s'agite dans les bas-fonds de la nullité parasite, de la servilité intrigante et de l'importunité adulatrice?

L'erreur profonde des conservateurs stationnaires est de croire que le temps est comme eux, qu'il ne marche pas, ou qu'il avance sans changer ni les hommes ni les choses.

Hommes et choses ne sont plus, en 1847, ce qu'ils étaient il y a dix ans, en 1837, ou même en 1842, après les avant-dernières élections.

Les difficultés de gouvernement ne viennent plus que de lui-même. Son seul embarras tient à ce qu'il a une majorité considérable et à ce qu'il ne sait qu'en faire.

En quoi la résurrection d'un journal, ayant pour mission d'injurier tous les matins l'opposition, mais surtout de dénigrer le « *parti faiseur*, » mettrait-elle fin à cet embarras? Parce qu'il y aurait un journal de plus, les trois mots de M. Desmousseaux de Givré : *Rien*, *rien*, *rien*, en seraient-ils moins vrais? Le ministère fainéant et le parti conservateur ont-ils beaucoup gagné en force, en prestige et en consi-

dération à être loués et défendus moyennant trafic de priviléges de théâtre, d'offres de pairie, de croix d'honneur, etc., devenus la monnaie courante des subventions indirectes? L'épreuve a-t-elle donc été si satisfaisante qu'on doive brûler du désir de la recommencer au même prix de onze cent mille francs?

Que les conservateurs stationnaires en croient notre expérience : si le *Journal des Débats* ne prête pas à leur politique un concours plus efficace, c'est que pour qu'une politique soit aidée, il faut aussi qu'elle s'aide. Ce qui est vrai pour le ciel l'est de même pour la presse, et ce qu'il y a à dire à la politique ministérielle qui s'éteint dans la langueur et se déconsidère dans l'impuissance, c'est ceci : « Aide-toi, la presse t'aidera. »

C'est ce que nous n'avons cessé de répéter qu'à partir du jour où le ministère se désavouant lui-même, dans l'ivresse de sa majorité, nous a déclaré du haut de la tribune que notre voix l'importunait, et qu'il aimait mieux être combattu qu'averti, renversé que stimulé.

Certes, ce ne sont ni le bon vouloir ni le talent qui manquent au *Journal des Débats*; le persifflage est une arme qu'il se plaît à manier; ce qui lui manque, ce sont des actes à louer, un ensemble de mesures à defendre, et surtout des adversaires contre lesquels il n'ait pas tort. Que les conservateurs stationnaires décrient la *Presse*, nous le comprenons; elle se plaît à marcher seule dans son entière indépendance des hommes et des partis, ne voulant relever d'aucun; mais ce que nous ne comprenons pas, c'est que les conservateurs stationnaires décrient le *Journal des Débats*.

## IV.

5 août 1847.

On écrit de Londres au *Journal des Debats* :

« Comme résultat général, il est certain que le parti libé-
» ral gagne; que le parti des réformes soit sociales, soit
» commerciales, reviendra en plus grande majorité. Mais

» *cette majorité n'aura rien de ministériel; elle appartien-*
» *dra à ceux qui se montreront les plus capables de répon-*
» *dre aux besoins du temps et de la société.* »

C'est aussi de cette façon que nous avions compris, en France, les dernières élections générales. Une majorité n'ayant rien de ministériel, appartenant à ceux qui se montreraient les plus capables de répondre aux *besoins du temps et de la société.*

Jamais attente ne fut plus entièrement déçue ! Tous les matins nos portes étaient assaillies et forcées par des candidats, les uns nouveaux, les autres soumis à la réélection, qui venaient nous faire les plus belles déclarations. Ils ne voulaient pas avoir d'autre drapeau que la *Presse !* Conservateurs, ils voulaient le progrès ! Ils le définissaient ! Ils voulaient que le ministère ne laissât à l'opposition, si elle devait jamais triompher, aucune mesure utile à accomplir ! Ils voulaient que le ministère prît l'initiative de toutes les réformes politiques et économiques venues à maturité ! Ils voulaient que le ministère portât sans hésiter la hache dans tous les abus ! Ils voulaient que le ministère cessât de flotter au gré des événements, sans système et sans direction ! Ils voulaient que le ministère, sans dépenser moins, dépensât mieux ! Ils voulaient que le ministère s'affranchît des liens de cette petite camaraderie exclusive qui lui impose parfois de si mauvais choix ! Ils voulaient que l'avancement dans la magistrature et dans les diverses carrières politiques fût donné à la supériorité du mérite des services, non à la servilité du caractère ; à la réalité des services, non à la complicité des votes ! Ils voulaient !.. Que ne voulaient-ils pas ? — Que sont devenues toutes ces déclarations spontanées, toutes ces solennelles adhésions, toutes ces énergiques protestations contre plusieurs des actes de la Chambre dissoute ? Que sont devenus également tous ces beaux projets, toutes ces belles résolutions que concevaient les ministres, l'an dernier, un mois avant les élections générales ?

On le sait.

M. Desmousseaux de Givré l'a dit.

V.

24 décembre 1847.

Le *Journal des Débats* est bien mal informé, s'il croit que les membres de la majorité parlementaire soumis à la réélection tiennent, dans leur département, en présence de la majorité électorale, le superbe langage qu'il leur fait tenir ce matin dans ses colonnes. Il s'en faut de beaucoup qu'ils aient l'air aussi *satisfait* et qu'ils portent la tête aussi haut qu'il se plaît à le prétendre. Le *Journal des Débats* désire-t-il que nous l'éclairions par un exemple? Nous n'aurons besoin, pour en trouver un, ni de remonter bien haut, ni de nous transporter bien loin. Il nous suffira de lui citer l'élection qui vient d'avoir lieu dans le Loiret. Si M. le baron de Salles, député et maréchal de camp satisfait, n'a pas éprouvé à Montargis le sort qui attendait à Rochefort son collègue, M. le général comte Dumas, il le doit au langage doucereux qu'il a tenu et aux engagements formels qu'il a pris.

Nous avons sous les yeux son appel à *Messieurs les électeurs de l'arrondissement de Montargis*, daté de Montargis, le 28 novembre 1847, et nous y lisons les passages suivants :

« J'ai voté, avec toute la Chambre, la réduction de l'impôt » sur le sel; la situation financière du pays a forcé d'ajour- » ner à l'année 1848 la réduction de la taxe des lettres: » *mon vote est assuré à cette réforme.*

» J'ai pensé avec la Chambre qu'on ne pouvait, à une » première session, voter des lois de réforme électorale et » parlementaire, qui devaient entraîner une dissolution im- » médiate; ces mesures ne sont qu'ajournées : elles seront » discutées de nouveau, et *je suis disposé à les adopter dans* » *de sages limites.*

» Dans un débat devenu célèbre, on demandait à la Cham- » bre d'ordonner une enquête judiciaire; une semblable

» mesure n'était ni dans ses attributions ni dans ses droits : » elle ne pouvait que passer à l'ordre du jour. »

Justification d'un député, en présence de ses électeurs, fut-elle jamais plus humble ?

M. de Salles est l'un des 187 députés qui, dans la séance du 26 mai 1847, ont voté contre la réduction de la taxe des lettres. Le motif qui, dit-il, l'a empêché de voter en faveur de cette mesure, c'était la situation financière du pays; mais, pour 1848, *son vote est assuré à cette réforme.*

Comment ! Ce qui a décidé M. le général de Salles à voter contre la réforme postale en 1847 c'était l'état financier du pays, et, sans avoir aucune certitude que cet état sera meilleur en 1848 qu'en 1847, le candidat de Montargis prend l'engagement, s'il est réélu, de changer du noir au blanc la couleur de sa boule ! Quelle raison M. de Salles avait-il donc de croire que la situation financière en 1848 serait meilleure qu'en 1847 ? Comment ! c'est un excès de sollicitude pour le Trésor qui a empêché M. de Salles de voter la réduction de la taxe des lettres, laquelle ne devait faire supporter à l'Etat qu'une diminution de revenu douteuse et momentanée, et la même sollicitude ne l'a pas empêché de voter la réduction de l'impôt du sel, perte certaine, perte considérable, perte évaluée à 50 millions par le *Journal des Débats !* Si les électeurs de Montargis avaient demandé à M. de Salles de leur expliquer cette contradiction dans sa conduite, il est à croire qu'ils l'eussent mis dans un grave embarras, car il lui en eût coûté de leur dire la raison vraie ; or, la raison vraie, c'est que le ministère avait fait nuitamment du rejet de la réforme postale une question de cabinet, tandis qu'il avait laissé à sa majorité pleine liberté sur la question du sel, sachant bien que la Chambre des pairs ne donnerait pas son assentiment à une si grave perturbation jetée dans les revenus publics.

Preuves :

Réduction de la taxe des lettres.

*Rejet :* 187 voix contre 162.

Réduction de l'impôt du sel,

*Adoption :* 264 voix contre 14.

Nous n'insisterons pas sur l'engagement pris par M. de Salles de voter la réforme électorale et la réforme parlementaire renfermées dans de « *sages limites ;* » avec ce mot restrictif, il n'est pas une proposition de réforme électorale, ou de réforme parlementaire, que M. de Salles ne puisse rejeter. Nous nous bornerons à faire remarquer que l'utilité, la nécessité de ces réformes est admise par un des membres les plus fervents de la majorité.

Quant au fameux ordre du jour motivé, proposé par M. de Morny, il n'était pas exact de dire que la Chambre n'eût pas d'autre alternative que de l'adopter. Elle pouvait voter l'ordre du jour pur et simple ; rien ne forçait la majorité de se déclarer *satisfaite.*

Cette dernière raison donnée par M. de Salles à ses électeurs pour se justifier ne vaut donc pas mieux que la première, donnée pour expliquer comment, par sollicitude pour la situation du Trésor, il a voté *contre* la réduction de la taxe des lettres et *pour* la réduction de l'impôt du sel.

Si l'exemple que nous venons de citer ne suffit pas à désabuser le *Journal des Débats*, nous tenons en réserve plus d'un autre fait de nature à lui prouver que, s'il représente plus fidèlement que la *Presse* la majorité dans la Chambre, la *Presse* représente plus fidèlement que lui la majorité dans le pays.

Devant ses électeurs, quel langage le général de Salles a-t-il tenu ? Comment s'est-il exprimé ?

Comme le *Journal des Débats*, qui a combattu la réduction de la taxe des lettres, la réduction de la taxe du sel, la réforme électorale, la réforme parlementaire ? — Non.

Comme la *Presse*, qui a appuyé ces quatre mesures ? — Oui.

Qu'est-ce que cela prouve ?

Cela prouve que si le *Journal des Débats* est le drapeau sous lequel on se place *après* l'élection, la *Presse* est celui sous lequel on se range *avant.*

Avis pour les prochaines élections générales, à moins que la *Presse*, ce que nous craignons, ne soit à cette époque laissée loin en arrière par le mouvement de l'opinion qui se prononce chaque jour plus fortement.

La pente de l'optimisme est si rapide !

---

# 1846.

## ROBERT PEEL.

« Je voudrais pouvoir rendre ce pays heureux, et qu'éloigné de la cour, sans appui, sans crédit, l'herbe crût jusque dans mes cours. »

COLBERT. 1666.

« Le soulagement des hommes qui souffrent est le devoir de tous et l'affaire de tous. »

TURGOT. 1775.

« Je n'ai pas d'autre intérêt à la réussite de ce plan que de penser qu'il peut conduire au maintien des sentiments de concorde entre les différentes classes de la société, et qu'il doit donner de nouvelles garanties à la paix intérieure, en augmentant le bien-être et en améliorant la condition de la plus grande partie du peuple. »

ROBERT PEEL. 1846.

### I.

27 janvier 1846.

*Traître!...* Appelez ainsi ce ministre vraiment conservateur qui vient de faire entendre à la tribune britannique ces mémorables paroles dont la sincérité fait la noblesse : « Je ne désire pas être ministre d'Angleterre, mais aussi » longtemps que je le serai je prétends l'être librement et » sans relever servilement de qui que ce soit... *Si le pou-* » *voir a quelque valeur, c'est à cause des occasions qu'il of-* » *fre de rendre des services publics. Voila ce qui constitue* » *la veritable valeur du pouvoir.* »

Dites « que c'est une union de mauvais aloi que celle » qui repose sur la necessite ; » — dites « que depuis qua- » tre ans qu'ils ont remis sur Robert Peel au pouvoir, les to-

» ries marchent de déception en déception ; » — dites « que » Robert Peel ne cherche pas d'autre relation entre lui et » son parti que celle de la crainte ; qu'il dédaigne et raille » à plaisir ces instincts sympathiques qui sont un fonde- » ment d'alliance plus puissant que la force ; » — dites « qu'il met une sorte d'affectation à faire parade de son pou- » voir et à traîner après lui sa majorité récalcitrante à la » façon des triomphateurs antiques ; » — dites enfin « que » le fiel s'amasse dans les cœurs ulcérés, et que les tories, » bafoués et comparés publiquement à des chiens savants » qui exécutent leurs évolutions sous le fouet du maître, » attendent impatiemment le jour où ils pourront se- » couer leurs chaînes (1) ; » — raillez-le, racontez qu'il a volé « les habits des whigs pendant que ceux-ci étaient au » bain ; » comparez-le à « ce grand amiral du sultan Mah- » moud qui, mis à la tête d'une flotte pour aller combattre » celle du vice-roi d'Egypte, passa du côté de ce dernier, » et des deux flottes ennemies n'en fit plus qu'une seule » ralliée sous le même pavillon ; » entassez enfin accusations sur accusations, railleries sur railleries, insultes sur insultes, vous ne ferez qu'élever l'homme d'État, vraiment digne de ce nom, que vous tentez vainement d'abaisser ! Là où vous ne voyez qu'un traître à son parti, l'affaiblissant, l'avilissant, « livrant à ses ennemis héréditaires chacun de ses » intérêts, chacune de ses traditions (2), » nous voyons, nous, le sauveur de son parti, en comprenant les intérêts mieux que lui-même, éloignant par d'utiles et d'opportunes réformes de terribles et d'inévitables révolutions ! Que n'avons-nous, en France, à la tête du parti conservateur un tel homme ! Que M. Guizot, doué de cette double supériorité qu'il possède, à un si haut degré, d'orateur et d'historien, n'a-t-il donc été tenté d'être cet homme ! Quelle belle page l'auteur de l'*Histoire de la civilisation* pouvait lui-même occuper dans l'histoire ! Quel grand et noble rôle il pouvait

(1) *Journal des Débats*. 26 janvier 1846.

(2) *Journal des Débats*.

jouer! Pourquoi n'a-t-il pas voulu, pourquoi n'a-t-il pas su le remplir? Faut-il le dire? C'est qu'en lui le caractère n'est pas à la hauteur du talent, c'est alors qu'on pousse jusqu'à l'excès l'usage de tout convertir en maximes, idées fausses, idées justes, idées spécieuses, idées du lendemain contredisant celles de la veille, on finit par n'avoir plus aucune conviction : or, les convictions sont à l'homme d'État ce qu'est le combustible aux machines à feu, la force qui les met en mouvement. Point de convictions, point de force; point de force, point de mouvement, point d'initiative! Ainsi s'explique l'immobilité de la politique à laquelle M. Guizot a attaché son nom; ainsi s'explique comment le ministre perd en entrant dans le cabinet toute la force que l'orateur gagne en montant à la tribune. A peine en est-il descendu qu'il ressemble à la locomotive, incapable, dès qu'elle est refroidie, de se mouvoir par elle-même, si parfaite, si admirable, si puissante qu'elle soit. Dans M. Guizot, il n'y a qu'un homme : — l'homme de tribune éminent; dans sir Robert Peel, il y a deux hommes, également supérieurs : l'homme de tribune et l'homme d'État. Pour M. Guizot, la majorité dans le Parlement est le but; il ne voit pas au-delà! Pour sir Robert Peel, la majorité dans le Parlement n'est que le moyen; ses regards s'étendent sur le pays tout entier, et ne craignent pas d'interroger la postérité. M. Guizot est chef du parti conservateur au même titre que M. Barrot est chef de la gauche dynastique, à la condition, l'un et l'autre, de recevoir la loi de leurs amis, non de la leur imposer; d'obéir, non de commander. Il en est autrement de sir Robert Peel. Il n'obéit pas, il commande; il ne prend pas le mot d'ordre, il le donne. Écoutez dans quels termes il s'est exprimé avant de descendre de la tribune : « Je n'estime pas le pou-
» voir parce qu'il donne le privilége de conférer des faveurs
» et d'exercer un grand patronage... Gouverner est une tâ-
» che aussi ardue que délicate; il faut assurer l'action
» harmonique et combinée de la monarchie, de l'aristocra-
» tie et d'une Chambre des communes réformée; tel est le
» but que nous nous sommes proposé, but essentiellement et

» largement conservateur. Même pour l'atteindre, je ne » convoiterais pas de mon propre mouvement un pouvoir » trop au-dessus de mes forces physiques et intellectuelles. » Qu'on me délivre de ce fardeau, je le regarderai plutôt » comme une faveur que comme un châtiment. Mais tant » que l'honneur et le devoir l'exigeront, je ne reculerai pas. » Je suis prêt à assumer la responsabilité, à supporter tous » les sacrifices, à braver tous les périls honorables d'une » position officielle, mais je ne garderai jamais un pouvoir » affaibli, tronqué, mutilé.

» Je ne tiendrai pas en main le gouvernail pendant une » nuit de tempête si ce gouvernail ne peut pas fonctionner » librement ; je n'entreprendrai point de diriger la marche » du navire sans autre boussole que des observations faites » en 1842. (Applaudissements.) Je me réserve mon libre ar- » bitre et le droit de juger ce qui convient à l'intérêt pu- » blic. Je ne désire pas être le ministre de l'Angleterre, » mais, tant que je le serai, je prétends l'être librement et » sans relever servilement de qui que ce soit. (Applaudis- » sements.) Je prétends être ministre sans être astreint à » d'autres obligations que celle de consulter les intérêts » publics et de pourvoir à la sûreté de l'État. » (Sir Robert Peel se rassied au milieu d'acclamations bruyantes et prolongées.)

Si le ministre qui s'exprime ainsi, et dont la conduite n'est pas moins ferme que le langage, est un « traître, » il faut avouer qu'il est bien fâcheux qu'il ne s'en soit pas trouvé dans nos rangs au moins un de cette sorte! Sir Robert Peel a marqué son passage aux affaires en Angleterre par de grandes mesures. Il a rendu à l'armée des Indes cet élan qu'avait abattu les malheurs de l'Afghanistan. Il a ouvert les portes de la Chine au commerce britannique, en ayant soin de faire payer au Céleste empire les frais de la guerre, ne trouvant pas que la Grande-Bretagne fût si riche qu'elle dût payer sa gloire! Il n'a eu que deux mots à dire : *great outrage*, pour nous obliger à compter au sieur Pritchard une indemnité que nous ne lui devions pas, et frapper de stéri-

lité notre expédition contre le Maroc! Pour rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses de l'État, il n'a pas craint, en temps de paix, de recourir à l'impôt de guerre, à l'impôt sur les revenus, à l'*income-tax*. A peine, par suite de cette opération si hardie, le découvert a-t-il fait place à un excédant, qu'il s'empresse de prendre l'initiative de grandes mesures économiques, toutes couronnées de succès. Une mauvaise récolte donne naissance en Angleterre à des craintes pour la subsistance du peuple, que fait sir Robert Peel? Il voit aussitôt dans une calamité publique une occasion propice d'imposer à son parti une réforme utile, une réforme nécessaire, une réforme salutaire; il n'hésite pas. Gouverner, c'est prévoir; ne rien prévoir, c'est ne pas gouverner. Il le sait. Aussi bien, est-ce à peine s'il laisse tomber un regard sur les difficultés qu'il foule dédaigneusement sous ses pas. Pour M. Guizot, il n'y a de difficultés graves que celles qui sont près, que celles contre lesquelles il se heurte; pour sir Robert Peel, il n'y a de difficultés graves que celles qui sont loin, et dont il faut d'autres yeux que ceux du vulgaire pour mesurer l'étendue. Celles-ci seulement lui paraissent dignes de son attention. Imaginez donc M. Guizot à la place de sir Robert Peel, et sir Robert Peel à la place de M. Guizot! Qu'eût fait l'un, aux prises avec les résistances du parti tory? — Il eût cédé. Que n'eût pas fait l'autre, depuis cinq ans, dans un pays qui possède d'aussi vastes ressources que le nôtre, et où il reste encore tant de choses grandes à entreprendre, tant de réformes utiles à accomplir, tant d'abus si faciles à supprimer! Fidèle à son habitude de tenir moins de compte du présent que de l'avenir, de la majorité dans le Parlement que de la majorité dans le pays, il se fût, sans nul doute, empressé de donner à la France ce qui lui manque : — un système économique et politique qui utilisât, qui développât toute les forces, toutes les facultés précieuses qu'elle gaspille; il n'eût certes pas voulu qu'elle continuât de marcher plus longtemps, comme elle le fait, au jour le jour, errant tour à tour dans les sens les plus contraires, exposée au danger

d'être prise au dépourvu par le premier événement de nature à modifier les rapports existants des nations entre elles !

Quelle est la situation nouvelle que trente années de paix ont faite à la France, en Europe, politiquement et économiquement ?

Quelles sont les alliances qu'elle doit rechercher, quelles sont les rivalités qu'elle doit craindre ?

Quelle proportion doit exister entre ses forces de terre et ses forces de mer ?

Quelles sont les difficultés qu'elle a à vaincre ; quels sont les dangers qu'elle a à écarter ?

Quels sont, au dedans et au dehors, le langage et l'attitude qu'elle doit tenir ?

Quelles sont les éventualités que la prudence lui commande de prévoir ?

Quels sont les points par lesquels elle est forte ; quels sont ceux par lesquels elle est faible ?

Quels progrès lui restent à faire ?

Quelles prétentions politiques, commerciales et autres, peut-elle légitimement avoir ; quelles prétentions doit-elle sagement abandonner ?

Quelles garanties a-t-elle à réclamer ; quelles garanties a-t-elle à offrir ?

Quels intérêts lui sont opposés : quels intérêts lui sont communs ?

Quelle protection est nécessaire à son agriculture et à son industrie ; quelle liberté est nécessaire à son commerce ?

Quels sont les marchés qu'elle possède ; quels sont les débouchés qui lui manquent ?

Quelles sont les dépenses exagérées ou inutiles qu'elle doit réduire ou supprimer ; quelles sont les économies nuisibles dont elle doit se garder ?

Quels sont les impôts dont elle pourrait en même temps alléger le poids et augmenter le produit ?

Quels sont les traités de commerce qu'elle peut avanta-

geusement conclure ; quels sont ceux dont elle doit prudemment s'abstenir ?

Quelles sont les modifications à introduire dans son tarif de douanes pour qu'il ne soit pas un obstacle là où il doit être, au contraire, un moyen, et ne détende pas les liens qu'il doit resserrer ?

Quels sont les vices de ses institutions, et quels sont les moyens de les corriger successivement et sans perturbation ?

Quelles sont les réformes mûres, prématurées, subversives, à accomplir, à ajourner, ou à combattre ?

Etc., etc., etc.

Telles sont vraisemblablement quelques-unes des questions que sir Robert Peel, appelé à prendre la direction de nos affaires, n'eût pas manqué de se poser à lui-même, comme autant de jalons destinés à lui marquer le chemin, le plus droit et le plus court, afin de ne se proposer qu'un but qu'il fût sûr d'atteindre sans courir le risque de se fourvoyer.

Il y a lieu de croire qu'avec cet esprit judicieux et résolu qui caractérise sir Robert Peel, la réduction de l'intérêt de la rente 5 0/0, si souvent ajournée, et la suppression de l'amortissement, ce moyen factice de crédit dont l'expérience a fait justice, eussent été au nombre des premières mesures par lesquelles il eût voulu signaler son avénement et son passage au ministère.

Les ressources de l'amortissement se composeront, en 1847 :

| | |
|---|---|
| Du fonds annuel formant la *Dotation*. . . . . | 48,886,565 |
| Du montant des arrérages formant la *Réserve*. . | 64,390,115 |
| Total. . . . . | 113,276,680 |

Représentant à l'intérêt de 4 0/0 un capital de près de trois milliards.

Bien employés, entre les mains d'un homme d'État tel que sir Robert Peel, quelle ressource, quelle puissance, quel moyen énergique de résoudre d'importants problèmes ;

De réconcilier la science économique avec l'administration fiscale ;

D'alléger le poids de certains impôts contre lesquels s'élèvent de justes réclamations, tel que l'impôt du sel ;

D'abaisser les barrières et les obstacles qui s'opposent stupidement à ce que la consommation du vin, ce produit pour lequel la France a été si favorisée, reçoive tout le développement qu'il serait à désirer qu'elle acquît dans le triple intérêt du Trésor, du producteur et des classes laborieuses ;

D'accomplir la réforme postale réclamée par tous les conseils généraux ;

De dégrever la propriété afin de la féconder et de se ménager des ressources destinées à passer les temps difficiles, les grandes épreuves ;

De faire disparaître les révoltantes inégalités qu'une onéreuse répartition de l'impôt foncier fait peser depuis trop longtemps sur certains départements, au mépris de l'article 2 de la Charte ;

De parfaire le réseau, encore si imparfait, de nos voies de communication ;

De racheter nos canaux et de terminer ceux qu'il peut encore être avantageux d'achever ;

D'améliorer la navigation de nos fleuves et de nos rivières ;

De mettre en bon état nos ports ;

D'approvisionner nos arsenaux, nos magasins, nos chantiers ;

D'éteindre nos découverts ;

De consolider notre dette flottante ;

De fortifier et d'étendre notre crédit ;

De faire régner dans nos finances la sincérité et la simplicité ;

De mettre, enfin, la France rapidement en mesure de n'avoir à redouter aucune éventualité fâcheuse, de pouvoir agir en toute liberté dans la plénitude de ses droits, et de n'avoir en toute conjoncture à s'inquiéter que de la ques-

tion de savoir si la raison, la justice et la modération sont de son côté.

Si la paix du monde était troublée comme elle a failli l'être en 1840, la guerre nous trouverait-elle prêts à prendre le parti que nos intérêts nous conseilleraient ?

Notre armée, notre marine, notre crédit, nos grands travaux publics, sont-ils dans l'état où ils devraient être, après trente années de paix et plusieurs siècles d'expérience ?

Trop prompte à s'alarmer, notre susceptibilité nationale est aussi trop prompte à se calmer. Elle perd trop facilement le souvenir qui devrait lui servir d'avertissement. C'est un double danger qui, si nous n'y prenons garde, peut consommer avant le temps notre décadence et notre ruine.

Les peuples qui ont le sentiment profond et vrai de leur dignité ne sont pas ceux qui se plaignent sans cesse qu'on essaie d'y porter atteinte, ce sont ceux qui, sans bruit, sans ostentation, travaillent assidûment à se faire, soit par eux-mêmes, s'ils sont assez forts, soit par leurs alliances, s'ils sont trop faibles isolément, une position telle, que l'idée de manquer envers eux de justice ou de convenance ne puisse jamais se présenter à l'esprit d'aucun gouvernement, sans qu'il soit aussitôt retenu par la crainte d'un prompt châtiment.

Cette conduite est-elle celle que nous tenons ?

Prévoyons-nous le cas, par exemple, qui s'est déjà présenté plus d'une fois, où il plairait à l'Angleterre de nous demander une satisfaction que nous ne lui devrions pas, ou de nous en refuser une qu'elle nous devrait ?

Si ce cas se renouvelait, nos mesures sont-elles prises pour mettre nos actions d'accord avec nos sentiments et nos paroles ?

Qui nous contredira, quand nous affirmerons que, si la responsabilité des destinées de la France pesait sur M. Peel, il ne serait pas homme à n'imaginer rien de mieux que la politique précaire qui paraît à M. Guizot et au parti conservateur la politique par excellence ?

C'est en servant avant tout utilement et glorieusement son pays qu'on élève et fortifie son parti; c'est en étant avant tout l'homme de l'avenir qu'on mérite et qu'on garde le nom d'homme d'Etat.

C'est ce que sir Robert Peel a parfaitement compris. Oh! si les applaudissements qu'il recueille pouvaient donc arracher nos ministres à leur sommeil et les piquer d'émulation!

Tel est notre vœu.

II.

7 juillet 1850.

Attendre qu'un grand homme d'État ait cessé de vivre pour lui rendre tardivement justice, c'est ce qu'il y a de plus vulgaire; ce qui est moins vulgaire assurément, c'est, avant qu'il soit mort, de le comprendre, de s'associer à sa pensée, d'imposer silence à la colère, à l'envie, à l'erreur, à l'ignorance ameutées contre lui, de devancer, enfin, le jugement de la postérité!

C'est là un mérite qu'à l'égard de Robert Peel la *Presse* peut et doit hautement revendiquer, car elle l'a hautement défendu, alors que Robert Peel était grossièrement insulté par les journaux tories en Angleterre, et bassement attaqué par les journaux ministériels en France, notamment par le *Journal des Débats* surtout, qui ne voyait en Robert Peel « *qu'un traître à son parti, l'affaiblissant, livrant à ses en-* » *nemis héréditaires chacun de ses intérêts, chacune de ses* » *traditions.* »

Si M. Guizot eût fait ce que nous lui indiquions, le 28 janvier 1846; si, au lieu d'écouter le *Journal des Débats*, qui le flattait, M. Guizot eût écouté la *Presse*, qui l'avertissait, le 24 février 1848 n'eût pas vu tomber une dynastie et s'enfuir deux ministères : le ministère de la veille et le ministère du jour.

III.

8 juillet 1850.

O Robert Peel! le jour où se répand la nouvelle de votre

mort, avec la vitesse miraculeuse de l'électricité, de tous les points du royaume-uni sillonné de chemins de fer, arrivent à Londres 80,000 *peelistes*, afin de rendre à votre génie le suprême hommage. Aussitôt s'ouvre une souscription populaire. Elle porte pour titre : *Souscription des* PAUVRES *à un penny par tête, pour élever un monument à sir Robert Peel, qui leur a procuré, par ses réformes,* LE PAIN A BON MARCHÉ. Admirable et touchante oraison funèbre ! Sans être aussi grand que Jean-Baptiste Colbert, ô Robert Peel, vous êtes plus heureux que lui ; car lorsqu'il mourut, le 6 septembre 1683, au même âge que vous, à l'âge de soixante-quatre ans, il n'emporta avec lui dans la tombe que l'ingratitude de ses contemporains. Quelle peine n'eût-on pas à soustraire ses restes mortels à l'outrage d'un refus de sépulture ! On n'y parvint que ténébreusement, par une inhumation nocturne.

Quel avait donc été son crime ? — « Colbert avait voulu » réorganiser la société tout entière, et former chacun des » anneaux de cette longue chaîne de rapports qui unissent » les citoyens soit entre eux, soit avec le gouvernement, » pour mieux s'emparer, par sa féconde pensée, de tous les » éléments de l'ordre et de la prospérité publique (1). » Il avait simplifié tous les rouages de l'administration. Il avait institué un conseil royal de finances, composé des hommes les plus instruits. Il l'avait chargé de préparer la solution de toutes les questions qui devaient ou maintenir ou rétablir l'unité de vues. Il avait créé une chambre de justice pour la révision des dettes et la liquidation du passif réel du Trésor. Il avait attaqué les créances fictives, constaté les débets, recouvré 40 millions d'amendes, découvert 384 millions de fausses ordonnances et de bons du comptant simulés. Il avait fait revivre les dispositions des anciennes ordonnances de Sully, qui prescrivaient à tous les agents du Trésor la tenue d'écritures uniformes. Il avait eu l'idée de faire dresser, avant l'ouverture de chaque exercice, un *état*

(1) D'AUDIFFRET. *Notice historique sur la vie de Colbert*, t. II, p. 444.

*de prévoyance*, véritable budget arrêté par le prince en son conseil. Les tailles offraient un vicieux mélange de l'impôt foncier et de la taxe personnelle : il s'était efforcé de rétablir l'égalité proportionnelle. Il avait rendu à l'agriculture un revenu de 23 millions, en ajoutant plus de 500 millions à la valeur capitale des propriétés foncières. Il avait favorisé la multiplication du nombre des bestiaux, il avait ressaisi l'administration des contributions indirectes, en les dégageant des charges spéciales qui en absorbaient une grande partie au profit des spéculateurs avides. Il avait aboli ou diminué les péages établis sur les rivières, les ponts, les bacs et les routes. Il avait fait cesser l'exagération de la plupart des anciennes taxes, et converti en un droit unique toutes celles qui étaient de même nature. Il avait rendu aux communes la moitié de leurs octrois. Il avait abaissé, régularisé, égalisé autant qu'il l'avait pu l'impôt du sel, si accablant pour la portion du royaume qui en supportait toutes les rigueurs, sous le nom de *pays de grandes et de petites gabelles*, et dont les habitants enviaient le privilége des provinces *exemptes et rédimées*. En réformant, par ses ordonnances de 1664 et de 1667, le tarif des douanes, il avait écrit de sa main ces paroles mémorables : « Réduire les droits à la sortie sur les denrées et les manu- » factures du royaume, diminuer aux entrées les droits sur » tout ce qui sert aux fabriques... » Il avait reporté sur la limite des côtes et des frontières de la France toutes les gênes des taxes locales. Il avait autorisé, avec immunité de droits, le transit des marchandises. Il avait soumis à l'adjudication publique le régime des fermes, pour en réprimer l'abus et le scandale. Il avait encouragé et soutenu les efforts de toutes les classes laborieuses, par une protection spéciale et par des gratifications dont le montant s'élevait chaque année à un million de livres. Il avait diminué la rigueur des saisies, ne voulant pas que le malheur fût puni par l'impuissance de le réparer... Il avait ouvert de nouvelles routes et creusé des canaux, au nombre desquels fut le canal de Languedoc. Il avait attaché son nom à l'ordon-

nance de 1669, sur les eaux et forêts. Il avait ouvert les marchés du monde à notre navigation commerciale. Il avait purgé la Méditerranée des pirates barbaresques. Il avait conservé les priviléges de noblesse aux gentilshommes qui se livreraient au commerce maritime. Il avait fondé la caisse des invalides de la marine. Il avait créé dans les ports des écoles de pilotage et d'artillerie. Il avait fait prendre à notre pavillon, qui était presque inconnu sur tous les rivages, le premier rang parmi les puissances de l'Europe, en appelant au commandement de nos flottes, d'Estrées, Duquesne, Jean Bart et Tourville. En même temps qu'il avait fondé l'Académie des sciences, l'Académie des inscriptions, l'Académie de peinture, de sculpture et d'architure, l'Académie de France à Rome, l'Observatoire de Paris, il avait établi dans le faubourg Saint-Antoine une manufacture pour les glaces, que la France était obligée d'acheter des Vénitiens à des prix excessifs, et dans le faubourg Saint-Marceau la manufacture des Gobelins, dont il avait donné la direction à Lebrun. Enfin, par des prêts considérables sans intérêt, par des exemptions, des lettres de noblesse et des distinctions particulières, il avait encouragé les manufactures de Saint-Maur, d'Abbeville, d'Elbeuf, de Louviers, de Lyon et de Tours.

Tels avaient été les innombrables crimes de Colbert, obligé de lutter sans relâche contre le faste de Louis XIV et l'esprit belliqueux de Louvois.

Un siècle plus tard, en 1781, Turgot avait le même sort que Colbert ; il mourait méconnu, après avoir été renversé du pouvoir par l'épithète de « CHARLATAN D'ADMINISTRA- » TION, » que lui avait donnée *Monsieur*, frère de Louis XVI et depuis Louis XVIII. Cela devait être. Turgot avait prétendu que *sans l'économie*, commandée par la politique non moins impérieusement que par le devoir moral de soulager le peuple, l'État ne cesse pas d'être dans la dépendance des hommes d'argent, et ne peut se livrer à aucune amélioration du régime intérieur de la société. Il avait conçu le projet d'un cadastre général des terres, destiné à servir de

base au remplacement des contributions indirectes, des droits féodaux et des douanes, par l'établissement d'un IMPÔT UNIQUE. Il avait anéanti la *division par ordres*. Il avait aboli les contraintes solidaires qui pesaient durement sur les campagnes. Il avait rendu libre à l'intérieur le mouvement des grains et avait suspendu le droit des villes sur les grains, et ordonné le remboursement de certains offices, se proposant constamment pour but d'abaisser le prix de la denrée qui joue le plus grand rôle dans l'alimentation du peuple. Il avait donné l'édit sur la libre circulation des vins. Il avait consacré à l'amélioration des routes et de la navigation intérieure tous les fonds dont permettait de disposer la situation des finances. Il avait fait passer à l'État, des mains du fermier-général des postes et des divers sous-entrepreneurs des voitures passagères, le monopole des transports et de la circulation (1). Les officiers de finance pullulaient ; il avait déclaré que le décès ou la démission du titulaire entraînerait l'extinction de sa charge. Il avait établi à Paris une caisse d'escompte qui s'engageait, par ses statuts, à prendre à 4 0/0 le papier de commerce. Il avait réclamé, en ces termes, l'abolition du service militaire par voie de tirage annuel : « Le royaume a besoin de défen-
» seurs, sans doute ; mais s'il y a un moyen d'en avoir le
» même nombre et de les avoir meilleurs sans forcer per-
» sonne, pourquoi s'y refuser ? » Il avait voulu que le peuple fût instruit, tout en demandant la réforme « du sys-
» tème d'éducation en vigueur, qui ne tend qu'à former des
» savants, des gens d'esprit et de goût ; ceux qui ne sau-
» raient parvenir à ce terme restent abandonnés et ne sont
» rien. Il faut une instruction publique répandue partout,
» une éducation pour le peuple qui lui apprenne la probité,
» qui lui mette sous les yeux un abrégé de ses devoirs sous

(1) A cette époque, il n'existait dans tout le royaume que deux diligences, celles de Lyon et de Lille, lourdes machines que leur construction et les *réglements* astreignaient à ne pas excéder la vitesse de *dix à onze lieues par jour* ; bientôt l'administration royale des Messageries couvrit toutes les grandes routes de voitures nouvelles, voitures menées en poste et auxquelles le public donna le nom de TURGOTINES.

» une forme claire et dont les applications soient faciles. »
Il avait ainsi défini l'impôt : « Qu'est-ce que l'impôt? Est-
» ce une charge imposée par la force à la faiblesse? Cette
» idée paraît analogue à celle d'un gouvernement fondé
» uniquement sur le droit de conquête. Alors le prince se-
» rait regardé comme l'ennemi commun de la société; les
» plus forts se défendraient comme ils pourraient, les plus
» faibles se laisseraient écraser. Alors il serait tout simple
» que les riches et les puissants fissent retomber toute la
» charge sur les faibles et les pauvres, et fussent très ja-
» loux de ce privilége... Les dépenses du gouvernement
» ayant pour objet l'intérêt de tous, tous doivent y contri-
» buer, et plus on jouit des avantages de la société, plus on
» doit se tenir honoré d'en partager les charges. »

Il avait enfin proposé de substituer à la corvée une contribution territoriale, ce qui avait suffi pour que le Parlement l'accusât d'attenter à la « PROPRIÉTÉ. »

Colbert avait administré la France pendant vingt-deux ans; Turgot, nommé le 24 août 1774 au contrôle général des finances, n'y resta que jusqu'au 12 mai 1776 : moins de vingt-deux mois. Sa chute rapide s'explique par ces paroles de Louis XVI : « *Il n'y a que M. Turgot et moi qui ai-*
» *mions le peuple.* »

Comme Turgot, Peel s'appelait Robert; comme Colbert, il était le fils d'un manufacturier. La tolérance religieuse lui doit le progrès qu'elle fit, en Angleterre, par l'adoption du *catholic relief bill*, qui fut voté le 5 mars 1829 par les deux Chambres, mais qu'il eut grand'peine à faire signer par la main royale. Le bien-être populaire lui devra d'avoir augmenté indirectement les salaires par la réforme économique de 1846, qui a eu pour effet d'abaisser simultanément et le prix des objets consommés par les classes laborieuses, et le prix des matières premières employées par les principales industries. Cette réforme ne se borna pas seulement à remanier de fond en comble le tarif des douanes. Il existait une loi très sévère sur le domicile en vertu de laquelle les grands centres de consommation avaient le

droit, lorsque le travail languissait, de renvoyer dans leur district rural les ouvriers qu'ils ne savaient plus comment employer. Robert Peel proposa qu'après cinq années de séjour dans une paroisse le travailleur ne pût en être renvoyé. Il fit valoir pour motif que c'était à la fois une injustice faite aux districts ruraux et un coup fatal porté aux sentiments moraux de l'homme, qui se voyait inopinément soumis à cette translation par suite d'un fait auquel il était étranger. Au nombre des améliorations que renferme le plan de Robert Peel, on remarque encore les suivantes : Application du crédit public de la nation à des améliorations agricoles, telles qu'irrigations ; extension à l'Angleterre et à l'Irlande du régime en vigueur en Ecosse, afin d'empêcher les procès futiles ; mise à la charge de l'État des dépenses de la police en Irlande ; mise également à la charge de l'État de la moitié du payement des médecins des pauvres, dépense évaluée à 100,000 livres sterling pour l'Angleterre et 15,000 livres sterling pour l'Écosse. Ces améliorations diverses attestent que la pensée qui dirigea Robert Peel, en Angleterre, fut la même qui avait inspiré et immortalisé, en France, Colbert et Turgot.

En rapprochant dans ce précis ces trois grands noms : Colbert, Turgot, Peel ; en montrant Colbert outragé par le peuple ; Turgot persiflé par la cour ; Peel, au contraire, emportant dans la tombe les regrets de la cour et ceux du peuple, ce que j'ai voulu faire voir, c'est que l'heure de la justice et de la postérité est moins lente à arriver en Angleterre qu'en France. Aussi les révolutions arrivent-elles plus vite en France qu'en Angleterre, où l'on sait les prévenir par les réformes.

Robert Peel, par la réforme à laquelle il a attaché son nom, et qu'il a su imposer à son parti récalcitrant, a préservé l'Angleterre d'une révolution. Qui pourrait hésiter à l'en glorifier, même en France, et surtout en France, car, après la révolution de 1848, loin d'avancer, nous avons rétrogradé au-delà de 1815, au-delà de 1789. Jamais l'intolérance ne fut plus grande ; jamais l'arbitraire ne fut plus

effronté ; jamais la liberté ne fut plus en péril ! Nous vivons entre le souvenir et la menace de deux états de siége : l'état de siége de la veille et l'état de siége du lendemain. Au-dessus de nos têtes est constamment suspendu un sabre. Qu'importe qu'il ait changé de mains, si c'est toujours le même sabre africain ! La liberté n'est qu'un mot, la liberté n'est qu'un piége là où le despotisme militaire n'a qu'à s'envelopper dans le nuage d'une émeute pour en jaillir comme la foudre, et comme elle frapper aveuglément.

Révolution par en haut, c'est-à-dire par la prévoyance et la science, ou révolution par en bas, c'est-à-dire par la vengeance et l'ignorance : telle est l'étroite alternative dans laquelle est placée la France. Gouvernement et majorité sauront-ils, quand il en est temps encore, par de larges réformes, prévenir de terribles représailles ?

Il ne faut pas qu'ils s'abusent : le temps est passé des palliatifs et des expédients ; le temps est venu d'aller au fond des choses.

De la tombe où il vient de descendre, à l'âge de quatre-vingts ans, Chateaubriand leur crie :

« Un État politique où des individus ont des millions de » revenu, tandis que d'autres individus meurent de faim, » peut-il subsister quand la religion n'est plus là avec ses » espérances hors de ce monde pour expliquer le sacrifice? » Il y a des enfants que leurs mères allaitent à leurs ma- » melles flétries, faute d'une bouchée de pain pour susten- » ter leurs expirants nourrissons ; il y a des familles dont » les membres sont réduits à s'entortiller ensemble pen- » dant la nuit, faute de couverture pour se réchauffer. Ce- » lui-là voit mûrir ses nombreux sillons ; celui-ci ne possé- » dera que les six pieds de terre prêtés à sa tombe par son » pays natal. Or, combien six pieds de terre peuvent-ils » fournir d'épis de blé à un mort ?

» A mesure que l'instruction descend dans ces classes » inférieures, celles-ci découvrent la plaie secrète qui ronge » l'ordre social irréligieux. La trop grande disproportion » des conditions et des fortunes a pu se supporter tant

» qu'elle a été cachée ; mais aussitôt que cette disproportion a été généralement aperçue, le coup mortel a été porté. Recomposez, si vous le pouvez, les fictions aristocratiques ; essayez de persuader au pauvre, lorsqu'il saura bien lire et ne croira plus, lorsqu'il possédera la même instruction que vous, essayez de lui persuader qu'il doit se soumettre à toutes les privations, tandis que son voisin possède mille fois le superflu : pour dernière ressource, IL VOUS LE FAUDRA TUER. »

*Le tuer !* — Mais après la mort du pauvre qui travaillera ?

*Le tuer !* — Mais s'il est le plus fort et qu'il se défende ?

A ces deux questions, que l'on réponde !

Une immense réforme, une révolution par en haut est donc nécessaire, urgente, inévitable ; ceux qui la retardent, au lieu de l'étudier et de la préparer, accélèrent et provoquent la révolution par en bas.

Si ce sentiment que j'exprime n'était pas celui qu'éprouvent, à leur insu, tant de gens que la peur rend intolérants égoïstes, durs, presque cruels, comment s'expliquerait-on cette unanimité des regrets qui ont éclaté à la nouvelle de la mort de Robert Peel ?

Constater cette unanimité, ce n'est pas seulement décerner à sa mémoire le plus digne éloge, c'est aussi montrer l'esprit de routine se désavouant lui-même, s'abjurant dans l'entraînement général, et s'agenouillant sur une tombe devant l'esprit de réforme.

Puisse cet hommage involontaire de l'esprit de routine, puisse cette unanimité de regrets, ouvrir les yeux des gouvernements qui s'abusent, et de la majorité qui nous perd ! Puissent-ils, enfin, comprendre tous la nécessité de continuer et d'achever la grande œuvre d'amélioration populaire si glorieusement entreprise par Colbert et Turgot en France ; par Robert Peel en Angleterre !

Assurément, c'est bien d'admirer Robert Peel ; mais il serait mieux encore de l'imiter.

Qui s'y prépare ?

## 1846.

# M. THIERS ET LA RÉFORME POSTALE.

20 juin 1846.

Le nombre des députés qui ont voté en faveur de l'amendement de MM. Monnier de la Sizeranne, Muteau, Saint-Priest, Émile Girardin et Sapey, est de 87. Mais il ne faut pas se faire d'illusion; même ce dernier chiffre est encore loin d'approcher de celui de 170 de la session dernière, lequel avait donné lieu d'espérer, à tous les départements, que la réforme postale ne serait pas encore une fois renvoyée aux calendes d'une autre législature! Toutefois, il ne faut pas se décourager; il faut, au contraire, que tous les conseils généraux persistent plus que jamais à reitérer le même vœu, et à se prononcer en faveur de l'unité de taxe, le seul qui ne doive pas avoir pour effet d'imposer au trésor public un sacrifice prolongé! Tout autre système, la tribune le prouvera, ne comporte pas une discussion sérieuse. On a remarqué que *M. Thiers, se séparant de ses amis, avait voté contre l'amendement ayant pour but l'établissement de l'unité de taxe.* C'est toujours le même homme, rebelle à toutes les améliorations fécondes, à toutes les réformes qu'une intrigue de couloir n'a pas fait éclore!

## 1846.

# L'ESPRIT DE FISCALITÉ.

5 juillet 1846.

La fiscalité est à la science financière ce que l'usure est à la haute banque. Combien y a-t-il d'usuriers qui meurent riches ? L'usure n'est pas seulement le plus indigne des métiers, c'est aussi le moins lucratif. Ce qui est vrai pour l'usure est également vrai pour l'impôt, dont le développement n'a pas d'ennemi plus nuisible que l'excès de l'esprit fiscal.

M. le ministre des finances vient d'interdire aux directeurs des postes de se charger des abonnements aux journaux. Pourquoi ? — Parce qu'on lui a représenté que l'administration des postes y perdait l'affranchissement d'un certain nombre de lettres, plus le timbre d'une reconnaissance, plus enfin le droit de 5 0/0 qu'elle prélève pour les envois d'argent.

On lui a dit :

Savez-vous ce que font les directeurs de poste auxquels on s'adresse pour prendre ou pour renouveler un abonnement de journal ? Ils attendent qu'ils aient plusieurs demandes d'abonnements, quatre, cinq, six, afin de n'avoir qu'une seule lettre à écrire à leur correspondant à Paris et de pouvoir faire ainsi l'économie de trois ou quatre ports de lettre, d'où résulte un grand préjudice pour l'administration ; ce n'est pas tout, au lieu de se servir de reconnaissances de postes, soumises au timbre et donnant lieu au droit de 5 0/0, ils envoient généralement en payement un

mandat sur une maison de banque ou de commission de Paris; le Trésor perd donc à cela l'affranchissement de 20,000 lettres au moins par an, etc., etc. C'est un abus grave qui appelle de votre part une répression sévère.

Et M. le ministre des finances aussitôt de signer la circulaire soumise à son approbation.

Eh bien! admettons ce nombre de 20,000 lettres :

| | |
|---|---|
| 20,000 lettres, au prix moyen de 41 centimes, représentent | 8,200 fr. |
| Ajoutez-y le timbre de 20,000 reconnaissances à 35 centimes | 7,000 |
| Ajoutez-y encore le droit de 5 0/0 sur 2,000 abonnemens à 15 fr., prix moyen par trimestre. | 15,000 |
| Total | 30,000 fr. |

Oui, nous en convenons, voilà 30,000 fr. de recettes dont l'administration des postes est frustrée par ses propres agents; mais par suite de la mesure ultra-fiscale prise par l'administration des postes, le nombre des abonnements a notablement diminué. Cela est facile à expliquer, et cela s'explique ainsi :

48 francs, prix que coûtent la *Presse* et le *Siècle*, aux yeux de beaucoup de petits propriétaires ruraux, c'est le revenu d'un héritage de 2,000 fr. au moins; 48 francs, c'est donc, pour beaucoup de gens de province, une grosse somme, une vraie dépense, à plus forte raison s'il s'agit de 60 fr., prix du *Constitutionnel* et du *National*, ou de 80 fr., prix du *Journal des Débats*; la somme est d'autant plus lourde à payer que, dans les communes rurales, on est généralement privé de la facilité dont on jouit dans les villes de se réunir deux, trois ou quatre pour s'abonner au même journal, et en rendre ainsi l'abonnement moins dispendieux pour chacun. Ajoutez à cela que, dans les communes rurales, il n'y a ni bureaux de messageries, ni libraires, et qu'il faut forcément s'adresser au directeur du bureau de poste.

Aussi, qu'arrive-t-il? Ceux qui trouvent que c'est déjà

trop que de payer 48 fr. par an pour recevoir un journal, voyant qu'on exige d'eux :

| | | |
|---|---|---|
| 4 ports de lettres à 41 c. (1 par trim.) | 1 fr. | 64 c. |
| 4 reconnaissances à 35 c. — | 1 | 40 |
| 5 0/0 sur 48 fr. . . . . | 2 | 36 |
| Total . . . . . | 5 fr. | 40 c. |

Ceux-là renoncent à s'abonner et se décident à se passer de journal ; c'est une habitude que l'on contracte aussi facilement que l'habitude contraire.

Résultat de la mesure : — Le fisc, lâchant la proie pour l'ombre d'abord, ne gagne pas ces 5 fr. 40 c. après lesquels il a couru, et ensuite perd les 36 fr. que le journal eût versés dans la caisse à titre de droits de timbre et de poste.

Le moins auquel on puisse évaluer le nombre des abonnés que la mesure contre laquelle nous protestons a fait perdre aux journaux de toute couleur, c'est 5,000. Multipliez 5,000 par 36, et vous verrez que, pour gagner 30,200 fr. environ, le Trésor abandonne une recette certaine de 180,000 fr. — Perte, 150,000 fr.

L'âpreté du fisc en fait rarement d'autres !

Ce qu'il y avait à faire, c'était justement le contraire de ce qu'on a fait. Chaque abonnement d'un an rapportant au Trésor 36 fr. de droits de timbre et de poste, non seulement il ne fallait pas interdire aux directeurs de poste de recevoir les abonnements aux journaux, mais il fallait donner toute facilité à ces agents, peut-être même convenait-il de leur allouer une remise afin qu'ils fissent produire à cette branche de recettes tout ce qu'elle peut comporter.

Songez donc encore une fois que, sur 48 fr. (46 fr. net de remise), prix d'un abonnement à la *Presse*, le fisc prélève 36 fr. ! — Restent 10 fr. au journal pour subvenir à la dépense de 365 feuilles de papier qu'il faut tirer, plier, expédier, sans parler des frais de composition, de rédaction et d'administration, s'élevant à 300,000 fr. Donc, le plus intéressé, sans contredit, à ce que les journaux se multiplient, c'est le Trésor, puisqu'il prélève un impôt si exorbitant. Eh

bien! cela ne lui suffit pas, il faut encore qu'il ajoute à ces 36 fr. un surcroît de frais de 5 fr. 40 c. En vérité, n'est-ce pas pousser l'abus jusqu'au contre-sens?

Nous n'en finirions pas si nous nous laissions entraîner à dire sur ce sujet tout ce qui se présente à notre pensée; mais nous voulons croire qu'il nous suffira de ces quelques réflexions pour engager M. le ministre des finances à rapporter la mesure qui interdit aux directeurs de poste de recevoir les abonnements aux journaux, et oblige les abonnés :

1° A écrire une lettre;

2° A l'affranchir;

3° A payer 5 0/0 pour l'envoi du prix d'abonnement; plus 35 cent. pour le timbre de la reconnaissance de poste.

En d'autres termes, qui les détourne de s'abonner.

---

## 1846.

# CHANGER LES CHOSES SANS CHANGER LES HOMMES.

## I.

13 juillet 1846.

Il paraît que l'attitude que nous avons prise en faveur des électeurs contrarie l'opposition. A l'en croire, ce serait une erreur de notre part, sinon une intrigue, que de pousser à changer les choses en conservant les hommes. C'est méconnaître, déclare-t-elle avec humeur, l'esprit des gouvernements représentatifs. Nous comprenons très bien que cette conduite ne fasse pas les affaires de l'opposition, qui ne tient qu'à renverser les hommes pour se mettre à leur place et s'emparer du pouvoir. Mais si cette conduite fait les affaires du pays, cela nous suffit; nous ne nous proposons pas d'autre tâche. Ce que redoute l'opposition, c'est que le parti conservateur se recrute d'hommes fermes et indépendants, voulant que le ministère en finisse avec toutes les questions attardées, et règle nos relations avec l'Europe sur le pied où il convient qu'elles soient mises; ce que voudrait l'opposition, c'est que partout où ses candidats ne sont pas élus, la majorité ne se recrutât que de députés sans indépendance et sans fermeté. Cela est aussi facile à expliquer qu'à comprendre.

La France est un pays où l'activité des esprits est grande, où l'immobilité ne saurait se prolonger systématiquement sans provoquer une réaction infaillible. L'opposition le sait; aussi craint-elle par-dessus tout que le ministère,

sans se jeter dans des innovations irréfléchies, entre sérieusement dans la voie des réformes nécessaires. Elle est convaincue que le jour où il entrera dans cette voie, il n'y aura pas de raison pour qu'il ne dure autant qu'il a duré déjà, ce qui le conduirait jusqu'en 1852, et cela ne fait nullement le compte des chefs de la gauche; tandis qu'au contraire si le ministère n'est pas tiré, par une majorité plus exigeante, de la mollesse et de l'apathie dans lesquelles on lui a si souvent reproché de se complaire, sa chute inévitable ne saurait être longtemps retardée.

Or, la chute du cabinet, voilà uniquement ce que veut l'opposition; mais encore une fois, qu'y gagnerait le pays?

Si l'opposition renverse M. Guizot et ne veut ni de M. Thiers ni de M. Barrot, qui prendra-t-on?

Il ne suffit pas de « clouer son pavillon au grand mât; » cela ne videra pas la difficulté. L'héroïsme ne tient pas lieu de tout. Pour former un cabinet, il faut des hommes, aussi bien que pour courir la poste il faut des chevaux.

Il arrive souvent aux gens les plus pressés de ne trouver à un relai que deux chevaux détestables; que faire?

Les laisser, ou les prendre?

Les prendre; mais il faudra plus d'une heure pour franchir un myriamètre.

Les laisser; mais ce n'est pas en demeurant qu'on arrive.

On s'emporte, on crie, et après qu'on a bien perdu son temps à crier et à s'emporter, on finit par faire atteler les deux chevaux qu'on a commencé par dédaigner.

Vous ne voulez ni de M. Thiers ni de M. Barrot; peut-être avez-vous bien raison; mais de qui voulez-vous donc?

Avez-vous la faculté du choix? ou bien est-ce que vous vous imagineriez que les principes triomphent tout seuls?

Notre conclusion est ceci : Puisque, de votre aveu, il n'est pas une seule de nos libertés sur laquelle M. Thiers n'ait mis la main, pas un seul progrès qu'il n'ait enrayé, puisqu'il a tout faussé, les principes et les consciences, puisqu'il n'y a pas de ministres de rechange, il n'y a pas à hésiter : il faut

garder M. Guizot ; mais comme la maxime de M. le ministre des affaires étrangères est de céder à ses amis et de résister à ses adversaires, il n'y a qu'à lui choisir pour amis des députés éclairés, désintéressés, qui veuillent fermement le bien et l'honneur du pays, sa prospérité, sa considération et le progrès des idées.

Vous voulez qu'on soit logique : qu'y a-t-il de plus logique que ce qui précède ?

## II.

20 juillet 1846.

M. Duvergier de Hauranne est un vigoureux athlète, et M. Émile de Girardin, s'il s'expose à ses coups, sera bien téméraire. Comment l'ancien député de Castelsarrazin et de Bourganeuf pourra-t-il répondre à l'embarrassante question que lui adresse à brûle-pourpoint, dans le *Constitutionnel*, l'ancien député de Sancerre ?

La question est posée de telle sorte que tout effort pour la tourner, l'éluder, serait vain.

Ce que M. de Girardin aurait de mieux à faire, ce serait de paraître ne pas l'avoir entendue et de garder le silence.

Ses amis devraient le lui conseiller.

Mais ce serait peine inutile ; il est de ces hommes qui ne doutent de rien.

Eh bien ! donc, s'il le peut ou s'il l'ose, qu'il réponde !

Le *Constitutionnel* demande à la *Presse :*

« Nous demanderons au journal dont il s'agit où sont les » conservateurs *fermes*, *indépendants*, *progressifs* qui, tout » en soutenant le ministère, soient disposés à lui imposer » une meilleure politique; qui, tout en restant dans les » rangs de la majorité, veuillent ou puissent lui donner les » qualités qui lui manquent. De ces conservateurs *fantas-* » *tiques*, nous en avons quelquefois entendu parler dans la » dernière Chambre ; *nous ne les avons jamais vus*, à moins » qu'on ne les découvre dans les trois ou quatre députés » qui, pour des raisons fort diverses, se sont souvent abste-

» nus sans mot dire. Nous ne pensons pas que cet acte éner-
» gique de leur part ait beaucoup modéré le mouvement,
» arrêté la réaction. »

La *Presse* répond au *Constitutionnel :*

Où donc était M. Duvergier de Hauranne dans la fameuse séance du 27 janvier 1844, s'il n'a pas vu M. Émile de Girardin (auteur lui-même d'un amendement qui consistait à substituer aux expressions du projet d'adresse les paroles textuelles de la réponse du roi à l'adresse de la Chambre des pairs) repousser le mot *flétrir*, et se lever en faveur de l'amendement de M. Aylies, qui ne fut repoussé qu'à la seconde épreuve, après une première épreuve déclarée douteuse ?

Où donc était encore M. Duvergier de Hauranne dans la séance du 25 janvier 1845, s'il n'a pas vu M. Emile de Girardin voter hautement en faveur de l'amendement au projet d'adresse présenté par M. de Maleville, amendement qui consistait à exprimer le regret qu'en accordant l'indemnité-Pritchard, la France eût concédé une réparation qui n'était pas due, amendement qui, comme le précédent du 27 janvier 1844, ne fut rejeté, le 25 janvier 1845, qu'à la seconde épreuve, après une première épreuve déclarée douteuse ?

Le *Constitutionnel* n'a qu'à ouvrir sa propre collection et jeter les yeux sur son numéro du 27 janvier 1845; il y trouvera, 1re page, 3e colonne :

*Députés qui ont voté contre l'indemnité Pritchard :*

TARN-ET-GARONNE : L. de Maleville. — Émile de Girardin.

La *Presse*, à son tour, demande au *Constitutionnel :* Persistez-vous toujours à mettre les conservateurs fermes, indépendants, progressifs, au nombre des êtres *fantastiques?*

Le *Constitutionnel*, nous n'en doutons pas, ne fût-ce que par loyauté, ne voudra pas laisser sans réponse cette question de la *Presse*.

Mais c'est assez de ces quelques mots de représailles et de railleries de journal à journal ; la question est grave et doit s'élever au-dessus de la tête de MM. Duvergier de Hauranne et Émile de Girardin. Qu'un député de plus ou de

moins ait voté, soit avec, soit contre le cabinet, ce n'est pas là ce qui importe à rechercher; ce qui importe, c'est de constater qu'en 1844 et 1845, c'est à peine s'il y avait une majorité ministérielle, que cette majorité n'a commencé à devenir compacte et considérable qu'à partir du jour où, premièrement, elle a reçu une satisfaction dans l'accomplissement de ce vœu émis par elle : que notre marine fût replacée sous la surveillance exclusive du pavillon national ; deuxièmement, où les questions délicates se sont effacées pour aller prendre leur place parmi les faits accomplis.

Les conservateurs fermes, indépendants, progressistes, ceux dont la *Presse* s'honore d'être le journal, ceux qui pensent avec elle que de changer les hommes n'est pas toujours le plus sûr moyen de changer les choses, ne sont donc pas, encore une fois, des êtres aussi « *fantastiques* » qu'il plaît au *Constitutionnel* de le prétendre.

Plusieurs fois, dans le cours de la législature qui vient d'expirer, le ministère a failli se trouver en minorité. Comment a-t-il échappé à ce danger ?—De deux manières. D'abord en déployant à la tribune, il faut être juste et le reconnaître, un talent qui a élevé M. Guizot au-dessus de tous ses rivaux, forcé tous ses adversaires à l'admirer, et fait litière de toutes ces accusations ressassées dont il a dit un jour avec dignité qu'il ne leur faisait même pas l'honneur de les élever jusqu'à la hauteur de son dédain ; ensuite en donnant particulièrement à ses amis l'assurance de ne rien épargner désormais pour prévenir le retour de discussions semblables à celles qu'avaient fait naître la prise de Tahiti et la convention du Maroc.

N'est-ce donc rien ?

Vienne une majorité nouvelle qui sache ce qu'elle veut, et presse le cabinet d'entrer dans la voie de toutes les réformes nécessaires, non de celles mises bruyamment à l'ordre du jour par certains journaux au milieu de l'indifférence publique, mais de celles réclamées par l'intérêt du pays, qui est loin d'avoir recueilli de la paix tous les fruits qu'elle aurait déjà dû porter ; vienne cette majorité, et, sans

qu'il soit besoin de changer les ministres, les choses ne tarderont pas à s'améliorer. Que de choses n'avons-nous pas à faire ! Ne devrions-nous pas être plus riches, plus avancés, plus puissants, plus influents que nous ne le sommes ? Après trente années de paix, trente années ! toutes nos routes ne sont pas encore terminées. Nos chemins vicinaux sont dans un état qui ferait douter que la France fût un grand pays supportant sans fléchir le poids d'un budget annuel de quinze cent millions. Nos canaux inachevés ne se relient pas entre eux, et la question des tarifs, qui se représente sans cesse, ne se vide jamais. Les grands centres de production et les grands centres de consommation, qu'il serait si important, si urgent de rapprocher au moyen de transports rapides et économiques, demeurent dans leur isolement, d'où ils ne sortiront que lentement et imparfaitement par l'achèvement des chemins de fer. Notre agriculture a besoin de deux choses : — d'un enseignement spécial *gratuit* et d'argent à bon marché ; on ne s'occupe de lui donner ni l'un ni l'autre ; des intérêts de premier ordre sont sacrifiés à des objections de détails, à des scrupules de code civil ; la réforme du régime hypothécaire, sans laquelle il faut renoncer à l'espérance de voir jamais s'établir et se développer parmi nous le crédit foncier, a été enterrée sous le poids de trois gros volumes imprimés à l'imprimerie royale, par l'ordre de M. le garde-des-sceaux. Il en est ainsi de toutes les questions de réformes ; celles qu'on ne peut pas mettre en discours, on les met en livres, et l'on en reste là ! C'est une manière de faire avorter les questions ; ce n'est pas une manière de les faire vivre. C'est de la semence qu'on monte de la grange au grenier, mais ce n'est pas de la semence que l'on confie au sillon. Nos octrois ont fait leur temps, leur tour est venu d'être remplacés par un impôt plus judicieux qui, en suffisant aux dépenses des communes, fasse moins obstacle au développement de certaines consommations, en tête desquelles le vin doit être mis. Nous avons une loi de recrutement qui est un poids, un anachronisme, un contresens, une perturbation, un immense danger; nous

attendons, pour ouvrir les yeux et voir le péril, que des crises industrielles nous l'aient tardivement révélé dans toute son étendue, dans toute sa gravité. Il serait temps de rechercher sérieusement dans le pêle-mêle de toutes les idées émises ayant pour objet d'améliorer la condition des classes laborieuses, de les intéresser au maintien de l'ordre, d'encourager chez elles des habitudes d'épargne et de prévoyance, de prévenir ou de réprimer le paupérisme, d'arrêter la démoralisation à laquelle on abandonne trop insoucieusement certaines régions de la société; il serait temps de rechercher celles de ces idées qui sont justes et applicables, qui ne se contredisent pas, et dont l'adoption ne serait pas la négation du principe de liberté. Tout notre système d'instruction publique est à revoir et à mettre en harmonie avec nos institutions et les besoins nouveaux que la multiplication des chemins de fer ne tardera pas à rendre encore plus impérieux. Mais nous n'en finirions pas si nous entreprenions d'énumérer ici, même très sommairement et très incomplétement, toutes les améliorations que pourrait réaliser un ministère actif et capable, s'appuyant sur une majorité compacte et éclairée.

Vienne donc une majorité éclairée et bien intentionnée, et toutes les améliorations que la France réclame pourront s'accomplir sans qu'elle ait besoin de changer de ministres.

La valeur des ministres est absolue ou relative.

Les ministres qui composent le cabinet du 29 octobre sont-ils les meilleurs qu'on puissent imaginer? Assurément non. Les circonstances et les situations étant données, sont-ils les meilleurs qu'on puisse choisir? Nous n'hésitons pas à répondre oui.

Le *Constitutionnel* et le *Siècle*, nous le savons, ne sont pas de cet avis; ils pensent que M. Thiers vaut infiniment mieux que M. Guizot; mais cet avis est le leur exclusivement; ni le *Courrier français* ni le *National* ne le partagent.

A défaut de MM. Thiers et Barrot, qui marquent les dernières limites de l'opposition constitutionnelle, où trouver à

M. Guizot un successeur qui ne soit pas au-dessous de lui? S'il existe, qu'on le nomme. Mais c'est ce dont se sont bien gardé, et pour cause, nos contradicteurs.

La seule réponse qu'ils nous aient faite est celle-ci : Croyez-vous donc que si MM. Guizot, Thiers et Barrot mouraient demain, la France n'aurait plus qu'à disparaître comme gouvernement, faute de ministres?

Cette réponse, qui paraîtra peut-être concluante aux esprits irréfléchis, prouve seulement que nous n'avons pas en face de nous des contradicteurs sérieux.

Assurément non ; la France, si elle avait aujourd'hui la douleur de perdre MM. Guizot, Thiers et Barrot, ne manquerait pas de ministres demain, pas plus qu'elle n'a manqué de rois ou d'empereurs quand Clodomir a succédé à Clovis, Louis Ier, le *Débonnaire*, à Charlemagne, Philippe III à Saint-Louis, Henri II à François Ier, Louis XIII à Henri IV, Louis XV à Louis XIV, Louis XVIII à Napoléon !

Mais succéder au pouvoir à MM. Guizot, Thiers et Barrot, après leur mort, ce n'est pas exactement la même chose que de les remplacer, alors qu'on ne peut descendre de la tribune sans avoir à craindre qu'ils n'y montent aussitôt. C'est précisément cette expérience qu'ont faite le ministère du 15 avril 1837 et le ministère du 12 mai 1839, et qui a coûté l'existence à l'un et à l'autre.

Non, cent fois non ; à moins de mettre une hypothèse à la place de la réalité, il n'y a pas présentement de ministère durable possible, s'il n'a à sa tête ou M. Guizot, ou M. Thiers. Toute la question se réduit donc à savoir lequel vaut mieux, à la tête du cabinet, ou de M. Guizot ou de M. Thiers?

Après la double expérience faite du 22 février 1836 et du 1er mars 1840, nous ne comprenons même pas comment on peut faire cette question.

A nos yeux, il y autant de distance entre M. Guizot et M. Thiers qu'il y en a entre M. Guizot et M. Peel.

M. Peel est, de tous les hommes d'État de ce temps-ci, celui qui s'approche le plus de l'idée que nous nous faisons

d'un grand ministre dans un pays où le pouvoir se conquiert à la tribune, et où la presse a le droit de discuter tous ses actes. M. Guizot, selon nous, est très au-dessous de M. Peel, mais il est fort au-dessus de M. Thiers.

Président du conseil deux fois, deux fois M. Thiers, au bout de quelques mois, a dû se retirer devant des difficultés qu'il n'a pas su vaincre.

Les amis de M. Thiers peuvent de ces deux retraites lui faire un titre à la popularité, les attribuer à la fermeté de ses convictions, à son profond désintéressement du pouvoir ; mais c'est à d'autres qu'à nous qui l'avons étudié qu'il faut donner ces prétendues explications.

Pour nous, l'instabilité du cabinet qu'il a présidé s'explique par la mobilité du caractère que nous lui connaissons.

M. Thiers a la prétention de la grandeur, mais il n'en a pas le sentiment ; c'est cette prétention qui a commencé par l'élever et fini par le perdre ; ce serait elle qui le perdrait encore, et peut-être avec lui la France, si la Providence qui l'a sauvée de tant de désastres, de tant de témérités, de tant d'aveuglements, ne continuait pas de veiller sur elle.

Renverser M. Guizot, c'est élever M. Thiers.

Toute combinaison tierce ou mixte imaginée pour échapper à cette inévitable alternative est impossible, car si elle n'avait pas été impossible, il y a deux circonstances qui l'eussent fait naître : ce sont les deux votes que nous avons rappelés : le vote du 27 janvier 1844 et celui du 25 janvier 1845.

Or, entre M. Guizot et M. Thiers, entre l'optimisme qui sommeille et la présomption qui s'agite et trouble tous les esprits, il y a longtemps que notre choix est fait. L'optimisme a aussi des dangers, mais ce ne sont pas les plus grands. Ainsi s'explique comment, tout en étant fort loin d'approuver tous les actes du ministère du 29 octobre 1840, notre opposition s'est toujours arrêtée devant sa chute.

Les mêmes circonstances se représenteraient que nous tiendrions encore la même conduite.

Avec cette conviction profonde qui est en nous, conviction exempte de toute passion, qu'il n'y aurait qu'à perdre à un changement d'hommes, que pouvions-nous, que devions-nous chercher ? Un changement de choses.

C'est ce que nous avons fait, c'est la tâche que nous nous sommes donnée, et dans laquelle nous demandons à être aidés par tous les électeurs éclairés appartenant à l'opinion conservatrice.

Entre deux candidats de cette opinion, qu'ils choisissent systématiquement sans hésiter le plus ferme de caractère, le plus indépendant de situation, et ce changement dans les choses, si généralement désiré, si impatiemment attendu, ne tardera pas à s'accomplir par ce fait seul d'une majorité plus exigeante au sein d'une Chambre nouvelle.

---

# 1846.

## CE QU'ON APPELLE LES PRINCIPES.

### I.

15 juillet 1846.

Il y a un parti qui lutte contre le désavantage de n'être qu'une minorité au sein de la Chambre élective. Depuis plusieurs années, ce parti, dans le but de grossir ses rangs et dans l'espoir de profiter de la première éventualité favorable pour devenir la majorité et s'emparer du pouvoir, tend constamment à devenir moins exclusif. Que faites-vous ? Vous mettez tous vos efforts à le diviser, à l'amoindrir numériquement et moralement, singulière façon de le servir !

Ce parti marche à la suite de deux chefs, M. Thiers et M. Barrot, qui ont reconnu qu'ils n'avaient de chances, quelque événement ou quelque grande faute aidant, de renverser le ministère actuel, qu'en s'unissant étroitement contre lui au lieu d'agir séparément. — Que faites-vous ? — Vous prêchez contre eux l'indiscipline et la révolte. Tous les matins, il y a dans votre journal trois colonnes consacrées à démontrer que M. Barrot ne doit inspirer aucune confiance à l'opposition, et que M. Thiers n'aurait rien de plus pressé que de la trahir le jour où il arriverait par elle. Aujourd'hui même, vous allez plus loin, puisque vous allez jusqu'à prétendre que la gauche, moins M. Thiers, n'en serait que plus forte.

Que serait la gauche, que serait l'opposition constitution-

nelle si elle perdait M. Thiers et M. Barrot? Où puiserait-elle sa force pour se défendre, sa force pour attaquer? Compte-t-elle donc dans son sein tant d'hommes éminents qu'il lui soit indifférent d'en avoir un ou deux de plus, et qu'elle puisse faire impunément de l'ostracisme? Quels Athéniens vous êtes, messieurs! Dites-nous donc, s'il vous plaît, par quels orateurs vous remplaceriez à la tribune l'ex-président du conseil du 1er mars et l'ancien préfet de la Seine? Serait-ce par l'ancien garde-des-sceaux de 1830, par M. Dupont (de l'Eure)?

Semer la division dans l'opposition constitutionnelle, y faire le vide autour de vous, l'affaiblir par l'ostracisme, proscrire au lieu de recruter, faire de la propagande par voie d'exclusion, voilà ce que vous appelez « *avoir votre place* » *marquée dans l'opposition constitutionnelle.* » Gardez-la, gardez-la bien; vous ne la garderez jamais assez longtemps au gré du ministère et de ses amis. En vérité, vous travailleriez pour lui que vous ne le seconderiez pas mieux! Auriez-vous peur que l'opposition arrivât trop tôt au pouvoir?

Vous êtes convaincus, dites-vous, que la gauche parlementaire a sacrifié l'intérêt de son avenir en se livrant à M. Thiers. Etait-elle donc plus forte quand elle comptait dans ses rangs M. Thiers de moins et M. Mauguin de plus?

Faire de la politique sans tenir aucun compte ni des hommes, ni des faits, ni des situations, est-ce donc là ce qu'on appelle : *la politique de principes*? La belle politique pour gouverner un pays! comme elle le mènerait loin, comme elle le ferait grand, prospère, puissant!

Mais nous ne sommes que de petits esprits, et la preuve de cela c'est que, pour nous, la valeur d'un principe se démontre par son application.

Vous dites : « Le *Courrier français* est un journal de » principes. La *Presse* est un journal d'affaires. » Nous acceptons la distinction. s'il faut entendre par un *journal de principes*, un journal fait comme le *Courrier français*, qui tire à boulets rouges sur les hommes qu'il devrait défendre

au profit de ceux qu'il devrait attaquer. Si MM. Thiers et Barrot étaient ministres, nous comprendrions une opposition se proposant pour but d'imprimer à leur marche plus de rapidité, et de rendre plus exigeant le parti qui leur aurait donné la majorité; mais quand cette opposition ne saurait avoir d'autre effet que de mettre entre MM. Thiers et Barrot et le jour éloigné de leur avénement au pouvoir une distance plus grande encore, nous nous demandons si vous êtes des gens sachant ce que vous faites, et ayant de ce que c'est qu'un parti la plus légère idée?

Mais non, nous n'acceptons pas cette ligne de démarcation qu'il vous plaît de tracer entre *les principes* et *les affaires*, cet antagonisme imaginaire qui est l'erreur de tous les écrivains sans expérience ou sans idées. N'est-ce donc pas se montrer fidèle à un principe que de défendre la royauté, comme nous l'avons toujours fait, contre toutes les attaques, de quelque part qu'elles vinssent, d'aussi haut ou d'aussi bas qu'elles partissent, et en ayant toujours le plus grand soin de nous abstenir à son égard de toute apologie qui provoquât ou légitimât la critique? En quelle circonstance nous a-t-on jamais vus soutenir une mesure qui fût une atteinte portée au principe de l'égalité tel que la Charte le consacre? Est-il une seule loi restrictive d'une seule liberté à laquelle on nous ait vus prêter le concours de notre plume ou de notre vote? Quand les lois de septembre ont été présentées, celui qui écrit ces lignes a voté avec l'opposition contre ces lois; et quand la coalition s'est formée, dirigeant ses coups au dessus de la responsabilité ministérielle, il fut de ceux qui, jusqu'au dernier jour, combattirent la coalition comme une violence faite à la royauté.

Sans doute, il est bon d'avoir le respect des principes; mais l'esprit des affaires ne l'exclut pas, et, sans cet esprit des affaires, point de gouvernement solide, point de ministère durable, point d'opposition sérieuse.

## II.

20 juillet 1846.

Rien n'est plus facile que de glisser sur la pente de l'opposition; M. Thiers l'a bien prouvé; rien n'est plus rare que d'être assez maître de soi pour ne pas désespérer de son parti, alors qu'on a le regret de se trouver avec lui, sur divers points, en dissidence profonde. C'est un exemple que nous nous honorerons toujours d'avoir donné, quoiqu'il ait pu nous exposer aux dérisions du *Courrier français*.

A force de redites, nous avons fini par contribuer à empêcher que la convention de 1840, relative au droit de visite, fût ratifiée; pourquoi, en y mettant la même persévérance, ne serions-nous pas encore assez heureux pour obtenir que le ministère, fort de toute la vigueur puisée dans un repos prolongé, se mît résolument à l'étude et à l'œuvre? Pourquoi n'obtiendrions-nous pas que successivement, sans secousses, sans tomber dans aucune exagération, sans devancer le jour de la maturité, le cabinet résistât avec plus de fermeté aux exigences individuelles des membres de sa majorité;

Diminuât l'effectif de notre armée, qui est excessif, qui nous énerve et qui impose à l'Europe des charges qu'il lui tarde de voir s'alléger;

Simplifiât la question de l'Algérie en faisant succéder, dans nos possessions d'Afrique, le régime de la loi au régime de l'arbitraire, le régime de l'administration civile au régime de l'administration militaire, dont l'aveuglement a coûté déjà la vie de plus de cent mille soldats et le sacrifice de près d'un milliard;

Réduisît l'intérêt de la rente 5 0/0 et supprimât l'amortissement, ce qui lui donnerait le moyen : — et d'abaisser l'impôt du sel sans recourir à des procédés de dénaturation n'ayant pour résultat que d'encourager la fraude; et de renoncer au prélèvement du dixième sur le revenu des octrois; et de faire du droit de timbre ce qu'il a fait du droit

universitaire, deux impôts illibéraux de même nature, de le supprimer; et d'accomplir la réforme postale; et d'opérer, par voie de dégrèvement, la péréquation de l'impôt foncier, etc.;

Réformât nos budgets, qui paraissent solder en déficit, lorsque en réalité ils soldent en excédant de recettes;

Cessât de demander à l'*impôt* ce qui doit être exclusivement demandé à l'*emprunt*, et de confondre avec les dépenses nécessitées par les services publics de véritables augmentations de l'actif social;

Tranchât les difficultés secondaires qui se sont opposées à ce que la réforme du régime pénitentiaire, plus importante qu'on ne paraît le croire, vînt prendre place parmi nos lois;

Etc., etc., etc.?

MM. Guizot, Duchâtel, Lacave-Laplagne, Martin (du Nord), de Salvandy, Dumon, Cunin-Gridaine, de Mackau, de Saint-Yon, sont-ils donc des esprits si étroitement bornés, si obtus, qu'on doive renoncer à toute espérance de leur faire comprendre que le moyen le plus sûr d'éloigner ses rivaux, c'est de ne leur laisser à entreprendre rien de ce que soi-même on aurait pu accomplir de profitable aux intérêts et à l'honneur du pays? Rendre des successeurs inutiles, c'est presque les rendre impossibles.

Voyez donc dans quel embarras sir Robert Peel a mis lord Jonh Russell! Celui-ci ne sait que faire ni par où commencer; il hésite, il ajourne; il n'a pas encore livré de bataille qu'il a déjà l'attitude d'un vaincu, et que le pouvoir semble prêt à lui échapper. Sir Robert Peel, il est vrai, n'est plus premier lord de la trésorerie; mais il est l'arbitre de la situation, le maître de la majorité : le destin de son successeur est dans ses mains.

L'espérance que nous entretenons ne sera pas vaine, car nous la puisons moins encore dans la confiance que nous inspire la supériorité relative des chefs du ministère actuel, que dans la confiance que nous donne la formation d'une Chambre nouvelle.

La majorité qui va venir aura ses exigences, ses idées, son point d'honneur. Elle tiendra à se distinguer au moins par une nuance, par une tendance de la majorité qui l'aura précédée. Comme celle-là n'aura pas à voter une ceinture de fortifications entourant Paris, un réseau de chemins de fer aboutissant à l'Océan, à la Méditerranée, au Rhin, à l'Escaut, aux Alpes, aux Pyrénées; un crédit de 93 millions destiné à relever notre marine de l'État de la dangereuse décadence dans lequel elle était tombée; comme cette majorité nouvelle n'arrivera pas cette fois sous la douloureuse impression du douloureux événement qui a, le 13 juillet 1842, privé le trône de son héritier présomptif, il faut espérer qu'elle placera le cabinet dans cette étroite alternative, ou de se retirer, ou de mettre en pratique ces belles paroles de son chef : « *C'est le propre d'une politique ferme et sage de se montrer constamment progressive, de ne faire un pas que pour pousser aussitôt plus loin ; c'est déjà un grand tort que de se reposer après la victoire, qu'est-ce donc que d'en avoir peur* (1) ? »

Cette majorité, nous n'en doutons pas, ayant devant elle un cabinet fort de six années de durée, se montrera plus exigeant envers lui qu'elle ne le serait envers un cabinet installé de la veille, n'ayant encore qu'une existence précaire. On demande à l'homme dans la plénitude de sa force ce qu'on ne demande pas à l'enfant protégé par sa faiblesse.

Voilà pourquoi nous souhaitons que le ministère du 29 octobre sorte victorieux de l'épreuve au-devant de laquelle il est allé.

Dites après cela que vous n'avez pas de termes pour qualifier notre faiblesse ou notre inintelligence, nous n'en persisterons pas moins avec fermeté dans la ligne que nous nous sommes tracée, la seule à l'extrémité de laquelle nous apercevions distinctement l'intérêt du pays.

Ce cri perçant que vous jetez : « *Mais songez donc que*

(1) *Du Gouvernement de la France*, page 20.

» *nous avons des principes; veuillez donc vous mettre en* » *tête que nous sommes sérieusement dévoués à ces princi-* » *pes!* comment pouvez-vous exiger que nous acceptions » M. Thiers qui n'en a jamais voulu, qui n'en veut pas, qui » n'en voudra jamais ? » ce cri, nous devons l'avouer, nous touche médiocrement; et si nous éprouvons quelque peine, c'est à ne pas rire. Nous n'exigeons rien de vous. Nous vous observons; voilà tout. Nous ajouterons seulement qu'il est des principes dont nous faisons peu de cas; de ce nombre sont les vôtres. La réforme que vous faites passer avant toute autre, la réforme dont vous dites que dépendent toutes les autres réformes, la réforme qui, selon vous, est la première, la réforme électorale, cette réforme est loin d'avoir, à nos yeux, l'importance qu'elle paraît avoir aux vôtres; elle est loin, bien loin de nous inspirer la même confiance, de nous causer la même impatience. Nous sommes, à son égard, aussi peu pressés que vous paraissez l'être beaucoup. Concluons : lorsqu'aux termes de votre programme de ce jour, intitulé : LA PRESSE LIBÉRALE AUX ÉLECTEURS, vous aurez admis « *tous les citoyens à concourir, sans distinction, soit directement, soit par délégation, au choix des représentants de la nation;* » déclaré que « *le droit individuel du suffrage appartient virtuellement à tous; que le cens d'éligibilité doit être aboli; qu'une indemnité de voyage et de séjour doit être attribuée aux députés, et que le nombre des députés attribués à chaque département doit être proportionnel à la population,* » lorsque vous aurez fait tout cela, qu'aurez-vous fait? Quelle question vraiment grave aurez-vous tranchée?

Dites-le.

## III.

21 juillet 1846.

Le journal le *Commerce* ne saurait pardonner à la *Presse* d'avoir osé déclarer qu'elle avait moins de confiance dans les institutions et dans ce qu'on est convenu d'appeler : *les principes*, que dans le génie de l'homme, quand l'homme

appelé à gouverner son pays a du génie. Cette audacieuse opinion lui paraît si dangereuse, qu'il consacre encore aujourd'hui trois colonnes à la combattre; mais ce n'est pas assez que de prétendre que notre opinion est fausse et ne résiste pas à un examen approfondi, montrez-nous donc que la vôtre est juste, et s'appuie sur une autre base que sur des lieux communs. Montrez-nous donc un gouvernement ou un peuple qui ait été sauvé de la décadence et de la ruine par ses institutions, La Charte de 1814, qui consacrait le double principe de l'inviolabilité royale et de la responsabilité ministérielle, a-t-elle préservé de la chute et de l'exil la branche aînée des Bourbons; a-t-elle préservé la France d'une nouvelle révolution? Si la France en était encore à choisir entre l'Empire avec sa gloire et la Restauration avec sa Charte, devrait-elle hésiter à donner la préférence à Napoléon sur Louis XVIII? La constitution anglaise a-t-elle empêché Robert Walpole d'arriver aux affaires et de s'y maintenir? Cette constitution eût-elle suffi pour empêcher la Grande-Bretagne de descendre au rang que lui avait assigné l'empereur des Français, si la Grande-Bretagne n'avait pas vu naître, en 1759, William Pitt, ce ministre dont Napoléon a dit, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène :* « Il a été le maître de toute la politique euro-» péenne; il a tenu dans ses mains le sort moral de tous » les peuples...? » Certes, si quelque chose a manqué à la France depuis 1789, ce n'est ni le nombre des constitutions ni la variété des systèmes électoraux. Quel est le système électoral qui n'ait pas été essayé, abandonné, repris, modifié, et de nouveau abandonné? Le grand reproche fait à la constitution anglaise, c'est de ne reposer sur aucun principe, sur aucune théorie, de n'être qu'un rassemblement de précédents créés, recueillis, enregistrés à mesure qu'ils se succédaient, sans lien et sans unité; c'est de n'être, enfin, que l'expression du fait, au lieu d'être l'expression du fait et du droit. Le grand avantage, au contraire, que possédaient, disait-on, nos constitutions écrites, sur la constitution anglaise, c'était précisément d'être à la fois l'expression du

droit et du fait, la manifestation d'un principe, l'émanation du consentement général, etc., etc. A l'épreuve de l'expérience, voyez ce qu'est devenu cet avantage! Combien de temps ont vécu la constitution de 1791, celle de 1793, celle de l'an III, mortes et enterrées alors que la constitution anglaise, qui vit toujours, vivait encore? Les faits seraient-ils donc parfois une base plus solide que les principes? C'est là une question que nous ne voulons pas approfondir; seulement ce que nous voudrions savoir avec quelque précision, c'est ce que l'opposition entend par ces paroles : « *les principes?* » Comment ne nous serait-il pas permis de nous en défier un peu, lorsque nous voyons l'opposition inscrire, par exemple, en tête de son programme, au premier rang de ses réformes, l'extension des incompatibilités parlementaires, lorsque nous la voyons élever cette extension à la hauteur d'un principe, et cependant recruter de toutes parts des fonctionnaires publics pour les opposer avec moins de désavantage aux candidats du gouvernement? Qu'est-ce donc qu'un principe, s'il ne commence pas par engager étroitement le parti qui le proclame? Le vocabulaire politique, inédit, que nous venons de consulter, aurait-il raison? Nous y lisons : PRINCIPES. *Voyez* Arme. *Voyez* Abus. En effet, quel principe n'a pas commencé par être une arme et n'a pas fini par être un abus?

## IV.

22 juillet 1846.

Le *Courrier français* avait solennellement promis de nous faire connaître « *ses principes* » avec précision, et de nous dire comment la réforme électorale était le moyen de donner à la France des hommes d'Etat plus capables, des administrateurs plus habiles, des députés plus éclairés, des électeurs moins accessibles à la corruption, des alliés politiques, une armée qui ne nous coutât pas 350 millions par an, une marine assez forte pour imposer à l'orgueil britannique, etc., etc.; comment enfin la réforme électorale était le

moyen de résoudre les questions de la liberté commerciale, de la liberté d'enseignement, de la répartition du travail, de l'extinction du paupérisme, de la réduction du budget, de la modération des taxes, etc., etc. Repousser M. Thiers, M. Barrot, M. Billault, M. de Rémusat, M. de Maleville et les traiter « d'*intrigants*, » voilà, en résumé, à quoi se réduit toute la grande politique des grands hommes du *Courrier français !* Telle est leur idée fixe, leur unique idée. Cela fait, le reste se fera tout seul, sans même qu'il soit besoin d'une majorité pour doter la France « de la *liberté de la* » *presse*, de la *liberté d'association*, de la *liberté commer-* » *ciale*, de la *liberté d'enseignement* et de la *réforme électo-* » *rale qui doit nous donner toutes ces libertés-là !* » Que faut-il penser d'une telle politique qui fait ainsi abstraction des hommes, des faits, des intérêts, des situations, des résistances, et même des institutions, quel nom mérite-t-elle? Le seul que lui donneront tous les esprits sérieux, le seul qui lui convienne, est celui de politique puérile.

Ainsi définie, elle ne se discute plus.

---

## 1846.

# LE PROGRÈS.

8 août 1846.

*Progrès!* Chaque parti donne à ce mot une acception différente.

Dans le langage des journaux légitimistes. *progrès*, synonyme de *restauration*, signifie retour de la branche aînée des Bourbons; prépondérance de l'aristocratie de naissance; admission de tous les Français dans les colléges électoraux.

Dans le langage des journaux radicaux, *progrès*, synonyme de *révolution*, signifie royauté abolie; président élu; députés salariés; prépondérance de la démocratie; tout garde national est électeur; tout électeur est éligible.

Dans le langage des journaux de la gauche, *progrès*, synonyme de *changement de cabinet*, signifie nouvelle définition de l'attentat; amendement de la loi qui régit les annonces judiciaires; prépondérance du principe : le roi règne et ne gouverne pas; élargissement du cercle des incompatibilités; adjonction des capacités formant la deuxième partie de la liste du jury.

Dans le langage des journaux conservateurs-optimistes, *progrès*, synonyme d'*immobilité*, signifie affermissement de la dynastie; prépondérance de la bourgeoisie; maintien absolu et systématique de tout ce qui est, non que ce qui est soit incontestablement en tout ce qu'il y a de mieux, mais par cette unique raison érigée en doctrine, qu'améliorer ce serait changer, et que changer c'est toujours af-

fronter l'inconnu et souvent s'exposer au risque d'un remède pire que le mal.

Dans notre langage, à nous, journal conservateur-progressiste, *progrès*, synonyme de *pacification*, signifie : désarmement des peuples et des partis ; légitimité de toutes les supériorités, quelque part qu'elles existent, fût-ce même sur le trône ; aristocratie du mérite ; égalité de toutes les classes de citoyens entre elles, sans prépondérance d'aucune au détriment des autres ; initiative du pouvoir allant au devant de toutes les réformes utiles, de toutes les améliorations praticables, de toutes les concessions opportunes qui, trop longtemps retardées, pourraient se changer en irréparables défaites ; simplification de tous les rouages dont la complication s'oppose à la prompte expédition des affaires, multiplie les résistances, paralyse l'activité individuelle, nuit à la prospérité nationale, et fait douter des avantages de la centralisation ; guerre à l'empirisme de la bureaucratie ; application judicieuse à l'administration du pays des principes de la science économique ; haine impitoyable des abus ; proscription permanente des incapacités, des intrigants et des serviles, écueils de tous les gouvernements, qui, sous tous les régimes, excellent à mettre en défaut les meilleurs réglements et la vigilance la plus attentive ; émulation systématisée et sans relâche entretenue ; franche acceptation des faits accomplis par une volonté supérieure aux volontés humaines ; emploi le plus utile du temps : ce n'est pas en le perdant en vaines récriminations, en tardives justifications, en distinctions subtiles, en discussions épuisées, que les systèmes et les hommes tombés se relèvent, c'est en s'appliquant à reconnaître leurs erreurs et en se servant, pour réparer leurs fautes, de l'expérience dont elles ont été le prix ; suppression radicale des fausses dépenses faites au préjudice de tous dans l'intérêt exclusif de quelques-uns ; rémunération large des services rendus ; problème de l'élévation des traitements, sans aggravation des charges publiques, résolu par la réduction du nombre des emplois ; révision des taxes d'après ce *crite-*

*rium :* l'impôt qui enrichit le pays est bon, l'impôt qui l'appauvrit est mauvais ; l'impôt est équitable et fécond lorsque le contribuable qui le paye reçoit un avantage au moins équivalent à la somme qu'il a versée ; l'impôt est excessif et nuisible, et les contribuables sont fondés à s'en plaindre, toutes les fois qu'ils peuvent victorieusement démontrer qu'il les lèse ou qu'il les vexe, qu'il les détourne du travail, qu'il les entrave dans l'exercice de leur industrie, qu'il fait obstacle au développement de la consommation au lieu d'en faciliter l'essor, qu'il encourage la fraude, qu'ils auraient plus de profit à garder leur argent qu'à le donner à l'État, que le service rendu n'est pas en raison de la rémunération exigée, le risque couru en raison de la prime acquittée, la protection obtenue en raison de la contribution perçue ; cette définition : l'impôt est le meilleur des placements, peut être fausse en fait, mais en principe elle est vraie ; il ne s'agit que de mettre d'accord le fait avec le principe ; pourquoi donc ce qui est une loi rigoureuse des sciences exactes, de tous les perfectionnements mécaniques, de toutes les découvertes de la physique et de la chimie, ne serait-il pas une loi également rigoureuse de la science économique ? division du budget des dépenses en deux parties distinctes : 1° dépenses qui doivent être payées par l'*impôt ;* 2° dépenses qui doivent être payées par l'*emprunt*, division dont le moindre avantage serait d'empêcher le pays de se jeter inconsidérément dans des entreprises dépassant ses ressources, et aboutissant à des crises ; suppression de l'amortissement condamné par l'expérience et l'arithmétique, complication nuisible à la clarté et à l'ordre de nos finances ; allégement de la dette publique par la réduction successive de l'intérêt combinée avec l'augmentation de capital ; diminution de l'effectif de l'armée dont le chiffre exorbitant est un anachronisme et un contresens, retour en matière de recrutement au principe de la loi du 10 mars 1818, perfectionnement du système de l'enrôlement volontaire ; liberté de l'enseignement, ainsi que nous l'avons définie : appropriation aux besoins de notre temps

d'un système d'instruction publique moins exclusif, plus varié que l'enseignement secondaire, qui ne tient pas assez de compte de la division indéfinie des fortunes par suite de l'égalité des partages, de la diversité des aptitudes et des professions, des rapports nouveaux créés entre tous les peuples par la multiplication des chemins de fer et le perfectionnement de la navigation à vapeur; assimilation de l'école primaire à l'église et au tribunal, la religion et la justice étant gratuites, l'instruction du peuple doit l'être également : le gouvernement parcimonieux qui la vend est un aveugle qui marche sur un levier; développement des institutions de prévoyance et d'épargne, des caisses de retraite et de secours mutuels, des compagnies diverses d'assurances; fondation d'asiles résolvant, par l'économie de l'existence en commun, le problème de la difficulté de vivre à peu de frais pour un grand nombre de personnes n'ayant que de faibles pensions ou d'insuffisants revenus; extinction du paupérisme; répartition du travail mieux ordonnée; généralisation par voie d'encouragement et de récompense dans tous les lieux de travail des bienfaisantes innovations ayant pour objet l'amélioration du sort des classes ouvrières, amélioration dont certains chefs de fabriques et d'ateliers ont donné l'exemple; réforme des prisons, ces écoles mutuelles du vice et du crime; suppression des tours d'enfants trouvés; patronage des libérés; création de colonies agricoles, idée féconde dont il n'a plus été question depuis son adoption, en 1831, par ordonnance royale contresignée comte d'Argout, ministre du commerce et des travaux publics; institution d'écoles rurales gratuites; réforme du régime hypothécaire, sans laquelle le crédit foncier n'existera jamais qu'à l'état de théorie, et l'agriculture ne fera que d'insensibles progrès; moralisation du peuple par l'instruction et le bien-être; bien-être du peuple par l'abaissement du prix des denrées indispensables à sa subsistance et des matières premières servant d'aliment à son travail; enfin grandeur de la France par l'économie judicieuse de toutes ses ressources, le meilleur

emploi de toutes ses forces, le choix éclairé de ses alliés, l'illustration de ses écrivains, de ses savants, de ses artistes, l'éclat de leurs œuvres, le bruit lointain de leur renommée.

Si longue que soit cette définition du progrès, tel qu'il nous apparaît, ce n'est cependant qu'une rapide et incomplète énumération ! Ce qu'il y aurait de nos jours à entreprendre et à accomplir de grand suffirait à la gloire de dix ministres égaux à Colbert en génie. Les ouvriers manqueront peut-être à l'œuvre, mais assurément ce n'est pas l'œuvre qui manquera aux ouvriers. Sans doute, la tâche serait immense, mais il n'en est pas dont l'immensité ne cède à l'application bien entendue du principe de la division du travail.

Diviser le travail, là est toute la question ; discerner au sein de la multitude, où s'agitent bruyamment tant de présomptions impuissantes, où se pressent et se heurtent tant de prétentions rivales, discerner dans cette multitude tous les hommes capables, instruits, exercés, intègres, animés de la ferme volonté du bien, du désir ardent de s'honorer en honorant leur pays, de toutes parts les appeler à soi, les mettre aux prises, surexciter ainsi par l'émulation leurs facultés et doubler leurs forces, faire sortir enfin de l'obscurité tout ce qui n'y doit pas rester, tel fut le secret de tous les grands règnes, de tous les grands rois, de tous les grands ministres dont l'histoire a transmis le souvenir et l'exemple aux postérités ; pourquoi, de nos jours, ce secret ne se retrouverait-il pas ? Tous les progrès s'enchaînent ; un progrès obtenu aide à en découvrir un autre. Il ne faut que le souffle d'un homme de génie au pouvoir pour donner un corps à toutes les idées justes, une âme à tous les corps.

Quelque supérieur, quelque éminent que soit M. Guizot, nous ne demandons pas de prodiges au ministère que l'éclat de sa parole a fait vivre et sauvé ; nous ne lui demandons pas d'embrasser à la fois toutes les questions qui sont à résoudre, de trancher du même coup tous les liens qui empêchent la France de déployer ses ailes et de pren-

dre son essor ; qu'il se mette modestement mais consciencieusement à l'œuvre, qu'il commence par les liens les plus faibles, par les questions les plus simples, mais qu'il commence, qu'il sorte de l'inaction, qu'il utilise sa majorité, qu'il lui donne d'elle-même cette satisfaction qui rend les armées invincibles et les majorités compactes, voilà tout ce que nous lui demandons. Qu'il fasse cela, et ce sera assez pour qu'il ne tarde pas longtemps à voir bien des impatiences se calmer, bien des difficultés s'aplanir, bien des prétentions se modérer, bien des rivalités s'effacer, l'opposition, déjà si faible, s'affaiblir encore.

---

Que la majorité et l'opposition donnent au pays le spectacle d'une louable émulation à comprendre les besoins de la France, et que le pouvoir appartienne à ceux qui se montreront les plus dignes de la gouverner ! Nous acceptons, pour nos amis, la question ainsi posée par le *Siècle*. Si l'opposition fait des efforts pour sortir des vieilles ornières où elle se débat depuis si longtemps, et si elle y réussit, tant mieux ! Ce sera pour la majorité un nouveau motif de veiller sur elle-même, et de maintenir, par une activité de plus en plus féconde, son droit à la possession du pouvoir. Bien loin donc de repousser ce genre de luttes, nous l'appelons de tous nos vœux. Jusqu'ici, ce qui a manqué à l'opposition, ce n'est pas précisément le goût du progrès et du mouvement, c'est plutôt l'intelligence des moyens propres à réaliser utilement pour le pays ces vagues instincts d'amélioration qu'elle éprouve ; ce sont les idées vraiment larges et vraiment pratiques. Si elle se transforme au point d'avoir désormais toutes les qualités dont elle était dépourvue, de préférer l'étude sérieuse des questions aux déclamations banales et stériles, d'apporter dans les débats parlementaires des plans de réforme simples, bien mûris et bien concertés ; si, en un mot, elle prouve par toute sa conduite qu'elle « est la plus digne et la plus capable de gouverner » la France », nous lui garantissons un succès plus rapide et

plus complet encore que sa défaite actuelle. Le pouvoir irait à elle, à supposer qu'elle ne le prît pas, et la majorité que les élections viennent de constituer, déchue par sa faute de la haute position qui lui était faite, n'aurait plus qu'à subir la peine des déceptions qu'elle aurait causées.

Il y a tout profit pour l'opposition à se lancer dans cette carrière nouvelle. Qu'elle y entre donc!

## II.

10 août 1846.

Si nous avions besoin de contradicteurs pour nous aider à donner à la définition du *progrès* tel que nous le comprenons plus de dévelôppement et de clarté, nous n'aurions que l'embarras du choix, car on pourrait remplir les vastes colonnes d'un journal américain avec les seuls articles que nous consacrent ce matin le *National*, le *Siècle*, le *Commerce*, le *Courrier français*, l'*Esprit public*, la *Gazette de France*, la *Quotidienne*, le *Journal des Débats* et l'*Époque*... La plupart des objections qui nous sont faites se contredisent l'une l'autre; quelques-unes sont spécieuses; beaucoup sont tellement vides qu'elles en sont insaisissables; obligés de nous renfermer dans un cadre limité, nous ne nous attacherons à réfuter que celles dont la discussion nous paraîtra de nature à faire faire à nos idées un pas en avant, à leur conquérir au sein de la majorité nouvelle quelques partisans de plus.

L'objection à laquelle nous donnerons le premier rang est celle-ci, que nous reproduisons textuellement, afin qu'on ne puisse pas nous accuser de l'avoir affaiblie :

« La *Presse* ne s'est point préoccupée *d'une direction supérieure à donner à la société*. Ce qu'elle demande constitue un ensemble de *soins subalternes*, dont aucun ne » sauverait un État ayant une direction supérieure mau- » vaise. La *Presse* taille avec beaucoup de soin les pierres » destinées à une maison, sans se demander quel en sera » le plan. Les pierres auront beau être taillées avec exac- » titude, si la maison surplombe, elle tombera.

» La *Presse* résout des *questions secondaires*, elle laisse » subsister dans toutes leurs difficultés les *questions fon-* » *damentales*.

» Il n'y a pas, il ne saurait y avoir de *progrès* sans un » *but*. Quand les nations se rapprochent de ce but, elles » sont en progrès : quand elles s'en écartent, elles sont en » décadence.

» Dans tout cela, nous voyons de l'*administration*, nous » n'y voyons pas du *gouvernement*. »

Nous répondons :

Qu'appelez-vous donc une *direction supérieure à donner à la société*, qu'appelez-vous donc un *but*, si vous rangez au nombre des *soins subalternes* la pacification des esprits, le désarmement des peuples et des partis, c'est à dire l'ensevelissement de toutes ces haines tombées dans la décrépitude, de toutes ces rivalités expirantes sous les roues des locomotives qui sillonnent nos chemins de fer s'achevant de toutes parts, de toutes parts mettant les nations en communication, ouvrant entre elles des rapports nouveaux d'intérêts et d'idées : c'est à dire l'ensevelissement d'une multitude de malentendus qui ont trop longtemps duré, de faux principes, de lieux communs, de terreurs imaginaires, d'espoirs chimériques, de défiances qui, pour être réciproques, n'en sont ni plus fondées ni moins exagérées ; c'est-à-dire, enfin, la fécondation de la paix, la glorification de l'ordre, l'universalisation de la liberté et de l'égalité, non par voie de propagande révolutionnaire, mais par voie de prosélytisme s'exerçant de lui-même ?

Si vous connaissez une direction supérieure, un but qu'il soit plus utile de poursuivre, plus glorieux d'atteindre, indiquez-nous-les donc.

Si les questions que nous avons énumérées en termes tellement sommaires que nous ne pourrions les rappeler ici sans nous répéter, sont à vos yeux des *questions secondaires*, qu'appelez-vous donc les *questions fondamentales ?*

Expliquez-vous.

Oui, sans doute, à tout édifice vaste et bien ordonné, il faut un plan, mais il serait encore plus facile de construire un édifice sans plan que sans matériaux ? Et permettez-nous de vous le dire, ce qui a manqué jusqu'ici à votre politique aussi bien qu'à celle de l'opposition, ce sont moins les plans que les matériaux. Vous, d'abord, partisans exclusifs de la paix et de l'ordre, qu'en avez-vous fait depuis quinze ans? Vous, ensuite, partisans exclusifs de la liberté, de l'égalité, qu'en avez-vous fait après le 21 janvier 1793, après le 29 juillet 1830, à ces deux grandes époques où vous avez tenu le pouvoir dans vos mains ?

Soyez, messieurs, moins dédaigneux, les peuples se passeraient plus facilement d'architectes que de maçons.

Si notre ambition ne s'élève pas au-dessus de celle de tailleur de pierres, pourquoi donc auriez-vous pour nous plus de prétentions que nous n'en avons nous-mêmes?

Les édifices les plus utiles ne sont pas les plus célèbres. Pour un glorieux monument qu'on admire, combien compte-t-on de modestes toits qui abritent des familles et des populations ?

*Résister pour résister*, si c'est là ce que vous appelez une *politique*, un *plan*, un *but*, résister pour résister ne nous a jamais paru, nous devons le dire, un but, un plan, une politique dignes d'hommes sérieux. Il n'y a que les enfants gâtés et les animaux vicieux qui se conduisent ainsi. Résister et céder à propos est ce qui caractérise la sagesse de l'homme, l'habileté d'un gouvernement. La main légère, est la première règle qu'on vous enseigne lorsque l'on vous met aux prises avec un cheval qui se cabre, se défend ou s'emporte. On mène un peuple comme on mène un cheval, selon son extraction et selon l'éducation qu'il a reçue, en flattant sa fierté s'il est fier, en ne craignant pas sa fougue s'il est fougueux, en l'animant s'il est froid, en se gardant bien de prendre pour un vice ou un défaut ce qui peut n'être en lui que l'excès d'une qualité.

Les bons gouvernements, les gouvernements qui durent ne sont pas ceux qui font des *plans*, ce sont ceux qui font

des œuvres; ce ne sont pas ceux qui se buttent, ce sont ceux qui marchent.

Où vous voyez deux choses : l'*administration*, le *gouvernement*, nous, nous n'en voyons qu'une ! Quand vous faites sonner si haut le mot de *gouvernement*, et ravalez si bas, travers trop commun en France ! le mot d'*administration*, vous nous prouvez seulement que vous ne comprenez pas que le même objet puisse porter deux noms différents également justifiés. Qui dit gouvernement dit administration, qui dit administration dit gouvernement. Il n'y a pas de bon gouvernement avec une mauvaise administration ; il n'y a pas de mauvaise administration avec un bon gouvernement.

Le gouvernement, c'est l'or entrant à l'hôtel des Monnaies en lingot ; l'administration, c'est le même or en sortant monnayé ; lingot ou monnaie, c'est toujours le même métal ; la forme seule a changé. Prétendriez-vous par hasard que l'or, après qu'il a été frappé à l'effigie du souverain, vaille moins qu'auparavant ? A l'état de lingot, s'il n'était pas susceptible d'être divisé, que représenterait l'or ? — Un minéral dont la valeur, assurément, ne serait pas en raison de la pesanteur, et dont l'emploi serait aussi difficile que le transport. A l'état de pièces monnayées, que représente l'or ? Il représente tous les objets qu'il peut servir à acquérir. L'or en lingot, c'est l'immobilité ; l'or monnayé, c'est le mouvement, c'est la vie, c'est le principe de la division appliqué à l'or qui en fait le prix. Gardez votre or si je suis tenu de le conserver en lingot, si je ne puis le diviser. Ne me parlez pas de gouvernement distinct de son administration. La valeur d'un gouvernement, sa force, sa richesse, c'est son administration. L'administration d'un pays, ce sont les moyens de la chose dont son gouvernement est la fin. Et c'est là précisément ce qui explique une des grandes causes de la faiblesse de l'opposition, c'est qu'elle est toujours tombée dans le travers de diviser ce qu'elle aurait dû constamment réunir : le gouvernement et l'administration. Élevez donc le verbe dans les

conseils de l'Europe, quand vous n'avez que des armées mal organisées et quand le désordre est dans vos finances! Contenez donc l'arrogance de l'Angleterre, quand vous n'avez que des flottes insuffisantes, quand vos arsenaux et vos chantiers manquent d'approvisionnement, quand vous n'avez pas de port de ravitaillement, quand vous n'avez que des moyens d'attaque ou de défense inférieurs aux siens! Retranchez du règne de Louis XIV Colbert, qui y représente l'administration, que devient le gouvernement du grand roi? Dépouillez Napoléon du génie d'organisation, de l'esprit d'administration dont il était doué à un haut degré, ce n'est plus qu'un capitaine; ce n'est plus l'empereur, ce n'est même plus le premier consul s'imposant à Siéyès et à Roger Ducos; le 18 brumaire n'aboutit qu'à aggraver l'anarchie, qu'à la perpétuer!

Réhabiliter parmi nous l'administration que l'on a contracté la funeste habitude de décrier, pis que cela encore, de dédaigner, serait l'un des plus importants et des plus fructueux progrès que nous pussions faire.

Une autre objection est celle-ci, que nous reproduisons avec une égale fidélité :

« Dans un siècle où la rapidité de la vie, la complication » des intérêts empêchent la méditation solitaire, c'est la » méditation publique qu'il faut appeler. On demande un » Richelieu, un Colbert, un de ces grands ministres, qui » agisse d'après l'inspiration qui vient d'en haut: il n'y en a » plus, et l'inspiration vient d'à côté. C'est pour cela que » nous demandons les institutions démocratiques, les ré- » formes politiques, comme les seuls instruments des amé- » liorations sociales. Hors de là, il peut y avoir des faiseurs » de livres, des inventeurs d'expédients ou des sectaires: » il n'y aura jamais d'action générale, de changement pro- » fond, de progrès organisé. — Et quant aux conservateurs » qui se disent progressistes, entre eux et les conservateurs » bornes voici toute la différence: ceux-ci ont la stérilité » des immobiles, les autres. la stérilité d'une impuissante » agitation. »

Nous répondons :

Chacun fait son œuvre. Est-ce que nous vous empêchons d'appeler la « méditation publique ? » Est-ce que nous vous empêchons de demander « des institutions démocratiques, des réformes politiques ? » Si nous ne joignons pas notre voix à la vôtre, c'est que, sans avoir une confiance absolue dans les hommes qui nous gouvernent, nous en avons encore une plus bornée dans les institutions et les réformes où vous voyez, vous, la solution de toutes les difficultés. La confiance, vous le savez, ne se commande pas. Vous n'en avez pas dans le gouvernement; nous n'en avons pas en vous. Nous croyons que ce qui fait défaut au pays, ce ne sont pas des institutions moins restreintes; mais des hommes plus capables. Nous n'en voyons pas de très supérieurs dans l'enceinte des chambres législatives, mais en dehors de cette enceinte (maintenant que MM. Genoude, Léon Faucher et Lesseps en ont franchi l'accès), nous n'en voyons encore que de moindres. Nous vous le demandons ; où donc sont dans la presse et le barreau, au sein des conseils généraux, des conseils spéciaux et des congrès, les hommes d'avenir qui se sont révélés par l'éclat et le retentissement de leur parole, l'élévation et la justesse de leurs idées, la persévérance de leurs efforts et de leur volonté ? Montrez-nous un seul de ces hommes, et si une seule de nos lois s'oppose à ce qu'il arrive au pouvoir pour y faire prévaloir ses idées, cette loi, nous vous le jurons, n'aura pas désormais d'adversaires plus déclarés que nous et plus opiniâtres.

Vous parlez de la « *stérilité d'une impuissante agitation.* » Cette agitation, que nous nous efforçons, en effet, de créer, demeurât-elle vaine, que vous seriez assez mal fondés à vous en railler. Qu'a donc produit votre agitation depuis quinze années ? — La loi contre les associations, les lois de septembre sur la presse, etc., qui sont bien plus vos œuvres qu'elles ne sont celles du pouvoir. Notre agitation, à nous, qui ne date pas d'hier, n'eût-elle fait que de préparer, de faciliter le grand acte de l'amnistie, dont le président du conseil du 22 février 1836 n'avait pas osé prendre l'initiative,

dont la majorité et ses journaux ne voulaient pas en mai 1836, cette agitation, avouez-le, eût encore été moins impuissante et plus féconde que la vôtre, à moins que vous ne comptiez pour rien l'insistance que nous avons mise à obtenir qu'on ouvrît toute grande à vos amis, à vos malheureuses victimes la porte des prisons où les avait jetés vos déclamations, vos théories, vos illusions, l'émeute, le meurtre, les barricades, les journées d'avril et de juin.

Nous n'avons pas tout dit.

## III.

11 août 1846.

Nous avons dit ce que nous pensions d'une politique qui n'aurait pas d'autre but que la résistance. Il faut résister aux factions qui vous défient quand elles s'arment de fusils et qu'elles descendent sur la place publique, ou quand elles s'arment de poignards et s'enveloppent dans l'ombre pour y braver ou pour y miner les institutions; il faut résister aux partis qui prennent pour de la force leur audace, quand ils troublent la sécurité publique, quand ils insultent ce qui doit être respecté, quand ils ébranlent ce qui doit être maintenu, quand ils pervertissent les esprits, quand ils égarent l'opinion, quand ils s'abusent jusqu'à croire qu'ils intimideront le pouvoir, quand la fièvre qu'ils entretiennent donne la soif du sang, le délire de l'attentat et du meurtre; il faut résister à la presse quand elle déborde en injures, en diffamations, en menaces, quand elle foule aux pieds la responsabilité ministérielle pour découvrir l'inviolabilité royale, quand elle livre à la publicité comminatoire le secret des délibérations du jury et les noms des jurés, quand elle fait solder par des souscriptions qu'elle ouvre, les amendes qu'elle a encourues, quand les arrêts qui la condamnent et la doivent réprimer sont ainsi affaiblis, éludés ou tournés en dérision; il faut résister enfin à toutes les passions mauvaises, à toutes les erreurs dangereuses, à toutes les prétentions illicites de la société en fermentation,

à toutes les entreprises de la force brutale ; il y faut résister, même au péril de sa vie, quand on est dépositaire du pouvoir, conseiller de la couronne ; mais là doit s'arrêter la résistance. La résistance est plus qu'un moyen, c'est un devoir, mais ce n'est pas un but. Il arrive enfin un jour où la force et l'habileté du gouvernement consistent à résister non plus à ses adversaires vaincus, mais à ceux de ses amis victorieux qui, ne voyant rien au delà, rien au dessus de la résistance, veulent qu'il l'exagère ! Le jour du désarmement des partis est-il venu parmi nous ? Vous le niez et nous l'affirmons, qui se trompe ?

Vous dites :

« La *Presse* demande qu'il soit fait des *concessions*. Il » n'est ni raisonnable, ni moral, ni courageux, ni utile » de concéder autre chose que ce qui est légitime, naturel » et équitable. Il faut donc un *criterium* pour distinguer » les concessions qu'il convient de faire de celles qu'il faut » savoir refuser. »

Nous reprenons et nous disons qu'une telle réponse n'en est pas une ; que ce n'est qu'un de ces lieux communs, qu'une de ces fins de non recevoir libellés à l'usage des derniers clers de la presse ministérielle.

S'il fallait autre chose que du tact politique, du bon sens, de la fermeté de caractère, de la prudence pour décider de ce qui est légitime, naturel, équitable, dans les vœux du pays exprimés par l'opposition, si vous ne pouviez faire un pas en avant sans être précédé d'un *criterium*, dites-nous où vous le prendriez ? Où avez-vous pris le *criterium* d'après lequel vous avez abaissé, après 1830, l'âge des députés de 40 à 30 ans, le cens d'éligibilité de 1,000 à 500 fr., l'âge des électeurs de 30 à 25 ans, le cens électoral de 300 à 200 fr., aboli le double vote, substitué au mode de renouvellement de la Chambre élective par cinquième le mode de renouvellement intégral, supprimé l'hérédité de la pairie, donné aux membres des deux Chambres le droit d'initiative, engagé l'avenir en écrivant dans la Charte que la censure ne pourrait jamais être rétablie, soumis à la réé-

lection les députés promus à des fonctions salariées, déposé dans la loi le germe du système des incompatibilités, etc. ? Pourquoi 200 fr. d'impôt plutôt que 300 francs? Pourquoi 25 ans plutôt que 30 ou 21 ? Pourquoi avoir exclu les préfets de la Chambre des députés quand vous les admettiez dans la Chambre des pairs? Pourquoi les avocats-généraux, les substituts du procureur-général, le substitut du procureur du roi, peuvent-ils être élus dans le même ressort où la loi, au contraire, a déclaré leurs chefs immédiats inéligibles, de telle sorte que le substitut du procureur du roi d'un arrondissement ne saurait succéder à son supérieur sans être immédiatement considéré par la Chambre des députés comme démissionnaire? Faites-nous donc connaître le *criterium* auquel sont dues ces savantes dispositions de la loi.

Vous ajoutez :

« La *Presse* demande des *réformes*. Il n'y a pas de ré-
» forme possible sans un *type* quelconque auquel on se
» propose de ramener une institution. »

Cette objection est de la force de celle qui précède sur l'absolue nécessité d'un *criterium*. Où donc est le *type* qui a servi à mouler la loi du 19 avril 1831, celle du 29 décembre de la même année, celle du 9 septembre 1835, etc., etc.? Le jour où le gouvernement jugera à propos d'appeler la deuxième partie de la liste du jury à concourir à l'élection des députés, il ne le pourra donc pas s'il n'a point un *type*? Et ce *type*, où le cherchera-t-il, où le trouvera-t-il ? Même objection s'il veut jamais étendre la disposition écrite dans l'article 64 de la loi du 19 avril 1831. Même objection s'il croit utile de réformer ce qu'a de vicieux le système actuel des annonces judiciaires ; même objection encore s'il finit par se convaincre que l'unité de taxe des lettres est la seule base solide d'une réforme postale ; même objection, enfin, s'il tente un jour de faire sortir de ses quatre lourds volumes sur la réforme hypothécaire une tentative d'organisation du crédit foncier. Pour chacune de ces réformes,

il lui faudra un *type* quelconque : point de types, point de réformes.

Nous le demandons à nos lecteurs, sous les yeux desquels nous avons fait passer les objections que nous opposent ces grands architectes, qui ne voient en nous que des maçons, des « *tailleurs de pierre*, » est-ce là une argumentation sérieuse? « *Un gouvernement doit subordonner tous ses efforts à une* » *doctrine politique qui serve de phare et qui illumine le* » *but vers lequel tendent les nations* ; » eh bien ! dites-nous donc quelle est la doctrine politique que vous défendez, afin que nous sachions où vous nous conduisez et ce que nous devons penser et attendre de ces mots de M. Guizot : « *Toutes les politiques vous promettront le progrès, la po-* » *litique conservatrice seule vous le donnera*, » de ces mots, qu'à partir de ce jour nous inscrivons, pour y demeurer, au-dessous du titre de la *Presse*. Aucun espace n'aura jamais été plus utilement occupé. M. Guizot est un trop illustre historien, un écrivain trop expert, un trop grand orateur pour s'être solennellement servi au hasard et à deux reprises du mot de « *progrès*, » sans s'être bien rendu compte et du sens et de la portée de ce mot dans sa bouche. Apparemment ce mot, prononcé par M. le ministre des affaires étrangères devant ses électeurs assemblés, en présence de la France attentive, le lendemain d'élections générales, la veille de l'ouverture d'une législature nouvelle, veut dire quelque chose ; que veut-il dire ? Dites-le.

Est-ce que vous n'auriez pas dans la parole de M. Guizot autant de confiance que nous ? Il a dit que « *le gouvernement devait s'appliquer à développer dans la société tous les germes de prospérité, de perfectionnemment, de grandeur.* » Nous pensons, nous voulons penser que ce qu'il a promis il le tiendra. S'il eût pensé qu'il n'y eût rien à faire, M. Guizot l'eût déclaré ; dès qu'il a dit le contraire, c'est qu'il le croit.

En fait de réformes électorales, parlementaires et autres à l'ordre du jour de la presse d'opposition, personne ne pousse plus loin que nous l'incrédulité. Nous ne croyons pas

qu'il suffise d'inscrire comme électeurs des contribuables très souvent ne sachant pas écrire leur bulletin, pour les transformer en citoyens éclairés; nous ne croyons pas davantage qu'il suffise d'abolir le cens d'éligibilité ou d'étendre le cercle des incompatibilités pour grossir le très petit nombre des députés instruits, laborieux, indépendants, prenant au sérieux leurs fonctions de législateur, mus par un seul sentiment : celui de la chose publique ; nous ne croyons pas que nos institutions fassent obstacle à l'entrée dans le Parlement ou à l'arrivée au pouvoir d'un seul homme éminent. Ce que nous croyons, c'est qu'en fait de lois nouvelles, il y en aurait une plus pressée à faire qu'une autre loi électorale, ce serait une bonne loi, la loi fondamentale qui nous manque, sur l'instruction publique. La concurrence que l'on redoute comme conséquence de l'adoption du principe de la liberté de l'enseignement pourrait être facilement réduite à l'impuissance de nuire par une bonne loi sur la nécessité de laquelle tous les esprits paraissaient d'accord jusqu'en 1836, et dont on ne s'occupe pas plus maintenant que si elle n'était pas encore à faire. Ce que nous croyons, c'est qu'il en sera de la plupart des lois politiques que réclame l'opposition ce qu'il en a été de la loi du 12 septembre 1830 sur la réélection des députés promus à des fonctions salariées, loi qui, dans l'application, a trompé toutes les espérances que le principe avait fait naître ; mais de ce que nous avons l'horreur du vide, le mépris des mots creux, nous n'en concluons point qu'il n'y ait cependant pas des satisfactions plus apparentes que réelles qu'il soit habile et prudent de donner à l'opposition.

Alors que le ministère annoncerait l'intention, dans le cours de la législature nouvelle où il va entrer, d'admettre la deuxième partie de la liste du jury, d'étendre le nombre des incompatibilités, où serait le grand risque et le grand mal? Sa majorité en serait peut-être grossie de tous ceux des députés de l'opposition qui cherchent un pont pour passer honorablement du côté du gouvernement; mais certainement elle n'en serait pas amoindrie. Alors que le mi-

nistère, pour ôter à l'opposition un prétexte d'hypocrites clameurs sur la corruption de la presse, et la déconsidération de la magistrature, et pour bien montrer qu'il n'a pas voulu faire de l'insertion des annonces judiciaires dans les journaux de département un moyen d'influence illicite, instituerait par ressort de cour royale ou par département, soit 26, soit 86 répertoires d'annonces qui rendraient la publicité légale infiniment plus économique et plus avantageuse et substitueraient à un système vicieux un système meilleur, où serait l'objection ? L'objection, ce serait de paraître céder à l'opposition. Cette objection, nous l'avouons, est sans valeur à nos yeux. Céder à l'opposition quand elle a raison, lui résister quand elle a tort, nous a toujours paru le meilleur moyen de l'affaiblir et de la vaincre. Voilà comment nous comprenons les devoirs d'un gouvernement d'ordre et de progrès, de paix et de liberté, qui prend au sérieux ces quatre mots, et en fait les quatre pierres angulaires de sa politique.

Cela fait, ou cela convenu, le terrain parlementaire serait déblayé d'autant, et l'on pourrait enfin se mettre à l'étude et à l'accomplissement de ce que nous appelons les vraies réformes, des seules qui nous paraissent fécondes ; nous voulons parler des réformes administratives, économiques et fiscales. Est-ce à son bill de réforme demandé par Wilkes en 1776, et voté le 5 juin 1832, après cinquante-six ans d'attente, que l'Angleterre doit d'avoir conquis dans l'univers entier la suprématie qu'elle y exerce et le premier rang qu'elle occupe parmi les nations de premier ordre ? Non, cette suprématie, cette grandeur, elle les doit, avant tout, à la juste et féconde pensée de son acte de navigation, à ses institutions de crédit qui ont contribué si puissamment à donner à son industrie et à son commerce l'essor qui leur a servi à s'emparer de tous les marchés du monde. L'Anglais est le peuple qui a le mieux compris que la valeur d'une pièce de monnaie existait moins en raison de son poids que de la vitesse imprimée à sa circulation sous toutes les formes. Nous avons emprunté à la Grande-Bre-

tagne quelques-unes des institutions qui protégent chez elle la liberté ; le temps n'est-il pas venu maintenant de lui emprunter celles auxquelles elle est redevable de sa richesse et de sa puissance ? Voudrions-nous donc nous condamner nous-mêmes à perpétuité à user dans de stériles débats les forces et les facultés dont nous avons été si généreusement doués ? Voilà trente ans que nous piétinons péniblement dans l'ornière des questions constitutionnelles, n'est-ce donc pas assez ?

## IV.

18 août 1846.

La division du parti conservateur en deux fractions, l'une qui pense qu'il n'y a rien de mieux à faire que ce qu'on a fait depuis six ans, et de persister dans l'immobilité ; l'autre qui pense que le moment est venu de recueillir les fruits de la stabilité, et de se mettre en mouvement ; cette division est un fait qui n'est contesté aujourd'hui par personne. Chacune de ces deux fractions a, dans la presse, des écrivains qui la représentent.

Des deux parts, ces écrivains sont unanimes sur la nécessité de mettre la royauté et la dynastie, la paix et l'ordre à l'abri de toute entreprise violente ou détournée, attaque ou manœuvre, témérité ou concession qui serait de nature à porter atteinte à nos institutions, à en compromettre la durée et l'avenir, à rendre enfin aux partis la force qu'ils ont perdue et que les lois ont acquise. Mais où ces écrivains diffèrent, c'est sur la question de savoir si le moyen le plus sûr de conserver ce qui existe, de l'affermir, de le glorifier, c'est de se renfermer étroitement dans une stabilité oisive et stérile, ou d'en sortir prudemment pour entrer dans les voies d'une stabilité laborieuse et féconde.

On sait à laquelle des deux fractions du parti conservateur nous appartenons et avons toujours appartenu. En 1836, il y avait au sein de la majorité, qui s'appelait alors le *parti de la résistance*, quelques généreux dissidents qui appe-

laient de leurs vœux une amnistie; nous étions avec eux contre le plus grand nombre. Seuls dans toute la presse, sous le ministère du 22 février et sous le ministère du 6 septembre, nous insistions pour que le pouvoir s'élevât au-dessus des partis par ce grand acte qui a fait vivre le ministère du 15 avril, qui l'a illustré, et que M. le duc d'Orléans a caractérisé dans son testament comme l'histoire elle-même le jugera. Serons-nous moins heureux en 1846, après dix années d'affermissement du pouvoir et des institutions que nous ne le fûmes en 1837? Notre voix, qui, à cette époque, réussit à se faire entendre, sera-t-elle étouffée sous le bruit que font les écrivains qui représentent, dans le parti conservateur, l'optimisme et l'immobilité, qui nient le mouvement, qui nient le progrès?

« Leur intelligence, disent-ils, se refuse à comprendre le » *progrès* sans un *but* duquel on se rapproche, et la *décadence* sans un but duquel on s'éloigne. »

Nous avons déjà fait justice de cette fin de non-recevoir, dont les clercs ministériels ont tant abusé qu'il n'est plus permis de l'invoquer quand on a le moindre respect de la cause que l'on défend.

« Toutes les politiques vous promettront le progrès, la » politique conservatrice seule vous le donnera, » a dit M. Guizot.

Ou le progrès est un mot vide de sens, et, dans ce cas, M. le ministre des affaires étrangères s'est raillé de la France, ou le progrès est un mot qui a une signification, et alors, que signifie-t-il?

Choisissez entre l'une et l'autre de ces deux alternatives, mais, afin que nous sachions comment vous comprenez le *progrès*, dites-nous donc quel est votre *but?*

En avez-vous un? Est-ce un mystère?

Expliquez-vous; dussiez-vous nous répondre que l'immobilité n'a pas de but; que l'avantage qu'elle possède, c'est précisément de n'en avoir pas besoin, puisque, par cela seul qu'elle existe, elle est arrivée.

Quant à nous, qui pensons que l'immobilité prolongée

c'est la mort, que le mouvement c'est la vie, qu'il n'y a pas de vie sans mouvement, nous allons vous dire quel est notre *but*, afin que vous sachiez ce que nous appelons le *progrès*, et ce que nous appellerions la *décadence*.

Notre but : — c'est la liberté s'arrêtant là juste où commence la violence ; c'est l'égalité s'arrêtant là juste où elle fait obstacle à l'essor de toutes les supériorités légitimes ; c'est l'équité la plus stricte dans la répartition, entre tous, des fonctions publiques et des avantages sociaux dont le pouvoir est le dispensateur.

La liberté la plus grande avec le pouvoir le plus fort ; tels sont les termes du problème dont nous avons toujours poursuivi la solution, et que nous sommes moins disposés que jamais à abandonner.

Si vous n'étendez pas les libertés en même temps que vous affermissez le pouvoir, la pente vous conduit à l'arbitraire ; si vous ne fortifiez pas le pouvoir en même temps que vous étendez les libertés, la pente vous conduit à l'anarchie.

Fortifier le pouvoir d'une main, et de l'autre simultanément étendre les libertés, voilà comment nous comprenons le *progrès*.

Si vous ne trouvez pas que le pouvoir soit assez fort, demandez-nous tout ce qui devra ajouter à sa force et à son prestige, nous vous l'accorderons ; mais, à notre tour, nous vous demanderons de ne pas persister dans une immobilité perpendiculaire comme le pic au-dessus de l'abîme.

Nous écrivons pour un grand nombre de lecteurs dont nous tenons à être compris sans effort. Permettez-nous donc d'emprunter nos comparaisons et nos images à un ordre d'idées moins nébuleux que le vôtre.

Pendant longtemps toutes les routes se sont ouvertes d'après ce principe : trouver la distance la plus courte d'un point à un autre. Aujourd'hui, l'expérience et la science ont appris que ce qu'il fallait chercher pour économiser la force et obtenir la vitesse, ce n'était pas le parcours le moins long, c'étaient les pentes les plus faibles.

C'est ainsi que nous comprenons la liberté et l'égalité, ces deux grandes routes de la civilisation moderne.

Ce que nous cherchons, ce n'est pas la distance la moins longue, c'est la pente la plus insensible, celle qui fait arriver au but le plus vite et le plus sûrement.

C'est là ce qui nous distingue de l'opposition.

L'opposition impatiente aspire après la liberté absolue ; confiants dans l'avenir, nous nous contentons de la liberté progressive, mais nous voulons la liberté et l'égalité aux mêmes conditions que nous voulons l'ordre et la paix. La liberté et l'égalité sont notre but. Tout ce qui nous rapproche sans choc, sans danger, est pour nous le *progrès ;* tout ce qui nous en éloignerait sans nécessité, sans équivalent, serait pour nous la *décadence*.

Allongez le parcours autant qu'il le faudra pour aplanir les pentes, mais ne restez pas désœuvrés et immobiles ; marchez, si vous voulez qu'on vous suive ; marchez, si vous ne voulez pas qu'on vous devance.

Ce que nous venons de dire est-il assez clair ?

Comme vous, nous pensons que « les hommes n'ont pas besoin d'une *révélation nouvelle ;* » comme vous, nous sommes persuadés que « les conséquences des principes du » christianisme suffiront jusqu'à la consommation des siè- » cles à la bonne conduite des peuples. »

Mais vous vous abusez étrangement si vous croyez vous soustraire aux légitimes exigences de votre temps au moyen de phrases évasives telles que celles-ci : « *Le but* que nous » concevons aux sociétés n'est donc pas autre que celui » que le christianisme leur assigne, et la politique est pour » nous une science *appliquant* avec discernement et pré- » caution les *vérités morales* aux affaires humaines. »

On vous dira : Eh bien ! appliquez donc.

Quelle est la *vérité morale* qui s'oppose à ce que la deuxième partie de la liste du jury, qui devait former l'une des dispositions de la loi de 1831, y soit rétablie ? Quelle est la *vérité morale* qui s'oppose à ce qu'il y ait dans la Charte un nombre moins grand de fonctionnaires éloignés de leurs

fonctions et ne les remplissant pas? Quelle est la *vérité morale* qui s'oppose à ce que vous réduisiez un effectif militaire qui est un contresens politique et un obstacle financier à la réduction de l'impôt du sel, à la péréquation de l'impôt foncier par voie de dégrèvement, à l'abolition des octrois, à l'adoption de la taxe à 20 centimes des lettres, à la suppression du timbre sur les imprimés, impôt illibéral qui ne se défend que par des raisons qui le condamnent, et à diverses autres mesures économiques non moins utiles? Quelle est la *vérité morale* qui s'oppose à ce que vous n'abandonniez pas insoucieusement l'Algérie à l'arbitraire, à l'incapacité et à toutes les surprises de l'avenir? Quelle est la *vérité morale* qui s'oppose à ce que vous réduisiez l'intérêt de la rente 5 0/0? Quelle est la *vérité morale* qui s'oppose enfin à ce que vous fassiez les *affaires humaines* autrement qu'au jour le jour, sous le coup de la nécessité, et emportés par le flux? Est-ce donc trop exiger que de se borner à demander :

La liberté et l'égalité progressives;

La suppression de dépenses absurdes ou exagérées;

La révision d'impôts nuisibles, injustes ou exorbitants;

La préférence donnée aux plus capables et aux plus intègres dans le choix des emplois;

L'affermissement du pouvoir par ses œuvres encore plus que par les lois.

Si vous trouvez que ce soit excessif, dites-le; mais si vous ne trouvez pas que ce soit exagéré, faites-le; faites-le sans vous arrêter à la question de savoir comment ces mesures devront être qualifiées. Que ce ne soit pas du gouvernement, que ce ne soit que de l'administration, que ce ne soit pas du progrès tel que vous le comprenez, peu nous importe; donnez-nous la chose, nous ne chicanerons pas sur le mot.

En résumé, qu'est-ce que nous demandons au ministère? Nous lui demandons ce qui aura pour but et pour effet de prolonger son existence, de la justifier, de l'honorer; nous lui demandons de faire un pas, un seul pas en avant, qui

prouve qu'il n'est pas vrai que le parti conservateur soit une « *borne ;* » qui prouve, au contraire, que c'est un parti de gouvernement doué d'initiative en même temps que de prudence, comme, à une autre époque, le ministère du 15 avril 1837 sut glorifier la résistance par l'amnistie, rendre à la royauté sa plus belle prérogative et faire acte de force en même temps que de magnanimité.

## V.

25 mars 1847.

Quel sera le langage, quelle sera la conduite, quel sera le vote des *conservateurs progressistes*, des *conservateurs impartiaux*, que la feuille ministérielle conspue tous les matins ? C'est ce que l'on était impatient de connaître. Mais, au lieu de M. Blanqui, c'est M. Crémieux qui a ouvert la discussion. M. Crémieux est un avocat de beaucoup de talent incontestablement, mais il est à la tribune ce qu'il est au barreau : il plaide. C'est l'avocat d'une cause, ce n'en est pas le soldat. Sa parole n'engage pas la lutte, ne passionne pas l'assemblée. Elle ne crée pas l'intérêt, elle le suspend. Aussi n'a-t-elle commencé à s'animer qu'après que MM. Crémieux et Peltreau-Villeneuve ont eu fait place à M. Odilon Barrot, dont le discours, nous devons le dire, a relevé la question, qui s'était abaissée et amoindrie dans les détails minutieux de la proposition de M. Duvergier de Hauranne. Qu'importe que le cens soit abaissé de quelques francs, le nombre des électeurs des petits colléges accru, le nombre des députés des grandes villes augmenté, là n'est pas la question. On sait bien que la proposition ne sera pas prise en considération ; on sait bien surtout que si, contre toute attente, cela arrivait, elle n'en serait pas beaucoup plus avancée, car elle aurait encore deux redoutables épreuves à subir, celle de la commission et celle du scrutin, deux épreuves où il est certain qu'elle succomberait.

Où est l'intérêt de ce débat ? Nous allons le dire. Il est dans la question de savoir si les élections générales qui ont

eu lieu n'ont apporté aucun changement dans l'esprit du cabinet et dans l'esprit de la majorité; il est dans la question de savoir si le *Journal des Débats* a été au-dessus ou au-dessous de la vérité, quand il a évalué dédaigneusement à « *une vingtaine de membres les conservateurs prétendus » qui ne se placent dans les rangs de la majorité que pour la » livrer à l'ennemi ;* » il est dans la question de savoir si le *Journal des Débats* a eu raison de les railler ou a eu tort de les flétrir; il est dans la question de savoir s'ils seront fidèles aux sentiments qu'ils ont exprimés dans leurs professions de foi, s'ils auront jusqu'au bout la fermeté de leurs convictions dans le cas où le cabinet persisterait à se renfermer dans la réserve qui vaut ce matin à M. le ministre de l'intérieur les félicitations les plus enthousiastes du *Journal des Débats*.

Il est impossible que M. Guizot ait complétement oublié l'engagement solennel qu'il a pris, le 2 août 1846, au banquet de Lisieux.

Il faut que M. Guizot renie ses paroles ou qu'il les explique.

Il les expliquera, nous n'en doutons pas.

M. Duchâtel a parlé du « *progrès faux* et du *progrès vrai.* » Nous admettons la distinction. Comme lui et avec lui, nous sommes contre le « *progrès faux*, » contre les réformes prématurées et subversives ; mais nous sommes (que ne pouvons-nous ajouter comme lui et avec lui !) pour le « *progrès vrai*, » c'est-à-dire pour les réformes successives qui vont au devant des concessions tardives. Toute concession tardive est funeste, car ce n'est plus de la prudence, c'est de la faiblesse ; or, jamais la faiblesse n'a conjuré aucun danger; loin de là, elle l'a toujours aggravé. C'est le péril, plus l'humiliation.

Mais, par ces mots de *progrès vrai*, que faut-il entendre? Quels sont les actes du ministère de sept ans, dont M. Duchâtel fait partie, qui puissent servir à les expliquer et à les justifier? Quelle réforme le ministère a-t-il opérée ? Quel abus a-t-il détruit ? Quelle économie a-t-il apportée dans

nos finances ? De quel impôt a-t-il su alléger le poids sans en affaiblir le produit ? De quelles améliorations nos lois ou nos mœurs lui sont-elles redevables ?

Certes, M. Duchâtel n'a pas prononcé au hasard les mots de *progrès vrai*. Qu'on lui en demande le sens, il le donnera ; c'est une question que les conservateurs progressistes ne sauraient se dispenser de poser nettement demain au ministère avant le vote.

S'il est vrai, ce que nous nions, que la situation de nos finances soit telle qu'elle ne permette d'entreprendre aucune de ces réformes fiscales tant de fois ajournées, ni la réforme postale, ni la réduction de l'impôt du sel, ni la suppression du timbre sur les imprimés, n'est-ce pas le moment ou jamais, non, on ne le demande point au ministère, de faire aujourd'hui même à la loi de 1831 la très modeste addition qu'elle réclame, mais du moins de promettre solennellement qu'avant la fin de la législature le gouvernement en aura pris l'initiative ?

Sans doute, ce serait peu de chose, car ce ne serait après tout que ce qu'avait proposé en 1831 M. le comte de Montalivet, alors ministre de l'intérieur, mais ce serait un pas de fait dans la voie de cette « *politique ferme et sage* » que M. Guizot a si bien caractérisée, et de laquelle nous persistons à penser qu'il ne voudra pas s'écarter.

Ce ne serait pas une concession que le ministre ferait à M. Duvergier de Hauranne et à l'opposition, ce serait une satisfaction qu'il donnerait à la raison publique qui la réclame ; se serait une satisfaction qu'il donnerait à des conservateurs fermes et sincères, bien que *progressistes* et *impartiaux*, dont il serait profondément impolitique de ne pas prendre en considération les engagements, les scrupules ou les tendances.

## VI.

26 mars 1847.

La tribune, aujourd'hui, n'a porté bonheur à personne ;

c'est qu'aussi personne n'était dans le vrai, et ne pouvait y être. On ne crée pas arbitrairement des questions de cabinet; les questions de cabinet se posent naturellement et ne s'imposent pas tyranniquement. Le vote de l'adresse, le vote des fonds secrets, sont des questions de cabinet, parce que ce sont des questions de confiance, non des questions de contrainte. Lorsqu'un ministère sur des lois d'affaires a subi plusieurs échecs successifs qui l'ont affaibli, et qui peuvent faire croire qu'il n'exerce plus sur la majorité l'ascendant nécessaire pour la diriger et la conduire, on comprend parfaitement qu'il élève une de ces lois à la hauteur d'une question de confiance. Ce qu'il ne ferait pas, la force des choses le ferait d'elle-même. Mais ce qu'on ne comprend pas, ce qu'on ne saurait comprendre, c'est qu'au début d'une législature, le lendemain du vote de l'adresse, un ministre fasse, non pas du vote d'une proposition, mais de la prise en considération, une question de cabinet. Qu'est-ce donc que la prise en considération d'une proposition? C'en est purement et simplement le renvoi à une commission, laquelle est chargée de l'étudier et a tout pouvoir de l'amender, de l'ajourner, même de la rejeter, commission, notez bien cela, nommée par la majorité. Poser une question de cabinet sur la prise en considération d'une proposition législative émanée de l'initiative individuelle, c'est donc évidemment, sinon commettre un non-sens parlementaire, exercer une contrainte morale; c'est placer abusivement la majorité dans l'étroite alternative ou de renverser le cabinet qu'elle appuyait, ou de se dépouiller elle-même de ses propres mains de son droit d'examen et d'amendement. Une question mal posée est une question qu'on peut redresser, mais que l'on ne peut pas résoudre. Ainsi s'explique comment M. Blanqui, qui a la parole alerte, limpide, facile, n'a fait qu'un discours embarrassé. Il voulait aiguillonner le cabinet, le forcer à marcher en avant, mais il ne voulait pas le renverser. Que faire? Voter la prise en considération? si elle était admise, c'était la chute du ministère, et c'est ce que ne voulait pas M. Blanqui. Repousser la prise en consi-

dération ? c'était aller grossir les rangs de cette grosse portion de la majorité que ne tourmente aucunement le besoin d'initiative et de progrès, qui trouve que tout est bien, et ne veut pas que rien soit mieux ; c'était, en voulant faire autrement qu'elle, faire absolument comme elle. C'est aussi ce qu'ont fait MM. Blanqui, Clappier et de Castellane, qui tous les trois, après avoir parlé dans le même sens pour expliquer leur vote, ont voté avec la majorité.

M. Guizot, qui avait annoncé qu'il prendrait la parole, l'a prise, en effet, après M. Blanqui. Oubliant qu'il s'était opposé à la lecture de la proposition, il a remercié M. Duvergier de Hauranne de lui avoir fourni cette occasion de discussion. Rien de plus élevé que cette première partie de son discours en manière d'exorde ; mais aussitôt qu'il s'est trouvé aux prises avec la nécessité de motiver le rejet de la prise en considération, et de donner un sens à ses paroles du 2 août 1846, c'est en vain qu'il a essayé de lutter, à force de talent, contre les difficultés d'une situation qui n'en eût présenté aucune, si le ministère avait laissé la proposition suivre tranquillement son cours, comme la majorité l'avait déjà fait, il y a plusieurs années, pour la proposition de M. Gauguier. Autorisée, prise en considération, rapportée par M. de Rémusat, cette proposition en fut-elle plus avancée ? Non ; s'il nous en souvient bien, elle ne fut pas même discutée ; elle resta à l'état de rapport ; c'était incontestablement ce qu'il y avait de mieux à faire pour la proposition de M. Duvergier de Hauranne.

M. Guizot, donnant un démenti à de mémorables écrits sortis de sa plume, n'aurait pas eu à se prononcer, comme il l'a fait, contre l'adjonction des capacités proposée en 1831 par M. le comte de Montalivet, et sur lesquelles M. de Bérenger, rapporteur du projet de loi, s'exprimait en ces termes :

« Voilà pourquoi votre commission a cru devoir vous pro-
» poser d'admettre la plupart des adjonctions portées dans
» le projet du gouvernement. Partout où elle a rencontré
» des situations élevées, des fonctions indépendantes et

» respectées, des professions qui supposent le savoir et qui » appellent la confiance, elle s'est empressée de leur atta- » cher le signe de la capacité électorale.

» Elle a pensé que si l'on pouvait craindre l'influence de » certaines notabilités intellectuelles, le plus sûr moyen » d'atténuer cette influence était de la neutraliser en lui » opposant des notabilités d'un autre ordre : de telle sorte » que les colléges composés d'éléments très divers devins- » sent l'image vivante et animée de la société, et en fussent » la représentation réelle. »

Par exception, M. Guizot, qui d'ordinaire excelle à traiter ces questions, n'a fait que répéter les arguments de MM. Prunelle et Jars sans y rien ajouter, à savoir : que ce serait instituer deux catégories d'électeurs, des électeurs perpétuels et des électeurs temporaires.

M. Guizot n'a été ni plus heureux ni moins faible quand il lui a fallu expliquer le sens qu'il avait entendu donner au mot de *progrès*, et énumérer les progrès dus au ministère du 29 octobre 1840.

Il a parlé d'immenses réformes, et il en a cité quatre :

I. La liberté d'enseignement ;

II. La réforme pénitentiaire ou pénale ;

III. La réforme du régime colonial ;

IV. La réforme douanière.

De ces quatre réformes, trois sont encore à l'état d'études ou de projets ; la quatrième, celle du régime colonial, est la seule qui ait été opérée. On sait à quoi s'en tenir sur ce qu'elle vaut.

Le ministère entend en rester là ; ceux des conservateurs progressistes qui trouveront que ce n'est pas assez n'auront qu'à changer de bancs et qu'à aller s'asseoir avec l'opposition. C'est sans plus de façon que M. Guizot leur a signifié leur congé. Nous avions cru que M. Guizot tiendrait un langage différent de celui de M. Duchâtel ; cela a été le même langage, plus net, plus dur, plus explicite.

Les conservateurs progressistes savent aujourd'hui parfaitement à quoi s'en tenir.

Le *Journal des Débats* triomphe pleinement!

Il avait posé la question en ces termes :

« La question de cabinet est posée, le ministère ne re-
» culera pas. Les efforts de toutes les oppositions réunies
» ne tendent plus désormais qu'à obtenir du ministère une
» concession si petite qu'elle puisse être : une promesse
» vague de réforme, moins que cela, une équivoque les sa-
» tisferait! *Cette satisfaction ne leur sera pas donnée.* La
» question de la réforme électorale n'est plus que la ques-
» tion secondaire du débat; *la question principale est de*
» *savoir si, au sein même de la majorité, une minorité, pe-*
» *tite par le nombre, peu considérable jusqu'à présent du*
» *moins par le talent, imposera ses volontés à deux cents*
» *conservàteurs et fera faiblir le gouvernement.* »

C'est en ces termes aussi que la question a été portée à la tribune par M. Guizot et résolue par la majorité : 252 voix contre 154.

Ce triomphe du *Journal des Débats* remporté sur la *Presse* ne change rien à l'opinion que nous avons exprimée. Ce n'est pas la première fois, aujourd'hui, que le *Journal des Débats* a sur la *Presse* ce genre d'avantage. Dans d'autres circonstances non moins solennelles, à l'occasion de la flétrissure des députés qui étaient allés à Belgrave-Square, de l'indemnité Pritchard, etc., le *Journal des Débats* l'a également emporté ; ce sont des victoires que nous ne lui avons jamais enviées, car nous ne les eussions pas échangées contre nos défaites.

M. Berryer a succédé à la tribune à M. Guizot. Il a plutôt réussi à déplacer l'intérêt du débat qu'à l'élever. La question n'était pas entre la loi de 1831 et la proposition de M. Duvergier de Hauranne, elle est entre cinquante députés qui veulent timidement le progrès, et deux cents fermement décidés à n'en admettre aucun.

---

« Toutes les politiques vous promettront le progrès; la

politique conservatrice seule vous le donnera, » avait dit solennellement M. Guizot en août dernier, devant la France électorale assemblée et attentive. Notre confiance dans ces paroles avait été telle, que nous nous étions empressés de les recueillir et de les placer en épigraphe au-dessous du titre de ce journal. Nous les effaçons ; elles ne seraient plus qu'un mensonge de notre part si elles y restaient, car, après le discours qu'a prononcé aujourd'hui M. le ministre des affaires étrangères, nous l'avouons avec douleur, aucune illusion ne nous est plus possible, aucune espérance ne nous est plus permise.

## VII.

27 mars 1847.

Le *Journal des Débats* est radieux. Puisse-t-il l'être longtemps ! C'est dans toute la sincérité de notre cœur que nous formons ce souhait. Le cœur est toujours sincère quand il est profondément triste et douloureusement inquiet. « Le » parti des conservateurs-progressistes n'était qu'un fantô- » me ! » s'écrie la feuille de la majorité avec des transports de joie aussi indiscrets que si elle eût échappé à un véritable péril. Elle s'obstine à ne pas voir que le péril est dans l'immobilité du pouvoir, lorsque cette immobilité se prolonge infiniment trop. Alors ce n'est plus de la stabilité douteuse, c'est de l'impuissance manifeste.

Le *Journal des Débats*, sans qu'il s'en doute, a rendu au cabinet un bien mauvais service en le poussant dans l'impasse d'où celui-ci a grand'peine à sortir, en lui fermant l'issue que nous nous étions efforcés de lui ouvrir.

Il y a deux sortes de réformes : les *réformes politiques ;* celles-ci peuvent être graves, mais elles sont faciles à accomplir ; les *réformes économiques et administratives*, qui touchent au fisc, à l'impôt, au budget, aux tarifs, aux droits acquis, etc. ; celles-là, alors même qu'elles ne sont pas radicales, sont encore difficiles à réaliser. Les premières ne demandent que du tact et du bon vouloir ; les secondes exigent du savoir, de l'expérience, de la vigueur, parfois mê-

me du génie. Le ministère pouvait, à peu de frais, en s'engageant à reprendre en temps opportun l'œuvre de M. le comte de Montalivet : l'adjonction des capacités, donner à la raison publique, au pays, à cinquante députés conservateurs, une satisfaction dont on lui eût tenu compte avec d'autant plus de largesse qu'il avait une majorité plus forte et une existence moins précaire. A l'aide de cette satisfaction morale, qui ne lui eût coûté aucun sacrifice, qui n'exigeait de lui que quelques paroles sincères prononcées à la tribune, il eût pu s'abriter derrière l'inopportunité résultant du mauvais état de nos finances pour faire écarter ou ajourner plusieurs propositions dont les rapports seront prochainement déposés sur la tribune : entre autres la réduction du port des lettres et la réduction du prix du sel. C'est désormais un abri qui lui manquera. Après avoir fermé, comme il l'a fait violemment, la porte à toute réforme politique, sera-t-il bien venu à fermer aussi la porte à toute réforme fiscale, sous le prétexte que la situation du Trésor et le déficit de nos budgets s'y opposent ? Ne sera-t-on pas fondé à lui dire : Mais si c'est le désordre de nos finances, l'excès de nos dépenses qui font obstacle à des réformes impatiemment attendues, vivement souhaitées, à qui faut-il imputer la faute et la responsabilité de cette situation dont vous vous faites un argument en faveur de votre immobilité ? N'est-ce pas à vous ? Si vous eussiez apporté dans votre administration plus d'habileté, plus de prévoyance, plus de fermeté ; si vous eussiez porté la hache dans les abus qui fourmillent de toutes parts, si vous n'eussiez fait que les dépenses utiles et nécessaires, si vous ne vous fussiez pas laissé mollement aller à de véritables dilapidations de l'actif social et de la fortune publique ; si vous eussiez donné à l'étude de la grave question de nos possessions en Afrique toute l'attention qu'elle réclamait et qu'elle exige ; si, au lieu de vous borner à percevoir l'impôt avec l'âpreté du cultivateur ignorant qui épuise sa terre, vous vous étiez sérieusement occupés de rechercher les moyens de le féconder, d'en augmenter le produit en en allégeant le poids, le

jour serait amplement venu, après trente-deux ans de paix et dix-sept ans de règne, de vous mettre à l'œuvre et d'entreprendre, sinon toutes, au moins quelques-unes des améliorations que réclament impérieusement l'intérêt du pays, la prospérité de son agriculture, le perfectionnement de son industrie, l'avenir de son commerce, le sort des classes pauvres ; enfin, la juste et judicieuse mise en pratique de cet article de la Charte : « Les Français contribuent indis-» tinctement dans la proportion de leur fortune aux char-» ges de l'impôt. »

Le *Journal des Débats* croit-il que les ministres aient beaucoup à gagner d'être attirés sur ce terrain, sur le terrain des affaires ?

Deux lois importantes doivent être prochainement présentées : la loi qui modifie nos tarifs de douanes et la loi qui règle la liberté de l'enseignement. Nous les attendons.

Qu'il soit bien entendu que ce langage ne nous est pas dicté par le rejet de la prise en considération de la proposition de M. Duvergier de Hauranne ; on sait ce que nous en pensions ; ce rejet ne nous a pas surpris ; nous l'avions annoncé plusieurs jours à l'avance ; non, ce langage nous est uniquement dicté par les deux discours de MM. le ministre de l'intérieur et le ministre des affaires étrangères.

Le parti des conservateurs progressistes était une planche, si frêle qu'elle fût, jetée entre la majorité et les deux extrémités du centre ; on l'a dédaigneusement brisée. L'avenir montrera si on a eu raison de remonter le cours du temps et de reculer ainsi du 15 avril 1847 au 6 septembre 1836 !

## VIII.

30 avril 1847.

« Il n'y a pas de stabilité sans *progrès*... » Soit ; mais, par ce dernier mot, qu'entendez-vous ?

Pour toute réponse à cette question qu'on nous adresse, nous pourrions renvoyer les interpellateurs à l'article (1) où

(1) Voir ci-dessus, page 135, l'article qui porte la date du 8 août 1846.

nous avons défini le progrès tel qu'il nous apparaissait, te. que nous le comprenons ; mais nous préférons renvoyer les curieux à ces paroles de Lisieux : « Toutes les politiques » vous promettront le *progrès;* la politique conservatrice » seule vous le donnera. »

Professeur populaire à la Faculté des lettres de Paris, éminent orateur, écrivain profond, illustre auteur de l'*Histoire de la civilisation en Europe et de la civilisation en France*, de l'*Histoire de la révolution d'Angleterre*, M. Guizot, assurément, ne s'est pas servi du mot « *progrès* » sans y attacher un sens parfaitement arrêté ; dès qu'il l'a prononcé solennellement, il lui a donné dans les viscères de sa pensée un corps et une âme, il en a fait un être vivant, en vertu de ce don divin de création que possède tout grand penseur.

De deux choses l'une :

Ou le discours de Lisieux ne fut qu'un discours de charlatan, ce qu'on ne saurait admettre, ce que nous ne voulons pas croire ;

Ou le mot de *progrès* dans la bouche de M. Guizot, ministre des affaires étrangères, a été infidèlement traduit par M. Desmousseaux de Givré, s'exprimant ainsi : *Rien, rien, rien!*

Il faut choisir entre l'une ou l'autre de ces deux interprétations ; entre une protestation nécessaire ou un tacite aveu.

M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, dans son regrettable discours du 24 mars 1847, a dit : « Il faut distinguer entre » le progrès *faux* et le progrès *vrai*. » Nous admettons, pour notre compte, la distinction. Accroître le nombre des électeurs autrement que par l'activité du travail et le développement de la richesse publique, et restreindre dans la Chambre des députés le nombre des fonctionnaires rétribués par une autre loi que celle qui les soumet à la réélection, ce n'est pas là, dites-vous, le « *progrès vrai;* » c'est le « *progrès faux?* » Soit. Nous ne voulons pas marchander; mais si vous niez que ce soit un progrès d'appeler législa-

tivement un plus grand nombre de contribuables à participer à la vie politique, alors expliquez-vous donc sur ce que vous entendez par ces mots : — le *progrès vrai.*

Est-ce l'accroissement de la richesse publique; mais comment se constate-t-il? Par le crédit de l'État, c'est-à-dire par le cours de la rente et le taux de l'intérêt. Or, aujourd'hui 30 avril 1847, quel est le cours de la rente 3 0/0? — 78 fr. Le 30 avril 1837, il y a juste dix ans, le 3 0/0 était à 78 fr. 80 c.; le 30 avril 1830, à 80 fr. 55 c.; le 30 avril 1839, à 81 fr. 20 c.; le 30 avril 1840, à 84 fr. 15 c. Où donc est le progrès? Le 3 0/0 est de 6 fr. au-dessous de ce qu'il était il y a sept ans, sous le ministère du 1er mars 1840 ; il est encore de 8 fr. en retard sur le 3 0/0 anglais, et cependant la dette britannique est cinq fois plus considérable que la dette française, et nous n'avons pas à nos flancs une Irlande attachée!

Est-ce l'affermissement de la paix? Mais le jour où la fantaisie vous est venue d'arborer le drapeau du protectorat sur une île à laquelle l'Angleterre avait refusé cet honneur, la guerre a failli éclater entre les deux nations que sépare le canal de la Manche; mais le jour où vous avez bombardé Tanger, cela a été à la condition de payer les frais de votre gloire ; aujourd'hui encore, vous êtes sous le coup d'une menace de guerre. La paix du monde repose sur quoi? Sur la fragilité d'un berceau, selon que l'enfant qui naîtra en Espagne aura pour mère une reine ou une infante, car ce qui fait la force redoutable et redoutée de l'Angleterre, c'est que si elle a frappé souvent sans menacer, elle n'a jamais menacé sans frapper.

Est-ce le maintien de l'ordre? Mais l'ordre subsiste toujours jusqu'au moment où il cesse de régner, et le passé à cet égard n'est une garantie de l'avenir qu'autant qu'une administration vigilante s'applique sans relâche à combattre, à affaiblir, à faire disparaître les causes occultes ou apparentes de graves perturbations, de mécontements invétérés, d'antagonismes dangereux. Or, à ce point de vue, qu'a-t-on fait, qu'a-t-on su faire? La seule chose dont on

ait eu l'idée, ç'a été de venir demander aux Chambres un crédit extraordinaire de 4,500,000 fr. pour ajouter encore à l'effectif de notre pied de paix, déjà si lourd, 10,000 soldats d'infanterie, et créer 191 nouvelles brigades de gendarmerie. Ne chercher le maintien momentané de l'ordre que dans l'accroissement indéfini de la force et dans l'augmentation illimitée du budget, est-ce là le *progrès vrai?* Non, c'est mettre un mal à la place d'un autre; c'est protéger le citoyen en écrasant le contribuable; ce n'est pas de la science, c'est de l'empirisme; c'est ajourner la crise, mais aussi c'est l'aggraver. N'y a-t-il donc rien à faire ni à tenter pour arrêter le communisme dans sa propagande; éclairer les classes ouvrières dont l'ignorance égare la raison; donner aux maîtres ce sentiment de chrétienne fraternité, que la prévoyance, c'est-à-dire la politique, leur commanderait alors même que la religion ne la leur enseignerait pas? Le paupérisme, cette plaie du corps social, est-elle donc incurable, et si l'on ne peut la sécher, est-il impossible de l'empêcher de s'étendre? La société est-elle ce qu'elle doit être, non une multitude, mais une association, mais une vaste assurance mutuelle, où l'impôt, savamment réparti, soit tutélaire, où tous les risques soient prévus et calculés, tous les dommages réparés? Nous avons vu, il y a six mois, la Loire rompre ses digues, dévaster les propriétés, désoler les populations, qu'avez-vous fait, qu'avez-vous su faire? Vous avez ajouté au budget quelques millions de plus ; mais ces millions, ces secours, ont-ils été répartis comme ils auraient dû l'être; l'ont-il été judicieusement, équitablement, sans arbitraire, sans faveur et autrement qu'au marc le franc? Toutes les villes, toutes les communes luttent avec peine en s'imposant de difficiles sacrifices contre la cherté du pain, cet unique aliment du pauvre, cette force du travailleur!... des bons de pain, voilà tout ce qu'on a su trouver, et l'on n'a rien cherché de mieux. On n'a point cherché s'il n'y avait pas, dans de telles circonstances, à fonder des rapports nouveaux entre les pauvres qui manquent du nécessaire et

les riches, à des degrés différents, qui ont un superflu dont ils n'eussent pas demandé mieux que de faire tous à l'envi le généreux sacrifice? L'ère des illustres guerriers s'est fermée, Napoléon l'a close ; quand donc s'ouvrira celle des glorieux pacificateurs? Le génie de la paix n'a pas à faire moins de conquêtes dans l'avenir, qu'en a faites, dans le passé, le génie de la guerre. La paix règne, mais elle ne gouverne pas ; il faut qu'elle gouverne. Il semble qu'elle ne soit qu'une trève, il faut qu'elle soit une solution. Certes, tout n'est pas à refaire, mais tout est à reviser. L'abus et la complication sont partout ; la rouille ronge tous les écrous ; des forces précieuses sont consumées en frottements dangereux qui n'auraient besoin pour disparaître que d'un œil exercé, que d'une main habile. Que de progrès à faire ! Tout le monde en a l'instinct, qui en aura le génie ? Ayez-en donc au moins la volonté. L'œuvre de gouverner est une grande œuvre ; est-ce trop exiger que de vous demander de vous conduire comme des ouvriers à la tâche, et non comme des ouvriers à la journée, travaillant sans zèle et sans émulation?

Que le parti conservateur, selon l'expression de M. Desmousseaux de Givré, cesse d'être « un *parti administratif*, » *administrant mal, ou n'administrant pas* ; » qu'il administre bien, et il n'aura pas à craindre de nous trouver trop exigeants ; qu'il administre bien, et nous dirons que c'est là un progrès, un immense progrès !

Personne moins que nous n'a le dédain de l'administration ; Sully, Colbert et Turgot pèsent dans notre balance un poids qui l'emporte sur celui de Mazarin et de Richelieu. Ce qu'a fondé de durable l'administration de Napoléon est, à nos yeux, ce qui rachètera, dans l'histoire, les fautes de sa politique. Nous ne séparons pas la politique de l'administration. Administrer c'est gouverner ; gouverner c'est administrer. Il n'y a jamais eu, il ne saurait y avoir de grande politique sans bonne administration. La politique est à l'administration ce que l'âme est au corps, et de même que notre religion n'admet pas de corps sans âme, la vie n'admet

pas d'âme sans corps. Un parti administratif administrant bien serait un puissant parti politique. Nous ne souhaiterions pas au parti conservateur d'autre ambition, ni d'autre gloire que celle de bien administrer; et nous l'avouons hautement, s'il ne fallait la payer qu'au prix du sacrifice de l'adjonction des capacités et de l'extinction des incompatibilités, ce serait à notre avis la payer bon marché. Si nous avons dernièrement poussé le gouvernement et la majorité dans la voie creusée par l'opposition, qu'on le sache bien, ce n'est pas par préférence, c'est par pis-aller. Voyant le ministère hésiter et reculer devant toutes les questions administratives et économiques dont la solution exige de l'élévation et de la décision dans l'esprit, nous aurions voulu au moins qu'il désarmât les partis. Ce n'est qu'à défaut de la politique difficile que, dans l'excès de notre découragement, nous sommes passés du côté de la politique facile : mais à l'une comme à l'autre le ministère préfère l'immobilité, l'inertie. *Rien, rien, rien ;* ces trois mots sont pour lui le symbole de *supériorité, prudence, durée.* Dans son vocabulaire, *agir*, verbe dédaigné, signifie s'*agiter*.

Si nous exagérons, si l'impatience nous fait tomber dans l'injustice, que le ministère nous démente, qu'il n'ajourne pas toutes les décisions, qu'il ne laisse pas s'aggraver toutes les difficultés, qu'il agisse; c'est ce que nous souhaitons. Qu'il utilise donc sa majorité compacte, qu'il la fasse servir au vote de lois fécondes et sérieusement étudiées, qu'il l'élève enfin dans l'opinion publique, car toute majorité qui a honte d'elle-même, de son désœuvrement, de son obéissance passive, de sa stérilité, ne tarde pas à se dissoudre. Croyez-le bien : si les paroles de M. Desmousseaux de Givré, l'un des 230 de la majorité ministérielle, l'un des commissaires de l'adresse, maître des requêtes attaché au ministère des affaires étrangères; si ces paroles que nous avons recueillies, *Rien, rien, rien !* ont trouvé de l'écho à la tribune sans y trouver de contradicteur, c'est qu'il est des mots qui viennent à point résumer énergiquement la pensée de tout le monde et définir nettement une situation.

## IX.

3 juillet 1847.

La prétention de MM. Guizot et Duchâtel est d'avoir exclusivement « *le véritable amour*, *la véritable intelligence du progrès !* (1) » Soit. Nous ne voulons pas discuter, nous ne voulons qu'interroger. Depuis sept ans qu'ils sont ministres dirigeants, par quel acte ont-ils manifesté « ce *véritable amour*, *cette véritable intelligence du progrès*, » dont ils se targuent? Le véritable amour, la véritable intelligence du progrès se borneraient-ils donc à garder portefeuilles et majorité, comme on garde des objets recelés ?

Chaque année le chiffre de la population s'élève, mais le territoire ne s'étend pas; que fait-on pour accroître la fécondité du sol ? que fait-on pour stimuler l'agriculture ? A quelles mains ses destinées sont-elles confiées? Quels encouragements efficaces lui sont donnés? Quelle impulsion utile lui est imprimée? On ne fait pas ce qui est nécessaire ; on fait ce qui est inutile. On donne des primes et on institue des comices; argent gaspillé et temps perdu. Ce n'est pas avec des primes et des comices qu'on mettra notre agriculture en état de suffire aux besoins de notre population croissante : c'est avec de bons chemins; c'est avec des écoles rurales gratuites, où il suffise aux jeunes gens de donner deux ou trois années de leur temps pour devenir de bons régisseurs, d'excellens fermiers, en état de se rendre un compte judicieux des profits et pertes de leurs opérations; c'est avec de larges réformes introduites dans notre régime hypothécaire, réformes qui permettent à la propriété obérée d'alléger le poids qui l'écrase, en empruntant pour se dégrever. Quand s'occupera-t-on sérieusement de notre agriculture? A peine échappés à un danger qui peut renaître et s'aggraver, l'aurions-nous oublié, et ne nous souviendrions-nous déjà plus des échafauds dressés, en 1846, à

(1) M. Guizot *Réponse aux conservateurs progressistes*, séance du 26 mars 1847.

Buzançais? Quels avertissements faut-il donc au gouvernement et à la majorité qui le soutient et l'entretient dans son incurie, si ceux qu'il a reçus cette année ne lui ont pas suffi? Toutes les villes ont été obligées de s'imposer d'immenses sacrifices pour empêcher le prix du pain de s'élever au-dessus d'une limite inaccessible aux familles malheureuses. Par suite de cette cherté des subsistances, la plupart des manufactures et des fabriques se sont vues dans la nécessité de réduire le nombre des jours de travail. Ainsi toujours le mal s'aggrave par l'excès du mal.

Que fait-on pour combattre la propagande du communisme et en arrêter l'effrayant développement? Que fait-on pour éclairer, moraliser, pacifier les classes ouvrières? Que fait-on enfin pour prévenir les dangers de l'orage dont les nuages sombres, il n'y a qu'à lever les yeux pour les voir, s'amassent au-dessus de nos têtes?

Le gouvernement ne s'occupe pas de la population, il ne s'occupe pas de l'agriculture; mais, il faut être juste, il ne s'occupe de rien autre chose qui soit de nature à leur porter ombrage : il n'a ni préférences ni exclusions; son insouciance est souveraine et absolue.

Le presse-t-on d'étudier et de résoudre une question? Il en confie l'examen à une commission qui se réunit trois ou quatre fois par an et délibère sans conclure, ou bien il fait une circulaire pour demander à ses agents des renseignements qui viennent s'enfouir dans les cartons de la centralisation, ce vaste cartonnier!

Voilà sept ans (1) que M. le comte Duchâtel a fait une circulaire à l'effet de demander des renseignements relatifs à l'extinction et à la répression de la mendicité? Nul doute que tous les préfets à l'envi ne se soient empressés de répondre à cet appel. Qu'a-t-il fait de ces renseignements? A quoi ont-ils servi? Quelle mesure atteste qu'il se soit occupé de cette importante question?

Il est une autre question à la solution de laquelle un

(1) Circulaire du 24 février 1840 signée DUCHATEL.

immense nombre de communes sont intéressées : nous voulons parler de la vente et de l'amodiation des biens communaux. Tous les ans, cette question est agitée, débattue au sein des conseils généraux. Demandez à M. Duchâtel ce qu'il en pense? Il vous répondra que l'examen en est confié à une commission. Informez-vous de ce que fait cette commission, et vous apprendrez qu'elle se réunit de temps à autre, à des intervalles fort éloignés. Est-ce ainsi que s'approfondit et se résout une question grave et compliquée? Le travail *à froid* n'a jamais rien produit de bon. Autant vaudrait essayer de forger le fer sans combustible, de faire éclore l'œuf ou germer la graine sans chaleur.

Voilà dix-sept ans que nous avons pris possession de l'Algérie! Le 22 février 1841, M. le général Bugeaud, nommé gouverneur-général, traçait lui-même en ces termes le programme de son administration dans la proclamation suivante, qu'il adressait aux habitants de l'Algérie :

« La guerre, indispensable aujourd'hui, N'EST PAS LE BUT.
» LA CONQUÊTE *serait stérile sans la* COLONISATION.

» Je serai donc *colonisateur* ARDENT, car j'attache moins
» *ma gloire à vaincre* dans les combats qu'à FONDER quel-
» que chose d'*utilement* DURABLE pour la France.

» Commençons cette colonisation par agglomération dans
» des villages défensifs, en même temps commodes pour
» l'agriculture et assez militairement constitués et harmo-
» niés entre eux pour donner le temps à une force centrale
» d'arriver à leur secours; JE ME DONNE A CETTE ŒUVRE.

» FORMEZ de GRANDES ASSOCIATIONS de colonisateurs; mon
» appui, *mon zèle de tous les instants*, mes conseils d'agro-
» nome, mes secours militaires *ne vous manqueront pas*.

» Il faut D'ABORD *assurer la subsistance* du peuple nou-
» veau et de ses défenseurs, que LA MER SÉPARE DE LA
» FRANCE; il faut donc demander à la terre ce qu'elle peut
» donner.

» Empressons-nous donc DE FONDER quelque chose de
» vital, de fécond; appelez, PROVOQUEZ LES CAPITAUX du
» dehors à se joindre aux vôtres; nous édifierons des vil-

» lages, et quand nous pourrons dire à nos compatriotes, à
» nos voisins : Nous vous offrons dans des lieux salubres
» des établissements tout bâtis, entourés de champs fer-
» tiles, et protégés d'une manière efficace contre les atta-
» ques imprévues de l'ennemi, soyez sûr qu'il se présentera
» des colons pour les peupler.

» Alors la France aura véritablement FONDÉ une colonie
» et recueillera le prix des sacrifices qu'elle aura faits. »

M. Bugeaud est demeuré plus de six années en Afrique. Gouverneur-général, il a été successivement nommé maréchal de France et duc d'Isly. Ce ne sont donc pas les encouragements qui lui ont manqué. De 60,000 hommes, il a fait porter l'armée à 100,000 hommes, et a obtenu que les régiments envoyés en Algérie ne fussent pas renouvelés, afin qu'ils pussent s'aguerrir et s'acclimater. Rien ne lui a été refusé; rien! rien! rien!

Quel progrès a fait, de 1841 à 1847, la colonisation?

A cette question, voici la réponse que nous puisons dans le rapport de M. de Tocqueville, page 80 :

« L'Algérie n'a fourni qu'un peu plus du tiers de l'appro-
» visionnement de l'armée durant les années 1843, 1844
» et 1845; en orge, la moitié; en viande et en fourrage, la
» totalité.

» En 1846, la viande a manqué en partie; il a fallu faire
» venir des bœufs d'Espagne.

» Dans la même année, la récolte de foin ayant manqué,
» on a été obligé d'acheter au dehors 207,300 quintaux de
» cette marchandise, pour lesquels on a dépensé 2,694,471
» francs. Il y a du foin qui est ainsi revenu à 23 fr. 77 c. le
» quintal. »

Il y a deux ans, tous les ministres ont été mis en demeure, par la chambre des députés, de procéder à la réorganisation de l'administration centrale de chacun de leurs départements. C'était là une belle occasion de faire preuve d'aptitude administrative et de puissance d'organisation! Aucun plan; aucun ensemble; aucune idée; aucune réforme; aucune simplification; point d'unité. Cette préten-

une réorganisation n'a abouti qu'à une augmentation de dépense. Voilà tout! Le fondement d'une bonne organisation administrative eût été une bonne loi sur les pensions de retraite. La loi est encore à faire! Tous les projets présentés n'ont abouti qu'à des rapports abandonnés : c'est le sort qu'ont également eu le projet de loi sur le rétablissement des ministres d'État, détestable traduction d'une excellente idée; le projet de loi sur l'enseignement secondaire; le projet de loi sur la réforme du régime pénitentiaire; le projet de loi sur la police du roulage; le projet de loi sur les canaux; le projet de loi sur la refonte des monnaies, et une foule d'autres projets de loi dont il serait trop long de compléter la nomenclature, surtout si l'on y voulait ajouter la liste des projets de loi présentés et rejetés.

Si c'est là le *véritable amour du progrès*, il faut convenir que jamais amour ne mérita mieux le surnom d'amour platonique. Cet amour n'a rien conçu, rien engendré; c'est justice à lui rendre.

Entre ceux qui comprennent ainsi le progrès à l'état de discours et ceux qui, comme nous, voudraient qu'il se manifestât et se traduisît par des actes « virils, par des lois fécondes, par des institutions utiles, par des réformes nécessaires, par des dépenses intelligentes, par des économies judicieuses, que le pays prononce. C'est à sa raison que nous en appelons des derniers votes de la majorité.

Le Progrès! Nous avons défini ce que nous entendons par ce mot; nous avons donc pleinement le droit de demander aux journaux ministériels qui l'emploient de s'expliquer sur le sens qu'ils lui donnent?

Il est temps de sortir du vague.

Progrès doit, en 1847, vouloir dire quelque chose de plus que le maintien de l'ordre et de la paix au prix de 365 millions par an, un million par jour!

---

## 1847.

# LES HARANGUES ANNUELLES.

7 août 1847.

En politique, comme en administration, nous sommes pour la simplification. Simplifier est notre devise. Si nous avions voix décisive au conseil où se débattent plus souvent que ne s'y résolvent les questions de gouvernement, il y a longtemps qu'on en aurait fini avec les discours qu'il est d'usage de prononcer le premier jour de l'an et le jour de la fête du roi. Ou ces discours ont un sens ou ils n'en ont pas. S'ils n'en ont pas, ce sont de solennelles banalités qui ne servent qu'à amoindrir les institutions et à les exposer au persiflage des partis ; si ces discours ont un sens, il est rare qu'ils ne donnent pas lieu à des difficultés, à des embarras, à des complications, Dans l'un comme dans l'autre cas, ils ne sont bons qu'à faire à la royauté constitutionnelle une situation fausse, délicate, que l'habileté du langage et une auguste expérience ne suffisent pas toujours pour vaincre ou pour éluder. Pourquoi ne pas se borner purement et simplement à défiler devant le roi et sa nombreuse famille en les saluant ? Nous comprenons parfaitement les convenances, l'utilité, la nécessité de deux adresses votées chaque année par les deux chambres législatives à l'époque de l'ouverture de la session ; il faut que le pays ait une occasion de s'expliquer avec solennité et autrement qu'en détail ; mais, puisque nous sommes sur ce sujet, nous en fe-

rons incidemment l'aveu, nous ne comprenons pas aussi bien l'utilité de ce qu'on est convenu d'appeler « le discours de la couronne. » Un discours où un président du conseil des ministres viendrait exposer avec précision l'état des affaires du pays, ce qui a été accompli dans l'intervalle des deux sessions et ce que le pouvoir exécutif se propose d'entreprendre avec le concours du pouvoir législatif, un tel discours nous paraîtrait de beaucoup préférable. Mais peut-être avons-nous tort? Si nous avons tort, si cette opinion est fausse, qu'on l'impute à l'aversion que nous inspire ce qui n'est que lieux-communs. Encore si le lieu-commun n'était qu'accidentel, il serait supportable; mais quand il est périodique il s'aggrave en se répétant. Ce qui était exagéré la première fois risque la seconde de devenir ridicule. Le cercle dans lequel tournent tous nos compliments que l'usage a consacré est très étroit. Les formules ne sont pas variées, et dès qu'on essaie de les varier on tombe tout au moins dans l'effort, la recherche ou la singularité. En fait de compliments de ce genre, le mieux encore est de ne pas chercher à innover. Il vaut mieux être terne que boursouflé ou grotesque. Les hommes qui ont le plus d'esprit, le plus de tact, ont tous échoué à cette œuvre où la gloire n'est pas en raison du péril. A cet égard, la restauration n'a rien eu à envier à l'empire, et nous ne sommes ni au dessus ni au dessous de ces deux époques, infiniment moins différentes de tendances que d'origines.

Après ce que nous avons dit sur les inconvénients inhérents à cet échange de discours qui a lieu deux fois par an, nous ne devrons pas être suspect si nous louons les deux réponses faites aujourd'hui par le roi à M. le chancelier de France et à M. le président de la Chambre des députés. Ces deux réponses sont empreintes d'une fermeté qui emprunte aux circonstances actuelles une signification qui n'a échappé à personne. On a surtout remarqué et vivement applaudi le passage de sa réponse, dans lequel il dit que sa mission est de montrer aux rois que la monarchie peut s'allier à la liberté, et aux peuples que la liberté peut s'allier à

la monarchie ; que, loin de s'exclure l'une l'autre, elles se prêtent un mutuel appui. Pour n'être pas absolument neuve, cette pensée n'en est pas moins juste, et dans cette rencontre des deux mots de monarchie et de liberté qui se trouvent également dans la réponse du roi à la Chambre des pairs et dans sa réponse à la Chambre des députés, nous croyons qu'il faut y voir plus qu'un heureux hasard d'improvisation. C'est l'impression qu'ont reçue et emportée tous ceux qui ont assisté à cette réception.

---

## 1847.

# LA NOMINATION DE M. HÉBERT

28 avril 1847.

M. Hébert paraît devoir être appelé au ministère de la justice. L'inexplicable opposition que M. Hébert, cédant sans doute à d'occultes et de malfaisantes influences, a faite à la *Presse*, cette opposition ne nous rendra pas injuste pour lui. Nous reconnaîtrons volontiers qu'il ne manque ni d'une certaine fermeté de caractère, ni d'un certain talent de tribune ; mais n'était-il pas possible, ne le serait-il pas encore de faire un choix plus politique, plus agréable à la majorité de la majorité, et moins périlleux peut-être pour l'existence du cabinet ? On ne tombe jamais que du côté où l'on penche, a dit un jour M. Guizot. Nous n'avons pas oublié ces paroles, dont on regrettera peut-être trop tard que nous ayons été les seuls à nous souvenir. Ce n'est pas, suivant nous, de ce côté que la prudence et « la bonne politique » conseillaient au ministère d'aller se recruter. On n'est pas exclusif impunément. Si l'on ne voulait se jeter d'aucun côté, il y avait alors un choix qu'eussent certainement approuvé tous les hommes sensés dont le regard s'étend plus loin que le jour et le lendemain, et qui se préoccupent, avec raison, de la discussion prochaine de plusieurs questions délicates, et du passage inévitable de circonstances difficiles ; c'eût été le choix de M. Sauzet, qui a déjà rempli les fonctions de garde-des-sceaux et de mi-

nistre des cultes. La nomination de M. Sauzet, en laissant vacante la présidence de la Chambre des députés, permettait d'y rappeler M. Dupin. La nomination de M. Sauzet nous paraissait doublement indiquée par la situation. Le ministère n'a pas été de cette opinion; l'avenir montrera qui, de lui ou de nous, a fait preuve, en cette occasion, du tact politique le plus sûr. Il y a une justice qu'on s'accorde à nous rendre : c'est que le journal que nous dirigeons s'est rarement trompé sur aucune des questions politiques, économiques, administratives ou autres qu'il a dû traiter. Cela s'explique par son indépendance. Rappelons-les sommairement : la première question qui se présente à ce journal lorsqu'il paraît, en 1836, c'est l'intervention en Espagne : il la combat sous toutes ses formes, et le ministère du 22 février se retire pour faire place au ministère du 6 septembre. Où nous eût menés l'intervention ?—A l'occupation plus ou moins prolongée, avec toutes ses conséquences, dont la moins dangereuse eût été de nous faire porter la responsabilité d'un ordre de choses qui n'eût pas tardé à devenir odieux, par cela seul qu'il eût paru imposé. Le ministère du 6 septembre, en succédant au ministère du 22 février, hérite de deux questions à résoudre : toutes les deux graves, mais d'une nature différente, l'une politique, l'amnistie, l'autre économique, la question des sucres. Résistant à nos pressantes instances et cédant aux clameurs de quelques ultra-conservateurs, il recule devant l'amnistie, cette grande mesure que M. le duc d'Orléans a pris le soin de glorifier de sa propre main avant de descendre dans la tombe où l'ont suivi tant de regrets. A qui les faits ont-ils donné raison ? Au lieu de trancher la question des sucres, comme nous le lui conseillions, par un abaissement radical du droit qui eût doublé la consommation, favorisé le développement de notre marine, sans qu'il fût nécessaire de prononcer l'interdiction légale de la fabrication du sucre de betteraves, il a transigé. En faveur de qui les faits, cette fois encore, se sont-ils prononcés ? Le ministère du 6 septembre se modifie en s'éclairant; il devient le ministère du 15 avril. Au

dedans, ce ministère met fin à deux questions devant lesquelles on avait toujours reculé : il promulgue l'amnistie et rend au culte l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, monument dont les ravages attestent le triomphe de l'émeute et l'impuissance du pouvoir à la réprimer et à protéger l'ordre ; au dehors, il met fin à deux autres questions non moins délicates : la conclusion de l'affaire du Luxembourg et l'évacuation d'Ancône. Sur ces quatre questions, l'appui le plus ferme de ce journal ne fait pas défaut un seul instant au cabinet ; mais où le cabinet et le journal cessent d'être d'accord, c'est sur la présidence de la Chambre des députés à laquelle la *Presse* demande hautement que M. Guizot soit appelé. Dans le lointain, la *Presse* apercevait déjà un point noir : c'était la coalition qui devait renverser le ministère du 15 avril, et, avant de le renverser, étouffer dans l'urne du scrutin, sous le nombre des boules noires, cet admirable projet de loi qui consacrait l'exécution par l'État des grandes lignes de chemins de fer. Si ce projet, auquel le nom de M. Martin (du Nord), alors ministre des travaux publics, restera honorablement attaché, eût été voté, comme il devait l'être, aujourd'hui toutes les grandes lignes de chemins de fer seraient livrées à la circulation, des départements entiers ne seraient pas menacés de manquer de pain, la place ne fléchirait pas sous le poids des actions de chemins de fer, la Banque de France ne serait pas réduite à aller en Angleterre acheter des lingots à terme, le trésor public ne serait pas exposé à des bruits sinistres qui, même alors qu'ils sont faux, accusent encore un manque de prévoyance et une situation grave. La nomination de M. Guizot à la présidence de la Chambre n'aurait pas eu seulement pour effet d'assurer l'existence du ministère du 15 avril, elle eût encore empêché l'avénement des ministères du 12 mai et du 1er mars. Voir de loin n'empêche pas toujours de voir juste et distinctement. C'est une justice qu'on nous a rendue, mais trop tard. Mal engagée sous le ministère du 12 mai, ce qu'on a appelé la *question d'Orient* s'aggrave sous le ministère du 1er mars. Pour le district d'Adana, il s'en

est fallu de peu que la guerre ne s'allumât aux quatre coins de l'Europe. Un seul journal s'est alors rencontré qui n'a pas craint de se mettre en travers de l'entraînement général et de dire qu'il serait insensé de faire marcher une armée sur le Rhin parce que la France avait à se plaindre de ce que de l'autre côté de la Manche il s'était trouvé un ministre, lord Palmerston, qui avait signé, de concert avec trois grandes puissances, un traité que nous ne pouvions signer sans nous contredire. Un an ne s'était pas encore écoulé que le traité du 15 juillet 1840 s'effaçait pour faire place au traité du 13 juillet 1841, qui faisait rentrer la France dans le concert européen. La *Presse* n'avait donc pas eu tort de réprimer les éclats d'une colère qui devait ainsi s'apaiser! Aucun journal ne veut plus fermement le maintien de la paix. Mais vouloir fermement et vouloir aveuglément sont deux choses très différentes. De là le désaccord qui n'a cessé d'exister qu'il y a peu de temps, entre le cabinet du 29 octobre et cette feuille, sur la sincérité de l'alliance anglaise et la durée de l'entente cordiale. Il y a dix ans que nous ne cessons de répéter que la paix du monde n'est menacée dans l'avenir que par l'Angleterre et son altière ambition; il y a dix ans que, pour ôter à nos paroles de leur crédit, on y répond (sans que cela nous ait jamais fait tergiverser) en disant que nous sommes vendus à la Russie. Eh bien! aujourd'hui, nous le demandons à tous ceux qui ont lu les dépêches et les instructions de lord Palmerston, où il est question de l'éventualité qu'a créée le mariage de S. A. R. M. le duc de Montpensier avec la sœur de la reine d'Espagne, les notes et protestations de M. Bulwer des 31 août, 5 et 22 septembre dernier, par qui la paix de l'Europe est-elle menacée? Qui a déclaré au monde entier que « la descendance issue du mariage de l'infante » dona Luisa avec M. le duc de Montpensier serait consi- » dérée comme *absolument inhabile à succéder, en aucun* » *cas, au trône d'Espagne?* » Qui tient ainsi d'une main superbe le sabre suspendu sur toutes les têtes? N'est-ce pas notre magnanime alliée? Qui menace à Athènes « l'*intrigue*

» *de la France de l'éloquence du canon, dont on a trop dif-* » *féré de faire usage?* » N'est-ce pas encore, n'est-ce pas toujours l'Angleterre, à qui il ne suffit pas de nous avoir fait payer, à Tahiti, une indemnité que nous ne devions pas, et de nous avoir empêché de nous faire payer, à Tanger, les frais de notre gloire, qui nous étaient légitimement dus? Il y a dix ans que nous disons à satiété qu'il faut prévoir le cas d'une rupture entre l'Angleterre et la France et s'y préparer en cherchant un point d'appui qui nous permette de réduire les dépenses écrasantes de notre armée, afin d'accélérer l'achèvement de nos grands travaux publics, le développement de notre industrie, de notre commerce, et par suite celui de notre marine marchande; que des alliances ne s'improvisent pas; qu'elles ne sont durables qu'à la condition d'être cimentées par un intérêt commun; qu'il en est un : la nécessité d'une confédération maritime, qui doit rattacher toutes les puissances que menace la suprématie britannique (voir ce qui arrive à la Hollande); qui désormais oserait affirmer que l'erreur est de notre côté et que les craintes exprimées par nous sont dénuées de tout fondement, de toute vraisemblance? C'est ainsi que nous avons annoncé au gouvernement et aux Chambres, plusieurs années à l'avance, la crise monétaire à laquelle donnerait lieu l'émission d'un milliard d'actions de chemins de fer. Ce que nous avions annoncé, par suite d'un concours funeste de circonstances, se vérifie plutôt même que nous ne devions le croire. Cette crise monétaire n'eût pas eu lieu si, au lieu d'émission par les compagnies d'actions de chemins de fer payables successivement par cinquièmes, l'État eût délivré des bons de chemins de fer à l'intérêt de 3 fr. 65 cent. par an, 1 centime par jour, comme nous l'avions proposé. L'inquiétante rareté que nous venons de voir se produire pour les subsistances et pour l'argent menace également de se produire pour les hommes politiques. Si le cabinet actuel, par une circonstance ou par une autre, était forcé de remplacer plusieurs de ses membres, où sont les hommes expérimentés, éminents, auxquels il pourrait et devrait s'a-

[illegible] Que fait-on pour prévenir cette [illegible] [illegible] d'administrations [illegible] dans laquelle nous [illegible] [illegible] hommes [illegible] à devenir ministres ? [illegible] ? Les Chambres [illegible] hommes de tribune, mais elles ne [illegible] hommes d'administration et de haute administration. [illegible] comment [illegible] les masses, comment elles [illegible] comment elles [illegible] administrent. Il y a six mois [illegible] [illegible] les semaines [illegible] aux illusions du ministère [illegible] de la manière la plus regrettable [illegible] de nos prévisions. Un tel fait ne [illegible] pas de la manière la plus grave, l'absence de toute administration efficace, éclairée, [illegible] [illegible] de la subsistance de tout un peuple [illegible] qui devrait avoir tant de moyens de [illegible] en sait-il moins que les journaux [illegible] les circonstances s'aggravent si rapidement [illegible] si vivement qu'à prendre des mesures [illegible] ? Si c'est à faute d'un directeur, [illegible] directeur n'a-t-il pas déjà exposé [illegible] à force de son aveuglement ou de son [illegible] ? C'est que peut-être ne saurait-on pas comment [illegible]. C'est pourtant là où nous en sommes [illegible] du dédain des hommes de tribune pour [illegible] qui n'est pas triomphe de la parole et question de majorité. Imaginez une armée où il n'y aurait que des maréchaux et des soldats, ni colonels ni intendants militaires, et vous aurez une idée exacte de la manière dont la France est aujourd'hui gouvernée. Le mal existe : il frappe tous les regards ; tout le monde en convient. Quant au remède qui serait facile à appliquer, personne n'y songe. Il ne faut pas nous abuser : tout cela présage un temps plus ou moins éloigné d'épreuves difficiles à traverser ; c'était donc un motif d'appeler M. Dupin à la présidence de la Chambre des députés. La prudence en faisait un devoir au ministère.

Si M. Sauzet brille quand il n'y a pas de nuage au firmament parlementaire, quand la discussion ne soulève pas une vague, pour M. Dupin il en est tout autrement : c'est quand l'orage gronde, c'est quand la discussion se transforme en tempête que la supériorité de sa présence d'esprit, sa vigueur de réparties apparaissent dans tout leur éclat. Alors, de l'aveu de tous, amis, rivaux et adversaires, il est le meilleur, le seul président. L'occasion d'acquérir cette force s'offrait tout naturellement; du même coup on eût fait deux bons choix, car M. Sauzet, garde-des-sceaux et ministre des cultes, n'eût attiré sur le conseil où il eût été appelé à siéger aucune des difficultés qui attendent M. Hébert et auxquelles nous l'attendons. Ce n'est pas de nous, c'est de lui qu'elles viendront. A l'appui de ces paroles, ce n'est pas l'avenir que nous invoquons, c'est le passé que nous venons de rappeler.

---

# 1847.

## RIEN ! RIEN ! RIEN !

### I.

29 avril 1847.

Une épigraphe manquait à la *Presse* depuis le jour, vendredi 26 mars 1847, où M. Guizot, succédant à la tribune à M. Duchâtel, nous força d'effacer au-dessous du titre de ce journal les lignes que nous avions empruntées à son fameux discours d'inauguration de la législature nouvelle, solennellement adressé de Lisieux, le 2 août 1846, à toute la France électorale attentive !

Ce vide que M. Guizot avait fait en cédant aveuglément à d'aveugles exigences, M. Desmousseaux de Givré l'a rempli en cédant évidemment à l'évidence de nécessités qu'on ne nierait pas si obstinément et dont on ne se raillerait pas avec tant d'amertume, si elles étaient moins impérieuses.

C'était avec joie, c'était avec confiance que nous avions recueilli et inscrit ces paroles :

« Toutes les politiques vous promettront le progrès, la po-
» litique conservatrice seule vous le donnera. »

(M. GUIZOT, 2 août 1846.)

C'est avec tristesse, c'est avec regret qu'à la place qu'occupaient ces paroles pleines d'avenir, nous y mettons celles-ci, trop pleines de vérité :

« Rien ! rien ! rien ! »

(M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, 27 avril 1847.)

Il ne dépendra pas de nous qu'elles n'y demeurent que peu de temps !

Le jour où le ministère voudra qu'elles soient effacées, il n'aura qu'à rétracter le démenti qu'il a donné aux déclarations de Lisieux ; il n'aura qu'à se dépouiller de cet optimisme qui le conduit à sa perte, et qui nous menace des plus difficiles épreuves ; il n'aura qu'à s'affranchir du joug sous lequel le tiennent immobile et courbé les quarante ou cinquante conservateurs-ultra qui ont mis leur point d'honneur à tenir en échec les quarante ou cinquante conservateurs qui, pressentant la réaction, la voudraient prévenir par le progrès.

Quand la pente est savamment graduée, il n'est pas de sommet d'où l'on ne puisse descendre sans danger, ou que l'on ne puisse gravir sans difficulté.

Il y a des conservateurs qui ne voient pas le danger dans la chute, mais qui le voient dans la pente ; il y a des conservateurs qui ne le voient pas dans la pente, mais qui le voient dans la chute.

Lesquels ont raison ?

Sous la Restauration aussi, il y avait deux catégories de conservateurs ; ceux qui passaient pour les plus prudents, les plus dévoués, les plus fermes, étaient ceux qui ne voulaient à aucun prix de M. Casimir Périer ; ceux qui passaient pour téméraires, suspects, faibles, étaient ceux qui voyaient un péril dans le choix de M. de Polignac.

Lesquels ont eu tort ?

Il faut n'avoir pas d'yeux pour ne pas voir que nous sommes à la merci d'un événement, moins que cela, d'un vote.

Un vote peut renverser le cabinet, une question peut le diviser, un événement peut le dissoudre.

Or, plus le cabinet renversé se sera montré opposé à tout progrès judicieux, à toute exigence légitime, à toute réforme salutaire, et moins la couronne conservera de latitude dans le choix de ses nouveaux conseillers.

D'un excès, il est à craindre qu'on ne tombe dans un autre.

Parce que, pendant trop longtemps, on n'aura obstinément voulu toucher à rien, on voudra ensuite inconsidérément toucher à tout.

Tant mieux, s'écrient les janissaires du cabinet, car alors, si nous sommes tombés par l'excès de l'immobilité, l'excès contraire nous relèvera. C'est le jeu des majorités. Ce serait bien, messieurs, si, à ce jeu-là, on ne perdait pas les trônes et l'on ne risquait pas sa tête.

Ce sera l'éternelle gloire de sir Robert Peel d'avoir compris qu'il y avait pour son parti, et pour son pays, une politique plus intelligente que celle qui consistait à opposer alternativement les tories aux wighs, à les condamner, ceux-ci aussi bien que ceux-là, ceux-là aussi bien que ceux-ci, à l'œuvre machinale de tourner à perpétuité en sens contraire.

« *Que fait-on? qu'a-t-on fait? que veut-on faire? Rien;* » *toujours rien, rien sous toutes les formes!* » Ces paroles ne sont pas de nous; elles sont d'un membre de la majorité qui ne s'est pas séparé du cabinet sur le vote auquel la proposition de M. Duvergier de Hauranne a donné lieu; qui s'est levé avec les ministres contre la prise en considération de la proposition de M. de Rémusat; qui, hier encore, a voté les fonds secrets; elles sont de M. Desmousseaux de Givré; c'est assez dire que, si elles sont franches, elles ne sont pas suspectes, et moins elles sont suspectes, plus elles sont graves.

Le ministère a dû courber la tête et garder le silence.

Que pouvait-il répondre?

Depuis sept ans qu'il existe, de quelle amélioration a-t-il pris l'initiative? A quelle réforme a-t-il attaché son nom? Quel abus a-t-il supprimé, seulement réprimé? Quel problème a-t-il résolu? Quelle institution a-t-il fondée? Quelle autorité a-t-il ajoutée au pouvoir; quel prestige, quelle force lui a-t-il donnés?

Il existe depuis sept années, et la plus simple des mesu-

res, la conversion des rentes, sans cesse promise et sans cesse ajournée, est aujourd'hui plus éloignée qu'en 1835, il y a douze ans, sous la présidence de M. le duc de Broglie !

Il existe depuis sept années, et, lorsque l'occupation armée de l'Algérie peut mettre en péril l'indépendance nationale, nous en sommes, en fait de colonisation, après avoir dépensé plus d'un milliard, enlevé à notre population sa fleur, ses hommes d'élite, les plus sains, les plus robustes, pour les envoyer dévorer en Afrique par la fièvre et la nostalgie ; nous en sommes.... où cela ? A discuter le projet de loi sur les camps agricoles !

Il existe depuis sept années, et depuis sept années, en temps de paix, le budget de la guerre n'a pas cessé de s'accroître ; il dépasse un million par jour : trois cent soixante-cinq millions par an !

Il existe depuis sept années, et pas une session ne s'est signalée par une de ces mesures habiles qui savent alléger le poids qui pèse sur les contribuables sans diminuer le revenu public. Vingt départemens souffrent de l'inégale répartition de l'impôt et attendent impatiemment la péréquation qui leur est promise tous les ans par voie de dégrèvement. La loi sur le cadastre est encore à présenter ! La loi sur les pensions, mal conçue, est tombée de rapport en rapport. La loi sur les sucres est à refaire. La réduction du prix du sel n'aura pas lieu. La loi sur la liberté de l'enseignement n'est toujours qu'une promesse de la Charte. La réforme postale est menacée d'avoir le sort de la réforme électorale ; le ministère, qui la trouvait inopportune en 1841, en 1842, en 1843, en 1844, en 1845, va la trouver bien plus inopportune encore en 1847. Il n'y avait qu'une loi qui pût assurer l'exécution des chemins de fer : c'était celle qui eût adjugé les travaux à l'Industrie et réservé l'exploitation à l'Etat. Or, cette loi, c'est précisément la seule dont on se soit gardé. On est tombé dans tous les systèmes les plus faux, les plus compliqués, les plus contradictoires. Tantôt on les a amalgamés tous entre eux, et tantôt on les a opposés les uns aux autres. C'est le chaos ! C'est la tour de Babel ! Aussi,

aujourd'hui, ne sait-on comment s'en tirer et venir en aide aux compagnies dont les actionnaires se refusent d'effectuer les versements exigibles ; on n'ose pas les confisquer. On ne sait que faire. On attend que le mal s'aggrave assez pour n'avoir plus à se donner la peine d'y chercher un remède efficace. Où l'immobilité règne, l'ajournement gouverne.

Qu'un événement éclate en Europe, et la France encore une fois sera prise au dépourvu ; la pénible épreuve par laquelle elle a passé en 1840, trop tôt oubliée, ne lui aura rien appris ! Qu'avez-vous fait pour vous assurer des alliances moins précaires ? à quoi vous servirait votre armée toute seule à lutter contre toutes les armées du continent ? A quoi vous servirait votre marine isolée aux prises avec la marine britannique ? Telle est votre confiance dans la Providence, que, de peur de l'insulter sans doute, vous ne prenez pas même la peine de vous poser ces questions. C'est bon d'avoir foi dans les destinées de la France ; mais encore, pour que le ciel vous aide, faut-il s'aider soi-même. Or, encore une fois, qu'avez-vous fait ?

*Rien ! rien ! rien !...* Craignez que ces mots d'un de vos amis les plus fervents, les plus dévoués, après nous avoir servi d'épigraphe, ne se changent bientôt en épitaphe sur votre tombe.

La France se lasse de votre immobilité, et la majorité s'en inquiète.

C'est vainement que vous tenteriez désormais de leur faire prendre le change en donnant à votre immobilité le nom de stabilité.

La stabilité est féconde :

L'immobilité est stérile.

La preuve que vos sept années de durée n'ont été que l'immobilité, c'est qu'elles n'ont pas fait éclore un seul germe, ni mûrir un seul fruit.

Si c'eût été de la stabilité, nous n'eussions pas vu, sous un ministère de sept ans, des membres de la majorité exprimer à la tribune des craintes sur le payement du semestre,

comme aux mauvais jours de 1831 ; nous n'eussions pas vu la Banque de France acheter à Londres des lingots à terme et vendre ses rentes à l'empereur Nicolas, de peur d'exercer sur les cours de Paris une trop forte dépression ; nous ne verrions pas les ministres se faire de la gravité de la situation un motif ou un prétexte pour s'opposer à tout et n'entreprendre « *rien*, *rien*, *rien*. »

Ce ne sera pas en vain que ces mots auront été prononcés à la tribune ; ce ne sera pas en vain qu'ils auront pris ici la place laissée vide par les paroles de Lisieux. Déjà le déclin de l'immobilité a commencé. Il faut, ou que le ministère se relève, ou qu'il se retire ; fidèles à notre politique, qui ne s'est jamais démentie, nous ne souhaitons pas qu'il se retire ; nous souhaitons qu'il se relève et qu'enfin il comprenne que, par la raison qu'il n'y a pas d'immobilité sans réaction, il n'y a pas de stabilité sans progrès.

## II.

Le *National* a raison ; on ne crée pas un parti avec des épigraphes ; aussi n'avons-nous pas la prétention d'en créer un. Nous voudrions seulement que la majorité répondît à l'attente du pays, et, dans ce désir, nous avons pris acte, d'abord avec confiance, d'un engagement solennel, ensuite avec regret, d'un aveu accablant. Ajoutons que ces trois mots prononcés à la tribune : « *Rien*, *rien*, *rien*, » par un des membres de la majorité les plus fermes, dont le vote, en aucune circonstance, n'a jamais fait défaut au cabinet, sont moins une épigraphe qu'une sentence, non dans ce sens qu'ils sont une maxime, mais dans ce sens qu'ils sont une condamnation de l'inertie ministérielle.

De deux choses l'une :

Ou le cabinet du 29 octobre reconnaîtra la nécessité de se relever aux yeux de la majorité humiliée de son impuissance, ou il persistera dans la funeste habitude qu'il a contractée de tout ajourner, de ne rien résoudre, de ne rien prévoir, de ne rien étudier, de ne rien préparer ; s'il sort de

cette immobilité, qui ôte au pouvoir tout empire, tout prestige, nous aurons atteint notre but, nous aurons sauvé la majorité de la déconsidération dont elle commence déjà à s'apercevoir qu'elle est menacée; si, au contraire, le ministère dédaigne les avertissements qui lui ont été donnés, non seulement dans ce journal, mais à la tribune, il en montrera la justesse, il en justifiera la sévérité si bien que l'isolement ne tardera pas à se faire autour de lui, car il est des vérités dont le rapide courant a bientôt vaincu les forces qui s'obstinent à le remonter.

Changer les choses sans changer les hommes, telle a été pendant toute la durée de la dernière législature notre règle de conduite; et s'il nous faut l'abandonner, ce ne sera qu'après avoir vainement mis tout en œuvre, infructueusement tout essayé. C'est un témoignage que nous tenons à pouvoir nous rendre à nous-mêmes.

On changerait les hommes qu'on ne changerait pas les choses, dit le *National*. Cela peut être, et nous sommes loin d'avoir là-dessus une conviction qui nous permette de contredire la sienne. Mais où nous différons d'opinion avec le *National*, c'est qu'il semble faire remonter jusqu'à la personne du roi la cause de cette immobilité désespérante qui trahit une impuissance manifeste. La main sur la conscience, nous croyons que si, en changeant les hommes, les choses ne changeaient pas, il serait juste de ne s'en prendre qu'à la stérilité du pays, et non pas à la résistance de la couronne.

Ceux qui rendent ainsi le roi responsable de la conduite de ses ministres méconnaissent la vérité encore plus que la Constitution qui règle les formes de notre gouvernement. D'abord, le roi a intérêt à choisir les ministres les plus capables; ensuite, il ne peut les choisir que dans l'étendue du cercle que lui trace la majorité. Où sont donc, dans l'étendue de ce cercle, les hommes supérieurs que le roi ait laissés à l'écart? Si le *National* peut en citer un seul, qu'il le nomme, et nous passerons condamnation sur tout ce que nous venons de dire. La couronne, en appelant successive-

ment dans ses conseils M. Laffitte et M. Périer, M. le comte Molé et M. le duc de Broglie, M. Thiers et M. Guizot, a fait tout ce qu'elle devait, tout ce qu'elle pouvait faire. Elle a épuisé son droit, accompli son devoir, déchargé sa responsabilité. On ne pouvait rien lui demander de plus, car tout ce qu'on pouvait lui demander, elle l'a fait.

Mettre ainsi à tort, sur le compte de la résistance royale, l'incapacité ministérielle, c'est se faire à la fois le compère et le complice de plus d'un ministre qui ne demandent pas mieux que de laisser croire que, s'ils ne font rien, c'est qu'une auguste volonté les paralyse. S'ils ne font rien, qu'on le sache bien, la faute en est à eux seuls; c'est qu'ils manquent d'initiative et de fermeté ; c'est qu'ils n'ont pas la fécondité d'esprit qui conçoit, la vigueur de caractère qui triomphe des difficultés d'exécution ; c'est que le travail est un poids qui les écrase et les condame à l'impuissance parce qu'ils ne savent pas le diviser.

Ah! si nous avions été certains qu'en changeant les hommes les choses changeassent, s'améliorassent, il y a longtemps que nous fussions passé du côté des hommes qui nous eussent donné cette certitude, siégeassent-ils sur les bancs de l'opposition ; mais le doute à cet égard est justement ce qui nous a toujours retenu dans les rangs du parti conservateur. On ne désespère pas facilement de deux hommes aussi heureusement doués que MM. Guizot et Duchâtel! Certes, ce n'est ni le talent ni le savoir qui leur manquent. Que leur manque-t-il donc? Ce que nous cherchons à leur donner en les aiguillonnant : ce feu sacré qui purifie tout, cet amour du pays sans lequel on ne fait rien de grand, on ne fonde rien de durable.

---

## 1847.

# LA RÉVOLUTION PRÉVUE.

### I.

9 mai 1847.

Le *Journal des Débats* rompt le silence pour dire : « Nous » ne répondrons pas en ce moment aux attaques outra- » geantes et insensées que de *prétendus* conservateurs di- » rigent contre le ministère, qui a défendu depuis sept » ans, avec tant de courage et de GRANDEUR, la politique » conservatrice ! »

Son article, tout entier à notre adresse, se termine par ces mots : « Qu'ils aillent dans l'opposition ! Nous ne leur » reprocherons qu'une chose, c'est d'y aller trop tard. Ils » auraient dû s'apercevoir plus tôt qu'il y a et qu'il y aura » toujours un abîme entre le *parti faiseur* et le *parti con-* » *servateur*. »

Voilà ce que le *Journal des Débats* appelle ne pas répondre à nos attaques ! S'il avait voulu y répondre, qu'aurait-il donc pu ajouter de plus net, de plus énergique, de plus dédaigneux, qui dise plus de choses en moins de mots ?

Nous traiter avec cette dureté, en vérité, de la part du *Journal des Débats*, qui nous doit la magnifique position que nous lui avons faite, c'est manquer de reconnaissance, c'est nous traiter aussi rigoureusement qu'il traitait M. Guizot quand il lui disait, à l'époque de la coalition : « Vous

» aurez peut-être encore notre concours, mais vous n'aurez » plus notre estime ! »

Trois journaux donnaient, à différents degrés, leur concours au ministère : l'un, le *Globe-Époque*, a été enseveli à nos frais; l'autre, la *Presse*, depuis la séance du 26 mars 1847, dans laquelle M. Guizot a rétracté à la tribune son discours de Lisieux du 2 août 1846, s'est retiré sous sa tente ; le *Journal des Débats*, demeuré seul, est donc aujourd'hui en possession d'un véritable monopole. Nous lui avons cédé tout entier l'empire que nous partagions avec lui. Grâce à nous, il règne et gouverne maintenant tout seul ; ce n'est pas bien de nous savoir si peu de gré d'une abnégation dont il a profité. A la vérité, il est des circonstances où la sécheresse des sentiments s'explique par l'ardeur des convictions. Soit ! Nous le comprenons si bien que nous ne lui en garderons aucune rancune.

Le temps nous manque aujourd'hui pour disserter longuement sur les *vrais* et les *prétendus* conservateurs. Nous n'en dirons donc que quelques mots.

Les *prétendus conservateurs* sont ceux qui sacrifieraient un gouvernement pour sauver un cabinet ; les *vrais conservateurs* sont ceux qui n'hésitent pas à sacrifier un cabinet pour sauver un gouvernement.

A laquelle de ces deux catégories de conservateurs appartient le *Journal des Débats* ? Est-ce à la première, est-ce à la seconde ? Nous nous bornons à poser la question. La décider pour le *Journal des Débats*, ce sera la décider pour la *Presse*.

Voilà dix ans que nous défendons pied à pied ce que nous croyons être les vrais principes de gouvernement ; nous les avons défendus contre MM. Guizot et Duchâtel eux-mêmes, alors qu'ils les attaquaient avec passion, à la suite, non pas seulement de M. Thiers, mais encore de MM. Odilon Barrot et Berryer. Nous ne sommes donc pas suspects ; mais c'est précisément parce que nous avons donné de la sincérité de nos opinions autant et peut-être plus de preuves que qui que ce soit, que nous nous croyons le droit de nous expri-

mer en toute franchise. Que l'ordre ou la paix soit menacé. et l'ordre et la paix seront toujours assurés de nous trouver de leur côté, ainsi que nous l'avons prouvé, en 1840, en résistant dans des circonstances où le *Journal des Débats* lâchait pied. Aux jours de lutte et de péril, le gouvernement peut compter que nous serons les premiers au feu, les derniers à la retraite. Mais n'y a-t-il donc de dévoûments sincères et efficaces que les dévoûments aveugles? Ne peut-on défendre une politique sans la défendre avec des illusions, des exagérations et une emphase qui donneraient l'envie de tomber dans l'excès contraire?

Oui, sans doute, la politique qui a maintenu l'ordre et la paix, depuis 1830, a rendu de réels services au pays; mais il n'en faut pas à tout propos et hors de propos exalter démesurément la « GRANDEUR, » car c'est vous exposer à ce qu'on vous demande en quoi donc consiste cette grandeur, en quels actes se résume-t-elle, qu'a-t-elle produit? Nous connaissons votre réponse, car elle est stéréotypée; la voici: « Vous nous demandez ce que la politique de conservation » a produit? Nous répondons: Elle a produit l'ordre et la » paix. » Soit; mais veuillez donc compléter votre réponse, et nous dire ce qu'ont produit l'ordre et la paix?

L'ordre? — Un budget des dépenses toujours croissant et qui déjà dépasse quinze cent millions.

La paix? — Une armée qui nous ruine, qui éloigne de nous nos alliés naturels, et s'oppose à ce que nous ayons une marine puissante qui attirerait et rallierait étroitement à nous le continent, dont l'Angleterre est forcément l'ennemie.

De cela, vous pouvez être satisfaits et fiers, et trouver que c'est assez; nous sommes, nous, plus exigeants et moins humbles; nous croyons que dix-sept ans d'ordre et de paix auraient pu et dû produire d'autres fruits.

Que disons-nous, dix-sept ans d'ordre et de paix? c'est trente-deux ans de paix et d'ordre que nous devrions dire!

Si des hommes tels que Louis XIV, Napoléon, Sully, Col-

bert, Turgot avaient eu ainsi quinze années de paix et d'ordre, que n'eussent-ils pas entrepris, que n'eussent-ils pas fait, quel éclat n'eussent-ils pas jeté sur cette période de temps ?

En vérité, en vérité, dans l'intérêt de la politique de conservation, que nous continuerons de défendre tout en attaquant le ministère qui la compromet, abstenez-vous d'en célébrer la grandeur !

Des églises délabrées ;

Des écoles communales sans air et sans clarté ;

Des instituteurs primaires recevant 200 fr. par an de traitement ;

De vastes et profondes ornières pompeusement décorées du nom de chemins vicinaux ;

Des routes départementales dont nos enfants ne verront pas l'achèvement ;

Des tronçons de chemins de fer ;

Des canaux sans liens entre eux, dont le commerce ne peut pas se servir ;

Des ports maritimes en mauvais état ;

Des chantiers sans approvisionnements ;

Des arsenaux remplis de fusils et de munitions qui semblent n'avoir été fabriqués que pour attester la supériorité sur nous de l'Angleterre ;

Des fortifications sans rapport avec la constitution de nos armées ;

Des colonies en décadence ;

Des razzias et des bulletins en Algérie ;

Des sinécures sans nombre, en même temps qu'une infinité d'emplois mal rétribués ;

Des dépenses utiles que vous ne pouvez pas faire, d'inutiles dépenses que vous n'osez pas supprimer ;

Des hommes sans idées dans toutes les positions où il faudrait des hommes d'initiative ;

Des impôts excessifs et que vous ne pouvez réduire, des impôts inégaux que vous ne pouvez niveler ;

Des abus partout ;

Des administrations où la médiocrité et le mauvais vouloir règnent souverainement, où l'émulation et le zèle sont systématiquement étouffés;

Des discours, beaucoup de discours, et point d'actes;

Des traités que l'on conclut et qu'on ne peut ratifier;

Des expéditions dont il faut payer la gloire;

Des mariages dont on dit avec orgueil que « *c'est l'unique* » *grande chose que la France ait faite à elle seule depuis* » *dix-sept ans*, » et dont le résultat est de vous faire monter sur un sommet pour vous faire tomber plus bas et rendre la chute plus dangereuse :

Ce sont là des faits qu'on ne peut nier. Sont-ce donc là des résultats dont on ait le droit d'être si fier en regardant son pays, ce pays qui, si on le voulait bien, pourrait être si riche, si puissant, si glorieux, et servir d'exemple à tous les peuples comme à tous les gouvernements?

Oui, vous avez raison; il y a un abîme entre le *parti conservateur* et le *parti faiseur;* un abîme profond. Malheur à vous comme à nous, si on ne le remplit pas, car au fond de cet abîme il y a une révolution terrible.

Le *parti faiseur* veut la prévenir;

Le *parti conservateur* préfère l'attendre.

Vaut-il mieux l'attendre, vaut-il mieux la prévenir?

Toute la question est là.

## II.

17 mai 1847.

Il faut être juste, le *Journal des Débats* n'a pas toujours été d'avis que le moins que faisait un cabinet c'était le mieux; il ne peut que nous savoir gré de rappeler ce qu'il écrivait en 1829 :

« *Le ministère du 8 août, on le cherche, on ne le trouve* » *plus; il a disparu, il s'est affaissé sous sa propre faiblesse.*

» Le ministère *se repose*. Il fait une ordonnance sur les » bouchers, une autre sur l'*Académie de médecine*, une autre » sur l'habit vert-pomme des jeunes pairs; il médite un ré-

» glement pour les élèves diplomates, et attend que Dieu
» change les cœurs. Pour comble de ridicule, il essaie d'éri-
» ger ses incertitudes et ses faiblesses en système, le *sys-*
» *tème de l'inaction*, bien imaginé vraiment sous un régime
» aussi laborieux que le régime représentatif.

» Le ministère, ne pouvant ni avancer ni reculer, con-
» traint de rester sans mouvement, s'est affaissé de douleur
» et de lassitude, comme ces factionnaires qui succombent
» à une immobilité prolongée.

» Qu'aperçoit-on dans les hautes régions administratives?
» *Rien*, absolument *rien*. Le *rien* que le ministère vantait de
» mettre dans sa conduite est passé dans son personnel.

» Le cabinet reste tel qu'il était quant aux opinions et aux
» projets ; il est plus faible seulement. »

En vérité, ne dirait-on pas que ces lignes, imprimées il y a dix-huit ans, ont été écrites ce matin? Il n'y a qu'une date à changer ; au lieu de 8 août 1829, il n'y a qu'à mettre 17 mai 1847. Le langage que tenait en 1829 le *Journal des Débats* est mot pour mot le même langage que la *Presse* tient en 1847. Lorsqu'on songe que le cabinet du 8 août 1829 est celui dont la responsabilité ministérielle n'a pas suffi pour couvrir l'inviolabilité royale, ce rapprochement si frappant fait faire les réflexions les plus graves.

## III.

30 juin 1847.

Pourquoi le tairions-nous? — Le sentiment que nous éprouvons est celui d'un découragement profond. Et comment n'éprouverions-nous pas ce sentiment? Voilà douze ans que nous nous consumons en inutiles efforts dans le désir de tirer le pays de l'ornière où il souffre de rester! Voilà douze ans que nous marchons armés d'un aiguillon à la suite du pouvoir, essayant de vaincre son opiniâtre immobilité et de le pousser, si lentement qu'il veuille marcher, jusqu'au fond du sillon. Triste labeur! Vaine espérance! Dix ans se sont écoulés depuis la retraite du 6 septembre

1836. Dix ans !... qu'a-t-on semé ? qu'a-t-on récolté ? qu'a-t-on fait? On a renversé le seul cabinet qui se fût mis à l'œuvre et qui se soit distingué par un grand acte : l'amnistie. Qui pourrait nier consciencusement que la situation, aujourd'hui, soit moins bonne qu'elle ne l'était en juillet 1837? Nous avons de plus le poids de dix années et un surcroît de charges. Mais quel progrès avons-nous fait? Quelle question avons-nous étudiée? Quelle difficulté avons-nous aplanie ? Quel problème avons-nous résolu ? Quelle institution avons-nous fondée ? Quel abus avons-nous détruit? Quelle erreur avons-nous redressée? Quel danger avons-nous écarté? Quelle satisfaction a été donnée aux justes exigences de notre orgueil ? Quel aliment a été offert à l'activité de notre intelligence ? Quel horizon, enfin, avons-nous ouvert ? Nous avons vécu, cela est vrai, tant bien que mal ; mais, pour un grand peuple, est-ce vivre que vivre ainsi au jour le jour, de la vie des mollusques ?

Et ce grand peuple, qui croît chaque année en nombre et en besoins, comment vit-il ? S'en enquiert-on ? Qu'a-t-on fait, que fait-on pour lui assurer du travail et du pain, pour le mettre à l'abri des redoutables crises qui nous menacent? Quelles leçons tirons-nous de ce qui se passe en Irlande, en Angleterre, en Belgique, où le paupérisme a pris de si effroyables proportions, où la misère a fait descendre l'homme plus bas que l'état de nature auquel la civilisation s'enorgueillissait de l'avoir arraché? Par quels actes, nous les cherchons en vain, la prévoyance du gouvernement, sa vigilance se révèlent-elles? N'avons-nous pas tout à craindre de l'imprévu ? Est-il sage de se confier ainsi uniquement au hasard ? Sans doute la Providence veille, mais encore exige-t-elle qu'on l'aide !

Nous voyons le mal, nous pressentons le péril ; mais l'insouciance qui règne est si grande, que notre voix, qui s'adresse à trente-cinq mille abonnés, à plus de deux cent mille auditeurs, n'a pas plus d'écho que si elle se faisait entendre dans le désert.

Que faire ?

Nous avions espéré qu'une majorité recrutée d'un certain nombre de députés élus au nom du progrès imprimerait à la législature nouvelle un esprit nouveau et contraindrait le ministère de sortir de son apathie.

Nous avons trop de sincérité pour ne pas reconnaître aujourd'hui que ce que nous avons accueilli comme une espérance n'était qu'une illusion.

Cette législature a commencé comme l'autre avait fini. Il n'y aura de comparable à la stérilité de cette première session que la stérilité de la dernière.

Après que l'évidence nous a donné si pleinement raison, nous croira-t-on désormais?

Aimera-t-on mieux attendre que le jour des réformes soit passé, que celui des révolutions soit venu?

Soit; mais alors qu'on cesse de prendre un nom qui n'appartient qu'à nous; qu'on cesse de s'appeler indûment : Conservateurs!

## IV.

12 août 1847.

Chaque jour vient donner raison à notre opposition, plus tôt et plus hautement que nous ne voudrions. Chaque jour la pente que la prudence conseillait d'allonger pour l'adoucir devient plus courte et plus rapide. Qu'on ne croie pas qu'aucune animosité nous entraîne, qu'aucune rancune nous aveugle quand nous insistons avec persévérance sur la nécessité de changer le cabinet et de détendre la corde qui menace de se rompre ; non, les luttes usent les rancunes, et, pour conserver des rancunes dans le cœur, nous avons eu trop de luttes dans la vie.

Il y a peu de temps, le 28 juillet 1847, nous écrivions : « Pour peu qu'on persiste à demeurer dans l'impasse où l'on » s'est fourvoyé, il ne restera bientôt plus de place pour les » opinions intermédiaires entre les *optimistes* et les *réformistes*... Quand on voit une majorité porter à ce point » l'aveuglement ou l'abnégation, l'œil inquiet cherche in-

» volontairement une issue, et l'on se dit : *Mieux vaut en-*
» *core une réforme avec ses risques qu'une révolution avec*
» *ses excès.* »

Dix jours à peine se sont écoulés depuis la publication de cet article, et que voyons-nous ? — Nous voyons le premier président de la cour royale de Colmar accepter la présidence d'un banquet réformiste à Colmar, et nous lisons ce qui suit dans le *Courrier du Bas-Rhin :*

« La présidence avait été acceptée par M. Rossée, premier
» président de la cour royale de Colmar, et cette circon-
» stance seule suffirait déjà pour donner à cette fête patrio-
» tique une haute signification. Le pouvoir l'avait bien com-
» pris ; car, s'il faut en croire le bruit public, plusieurs des
» principaux fonctionnaires du département, et particuliè-
» rement M. le préfet, avaient fait quelques jours auparа-
» vant d'inutiles efforts pour détourner M. le premier pré-
» sident de cette adhésion solennelle à une démonstration
» aussi éclatante, organisée par l'opposition. M. Rossée a
» cru sans doute que le *moment était arrivé où il fallait*
» *donner au pouvoir, dans son propre intérêt, un enseigne-*
» *ment salutaire, et c'est à ce titre que la participation du*
» *chef de la magistrature alsacienne à cette solennité civi-*
» *que a été accueillie avec joie par ses concitoyens ; c'est à*
» *ce titre surtout qu'elle produira une vive sensation dans*
» *la France entière.* »

Quand on rapproche ce fait : premièrement, de la lettre du président du tribunal de commerce de Paris, repoussant comme INJURIEUSE la qualification de candidat MINISTÉRIEL ; deuxièmement, de cette autre lettre du secrétaire-général de la préfecture de la Haute-Loire, dans laquelle il motive si âprement la démission qu'il donne de ses fonctions ; troisièmement, de l'élection de M. Malgaigne, à Paris, en remplacement de M. Ganneron ; quatrièmement, de celle de M. Pagès (de l'Ariége), à Toulouse, en remplacement de M. Cabanis ; et, enfin, de plusieurs autres élections, n'est-on pas fondé à dire que ce sont là de graves symptômes ?

Un plus grave symptôme encore, c'est le silence profond qui a accueilli le toast au roi porté à Colmar par M. le premier président Rossée, silence qui n'a été rompu que pour demander la *Marseillaise*, dont l'air, exécuté par l'orchestre, a été couvert d'une triple salve d'applaudissements.

Qui ne serait pas attentif à de tels faits, qui en nierait la gravité, ne serait pas l'ami sincère du roi et de sa dynastie.

## V.

12 décembre 1847.

Le pouvoir a été pendant longtemps, à Genève et dans la grande majorité des cantons suisses, aux mains de ces conservateurs dont les types les plus parfaits sont parmi nous MM. Delessert et Fulchiron. Il y aurait une histoire instructive à écrire, ce serait celle des causes qui ont fait insensiblement et successivement passer l'autorité des mains de ces prétendus conservateurs dans celles des radicaux. Ce qui est arrivé en Suisse est infailliblement ce qui arrivera en France : il faut s'y attendre. On ne fera pas pour l'éviter ce que la prudence conseille : gauche dynastique, centre gauche, conservateurs indépendants, n'auront pas la sagesse de porter leurs voix, dès le début de la session, sur un candidat à la présidence qui ne soit pas un candidat ministériel. M. Duvergier de Hauranne, qui a concouru efficacement à semer de toutes parts l'agitation électorale, à multiplier les banquets réformistes, ne pardonnera pas à M. Dupin d'être resté étranger à cette agitation, encore moins à M. Dufaure d'avoir refusé de présider le banquet de Saintes. De misérables rancunes, d'ailleurs, subsistent depuis longtemps entre M. Thiers et M. Dufaure. Toutes ces petites considérations joueront un grand rôle, et plutôt que de les fouler sous le pied, on préférera maintenir debout le cabinet ébranlé. En cette circonstance encore, pour la dixième fois, ce ne sera pas à l'opinion conservatrice que le ministère devra la prolongation de son existence, mais à l'opposition.

M. Duchâtel peut donc tranquillement continuer de donner au whist huit heures par jour, et se dispenser de faire gravement des Patiences pour savoir à quoi s'en tenir sur le sort que la majorité réserve au cabinet en lambeaux que la présidence du conseil décernée à M. Guizot a remis à neuf. Qu'on ne rie pas de cette manière de faire, rue de Grenelle-Saint-Germain, de la politique et de l'administration; c'est la manière antique. A Rome, consuls et césars ne consultaient-ils pas gravement les augures? N'est-ce pas un temps pour le moins aussi bien employé que celui qui serait consacré à recevoir et à interroger d'importuns préfets? A se fatiguer l'esprit à méditer sur des questions épineuses dont il est bien plus simple de renvoyer l'examen à des commissions? A réprimer, dans les bureaux de son département, des abus scandaleux qui ne sont ignorés de personne, etc.? Une Patience qui a réussi au gré de M. Duchâtel a la vertu de le délivrer de toute préoccupation. Le lendemain, il part plus dispos pour la chasse. Qu'importe que les affaires du pays languissent, que les préfets, même ceux mandés à Paris, attendent, pendant des mois entiers, dix minutes d'audience impossible à obtenir; le pays n'est-il pas trop heureux que M. Duchâtel, qui a pour piédestal une si haute position, daigne sacrifier à la France une moitié de ses goûts en consentant à rester ministre? Car si M. Duchâtel n'était pas ministre, au lieu de ne donner au whist que huit heures par jour, il lui en donnerait seize au retour de la chasse.

Si on discute l'adresse, on la votera; M. de Morny et ses amis ne voudront pas se démentir et s'avouer mécontents après s'être si solennellement déclarés *satisfaits*. Moins ils seront sincères avec eux-mêmes, et plus ils seront tenaces dans leur optimisme apparent. Il n'est point de sorte de courage que ne puisse enfanter un faux point d'honneur? L'adresse une fois votée, la session se passera comme l'autre s'est passée. Ce sera une longue série d'échecs: mais les ministres ne sont pas fiers: ils ont cet immense avantage de n'être gênés par aucune conviction: peu leur importe

que leur majorité se débande sur toutes les questions d'affaires, si elle se rallie sur les questions de cabinet.

A moins de quelque grave événement, les deux dernières sessions de la législature différeront peu des deux premières ; c'est ainsi qu'on arrivera, plus vite qu'on ne s'y attend toujours, à l'époque des élections générales. Alors, il n'est pas douteux que les choses ne changent et ne changent beaucoup. La France est le pays où l'on passe le plus vite d'un extrême à l'autre. Qui pourrait le nier? Notre histoire n'est-elle pas là pour en fournir des exemples sans nombre? Prétendre que notre caractère national n'est plus le même, ce serait étrangement s'abuser. Il faut donc s'attendre, à cette époque, — en admettant d'ici là les circonstances les plus favorables, en écartant toutes les éventualités funestes, — au moins à une violente réaction.

Le parti conservateur ayant fait en France les mêmes fautes qu'en Suisse, aura le même sort. Il sera trop tard pour s'en apercevoir et le déplorer. La politique sans courants et sans idées, la politique stagnante est mortelle ; elle asphyxie ceux qu'elle endort.

## VI.

11 décembre 1847.

Il n'y a pas lieu de craindre que le gouvernement actuel sorte de la légalité et tente, par ordonnances, comme en 1830, de réformer la loi électorale et de rétablir la censure. Le roi ne franchira jamais les limites de la royauté constitutionnelle. Il l'a montré deux fois en 1840 : d'abord en acceptant M. Thiers, puis M. Guizot, que la Coalition avait vus l'un et l'autre à sa tête. Mais il est plus d'un chemin qui conduit un gouvernement à sa perte. Ancien régime, République, Directoire, Empire, Restauration, sont là pour le prouver. Chacun de ces gouvernements qui se sont succédés si rapidement a marché à l'abîme par une autre voie que celle suivie par le gouvernement qui l'avait précédé.

Certes, chacun d'eux ne doutait pas qu'il n'eût pris la plus sûre.

Nous raisonnons ici dans l'hypothèse où le ministère se maintiendrait jusqu'au jour des élections générales, et nous laissons à l'écart toute complication imprévue ; la force des choses et la faiblesse des hommes sont nos deux seules données.

Selon nous, le *Siècle* se berce dans une véritable illusion, s'il croit que dans trois ans MM. Thiers et Barrot auront à la fois conquis assez d'ascendant sur l'opinion publique pour renverser d'une main le cabinet et pour détourner de l'autre main les radicaux. A cette époque, il faudra autre chose que des discours, il faudra des idées, il faudra des solutions. Quelles sont les idées de M. Barrot ? Quelles sont les solutions de M. Thiers ?

L'opposition proprement dite n'a pas marché depuis 1830; une de ces erreurs profondes est de croire encore, comme en 1820, qu'elle aura sensiblement changé le fond des choses, et qu'un progrès lui sera dû le jour où elle aura augmenté le nombre des votants dans les colléges électoraux et diminué le nombre des fonctionnaires dans la Chambre élective. Sans doute ce sont deux avantages, — nous ne les dédaignons pas, — qu'une représentation moins restreinte et qu'une majorité plus sincère; mais il n'en faut cependant pas exagérer l'importance. Il ne suffit pas que le levier soit un peu plus long ou un peu plus court, il faut encore que le point d'appui soit trouvé. Ces dernières paroles ne nous appartiennent pas ; ce sont celles que nous entendons prononcer tous les jours autour de nous par les classes avides d'accroître leur bien-être : or, ces classes forment incontestablement l'immense majorité. Que l'optimisme aux deux couleurs voie dans le calme apparent qu'elles conservent un gage de sécurité, nous apercevons, nous, sous les dehors trompeurs de cette patience, la trace du progrès que fait parmi elles le sentiment d'une force de concentration chaque jour plus grande. C'est précisément dans la conviction que leur force s'accroît par le temps qu'elles puisent leur

patience. Assez de mots qui leur échappent révèlent cette pensée, et pour peu que le *Siècle* ait des doutes à cet égard, il n'a qu'à baisser la tête et qu'à prêter l'oreille.

Ce danger est sérieux ; il ne peut être conjuré que par un gouvernement doué d'une grande vigueur d'initiative et d'intentions d'une sincérité non suspecte, qui porte jusqu'au scrupule la plus petite dépense inutile, restitue à l'impôt son véritable caractère, répartisse équitablement les charges, utilise judicieusement toutes nos ressources, et sache en créer de nouvelles. « Traiter avec les masses, c'est le » grand ressort du pouvoir, » a dit avec raison M. Guizot ; ce qu'il faut leur donner, c'est la conviction qu'elles n'auraient qu'à perdre à se gouverner elles-mêmes.

C'est ainsi que nous avons toujours compris, c'est ainsi que, plus que jamais, nous comprenons le gouvernement ; mais nous avons de fortes raisons de douter que M. Thiers le comprenne de la sorte. C'est pourquoi le triomphe du radicalisme, dans un avenir assez prochain, nous paraît assuré. Tout changement de cabinet ne sera qu'une halte sur cette pente, à moins qu'il ne se révèle tout à coup dans les conseils de la couronne un ministre qui ait des yeux pour voir que « le *vaisseau de l'État*, » sur lequel il est monté, a changé de forme ; que la vapeur ayant remplacé la voile, le commandement et la manœuvre ne doivent plus être les mêmes.

## VII.

16 décembre 1847.

Nous lisons dans le *National :*

« On assurait aujourd'hui que M. Duchâtel était décidé à » se retirer, et l'on ne doutait pas que le cabinet ne tombât en » dissolution. M. Guizot, cependant, espère encore tout ré- » parer, et M. Duchâtel est convaincu que M. Guizot cédera. » Pourquoi donc se disputent-ils ? Quand on a si bien vécu » ensemble, il faut savoir mourir ensemble. *Nous ne le sou-* » *haitons pas, nous, et nous espérons encore que le ministère*

» *résistera jusqu'au bout. La France veut désormais mieux* » *que des replâtrages.* »

Mais peut-être dira-t-on qu'un tel souhait n'est qu'un artifice d'opposition et qu'un moyen de frapper plus sûrement au cœur un redoutable adversaire? Non, il n'en est point ainsi; la pensée des rédacteurs du *National* nous est connue, et nous savons qu'ils sont sincères lorsqu'ils expriment leur espoir avec cette crudité d'insolence. D'ailleurs, ne suffit-il pas, pour en être certains, d'avoir soi-même des yeux pour voir, des oreilles pour entendre, quelque mémoire pour se souvenir, quelque esprit pour tirer des conclusions qui s'offrent d'elles-mêmes?

Si le *National*, dont les opinions démocratiques sont si tranchées que la loi lui en interdit l'expression, *craint que le ministère ne tombe, s'il espère qu'il résistera jusqu'au bout*, que doivent donc désirer ceux qui, au lieu de souhaiter le renversement de ce gouvernement, souhaitent au contraire sincèrement qu'il trouve son affermissement dans le large développement de nos institutions et dans l'accomplissement des devoirs sacrés que lui impose la grandeur de sa tâche?

Nous nous bornons à poser la question et à faire remarquer l'accord qui existe sur ce point entre le *National* et le *Journal des Débats*, les conservateurs-*satisfaits* et les adversaires de la royauté.

Lesquels se trompent? Nous avons bien peur que ce ne soient ni le *National* ni ses amis.

---

L'*Union monarchique* n'est pas moins catégorique que le *National* :

« La *Presse* a eu raison de le dire, M. Guizot répond très » bien à nos vues d'opposition nationale, et *nous ne saurions* » *souhaiter sa défaite*. Comme il est la vive expression du » système, il est bon que le système se produise en sa per- » sonne avec tout ce qu'il a de développements funestes et » dégradants pour la France. Si un autre que M. Guizot pre- » nait les affaires, on pourrait dire que la pensée du système

» cesse d'être libre, et les jugements publics pourraient en » être faussés. »

C'est à ceux des membres de la majorité qui ont conservé quelque indépendance, et dont les yeux ne se sont pas encore entièrement fermés à l'évidence, à peser s'il leur convient de faire les affaires des légitimististes représentés par l'*Union monarchique*, et des radicaux représentés par le *National*. Ils ont été assez de fois avertis.

## VIII.

6 février 1848.

M. Sallandrouze a déposé un amendement au dernier paragraphe du projet d'adresse ; cet amendement complète celui déjà présenté par M. Darblay ; il est ainsi conçu :

« Au milieu de ces manifestations diverses, notre gouver- » nement saura reconnaître les vœux réels et légitimes du » pays. Il prendra, nous l'espérons, l'initiative des réformes » sages et modérées que réclame l'opinion publique, et par- » mi lesquelles il faut placer d'abord la réforme parlemen- » taire. *Dans une monarchie constitutionnelle, l'union des* » *grands pouvoirs de l'État* permet de suivre sans danger » une politique de progrès, *et de satisfaire à tous les inté-* » *térêts moraux et matériels du pays.* »

Ce qui est souligné est textuellement emprunté à la rédaction du projet d'adresse. L'amendement de l'honorable député d'Aubusson pose nettement la question politique et met le gouvernement en demeure de se prononcer sur le sens qu'il faut enfin donner à ce grand mot de progrès qu'on avait fait sonner si haut avant les élections générales et qu'on a réduit après les élections à de si minces proportions.

Les versions les plus contradictoires circulent sur la position que le ministère se propose de prendre à l'égard de cet amendement.

Un jour on assure que le ministère est résolu à le com-

battre non moins énergiquement que l'amendement de M. Darblay. Le lendemain, au contraire, on affirme que le ministère est décidé à l'accepter comme n'étant que l'expression anticipée de l'intention dans laquelle il serait de présenter un projet de loi ayant pour effet d'étendre le nombre des incompatibilités dont le principe est déjà écrit dans la loi.

L'amendement de M. Sallandrouze diffère essentiellement de celui de M. Darblay ; il est conçu dans un tout autre esprit. L'amendement de M. Darblay pose nettement, catégoriquement la question de cabinet. M. Darblay nous a suivi en 1848 dans la voie où nous l'avions précédé en 1847, voie dans laquelle nous n'avions fait que suivre MM. Passy et Dufaure, lesquels avaient pris en 1845 les devants sur nous. Eux-mêmes avaient été devancés par M. de Lamartine. M. Darblay ne dissimule pas sa pensée, il la proclame hautement ; il n'a plus d'illusions ; il croit que la longévité du ministère, loin de profiter à la stabilité du pouvoir, à l'affermissement de nos institutions, leur nuit. Cet honorable vétéran du parti conservateur, que la coalition trouva, ainsi que l'honorable M. Desmousseaux de Givré, au nombre de ses plus fermes adversaires, est convaincu qu'il ne reste plus qu'une chance de salut à l'opinion sincèrement et judicieusement conservatrice, c'est de se dégager de la majorité ministérielle.

L'opinion conservatrice se détermine par les considérations politiques ; c'est une opinion ; c'est un drapeau. La majorité ministérielle se détermine par les considérations personnelles ; c'est un calcul ; c'est une balance.

M. Darblay, personnellement, n'a rien à demander au gouvernement ; il ne lui demande rien, sinon de profiter pour l'avenir des leçons du passé, et d'ouvrir les yeux sur ce qui s'est accompli en Suisse, où le parti conservateur, ne sachant pas être libéral, s'est laissé déposséder de toute influence par le parti radical ; — sur ce qui s'accomplit en Italie, où des gouvernements optimistes, en laissant passer l'heure des réformes, ont laissé arriver l'heure tardive des

concessions. M. Darblay croit, avec nous, que le ministère, après le langage qu'il a tenu dans la session dernière, est engagé de telle sorte, qu'il ne saurait plus se dégager sans se contredire et se déconsidérer. M. Darblay croit, enfin, que, puisque l'on n'a pas su ou voulu changer les choses quand on le pouvait encore sans être obligé de changer les hommes, le moment est venu de changer les hommes, puisque cela est nécessaire, pour changer les choses.

M. Sallandrouze est aujourd'hui, relativement à M. Darblay, ce que M. Darblay était l'année dernière relativement à M. de Girardin. M. Sallandrouze n'a pas encore perdu sa dernière illusion ; il persiste à penser qu'il suffirait d'un effort vigoureux de la majorité pour tirer de l'ornière profonde le char ministériel (style noble). Il cherche à entraîner la majorité. L'entraînera-t-il ? Réussira-t-il là où nous avons échoué ? Là où MM. Darblay et Desmousseaux de Givré n'ont pas réussi ? Là où successivement MM. Dufaure, Passy, de Lamartine ont été vaincus par la force d'inertie ? Nous ne voulons pas décourager M. Sallandrouze ; nous ne voulons lui ôter aucune de ses illusions, car ces illusions, nous-mêmes, nous les avons eues longtemps. Lorsque vient l'automne, toutes les feuilles de l'arbre qui se dépouille ne tombent pas le même jour. Celles-ci ne font encore que jaunir sur la branche, alors que celles-là jonchent déjà le sol. Peut-être est-ce ainsi que la majorité doit lentement et successivement s'effeuiller. Cette année, M. Sallandrouze est en retard sur MM. Darblay et Desmousseaux de Givré ; l'année prochaine, vraisemblablement, il les aura rejoints, et ce sera lui qui, à son tour, sera en avance sur d'autres députés que nous pourrions déjà nommer.

Quoi qu'il en soit, l'amendement de M. Sallandrouze ne fait que poser la question de progrès, la question de tendance ; il ne pose pas la question de cabinet. C'est un tort qu'il a à nos yeux. Cependant cet inconvénient a un avantage. L'avantage est celui-ci : l'amendement de l'honorable député d'Aubusson permettra de compter combien il y a dans la majorité de membres qui désireraient changer les

choses sans changer les hommes, donner à la représentation parlementaire plus de sincérité, plus d'indépendance, sans renverser cependant le cabinet.

Le double amendement déposé par MM. Darblay et Sallandrouze donne à l'épreuve du vote deux degrés :

Premier degré : — Amendement Darblay. Voulez-vous changer les hommes qui refusent de changer les choses ?

Deuxième degré : — Amendement Sallandrouze. Voulez-vous changer les choses sans changer les hommes ?

Si la majorité persiste à se trouver satisfaite, elle répondra :

*A la première question :* Nous ne voulons pas changer les hommes.

*A la seconde question :* Nous ne voulons pas changer les choses.

Il est bon qu'il ne reste, à cet égard, aucun doute.

La lumière ne se fait pas toujours au premier choc du silex frappé contre l'acier. Il faut souvent plus d'un coup et plus d'une étincelle ; mais si les coups sont redoublés avec persévérance, peut-être la lumière se fera-t-elle.

Que ce soit la lumière, et non l'incendie, voilà ce que nous souhaitons.

Si la lumière ne se fait qu'au dernier moment des élections générales, il sera trop tard.

Les gouvernements qui tombent, tombent vite.

En doute-t-on ?

Que l'on rapproche ces deux dates :

## 1830.

### 2 MARS. — 9 AOUT.

Qu'on lise les citations qui suivent :

DISCOURS DE LA COURONNE. 2 MARS 1830.

« La Charte a placé les libertés publiques sous la sauvegarde des droits de ma couronne. Ces droits sont sacrés ; mon devoir envers mon peuple est de les transmettre intacts à mes successeurs.

» Pairs de France, députés des départements, je ne doute point de votre concours pour opérer le bien que je veux faire. Vous repousserez avec

mépris les perfides insinuations que la malveillance cherche à propager. Si de *coupables manœuvres* suscitaient à mon gouvernement des *obstacles* (1) que je ne peux pas (le roi ajoute en se reprenant), que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les *surmonter* dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur roi. »

ARTICLE DU JOURNAL DES DÉBATS.

3 *mars* 1830.

« Nous les avons lues et relues (les paroles du trône). Mille douloureuses pensées se sont présentées à notre esprit. Car, enfin, le trône est-il sérieusement menacé? Les droits de la couronne sont-ils attaqués? Où sont les factieux? Où sont les conspirateurs? D'une part, nous voyons un ministère qui peut tomber, qui tombera, sans que le contre-coup en vienne jusqu'au trône. Tant d'autres sont tombés avant lui!

» Il faudra bien que le ministère s'explique devant les Chambres. Là, il ne sera pas couvert par la majesté royale. On lui demandera compte de ses moindres paroles. S'il était vrai que le ministère eût songé à prendre, pour sa défense, d'autres armes que les armes légales, et à compromettre la royauté même dans une lutte fatale, la Chambre connaît ses droits et ses devoirs. Il y a, dans la Charte, un article qui renvoie devant la cour des pairs le ministre coupable de trahison! Mais, si le ministère n'a pas calculé la force que donnerait à ses paroles l'appareil d'une séance royale, s'il n'a voulu qu'intimider, effrayer par de vagues menaces, au hasard de ce qui en arriverait, il faudra encore le châtier, de façon ou d'autre, pour avoir laissé peser sur la France, ne fût-ce que pendant quelques jours, la plus douloureuse incertitude. »

ARTICLE DU JOURNAL DES DÉBATS.

5 *mars* 1830.

« Ce que nous avions prévu, ce que tout le monde aurait dû prévoir, est arrivé : les dernières phrases du discours de la couronne ont produit un sentiment général d'inquiétude et de douleur. Chacun s'est demandé avec anxiété à qui elles s'adressaient. Y a-t-il des conspirateurs? Mais alors pourquoi ne pas les désigner plus clairement? Pourquoi ne pas les montrer au doigt? Les droits du roi sont-ils attaqués? Mais quels sont donc ceux de ses droits qu'on attaque? Serait-ce le droit de nommer les ministres? Non. Vingt fois on l'a répété, il ne s'agit pas de limiter ce droit, mais d'établir comment les nécessités politiques de notre gouvernement veulent qu'il soit exercé. Pour trouver l'explication de ces fatales paroles, faudrait-il donc remonter jusqu'à la Chambre elle-même? Le ministère

(1) Ce mot : *obstacles*, ainsi que celui ci : *surmonter*, se trouvent également dans le dernier paragraphe du discours d'ouverture de la session de 1848.

aurait-il voulu essayer sur la majorité l'effet des menaces ? Quelle imprudence, si le ministère compte s'arrêter aux paroles ! Quel présage de malheur, s'il prétend aller plus loin et passer des paroles aux actions !

» Chose vraiment étrange ! Certes, si l'on doit s'attendre à trouver quelque part de la clarté, c'est surtout dans le discours de la couronne, c'est surtout lorsque ce discours dénonce des manœuvres coupables et semble indiquer que les droits de la royauté sont en péril. Plus que jamais, il était nécessaire, cette année, que le ministère s'expliquât clairement. La gravité des circonstances lui en faisait un devoir. Eh bien ! le ministère a trouvé le moyen d'être tout juste assez clair pour soulever mille alarmes vagues, mille craintes à la fois, pour tout faire appréhender, par cela même qu'il menace et ne précise rien.

» Si c'est là l'effet que le ministère voulait produire, il a réussi au-delà de toute espérance. »

Le 9 août 1830, cinq mois après, une dynastie nouvelle avait succédé à la dynastie ancienne, une nouvelle charte, la charte de 1830, avait remplacé l'ancienne charte, la charte de 1815.

## IX.

9 février 1843.

Nous empruntons au *Journal des Débats* le discours suivant, prononcé, le 16 mars 1830, par M. Guizot, dans le comité secret pour la discussion de l'adresse :

« On a beaucoup parlé de l'état d'inquiétude et de trouble où l'avénement du ministère a jeté la France ; les ministres s'en sont défendus en disant tantôt que ce trouble n'était point naturel ni général, qu'au fond le pays était tranquille ; tantôt que si le mal existait, on ne pouvait le leur imputer, car ils n'avaient rien fait ; et on alléguait, on ne pouvait alléguer contre eux aucune série d'actes, aucun acte qui pût raisonnablement être considéré comme la cause d'une telle agitation.

» Je n'ai rien à dire, messieurs, contre l'inaction en général : elle peut être un utile moyen de gouvernement ; le temps seul dissipe bien des préventions, surmonte bien des obstacles ; et je comprends que souvent le pouvoir demeure immobile et s'en remette au temps du soin de guérir certains maux de l'état social.

» Mais, messieurs, le temps n'a pas manqué au ministère ; il existe depuis plus de sept mois ; que nous a valu son inaction ? Les esprits se sont-ils calmés ? les préventions se sont-elles évanouies ? sommes-nous hors de la crise où son avénement nous avait plongés ?

» Evidemment non. L'anxiété publique, au contraire, a toujours été

croissant : aujourd'hui encore, la crise continue et s'aggrave ; le ministère peut parler de son inaction, mais il n'a aucun bon résultat à en produire ; elle n'a point suffi à guérir le mal que nous fait son existence.

» C'est que ce mal, je le crains, messieurs, est plus profond, plus général que ne le supposent ceux-là même qui y croient. Ce n'est pas dans les esprits seulement que le trouble a été porté ; la sécurité publique n'a pas été seule à souffrir de l'influence du ministère : ailleurs aussi elle a jeté la plus déplorable perturbation.

» Le pouvoir s'est-il affermi depuis sept mois ? a-t-il été exercé énergiquement, activement, avec confiance et efficacité ?

» Je ne le pense pas.

» Et ne croyez pas, messieurs, qu'en adressant au ministère cette question, je veuille lui demander s'il a exercé le pouvoir à l'exemple de ces gouvernements infatigables, insatiables, dont la dévorante activité a longtemps pesé sur la France. Une telle activité n'est point nécessaire pour que le pouvoir se déploie et s'affermisse ; il ne perd rien à savoir se reposer, laisser la société à elle-même, et ne paraître agir que lorsqu'on a vraiment besoin de lui. Cependant, pour se fortifier, pour se maintenir seulement, il faut qu'il agisse ; l'exercice lui est salutaire ; pour qu'on croie en lui, il faut qu'il sache faire sentir sa présence, même quand il n'use pas de sa force. Il faut surtout qu'il n'ait pas l'air embarrassé, incertain ; qu'il se confie en lui-même, n'élude point les occasions d'agir, et se montre toujours prêt. A ces conditions, mais à celles-là seulement, le pouvoir se relève et s'affermit.

» Ces conditions, messieurs, le ministère ne les a pas remplies. Jamais, à mon avis, le pouvoir ne s'est montré plus faible, plus chancelant, plus empressé de reculer devant les difficultés, plus agité de doutes sur lui-même, sur ses moyens, sur son avenir... Interrogez le public ; on se méfie de ses intentions, et on se rit de son impuissance. Est-ce là ce qu'il devait faire de la prérogative royale ?

» Ou je m'abuse fort, ou depuis sept mois le pouvoir a perdu en confiance et en énergie tout autant que le public en sécurité.

» Il a perdu autre chose encore. Il ne consiste pas uniquement dans les actes positifs et matériels par lesquels il se manifeste... *L'autorité sur les esprits, l'ascendant moral, cet ascendant qui convient si bien dans les pays libres, car il détermine les volontés sans leur rien commander* ; c'est là une importante partie du pouvoir, la première peut-être en efficacité comme en dignité ?

» Qu'a fait le ministère de l'autorité morale qui appartient naturellement, sans préméditation, sans travail, au gouvernement du roi ? L'a-t-il habilement employée et agrandie en l'employant ? Ne l'a-t-il pas, au contraire, gravement hasardée en la mettant aux prises avec les craintes qu'il a fait naître et les passions qu'il a suscitées ?

» Est-ce là, messieurs, ce que le ministère appelle prendre en main la

cause du pouvoir, faire prévaloir ses principes, l'élever au-dessus des atteintes de ses ennemis ?

» Quelle est aujourd'hui, dans la Chambre, la situation des hommes les plus disposés à former une majorité semblable, les plus étrangers à tout esprit d'opposition, à toute habitude d'opposition ? *Ils sont réduits à faire de l'opposition ; ils en font malgré eux, par conscience ; ils voudraient toujours rester unis au gouvernement du roi, et il faut qu'ils l'attaquent. Les mêmes sentiments les animent toujours ; ils poursuivent toujours le même but ; mais ce n'est plus par les mêmes voies qu'ils peuvent l'atteindre ; ils ont été poussés hors de leur propre voie. La perplexité qui les agite, c'est le ministère qui la leur a faite ; elle durera, elle redoublera tant que nous aurons à faire à lui.*

» Et cette autre portion de la Chambre, messieurs, qui, plus ombrageuse, plus ardente, se voue spécialement à la recherche des fautes du pouvoir et à la défense des libertés, croyez-vous qu'elle n'ait pas aussi été troublée dans sa situation ? Son rôle, le rôle de l'opposition ne se borne point, dans le gouvernement représentatif bien réglé, à épier la conduite du pouvoir, à découvrir et à proclamer ses fautes. Elle a aussi et peut-être pour principale mission d'indiquer, de solliciter les améliorations, les réformes que peut recevoir la société.

» Libre du poids des affaires, l'opposition s'avance en général la première, et hardiment, dans la carrière de la civilisation. Elle en signale d'avance les bienfaits, les conquêtes possibles ; elle presse, elle somme le pouvoir de s'en saisir au profit du pays. Elle vit d'avenir et d'espérances souvent lointaines, mais glorieuses. Comment pourrait-elle se livrer aujourd'hui à de telles pensées ? Dans l'état des esprits, dans les relations actuelles de la société et de ceux qui la régissent, qui peut songer à demander des améliorations, des réformes ? La lutte seule, la lutte actuelle nous préoccupe tous.

» Cette perturbation générale des pouvoirs publics, cette altération de leur état naturel et de leurs habitudes régulières, c'est là, messieurs, le mal qu'il faut aller chercher au-delà de l'agitation des esprits, et auquel il est urgent de porter remède. On vous a dit que la France était tranquille, que l'ordre n'était nullement troublé ; il est vrai, l'ordre matériel n'est point troublé : tous circulent librement, paisiblement ; aucun bruit ne dérange les affaires. Le mal que je viens de signaler en existe-t-il moins ? En est-il moins grave ? Ne frappe-t-il pas, n'agite-t-il pas la pensée de tous les hommes sensés et clairvoyants ? *Il est plus grave que bien des émeutes, plus grave que les désordres, les tumultes matériels qui ont, il n'y a pas longtemps, agité l'Angleterre.*

» De tels désordres sont d'ailleurs un avertissement que le pouvoir ne saurait ignorer ; il faut bien, à leur explosion, qu'il s'aperçoive du mal et se décide au remède. Pour nous, messieurs, aucun avertissement de ce genre : *la surface de la société est tranquille, si tranquille que le gouvernement peut fort bien être tenté d'en croire le fond parfaitement assuré et lui-même à l'abri de tout péril.* Nos paroles, messieurs, la franchise de nos paroles,

voilà le seul avertissement que le pouvoir ait à recevoir parmi nous, la seule voix qui se puisse élever jusqu'à lui, et dissiper ses illusions. Gardons-nous d'en atténuer la force ; gardons-nous d'énerver nos expressions ; qu'elles soient respectueuses...; mais qu'elles ne soient pas timides et douteuses. La vérité a déjà assez de peine à pénétrer jusqu'au cabinet des rois ; ne l'y envoyons point faible et pâle, et qu'il ne soit pas plus possible de la reconnaître que de se méprendre sur la loyauté de nos sentiments. »

A l'occasion du comité secret pour la discussion de l'adresse, le *Journal des Débats* s'exprimait ainsi le 15 mars 1830 :

« On se plaint de cette démocratie qui coule à pleins bords, de cette ambition insatiable dont la révolution a ouvert la source ? Mais alors, n'est-ce pas vous-mêmes, ministres du roi, qui alimentez, qui excitez cette ambition ; n'est-ce pas vous qui encouragez la démocratie, lorsque vous donnez le spectacle de ces *avancements rapides*, de ces *élévations subites* qui tiennent tout à la fois, et du gouvernement de l'Orient, où les intrigues et la faveur font arriver de l'état le plus subalterne aux positions les plus hautes, et des temps anarchiques, où le caprice populaire va chercher les plus incapables et les plus furieux ?... Certes, la Charte a formellement déclaré que tous les Français étaient admissibles aux emplois publics (et c'est un de ses bienfaits), *mais elle n'a pas dit qu'on pourrait y parvenir sans services et sans droits ; mais elle n'a pas dit qu'on arriverait aux grades supérieurs sans avoir passé par les hiérarchies inférieures*, à moins de ces exceptions rares qui doivent être le prix des grands services ou du génie ! »

Si ces lignes étaient vraies il y a dix-huit ans, cinq mois avant la révolution de 1830, le sont-elles moins aujourd'hui 9 février 1848 ?

## X.

12 février 1848.

L'amendement de M. Sallandrouze, développé par son auteur avec l'accent pénétrant d'une conviction profonde, avec lucidité et simplicité, concision et fermeté, soutenu par M. Clapier (de Marseille) avec talent, avec verve, défendu chaleureusement par MM. Blanqui et Darblay, appuyé vivement par MM. Thiers et de Rémusat, jésuitiquement combattu à demi par M. de Goulard, énigmatiquement re-

poussé à deux reprises par M. Guizot, l'amendement de M. Sallandrouze a été rejeté.

Nombre de votans . . . . . 411 — Majorité, 206.
Pour l'amendement. . . . . 189
Contre . . . . . 222
Majorité absolue. . . . . 33
Majorité relative. . . . . 17

De cette majorité à celle de l'an dernier, il y a déjà loin!

L'an dernier :

Amendement de MM. de Beaumont et de Maleville :

Nombre des votans. . . . . 373 — Majorité, 187.
Pour l'amendement. . . . . 130
Contre . . . . . 243
Majorité absolue. . . . . 113
Majorité relative. . . . . 66
Majorité relative en 1847 . . . . . 66
Majorité relative en 1848 . . . . . 17

17 au lieu de 66.

Mais qu'importent ces différences! La question de l'avenir n'est plus dans les chiffres du scrutin, elle est dans les tendances qui dévient, dans les faits qui s'aggravent, dans les événements qui se préparent.

Le ministère, au lieu de 17 voix de majorité relative, en aurait eu 100, que sa position n'en serait pas meilleure ni plus assurée.

Au contraire.

Lorsqu'un général est incapable de conduire une brigade, il est bien plus incapable encore de conduire une division!

Plus vous mettez d'hommes sous ses ordres, et plus vous l'embarrassez.

C'est ce qui est arrivé à ce cabinet; le jour où il a eu une majorité de cent voix, il a été perdu. Sa faiblesse s'est alors révélée dans toute son étendue. Son dénûment d'idées a apparu dès qu'il n'a plus eu de prétextes sous lesquels il pût se cacher.

Transportez donc un paralytique sur un champ de course et demandez-lui de le parcourir!

Si le ministère succombe, ce ne sera pas sous les attaques de ses adversaires, ce sera sous le poids de sa propre impuissance, sous le cynisme de ses palinodies.

Ce cynisme, jamais M. Guizot ne l'avait poussé plus loin qu'aujourd'hui sur la question de la réforme parlementaire.

Mais nous voulons attendre à demain que nous ayons le *Moniteur*, afin de mettre en regard ses paroles de ce jour avec ses déclarations de l'an dernier, rappelées à la tribune par l'honorable M. Darblay.

Aussi bien ce soir notre lassitude est grande! Elle n'est rien cependant en comparaison de la tristesse des pressentiments sous l'empire desquels nous nous sommes éloignés de la Chambre, après le vote de l'adresse.

## XI.

13 février 1848.

Comment ne serions-nous pas découragés et inquiets ?

Nous avions mis notre confiance dans le gouvernement représentatif, dans sa durée, dans son avenir ;

Nous avions mis nos espérances dans le parti conservateur, dans sa bonne foi et dans son bon sens ;

Nous n'avions épargné aucun effort pour grossir aux dernières élections générales les rangs de la majorité ministérielle ;

M. Guizot, qui, par l'éclat de sa parole, était parvenu à nous faire illusion sur la valeur de sa pensée ; M. Duchâtel, qui, par la médiocrité de son esprit, avait réussi à nous faire croire à la droiture de son jugement ; MM. Guizot et Duchâtel nous avaient dit : — Ne vous hâtez pas de nous juger, sachez attendre.

Nous avons attendu de session en session, de législature en législature.

Nous avons espéré pendant huit années.

Vaine attente !

Espoir déçu !

Quel spectacle aujourd'hui avons-nous sous les yeux ?

Le gouvernement représentatif s'affaiblissant par la durée au lieu de s'affermir, s'usant dans l'immobilité, trompant toutes les attentes légitimes, lassant toutes les patiences, atteignant à la caducité sans avoir donné signe de virilité !

Le parti conservateur, dont la force diminue dans la proportion où il croît en nombre, dont la discipline n'aboutit qu'à constater l'impuissance !

La majorité ministérielle, se transformant, sans le savoir ni le vouloir, en majorité révolutionnaire !

Le président du conseil, le chef du cabinet trahissant sur toutes les questions l'absence la plus complète de toutes convictions, se donnant à lui-même démentis sur démentis, ne reculant devant aucun mensonge, ne dédaignant aucun sophisme, ne cherchant, sous l'apparence d'une promesse, qu'à échapper à la réalité d'un engagement, jetant fièrement, comme nous l'avons vu hier, le manteau d'Agamemnon sur les épaules de Scapin !

Ce ministre, qui déclare illégales les manifestations politiques qu'il a provoquées par un défi et dont il a donné dix fois l'exemple, est le même qui, à la même tribune, avait dit : « *Elles peuvent être graves, dangereuses même pour* » *le pouvoir, mais c'est par sa faute*; QUAND ELLES LE MENACENT, IL EST DANS SON TORT ! *L'association des citoyens* » *pour l'exercice ou la défense des droits constitutionnels* » *est indiquée dans la Charte, et elle ne peut rien avoir d'il-* » *légitime !* »

Et l'assemblée tout entière ne se soulève pas contre une telle contradiction, contre une si flagrante palinodie !

Ce ministre qui, sommé de s'expliquer sur la réforme parlementaire, répond : « *Le ministère reconnaît que cette* » *question doit être examinée à fond et vidée dans le cours de* » *cette législature*; » ce ministre est le même qui, l'an dernier, à la même tribune, avait dit de cette réforme : « *Pour* » *mon compte, je la crois mauvaise !* »

Et la majorité paraît trouver tout simple que son chef, au

lieu de se prononcer énergiquement contre une réforme qu'il croit « *mauvaise*, » ne persévère pas dans son opinion et la déserte !

Ce ministre, qui prend son air le plus ferme, le plus grave, le plus sentencieux, pour couler dans le moule de sa parole cette barre de fer : « *Le ministère croirait manquer* » *à ses devoirs s'il prenait aujourd'hui, à cette tribune, pour* » *l'*AVENIR, *un engagement... Je dis que promettre c'est plus* » *que faire, car en promettant on détruit ce qui est et on ne* » *le remplace pas*, (Très bien ! très bien !) » ce ministre est le même qui, dans le même discours, à la même tribune, s'expliquant devant la même assemblée, sur la même réforme, viole la règle qu'il vient de poser, brise la barre qu'il n'a pas encore achevé de forger, et s'exprime en ces termes : « *Le ministère reconnaît que la question doit être vidée dans le cours de cette législature.* » Si ce n'est pas là prendre un *engagement* pour l'*avenir*, qu'est-ce donc ? Et si c'est un engagement, soyez donc sifflé maintenant pour avoir été applaudi tout à l'heure, quand vous avez dit ces paroles bonnes à répéter : « *Je dis que promettre, c'est plus* » *que faire, car en promettant on détruit ce qui est, et on ne* » *le remplace pas* ! »

Et une assemblée politique tolère qu'on se moque ainsi d'elle, de sa mémoire et de son bon sens ; qu'on lui fasse solennellement, dans la même minute, deux déclarations dont l'une est l'opposée de l'autre ! Et non seulement elle tolère un tel escamotage, c'est langage que nous voulions dire, mais elle l'applaudit, elle trouve qu' « *il n'y a rien de plus net, de plus parlementaire et de plus correct !* »

Triste spectacle, dont nous sommes honteux pour notre pays ; mais ce spectacle n'est pas le plus triste encore !

Le plus triste, c'est celui que nous donne l'opposition.

Comment, voilà une opposition qui s'attache pendant quatre jours à quatre mots d'un paragraphe de l'adresse : — « *Passions ennemies, entraînements aveugles*, » à quatre mots dont elle aurait pu cruellement et dignement se venger par le dédain du silence, par le mépris de l'indifférence.

voilà une opposition qui repousse ces quatre mots pendant quatre jours, qui s'en indigne comme d'une flétrissure, comme d'un acte de violence, comme d'une proscription morale, comme d'un coup de majorité extra-constitutionnelle, et, quand ces quatre mots sont votés, que fait-elle? — Elle prend l'héroïque résolution de s'arrêter au seuil des salons de M. Sauzet, et de ne plus approcher des marches du trône.

Qu'est-ce donc que le roi et la royauté ont à faire en cette occurrence?

*Responsabilité royale,*
*Inviolabilité ministérielle*;
Au lieu de :
*Responsabilité ministérielle,*
*Inviolabilité royale.*

Est-ce donc ainsi que nous comprendrons toujours en France le gouvernement constitutionnel?

Ou il ne fallait pas faire tant de bruit pour quatre mots, ou il fallait que la minorité tout entière, sans distinction des députés qui ont assisté aux banquets et des députés qui n'y ont pris aucune part, en appelât de la majorité parlementaire à la majorité électorale. A un *coup de majorité*, il n'y avait, il ne reste encore qu'une seule chose à faire : opposer un *coup de minorité*.

Au lieu de cela, sur la pente où l'opposition paraît vouloir se placer, qui peut prévoir où elle s'arrêtera entre ces deux écueils :

Le ridicule de manifestations impuissantes;
La résistance violente à une légalité douteuse?

Quand le pouvoir est aux mains de ministres plus téméraires que fermes, pour allumer une révolution il suffit de la capsule d'une baïonnette inintelligente.

Rien de plus dangereux que l'incertitude sur une question où des deux parts l'on se croit également fort de son droit.

C'est sur une question douteuse de constitutionnalité que la Restauration est tombée.

Si l'article 14 de la Charte de 1815 avait été plus clair; s'il n'avait pas donné lieu à deux interprétations contraires, l'une et l'autre cependant consciencieuses, il est raisonnable de penser que la révolution de 1830 n'eût pas armé la royauté contre la nation, et le peuple contre le roi.

Quand nous voyons le pouvoir retomber ainsi dans les mêmes fautes, s'exposer aux mêmes catastrophes, s'aveugler par les mêmes présomptions, s'égarer par les mêmes méfiances, s'abuser par les mêmes illusions, comment ne serions-nous pas découragés, comment ne serions-nous pas inquiets?

---

## 1847.

# L'AMBITION DE M. ÉMILE DE GIRARDIN.

## I.

14 mai 1847.

Un journal, la *Réforme*, se fait l'écho d'un bruit semé, nous le savons, dans les couloirs de la Chambre, sinon par des ministres eux-mêmes, du moins par les députés d'ordonnance attachés à leur personne et chargés de transmettre le mot d'ordre. C'est, dit-il, parce qu'on a refusé à M. Émile de Girardin la direction générale des postes, qu'il avait demandée, que la *Presse* fait de l'opposition au cabinet. Le fait est faux. M. de Girardin n'a pas demandé la direction générale des postes et on ne la lui a pas refusée. Si le fait était vrai, M. de Girardin pourrait l'avouer hautement, car cela prouverait seulement qu'il fait passer l'application de ses idées avant le calcul de ses intérêts. Que vaut la direction générale des postes? 20,000 francs de traitement: or, c'est moins, infiniment moins, que ce que la *Presse* donne à son rédacteur en chef.

M. de Girardin, d'ailleurs, n'est pas entièrement dénué de sagacité; il sait qu'en ce temps, l'importance réelle des hommes se tire moins des fonctions qu'ils remplissent, que de la valeur qu'ils ont, de la position qu'ils occupent ou de

l'influence qu'ils exercent. Preuve : c'est qu'il est dans le cabinet, même fortifié tel qu'il vient de l'être, plus d'un ministre dont l'opinion est loin de peser le même poids que celle du rédacteur en chef du *Journal des Débats*.

Assez donc sur ce propos, qui ne peut nuire qu'à ceux des ministres qui l'ont fait répandre, car lorsqu'il s'agit de s'assurer le concours d'hommes laborieux, fermes, capables, le cabinet n'en compte pas autour de lui un si grand nombre qu'il ait le droit de se montrer très difficile.

Si la *Presse* a cessé de prêter au ministère le concours conditionnel qu'elle lui a donné jusqu'au 26 mars 1847, c'est uniquement parce qu'elle ne pouvait plus honorablement le lui continuer après le dédaigneux congé signifié, dans cette séance du 26 mars, du haut de la tribune, par M. Guizot, à tout député conservateur ayant eu le tort de prendre au sérieux le mot de « *progrès* » prononcé à Lizieux avec tant de solennité, et de croire que la « *grande* » *politique* » ne devait pas borner ses œuvres à la présentation des trois lois sur les douanes, le régime cellulaire et la liberté de l'enseignement promise depuis dix-sept ans, trois lois dont pas une seule ne sera promulguée cette année ! Certes on n'accusera pas la *Presse* d'un excès d'impatience ; elle a attendu sept années, la fin de deux législatures et le commencement d'une troisième.

## II.

22 juin 1849.

Voici en quels termes nous interpelle l'*Assemblée nationale* :

« Nous le demandons à M. de Girardin ; après sa profes-
» sion de foi d'aujourd'hui, oserait-il se charger du porte-
» feuille de la guerre ou des affaires étrangères ? »

La question est précise ; la réponse ne le sera pas moins.

Non, certes, si nous avions à choisir entre le portefeuille de la guerre ou le portefeuille des affaires étrangères, nous ne nous chargerions pas plus de l'un que de l'autre.

Que ferions-nous du portefeuille de la guerre ?

Que ferions-nous du portefeuille des affaires étrangères ?

Par eux-mêmes, ces portefeuilles ne sont rien : ils sont au gouvernement d'une nation ce qu'un bras est à la tête, ce qu'un doigt est à la main, ce qu'une jante est à une roue, ce qu'une syllabe est à un mot, ce qu'une fraction est à un entier.

Ministre des affaires étrangères, parlez donc le verbe haut, comme en juillet 1840, quand votre cavalerie n'a pas de chevaux pour entrer en campagne, quand ni votre armée ni votre marine ne sont prêtes pour frapper le coup que vos dépêches menacent de porter !

Ministre de la guerre, ayez donc un système militaire, quand votre collègue des affaires étrangères n'a pas un système politique longuement préparé et invariablement suivi !

Il faut choisir entre ces trois modes de composer un cabinet :

Un cabinet comme en Angleterre, où le premier lord de la Trésorerie, le plus souvent chancelier de l'Echiquier, est le ministre dirigeant, le ministre omnipotent, parce qu'en effet les finances sont la clé de voûte de tout système politique.

Un cabinet comme aux États-Unis, où les ministres ne font partie d'aucune des deux assemblées législatives ; où ils restent entièrement à l'écart des luttes de tribune ; où ils ne sont que les traducteurs de la volonté et des idées du président de la République ; où ils peuvent ainsi consacrer tout leur temps à l'expédition des affaires administratives.

Un cabinet comme nous le proposons, réduit à son expression la plus simple et élevé à sa plus haute puissance : à savoir, un *ministre secrétaire d'Etat*, ministre dirigeant, tenu en équilibre par deux poids égaux, l'un le *ministère des recettes*, l'autre le *ministère des dépenses*.

L'appareil ministériel, tel qu'il existe, a fait son temps ; l'expérience l'a condamné ; c'est l'impuissance organisée ; c'est l'ajournement perpétué ; c'est la force perdue ; c'est le

temps gaspillé ; c'est l'autorité divisée quand il faudrait la concentrer, et le travail concentré quand il faudrait le diviser; c'est l'absence de la responsabilité effective et le triomphe de la responsabilité illusoire.

Tant que cet appareil ministériel subsistera, il faut que la France le sache, elle n'aura ni politique extérieure, ni administration intérieure, ni force, ni richesse; ses finances demeureront embarrassées; son agriculture étouffera sous l'impôt; son industrie manquera d'essor; son commerce, au lieu de s'étendre, se restreindra; aucun abus invétéré ne disparaîtra; aucune réforme féconde ne s'accomplira. M. de Broglie succédera à M. de Tocqueville, M. Thiers succédera à M. Dufaure, rien ne sera changé, comme rien n'a changé quand M. Ledru-Rollin a succédé à M. Duchâtel et M. de Lamartine à M. Guizot.

Tous les ministres qui se succéderont ainsi continueront à tourner dans le cirque parlementaire comme des chevaux de manége; ils s'useront sans rien faire. Si! ils feront des commissions.

Le pouvoir, c'est l'unité. Où l'unité est exclue, la pensée est absente. L'unité n'existe pas. Avant tout, il importerait de la constituer et de l'organiser. Qui s'en occupe? Qui donc y songe? Imaginez un individu changeant sans cesse de chapeaux, et vous aurez une idée exacte du gouvernement français changeant sans cesse de ministres. Sous les chapeaux les plus variés, c'est toujours la même tête : une tête de commis; or, si cette tête manque d'idées, est-ce le changement de chapeaux qui lui donnera des idées?

La preuve que nous avons raison dans l'opinion que nous soutenons, c'est que le seul ministre qui, depuis 1814, ait laissé des traces profondes de son passage, a été M. de Villèle, parce qu'il était sorti de l'ornière, parce qu'il avait établi l'unité, parce qu'enfin il avait constitué son cabinet à l'instar des cabinets britanniques. Il était à la fois premier ministre et ministre des finances.

De votre ministère des affaires étrangères, nous ne ferions rien; c'est un département que la tribune et la presse

ont rendu inutile. Il n'est plus bon qu'à créer des complications et des tiraillements. Il y aurait à la fois économie et avantage à le supprimer. Des consuls-généraux chargés d'affaires, des télégraphes électriques et des congrès : c'est tout ce que demande la politique de la paix.

De votre ministère de la guerre, que ferions-nous, si vous ne saviez que répondre à ces deux questions : Premièrement, est-ce sur les peuples ou sur les gouvernements que vous voulez prendre votre point d'appui ? Deuxièmement, quel est le système d'alliances que vous désirez nouer ?

Puisque vous disposez si facilement des portefeuilles, donnez-nous celui de ministre secrétaire d'Etat, sans autre désignation. C'est le titre qu'avait sous l'empire le duc de Bassano. Puis, réunissez dans la même main toutes les branches de dépenses, comme sont aujourd'hui centralisées dans la même main toutes les branches des recettes, et vous ne tarderez pas à voir quelle influence peut exercer sur la valeur des hommes tel instrument substitué à tel autre. Rien ne serait bouleversé, rien ne serait détruit ; cependant vous seriez étonné vous-même qu'en changeant si peu de chose, un si grand effet soit produit. Tel violon se vend vingt-cinq mille francs et tel autre vingt-cinq francs. Tel navire a une vitesse que tel autre ne peut atteindre avec une puissance égale en apparence. Telle chaudière éclate à une pression à laquelle résiste telle autre chaudière.

Alors la France aurait une pensée ; alors elle aurait un but vers lequel convergeraient toutes ses forces, toutes ses ressources, toutes ses facultés ; alors l'unité se ferait dans sa politique ; alors elle n'errerait plus en sens contraires : alors, sous prétexte d'influence, elle ne s'immiscerait plus inconsidérément dans des questions où il est sans exemple qu'on ait jamais eu raison d'intervenir.

## III.

31 janvier 1850.

Est-il vrai que M. Emile de Girardin ait ambitionné la place de « *Ministre dirigeant et centralisateur ?* »

Telle est la question que nous adresse l'*Opinion publique*, en ajoutant la sommation qui suit :

« La place qu'a prise la *Presse* dans l'opposition ne lui » permet pas, ce nous semble, de garder plus longtemps le » silence sur un fait articulé aussi nettement. M. de Girar- » din doit au public des explications ; il comprendra qu'on » doit aujourd'hui, en France, avoir le courage de son am- » bition et de son opinion. »

Nous répondons à l'*Opinion publique :*

M. de Girardin a fait bien plus encore que d'aspirer aux fonctions de ministre dirigeant, il a eu l'audace de s'y préparer !

Il serait nommé ce soir ministre dirigeant, que l'exposé de ses idées pourrait paraître demain matin dans le *Moniteur*. Cet exposé est tout prêt : il indique avec précision les moyens d'exécution et les hommes les plus capables d'en assurer le succès.

C'est de la présomption ! dira-t-on ; nous répondrons : c'est de la conscience. Oui, c'est de la conscience, car nous nous ferions scrupule de porter le plus léger coup à la masure qui s'écroule, si nous n'avions pas commencé par tracer le plan et réunir les matériaux destinés à la remplacer par une construction neuve et solide. Ce n'est pas aveuglément que nous attaquons. Nous savons nettement ce que nous voulons. Serait-ce là un tort ? Serions-nous donc condamnés à ressembler à tous ces gens, unis par la peur, qui ne savent aucun ce qu'ils veulent, à peine ce qu'ils ne veulent pas ?

M. de Girardin peut avouer hautement son ambition, «

son ambition n'est pas une ambition vulgaire ; il aimerait mieux cent fois n'être jamais ministre, que de l'être comme le furent MM. Thiers et Guizot, comme l'ont été et le sont MM. Barrot frères. Il souhaite une autre destinée que celle d'être changé, sous le nom de ministre, en idole de pierre, en statue de l'Impuissance, adorée par un peuple de solliciteurs superstitieux. Il souhaite une autre tâche que celle de dispenser des places et d'accorder des audiences. Il souhaite un autre triomphe que celui d'habiter passagèrement un immense hôtel, de s'étaler monarchiquement au théâtre, dans des loges d'avant-scène, et de recevoir sur le budget 48,000 fr. de traitement. Le triomphe qu'il souhaite, c'est le triomphe laborieux de toutes les idées justes, sans distinction et sans exclusion d'origine ; c'est la réforme de tous les abus invétérés ; c'est la simplification de tous les rouages compliqués, imparfaits, dispendieux ; c'est l'entière abolition du paupérisme ; c'est la réalisation des vœux d'Henri IV et de Napoléon, empereur ; c'est, enfin, le complément du *suffrage universel*, complément qu'il nomme ainsi : *le bien-être universel.*

*Le bien-être universel !...* Si vous dites que c'est là une *utopie*, nous vous répondrons que c'est là une *nécessité*, et que la civilisation est placée, aujourd'hui, dans cette étroite alternative, ou de franchir cet obstacle, ou de tomber dans l'abîme.

Non, le bien-être universel, l'aisance générale n'est pas une utopie ; non, le paupérisme n'est pas une nécessité ; il n'existe pas dans la nature, il n'y a pas de raison absolue pour qu'il se perpétue dans la société. Le paupérisme n'a pas Dieu pour auteur ; il a pour causes : l'ignorance de l'homme, l'imperfection des sociétés.

Vous qui vous dites pieux, cessez donc de calomnier et de blasphémer la Providence divine, en vous déchargeant sur elle d'une responsabilité qui doit retomber tout entière sur l'imprévoyance humaine !

Si M. de Girardin, sans autre mérite et sans plus de pré-

notre place, aux prises avec cent obstacles et mille résistances, vous verriez qu'il est moins aisé d'agir!

Quand nous disons : tout est, sinon à réformer, du moins à réviser; le pouvoir, avec les doubles exigences de la centralisation et du régime représentatif, est un faix trop lourd à porter sur les épaules de neuf ministres; l'unique moyen de suffire à la tâche gouvernementale, c'est de diviser et de subdiviser le bloc, c'est de répartir autrement le travail, c'est d'ajouter à la responsabilité ministérielle un second degré; le budget est mal établi, de là le désordre de nos finances et notre mauvais système de travaux publics, lequel énerve et restreint notre crédit, quand un bon système de travaux publics aurait au contraire pour effet de le fortifier et de l'étendre; si nous ne nous hâtons pas de prendre un parti énergique relativement à la colonisation de l'Algérie, nos possessions d'Afrique peuvent un jour mettre en péril notre indépendance nationale; les dépenses du département de la guerre ne devraient pas excéder deux cent millions; confiée à des mains fermes, habiles, économes, notre marine devrait être la base la plus solide de la durée de la paix, le lien indissoluble rattachant le Continent à la France, le principal élément d'une vaste confédération maritime formée entre toutes les puissances intéressées, sous peine de déchéance politique, industrielle et commerciale, à ce qu'aucune atteinte grave soit jamais portée au principe de la liberté des mers; la politique de l'avenir ne saurait être la même que celle du passé, à l'époque où la navigation à vapeur, les chemins de fer et la liberté de la presse n'existaient pas, où les machines, la houille et le coton ne jouaient encore dans le monde aucun rôle important; quand nous nous exprimons ainsi, on nous répond : Utopies! utopies! erreurs! erreurs! on nous taxe de petits esprits, qui méconnaissent la grandeur de la politique, qui la font descendre de ses hautes régions à des détails subalternes, indignes de sa majesté!

Soit.

Les professeurs d'histoire ont raison et nous avons tort;

## 1847.

# LE PARTI CONSERVATEUR ET LE PARTI FAISEUR.

## I.

15 mai 1847.

Par les petites choses on peut juger des grandes!

Quand nous nous plaignons que la France n'ait pas d'alliés dont la fidélité lui soit garantie par la communauté et la solidarité d'intérêts, on nous répond : Si vous croyez qu'il dépend d'un gouvernement de choisir entre telle ou telle alliance, vous vous faites là d'étranges illusions ; nous voudrions bien vous voir au département des affaires étrangères, vous ne tarderiez pas à changer d'avis et de langage!

Quand nous nous plaignons que l'on gaspille l'argent de telle sorte qu'il fait ensuite défaut à beaucoup de dépenses utiles, on nous répond : Vous vous trompez fort si vous pensez qu'il suffit, pour prévenir et réprimer les dilapidations, de le vouloir fermement; quelques mois d'expérience ne tarderaient pas à vous faire revenir de cette erreur!

Quand nous nous plaignons que l'on ne fait rien, rien, rien; qne toutes les choses sont abandonnées à elles-mêmes, sans direction, sans impulsion, sans émulation, qu'aucune question n'est approfondie, que la plus petite difficulté s'élève à la hauteur d'une invincible objection, on nous répond : Il est très facile de critiquer, mais si vous étiez à

notre place [illegible] mille [illegible] tances. [illegible]

Quand [illegible] a [illegible] trava[illegible] de [illegible] tion de [illegible] mettre [illegible] du [illegible] cent [illegible] mes. [illegible] durée [illegible] nent à [illegible] ration [illegible] sées. [illegible] commerce [illegible] porte [illegible] l'avenir [illegible] que [illegible] berte de [illegible] machines, la houille et [illegible] rôle impor[illegible] repond [illegible] de petits esprits, qui méconnaissent la grandeur de la politique, qui la font descendre de ses hautes régions à des détails subalternes, indignes de sa majesté.

Soit.

Les professeurs d'histoire ont raison et nous avons tort.

il faut être ou avoir été ministre pour se faire une juste idée de toutes les difficultés de l'art de gouverner; à en juger, en effet, par ce qu'on voit, elles seraient telles qu'on ne devrait plus dire le Pouvoir; on devrait dire l'Impuissance!

Laissons donc à l'écart les questions où notre compétence est niée; laissons-nous persuader que le cabinet du 29 octobre 1840 est le meilleur des ministères possibles; que la grande politique n'est tenue qu'à briller par d'éloquents discours et qu'à garder à tout prix la majorité. Si le *parti conservateur* ne fait rien, croyons qu'il n'y a rien à faire; que le *parti faiseur* qui prétend le contraire s'abuse; que sa présomption qui s'explique par son inexpérience l'égare. Bornons-nous donc à parler de ce que nous avons pratiqué, parlons de journaux.

Une des constantes préoccupations du parti conservateur a été d'avoir un journal dont il ne dépendît pas et qui dépendît de lui.

Bien que l'appui du *Journal des Débats* n'ait manqué à aucun des ministères qui se sont succédés depuis 1830, bien qu'il ne se soit jamais séparé de la majorité sur aucune question fondamentale, sur aucune question de cabinet, bien qu'on ne pût lui adresser le reproche fondé d'exagérer l'indépendance ou de s'isoler par l'initiative de ses idées, pas une seule occasion de lui susciter une concurrence plus ou moins redoutable (telle est la gratitude des partis!) ne s'est présentée que le parti conservateur ne se soit empressé de la saisir, de l'encourager, de la patronner, de s'efforcer enfin de la faire vivre!

Vains efforts! La *Paix*, le *Journal de Paris*, la *Charte de 1830*, le *Journal général de France*, le *Messager*, le *Globe*, l'*Epoque* ont tous successivement disparu après avoir englouti des sommes considérables puisées à toutes les caisses, prélevées sous toutes les formes.

Le parti conservateur n'a pas été plus heureux en fait de revues qu'en fait de journaux. Tous ses essais, depuis la publication de la *Revue du Progrès social* jusqu'à la résur-

rection de la *Revue française*, malgré l'actif concours de M. Guizot, ont été infructueux et n'ont abouti qu'à des sépultures.

Ainsi que nous l'avons dit au commencement de cet article : par les petites choses on peut juger des grandes ! Quelle garantie avons-nous que le parti conservateur soit plus habile à conduire les affaires de l'Etat que celles des revues qu'il a entrepris de fonder ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que pas un des journaux, pas une des revues qu'il a fondés n'a pu subsister et n'existe, et que, si la Révolution n'avait pas légué à l'Empire, l'Empire à la Restauration, et la Restauration au gouvernement actuel le *Journal des Débats*, le *parti conservateur* n'aurait pas un seul organe, puisqu'il est convenu que la *Presse* ne représente que le *parti faiseur*.

Le moins que le *Messager* ait coûté au gouvernement pendant les six ans que le cabinet du 29 octobre a cru devoir le faire paraître, c'est 600,000 fr. Pendant ces six années, quels services a rendus ce journal ? Toute sa politique se bornait à quelques rares rectifications. Tout article de discussion, toute étude de la question, même la plus simple, en étaient impitoyablement bannis.

Etait-ce faute d'écrivains de talent ? Non. Le gouvernement a depuis longtemps à sa solde plusieurs écrivains très distingués qu'il a réussi à enlever à la presse opposante. Cela était de bonne guerre, et cela pouvait être de bonne politique. Mais de ces écrivains qu'en a-t-il fait ? Il les a confinés dans des sinécures ; il ne les emploie pas, il les amortit ; il en a fait des muets !

Voilà comment le gouvernement, comment le parti conservateur entendent la presse et la direction des esprits ! Tout aboutit ainsi au gaspillage le plus déplorable, et à l'impuissance la plus manifeste.

Il y a quelque chose de pire encore que de ne rien faire, c'est de mal faire.

Si par les petites choses, nous jugeons des grandes, nous

dirons que le *parti conservateur* n'a pas le droit de se railler du *parti faiseur*.

II.

17 mai 1847.

Le *parti faiseur* doit avoir un programme. Quel est-il ?

A cette question, voici sa réponse :

Comme il y a deux espèces de *conservateurs*, les optimistes et les progressistes, les aveugles et les clairvoyants, il y a aussi deux sortes de *faiseurs*, les bons et les mauvais, les bienfaiseurs et les malfaiseurs, ceux dont l'activité est calme et féconde, et ceux dont l'activité est tracassière et stérile.

Les premiers sont rares, les seconds nombreux. Il ne faut pas les confondre.

Les premiers se font distinguer des seconds par des idées justes, des convictions profondes, une volonté ferme, une grande vigueur d'exécution ; les seconds se font distinguer des premiers par l'absence d'idées, la versatilité d'opinions, la minutie d'esprit, le besoin de toucher à tout, uniquement dans le désir de faire parler d'eux, besoin qui n'aboutit jamais qu'à l'impuissance et souvent au ridicule.

Les premiers simplifient tout, ils échappent aux difficultés en s'élevant au-dessus d'elles, ils vont droit aux causes; les seconds ne savent que compliquer, ils s'arrêtent aux détails qui les perdent, ils n'aperçoivent que les effets.

Toute chose a son grand et son petit côté ; ceux-ci n'atteignent jamais à l'autre ; ceux-là finissent les questions, les apaisent : ceux-ci les commencent, les irritent.

Ces derniers sont le fléau de toute administration qui les compte ou à sa tête ou dans son sein.

Ils entassent statistiques sur statistiques qui se démentent, ordonnances sur ordonnances, circulaires sur circulaires s'annulant les unes par les autres ; ils excellent dans les programmes, c'est-à-dire dans les nomenclatures.

Si l'on veut un programme menteur, c'est donc à ceux-ci, non à ceux-là, qu'il faut le demander. Ils ne se feront pas

prier pour le rédiger. Quoi de plus facile, en effet, que de mettre des étiquettes sur un sac, sur des tiroirs ou des cartons, c'est aussi facile que de faire de grandes phrases où l'on vous dit : « Toutes les politiques vous promettront le » progrès, la politique conservatrice seule vous le don- » nera. »

S'il était possible d'éprouver à ce sujet le plus léger embarras, il suffirait pour en sortir d'extraire des dernières circulaires électorales les promesses faites, les engagements pris, les vœux énoncés, les économies, les mesures, les réformes qu'on se proposait alors de réclamer solennellement.

L'énumération en serait longue, mais peu variée.

Le *parti faiseur*, qui puise dans le sentiment de sa valeur l'indifférence contre laquelle viennent s'émousser tous les traits de l'ironie, le *parti faiseur*, auquel ce journal sert d'organe, ne fait pas plus de cas de la politique de programme et de nomenclature que de la politique de prospectus et de discours, sous les grands mots de laquelle il n'y a « rien, rien, rien. »

De même que ce qui fait la solidité d'une voûte, c'est l'étroite solidarité de toutes les pierres entre elles ; de même ce qui fait la solidité d'un gouvernement, c'est l'étroite solidarité de toutes ses dispositions politiques, administratives, économiques, fiscales. Aucune ne devrait jamais contredire l'autre ; toutes devraient se lier entre elles, se prêter un mutuel appui, concourir à un but commun, émaner d'une même pensée. C'est précisément ce qui n'a pas lieu et ce qui nous donne des craintes sérieuses sur la durée de notre édifice politique, lézardé de toutes parts et chancelant sur ses fondations.

Toute réforme, si petite qu'elle soit, doit faire partie d'un plan d'ensemble, au risque d'être une perturbation, non une amélioration.

Rendons notre pensée sensible par un exemple, et prenons cet exemple dans deux propositions que la Chambre des députés est sur le point de discuter.

Nous voulons parler de la réduction de l'impôt sur le sel, et de l'adoption de la taxe uniforme des lettres à 20 centimes.

La question n'est pas d'inscrire ces deux réformes au frontispice d'un programme, rien de plus facile ; la question est de savoir qui les accomplira : sera-ce le cabinet actuel, cédant à contre-cœur à une nécessité parlementaire, ou sera-ce un ministère nouveau, laborieux, fermement animé du désir de faire et de bien faire, se rendant exactement compte, sans illusions comme sans craintes, de toute l'étendue de sa tâche, de toutes les difficultés de son œuvre, et puisant la force d'en venir à bout dans cet ardent amour de la chose publique, ou dans cette vive aspiration vers la postérité, qui seuls font les bons règnes et les grands ministres ?

Accomplies par le ministère actuel, ces deux mesures isolées, ces deux hors-d'œuvre aggraveraient la mauvaise situation de nos finances, et creuseraient plus profondément encore le gouffre du déficit. L'incurie du ministère, son impuissance, dont il a la conscience, le condamnent à combattre à outrance tout dégrèvement d'impôt, toute réforme, tout changement, quels qu'ils soient. Il y a des généraux inhabiles ou malheureux qu'il ne faut jamais presser de livrer bataille ; il ne faut pas demander à la faiblesse d'être la force, à l'immobilité d'être le mouvement, au gaspillage d'être l'économie, à l'insouciance d'être la prévoyance, à la stérilité d'être la fécondité, à l'égoïsme d'être le patriotisme !

La taxe de consommation sur les sels est portée au budget de 1848 pour 71 millions et demi (1) ; le produit brut des postes y figure pour près de 52 millions (2) ; touchez donc à deux branches de recettes aussi importantes, si vous n'avez

| | | |
|---|---|---|
| (1) Sels. (Administration des douanes)..... | 58,153,000 | 71,527,000 |
| Sels. (Administration des contributions indirectes.... ..... | 13,374,000 | |
| (2) Produit des postes brut ..... | 51,944,000 | 17,227,333 |
| Dépenses des postes ..... ..... | 34,716,667 | |

pas de vues d'ensemble, si vous ne savez pas d'avance où vous trouverez, soit des suppressions de dépenses, soit des augmentations de produits équivalentes aux dégrèvements opérés, ces dégrèvements ne dussent-ils constituer qu'une perte temporaire de revenu !

Vouloir faire marcher en avant un ministère sans idées, autant vaudrait entreprendre de faire remorquer un convoi par une locomotive sans combustible ! Ainsi s'explique l'inaction du cabinet. Il ne se meut pas uniquement parce qu'il ne peut pas se mouvoir, et notre tort, tort que nous avouons en toute loyauté, a été d'attribuer à l'esprit de résistance ce qui, de sa part, n'était que le fait de l'impuissance.

Il ne faut pas se faire d'illusion; or, c'en serait une que d'attendre du ministère qu'il accomplît la plus petite réforme, aussi bien dans l'ordre économique que dans l'ordre politique, pas plus dans la session prochaine que dans celle-ci, qui va finir. Tant que le ministère vivra, rien ne sera changé, rien ne sera tenté, et peut-être est-ce à souhaiter; car il y aurait lieu de craindre qu'il n'arrivât, pour les réformes dont l'accomplissement lui serait imposé, ce qui est arrivé pour les chemins de fer.

La France voulait des chemins de fer; il s'en faisait de toutes parts, en Angleterre, en Allemagne, en Russie, en Amérique; la France avait raison d'en vouloir. Sous le coup de cette volonté et de cette nécessité impérieuses, qu'a fait le ministère? Avant de se décider en faveur d'un système d'exécution et d'exploitation, s'est-il emparé de la question pour l'étudier dans tous ses développements, dans toutes ses applications, pour la creuser; en a-t-il mesuré la profondeur, l'élévation et l'étendue; a-t-il cherché à se rendre compte de toute la portée de cette révolution pacifique dans les divers rapports des peuples chez eux et entre eux, au point de vue de leur politique, de leur industrie, de leur commerce? Non; il a été d'une idée à l'autre, sans s'arrêter à aucune, adoptant alternativement tous les systèmes opposés, flottant au gré de la majorité et subordonnant l'in-

térêt général à des considérations locales ou individuelles, ne s'enquérant même pas si la France, en entreprenant à la fois tant de travaux, n'outrepassait pas ses ressources disponibles, n'aventurait pas son crédit, ne s'affaiblissait pas, ne s'exposait pas une crise financière déjà fort grave et qui peut encore le devenir infiniment plus ?

La France, s'étant mise la dernière à l'œuvre, aurait pu, aurait dû profiter de l'expérience acquise par les autres pays qui l'avaient devancée dans l'établissement des chemins de fer ; mais, pour cela, il eût fallu un ministère vigilant, laborieux, ayant et la fécondité qui conçoit, et la fermeté qui exécute; or, c'est précisément le ministère qui nous manque.

On a cru qu'il suffisait de voter des chemins de fer pour en avoir, et l'on en a voté aveuglément. Aujourd'hui, quel mécompte! quels embarras! comment faire pour en sortir ? Sera-ce le ministre qui a créé ces embarras qui les vaincra ? Il n'est guère permis de l'espérer.

Avant tout, ce qu'un gouvernement, ce qu'un ministère, ce qu'un parti doivent savoir, c'est ce qu'ils veulent, c'est vers quel but ils tendent. Il ne suffit pas de proclamer, comme le font le ministère et le parti conservateur, à tout propos, qu'on veut la paix et l'ordre. A quel prix, à quelles conditions ? La paix avec l'honneur, l'ordre avec la liberté, ne sont pas la même chose que l'ordre sans la liberté et la paix sans l'honneur.

C'est pourquoi tout programme ne peut jamais qu'être vague ou incomplet. S'il se tient dans le vague, comme le discours de Lisieux, on voit à quoi cela engage ! S'il veut être précis, c'est moins encore. Jugez donc sans appel du mérite d'un livre et du génie de l'auteur sur une table des matières! La table des matières pourrait être un modèle de méthode, et le livre n'avoir aucune valeur; le livre pourrait être un chef-d'œuvre, et la table des matières n'offrir aucun attrait.

Quand on est vraiment à la hauteur du pouvoir, on n'en détaille pas le menu. Ce serait l'abaisser et s'abaisser soi-

même; ce serait prouver qu'on n'en a qu'une petite et fausse notion.

Il n'y a que les partis et les hommes qui n'ont pas d'idées qui font des programmes, comme il n'y a que les généraux sans élan qui sacrifient au plan de la bataille qu'ils ont dicté la victoire imprévue qui s'offre à eux.

Accepter pour le glorifier le nom que l'ironie lui a décerné, tel doit être le seul programme du *parti faiseur*.

---

## 1847.

# LES OPTIMISTES : CE QU'ILS DISENT.

« Leurs yeux ont pour ainsi dire la faculté de s'ouvrir ou de se fermer, selon leurs désirs. Ce qui est clair leur paraît réellement obscur. Ce qui est prouvé demeure incertain ou même faux. Ils vivent plongés dans leurs propres ténèbres, et quand la *lumière* essaie de pénétrer, elle leur est à la fois insupportable et douteuse. »
GUIZOT, *Des Moyens de gouvernement.*

21 juillet 1847.

Les optimistes trouvent que nous avons eu deux torts :

Premièrement, de prendre trop au sérieux ces paroles de M. Guizot, du 1er août 1846 : « *Toutes les politiques vous* » *promettront le progrès, la politique conservatrice seule* » *vous le donnera ;* »

Deuxièmement, d'attacher trop d'importance à ces autres paroles du même ministre, prononcées, huit mois après, le 28 mars 1847 : « *Ceux qui trouveront que le gouvernement* » *n'a pas le véritable amour, la véritable intelligence du pro-* » *grès, ceux-là passeront dans les rangs de l'opposition.* »

Ils prétendent que nous n'aurions dû accorder aucune confiance aux premières, aucune attention aux secondes. Il ne fallait pas changer l'épigraphe que nous avions prise. Qu'importait qu'elle n'eût plus de sens, qu'importait qu'elle n'abritât plus qu'un mensonge ! En tout cas, il fallait la supprimer sans bruit, à la première occasion propice.

Nous avions, — disent-ils, — devant les yeux un excellent exemple à suivre : celui de M. de Morny. Est-ce qu'a-

près avoir demandé plus bruyamment que l'opposition elle-même, que la « *lumière se fît*, » ça l'a empêché, après que la lumière a été faite, de proposer ce fameux ordre du jour ainsi motivé : « *La Chambre,* SATISFAITE *des explications qui lui ont été données par le gouvernement, passe à l'ordre du jour ?* » — En politique, se croire obligé d'être conséquent, mais c'est de l'inconséquence ; et où cela mène-t-il ? A l'isolement.

Vous vous trompez étrangement, ajoutent-ils, si vous pensez que le ministère se retirera après la session, ou changera de conduite et de langage. Pourquoi le cabinet se retirerait-il ? Ne sommes-nous pas 225 qui le soutenons, qui composons la garde ministérielle, vieille garde que rien ne fait reculer, qui affronte la lumière aussi bravement que la garde impériale affrontait le feu ? C'est à peine si quelques semaines se sont écoulées depuis que le vaisseau ministériel s'est radoubé, et a « *virilement* » remplacé M. Lacave-Laplagne par M. Dumon, M. Dumon par M. Jayr, M. Moline Saint-Yon par M. Trézel, M. de Mackau par M. de Montebello. Sur les neuf ministres dont se composait à sa naissance (1) le cabinet du 29 octobre, il n'en reste plus que trois : MM. Guizot, Duchâtel et Cunin-Gridaine. Bientôt même il n'en restera plus que deux. Pourquoi le ministère changerait-il de conduite et de langage ? N'est-ce pas à ce langage et à cette conduite qu'il doit sa longévité ? S'il eût fait comme sir Robert Peel, il eût eu le même sort : il fût tombé. Il a donc bien fait de ne pas l'imiter.

Ainsi raisonnent les optimistes.

A les en croire :

La session qui va finir a été fort bien remplie ; les six mois qu'elle a duré ont été parfaitement employés ; les propositions de MM. Duvergier de Hauranne et de Rémusat ont

(1) MM. Martin (du Nord), *Guizot*, *Duchâtel*, *Cunin-Gridaine*, Teste. Villemain, Soult, Dupéré, Humann.

été écartées; la réforme postale a été repoussée; la réduction de l'impôt sur le sel, bien que votée, n'en est pas plus avancée; la liberté de l'enseignement, promise depuis 1830, en est à son troisième rapport, et ce ne sera probablement pas le dernier; les projets de loi sur le régime des prisons, sur les livrets des ouvriers, sur le travail des enfants dans les manufactures, sur les modèles et dessins de fabrique et de commerce, etc., sont également à l'état de rapports.

Nos finances sont dans une situation qui ne doit donner aucune inquiétude, et qui ne réclame aucune mesure énergique ;

Notre budget est d'une simplicité et d'une clarté qui ne laissent rien à désirer;

L'amortissement est une combinaison financière que l'Angleterre a eu tort d'abandonner et que nous avons raison de conserver ;

La dépense de notre armée, bien qu'elle s'élève à plus d'un million par jour, 365 millions par an, n'excède pas nos ressources : la réduire, ce serait donner aux factions toute la force qu'on enlèverait au gouvernement ;

L'argent que nous consacrons à notre marine n'est pas dilapidé ;

La colonisation de l'Algérie est en bonne voie ;

La France n'a pas besoin d'alliés sur lesquels elle puisse compter ; il lui suffit de n'être pas en guerre avec l'Angleterre ;

Il ne faut pas prévoir les événements et l'avenir de trop loin ; il suffit de parer aux difficultés du jour ; le jour suffit au présent ;

Nous sommes si convenablement, si utilement représentés à l'étranger, qu'il n'est nullement nécessaire que nos ambassadeurs et nos ministres plénipotentiaires soient à leur poste ;

Depuis sept ans le gouvernement s'est affermi et son autorité s'est accrue ;

L'esprit révolutionnaire s'est affaibli et le communisme ne fait aucun progrès ;

L'instruction primaire et populaire est aussi largement dotée qu'elle doit l'être ;

L'instruction secondaire suffit à tous les besoins de la société ;

Rien de ce qu'il y avait à faire d'essentiel et d'urgent n'a été négligé ;

L'agriculture a tort de se plaindre ;

L'industrie et le commerce sont prospères ;

Notre crédit n'est pas comprimé, et l'on aurait tort d'attacher trop d'importance à ces chiffres : *ministère du 1er mars*, cours du *3 0/0 français*, le 30 juin 1840, 85 fr. 10 ; cours du *3 0/0 anglais*, 91 5/8, écart, 6 52 ; *ministère du 29 octobre* (affermissement et triomphe de la GRANDE POLITIQUE), cours du *3 0/0 français*, le 30 juin 1847, 77 fr. 30 ; cours du *3 0/0 anglais*, 89 1/8, écart, 11 82 (1) ;

M. Guizot, ministre des affaires étrangères, dans la séance du 17 juin 1847, n'a porté aucune atteinte à son caractère et n'a perdu aucun de ses droits à la confiance de la diplomatie européenne et du monde politique, en lisant à la tribune une lettre particulière, intime, toute confidentielle, qui ne lui avait pas été adressée, qui ne lui appartenait à aucun titre. Qu'importe la manière dont il se l'est procurée, qu'importe qu'un pareil fait de violation d'une correspondance privée soit sans exemple, même dans les plus mauvais jours de la Révolution française ! Tout est bon à qui se défend ;

M. Duchâtel, dans la séance du 25 juin 1847, a donné des explications telles que la majorité a dû s'en déclarer SATISFAITE ; il a prouvé qu'il était resté étranger à la contribution de 100,000 fr., audacieusement prélevée sur MM. Adam et Thibaudeau ; il a prouvé qu'il était faux qu'on eût offert aux maîtres de postes réunis chez leur conseil, Me Jouhaud, de déposer une somme de 1,200,000 francs payables après la présentation et le vote d'un projet de loi sur les relais ; il a prouvé qu'on n'avait pas trafiqué de la croix d'honneur ; il

(1) ÉCART presque double : 11 fr. 82 c., au lieu de 6 fr. 52 c.
BAISSE, 7 fr. 80 c. : 77 fr. 30, au lieu de 85 fr. 10 c.

a prouvé que le rachat, moyennant la somme de 300,000 fr., du mémoire dont il avait été question devant la police correctionnelle, dans l'audience du 24 janvier 1847, n'était qu'une invention dénuée de preuves, bien que le fait eût été judiciairement avoué et constaté; il a prouvé qu'il y avait une erreur de deux zéros sur le livre de caisse du *Globe*, qui atteste que M. Mermilliod (*ce riche conservateur*, selon l'expression de M. le premier président Séguier) n'a jamais versé que 600 fr., prix de cinq actions de 120 fr., tandis que c'était 60,000 francs que l'ancien député du Havre avait versés; il a prouvé qu'on n'avait pas fait de certaines nominations de pairs l'objet de *conventions occultes aussi offensantes pour la dignité de ce corps* qué pour l'officier-général à qui M. Guizot ne craignit pas de dire: *Rien pour rien*, etc.;

M. Cunin-Gridaine, ministre de l'agriculture et du commerce, n'a jamais été pour rien dans les cinq cents actions du Nord, délivrées à MM. Cunin-Gridaine PÈRE et fils, par la *Compagnie Rosamel*, sous les nos 6,301 à 6,820; il est également faux que la *Compagnie Pepin-Lehalleur* l'ait jamais inscrit sur ses livres pour cinq cents actions; ce qui a été rapporté à cet égard par le *Journal de la Somme* est une fable, bien que le récit circonstancié de ce journal n'ait jamais été contredit par le *Moniteur parisien*; ces mots énergiques de MM. Duchâtel et Guizot: M. Duchâtel: « *Un ministre qui aurait souscrit des actions du chemin de fer du Nord ou de tout autre dans le but évident de se procurer des primes, ce serait une action honteuse!* » M. Guizot: « *Une action infâme!* » ne sauraient donc s'appliquer à leur honorable collègue M. Cunin-Gridaine;

M. Hébert, garde-des-sceaux, ministre de la justice, a eu parfaitement raison de poser, dans la séance du 25 juin 1847, ce principe qui sera désormais la règle du ministère public: « *Je déclare que pour poursuivre des faits il faut croire à leur existence; je déclare qu'en considérant aussi bien les faits allégués que ceux qui les allèguent* (MM. Gustave de Beaumont, Léon de Maleville, Émile de Girardin), *je*

» *ne crois pas à leur existence.* » Peu de temps auparavant, il est vrai, le 4 mai 1847, un prédécesseur de M. Hébert, un ancien garde-des-sceaux, ministre de la justice, encore l'un des présidents de la cour de cassation et pair de France, s'exprimait ainsi à la tribune de la chambre des pairs : « *Mon premier besoin est de désavouer nettement, énergi-* » *quement, je ne dis pas toute participation, mais la plus* » *légère connaissance de ces pratiques. Si elles ont une om-* » *bre de réalité, le cadre qu'on leur a donné en exclut non* » *seulement la* VÉRITÉ, *mais encore la* VRAISEMBLANCE. » Une telle déclaration n'eût pas embarrassé M. Hébert ; si on fût venu lui dire qu'un de ses prédécesseurs, deux fois ministre, et, avant qu'il ne fût ministre, l'une des lumières et des illustrations du barreau, pair de France, président de chambre à la cour de cassation, etc., s'était exposé à la peine de la dégradation civique et à trois années d'emprisonnement, M. Hébert n'eût pas hésité à croire à la vérité et à la vraisemblance du fait et à poursuivre ;

Le ministère de la guerre a fait spontanément, dans l'affaire Bénier, tout ce qu'il devait faire ;

Le ministère de l'intérieur n'a pas attendu qu'on lui dénonçât à la tribune quelques-uns des scandaleux abus qui condamnent à une mortalité effrayante la population des maisons centrales, pour révoquer un chef de division dont le frère était *entrepreneur* de la maison de Clairvaux, et qui avait dans presque toutes les maisons centrales des parents intéressés ;

Le gouvernement, quoi qu'on en dise, veille et n'attend pas pour faire son devoir que la tribune parlementaire se convertisse en parquet judiciaire ;

Il est tout simple d'avoir nommé, le 16 décembre 1843, M. Teste pair de France et l'un des présidents de la cour de cassation, même alors que des bruits fâcheux avaient acquis une consistance telle que le cabinet ne croyait plus pouvoir, sans se discréditer lui-même, le garder parmi ses membres ;

MM. Guizot et Duchâtel ont fait un véritable acte de

*virilité* (l'expression de M. Guizot n'est pas trop forte), en remplaçant comme ils l'ont fait, du soir au lendemain, MM. Lacave-Laplagne, de Mackau et Moline de Saint-Yon : ce qui le prouve, ce sont les heureux résultats que ce changement a produits, résultats manifestes et qu'on ne peut nier ; — voir la discussion de l'Algérie, où M. le général Trézel s'est tant distingué, et la discussion de ces jours derniers, où M. Jayr a tant brillé ;

Il faut être dépourvu de toute impartialité pour trouver mal que M. Duchâtel ait accordé un privilége de troisième théâtre lyrique « bien qu'il ne *crût pas au succès* (*Moniteur* du 18 juin 1847), et soit venu le déclarer à la tribune, alors que cette déclaration publique, coup mortel porté à une entreprise luttant déjà contre d'immenses difficultés, risquait de consommer la ruine de ceux qui ont engagé leur fortune dans cette déplorable affaire ;

C'est un acte de bonne administration que de donner la direction de l'Opéra pour dix années, moyennant 620,000 fr., aux *mêmes* personnes, d'ailleurs fort capables et très expérimentées, qui avaient offert *publiquement* de la prendre moyennant 520,000 fr.; différence pour l'État et les contribuables : un million ;

Ce n'est pas mentir que de déclarer solennellement en mai qu'il n'y aura pas de camp à Compiègne, et, deux mois après, en juillet, de donner les ordres pour qu'il en soit établi un : c'est se raviser ;

Ce n'est pas se contredire que d'adhérer de « *tout cœur* » au projet de colonisation militaire en Algérie au moyen de camps agricoles, et, quelques jours après, de retirer brusquement le projet de loi, le jour même où il devait être discuté : c'est tout simplement changer d'avis ;

Ce n'est pas changer d'avis, c'est mettre son langage en rapport avec les événements, que de trouver juste, nécessaire, la même expédition dans la Kabylie qu'on avait déclarée « IMPOLITIQUE, INIQUE : »

Intervenir en Portugal, ce n'a pas été mettre la France en contradiction avec elle-même et avec le principe de

non-intervention qu'elle a proclamé en 1830 et fait prévaloir ;

Le gouvernement, quand il a délibéré sur un projet de loi ou donné son assentiment à des amendements présentés par une commission, ne change pas trois ou quatre fois d'avis dans une même séance, alors surtout qu'il s'agit de projets de lois où il y a des intérêts engagés pour plus d'un demi-milliard, comme dans les chemins de fer de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon ; ce qu'il a proposé ou adopté, il le soutient avec fermeté ;

M. Desmousseaux de Givré, c'est une justice à lui rendre, n'a pas voulu se séparer de la majorité ; il est inscrit au nombre des 225 SATISFAITS ; son nom est gravé sur la colonne triomphale au haut de laquelle M. de Morny a mérité d'être coulé en bronze ; mais il faut que l'excellent M. Desmousseaux de Givré soit aveugle pour s'être exprimé ainsi à la tribune, dans la séance du 28 avril 1847 : « *Je dis,* » *messieurs, que l'on nous fait une situation intolérable.* » (Oh ! oh ! écoutez ! écoutez !) ET QUE NOUS NE DEVONS PAS LA » SUBIR. *Voilà ce que je dis. Il a été demandé par tous, par* » *toutes les bouches, des réformes financières ; sous toutes* » *les formes, cette pétition est arrivée à la tribune, qu'a-t-* » *on répondu à tout ?* RIEN ! RIEN ! RIEN ! (Exclamations » et rires bruyants.) *On a demandé des réformes administra-* » *tives, on a demandé des mesures de défense nationale.* » *Toujours la même réponse.* »

M. le comte d'Haussonville, gendre de M. le duc de Broglie, ami intime de M. Guizot, bien qu'également l'un des 225 SATISFAITS, est un esprit morose, fantasque ; ce n'est qu'ainsi qu'on peut s'expliquer l'article qu'il s'est avisé d'aller publier dans la *Revue des Deux-Mondes*, intitulé : *De la situation actuelle*, et où se trouvent des phrases telles que celles-ci :

« Une chose restait à faire aux chefs de la majorité, un » devoir nouveau leur était imposé, la diriger et s'en servir. » N'avoir pas su la gouverner, cette majorité, tel est bien le » tort réel du cabinet. Gouverner, c'est vouloir ; gouverner,

» c'est agir; c'est aussi faire les choses à propos et d'une » façon qui les fasse valoir; c'est savoir parler au besoin à » l'imagination des peuples... Si, depuis plusieurs années, » on n'avait jamais vu appeler à des fonctions confiden- » tielles que les hommes désignés par des services émi- » nents rendus à la cause publique ou par des facultés spé- » ciales reconnues de tous, nul ne se serait ému... Qu'on » ne dise pas que les choix fâcheux ont été rares. Oui, cela » est vrai, et voilà le pire. On a compromis la position de » beaucoup de fonctionnaires pour complaire à quelques- » uns; on a fait un grand mal pour de petites raisons... Ni » la réforme postale, ni le dégrèvement du sel, ne sont des » inventions qui tombent des nues. On a donc été étonné » d'entendre le gouvernement prendre parti contre l'abais- » sement de la taxe des lettres avec un luxe d'argumenta- » tion, de démonstrations, de faits à l'appui qui avaient au » moins l'inconvénient de lui donner l'apparence d'être » plus opposé à cette mesure que peut-être il ne l'était en » réalité. A l'occasion de la proposition du dégrèvement » sur le sel, la surprise n'a pas été moins grande quand on » a appris que des renseignements précis allaient être ras- » semblés au ministère des finances et sérieusement mis à » l'étude. En conscience, on pouvait croire les choses un » peu plus avancées...

» *Trois siéges sont devenus vacants en même temps dans* » *les conseils de la couronne. Y a-t-il eu tout prêts pour les* » *occuper des candidats désignés par l'opinion publique?* » *A-t-on du moins trouvé aussitôt quelques hommes de va-* » *leur empressés à tenter la glorieuse aventure? Non... Il* » *est affligeant, en effet, que les hautes fonctions, celles où* » *il est possible d'accomplir le bien en se faisant le plus* » *d'honneur, aient été en vain colportées de porte en porte,* » *et finalement* IMPOSÉES, *à* LEUR CORPS DÉFENDANT, *à des* » *hommes courageux qui les ont acceptées par dévoû-* » *ment, etc., etc.;* »

C'est tomber enfin dans l'exagération que de voir un fait grave, un symptôme fâcheux dans cette lettre du premier

magistrat consulaire, du président du tribunal de commerce de la Seine, de M. Bertrand, aspirant à devenir député, et s'exprimant ainsi : « *L'épithète de* MINISTÉRIEL, *que* » *vous avez attachée à mon nom, est une qualification* INJU- » RIEUSE. »

En résumé, la session est finie, le ministère n'a pas été renversé, la Chambre s'est déclarée SATISFAITE. Que peut-on demander de plus ?

---

[redacted]

# 1847.

## LES CONSERVATEURS : CE QU'ILS PENSENT.

« Les empires n'ont point de jour ni d'années critiques; leur fortune ne dépend pas de l'influence des corps célestes; *ils n'ont d'autre génie et ne connaissent d'autre destin que* LA BONNE ET MAUVAISE ADMINISTRATION. »

Épigraphe du livre des *Moyens de gouvernement*, par M. GUIZOT.

22 juillet 1847.

Les conservateurs clairvoyants, indépendants, qui veulent à la fois l'affermissement et le développement de nos institutions, le pouvoir le plus fort uni à la majorité la plus grande, qui croient, avec sir Robert Peel et M. de Lamartine, « qu'il est plus aisé en politique de vaincre ses ennemis que de triompher de ses amis, » déplorent la nécessité où s'est trouvée la *Presse*, après avoir reçu pour mot d'ordre et adopté pour épigraphe les paroles de Lisieux, de se séparer du ministère le lendemain des discours prononcés les 24 et 26 mars 1847 par MM. Duchâtel et Guizot ; mais ils reconnaissent en même temps que la *Presse*, à moins de cesser d'être ce qu'elle a toujours été, à moins de n'être plus qu'une édition à bon marché du *Journal des Débats*, n'avait pas d'autre parti à prendre. Une alliance désintéressée survit à un dissentiment même profond, mais elle ne survit pas à un congé formel, signifié en termes hautains, et accompagné du geste le plus dédaigneux.

Ils n'oublient pas le concours énergique que la *Presse* a prêté : — au parti conservateur dans la discussion du droit

de visite, — au ministère du 29 octobre 1840 dans la négociation des mariages espagnols, à l'ordre menacé lors de l'exécution de la mesure du recensement, — à la paix compromise, après la signature du traité du 15 juillet 1840, à l'instant où les meilleurs esprits s'égaraient, — enfin, au gouvernement, dans toutes les circonstances décisives où la majorité flottait incertaine, aussi longtemps qu'il a été permis de croire qu'il n'était pas absolument nécessaire de changer les hommes pour changer les choses ;

Ils savent ce qu'ils doivent penser de ces basses calomnies de petites gens qui, ne pouvant pas compromettre l'indépendance en dehors de l'opposition systématique, essaient faussement d'attribuer l'isolement dans lequel la *Presse* s'est retranchée à des mécomptes qu'auraient éprouvées les exigences de son rédacteur en chef. Deux lettres où il était question d'une nomination de pair ont été citées à la tribune : l'une en date du 25 juillet 1838, l'autre en date du 25 janvier 1846 ; ni en 1838 ni en 1846, cette nomination de pair n'a eu lieu ; eh bien ! cela-t-il empêché la *Presse* de soutenir vigoureusement jusqu'au dernier jour de sa retraite, jusqu'en mai 1839, le cabinet du 15 avril 1837 attaqué par la coalition ? Cela a-t-il empêché la *Presse* de soutenir non moins énergiquement le cabinet du 29 octobre 1840 dans les dernières élections générales et dans une circonstance où il avait fait preuve de fermeté vis-à-vis de l'Angleterre, où il n'avait pas craint de briser l'anneau de l'entente cordiale ? Qu'on parcoure la *Presse* du 25 janvier 1846 au 25 mars 1847, c'est en vain qu'on y cherchera la trace d'un ressentiment trahi par une hostilité !

Le 27 mars 1847 seulement, après des avertissements réitérés, la *Presse*, quoiqu'il lui en coûtât de s'isoler, constatait sa séparation en ces termes :

« *Toutes les politiques vous permettront le progrès, la* » *politique conservatrice seule vous le donnera*, » avait dit » solennellement M. Guizot en août dernier, devant la » France électorale assemblée et attentive. Notre confiance » dans ces paroles avait été telle, que nous nous étions

» empressés de les recueillir et de les placer au-dessous » du titre de ce journal. Nous les effaçons: elles ne se- » raient plus qu'un mensonge de notre part si elles y res- » taient, car après le discours qu'à prononcé aujourd'hui » M. le ministre des affaires étrangères, nous l'avouons » avec douleur, aucune illusion ne nous est plus possible, » aucune espérance ne nous est plus permise. »

Ce sont là des faits appuyés de preuves telles qu'ils peuvent braver toutes les interprétations malveillantes.

Les conservateurs qui réfléchissent ne s'expliquent pas que le ministère se soit enivré de sa majorité de cent voix à ce point de ne pas comprendre que les exhortations et les instances de la *Presse* partaient d'un véritable attachement, et étaient dictées par un sentiment parfaitement juste des nécessités de la situation et des exigences de l'avenir, ainsi que tout ce qui s'est passé depuis le 27 mars l'a clairement démontré.

Les conservateurs à qui la passion ne fait pas tout oublier se souviennent de ces paroles de M. Guizot :

« *Le régime représentatif est un régime de transaction et* » *de conciliation continuelle. La liberté divise d'abord et* » *rapproche ensuite.* Qui ne serait frappé aujourd'hui de ce » progrès des sentiments équitables, des idées modérées, » qui tend à s'accomplir et à se manifester partout? Et il ne » serait pas permis de le faire passer dans la pratique des » affaires! Les camps politiques seraient des prisons où les » hommes demeureraient éternellement enfermés et farou- » ches, inabordables les uns pour les autres, comme au » jour du plus vif combat! Une telle prétention, de tout » temps fausse et nuisible, ne peut être, de nos jours, » après nos révolutions, qu'un mensonge intéressé ou une » absurdité palpable (1).

» C'est le propre d'une politique ferme et sage de se » montrer constamment progressive, de ne faire un pas » que pour pousser aussitôt plus loin; c'est déjà un grand

(1) *M. Guizot à ses Commettants.* 6 février 1839.

» tort que de se reposer après la victoire, qu'est-ce donc » que d'en avoir peur ?

» Nul péril ne menace plus les gouvernements nouveaux » que la tentation de se croire anciens et établis; parce » qu'ils sont debout, ils rêvent qu'ils ont des racines, et » s'occupent de s'arranger pour le repos quand leur exis- » tence n'est encore qu'un germe faible et naissant.

» C'est le propre d'une vieille politique de n'admettre » aucune vérité complète, de ne vouloir aucun résultat dé- » cisif, de désavouer de jour en jour ses propres œuvres, » d'invoquer aujourd'hui comme un remède ce qu'hier elle » déplorait comme un danger; enfin, de se retourner sans » cesse dans son lit comme un malade, cherchant partout » le repos et ne le trouvant nulle part.

» Tout ce qui est sérieux attend la règle et peut la rece- » voir. Sachez satisfaire ce qui est légitime, vous aurez un » point d'appui très fort pour réprimer ce qui sera déréglé.

» A mesure que l'influence de nos institutions s'étend et » nous pénètre nous-mêmes, il faut que le pouvoir se rési- » gne à être observé de plus près et sondé plus avant, sous » la condition d'être chaque jour mieux connu et obligé à » plus d'habileté et de sagesse.

» Comme ce que le pays demande, il doit nécessaire- » ment l'obtenir, rien n'importe plus que de le lui assurer » par des moyens réguliers, de peur qu'il ne le cherche par » d'autres voies.

» La Révolution n'est point ingouvernable; mais elle » n'est gouvernable qu'à certaines conditions, et là gît » toute la difficulté. Ce sont ces conditions qu'on mécon- » naît ou qu'on ne sait pas remplir.

» Pour comprendre la Révolution; pour être en état, je » ne dis pas de la régler, mais seulement de lui parler, il » faut donc bien savoir, d'une part, qu'elle a voulu la jus- » tice et la veut encore; de l'autre, qu'elle a fait la guerre » et veut assurer la victoire.

» La justice est pour tous, mais la guerre est contre » quelques-uns ; cela est inévitable.

» La Révolution ne se reposera donc qu'entre les mains
» qui garantiront aux vainqueurs leur conquête, c'est sa
» nécessité; à l'avenir la justice, c'est son but.

» La Révolution n'a pas labouré la France et ébranlé
» l'Europe pour venir se reposer dans le giron d'un minis-
» tère endormi. Sans doute son héritage n'est pas exempt
» de charges: sans doute elle a laissé au pouvoir le plus
» habile, au gouvernement le plus national, des obstacles
» à surmonter et des ennemis à vaincre. Je crains seule-
» ment que nos ministres ne les voient où ils ne sont pas,
» et ne s'y prennent fort mal pour les attaquer là où ils
» sont.

» Ils ont peur de bien peu de choses. Je n'essaierai pas
» d'énumérer tous leurs sujets de crainte. Je ne toucherai
» qu'aux plus apparents.

» Les patentés, les petits électeurs, les jeunes gens, là
» sont, je crois, dans la France nouvelle, les dispositions et
» les influences qu'on redoute le plus.

» L'apparition subite du système représentatif, avec ses
» principaux caractères, nous abuse sur la réalité. Il nous
» semble complet et fort parce qu'il est là, devant nous,
» tel à peu près qu'on trouve son image dans les livres;
» et nous lui demanderions volontiers d'être déjà pour nous
» tout ce qu'il doit être, quand nous avons déjà si peu fait
» pour lui. La conquête de la liberté est quelque chose de
» plus laborieux, et la science n'en est pas si simple.
» Chaque année nous apportera la révélation de quelque
» lacune et la demande de quelque effort.

» Les gouvernements n'échappent point à la condition de
» ce monde; ils ont affaire aux bonnes et aux mauvaises
» parties de la nature humaine. Vainement ne voudraient-
» ils que le bien; vainement se prévaudraient-ils de leur
» innocence; s'ils s'endorment dans la confiance qu'ils ne
» nuisent point, s'ils se reposent sur cette idée que les
» peuples sauront démêler leurs vrais intérêts et sauver
» de ses ennemis le pouvoir qui ne leur porte aucune of-
» fense, ils se verront bientôt surmontés et délaissés. Chef

» et sentinelle de l'ordre social, le gouvernement est là pour » le défendre et se défendre lui-même de ses propres mains. » S'il ne manque pas à la société, si elle se sent vivre en » lui, si elle reconnaît chaque jour la présence et les salu- » taires effets des liens qui les unissent, la société ne lui » manquera pas non plus. Mais si ces liens demeuraient » lâches et flottants, si la main où ils aboutissent paraît » inactive et languissante, la société sera sans force et peut- » être sans volonté pour soutenir un pouvoir qui, loin de » marcher à sa tête et devant elle, semble la supplier de » le traîner péniblement sur ses pas.

» Tout gouvernement a des ennemis et rencontre des » obstacles; pour les surmonter, c'est peu de s'appeler le » gouvernement, il faut l'être en effet; et, pour l'être, il » faut posséder quelque part un point d'appui, recevoir de » telle ou telle source une force qui donne vie au pouvoir, » et lui fournisse les moyens de soutenir la lutte avec avan- » tage. L'autorité ne se fonde point en l'air; elle ne peut » vivre de sa propre substance : isolée, vainement elle pa- » raît avoir en main les revenus publics, une administra- » tion, une armée, tous les instruments d'action; ils s'arrê- » tent, se dissolvent, et lui échappent, si elle ne peut faire » circuler dans ces machines un principe de vie qui ne » leur est point inhérent, et doit venir d'ailleurs.

» La plus puissante de toutes les forces, le plus solide de » tous les points d'appui, ce sont, sans contredit, les besoins » et les intérêts nationaux, le vœu présent et réel de la ma- » jorité des citoyens. Quand le pouvoir a compris ces inté- » rêts et s'en est porté le garant, quand il a entendu ce » vœu et se montre habile à l'accomplir, qu'il soit aux mains » d'une assemblée, d'un ministère ou d'un homme, il est » fort, et peut affronter ses ennemis.

» Dans tous les temps, et surtout dans le nôtre, les peu- » ples ont besoin à la fois de repos et d'activité, de con- » fiance et d'espérance. Une paix inquiète et oisive ne leur » suffit point; ils invoquent également des garanties qui les » rassurent et un mouvement qui les anime.

» Les souverains, comme les peuples, ont, à mon avis, » quelque chose et de très grandes choses à faire dans l'é- » tat actuel du monde. Il faut cependant chercher de sang- » froid quelles sont ces choses avant d'agir, et surtout avant » d'avoir peur, car la sagesse ne marche point derrière l'é- » pouvante (1). »

Etc., etc., etc.

Ils se souviennent aussi de ces paroles de M. Royer-Collard :

« Les constitutions ne sont pas des tentes dressées pour » le sommeil. Les gouvernements sont placés sous la loi uni- » verselle de la création ; ils sont condamnés au travail ; » comme le laboureur, ils vivent à la sueur de leur front. »

Eclairés par la méditation d'écrits dont l'autorité a été consacrée par le temps, éclairés par l'expérience du passé et par l'étude des faits, les vrais conservateurs pensent qu'une halte de plus de dix années est un repos qui ne saurait se prolonger plus longtemps sans danger. Entre le ministère du 6 septembre 1836, qui a fait place le 14 avril 1837 au ministère de l'amnistie, et le ministère du 29 octobre 1840, existe-t-il la nuance la plus légère ? Cependant dix années se sont écoulées. Qu'est-ce que le pouvoir a gagné en autorité et en prestige ? Qu'est-ce que la liberté a gagné en étendue et en garanties ? Quel progrès ont fait nos institutions ? Quel crédit en avons-nous acquis en Europe ? Quel travail de nos ministres a laissé des traces profondes ? Où est le sillon que M. Royer-Collard voulait que le gouvernement labourât à la sueur de son front ? Où sont les idées qui ont été semées, où sont les épis qu'ils ont portés ? Voila les questions que se posent les conservateurs qui pensent ce que pensait M. Guizot, alors qu'il adoptait pour épigraphe de l'un de ses écrits ces paroles d'Omer Talon, que nous avons citées en tête de cet article.

Les convictions et les appréhensions de ces amis sincères de la royauté et de la liberté se résument ainsi :

---

(1) GUIZOT. *Des Moyens de gouvernement.*

L'ivresse du succès mène à l'abus du pouvoir, l'abus du pouvoir mène le pouvoir à sa perte.

Vouloir gouverner sans idées est la plus chimérique des entreprises et la plus dangereuse des expériences.

Le pouvoir qui s'abaisse, loin de devenir plus facile à exercer, voit, au contraire, pulluler autour de lui les obstacles, les intrigues, les exigences, les résistances, les tyrannies, les rivalités.

Plutôt que de ne rien oser, il vaudrait mieux qu'un gouvernement osât trop : le danger serait moindre, car il n'en est pas de plus grand que de laisser les esprits et les bras inoccupés, et plus encore les esprits que les bras.

Le pouvoir n'existe que par ses œuvres; si donc elles sont grandes, il sera fort et honoré; si elles sont nulles, il sera faible et méprisé. Le pouvoir qui ne tente rien n'est pas le pouvoir; toute influence, tout prestige, toute autorité l'abandonnent : il n'existe plus alors que de nom.

Une expérience de sept années a prouvé que la force d'un ministère n'était pas en raison de sa durée : la durée ne suffit pas.

« Croire qu'il n'y a plus rien à faire qu'à reprendre sans » y rien changer la politique des années antérieures, c'est » montrer moins de sagacité que les électeurs; il ne peut » plus être question, désormais, de l'ancienne tactique (1). »

La majorité, — de son propre aveu, — ne doit pas être un but, mais un moyen, un levier, non un oreiller; « la di- » riger et *s'en servir* est le devoir nouveau imposé à ses » chefs (2). »

Le moment est venu « d'agir, de faire les choses à propos » et d'une façon qui les fasse valoir, de savoir enfin parler » au besoin à l'imagination des peuples (3). »

Il ne faut pas attendre à la fin d'un règne que des événements graves nous surprennent.

---

(1) M. D'HAUSSONVILLE. *De la Situation actuelle.*

(2) M. D'HAUSSONVILLE. *De la Situation actuelle.*

(3) M. D'HAUSSONVILLE. *De la Situation actuelle.*

Si depuis dix-sept ans nos ministres avaient fait pour notre agriculture tout ce que pouvait faire pour elle un gouvernement vigilant, prévoyant, actif, un déficit dans notre récolte, se renouvelât-il deux fois de suite, ne serait pas un danger public; dans les années moyennes, nous devrions pouvoir approvisionner le marché anglais ouvert par sir Robert Peel à la libre importation des denrées alimentaires.

Si depuis dix-sept ans nos hommes d'État avaient donné à l'étude approfondie de la question des armées permanentes et de la colonisation de l'Algérie, de l'impôt et de l'emprunt, quelques-unes des heures innombrables qu'ils ont gaspillées en discussions stériles, aujourd'hui nous aurions les premières finances et le premier crédit du monde; notre réseau de voies de communications ne laisserait apercevoir dans ses mailles aucune lacune; nos frais de transport, considérablement réduits, n'opposeraient plus à la consommation les obstacles dont souffre la production; l'égalité des impôts aurait depuis longtemps cessé d'être un mensonge; la modération judicieuse des taxes ne serait plus une théorie suspecte, mais un fait consommé et concluant; notre industrie et notre commerce verraient sans crainte s'abaisser les tarifs d'une protection d'autant plus humiliante qu'elle est plus nécessaire; d'utiles institutions destinées à resserrer les liens entre les classes riches et les classes nécessiteuses, à effacer un dangereux antagonisme sur lequel les yeux sont constamment fixés, imprimeraient à notre époque ce caractère de grandeur que Louis XIV, dans un autre ordre d'idées, a su imprimer à son règne; les vaisseaux de la France sillonneraient toutes les mers, elle serait le centre d'une vaste confédération maritime.

Un temps précieux a été perdu; le temps qui appartient au passé n'appartient plus à l'avenir, mais ce doit être une raison de plus pour redoubler d'activité, de zèle, de vigilance, d'efforts; si le ministère persiste dans son inaction, il ne faut pas tarder plus longtemps à le changer, et non-seulement changer les hommes, mais surtout changer les

choses.—« Deux conditions, l'une ou l'autre du moins, sont » indispensables pour l'exercice du pouvoir. Il faut y apporter ou cette heureuse réunion de facultés bien réglées qui » forme ce qu'on appelle le bon sens, ou cette prédominance extraordinaire d'une faculté supérieure, la force de » volonté, par exemple, qui suffit quelquefois à un homme » pour acquérir et conserver quelque temps un grand empire (1). » A défaut d'hommes doués de cette faculté supérieure, qu'on prenne des hommes de bon sens et de bon vouloir, d'une honnêteté à l'abri de tout soupçon. Ce qui nous manque aujourd'hui, ce sont des hommes pour gouverner et administrer, c'est à dire organiser, réformer, simplifier. Pourquoi nous manquent-ils? A quelles causes doit être attribuée cette disette d'hommes d'État dans un pays qui compte 35 millions d'âmes, qui a donné naissance à Henri IV, à Louis XIV et à Napoléon, à Sully, à Richelieu, à Colbert, à Vauban, à Turgot, à tant d'écrivains et d'artistes éminents, de guerriers et de marins illustres? Il n'y a pas d'effets sans causes, il faut les rechercher.

Voilà trop longuement, bien qu'incomplétement, ce que pensent les conservateurs qui sont aujourd'hui aux optimistes ce qu'étaient de 1827 à 1829, aux prétendus royalistes, MM. Casimir Périer, Benjamin Constant, de Broglie, de Montalivet, Guizot, Thiers, les généraux Sébastiani, Gérard, Lamarque!

Ces conservateurs appliquent à la situation, œuvre de M. Guizot, ces paroles de M. Guizot :

« Je ne conteste point le péril. Je pense qu'il y en a beaucoup pour le trône comme pour la France, dans la situation actuelle. Seulement, à mon avis, C'EST LE SYSTÈME DES » MINISTRES QUI LE REND IMMENSE. »

(1) M. GUIZOT. *Des Moyens de gouvernement.*

# 1847.

## LE COMMENCEMENT ET LA FIN DE LA SESSION.

« Le ministère veut-il nous effrayer sur le péril? — L'anarchie est à la porte; les théories démocratiques bouleversent les esprits; toutes les passions désordonnées se soulèvent. A-t-il besoin de nous donner une haute idée de sa force? — La France entière veut l'ordre et le repos; elle repousse avec effroi, avec indignation, toute tentative révolutionnaire; elle se rit des utopies de quelques rêveurs chimériques. Qui faut-il croire du ministère en épouvante ou du ministère en présomption? — Quand voit-il bien? Est-ce quand il tremble ou quand il se vante? »

GUIZOT. *Des Moyens de gouvernement.*

23 juillet 1847.

Lorsqu'on s'est évidemment trompé de route, la prudence conseille de revenir sur ses pas jusqu'à ce que l'on ait reconnu la véritable route qu'on aurait dû suivre.

Examinons donc quelle était, au commencement de la session, la situation du ministère, afin de vérifier si en effet il s'est fourvoyé.

Jamais, depuis seize ans, la situation d'aucun cabinet n'avait été aussi bonne, bien que la récolte eût été mauvaise et que la cherté du pain fût venue révéler dans toute leur gravité les funestes résultats d'une trop longue nonchalance de la part du gouvernement, d'une coupable ignorance de la part de l'administration.

Des élections générales avaient eu lieu le 1er août 1846.

Ces élections avaient donné une immense majorité aux idées d'ordre et de progrès que nous représentons dans la

presse, à ces idées qui écartent toute réforme subversive et prématurée, mais qui excluent aussi l'immobilité dans l'intérêt même de la stabilité.

Si quelques voix suspectes et quelques journaux passionnés s'élevaient contre la conclusion des deux mariages célébrés à Madrid, l'opinion à peu près unanime n'en prenait que plus vivement parti pour M. Guizot contre lord Palmerston et lord Normanby, pour M. Bresson contre M. Bulwer, pour la *Presse* contre le *Constitutionnel*.

Telle était sur cette question la force du sentiment public que le *Siècle*, contenu par le grand nombre de ses abonnés, était obligé de prendre le milieu entre les opinions de ces deux journaux.

La réserve de bon augure, gardée dans le discours de la couronne à l'égard de la Grande-Bretagne, unanimement approuvée, était généralement interprétée comme le point de départ d'une politique extérieure plus ferme, plus judicieuse, plus prévoyante, plus nationale.

MM. Billault, Dufaure, et leurs amis politiques, prenaient une résolution qui, précisément parce qu'elle attestait leur impartialité, honorera toujours leur caractère. Ayant, en plusieurs circonstances dans les sessions précédentes, reproché au ministère un excès de condescendance envers l'Angleterre, plutôt que de tomber dans l'injustice de la partialité et dans l'inconséquence de la contradiction, ils préféraient s'isoler et se séparer de l'opposition systématique.

C'était là un grand fait dont il était facile de tirer un immense parti. Les hommes les plus considérés du centre gauche venant ainsi spontanément et sans conditions à la majorité, la majorité n'avait qu'à leur ouvrir cordialement ses rangs. Non seulement elle se grossissait par cette fusion, mais encore elle se popularisait par cette adhésion; elle acquérait cette autorité du prestige qui n'a jamais nui à la force du nombre. La pente que tout gouvernement habile doit travailler à ménager s'établissait naturellement. Le gouvernement, plus fort, ce qui se traduit par plus libre,

échappait sans efforts à la tyrannie des exigences individuelles, à l'humiliation des marchés clandestins, au danger de la corruption, qui n'ajourne les crises que pour les aggraver. M. Thiers, acculé à l'opposition systématique, était plus encore que par le passé éloigné du pouvoir. Le ministère, qui avait derrière lui sept années, en avait devant lui pour le moins un nombre égal. Quel moment plus propice, quelle occasion plus favorable de répudier tout esprit exclusif, de faire un appel sympathique à tous les dévoûments éclairés, à toutes les capacités éprouvées, à toutes les activités intelligentes, à tous les savoirs constatés, à tous les concours utiles, pour expédier les affaires arriérées, vaincre les résistances nuisibles, réprimer les abus, accomplir les réformes, aplanir les difficultés, constituer enfin le pouvoir et simplifier l'administration, de telle sorte qu'ils soient, ce qu'ils sont encore loin d'être, à la hauteur de tous les besoins légitimes, de toutes les justes exigences de la société nouvelle! Qui pourrait nier qu'il n'y ait dans cet ordre de travaux immensément à faire? Qui pourrait nier que l'activité du pays laisse fort loin en arrière l'activité de son gouvernement? Celle qui devrait diriger est, on ne saurait le contester, celle qui se fait remorquer.

La situation était admirable, et pour organiser le pouvoir et pour désorganiser les partis. C'était une de ces situations heureuses, rares et décisives, qui ne se présentent pas deux fois dans l'existence d'un ministère, si longue qu'elle soit.

Nous avions mieux fait que de la comprendre, nous l'avions pressentie. Cent articles de la *Presse*, publiés de juillet 1846 à mars 1847, sont là pour l'attester, et si MM. Guizot et Duchâtel étaient véridiques, interrogés, ils répondraient que tout ce qu'on vient de lire, nous n'avons cessé de le leur dire et de le leur répéter jusqu'au jour où notre congé nous a été si arrogamment signifié, où nous n'avons plus eu qu'à choisir entre un optimisme sans bonne foi ou une opposition temporaire.

Après la discussion et le vote de l'adresse, si le cabinet

avait voulu se fortifier, soit en se modifiant, soit en augmentant le nombre des départements ministériels (ce qui n'eût pas été notre avis), cela eût été facile. Il lui eût suffi de laisser entrevoir aux Chambres le désir de se mettre activement à l'œuvre attardée. Les refus humiliants qu'il a éprouvés plus tard, le 9 mai 1847, il ne les eût pas éprouvés trois mois plus tôt, et la *Revue des Deux-Mondes* n'aurait pas reçu ce triste aveu de M. le comte d'Haussonville : « Trois siéges sont devenus vacants dans les conseils » de la couronne... Ces hautes fonctions ont été en vain » colportées de porte en porte, et finalement *imposées à* » *leur corps défendant* à des hommes courageux qui les ont » acceptées par dévoûment. »

Rien de ce que le ministère eût demandé pour donner au pouvoir plus de ressort ne lui eût été refusé contre la promesse de faire aussi sa part à la liberté dès que le moment opportun serait venu. Le gouvernement n'aurait eu qu'à gagner à ce marché, car le pouvoir, parmi nous, a infiniment plus à acquérir en élévation et en profondeur que la liberté n'a à acquérir en étendue. Les discussions épuisées et rebattues eussent forcément fait place à des discussions où il eût fallu apporter autre chose que de vagues déclamations et des lieux communs surannés, où il eût fallu apporter des notions précises et des idées applicables. Cette session-là eût été la défaite et la retraite de la vieille opposition.

Mais, enivré de sa majorité, obéissant à l'aveugle domination d'amis exclusifs et intolérants, le ministère a mieux aimé persister dans ses vieux errements. D'immobile qu'il était, il est devenu rétif; quand il fallait combler l'ornière, il l'a creusée. Où cela l'a-t-il conduit? — A mettre dans un jour encore plus grand son impuissance radicale; à donner raison à ses détracteurs; à rendre à l'opposition la force qu'elle avait failli perdre; à discréditer sa majorité; à déconsidérer aux yeux de leurs électeurs les cent députés conservateurs qui ne s'étaient fait élire qu'en servant d'écho, dans leurs colléges, au cri retentissant de progrès

parti de Lisieux; à enlever au pays ses dernières espérances, ses dernières illusions, à le jeter dans l'anxiété. Et telle est cette anxiété, qu'il se surprend aujourd'hui à douter de l'efficacité de ses institutions!

Voilà en quatre mois tout le terrain qu'on a perdu en marchant à reculons, lorsque le seul moyen de s'éloigner de l'abîme était de marcher en avant, lentement, prudemment, mais *constamment*, suivant ce précepte de M. Guizot, qu'on ne saurait trop souvent répéter : « C'est le propre » d'une politique *ferme et sage* de se montrer *constamment* » progressive, de ne faire un pas que pour pousser aussitôt » plus loin. C'est déjà un grand tort que de se reposer après » la victoire; qu'est-ce donc que d'en avoir peur? »

Pas une séance dans ces quatre mois qui n'ait été marquée ou par un mensonge, ou par un démenti que les ministres se donnaient eux-mêmes, ou par un blâme de leur propre majorité, ou par une humiliation, ou par une déception, ou par une défaite, ou par un scandale! Un seul jour, le 25 juin 1847, le ministère a eu un triomphe. Quel triomphe et à quel prix? Seuls, M. de Morny et la majorité à sa suite pourraient dire ce qu'il en a coûté à leur conscience, à leur dignité, de nier la clarté du jour, quand cette clarté était si grande qu'elle les forçait de fermer les paupières et d'abaisser les yeux. Et si ce débat, au lieu de se vider le 25 juin 1847, se fût vidé trois semaines plus tard, le lendemain de l'arrêt de la cour des pairs, alors qu'on venait de voir quel degré de confiance méritaient les dénégations les plus solennelles, les affirmations les moins suspectes, celles d'un ancien ministre de la justice, pair de France, président de chambre à la cour de cassation, qui oserait prétendre que le vote du 25 juin 1847 eût été le même?

M. Guizot, avili par une de ces viles actions dont les plus violents de ses détracteurs ne l'eussent jamais cru capable; M. Duchâtel, convaincu de mensonge et d'imposture; M. Hébert, contraint d'improviser la plus incroyable des maximes judiciaires pour échapper aux dangers de poursuites qu'il ne pouvait ordonner sans faire retomber sur le

ministère la plus fâcheuse solidarité; M. Trézel, donnant son adhésion au projet de loi relatif à la colonisation de l'Algérie et l'escamotant le lendemain du jour où il en avait déclaré la discussion prématurée; M. Dumon, faisant voter d'urgence, en toute hâte, un emprunt de 350 millions, quand le gouvernement, dans le cours de la session, avait déclaré qu'aucun emprunt ne serait nécessaire; M. Jayr, donnant le triste spectacle d'un sauve-qui-peut en présence d'une Chambre abandonnant à tous les hasards, à toutes les incohérences d'une discussion sans direction les projets de loi les plus importants, laissant en chemin, se tirer comme ils le pourront, commissions et rapporteurs, dont il avait adopté le travail, n'ayant aucune idée, aucune volonté, aucun système, changeant d'avis au gré du plus léger souffle parti de la tribune, et enfin obligé de se condamner au silence et de laisser parler d'office à sa place le ministre de l'intérieur; M. Cunin-Gridaine, meurtri par les dures qualifications de ses collègues, MM. Duchâtel et Guizot; M. de Montebello, épelant dans le dictionnaire maritime de l'amiral Willaumez; M. de Salvandy traînant après lui le poids de ses quatre projets : sur l'enseignement secondaire, sur l'enseignement primaire, sur l'enseignement du droit, sur l'enseignement de la médecine; mais ayant du moins lutté avec fermeté à la Chambre des pairs : tel est l'état d'affaiblissement et de déconsidération dans lequel la fin de la session laisse un ministère à qui n'ont manqué ni des événements graves, ni des circonstances favorables, ni la confiance du souverain, ni la majorité dans les Chambres, ni la grandeur des œuvres à entreprendre, ni l'éclat du talent, ni la durée.

Que lui a-t-il donc manqué? — Peu de chose : assez de mémoire pour se souvenir de ces paroles de M. Guizot :

« Quand on considère le pouvoir, non isolément et en » lui-même, mais dans son rapport interne et nécessaire » avec la société, son action se présente sous un double as- » pect. Il a à traiter, d'une part, avec cette masse générale » de citoyens qu'il ne voit point, ne rencontre point, mais

» qui le subissent, le sentent et le jugent; de l'autre, avec » des individus que telle ou telle cause rapproche de lui, et » qui se trouvent avec lui en relation personnelle et di- » recte, soit qu'ils le servent par leurs fonctions, soit que » lui-même éprouve le besoin de se servir de leur influence. « *Agir sur des masses et agir par des individus, c'est ce* » *qu'on appelle gouverner.* »

» De ces deux parts du gouvernement, le pouvoir est » enclin à négliger la première. *Faible et pressé, le soin de* » *traiter avec les individus l'absorbe. Rien n'est si commun* » *que de le voir oublier qu'il a un peuple, et un peuple à* » *qui tout ce qu'il fait va aboutir. Des erreurs du pouvoir,* » *celle-là lui est fatale; car c'est dans les masses, dans le* » *peuple lui-même qu'il doit puiser sa principale force, ses* » *premiers moyens de gouvernement.*

» Les faits sont la vérité vivante. En voici de nouveaux :

» De 1795 à 1797, le Directoire essaya, mais en vain, de » gouverner la France. Parmi les causes de sa chute, je » remarque celle-ci : c'était un gouvernement voué à des » intérêts individuels, et incapable de s'en distraire pour » veiller aux intérêts du pays. *Profondément compromis,* » *ses chefs ne s'occupaient que d'eux-mêmes;* la même si- » tuation dominait la plupart de ses agents. *On les voyait* » *sans cesse occupés à traiter avec des individus, cajolant* » *les uns, menaçant les autres, se cherchant des complices* » *dans le passé, des alliés dans le présent, des protecteurs* » *dans l'avenir. Tout leur était occasion ou sujet de négo-* » *ciations, de ménagements, de tentatives particulières.* » LA FRANCE ÉTAIT SEULE OUBLIÉE. *Le gouvernement tomba,* » *méprisé et délaissé de la France, à qui il n'avait jamais* » *songé.*

» Que fit Buonaparte en arrivant? Il ne négligea point les » individus ; *cela est aussi bon à soigner*; mais il s'occupa » surtout des masses. Il fit surtout quelque chose pour » chacun des hommes qui étaient près de lui, *beaucoup* » *pour les peuples qui étaient loin. Il reconnut leurs besoins,* » *pressentit leurs vœux, régla leurs affaires, fit prévaloir*

» *leurs intérêts*, et, devenu l'homme du public, employa la
» force qu'il en reçut à dompter, l'un après l'autre, les in-
» dividus qu'il avait sujet de craindre ou envie de gagner.
» Isolés, préoccupés d'eux seuls, les jacobins n'avaient pu
» se défendre, les royalistes n'avaient pu triompher. Ap-
» puyé sur les masses, Buonaparte vint bientôt à bout des
» royalistes et des jacobins.

» Buonaparte lui-même est tombé. Serait-ce qu'il avait
» alors moins d'individus à sa suite, qu'il traitait moins bien
» ses serviteurs ou ne savait plus se faire des amis ? Non,
» certes, jamais homme n'eut plus de moyens et plus d'art
» pour séduire et engager les hommes ; *mais, à son tour*, IL
» AVAIT OUBLIÉ LA FRANCE ; *à son tour, il avait perdu de vue*
» *les masses et séparé ses affaires des leurs. Il ne puisait*
» *plus, dans les sentiments et les intérêts publics, ses pre-*
» *miers moyens de gouvernement. Tous les sentiments, tous*
» *les intérêts personnels qui l'environnaient furent impuis-*
» *sants à le sauver.*

» Le public, la nation, le pays, c'est donc là qu'est la
» force, là qu'on peut la prendre. *Traiter avec les masses,*
» *c'est le grand ressort du pouvoir.* »

## 1847.

# LE MINISTÈRE ACTUEL NE SAURAIT SUBSISTER [1].

« C'est, de notre temps, la prétention de chaque ministère d'être non seulement le seul bon, mais le dernier possible. »
GUIZOT. *Des Moyens de gouvernement.*

24 juillet 1847.

Après une durée de sept années qui déjà avaient vu finir deux législatures et qui en voyaient une troisième se lever, il ne restait plus au ministère que ces deux probabilités d'existence ; il fallait :

Ou qu'il n'eût qu'une majorité précaire de quelques voix ;

Ou bien qu'ayant une majorité compacte et considérable, il se retrempât dans un esprit nouveau.

Si le cabinet n'avait eu qu'une de ces majorités insuffisantes ou indécises qu'il faut à chaque scrutin conquérir vote à vote ou acquérir suffrage à suffrage, plus cette majorité eût été incertaine et plus l'existence du cabinet eût été assurée, car il est juste de reconnaître que nul ne sait mieux que M. Duchâtel faire évoluer sur le champ parlementaire un bataillon ministériel, et lorsqu'on eût sommé le cabinet de prendre un parti sur une question, d'apporter dans l'expédition des affaires plus de vigueur et de célérité, de mettre dans sa conduite moins d'inconsistance et dans ses actes plus d'ensemble, d'avoir enfin un système ou quel-

(1) Ce titre appartient à M. Guizot ; c'est celui mis en tête du chapitre VIII : *Des Moyens de gouvernement.*

que chose qui y ressemble, le cabinet eût répondu : Que puis-je faire avec une telle majorité ?

De 1840 à 1846, cette réponse avait suffi ; elle eût suffi encore. Les lieux communs sont éternels.

Mais la France électorale, en jouant au cabinet du 29 octobre le malicieux tour d'élire le plus grand nombre de députés conservateurs dont aucune majorité depuis seize ans ait jamais été composée, lui enlevait tout prétexte évasif et le forçait ainsi dans ses retranchements. Triste extrémité, amère dérision, cruelle vengeance que ce défi de marcher, porté à un paralytique de la tête et des jambes ! Aussi, qu'est-il arrivé ? Le ministère n'a pas bougé. Toutes les propositions, politiques ou financières, émanées de l'initiative parlementaire, sont venues s'amortir contre lui, comme les balles d'un pistolet contre la plaque d'un tir. Seule, la réduction de l'impôt du sel, plus heureuse que la réforme postale, a échappé à ce massacre des propositions innocentes, mais pour aboutir... à quoi ? A un rapport funéraire à la Chambre des pairs. Jamais, depuis que le gouvernement représentatif existe en France, session législative n'avait été à la fois plus longue, plus vide, plus stérile. A l'exception des demandes d'argent, pas un seul projet ministériel de quelque importance n'a été converti en loi. Tout le bilan de la session remplit quatre lignes.

La vengeance, il faut le reconnaître, ne pouvait être plus complète, la défaite plus décisive, le triomphe plus exemplaire.

Désormais, il est acquis à l'histoire parlementaire que le moyen le plus efficace d'abréger l'existence d'un ministère impuissant est de lui donner le concours d'une majorité considérable. Toute majorité est un levier, mais tout levier n'est qu'un poids aux mains trop faibles pour le mettre en mouvement.

Que va faire le cabinet ? Se maintiendra-t-il dans son immobilité ? C'est assurément ce qu'il ferait sans hésiter s'il n'avait pas à craindre que sa majorité, à bout de prétextes

et d'expédients, et craignant pour elle-même, ne finisse par se diviser et se dissoudre.

Si nous sommes bien informés, les avertissements les plus sévères ne lui auraient pas été épargnés par un grand nombre de membres de la majorité qui ne se seraient éloignés de Paris; pour se rendre dans leurs départements, qu'après s'être exprimés ainsi : « Nous nous sommes déclarés *satis-* » *faits*, il le fallait pour vous sauver, mais nous partons fort » *mécontents*. »

Si le ministère ne peut se maintenir plus longtemps dans son immobilité, que va-t-il faire pour en sortir? — On annonce que M. le maréchal Soult abandonne la présidence du conseil, et que M. Guizot va la prendre. Mais était-ce M. le maréchal Soult qui frappait le cabinet d'impuissance, en paralysait l'activité, en comprimait l'initiative ? Assurément, non ; eh bien ! donc, si la présence de M. le maréchal Soult n'était pas un obstacle, quel changement sa retraite apportera-t-elle à la politique du cabinet ? Parce que M. Guizot aura la présidence du conseil, en aura-t-il des convictions plus fermes, et en sera-t-il moins prêt à adopter indifféremment, selon son expression, « *l'une ou l'autre conduite ?* » « C'est surtout la faiblesse des convictions qui fait celle des » conduites, car l'homme agit bien plus en vertu de ce qu'il » pense que par tout autre mobile. » Cette observation si vraie ne nous appartient pas, elle appartient à M. Guizot; elle est le trait dont il se sert pour donner du relief à ce bel éloge qu'il trace de Washington : « Il avait à un degré su- » périeur les deux qualités qui, dans la vie active, rendent » l'homme capable des *grandes choses ;* il savait croire fer- » mement à sa propre pensée, et agir résolûment, selon » qu'il pensait, sans en craindre la responsabilité. »

Peut-on dire de M. Guizot ce que M. Guizot disait de Washington ; peut-on dire « qu'il sait croire fermement à sa » pensée et agir résolûment selon qu'il pense? » Malheureusement, le passé est là qui répond négativement à cette question. Il y a peu d'actes de la vie ministérielle de M. Guizot qui ne soient un démenti donné à sa pensée, consigné

dans des écrits la plupart marqués cependant à l'empreinte d'une méditation qu'on devait croire profonde et d'une conviction qu'on devait croire sincère. Et pour trouver la conduite de M. Guizot en contradiction flagrante avec sa pensée, il n'est pas nécessaire de remonter à une époque où il n'avait pas encore été ministre : il suffit d'opposer la collection de ses discours depuis le 29 octobre 1840 à la collection de ses discours prononcés à l'époque de la coalition. En louant Washington, M. Guizot se trahit et se condamne lui-même ; il montre que ce serait s'abuser que d'attendre de lui de « *grandes choses.* » La faiblesse de sa conduite révèle la faiblesse de ses convictions, explique la faiblesse de sa conduite.

De ce qui précède, on aurait tort de conclure que nous improuvons le choix que les collègues de M. Guizot ont, dit-on, fait de lui pour les présider. Nous ne blâmerons jamais un légitime hommage rendu à un immense talent, alors même qu'il s'égare. La vérité finit où l'injustice commence.

Nous eussions compris, quand il en a été question, il y a quelques mois, que M. Guizot se retirant avec une situation qui lui aurait été faite, M. Duchâtel présidât « le *cabinet* » *d'affaires* » qu'il devait être appelé à former; mais, nous l'avouons, nous n'eussions jamais compris que M. Duchâtel présidât un cabinet dont M. Guizot, et plus illustre et plus âgé, eût fait partie.

Plus tard, nous achèverons de faire connaître à cet égard toute notre pensée quand nous en serons venus à nous expliquer sur :

LES HOMMES,

LES CHOSES,

LES IDÉES,

LES ÉVÉNEMENTS.

Quoi qu'il en soit, croire que, parce que M. Guizot aura la présidence du conseil, le cabinet en aura plus de force et plus d'initiative est une illusion de M. le comte d'Haussonville que nous ne saurions partager.

Quand le cabinet compterait de moins parmi ses mem-

bres M. Cunin-Gridaine, dont la retraite paraît certaine, M. Jayr, dont l'inconsistance a dépassé tout ce qu'on pouvait imaginer, même de la part d'un *ministre malgré lui;* MM. Trézel et de Montebello, qui semblent n'avoir été choisis que pour faire regretter MM. l'amiral de Mackau et le général Moline de Saint-Yon, qu'y gagnerait-il ? Par qui, d'ailleurs, les remplacerait-on ? Les hommes de quelque importance à la porte desquels on a frappé vainement, les 8 et 9 mai 1847, l'ouvriront-ils après l'avoir tenue fermée ? Cela est peu probable; mais se ravisassent-ils que cela ne suffirait pas pour apporter à la situation politique le changement qu'elle réclame impérieusement.

La situation politique, la situation ministérielle, qu'on ne l'oublie pas, est ce que l'ont faite le discours du 24 mars de M. Duchâtel, le discours du 26 mars de M. Guizot. Il faut qu'on soit aussi léger, aussi irréfléchi, aussi imprévoyant qu'on l'est en France pour n'avoir pas mesuré tout de suite la portée d'un pareil acte.

De deux choses l'une : ou cet acte aura pour conséquence la chute du cabinet, qui ne saurait avoir lieu trop tôt; ou il aura pour conséquence plus grave de rendre au chapitre VIII de l'ouvrage de M. Guizot : DES MOYENS DE GOUVERNEMENT ET D'OPPOSITION DANS L'ÉTAT ACTUEL DE LA FRANCE, le même intérêt que si ces pages venaient d'être écrites. Nous n'en citerons que le premier feuillet :

« C'est, de notre temps, la prétention de chaque ministère d'être non seulement le seul bon, mais le dernier » possible.

» Le régime représentatif a cependant pour objet, tout le » monde en convient, de prévenir les grandes secousses » politiques, en réduisant à des questions ministérielles les » divers systèmes de gouvernement. Il enrégimente les » partis, les discipline, les cantonne, et place le trône au-» dessus de leurs combats.

» Bien fous seraient les peuples qui ne sentiraient pas » cet immense avantage de telles institutions et ne se hâte-

» raient pas d'en profiter. Rien n'est plus douloureux qu'un » changement de dynastie. »

Ces lignes doivent être profondément méditées par tous les esprits sérieux. Nous, qui regardons attentivement, sans rancune et sans peur, tout ce qui se passe autour et au-dessous de nous, nous voyons que, pour peu qu'on persiste à demeurer dans l'impasse où l'on s'est fourvoyé, il ne restera bientôt plus de place pour les opinions intermédiaires entre les optimistes et les réformistes. Ce qui gagne de nombreux partisans à la réforme, ce ne sont pas les discours prononcés par MM. Duvergier de Hauranne et Léon de Maleville au banquet du Château-Rouge; non, au contraire; mais ce sont des ordres du jour motivés comme celui auquel M. de Morny a attaché son nom; ce sont des séances déplorables comme celles qui ont marqué les quatre derniers mois de cette session. Quand on voit une majorité porter à ce point l'aveuglement ou l'abnégation, l'œil inquiet cherche involontairement une issue, et l'on se dit : Mieux vaut encore une réforme avec ses risques, qu'une révolution avec ses excès.

Vous verrez que ce ministère, si l'on n'y prend garde, finira par arracher M. de Genoude au ridicule qu'avait jeté sur lui le mot de réforme répété à tout propos et hors de propos.

Reportez-vous aux causes de la chute du Directoire et de l'Empire. Cette double chute, comment M. Guizot l'explique-t-il ? Par ces mots : L'OUBLI DE LA FRANCE.

Quelle leçon! quel avertissement! La leçon sera-t-elle perdue? L'avertissement sera-t-il méconnu?

Voulez-vous vous faire de la gravité de la situation une idée exacte? — Lisez ce qui suit : « *C'était un gouverne-* » *ment voué à des intérêts individuels et incapable de s'en* » *distraire pour veiller aux intérêts du pays. Profondément* » *compromis, ses chefs ne s'occupaient que d'eux-mêmes...* » *La France seule était oubliée...* »

Si ce que vous venez de lire n'est pas la peinture fidèle et sans exagération de ce que nous avons sous les yeux, il

n'y a pas lieu de s'y arrêter; mais si, au contraire, ce jugement porté sur le Directoire par M. Guizot s'applique avec non moins de vérité au ministère dont il est l'âme, que doit-on penser de ces dernières lignes : « *Le Directoire* » *tomba méprisé et délaissé de la France, à qui il n'avait* » *jamais songé.* »

Qui oserait soutenir que « la *France n'est pas oubliée?* » Que tout n'est pas sacrifié au désir d'acquérir la majorité et de la garder? Du surplus, qui s'en occupe, qui en prend le plus léger souci?

« *Traiter avec les masses, c'est le grand ressort du pou-* » *voir.* » A cet égard, nous sommes pleinement de l'avis de M. Guizot; mais pour cela que fait-on, qu'a-t-on fait? La question est posée nettement, il faut y répondre catégoriquement. Le *Journal des Débats* ne saurait garder plus longtemps le silence sans paraître condamner, par ce mutisme expressif, le ministère plus sévèrement encore que nous ne le condamnons en lui faisant l'application des paroles dont M. Guizot ne contestera pas l'autorité, puisque ce sont les siennes.

Résumons-nous. Le ministère actuel ne saurait subsister parce qu'il a prouvé qu'il ne saurait changer d'esprit. La prolongation de son existence est devenue un danger sérieux. N'attendons pas qu'il soit trop tard pour le reconnaître. Quant à l'objection tirée de la difficulté de former un nouveau cabinet, il serait inutile de nous y arrêter; n'a-t-elle pas d'avance été réfutée par M. Guizot?

---

[redacted]

# 1847.

## LES HOMMES.

« Si un homme survient qui, par la seule supériorité de son génie, comprenne les besoins des peuples et soit capable d'y répondre par le pouvoir, que cet homme ne s'inquiète pas des assemblées. Fausses, il les domptera; sincères, il s'en fera un instrument. »

GUIZOT. *Des Moyens de gouvernement.*

25 juillet 1847.

Trois opinions sont en présence :

« Toucher à un vieil edifice est toujours un acte témé-
» raire dont il est rare qu'on n'ait pas à se repentir; or, le
» ministère du 29 octobre 1840 est un vieil édifice qu'il a
» déjà été assez difficile, au mois de mai 1847, de main-
» tenir debout; peu s'en est fallu qu'il ne s'écroulât, car si
» le temps, au lieu d'être au beau, avait été à la pluie et
» au brouillard, impossibilite de transmettre par le télé-
» graphe à MM. Jayr et Trézel l'injonction à laquelle ils ne
» se sont rendus qu'à leur *corps defendant;* alors, c'en
» était fait du ministère! » — Ainsi raisonnent les minis-
tériels par position, immobiles par caractère, qu'aucune passion n'echauffe, qu'aucune sympathie n'attire, qu'aucune illusion n'egare, et qu'effraie au contraire tout changement quelconque, si petit qu'il soit.

« Le cabinet actuel doit reunir et centraliser sur une
» seule tête l'action et la responsabilité du pouvoir; le ca-
» binet doit avoir un president veritable, un président mi-

» nistre réel, et ce premier ministre ne saurait être que » M. Guizot. M. Duchâtel n'est qu'un adroit discoureur, » M. Guizot seul est un grand orateur. De tous ses col- » lègues, sans exception, qui a jamais approché de la hau- » teur à laquelle il s'est élevé dans toutes les discussions » où l'existence ministérielle a été sérieusement mise en » question, et où il a fallu la défendre contre MM. Barrot, » Berryer, Lamartine et Thiers? Sa magnifique parole n'a » pas de rivales; en tout cas, aucune ne lui est supérieure. » Deux fois M. Thiers, ministre des affaires étrangères, a » été président du conseil; si M. Guizot, ministre des af- » faires étrangères pendant sept ans, se retirait sans que » cette égalité entre les situations ait été établie, ce serait » une ingratitude et une faute. » — Ainsi s'expriment bruyamment à haute voix les amis particuliers de M. le ministre des affaires étrangères, plus zélés que nombreux, mais se multipliant par l'activité : 20 se multipliant par 10, et faisant autant de bruit que 200.

« La seule combinaison raisonnable serait celle qui aurait » pour effet de renouveler le cabinet en faisant à M. Guizot » une situation à l'écart, en appelant M. Duchâtel au minis- » tère des finances avec la présidence du conseil. Ce qu'il » nous faudrait, ce serait un *ministère d'affaires*. Il est ma- » nifeste que c'est par le désordre financier et la mauvaise » administration que nous nous affaiblissons. Le dedans est » bien plus important que le dehors. Le meilleur ministre » des affaires étrangères serait celui qui ferait le moins parler » de lui et dont on ne s'occuperait pas plus qu'au bon » temps de MM. Sébastiani et de Rigny. M. Guizot est com- » promettant. Quelles ont été, dans le passé, les épreuves » les plus périlleuses qu'ait eues à traverser le ministère du » 29 octobre? Ne sont-ce pas les deux votes relatifs au » droit de visite et à l'indemnité Pritchard? D'où nous » viennent les dangers qui nous menacent dans l'avenir, » avenir très prochain? N'est-ce pas de la conclusion de ces » mariages dont M. Guizot a dit pompeusement que c'était le plus grand fait de notre politique depuis dix-sept ans,

» parce que c'était le seul que la France eût accompli en » agissant isolément? » — Ainsi se parlent timidement à voix basse les membres du centre que leurs sympathies font incliner vers M. le ministre de l'intérieur, plus nombreux que zélés, plus réservés que dévoués : 100 s'agitant moins que 10.

Ce fidèle exposé suffit pour expliquer comment, au sein de la majorité, l'opinion d'une minorité est sur le point de prévaloir.

De M. Duchâtel à M. Guizot, nous en convenons, il y a toute la distance de l'homme utile à l'homme illustre; à ce titre, la présidence du conseil revient de droit à M. Guizot; mais on s'abuse étrangement si l'on croit sincèrement que cette présidence purement nominale aura pour effet de le doter miraculeusement de l'aptitude aux affaires qui lui manque si absolument, et de lui donner une influence plus grande que celle qu'il exerce actuellement sur les décisions du conseil. Au contraire, précisément parce que M. Duchâtel ne sera pas le premier ministre de nom, il tiendra plus que jamais à l'être de fait et s'arrangera en conséquence pour avoir toujours la majorité assurée d'avance à l'avis qu'il émettra. M. Guizot sera donc constamment en minorité. Le plus grave travers de M. Guizot, c'est l'excès de son optimisme qui exclut en lui toute prévoyance, toute prudence, qui le fait donner tête baissée dans toutes les difficultés qui surgissent, et prendre si souvent l'écueil pour le port. La présidence du conseil ne fera pas de M. Guizot un meilleur pilote : loin de diminuer l'aveuglement de cet optimisme dangereux, elle l'augmentera plus tôt. M. Duchâtel le sait et le dit; il ajoute : A quoi la présidence du conseil a-t-elle servi à M. Thiers? — A le perdre deux fois : en février 1836 et en mars 1840. Les conséquences de ce rapprocement se tirent d'elles-mêmes.

Si M. Duchâtel a raison, M. d'Haussonville a nécessairement tort. Les amis fanatiques de M. Guizot auxquels la *Revue des Deux-Mondes* a servi d'écho le pousseraient donc à sa perte, et ne sauveraient pas le cabinet.

Le cabinet peut-il être sauvé ? — Nous ne le croyons pas. M. Guizot, au retour de M. Duchâtel, aura beau partir pour le Val-Richer afin d'y rédiger son programme, il n'en rapportera jamais qu'un vain prospectus, qu'un brillant article de Revue, qu'une nouvelle édition de son fameux discours du 2 août 1846 aux électeurs de Lisieux, qu'un morceau d'éloquence, enfin ; — c'est un professeur, c'est un écrivain, c'est un penseur, c'est un publiciste, c'est un historien, c'est un artiste, c'est un orateur, c'est tout, excepté un administrateur, un organisateur, un créateur, un homme d'État. M. Guizot s'est révélé tout entier dans ces mots : « *La faiblesse des convictions fait celle des conduites.* » M. Guizot a des idées générales, mais il n'a pas d'idées qui lui appartiennent en propre. De là son impuissance ailleurs qu'à la tribune. M. Guizot croit qu'il suffit d'amoindrir les choses pour les rendre plus faciles, de leur ôter toute grandeur pour les rendre pratiques; c'est là une erreur profonde. Telle petite entreprise est souvent plus chimérique qu'une très grande. On court toujours moins de risques à être fort que faible, grand que petit, courageux que timide, supérieur que médiocre. La loi du 28 juin 1833, sur l'enseignement primaire, l'a bien prouvé; elle a eu beau se faire aussi modeste que possible, elle n'en a pas été pour cela moins illusoire, elle n'en a pas rencontré dans l'application moins de résistances et de mécomptes; au contraire. Le ministre-orateur des classes moyennes a pour les idées moyennes une prédilection marquée; idées moyennes :—idées mixtes, alliage de principes opposés; idées moyennes : — idées sans vigueur qui restent à moitié du trajet, faute de la force d'impulsion nécessaire pour atteindre au but; idées moyennes : — idées neutres, ni virilité, ni fécondité.

Il n'y a donc rien à attendre du futur programme de Lizieux. Alors que M. Guizot y encadrerait la réforme postale rejetée par la majorité, la réduction de l'impôt du sel votée malgré le cabinet : ce ne seraient plus que des idées d'emprunt, des pièces grossières mises à un manteau troué, des concessions tardives. Or, les concessions tardives sont des

cendres éteintes qui n'ont pas le pouvoir d'échauffer ce qui est froid, de réchauffer ce qui est refroidi.

Ou nous nous trompons fort, ou le cabinet actuel, reconnaissant lui-même sa propre impuissance, ne se présentera pas devant les Chambres, dont le retour toujours trop prompt le fera reculer au moment décisif; ou s'il s'y présente, ce sera pour expier sa présomption. Quelque asservie qu'on la suppose, il est impossible que la majorité ne finisse point par comprendre les dangers sérieux que ferait naître une plus longue résistance de sa part à fermer les yeux à la lumière et à l'évidence, quand le pays a les siens tous grands ouverts. Le gouvernement représentatif est un mécanisme où trois roues sont mises en mouvement. L'une d'elles ne peut s'arrêter isolément sans risquer de briser les deux autres. Mais, quand la majorité, dans la Chambre élective, opère à contresens de l'opinion publique, le danger est bien plus grand encore. En effet, supposons que la loi électorale de 1831 ne soit plus, par suite de l'excès de la centralisation et de l'*abus des influences*, qu'un docile instrument aux mains d'un ministère exercé, qu'un clavier assoupli sous des doigts habiles et rendant fidèlement tous les sons notés, qu'arrivera-t-il ? Parce qu'il plaira à cette majorité factice de se déclarer satisfaite, le pays devra-t-il se déclarer content ? Parce qu'il jouira de l'apparence du gouvernement représentatif, devra-t-il renoncer à en posséder jamais la réalité ? Qu'on y songe : du moment où l'opinion saine, éclairée, modérée, mais indépendante du pays, ne serait plus la source où s'alimenterait la majorité, il arriverait infailliblement ce qui arrive à la chaudière d'une machine à vapeur, lorsque l'eau consommée avant que la flamme soit éteinte ne laisse plus attachée aux parois de la chaudière qu'une croûte desséchée : l'explosion est imminente.

Vainement M. Guizot se flatte d'échapper à la difficulté de la rédaction de son programme et à la gravité de la situation par la gravité des événements extérieurs. Il croit que ces événements rendront nécessaire sa présence aux

affaires. Il s'abuse, il se trompe ! Ces événéments prochains achèveront, au contraire, de déchirer le voile entr'ouvert ; ils feront apparaître dans toute leur étendue les dangers de cet optimisme qui laisse la France à découvert, sans force et sans appuis, toujours placée dans l'étroite alternative d'une *faiblesse* ou d'une *folie*. Ce qui a eu lieu à la fin d'octobre 1840 pourrait fort bien se renouveler en octobre ou en novembre 1847. Nous avons applaudi à la conclusion des mariages espagnols, mais toujours sous la réserve que ce serait l'aiguille qui servirait à passer d'une voie sur l'autre, à laisser en arrière la politique de la fausse entente cordiale, pour suivre la politique vraie de la solidarité continentale.

Il ne faut pas se le dissimuler, l'héritage que laissera le cabinet du 29 octobre 1840 sera peu désirable :

Une alliance rompue, l'alliance anglaise, et pas d'alliances qui l'aient remplacée ;

Une administration affaiblie par les abus, déconsidérée par les mauvais choix ;

Des finances compliquées, désordonnées, énervées ;

Des travaux de toutes parts commencés, nulle part terminés ;

La colonisation de l'Algérie à l'état de projet de loi escamoté ;

Une marine insuffisante, parce qu'elle est isolée ;

Une armée qui est un poids et qui n'est pas une force ;

Une diplomatie improvisée, sans lumières, sans prestige, sans autorité ;

Des ornières, pas de traditions.

Mais plus le fossé sera large et périlleux, et plus le pays sera disposé à y jeter un pont et à tenir compte de leur dévouement à ceux qui accepteront de se mettre à l'œuvre. Plus le mal sera grand et manifeste, et plus, nous aimons à l'espérer, il rendra facile sinon la tâche, du moins la composition d'un nouveau cabinet ; il modérera les prétentions excessives, il effacera les prétentions injustes, il ennoblira l'oubli de soi-même et rapprochera ce qui se tenait éloigné

plutôt par rivalité de positions que par dissentiment d'opinions.

Nous convenons avec le *Journal des Débats* que le pays n'a pas beaucoup « d'hommes de rechange ; » mais à qui la faute ? Est-ce à notre pays, est-ce à notre temps ? Ne calomnions ni notre temps ni notre pays. La France produit amplement le contingent d'hommes nécessaire au recrutement de sa politique ; seulement, le gouvernement les emploie mal. Il les fait généraux avant de les faire colonels. C'est le moyen de n'avoir ni colonels ni généraux. Aussi est-ce ce qui nous arrive. Il en serait autrement si le travail était divisé comme il devrait l'être, si la responsabilité ministérielle qui n'admet qu'un degré en avait deux, si l'on multipliait assez les directions générales pour qu'elles formassent une pépinière abondante d'hommes expérimentés et éprouvés parmi lesquels il n'y aurait qu'à choisir les plus capables, en tenant compte à la fois et de l'autorité acquise, et de la fermeté de caractère, et de la facilité d'élocution. Un succès de tribune, un talent de parole, même éminent, ne devraient pas suffire pour faire arriver de plain-pied au ministère un pair ou un député. Autre chose est de conduire les affaires avec vigueur, ou d'en parler avec éclat. Sans doute il est juste de faire à la parole sa part, mais cette part, pour être légitime, ne doit pas être exclusive ; autrement, on n'a pas un gouvernement, on a un spectacle, et le plus cher des spectacles ! Ce n'est pas évaluer à un trop haut prix que de porter à deux milliards au moins ce que la France a payé, depuis le triomphe de la Coalition, pour avoir la satifaction d'entendre successivement M. Thiers et M. Guizot faire, en qualité de ministres, de grands discours sans proportion avec les actes d'une politique sans grandeur.

La stérilité de nos hommes d'État tient encore à une autre cause, sur laquelle il ne serait pas inutile de dire quelques mots. Généralement, ils sont trop enclins à penser que la politique s'apprend sans l'étudier; que les questions, pour être résolues, n'ont pas besoin d'être approfondies;

que les solutions se trouvent sans qu'on les cherche ; que discuter vaut mieux que méditer ; que gouverner c'est improviser. Aux affaires, dès qu'ils y sont, le courant les emporte ; ils ont à donner des audiences et des signatures sans nombre ; ils ont à compter avec une multitude d'exigences et de prétentions qu'ils croient devoir ménager ; il leur faut assister aux séances des Chambres ; il leur faut se tenir constamment prêts à la discussion ; l'élévation de leur position leur impose encore d'autres devoirs qui, pour paraître frivoles, n'en sont pas moins impérieux ; à peine si des ministres laborieux et consciencieux ont un peu de temps à donner au repos ; ils n'en ont aucun à donner à la méditation. N'eût-elle pas d'autre cause, que leur stérilité s'expliquerait par l'épuisement. Cet épuisement s'explique de lui-même.

Mais plus cet épuisement a été grand et plus ce devrait être un motif, sinon un devoir, pour les hommes qui ont cessé d'être ministres et qui n'ont pas irrévocablement renoncé à le devenir de nouveau, de ne rien négliger pour le réparer. Ce serait le moment de se livrer, dans le recueillement, à l'examen de questions que la politique trouve plus facile de dédaigner que d'approfondir ; de passer au crible les vérités et les erreurs qui ont cours ; d'interroger les livres, les écrits qui se publient, pour y chercher ou des idées ou des hommes ; de demander à la science, à la théorie, ce que le temps est venu de faire passer dans l'application, de mûrir les réformes utiles, de s'approvisionner enfin de *munitions de gouvernement*. Faute de cette précaution, qu'arrive-t-il ? On entre au pouvoir sans direction, on en sort sans expérience, car l'expérience ne profite qu'à la réflexion.

Aussi que de travaux excellents qui ne portent aucun fruit ! Que de bonnes idées qui sèchent dans les livres, comme le froment mis au grenier, et qui, confiées au sillon, eussent produit des épis ! Que de lumières s'éteignent étouffées ! Que d'hommes s'ignorent faute d'émulation ! L'émulation fait les hommes. Mais où est parmi nous l'émulation ? L'intrigue est partout, l'émulation nulle part. Et nous nous éton-

nons de la rareté des hommes de valeur! Pour rallier une armée débandée, que faut-il? — Un homme. Pour donner à un régiment le courage invincible qui a souvent décidé du sort d'une bataille, que faut-il? — Un homme. Pour illustrer un règne, que faut-il? — Un homme. Pour mettre à leur place les hommes capables et pour en faire éclore, que faut-il? Un homme supérieur, un seul suffit! L'âme de Napoléon visitait le corps de tous ceux qui le servaient. Ainsi s'explique comment ils se surpassèrent, et comment plus tard ce qui, en eux, avait été gloire ou force devint énigme.

Un ministre qui serait tombé du pouvoir et que l'on saurait attentif, dans sa retraite, à suivre tous les travaux de quelque valeur, s'approvisionnant de matériaux, s'appliquant à démêler les hommes d'avenir, les classant dans sa pensée pour en faire les ouvriers de son œuvre, un tel homme ne tarderait pas à ranimer l'émulation qu'un souffle peut éteindre, qu'un souffle aussi suffit pour rallumer!

Pour que les hommes se distinguent, il faut qu'ils sentent un regard bienveillant qui s'abaisse sur eux. L'indifférence égoïste qui se traduit par ces mots : « *L'oubli du pays* » est une ombre qui étouffe tout ce qu'elle couvre.

La France ne manque pas d'hommes; mais un homme lui manque.

Si M. Guizot croit être cet homme, qu'il soit élevé au plus tôt à la présidence du conseil : chaque heure de retard est un malheur public; mais qu'il sache bien que si son impuissance reste la même, la responsabilité en retombera tout entière sur lui seul, et qu'il ne devra pas s'en prendre à la faiblesse de nos institutions. Il lui est interdit d'oublier ses propres paroles :

« Si un homme survient qui, par la seule supériorité de
» son génie, comprenne les besoins des peuples et soit ca-
» pable d'y répondre par le pouvoir, que cet homme ne
» s'inquiète pas des assemblées. Fausses, il les domptera;
» sincères, il en fera son instrument. »

# 1847.

## LES CHOSES.

« Sous le système représentatif, la formation du ministère doit être l'organisation complète et forte de l'opinion qui prévaut dans les Chambres et le *pays*. Nulle influence importante qui émane de cette opinion ou agit sur elle ne doit demeurer en dehors... Ainsi se forment, dans les pays libres, les ministères qui gouvernent et qui répondent à tous les besoins dont ils dérivent, et les font sûrement prévaloir. Autrement conçus, ils ne sont plus qu'une *mince* agrégation d'individus isolés, qui s'affaiblissent eux-mêmes en y entrant, au lieu de fortifier, par leur élévation, l'opinion où ils ont puisé la vie, qui ne mettent en commun qu'une influence douteuse, précaire, et rencontrent bientôt des adversaires dans leurs alliés naturels, des obstacles là où ils devraient trouver l'appui. »

GUIZOT. *Des Moyens de gouvernement.*

26 juillet 1847.

En France, l'idée qui se présente naturellement à l'esprit des hommes politiques qui ont vu sombrer au pouvoir les rivaux dont ils sont appelés à recueillir l'héritage ministériel n'est pas de chercher à *faire autrement*, mais de chercher à *faire mieux* la même chose, à « jouer mieux le même » air, » selon l'expression de M. Thiers.

Aussi une chute est-elle toujours le prélude d'une autre chute qui n'est jamais la dernière.

Cette succession d'échecs n'a encore servi d'enseignement à personne, transformé aucune présomption.

Au lieu de chercher dans la force de résistance des choses pour découvrir le moyen de vaincre les causes de cette impuissance, on trouve plus simple de l'attribuer à la faiblesse relative des hommes; il faut s'entendre, relative à

celle dont on se croit doué. C'est en effet ce qu'il y a de plus simple, mais non ce qu'il y a de plus sage, ainsi que l'atteste l'expérience.

On se dit : quand je serai au pouvoir, je gouvernerai ; on ne se dit pas : comment m'y prendrai-je pour gouverner ?

C'est là, cependant, ce qu'on devrait se dire.

Que font, stimulées par la concurrence, les industries dont le progrès constant est le plus rapide ? Se bornent-elles à déployer plus d'application et de vigilance ? Non ; c'est en cherchant sans cesse à faire *autrement* qu'elles arrivent sans fin à faire *mieux*. Dès qu'une route a été frayée, elles n'ont qu'une pensée : en trouver une qui ne le soit pas encore.

On croit qu'assimiler le gouvernement à l'industrie, c'est abaisser le gouvernement ; on se trompe ; ce serait plutôt abaisser l'industrie, car l'industrie est en progrès, et le gouvernement est en retard.

Après tout, en France, aujourd'hui, qu'est-ce que c'est que le gouvernement ?

Point d'illusions, point de grands mots.

C'est l'art de faire voter annuellement par la majorité quinze cents millions d'impôts. Ce devrait être l'art de les bien employer.

La royauté élue n'est héréditaire qu'à la condition de se légitimer par sa nécessité. La royauté était un droit qui se transmettait au profit d'une famille ; ce n'est plus qu'une garantie instituée dans l'intérêt de la société. Le plus solide appui des trônes, autrefois, c'était la force ; aujourd'hui, c'est la confiance. Il importe de ne pas l'oublier !

L'aristocratie de naissance sans la fortune est un levier sans poids.

L'aristocratie de fortune sans le mérite est un poids sans levier.

L'égalité des classes n'existe pas, mais l'égalité des individus existe, car toute aptitude reconnue, toute capacité relative possède la faculté de se produire et de s'élever.

L'égalité, c'est donc l'aristocratie illimitée, car c'est le rè-

gne des supériorités de nature et la déchéance des supériorités de convention.

Ce serait sans doute s'abuser que d'espérer qu'on puisse jamais supprimer les classes pauvres et souffrantes; mais le pauvre peut devenir riche, l'inconnu célèbre.

C'est au pauvre et à l'inconnu à ennoblir leur origine.

La liberté n'est plus une question de principe, ce n'est plus qu'une question de limite. Le temps saura l'élargir; le désordre seul pourrait la restreindre.

La France veut fermement le maintien de l'ordre.

La gouverner est une œuvre qui peut se passer plus facilement de génie que de bon sens; mais si l'œuvre est simple, d'où vient donc que, confiée aux plus habiles, les plus habiles y aient échoué?

Il doit y avoir à cela une cause; il y en a une en effet.

Le travail qui aboutit aux ministres est morcelé, il n'est pas divisé.

Imaginez donc une vaste manufacture où n'aurait pas encore pénétré le principe de la division du travail, ce principe réformateur et fécond auquel l'industrie doit d'avoir miraculeusement résolu des problèmes qui avaient longtemps paru insolubles: — Ce qu'elle vend dix francs en s'enrichissant lui coûterait plus de cent francs à fabriquer.

Notre édifice politique ressemble à un immense bâtiment composé de plusieurs étages, où l'architecte n'aurait oublié qu'une seule chose : l'escalier.

Les commis ne sont pas des instruments mis en mouvement par les ministres; ce sont les ministres qui sont des instruments mis en mouvement par les commis.

La France est gouvernée par des commis, et elle s'étonne de n'être pas mieux gouvernée. Ce dont il faudrait s'étonner, c'est qu'elle le fût bien.

Cette paralysie dont elle souffre est le produit de la centralisation bureaucratique, aggravée par le régime représentatif.

Les ministres n'ont qu'une pensée : — le discours qu'ils auront à prononcer pour assurer le succès d'un vote.

Les commis n'ont qu'un but : — fermer l'accès des bureaux à l'esprit de réforme et d'innovation ; l'empêcher à tout prix de se faire jour ; aussi ne déploient-ils d'activité que lorsqu'il s'agit de lui faire la guerre.

Or, sans l'esprit de réforme et d'innovation, où en serait l'industrie ?—Elle en serait où en est aujourd'hui en France le gouvernement.

Quelle est la réforme, si simple qu'elle fût, quelle est l'amélioration, si incontestable qu'elle pût être, qui n'aient pas commencé par rencontrer pour adversaires opiniâtres les ministres, dont le devoir, au contraire, eût été de prendre l'initiative ?

Et comment combattent-ils les réformes qui présentent le moins de doutes et d'objections, avec quels arguments ?

Ils n'étudient pas les questions. Des notes leur sont remises, ils les apprennent, et montent intrépidement à la tribune, munis de force tableaux, états, statistiques, etc., tous pavés destinés à écraser l'idée, à l'étouffer avec préméditation.

Les ministres sont les avocats de leurs bureaux ; rien de plus.

Et comment en serait-il autrement ? Où les ministres prendraient-ils le temps d'apprendre tout ce qu'il serait nécessaire qu'ils sussent par eux-mêmes ?

Pendant la session, la culture de la majorité les absorbe tout entiers.

Après la session, le besoin de repos se fait sentir.

Avant d'arriver aux affaires ? — Mais, ou ils sont avocats, et il faut qu'ils plaident ; ou ils exercent une autre profession, et, dans le doute, ils ne veulent pas la délaisser ; où ils sont grands propriétaires, et ils ont leur fortune à administrer ; ou ils sont écrivains, et ils font des livres.

Entre le départ et le retour ? — Mais aux ministres qui cessent de l'être, aucune position n'est faite. Ils ne descendent pas, ils tombent. Il y a quatre ans, une loi à l'effet d'instituer des ministres d'État fut présentée ; elle eut pour rapporteur M. Dumon ; mais, conçue dans un esprit étroit et

exclusif, elle est restée à l'état de rapport abandonné. Cet abandon fut une faiblesse et une faute.

De deux choses l'une :

Ou il faudra abolir la centralisation administrative, afin de donner aux ministres le temps de se recueillir et d'étudier les grandes questions qu'ils ne sauraient résoudre sans les avoir suffisamment méditées, ou il faudra changer profondément un mode de travail qui aboutit forcément à l'impuissance ministérielle.

Ce qu'a de rigoureux cette alternative n'est pas contesté.

M. le comte d'Haussonville, dans le récent article de la *Revue des Deux-Mondes*, où il disait que « le cabinet serait » fort compromis s'il abordait les débats de l'adresse 1848 » comme il a abordé ceux de cette année, » où il exposait très bien comment neuf ministres ne sauraient suffire à l'immensité de la tâche que font peser sur eux la centralisation administrative et les exigences parlementaires, M. le comte d'Haussonville propose d'augmenter le nombre des ministres, d'imiter ce qui existe en Angleterre, où le cabinet de lord John Russell est composé de seize membres.

Le remède serait inefficace, nous le craignons; il aggraverait plutôt le mal qu'il ne l'atténuerait.

Il ne faut pas comparer la France à l'Angleterre.

En Angleterre, une aristocratie puissante et pas de centralisation ;

En France, une centralisation puissante et pas d'aristocratie ;

En Angleterre, un système municipal aussi fort qu'il est faible en France ;

En Angleterre, beaucoup de bon sens et peu d'esprit ;

En France, beaucoup d'esprit et peu de bon sens.

Augmenter le nombre des départements ministériels, ce serait morceler encore plus le travail, ce ne serait pas le diviser.

Morceler, c'est briser en morceaux, couper en tronçons, séparer en fragments;

Diviser, c'est créer des unités.

L'unité est ce qui, partie d'un tout, constitue par soi-même un entier, à un degré inférieur.

Le régiment qui fait partie de l'armée, le bataillon qui fait partie du régiment, la compagnie qui fait partie du bataillon, sont des unités.

Augmenter le nombre des départements ministériels, ce ne serait pas simplifier les rouages administratifs, ce serait les compliquer; ce ne serait pas diminuer la perte de temps, ce serait la grossir; ce serait accroître encore le nombre des rivalités, des dissentiments, des tiraillements, des hésitations, des discussions; ce serait affaiblir le pouvoir et non le fortifier.

Les départements ministériels sont au pouvoir ce que les doigts sont à la main. Le nombre n'en saurait varier arbitrairement. Le croire et le prétendre est une erreur dangereuse qu'il importe de combatre. Un doigt de moins, un doigt de trop, sont également une difformité.

Le pouvoir n'est rien, s'il n'est pas la représentation, l'expression d'une pensée commune.

Nous n'avons déjà que trop de ministres tirant en sens divers et parfois en sens contraires.

De là le gaspillage de ressources précieuses, de là les inconséquences, les tergiversations d'une politique essayant d'effacer la honte d'une faiblesse par le danger d'une témérité, ayant toutes les prétentions et ne sachant en soutenir aucune.

Mieux vaudrait n'en avoir qu'une seule et la faire prévaloir.

Un ministre des affaires étrangères, dans aucune circonstance, ne devrait prendre une plume d'une main sans tenir de l'autre une balance exacte pour y vérifier ce que pèsent le crédit, l'armée, la marine de son pays.

Dès qu'il agit isolément sans s'être ainsi préalablement et rigoureusement rendu compte de tout ce qu'il peut oser et de tout ce qu'il doit craindre, il laisse voir qu'il est au dessous de sa tâche.

Il ne suffit pas de mettre de la fermeté dans la rédaction

de ses dépêches, il faut s'être assuré les moyens d'aller jus qu'au bout, autrement on s'expose à se trouver toujours placé entre « une *faiblesse* ou une *folie*. »

Il n'y a pas de grande politique sans une idée, de gouvernement prépondérant sans un système.

On peut augmenter le nombre des départements ministériels de deux ou de quatre départements nouveaux ; ministère des cultes, ministère des colonies ; on peut le doubler même, si on le veut, les choses n'en iront pas sensiblement plus mal, mais s'imaginer qu'elles en iront mieux, c'est s'abuser.

Ce qu'il y aurait à faire, il y a plus de dix ans que nous l'avons dit, ce serait de créer une responsabilité de second degré.

Par la création d'une responsabilité de second degré, nous entendons la création de directions générales sur une grande échelle. Dans ce système, les directeurs généraux seraient au ministre ce que sont les colonels au lieutenant-général sous les ordres duquel ils sont placés.

Chaque département ministériel compterait autant de directeurs généraux qu'il serait susceptible de se diviser en unités distinctes

L'unité, c'est la simplification, c'est la puissance du levier appliquée à l'évolution des hommes et des idées.

Indépendamment de cet avantage de faire sortir le mouvement de l'immobilité, comme le statuaire fait sortir la statue du bloc, la multiplication rationnelle du nombre des directions générales aurait encore un autre avantage, ce serait de former une abondante pépinière d'administrateurs expérimentés, parmi lesquels la couronne pourrait recruter des ministres qui ne seient pas obligés, comme nous en avons le spectacle sous les yeux, de prendre pour précepteurs et pour guides leurs chefs de division.

Il n'y a pas assez de positions secondaires ; il y a trop de positions de premier ordre. Qui le nierait aurait oublié ce qu'il a vu au mois de mai 1847, quand le cabinet actuel a pris la résolution de renverser trois de ses membres. Quelle

difficulté le cabinet n'a-t-il pas eue à se recruter, et comment s'est-t-il recruté? Au hasard; en se confiant à l'inconnu, ou à peu près. L'existence du ministère n'eût pas été à la merci d'un nuage pouvant intercepter les signaux télégraphiques, s'il avait eu à choisir trois ministres parmi quarante ou cinquante directeurs généraux habiles et actifs, ayant passé par la double épreuve et des affaires et de la tribune.

Mais pour que cette idée, que nous avons déjà exposée ailleurs avec plus de méthode et d'étendue, portât ses fruits, il ne faudrait pas, il est vrai, que les nouvelles directions générales créées se transformassent en lieux de refuge pour les servilités intrigantes, en lits de repos pour les dévoûments sans capacité.

Les meilleures choses ne sont bonnes qu'à la condition de les préserver de l'abus. Chauffée à un certain degré, ce n'est plus la vitesse, c'est la mort que donne la machine à vapeur. Si on érige en doctrine ce qui existe malheureusement en fait parmi nous, si l'on érige en doctrine qu'on abusera de tout, il est inutile de songer à sauver rien. Il n'y a plus qu'à se résigner et qu'à attendre le jour alors inévitable d'une révolution nouvelle. Il y a peu de révolutions sans excès, il n'y a pas de révolutions sans causes. Toutes les révolutions ne se justifient pas, mais toutes s'expliquent.

Les hommes qui sont aujourd'hui en position de prétendre au pouvoir sont comptés : ils sont connus. Là où M. Thiers et M. Guizot ont échoué, nul ne réussira s'il ne s'y prend *autrement* et s'il se propose seulement de faire *mieux*. Il ne faut pas se faire, à cet égard, les illusions que se firent en 1839, peut-être de très bonne foi, MM. Thiers et Guizot, qu'en tout cas ils surent habilement faire partager au pays, lorsqu'ils prirent le commandement de l'opposition sous le nom de Coalition, et s'offrirent en ces termes au corps électoral :

« Tant que le cabinet subsistera, toutes choses resteront » ou seront remises en suspens et en question; la dignité » et la sécurité du pays chancelleront également... »

Au bout des mêmes illusions seraient les mêmes déceptions. Non, on ne ferait pas *mieux*; donc, il faut faire *autrement*.

Il faut faire ce qu'indique avec raison M. Guizot; il faut que le cabinet qui sera appelé à remplacer le ministère actuel vise plus haut et plus loin qu'à s'assurer la majorité dans les Chambres; il faut qu'il vise à se concilier aussi la majorité dans le pays: il faut qu'il réponde à tous les besoins légitimes dérisoirement ajournés; il ne faut pas qu'il soit une *mince* agrégation d'individus isolés, s'affaiblissant eux-mêmes en y entrant; il faut enfin qu'il ait des convictions et des idées.

---

[redacted]

# 1847.

## LES IDÉES.

« Tout POUR le peuple! sinon tout PAR lui! »
GUIZOT.

27 juillet 1847.

Les idées s'expriment par des mots, mais les mots doivent exprimer des idées.

Quatre mots ont la prétention d'être les quatre angles de l'édifice politique au frontispice duquel est écrit : *Juillet* 1830.

Ces quatre mots sont :

| | |
|---|---|
| LA PAIX; | L'ORDRE; |
| LA LIBERTÉ; | L'ÉGALITÉ. |

Ces mots expriment-ils des idées, ou servent-ils seulement de noms à quatre figures allégoriques?

C'est ce qu'il importe de rechercher.

Il ne suffit pas de dire : le parti conservateur veut la PAIX, l'ORDRE, la LIBERTÉ, l'ÉGALITÉ; tous les régimes qui se sont succédés en France depuis un demi-siècle, tous les partis ont tenu ce même langage. Napoléon, durant tout son règne, n'a laissé échapper aucune occasion de proclamer que la Paix était l'objet de ses vœux les plus chers. Le 25 juillet 1830, la Restauration déclarait encore que les ordonnances qu'elle venait de signer n'étaient qu'un retour à la Charte

et n'avaient pas pour but « de changer nos institutions, mais » de les consolider, de les rendre plus immuables. »

Vouloir la Paix, l'Ordre, la Liberté, l'Égalité, c'est vouloir ce qui doit les rendre durables.

La Paix qui ne repose pas sur la solidarité des intérêts, qui seule fait la solidité des alliances, est une paix précaire et dispendieuse; ce n'est pas la paix, c'est une trève. Malheur au pays qui s'endort sur la foi de cette erreur de noms!

L'Ordre qui n'est fondé que sur l'intimidation légale et la force armée est un ordre fragile et qui n'existe qu'en apparence; ce n'est pas l'ordre, c'est la compression; au bout de la compression est l'explosion. Malheur au gouvernement qui confie exclusivement son avenir à la fidélité de son armée, à la vigilance de sa gendarmerie, à la rigueur des lois!

La Liberté qui ne doit qu'à la défaite du pouvoir les triomphes, quels qu'ils soient, qu'elle a remportés, la liberté qui n'est pas l'accord du droit et du fait marquant le progrès du temps, la maturité de la raison, l'âge de la majorité politique accompli pour une nation, est une liberté fugitive, suspecte et ombrageuse, menaçante et menacée; ce n'est pas la liberté : c'est une bataille perdue, c'est une revanche à prendre, c'est une réaction; ce n'est pas un germe. Malheur au pouvoir qui se souvient qu'il a été vaincu et qui n'a accepté la liberté que comme une capitulation!

L'Égalité, qui n'est pas l'aristocratie intellectuelle, la légitimité par le travail de toute élévation, l'égalité qui procède par l'abaissement de ce qui est au-dessus de son niveau, au lieu de procéder par l'exhaussement de ce qui est au-dessous, qui agite la lie du vase et l'attire du fond à la surface, décourage la capacité et encourage la présomption, affaiblit ce qui est fort au lieu de fortifier ce qui est faible, appauvrit les riches sans enrichir les pauvres, fait le sol à son image par l'excès du morcellement, entretient l'envie et éteint l'émulation, est une égalité funeste; ce n'est pas l'éga-

lité, c'est la décadence. Malheur à la société qui se laisse glisser sur cette pente !

« Les révolutions sont les idées d'une époque (1), » a dit un grand historien qui est un grand orateur et qui fut un grand poète ; interrogeons donc sans illusion comme sans dénigrement ce passé que nous avons vu naître, dont le laborieux enfantement dura trois grandes journées, dont le berceau fut une barricade, dont le premier pas restera marqué par la Charte du 7 août 1830 !

## § I. — LA PAIX.

Il y a un tiers de siècle que dure la paix. Il n'y a pas d'exemple dans l'histoire de l'Europe d'une paix qui ait duré aussi longtemps ; elle a montré qu'elle était à l'épreuve des révolutions, car ni la révolution de 1830 ni aucune des petites révolutions qui ont éclaté à la suite n'ont eu le pouvoir de la rompre. Ce serait assurément tomber dans l'injustice et l'exagération que de prétendre que cette trève prolongée n'a pas porté de fruits, qu'elle n'a pas concouru au progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Mais ce progrès n'a pas été particulier à la France ; il lui a été commun avec toutes les autres nations qui en ont également joui, et qui, peut-être, en ont encore plus profité. En ce qui concerne la Grande-Bretagne, il n'y a aucun doute à cet égard. Pour être juste, il faut aussi reconnaître que le maintien de la paix est un mérite que peuvent revendiquer tous les gouvernements de l'Europe, et qui n'appartient à aucun d'eux exclusivement. Cependant, malgré cet accord apparent, la paix existe plutôt à l'état de fait qu'à l'état d'idée. Des éléments nouveaux : la navigation à vapeur, les chemins de fer, le perfectionnement général des voies de communication et de transport sont venus modifier, changer les rapports des peuples entre eux ; mais il ne paraît pas que ce qu'on appelle la *politique* ait encore bien com-

(1) *Histoire des Girondins*, par A. de Lamartine.

pris toute l'importance de cette révolution pacifique, accomplie sans coups de fusil tirés, sans échafauds dressés. La diplomatie continue de négocier un livre d'histoire à la main, tournant le dos à l'avenir, interrogeant exclusivement le passé. Aussi n'est-ce plus la diplomatie qui mène le monde ; l'industrie a pris sa place et conduit, à leur insu, plus d'un souverain et d'un ministre. Faut-il citer un exemple ? Par quelle voie l'Allemagne chemine-t-elle vers l'unité politique ? par le Zollverein. Qu'est-ce que c'est que le Zollverein, si ce n'est pas l'industrie remorquant la diplomatie, comme on voit sur les chemins de fer des locomotives remorquer des messageries, comme on voit sur l'Océan des steamers traîner à leur suite des frégates ? Bientôt un mois suffira pour visiter toutes les capitales de l'Europe, pierres précieuses, perles fines inscrustées dans une couronne de fer. Déjà toutes les barrières s'abaissent, les préventions s'effacent, les rivalités se transforment, les compagnies de chemins de fer ont donné le signal : elles échangent entre elles le matériel qui leur sert à transporter voyageurs et marchandises, afin de s'épargner réciproquement des pertes de temps et des frais. Les wagons de la compagnie de Paris vont à Bruxelles ; les wagons de la compagnie de Bruxelles viennent à Paris. Tout le monde y gagne : compagnies, marchandises et voyageurs. Tandis que l'industrie rapproche chaque jour ainsi plus étroitement tous les peuples et fonde la grande unité du Rail, ombrageux, les gouvernements se tiennent encore éloignés les uns des autres. En eux, l'esprit de conquête a disparu, mais l'habitude de la défiance a persisté. Pourquoi ? Il ne faut pas craindre de le répéter fréquemment : c'est que la paix ne s'est pas encore élevée du niveau du fait à la hauteur de l'idée. C'est ainsi qu'en tout l'expérience qui découvre et qui perfectionne a devancé la science qui commente et qui explique. Les gouvernements sont manifestement en retard sur les peuples. Les gouvernements en sont encore, ruineux anachronisme, à construire, à réparer des fortifications, à maintenir dans toute l'absurdité de sa rigueur le

régime des servitudes militaires, à entretenir à grands frais des armées permanentes qui énervent en eux toute grandeur. Pourquoi de tels contre-sens ? C'est qu'ils n'ont pas encore dépouillé la vieille diplomatie ; c'est qu'ils vivent encore sur le souvenir de rivalités éteintes ; c'est qu'ils ne se sont pas encore rendu un compte exact des solidarités nouvellement créées ; c'est qu'aucun d'eux n'a encore osé donner aux autres l'exemple du désarmement. Il appartient à la France de prendre cette initiative, plus hardie en apparence qu'en réalité ! Si elle l'eût prise il y a dix ans, alors qu'elle le pouvait déjà faire sans imprudence, elle eût économisé deux milliards au moins. Avec cette somme, elle eût sillonné de chemins de fer son vaste territoire, se fût emparée du transit européen, eût rectifié ses routes, amélioré ses ports et sa navigation fluviale, fait disparaître cette multitude d'obstacles qu'apportent à la consommation et à la production sur son marché intérieur l'exagération des frais de transport, la barbarie des octrois et l'excès de certains impôts. Au lieu d'être obérées, les finances de la France, celles du continent, seraient admirables, et le crédit dont ils jouiraient serait tel qu'il leur permettrait de faire face à toutes les avances qu'exige avec raison l'escompte de l'avenir au profit des générations présentes. Bien habile est l'Angleterre, qui sait attiser cette défiance ombrageuse des gouvernements entre eux, défiance qui se traduit par la charge écrasante d'armées permanentes, débris d'un édifice qui s'écroule, primes d'assurances payées sans proportion avec la probabilité du risque. L'argent que la France et le Continent dépensent ainsi à équiper des soldats en temps de paix est toujours cela de moins qu'ils ne dépensent pas en grands travaux publics, dont profiteraient leur agriculture, leur industrie, leur commerce, leur marine, et cela de plus qui tourne à l'avantage de l'Angleterre et de la durée de son monopole.

Qu'on ne dise pas que les Anglais dédaignent un pareil calcul ! Manquent-ils jamais, aux courses de chevaux, dont ils nous ont donné l'exemple, d'égaliser avant le départ, au

moyen de feuilles de plomb, le poids des jockeys? Ce que l'Angleterre fait ouvertement pour ses jockeys, elle le fait indirectement contre ses rivaux. La France et le continent traînent volontairement au pied les boulets de leurs canons. L'Angleterre sait que la France ne tarderait pas à devenir trop prospère et trop puissante si celle-ci ne se croyait pas, en vue d'une éventualité fantastique, tenue de consacrer annuellement le quart d'un budget de quinze cents millions à l'entretien d'un effectif militaire dont le résultat le plus certain est d'enlever au travail les bras les plus robustes. Ni les États-Unis ni l'Angleterre ne sont tombés dans cette faute; aussi, que l'on compare entre l'immense parti que ces deux États ont su tirer de la paix et les fruits médiocres que nous en avons recueillis.

Il faut lire le *Mémorial de Sainte-Hélène* pour y voir comment Napoléon, le génie de la guerre fait homme, comprend la paix :

« A Amiens, disait-il, je croyais de très bonne foi le sort » de la France, celui de l'Europe, le mien, fixés, la guerre » finie. C'est le cabinet anglais qui a tout rallumé; *c'est à* » *lui seul que l'Europe doit tous les fléaux qui ont suivi, lui* » *seul en est responsable;* pour moi, j'allais me donner uni- » quement à l'administration de la France, et JE CROIS QUE » J'EUSSE ENFANTÉ DES PRODIGES. Je n'eusse rien perdu du » côté de la gloire, mais beaucoup gagné du côté des jouis- » sances; j'eusse fait la *conquête morale* de l'Europe, com- » me j'ai été sur le point de l'accomplir par les armes. De » quel lustre on m'a privé!

» ... J'avais le projet, à la paix générale, d'amener cha- » que puissance à une immense réduction des armées per- » manentes.

» ... J'eusse voulu un institut européen, des prix euro- » péens, pour assurer, diriger, coordonner toutes les socié- » tés savantes de l'Europe.

» ... Alors peut-être, à la faveur des lumières universel- » lement répandues, devenait-il permis de rêver, pour la » grande famille européenne, l'application du congrès amé-

» ricain ou celle des amphyctions de la Grèce ; et quelle » perspective alors de grandeur, de jouissances, de prospé- » rité, quel grand et magnifique spectacle ! »

Ainsi comprise, la paix n'est plus l'intermittence de la guerre, c'est un système ; ce n'est pas seulement le fait, c'est l'idée. Il ne faut pas se bercer dans une illusion funeste : ce qui existe aujourd'hui est l'isolement armé, ce n'est pas encore l'association pacifique. « *La paix partout, la paix toujours*, » ce sont de belles paroles auxquelles il n'a manqué, pour être glorieuses et fécondes, que d'avoir un sens, d'exprimer une pensée, d'être une conviction d'homme d'État, et non pas seulement un mouvement d'orateur.

La grande ère pacifique, industrielle et intellectuelle qu'on aperçoit de loin, dès qu'on s'élève assez haut, ne s'ouvrira qu'à partir du jour où la France et le Continent, ces frères ennemis, auront enfin compris la nécessité d'une confédération maritime destinée à rétablir l'équilibre que la suprématie nouvelle de l'Angleterre a rompu. Cette confédération maritime, cette réconciliation continentale est le couronnement nécessaire de l'édifice politique, industriel et commercial dont le Zollverein a posé la première pierre. L'œuvre ne saurait rester inachevée.

## § II. — L'ORDRE.

Ainsi que la paix, l'ordre est un fait, il n'est pas une idée. L'ordre règne, il ne gouverne pas. La moitié de la tâche seule est remplie. L'ordre matériel a vaincu l'émeute dans les rues ; mais l'ordre moral n'a pas dissipé l'anarchie dans les esprits. Jamais ne furent plus vraies ces paroles empruntées à un écrit de M. Guizot : « La société offre l'image » de ce chaos si bien défini par ces paroles : Chaque chose » n'y est point à sa place, et il n'y a pas une place pour » chaque chose. »

Au sein d'une société démocratique nouvelle, comme aux Etats-Unis, où les populations manquent au sol plus que le sol ne manque aux populations, l'ordre n'est pas difficile à

instituer; est propriétaire à peu près qui veut aller défricher. Mais, au sein d'une vieille société révolutionnée qui, de monarchique qu'elle était, tend à devenir démocratique, où la loi et l'autorité religieuse se sont affaiblies, où la propriété est le partage du petit nombre envié par le grand, où s'élève cette double difficulté : — un territoire étroitement limité par des traités que la guerre seule pourrait rompre; une population dont l'accroissement annuel est plutôt stimulé que contenu par la misère; au sein d'une telle société, l'ordre à la fois moral et matériel est moins facile à constituer; mais est-il impossible? Il ne doit pas l'être, car s'il n'existait pas des moyens de l'établir, il faudrait douter et de la bonté de Dieu et du génie de l'Homme; et comment douter du génie de l'homme, après toutes les conquêtes qui lui sont dues, après tous les miracles que nous lui voyons accomplir! Tout le parti qu'on pourrait tirer d'une administration où l'émulation jouerait le rôle que joue la concurrence dans l'industrie, on semble l'ignorer encore. Une loi judicieuse sur l'instruction publique pourrait être à notre société ce que sont aux salles de spectacle les billets moyennant lesquels chacun a sa place marquée : un moyen de division et de classement. Sans doute, ceci existe déjà en partie, mais d'une manière imparfaite. L'instruction primaire, secondaire et supérieure, représente bien trois étages distincts; mais une telle division est évidemment insuffisante, et la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire, qu'on a tant vantée, est une loi sans portée, bien plus propre à aggraver encore le désordre moral qu'à le faire cesser. « *Celui-là qui est maître de l'éducation peut* » *changer la face du monde,* » avait dit Leibnitz. Belles paroles qui n'ont été comprises ni par le ministre qui a conçu la loi du 28 juin 1833, ni par les Chambres législatives qui l'ont votée. Comment l'ordre moral existerait-il au sein de notre société, lorsque notre jeunesse est tirée en sens contraire par deux enseignements : l'enseignement religieux qui s'empare de ses premières impressions, l'enseignement philosophique qui les efface?

Comment l'ordre moral existerait-il là où le gouvernement, qui devrait donner constamment l'exemple du respect scrupuleux de la loi, ne craint ni de l'éluder, ni de la violer ?

Comment l'ordre moral existerait-il avec un code pénal qui semble n'avoir d'autre mission que celle de remplir les prisons plus vite qu'elles ne se vident, et qui ne voit pas qu'il ne fait qu'aggraver la perversité qu'il a la prétention de punir ? Rare est l'exception, quand celui qui fut condamné à l'emprisonnement ne sort pas criminel de la maison de correction où il est entré coupable, quand il n'en sort pas plutôt flétri que puni, perverti qu'amendé. Notre code pénal est une machine qui fonctionne sans que l'on se rende compte des effets désastreux qu'elle produit, de l'influence contagieuse qu'elle exerce, des perturbations profondes qu'elle jette. La prison et le bagne sont l'école et le collége du crime. On le sait, et cela n'empêche pas de prodiguer la peine de l'emprisonnement même préventivement. Mais, dit-on, comment la société se défendra-t-elle si elle n'est au moins protégée par l'action salutaire de l'intimidation ? Redoutable intimidation, en vérité, que celle qui n'enfante que cette inépuisable succession de récidives dont nous sommes tous les jours les témoins, qui, d'apprentis du crime, en fait des professeurs ! L'intimidation est un principe usé qui a fait son temps. Si on ne l'avait pas ainsi compris, on n'eût pas aboli tant de supplices dont il ne reste plus aujourd'hui que la hideuse nomenclature et l'épouvantable souvenir. L'année 1832 a vu disparaître de notre code pénal la peine du carcan et la section du poignet droit sur l'échafaud avant l'exécution à mort. Quel principe désormais est appelé à prendre la place de l'intimidation ? C'est ce qu'il s'agit de chercher, c'est ce qu'on ne saurait indiquer ici incidemment.

Comment l'ordre moral existe-t-il au sein d'une société où les plus divins préceptes de la religion de l'immense majorité sont contredits par les faits les plus manifestes ? — Voilà un coupable que le repentir a purifié : la religion

n'est pas la seule qui l'ait absous ; le temps marqué à la durée de sa peine est expiré ; ce n'est plus un condamné, c'est un libéré... Que va-t-il devenir ? La flétrissure survit au châtiment et au repentir ; elle le suit partout et partout l'isole. Ainsi, quand ce n'est pas de la perversité que naît la récidive, c'est du désespoir. Que faire pour mettre la religion et la société d'accord ? — Faites ce que fait l'industrie quand elle rencontre un obstacle qui l'arrête dans sa marche. En appeler à la méditation et au génie.

Laisser les choses suivre insoucieusement leur cours, et trouver que tout est bien, pourvu que l'émeute n'éclate pas dans la rue, ou qu'elle y soit promptement réprimée, voilà ce qu'on appelle l'ordre. L'optimisme, c'est l'ordre moral, comme l'isolement armé est la paix.

### § III. — LA LIBERTÉ.

La liberté est fidèlement représentée par l'arbre qui porte son nom. Ni racines qui poussent, ni feuilles qui verdissent.

La liberté individuelle garantie par la Charte n'est pas suffisamment garantie par les lois ; l'article 93 du code d'instruction criminelle prescrit que, dans le cas de mandat d'amener, tout individu sera interrogé dans les vingt-quatre heures. Cependant combien d'arrestations arbitraires ont eu lieu qui se sont prolongées avec une négligence coupable ! Le pouvoir n'a pas assez le respect de la liberté ; il s'en défie trop ; aussi la liberté use-t-elle envers lui de représailles. Ce sont là deux torts, qui, loin de se justifier, s'aggravent par la réciprocité. Le code d'instruction criminelle (articles 603 et 604) ordonne qu'indépendamment des prisons pour peines, il y aura dans chaque arrondissement une maison d'arrêt pour y retenir les prévenus, et que ces maisons d'arrêt et de justice seront *entièrement distinctes* des prisons pour peines. A l'époque, en 1808, où fut mis en vigueur le code d'instruction criminelle, cette distinction était tout ce qu'elle pouvait être ; mais aujourd'hui, elle n'est plus suffisante. La nécessité admise de la détention

préventive, c'est aux maisons d'arrêt, avant tout, qu'un gouvernement vigilant, prenant au sérieux la première de nos libertés, eût dû appliquer déjà le régime de l'emprisonnement individuel ou cellulaire. Il peut y avoir deux opinions sur ce régime appliqué aux prisons pour peines ; mais il n'y en a qu'une sur ce régime appliqué aux maisons d'arrêt, à des maisons où, par suite d'une méprise, le plus honnête homme court le risque d'être jeté pêle-mêle avec des meurtriers et des voleurs, la femme la plus pure avec les femmes les plus infâmes. Qu'un si monstrueux état de choses ait pu se perpétuer si longtemps, qu'il ne révolte pas plus vivement la conscience publique, c'est là un fait qui tendrait à prouver qu'en France on tient plus à l'ombre de la liberté qu'à sa réalité.

La liberté de la presse a trompé pour le moins autant de défiances qu'elle a déçu d'illusions. N'ayant de limites que la répression, en ce qui concerne les livres et les écrits non périodiques, la liberté est moins entière en ce qui concerne les journaux qui sont assujettis à une législation préventive et fiscale, dont on s'exagère d'une part la puissance tutélaire, d'autre part la puissance restrictive; on croit que le jour où les cautionnements, cette garantie préventive, et le timbre, cette charge fiscale, seraient abolis, tout écrivain pourrait fonder un journal et le faire vivre. Erreur profonde ! Le fonder, oui ; le faire lire et le faire vivre, non. Le premier ministre qui aura de la condition d'existence des journaux une idée juste, n'hésitera pas à effacer toute démarcation entre les écrits qui sont périodiques et ceux qui ne le sont pas. Un gouvernement qui sacrifie ouvertement à la peur de dangers imaginaires, loin de s'affermir, s'affaiblit ; car il donne à ses ennemis la mesure du peu de confiance qu'il s'inspire à lui-même. Croit-on que Napoléon se soit grandi dans l'estime de la postérité en élevant jusqu'à la hauteur de ses craintes M^me^ de Staël, en l'exilant, en faisant mettre le livre *De l'Allemagne* au pilon (acte qui nous paraîtrait aujourd'hui d'une puérilité ridicule), en ne se croyant pas assez fort, lui, si fort, pour gouverner avec la

liberté de la presse ? Il s'exprimait ainsi, au sein du conseil d'Etat, le 1er décembre 1803 : « Le caractère de la nation » exige qu'on restreigne la liberté de la presse aux ouvra- » ges d'un certain volume ; il faut que les journaux soient » soumis à une police sévère. » Croit-on que la Restauration eût abrégé sa durée, si elle ne se fût pas timidement abritée sous le régime de la censure et du privilége ? La preuve que l'on peut régner et gouverner, en France, sans l'établissement de la censure, cette preuve est faite, car voici un roi qui compte dix-sept ans de règne, un ministère qui va entrer dans la huitième année de son existence ! Est-ce à dire que pour cela le gouvernement actuel doive occuper dans l'histoire une plus grande place que le gouvernement impérial, ou que le ministère du 29 octobre soit plus habile et plus courageux que le ministère Villèle ? Non, cela prouve seulement combien il est facile, en n'allant pas au fond des choses, de prendre des fantômes pour des périls. S'il eût été possible de rétablir la censure sans violer formellement l'article 7 de la Charte, nul doute que nous ne l'eussions vue revivre en 1835, et peut-être même avant. Ce qui l'atteste, c'est que là où la loi du 9 septembre 1835 a pu se croire permis de rétablir la censure, elle n'y a pas manqué. Ainsi, les dessins, gravures, lithographies et emblèmes, les théâtres et pièces de théâtres, ont été soumis au régime de l'autorisation préalable. Or, il n'est pas un seul argument qui ait été invoqué à cette époque en faveur de cette exception qui ne s'appliquât avec plus de force et de raison à la liberté de la parole imprimée. Qui oserait sérieusement prétendre que le gouvernement et la société eussent été désarmés parce que les pièces de théâtre et les vignettes n'eussent pas été distraites du régime répressif pour être placées sous le régime préventif, enlevées au droit commun pour être rangées dans l'exception ? Ces contre-sens ne sont rappelés ici que pour montrer que la liberté de la presse n'est également qu'un fait, qu'il a bien fallu subir ne pouvant le changer, un fait et non point une idée. La différence qu'il y a entre le fait et l'idée est celle qui existe en-

tre le grain de blé conservé dans un silo et le grain de blé semé dans un sillon. Celui-ci seul donne des épis. Aussi la publicité, qui aurait pu servir de fondement à tout un ordre nouveau, qui aurait pu rendre au gouvernement et au pays les plus grands services, n'a-t-elle porté que les tristes fruits sur lesquels la jugent des esprits superficiels ou timorés!

Moins heureuse que la liberté de la presse, écrite en termes précis dans la Charte, la liberté de l'enseignement ayant été, par un article final, reléguée en termes vagues au nombre des lois séparées qui devaient être ultérieurement présentées, la liberté de l'enseignement, promise en 1830, n'est pas même encore en 1847 un fait accompli. Plus elle s'éloigne du point de départ, plus il semble qu'elle devrait se rapprocher du but. Eh bien! c'est le contraire qui a lieu. Aujourd'hui, la liberté de l'enseignement soulève plus d'objections et rencontre plus de résistances qu'il y a dix ans. Elle en est à son troisième projet de loi retiré ou rejeté, et à son cinquième rapport; plus on discute cette question, et plus on l'obscurcit. Il n'en est cependant pas de plus simple. Là où la liberté de la presse existe, la liberté de l'enseignement doit également exister, sous peine d'inconséquence, car ce sont deux branches d'un même arbre. Quoi qu'on en puisse dire, la liberté de la presse n'est que la liberté de l'enseignement sous une autre forme. Ou l'Université n'est pas de bonne foi, ou elle se laisse égarer par la terreur d'un péril imaginaire, lorsqu'elle affirme que la liberté de l'enseignement constituerait un monopole au profit du clergé. Profonde serait l'illusion du clergé, s'il le croyait! Un gouvernement fort et vigilant eût empêché cette querelle de naître, ou l'eût vite apaisée; mais un gouvernement sans idées est un navire sans lest, qui va où le mène la vague.

En résumé, qu'elle s'appelle liberté individelle, liberté de la presse, liberté de l'enseignement, liberté des cultes, la liberté n'est pas à craindre tant qu'elle n'a pas à craindre pour elle-même.

## § IV.—L'ÉGALITÉ.

L'égalité largement comprise, fidèlement traduite, supposerait une société parfaitement organisée, un pouvoir profondément convaincu de la vérité de ces paroles de M. Guizot : « Tout *pour* le peuple ! sinon tout *par* lui ! »

L'égalité, cette autre gravitation universelle, attend encore le Newton qui en découvrira les lois, car ce serait une erreur profonde, une illusion dangereuse de croire que, pour fonder l'égalité parmi nous, il a suffi de la proclamer dans la Charte en ces termes : « Les Français sont égaux » devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et » rangs. Ils contribuent indistinctement, dans la proportion » de leur fortune, aux charges de l'État ; ils sont tous égale- » ment admissibles aux emplois civils et militaires. »

L'égalité ainsi définie n'est qu'une égalité dans les nuages, puisqu'elle dépend étroitement de l'esprit dans lequel la loi sera conçue, des bases sur lesquelles reposera l'impôt, des conditions qui régleront l'admission aux emplois publics ; mais ce ne serait pas sans témérité qu'on entreprendrait de faire refluer vers sa source le torrent démocratique qui a déjà emporté deux fois dans son cours impétueux les arches de la royauté, de ce pont séculaire jeté entre les générations, dans le but de faciliter le passage de l'une à l'autre. Trop faible pour contenir le flot, il faut être assez habile pour le diriger. Inutile de songer à élever à grand'-peine des digues pour s'en garantir ; il s'en irriterait et les romprait ; c'est le contraire qu'il faut faire : il faut en creuser profondément le lit.

On demandait à Newton comment il était parvenu à la connaissance précieuse des admirables lois qu'il avait découvertes : il répondit ces paroles que la postérité à recueillies : « *En y pensant toujours.* » Ce n'est également qu'en y pensant toujours qu'on peut espérer de trouver les véritables lois de l'égalité sociale. Mais où est le ministre qui y pense ? Cependant les trouver sera la gloire d'un règne, les chercher est le devoir de quiconque aspire à gouverner.

Un jour s'est levé où le privilége de la naissance n'a plus suffi pour maintenir le gouvernail aux mains de la noblesse; *un jour se lèvera où le privilége du cens ne suffira plus pour maintenir l'aviron aux mains de la bourgeoisie.* Il serait sage de le prévoir et de s'y préparer. Nier l'évidence ne la détruit pas; fermer les yeux à la lumière n'enlève rien à son éclat. *Précisément parce qu'il est douteux que nous voyions le cens électoral abaissé, il est certain que nous le verrons supprimé.* Alors d'autres garanties seront imposées à l'exercice de la fonction qui consiste pour le contribuable à élire son mandataire, garanties posées dans une grande loi de classement par l'instruction publique, garanties qui, sans le briser, sauront élever le niveau de l'égalité.

L'égalité, telle qu'elle est ici comprise, c'est l'universalité des intérêts dans leur diversité, équitablement et sincèrement représentés, de telle sorte qu'aucun ne soit ni préféré ni sacrifié, mais que tous soient étroitement subordonnés à l'intérêt public; c'est la majorité de droit substituée à la majorité de fait, ou plutôt c'est la majorité réunissant le fait et le droit; c'est la liberté du concours : c'est-à-dire que tous soient admis à soutenir leurs prétentions; mais ce n'est pas à dire que tous soient aptes à les justifier; c'est l'entier développement des facultés humaines et des supériorités sociales, l'application inflexible de ce principe essentiellement conservateur et progressif, que toutes les supériorités de fait soient reconnues de droit; c'est l'État, dans un grand intérêt commun, organisant le recrutement de son contingent militaire, choisissant les esprits les plus élevés, les raisons les plus droites, les caractères les plus fermes, comme il choisit les tailles les plus hautes, les constitutions les plus saines, les natures les plus robustes; présentement, c'est ce qui n'a pas lieu; l'État n'a le plus souvent, pour recruter ses administrations les plus importantes, que les esprits sans initiative, sans vigueur et sans portée, les traînards des écoles, des colléges et des facultés, que la difficulté de s'ouvrir un passage à travers la foule a

rebutés; c'est enfin le droit de l'intelligence succédant au droit de la naissance, le droit divin de la capacité.

L'égalité, si elle n'est pas cela, c'est l'abaissement de notre nation; c'est la confusion dans tous les rangs; c'est l'anarchie dans toutes les relations; c'est l'autorité mise en question et en péril par l'ignorance; c'est la lutte toujours prête à éclater entre la force armée, mais limitée, et la force sans armes, mais aussi sans limites; c'est le travail souterrain du communisme; c'est enfin la révolution expectante, comme l'éruption d'un volcan qui vient de s'éteindre est le prélude certain de l'éruption qui va s'allumer.

Si la médiocrité a moins d'obstacles à franchir que la supériorité; si la servilité sert et si la fermeté nuit; si l'initiative est écartée et si l'impuissance est accueillie; si le mérite n'a aucun droit et si l'intrigue a tous les titres; si la conscience isole et si la corruption rapproche; si l'intérêt public est en mépris et si l'intérêt privé est en honneur, quelles barrières assez fortes, quelles mailles assez étroites pourront arrêter au passage toutes les prétentions impérieuses, toutes les présomptions insolentes, toutes les basses ambitions? Et de quel droit d'ailleurs les arrêterait-on si elles ne sont pas tenues de se justifier?

L'égalité sans l'ordre le plus parfait, sans la justice la plus stricte, est la pente qui mène à l'abîme toute vieille société.

Nous oublions trop que les plus grands empires du monde ont tour à tour péri. Après leur chute, on a recherché les causes de leur décadence. Œuvre vaine! c'est avant leur chute qu'il eût été salutaire qu'un tel soin fût pris par des penseurs tels que Montesquieu.

Il faut s'arrêter, car un article n'est pas un livre, et l'espace manquerait pour conclure :

Deux ou trois idées fixes qui ont servi de phare à l'Angleterre ont suffi pour lui donner dans le monde la première place : celle qui nous avait longtemps appartenu.

Faute d'idées justes, poursuivies avec persévérance, présentées sous la forme qui sait conquérir la popularité,

la France débordée par les faits, maîtrisée par les événements, ballottée par les incidents, abusée par les mots, prenant l'ombre pour la proie, tourbillonne dans le vide, tombe dans l'anachronisme, s'agite dans l'inconséquence, s'amoindrit dans le détail, s'égare dans l'expédient, s'épuise dans la prodigalité, se compromet dans l'intrigue, s'avilit dans la corruption.

C'est par les idées que la France, qui ne vient plus aujourd'hui qu'en quatrième ordre, après l'Angleterre, la Russie, les Etats-Unis, c'est par les idées qu'elle reprendra son légitime ascendant; c'est en élevant l'*Egalité*, la *Liberté*, l'*Ordre* et la *Paix* aussi haut qu'elle a porté les *Arts*, les *Lettres*, la *Science* et la *Gloire*.

---

# 1847.

## LES ÉVÉNEMENTS.

« Pourquoi donc tout le monde vous croit-il, pourquoi vous-mêmes vous sentez vous faibles? Pourquoi, toujours chancelants dans votre position, toujours flottants dans vos alliances, vous voit-on également inquiets, également incapables de garder et de quitter vos amis? Pourquoi votre présent est-il si peu sûr et contient-il si peu d'avenir? Vous voyez bien que, malgré la prospérité, malgré le calme public, il y a en vous-mêmes un vice qui vous ronge. Le vice est surtout dans la direction, dans le système de votre gouvernement. Il est aussi dans l'usage mesquin que vous faites du pouvoir. »

GUIZOT.

29 juillet 1847.

Le calcul des probabilités, appliqué à la mortalité humaine, aux risques maritimes, aux cas d'incendie ou d'inondation, a donné naissance à une science nouvelle qui n'est encore qu'à son berceau : celle des assurances. Le calcul des probabilités, appliqué à la vie des nations, aux cas de guerre ou de révolution, est le fondement de toute haute politique. Selon que ce calcul est rigoureux ou faux, approfondi ou dédaigné, la politique est glorieuse ou funeste, grande ou petite. Gouverner, c'est prévoir. Ne rien prévoir, ce n'est pas gouverner, c'est courir à sa perte. Qu'est-ce qu'un souverain exilé ? Qu'est-ce qu'un despote déchu ? Qu'est-ce qu'un conquérant détrôné ? Le jour où Napoléon écrivait : « *Je dépends des événements, je n'ai pas* » *de volonté ; j'attends tout de leur issue ;* » ce jour-là, l'empereur n'était pas l'empereur, il n'y avait plus en lui que l'homme pesant moins dans les balances humaines que M. Crochon déposant, le 22 juin 1815, sur la tribune de la

Chambre des représentants, le projet de déclaration suivant : « *La nation française renonce à jamais à toute con-* » *quête, à toute guerre offensive et d'ambition.* »

« J'ai toujours été gouverné par les circonstances, » dans cet aveu de Napoléon est l'explication de sa chute.

Il ne faut pas confondre les événements avec les incidents : les incidents sont des faits isolés, les événements ont un lien entre eux qui les rend solidaires ; les incidents surgissent, les événements se déroulent. Les événements ne s'improvisent pas, ils n'éclatent jamais sans être précédés de loin par des nuages dont il est possible à l'œil exercé de calculer la marche. La grande politique prévoit les événements, écarte les incidents, les simplifie ; la petite politique, au contraire, s'attache aux incidents, les exagère et néglige les événements.

Souverains et ministres prennent trop rarement le temps de se recueillir, de jeter un regard en arrière, en avant, et autour d'eux ; de se demander où ils vont ? Le succès et l'adulation les enivrent, le revers et l'ingratitude les abattent ; dispositions également mauvaises que l'abattement ou l'enivrement pour méditer avec fruit, pour juger les hommes avec discernement, pour apprécier les événements avec tact ! Méditer, ce n'est pas hésiter quand il ne reste plus qu'à choisir à peu près au hasard entre deux résolutions extrêmes ; méditer, c'est étudier les probabilités afin de s'y préparer de loin ; c'est, au nom du passé et du présent, interroger l'avenir. Ainsi consulté, l'avenir déconcerte moins souvent qu'on ne croit les desseins qu'il a inspirés. L'imprévoyance des hommes fait la part de l'imprévu dans le monde beaucoup plus grande qu'elle ne devrait être.

Sur quelles probabilités la politique de la France est-elle assise ? C'est ce qu'il serait impossible de démêler et de dire.

Quel but se propose-t-elle ?

En vue de quels événements se tient-elle prête ?

Quels sont ses alliés ? quels sont ses rivaux ? quels sont ses ennemis ?

Quels sont les dangers qui lui paraissent imminents ou lointains ?

Est-ce la guerre ?

Quelle guerre ? générale ou partielle ? sur terre ou sur mer ?

Est-ce une révolution ?

Quelle révolution ? politique ou sociale ? par ou contre les classes moyennes ?

Entre plusieurs risques, il faut choisir le moins éloigné et le plus à craindre ; c'est le meilleur moyen de le conjurer, car le pays qui nourrit la prétention de se mettre à l'abri de toutes les éventualités s'affaiblit en vains efforts, s'épuise en ruineux sacrifices, et ne réussit à se mettre à l'abri d'aucune. Ce n'est pas de la prudence, c'est de la présomption. Diviser ses forces, c'est multiplier les périls.

Quel est donc, pour la France, le risque le moins éloigné et le plus à craindre ? Est-ce une guerre partielle sur terre ? Non ; avec la solidarité que les traités de 1815 et trente-trois années de paix ont établie et resserrée, solidarité qui lie étroitement tous les États de l'Europe entre eux, toute guerre partielle est devenue improbable et impossible. Une guerre isolée, soit entre la France et la Prusse, soit entre la France et l'Autriche, soit entre la France et la Russie, ne saurait se concevoir, encore moins s'expliquer. Toute guerre partielle sur terre étant impossible, une guerre générale sur terre est-elle moins improbable ? Pourquoi une guerre générale éclaterait-elle ? De toutes parts, les esprits tendent plus que jamais à repousser l'idée de guerre ; maintenant, les nations ne cherchent plus leur grandeur que dans l'affermissement de leur crédit, dans le perfectionnement de leurs voies de communication et de transport, dans le progrès de leur agriculture et de leur industrie, dans la conclusion de traités de commerce avantageux. Les questions de frontières ont fait place aux questions de tarifs, et avec raison. Que signifieraient à présent toutes ces anciennes questions de *frontières naturelles* tant controversées, pour lesquelles il s'est ouvert tant de négociations, livré

tant de batailles, versé tant de sang, exposé tant de nationalités? Fleuves, océans, montagnes, ont cessé d'être des frontières inaccessibles, depuis que la navigation à vapeur permet de débarquer des armées sur toutes les rives, sur toutes les côtes, depuis qu'on a vu les chemins de fer perforer les montagnes et les convertir en souterrains. Telle est l'impulsion des idées et des intérêts qui pousse peuples et gouvernements dans cette voie nouvelle que nous avons appelée l'*Unité du Rail;* telle est la force de cette impulsion, que les hommes qu'on eût fait servir à une autre époque à se disputer les rives du Rhin, on les emploiera un jour peut-être à creuser sous le lit de ce fleuve un tunnel pareil à celui que Brunnel a creusé sous le lit de la Tamise.

Il faut aux grands peuples de grandes tâches; ils ont besoin de s'illustrer; durant des siècles, ce besoin n'a pu se satisfaire que par la guerre, les victoires et les conquêtes; mais les peuples commencent à voir ailleurs la grandeur et la gloire. A l'aide de la Vapeur et de l'Electricité, changer les lois de l'espace et du temps, ici en passant sous les fleuves ou traversant les montagnes pour mettre en communication deux embarcadères, là en perçant des isthmes pour unir par un canal deux mers séparées, l'Atlantique à l'Océan Pacifique, ou la mer Rouge à la Méditerranée, et abréger ainsi la navigation du monde; ailleurs, en donnant à toutes les villes d'un royaume le moyen de correspondre entre elles en quelques minutes; partout, enfin, aplanir les obstacles, défis jetés par la nature au génie de l'homme, voilà le but vers lequel se tournent les regards de l'Europe entière!

Où donc règne le souverain dont l'ambition surannée menace de rallumer la guerre? Qu'est-ce que gagnerait la Russie à prendre un autre chemin que celui qui doit la conduire un jour à Constantinople? Elle sait que le plus long pour elle sera le plus sûr, et que ce n'est pas par la guerre qu'elle arrivera au but marqué à son ambition. Elle n'ignore pas qu'en soulevant contre elle toutes les nationalités menacées, elle les jetterait éperdues dans les bras de la France? Ce serait insensé.

Qu'est-ce que la France, à son tour, aurait à gagner à déchirer les traités prescrits par trente années de paix? Dût-elle y gagner la rive gauche du Rhin, qu'il est douteux qu'elle eût à s'en applaudir, car une telle conquête n'aurait pas lieu sans resserrer étroitement de nouveau, entre peuples et gouvernements, le lien qu'a détendu l'esprit de liberté succédant à l'esprit de nationalité. Le sol ne manque pas à la France, car à quelques jours de Paris, à quelques heures de Marseille, elle a tout un vaste territoire à peupler, elle a toute l'Algérie à coloniser. Une guerre générale ne saurait donc être mise au rang des probabilités. La France égarée est le seul Etat qui pourrait la faire naître par une agression injuste; la France pacifique n'en a aucune à craindre, car il n'est pas un gouvernement qui fût assez sûr de son peuple pour la tenter.

Aucune guerre partielle n'étant possible, aucune guerre générale n'étant probable, pourquoi donc la France, qui a déjà à porter le lourd fardeau d'une dette s'élevant à plus de six milliards en capital, et à plus de trois cent millions en arrérages, s'impose-t-elle encore le poids d'un effectif militaire qui absorbe le quart d'un budget de quinze cents millions? N'est-ce pas là une grave inconséquence, un ruineux contresens? La France en est-elle plus forte, plus respectée? Non; car le pied de paix et le pied de guerre de chaque État se règle sur le pied de paix et le pied de guerre de ses voisins et de ses rivaux. C'est ce que Montesquieu a parfaitement expliqué, chapitre XVII de l'*Esprit des Lois*, intitulé: *De l'Augmentation des troupes.*

Mais si la France n'a à craindre sur terre aucune guerre ni partielle ni générale, en est-il ainsi d'une guerre sur mer? Là, au contraire, les risques ne sont-ils pas aussi multipliés, aussi probables que sur terre ils le sont peu? Pour qu'une guerre éclate sur terre, il faut qu'un gouvernement l'ait préméditée et fermement résolue; il faut mettre en campagne une armée; il faut l'approvisionner; il faut lever des subsides; il faut franchir la frontière; il faut souvent traverser des territoires ou neutres ou amis; il faut fermer

l'oreille à toutes les représentations et réclamations des cabinets; etc., etc. Pour qu'une guerre éclate sur mer, il suffit de la rencontre, dans des parages éloignés, de deux pavillons rivaux, l'un insulté par l'autre, et d'un refus hautain de réparation légitime. Qui, dans les circonstances présentes, oserait affirmer que si une telle rencontre avait lieu, et que la France ait à réclamer de l'Angleterre une juste satisfaction, cette juste satisfaction nous serait accordée par le cabinet dans lequel siége lord Palmerston en qualité de ministre secrétaire-d'Etat des affaires étrangères? Eh bien! si cette hypothèse, qui est loin d'être invraisemblable, se convertissait en réalité, qu'elle serait, vis-à-vis du Royaume-Uni, la situation de la France? Quel parti prendrait-elle? Se résignerait-elle à l'humiliation d'un outrage impuni? Entreprendrait-elle de le venger? Se laisserait-elle arrêter par l'inégalité de la lutte? Préférerait-elle enfin le péril à l'abaissement aux yeux de l'Europe, ou l'abaissement au péril? Le patriotisme, nous l'avons vu sous la République et sous l'Empire, peut, jusqu'à un certain point, improviser des armées, de recrues faire des héros, défier tous les dangers, briser tous les obstacles; mais le patriotisme ne saurait improviser une flotte, il faut des années pour construire un vaisseau; il en faut plus encore pour former des matelots. C'est là une vérité incontestable et incontestée. Cependant, que fait la France? Elle consacre à l'entretien de son armée de terre trois fois plus d'argent qu'elle n'en affecte à l'entretien de sa marine, c'est-à-dire que, placée entre deux risques, l'un improbable, l'autre constamment suspendu au-dessus de sa tête, elle fait surtout porter ses efforts du côté où nul ne songe à l'attaquer, tandis que le point par lequel elle est vulnérable, et qui devrait être le principal objet de ses sacrifices, est celui qui n'attire son attention que secondairement et par boutades, sans suite et sans système. L'argent que la France dépense pour sa marine est de l'argent jeté au fond de l'Océan; c'est à la fois trop et trop peu : trop peu pour tenir en respect l'arrogance britannique, trop pour protéger notre pauvre marine mar-

chande errante çà et là. Telle qu'elle existe, notre marine militaire, il faut qu'on le sache bien, est une vanité, non une force, et moins une nécessité qu'un luxe; plutôt que d'éloigner le péril, elle l'attire; en ce sens que, trop faibles pour combattre, nous sommes cependant trop forts pour ne pas essayer de résister. Qu'un incident surgisse, qu'une collision éclate entre les deux pays rivaux, et nous porterons au compte des événements ce qui devrait retomber tout entier à la charge de notre imprévoyance. Qui, de bonne foi, oserait soutenir que le traité du 15 juillet 1840 se fût signé si l'organisation de nos forces et l'emploi de nos ressources n'eussent pas toujours été réglés en dehors de toute prévoyance et des probabilités les plus manifestes? Le rappel de notre escadre, commandé par l'amiral Lalande, qui aurait dû se graver dans notre mémoire comme un enseignement, a glissé comme un fait déjà oublié. Nous demeurons livrés à l'imprévu, et la première complication grave, cette fois encore, nous prendra au dépourvu. Il en est une, cependant, qu'il serait imprudent de traiter trop légèrement. Ne continuons-nous pas d'être sous le coup des termes comminatoires de la note de lord Palmerston du 31 octobre 1846, relative à l'éventualité qui peut appeler à monter sur le trône d'Espagne M^me^ la duchesse de Montpensier? M. Guizot, il est vrai, a dit à la tribune: « Avec » l'Angleterre, une bonne conduite et du temps raccommo- » deront les difficultés du moment; » mais l'optimisme de M. Guizot rend suspecte la justesse de ses prévisions. Un ancien ministre de la marine, M. le baron Portal, moins optimiste et plus clairvoyant, a déposé dans ses mémoires cet avertissement et cette recommandation: « *La possibilité* » *d'une rupture avec l'Angleterre* est la pensée qui doit » éclairer et animer tous les calculs et tous les actes du » département de la marine. Nous pouvons être obligés de » soutenir cette guerre corps à corps...» Si cette possibilité, le seul grave danger extérieur que nous ayons à prévoir et à craindre, se traduisait en fait, dans quelle situation offensive ou défensive cette éventualité réalisée nous placerait-elle?

Si l'Angleterre et les États-Unis, ces deux émules, ont laissé en arrière la France, qui n'aurait jamais dû cesser de les devancer, le fait s'explique par les milliards que nous avons consacrés en pure perte à l'entretien de nos armées de terre, au lieu de les employer fructueusement en travaux publics qui eussent donné à notre agriculture, à nos mines, à notre industrie, à notre commerce un essor tel qu'en 1847 nous ne serions pas forcés de les *abriter* encore sous la protection excessive d'humiliants tarifs. Un commerce actif et prospère nous eût dotés d'une marine marchande nombreuse, base nécessaire de toute marine militaire puissante.

En 1817, M. Paixhans, alors chef de bataillon d'artillerie, aujourd'hui général et député, l'un des membres les plus dévoués du parti conservateur, écrivait (1) : « Si, afin d'être » fort, on entretient pendant la paix assez de soldats exer- » cés pour être en état de faire la guerre, on ruine ses fi- » nances et on détruit les premiers éléments de la force. » C'est, en effet, ce qui a eu lieu. A cette cause surtout doivent être attribuées notre faiblesse relative, notre infériorité agricole, industrielle, commerciale et maritime. Il importe qu'on le sache bien.

Mais, — dit-on, — si la France s'impose la charge d'une armée si coûteuse, c'est moins en vue des dangers d'une guerre dont l'improbabilité n'est pas sérieusement contestée, qu'afin de mettre l'ordre à l'abri de toute tentative qui pourrait le troubler. Le maintien de l'ordre ne se paye jamais trop cher.

Est-ce qu'en Angleterre et aux États-Unis, où les troupes soldées sont si loin d'imposer la même charge, l'ordre est moins utile ou plus facile à conserver ?

Croire qu'une armée nombreuse, qui se recrute en appelant sous les drapeaux et libérant du service chaque année 80,000 hommes, est une garantie d'ordre si solide qu'elle

(1) *Observations sur la loi de recrutement et d'avancement de l'armée française.*

suffit à dispenser un gouvernement de vigilance, d'activité, d'habileté, de prévoyance, de patriotisme et de grandeur, c'est là une des plus dangereuses illusions dans lesquelles puisse tomber une société où la liberté de la presse existe, où la garde nationale a dans les mains un million de fusils. Que fait une pareille loi de recrutement, dont la base est une durée de service de sept années? — Elle convertit en soldats, tous les sept ans, 560,000 recrues. Si l'on multiplie par 3 ce nombre de 560,000 recrues, on aura 1,800,000 citoyens âgés de 41 ans ayant été instruits au maniement des armes, exercés à la défense et à l'attaque, accoutumés à braver le péril et la mort. Aguerrir ainsi l'ouvrier, sans distinction de celui qui est communiste et de celui qui ne l'est pas, sans rechercher le moyen de lui donner du pain le jour où une crise prolongée le priverait de travail, voilà ce que fait la loi de recrutement dans laquelle notre gouvernement puise la confiance qui le rend si dédaigneux de toute initiative et de tout progrès.

Où il voit un motif de sécurité, un droit de s'endormir, nous voyons, nous, un motif de crainte, un devoir de veiller, un devoir de ne rien négliger qui ait pour effet de donner aux classes laborieuses la conviction profonde qu'elles sont le constant objet de toute la sollicitude du pouvoir, et qu'à un changement de gouvernement elles auraient tout à perdre, rien à gagner.

S'il est un danger sérieux que la prévoyance doive ranger aux nombre des probabilités menaçantes, précisément afin de l'écarter, assurément c'est celui qui vient d'être signalé. Eh bien! en vue de l'éloignement de cette éventualité, qu'a-t-on fait, que fait-on? — Rien, rien, rien! Que de grandes et bonnes choses cependant il y aurait, les unes à concevoir, à réaliser, les autres à encourager et à généraliser.

Une lutte maritime, une crise sociale : tels sont les deux écueils que nous apercevons à l'horizon à travers la brume qui le voile, écueils vers lesquels la France peut être irrésistiblement entraînée par un seul et même courant : Excès

de la production sur la consommation, encombrement des ateliers et des marchés, difficulté de s'ouvrir de nouveaux débouchés, rivalité industrielle de l'Angleterre.

Il est un troisième écueil : la régence à la mort du roi ; il n'est pas au pouvoir des ministres d'éviter celui-ci ; mais il est en leur pouvoir de faire que les espérances qui s'ajournent à cette époque soient déçues.

Le moyen, c'est de ne pas ajourner eux-mêmes toutes les difficultés, toutes les questions.

On ne saurait jamais se préparer de trop loin aux événements. Plus la distance entre eux et la prévoyance est grande, et plus il est facile de gravir la pente par laquelle on s'élève à la hauteur d'où il est possible de les dominer.

---

## 1847.

# LES ANNIVERSAIRES POLITIQUES.

29 juillet 1847.

Systématiquement opposée à la célébration de tous les anniversaires politiques quels qu'ils soient, quelque date qu'ils portent, celle du 21 janvier 1793 ou celle du 29 juillet 1830, parce que tout anniversaire politique, s'il est une victoire pour une opinion, est pour l'opinion contraire une défaite, et conséquemment un aliment qui tend à nourrir les haines politiques, entretenir les discordes civiles, la *Presse* n'a jamais fermé ses ateliers le 29 juillet, et a toujours paru le 30. Nous voyons aujourd'hui avec plaisir le *Journal des Débats* renoncer à l'anniversaire de la révolution de 1830, et suivre notre exemple. De la part de ce journal, ce fait a de l'importance, et ne doit pas passer inaperçu. Vienne maintenant un ministère qui soit à la hauteur de cette politique de pacification, grande politique celle-là! de cette politique habile et généreuse que nous avons constamment appelée de tous nos vœux, et qui, sous le ministère du 15 avril 1837, s'est laissée entrevoir derrière l'ordonnance d'amnistie et la restitution au culte de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, fermée par l'émeute; de cette politique à laquelle M. le duc d'Orléans a consacré dans son testament une admirable page dont l'histoire gardera fidèlement le souvenir; de cette politique, enfin, pour qui le maintien de l'ordre matériel n'est pas tout, pour qui le triomphe de l'ordre moral est aussi quelque chose, et qui place la Force entre la Raison et la Magnanimité!

Non, plus d'anniversaires politiques, plus ou moins pompeusement fêtés, plus ou moins sincèrement célébrés. Impolitiques sont toujours de telles manifestations, défis imprudents jetés à l'esprit de réaction ! Mais aussi, avénement d'une politique nouvelle qui ne soit implacable à l'égard d'aucune erreur, injuste à l'égard d'aucune gloire, ingrate à l'égard d'aucun service, toujours rationnelle et jamais inconséquente, qui sache pardonner à l'égarement de l'esprit de parti, et quand les portes des prisons ont été assez longtemps fermées, n'ait pas peur de les ouvrir ; qui ne craigne pas d'abroger des lois de bannissement dont le maintien est un anachronisme et une faiblesse ! Comment l'histoire expliquera-t-elle que trente-deux ans après la chute de l'empire, un frère de l'empereur Napoléon, un blessé de Waterloo, ait été obligé d'implorer comme une grâce, par voie de pétition adressée aux Chambres législatives, la faveur de venir mourir en France, et cette grâce, encore, l'obtiendra-t-il ? N'est-ce pas un contre-sens que l'effigie de Henri IV sur la croix de la Légion-d'Honneur ? N'est-ce pas un monument de pusillanimité que ce piédestal élevé au centre de la place du palais Bourbon, et qui attend depuis vingt ans la statue de l'auteur de la Charte de 1814 ? C'est à la même main à élever cette statue et à effacer ce contre-sens. Qui sait être juste et généreux n'a pas besoin d'être hypocrite et de paraître révolutionnaire. Il n'y a de révolutionnaires que les faibles !

---

## 1847.

## PAS DE CONCESSIONS : DES CONVICTIONS.

« C'est surtout la faiblesse des convictions qui fait la faiblesse des conduites, car l'homme agit bien plus en vertu de ce qu'il pense que par tout autre mobile. »
GUIZOT. *Vie de Washington.*

30 juillet 1847.

« La session n'a pas été bonne : la session prochaine, si » elle n'était pas meilleure, serait funeste ! On attend, on a » le droit d'exiger du ministère, pour la session de 1848, » des plans mieux préparés, des réformes nécessaires, un » budget à l'abri de toute attaque fondée, la suppression » des abus. Qu'il sache bien ce qu'il doit CONCÉDER, et qu'il » ne concède que cela. » Ainsi s'exprime le *Journal des Débats*.

Que le *Journal des Débats* nous permette de l'en avertir; mais dans cet article il va plus loin que nous ne sommes jamais allé. Jamais nous n'avons conseillé au gouvernement une politique de *concessions*. Il est rare que les concessions ne soient pas des capitulations de principes, des transactions avec l'erreur, des primes données à de nouvelles et de plus impérieuses exigences, en d'autres termes des faiblesses presque toujours tardives, inutiles, funestes. Celui qui écrit ces lignes se souvient d'avoir terminé par ces mots une lettre qu'il adressait, le 14 février 1839, à M. de Lamartine : « Les idées radicales n'ont rien qui m'épou- » vante ; je ne m'effraie que des idées fausses, et surtout

» des concessions qui sont des capitulations de principes. » C'est qu'il n'y a pas d'exemple que les concessions aient » jamais sauvé une cause perdue. » Non, point de politique de concessions, nous n'en voulons pas ; mais une politique de convictions : voilà ce que nous voulons, ce que nous avons toujours voulu.

Si le ministère actuel croit qu'il n'est pas juste que tout juré soit électeur, comme tout électeur est juré ; si le ministère croit qu'il n'y a pas dans la Chambre des députés un trop grand nombre de fonctionnaires publics, s'il ne croit pas que la « *limite* » (1) soit dépassée, il ne faut pas qu'il laisse entamer la majorité qui le soutient ; si le ministère croit que le système militaire en vigueur dans l'Algérie est le meilleur, il faut qu'il y persiste, il faut qu'il le défende, il faut qu'il le démontre, il ne faut pas qu'il l'abandonne ; si le ministère croit que l'adoption de la taxe des lettres à 20 centimes est à la fois moins équitable et moins avantageuse que la conservation des zones, il faut qu'il ait le courage de son opinion ; si le ministère croit que la réduction de l'impôt du sel ne sera ni économiquement, ni politiquement une bonne mesure, il faut qu'il se garde de tomber dans l'erreur commise en 1831, par M. Thiers, la réduction de l'impôt sur les boissons, erreur qui a coûté 30 millions de perte annuelle au Trésor, près d'un milliard en capital ; si le ministère croit que la dépense de l'effectif militaire ne saurait être considérablement réduite, il faut qu'il la maintienne ; si le ministère croit que son système politique est bon, il ne faut pas qu'il en change, etc., etc., etc.; dût-il plutôt se retirer ! Encore une fois, pas de concessions, mais des convictions. Les concessions sont aux convictions ce qu'est la cendre éteinte au charbon ardent, sans lequel la vapeur n'existerait pas.

Les réformes, pour être fécondes, les réformes, pour n'être pas sans danger, veulent qu'on croie en elles. Qui les nie a raison de s'en défier !

---

(1) Expression de M. Duchâtel.

Nous avons foi dans les idées. nous avons confiance dans l'esprit d'initiative ; nous avons fait la remarque qu'en tout temps la peur avait moissonné plus de victimes et causé plus de désastres que l'audace ; la mollesse nous alarme, la vigueur nous rassure. Ainsi s'explique comment, tout en nous proposant le même but que le *Journal des Débats*, nous différons sur les moyens de l'atteindre.

« L'opposition — dit le *Journal des Débats* — n'est qu'une » ligue impuissante et découragée de tous les partis, une » cohue de critiques sans vigueur et sans idée, dont les ef- » forts même ont abouti à quoi ? A deux vieilles proposi- » tions sur la réforme électorale et sur la réforme parle- » mentaire. » Nous ne disons pas le contraire, mais nous disons : si l'opposition est si faible, le gouvernement n'en est que plus impardonnable de ne pas être fort ; si l'opposition n'a pas d'idées, cela ne justifie pas le gouvernement d'en manquer, et de se condamner volontairement à la lutte de l'indigence contre la misère.

La politique que nous comprenons est la politique d'initiative et de diversion. « Ce que j'admire dans Christophe » Colomb, dit Turgot, ce n'est pas d'avoir découvert le nou- » veau monde, mais d'être parti pour le chercher sur la foi » d'une idée. » Nous sommes comme Turgot, et ce qu'il admire est aussi ce que nous admirons.

N'y a-t-il donc pas de notre temps de grandes choses à entreprendre ? M. Duchâtel répond non (1) ; mais M. Guizot répond oui (2). Nous sommes our M. Guizot contre M. Du-

---

(1)
M. DUCHATEL.
« Le gouvernement n'est pas condamné au métier d'inventeur ; ce n'est pas la tâche d'un gouvernement. Inventer des systèmes, les jeter dans le pays, conquérir pour ces systèmes l'assentiment de l'opinion générale, ce n'est pas là le devoir, ce n'est pas là la fonction du gouvernement. »
*Moniteur*, 29 mai 1846.

(2)
M. GUIZOT.
« Vous avez de vous-mêmes une trop petite idée ; vous n'êtes pas seulement appelés à correspondre avec vos fonctionnaires et à mettre des gendarmes en mouvement ; vous avez droit de concevoir *de grands desseins, d'accomplir de grandes choses, de parler enfin à l'imagination des peuples* aussi bien que de veiller à la sûreté de leurs intérêts. La révolution n'a pas labouré la France pour se reposer dans le giron d'un ministère ENDORMI. »

châtel ; nous croyons fermement avec M. Guizot que « la Révolution n'a pas labouré la France pour se reposer dans le giron d'un ministère endormi ; » nous croyons qu'il y a de très grandes choses à faire dans l'état actuel du monde. Pourquoi ne pas les entreprendre, pourquoi ne pas essayer de les accomplir ? De deux choses l'une : ou l'opposition suivra le gouvernement sur ce terrain, et alors la question de réforme électorale tombera dans le plus entier discrédit, ou bien l'opposition craindra de se hasarder hors de ses vieux retranchements, et alors tout l'avantage sera du côté du gouvernement ; pour lui seront toutes les sympathies des masses; et, comme l'a très bien dit M. Guizot: « Traiter » avec les masses, c'est le grand ressort du pouvoir. » Mais les masses sont au gouvernement ce qu'est le lion à l'homme qui le garde : la force physique en regard de la force morale. Celle-ci doit toujours veiller, ne jamais s'endormir. Un seul instant d'oubli serait sa perte !

Nous avons moins d'expérience, assurément, que le *Journal des Débats* ; nous n'avons pas, comme lui, assisté à la naissance de la République, à la triste fin du Directoire, à l'avénement du Consulat, aux deux chutes de l'Empire, au retour de l'île d'Elbe et au départ pour Sainte-Hélène ; nous n'avons pas, comme lui, vécu dans l'intimité de la Restauration et d'une multitude de ministres : donc, quand il conseille des concessions, peut-être a-t-il raison ; et, quand nous les combattons, peut-être avons-nous tort ; mais ce tort vient de ce que nous croyons que les convictions donnent la vie aux réformes, que les concessions donnent le jour aux révolutions.

---

## 1847.

# LE DROIT DIVIN.

## I.

31 juillet 1847.

Alors qu'il serait vrai, ce que nous n'admettons pas, que la France ne puisse avoir d'alliances solides et sincères qu'à la condition de rétablir sur le trône le droit divin des dynasties, suffirait-il de le démontrer pour rendre possible le retour de M. le duc de Bordeaux?

Alors qu'il serait vrai, ce que nous n'admettons pas, que l'ordre dans une société ne puisse exister longtemps sans une puissante aristocratie de naissance (laquelle ne pourrait subsister sans le droit d'aînesse et le régime des substitutions); suffirait-il de le penser sans oser le dire pour faire rétrograder la France d'un demi-siècle? Là où la restauration et M. de Peyronnet ont échoué, qui réussirait; nous disons plus, qui oserait?

Alors qu'il serait vrai, ce que nous n'admettons pas, que pour changer la réalité des choses, il fallût préférer aux idées de la *Presse* les doctrines de l'*Union monarchique*, suffirait-il pour faire prévaloir celles-ci de nous mettre à leur suite et de leur servir d'écho?

C'est peut-être de notre part une infériorité d'esprit, une infirmité de corps; mais, dans tout débat, nous avons besoin de sentir sous nos pieds la terre ferme des faits accom-

plis. Nous laissons volontiers à ceux qui ont le vol de l'aigle, le privilége de planer au-dessus des nues.

Les révolutions de 1789 et de 1830 ne sont plus à accomplir, et si on les recommençait, il est au moins douteux que ce fût pour reculer au lieu d'avancer, pour substituer le drapeau blanc au drapeau tricolore, le droit divin au droit constitutionnel, le principe aristocratique au principe démocratique, faire de l'*Union monarchique* le *Journal des Débats* d'une nouvelle édition de l'ancien régime. Cela est aussi peu probable que d'espérer qu'on abandonnera le fusil et le canon pour la fronde et l'arbalète, les chemins de fer pour les messageries, les machines à vapeur pour les machines à bras.

Nous prenons, nous, les choses telles qu'elles sont, nous n'avons pas la prétention de les inventer, ni la volonté de les détruire ; nous n'avons qu'un désir, qu'un but, c'est de les rendre moins imparfaites. Si le reproche peut être adressé avec raison, à un journal, de vouloir « maîtriser *la marche* » *des idées et supplanter la Providence* » assurément, ce n'est pas à la *Presse*. Il n'y a pas, sous ce rapport, un journal qui ait des prétentions plus modestes.

Deux révolutions ont eu lieu : à la suite de la dernière, la branche cadette des Bourbons a été mise à la place de la branche aînée, exilée pour la seconde fois ; une nouvelle charte a été proclamée ; le régime représentatif, sans fonctionner aussi bien que cela serait possible, fonctionne cependant et fonctionne mieux, infiniment mieux, que dans la première période, qui s'est écoulée de 1815 à 1830, où à peine une loi électorale était promulguée qu'on en présentait aussitôt une autre ; où la liberté de la presse, dix fois suspendue, n'apparaissait un moment que pour préparer le retour de la censure ou du privilége !

Voilà ce que nous ne pouvons ni ne voulons oublier.

Si les hommes et les faits ne sont rien, si les principes sont tout, d'où vient donc que la couronne de Louis XIV, après s'être ternie sous Louis XV, soit allée rouler dans le sang sous l'échafaud de Louis XVI ? Comment explique-t-

on les différences qui marquent le règne d'Henri IV de celui de Louis XIII, le règne de Louis XIV de celui de Louis XV? Le principe n'avait pas changé, l'éclat fut-il le même? Si les hommes et les faits ne sont rien, si les principes sont tout, d'où vient donc que ceux-ci n'aient pas suffi pour protéger et préserver la Restauration? Sans doute il est des positions qui sont des avantages, des principes qui sont des forces; ce n'est pas nous qui le nierons, pas plus que nous ne nierons qu'il soit plus facile de descendre le cours d'un fleuve que de le remonter, de se rendre, par exemple, de Rouen au Havre par la Seine que du Havre à Rouen; mais enfin, quand on est au Havre on n'est pas à Rouen. Il ne s'agit pas alors d'aller en aval, il s'agit de naviguer en amont.

De 1815 à 1830, vous descendiez de Rouen au Havre, vous aviez le courant pour vous;

De 1830 à 1847, nous remontons du Havre à Rouen; nous avons le courant contre nous;

Soit.

Mais prenez garde à ce que vous dites : s'il est plus facile de naviguer le vent en poupe, qu'avec le vent en proue; s'il est plus facile de gouverner quand on a pour soi les principes qu'alors qu'on a contre soi les résistances, si cela est vrai, si cela est incontestable, bien incapables étaient donc vos pilotes et vos hommes d'État, nous pourrions même dire : bien coupables!

Mais la vraie sagesse est celle qui avertit; ce n'est pas celle qui récrimine. S'arrêter à regarder le passé, c'est tourner le dos à l'avenir.

Toute chose a ses avantages et ses inconvénients. Si la valeur elle-même a ses prodiges, elle a aussi ses périls.

Nous acceptons le régime représentatif tel qu'il est issu de la révolution de 1830, précisément parce que nous n'avons pas la prétention « de supplanter la Providence. » Nous inclinons respectueusement la tête sous ses arrêts.

Maintenant est-il vrai de dire que sous ce régime, la France soit condamnée « à l'anarchie, à l'impuissance, à la violence, » à la mort? » Nous le nions. Est-il vrai de dire que la

France doive renoncer « à ses alliances naturelles ? » Nous le nions. Est-il juste de lui imputer « l'oppression de l'es- » prit par la matière, de l'intelligence par l'intérêt, de » l'ordre social par l'organisation disciplinaire ? » Nous copions les expressions de l'*Union monarchique*. Ce qu'il peut y avoir de vrai dans ce reproche n'appartient-il pas moins au pays où nous sommes nés qu'au temps où nous vivons ? N'est-ce pas plutôt la faute du siècle que celle de la France ?

Cette tendance contre laquelle l'*Union monarchique* s'élève sans mesure est-elle exclusivement nationale, n'est-elle pas universelle, ne règne-t-elle pas en Angleterre, en Allemagne, en Amérique, dans l'Ancien et le Nouveau-Monde ?

Il n'y a pas de grand règne qui n'ait eu ses taches et ses contresens, ses jours de faiblesse et d'inconséquence ; il n'y a pas de régime qui n'ait ses imperfections et ses abus. Le nôtre recèle assurément beaucoup de graves abus, mais on peut en diminuer le nombre, en atténuer la gravité ; le nôtre laisse encore beaucoup à désirer sous le rapport de la perfection, et nous n'entendons ici parler que de celle dont il serait susceptible ; il est faible comme tout ce qui vient de naître, compliqué comme tout mécanisme qui vient d'être inventé ; mais moins compliqué, il sera plus puissant, sa force s'accroîtra en raison de toutes les résistances supprimées, de tous les frottements évités.

Ce régime est-il tout ce qu'il doit être ? Ne peut-on le rendre moins imparfait ? A ce sujet nous n'avons aucun doute, et quand nous en exprimons la conviction, nous ne pensons pas que l'illusion nous égare.

Vienne le ministre de ce règne, comme Henri IV a eu Sully, Louis XIII Richelieu, Louis XIV Colbert, et la France n'aura à envier au passé ni gloire ni grandeur ; son alliance sera recherchée par toutes les puissances dont elle deviendra le lien en même temps que la garantie ; son rôle sera celui d'arbitre de la paix ; son crédit sera le levier qui lui servira à tenir le monde en équilibre. Mille difficultés s'aplaniront. De toutes parts surgiront des forces inconnues.

La fondation du régime représentatif peut être comparée à

l'établissement d'un chemin de fer qui, tour à tour est obligé de percer une montagne et de franchir un fleuve; ici, de baisser le terrain, de creuser une tranchée, de bâtir un long tunnel; là, d'élever le terrain, de former un remblai, de construire un audacieux viaduc. De même que la rapidité et l'économie ne s'obtiennent qu'en vainquant ainsi les obstacles, tout en tenant compte des pentes et des courbes, de même la liberté et l'égalité ne sauraient non plus s'obtenir sans vaincre des obstacles différents, mais égaux, tout en tenant compte de pentes et de courbes non moins nécessaires à ménager. Le génie de l'homme a surmonté les premiers de ces obstacles, il saura surmonter aussi les seconds. Que faut-il à la France? Elle a un roi habile et prudent qui, quoi qu'on en dise, n'oppose de résistance à aucun progrès; il lui faudrait un grand ministre; M. Guizot aurait pu l'être! A cette admirable locomotive, le feu, le feu sacré de la patrie, seul a manqué. Mais parce qu'une locomotive est trop faible, ou bien parce que le combustible se fait attendre, faut-il condamner et briser le chemin de fer qui n'en est pas responsable?

## II.

1er août 1847.

Le droit divin est renié par l'*Union monarchique*, et traité de « vieille argutie. » L'aristocratie de naissance n'est pas plus ménagée : « Une question de cette nature peut remuer » beaucoup de vanités et allumer beaucoup de passions; le » problème moderne est au-dessus d'une discussion qui ne » se résout que par des *jacqueries*... Est-ce qu'en présence » d'une situation aussi violente, aussi désespérée que celle où » nous nous trouvons, il est permis à des politiques de venir » proposer le *droit d'aînesse* et des *substitutions?* Est-ce » qu'il ne suffit pas de l'hérédité commune à tous, pour ser- » vir d'aliment aux haines insensées? »

Ainsi s'exprime textuellement l'*Union monarchique.*

Donc :

Plus de droit divin, — *vieille argutie :*

Plus d'aristocratie, — *jacquerie ;*

Plus de droit d'aînesse, — *anachronisme :*

Plus de substitutions, — *immense péril !*

Toutes choses dont l'abandon simplifie assez la question, mais en fait naître une autre.

Cette autre, c'est celle-ci : Pourquoi S. A. R. le duc Bordeaux sur le trône plutôt que S. M. Louis-Philippe ? Q viendrait y représenter M. le duc de Bordeaux ? A qu source puiserait-il « ces principes qui portent en eux- » mes la génération du bien et qui sont appelés à sauver » société ? »

Mais, avant d'aller plus loin, commençons par faire l'aveu de notre indignité. Il y a de grandes et profondes définitions à la hauteur desquelles la médiocrité de notre esprit n'atteint pas ; que l'*Union monarchique* nous le pardonne ! Nous n'avons guère que l'intelligence bornée de l'ouvrier qui ajuste un écrou.

Exemple : cette définition, très profonde certainement et que sans doute Montesquieu ne désavouerait pas : « Pour » nous, il nous suffit du droit propre à chaque corps de na- » tion, dérivant de la nature des choses pour arriver à l'in- » violabilité des lois qui constituent la société. »

L'*Union monarchique* nous obligera de vouloir bien nous expliquer ce que cette grande phrase veut dire. En attendant, nous nous bornerons à répondre seulement à celles de ses propositions qui sont exprimées en termes assez clairs pour que nous les comprenions.

Mais commençons d'abord par vider le défi que l'*Union monarchique* nous porte en ces termes :

« La *Presse* prononce le mot de DYNASTIES. Que signifie » ce mot pour elle ? Veut-elle nous le dire ? Nous l'en dé- » fions ! »

A cette intimidante question, voici notre modeste réponse :

Pour nous, DYNASTIE signifie : — hérédité du trône, garantie par ces deux principes constitutionnels :

Inviolabilité royale ;

Responsabilité ministérielle.

Ces principes, nous le reconnaissons volontiers, et nous l'avons déclaré maintes fois, n'ont pas été observés en 1830; mais les peuples ne sont pas tenus à être plus conséquents et plus infaillibles que les rois. Plus d'une fois, la raison l'a emporté sur la force, mais aussi la force l'a souvent emporté sur la raison.

S'il était possible d'empêcher la révolution de 1830, pourquoi l'*Union monarchique* et ses amis ne l'ont-ils pas empêchée? Nul, sans contredit, n'y était plus intéressé. S'ils ne l'ont pas prévenue ou réprimée, c'est assurément parce que cela n'a pas été en leur pouvoir. Il y a donc des événements que la force des hommes est impuissante à arrêter!

La révolution de 1830 une fois accomplie, qu'elle ait eu lieu par un motif ou par un autre, qu'y avait-il à faire? L'accepter. C'est ce que nous avons fait. Empêcher que l'aveuglement d'une majorité asservie ne mette le pays à une troisième épreuve dont il serait à craindre qu'il ne sortît pas sans la teindre de sang, c'est à quoi nous mettons tous nos efforts. Ces efforts, soit dit en passant, sont tels, qu'ils nous donnent le droit de prétendre que nous sommes plus conservateurs que ceux qui nous en contestent le nom.

DYNASTIE : Hérédité du trône en vertu de l'inviolabilité royale garantie par la responsabilité ministérielle; voilà donc à quoi se réduit notre définition; mais, ainsi entendue, l'hérédité n'est plus un principe, c'est un fait.

Soit.

Principe ou fait, nous ne distinguons pas. A quoi bon?

Les publicistes qui niaient, de 1815 à 1830, que la souveraineté du peuple fût un principe, ont-ils empêché qu'elle ne fût un fait?

A tort ou à raison, nous voyons, soit que nous regardions dans le passé, soit que nous regardions dans le présent, soit que nous jetions les yeux en Angleterre ou en Russie, nous voyons que, dans les grandes balances qui s'appellent les destinées du monde, un principe vaincu pèse moins qu'un fait victorieux.

Dans les faits victorieux, nous voyons la volonté de Dieu qui s'accomplit ; dans les principes vaincus, nous voyons la raison de l'homme punie dans son orgueil.

Les faits sont des décrets divins ;

Les principes sont des conventions ou des explications, parfois des erreurs humaines.

Que l'*Union monarchique* appelle cela, si elle veut, du fatalisme, nous n'en continuerons pas moins d'appeler cela de la soumission.

Est-ce à dire pour cela qu'on ne doive rien faire pour combattre ce qui paraît une erreur ou conjurer ce qui doit devenir un péril ? A cette fausse interprétation de notre pensée qui la ferait tomber dans une exagération, nous répondrons par notre conduite. Sommes-nous de ceux qui ne reconnaissent d'autre divinité, en ce temps et en ce pays, que la Temporisation, et qui lui font des sacrifices journaliers pour se la rendre propice ? Sommes-nous de ceux qui s'endorment quand il faudrait veiller ou qui enseignent que le pouvoir n'a d'autre fonction que d'assister immobile au passage des générations et à l'ajournement de toutes les questions ? Non, assurément. Nous croyons fermement, au contraire, que, pour être aidé du ciel quelque peu, il faut s'aider beaucoup et nous le répétons sans cesse.

Autre question de l'*Union monarchique :*

« La *Presse* sait-elle, dans son système, un moyen de » faire la France grande, fière, heureuse, indépendante et » gouvernée ? »

Réponse :

L'humanité est le grand-livre que la Providence tient dans ses mains. Chaque nation est une page de ce livre.

Eh bien ! expliquez-nous donc comment il se fait que des livres traversent des siècles, passent à la postérité, tandis que d'autres sont tombés dans l'oubli sans avoir vécu même un seul jour ?

Nous, qui ne sommes que des ignorants, nous nous expliquons ce fait ainsi :

Si l'immortalité des livres a sa cause dans le génie de l'é-

crivain, pourquoi la grandeur des nations n'aurait-elle pas aussi sa cause dans le génie de ses rois ou de ses ministres?

Si cette explication est fausse, que l'*Union monarchique*, pour nous confondre, nous cite donc un grand siècle sans grands hommes, un grand règne sans grand roi ou sans grand ministre!

Ce ne sont point, dira-t-on peut-être, les grands hommes qui font les grands siècles, les grands rois qui font les grands règnes; ce sont les grands règnes qui font les grands rois, les grands siècles qui font les grands hommes... Pourquoi donc alors tous les siècles et tous les règnes ne sont-ils pas pareils?

Pourquoi (nous copions l'*Union monarchique*) « cette ma-
» gnifique unité de la monarchie, conçue dans l'intérêt du
» peuple entier, et non point dans l'intérêt exclusif d'une
» aristocratie de naissance, qui s'était réalisée de Charle-
» magne à Louis XIV, » pourquoi cette magnifique unité
» est-elle tombée tout à coup en ruines de Louis XIV à Louis XVI?

Nous constatons ingénuement ce fait, dont nous demandons la raison à l'*Union monarchique*. Nous en avons bien le droit, puisqu'elle nous demande de lui dire pourquoi Napoléon est tombé? Quand l'*Union monarchique* nous aura expliqué pourquoi Louis XVI a péri sur l'échafaud, à notre tour, nous lui expliquerons pourquoi Napoléon est mort à Sainte-Hélène.

S'il n'est pas vrai que ce soit « l'Europe qui ait renversé
» Napoléon du trône après l'avoir vaincu, » s'il faut chercher la cause de sa chute dans le fait de son usurpation, « vio-
lation des lois de la politique, lois que les hommes ne font
» pas, mais que fait la nature des choses, » jusqu'où faut-il remonter pour trouver la cause de la chute de Charles X, qui, régnant en vertu du principe de la légitimité, n'avait conséquemment pas violé « ces lois que les hommes ne font
» pas, mais que fait la nature des choses? »

Des ignorants, des rustres qui ne connaissent rien à « ces

» lois que fait la nature des choses, » répondraient tout bêtement :

Napoléon est tombé sous le poids de ses fautes immenses comme ses ambitions ; Charles X est tombé sous le poids de ses fautes mesurées à l'étendue bornée de son esprit. Sans les victoires de Villaviciosa et de Denain, remportées par Vendôme et Villars, peut-être Louis XIV n'eût-il pas eu de couronne à léguer à son arrière petit-fils Louis XV ! Ce qui a soustrait Louis XIV à la responsabilité de ses fautes, ce n'est pas la force miraculeuse d'un principe, c'est le poids victorieux de deux épées !

Deux épées !... Peut-être pour sauver Napoléon ne lui en a-t-il manqué qu'une seule plus fidèle ! Peut-être pour sauver Charles X ne lui en a-t-il aussi manqué qu'une qui ne fût pas celle du duc de Raguse !

## III.

3 août 1847.

Que faut-il pour éterniser une discussion ? De l'esprit et de l'érudition. Que faut-il pour l'abréger ? Du bon sens et de la bonne foi.

Bon sens et bonne foi, ce sont là nos seules armes et tout le secret de l'influence exercée par la *Presse* sur la raison de ses lecteurs attentifs.

Si le bon sens et la bonne foi sont d'excellents auxiliaires, nous en convenons, ce sont d'incommodes adversaires ; mais ce n'est pas nous qui avons provoqué l'*Union monarchique*, c'est elle qui est venue se jeter entre le *Journal des Débats* et nous. Elle n'est donc pas fondée à se plaindre.

Continuons d'aller droit au fait.

L'*Union monarchique* parle de « BLANC-SEING » qu'elle attendait de nous et qui n'est pas encore venu ! Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que nous avons le pouvoir d'affranchir nos contradicteurs du respect des lois ? Au surplus, quelque sévères que soient les lois qui régissent la presse, il est juste de reconnaître qu'elles ne font pas obstacle aux

discussions approfondies qui, par cela même qu'elles sont approfondies, cessent d'être passionnées et laissent à l'écart toutes récriminations violentes et toutes dangereuses provocations.

Donc, point de faux prétexte, point d'allégation hypocrite.

Nous avions humblement demandé à l'*Union monarchique* de nous traduire en termes clairs et précis cette définition trop abstraite pour un aussi gros bon sens que le nôtre :

« Pour nous, il nous suffit du droit propre à chaque corps » de nation, dérivant de la nature des choses, pour arriver » à l'inviolabilité des lois qui constituent la société. »

La traduction est conçue en termes passablement dédaigneux, mais qu'importe! La Raison nous garde de la Susceptibilité; celle-ci a assez à faire avec la Vanité pour qu'il ne lui reste pas le temps de servir deux maîtres à la fois : la Vanité et la Raison.

Voici cette traduction :

« Vous ne comprenez donc pas qu'il y a une *nature de* » *choses* qui fait le droit! que la *nature des choses* a son ex- » pression dans une foule de conditions qui constituent un » assemblage d'hommes et de familles à l'état de nation! » Vous ne comprenez pas qu'il y a de ces conditions qui dé- » terminent naturellement une constitution de monarchie » ou une constitution de république! Vous ne comprenez » pas qu'une nation ainsi naturellement constituée en ré- » publique ou en monarchie reçoit de cette *nature des cho-* » *ses* un droit d'être qui implique l'inviolabilité de ses lois! » Vous ne comprenez pas que l'effort tenté pour rompre la » marche et la continuité des lois, constitutions d'une na- » tion, est un attentat contre la vie même de cette nation! » Vous ne comprenez pas que, par exemple, la tentative » de changer la république en monarchie et la monarchie » en république, dans une nation régulièrement et natu- » rellement constituée, est un crime social au premier » chef! »

Ce sont là de grands mots qui ne reposent sur rien de solide. Si nous ne le démontrons pas clairement, ce sera l'*Union monarchique* qui aura raison, et la *Presse* qui aura tort.

Toute forme de gouvernement, quelle qu'elle soit, s'appuie sur des institutions et est protégée par des lois qui constituent une force de résistance. A un jour donné, pourquoi cet appui se change-t-il en abîme, pourquoi cette protection cesse-t-elle d'être efficace, pourquoi cette force de résistance est-elle vaincue? C'est qu'il est au sein des empires, au sein des sociétés, un volcan plus terrible dans ses éruptions que le Vésuve et l'Etna ; ses flammes sont des révolutions, et ses laves des gouvernements éteints. Ce volcan s'appelle l'Abus! Gouvernement républicain, gouvernement monarchique, gouvernement despotique, il n'y a pas de gouvernement que ce volcan n'ait couvert de cendres! Interrogez leurs ruines, ouvrez l'histoire, et à chacune de ses pages vous y verrez la « *nature des choses* » vaincue par l'*abus des choses!* Ainsi l'empire de la Force détruit par l'excès de l'Arbitraire! La République tombant sous l'Anarchie! La Monarchie expiant l'oubli de ses devoirs par la perte de ses droits!

Il n'est pas au pouvoir de la « *nature des choses* de créer » aucun droit d'être qui implique l'inviolabilité des lois! » Dix-neuf siècles sont là pour donner raison à la *Presse* contre l'*Union monarchique*. Si la « *nature des choses* » avait cette puissance que lui attribue l'*Union monarchique*, l'histoire ne serait qu'une longue énigme. La « *nature des cho-* » *ses* ne fait le droit » qu'à la condition expresse que le droit ne dégénèrera pas en abus. Par l'abus s'expliquent toutes les révolutions, toutes les réactions, tous les essais et toutes les modifications de gouvernement, et enfin le régime qui s'est proposé d'abriter sous la responsabilité ministérielle l'inviolabilité royale. Par l'abus s'explique comment tour à tour, en tous temps et en tous lieux, la république a succédé à la monarchie, la monarchie à la république, la dictature à la guerre civile, la guerre civile à la

dictature, l'hérédité du trône à la souveraineté du peuple, la souveraineté du peuple à l'hérédité du trône.

Un peuple étant donné : la meilleure forme de gouvernement est celle où l'abus de cette forme rencontrera dans les mœurs de ce peuple les obstacles les plus difficiles et les plus longs à vaincre. Nous n'avons pas, quant à nous, d'autres raisons de décision et de préférence,

La Monarchie a vécu en France plus de siècles que la République n'y a duré d'années. C'est un fait. Que l'*Union monarchique* érige ce fait en principe sous le nom de Légitimité, qu'elle le transforme en droit sous le nom de Dynastie, nous ne nous y opposons pas ; mais de ce que la chose aura changé de nom, aura-t-elle pour cela changé de nature et acquis une force telle que l'hérédité du trône n'ait plus jamais rien à redouter de la souveraineté du peuple ?

Là est toute la question.

Quant à nous, l'*Union monarchique* nous permettra de considérer comme oiseux tout débat qui se prolongerait sur ce point, à moins qu'elle ne nous démontre qu'un principe vaincu est plus fort qu'un fait victorieux.

Qu'importe que la souveraineté du peuple ne soit qu'un fait et non un principe, si cette souveraineté a le pouvoir de déposer des rois, de briser des trônes, de dicter des lois, d'imposer des Chartes, de livrer des batailles, de gagner des victoires, de conquérir des États, de fonder des empires !

Fait incontestable ou principe contesté, elle est ! Mais, dit-on, les gouvernements d'alluvion issus du torrent populaire n'ont pas de durée. Quand cela serait vrai pour le passé, qui oserait répondre de l'avenir ? Et qui peut mesurer l'avenir sur le passé ? Comme la vapeur a changé toutes les conditions de l'industrie, la liberté de la presse changera toutes les conditions de la politique. Ne faut-il pas que celles-ci soient déjà profondément changées pour que les partisans déclarés de la légitimité traitent le droit divin de « *vieille argutie ?* »

L'*Union monarchique* n'accepte pas notre définition du mot : *dynastie*.

Voici son objection :

« Si c'est un fait, un fait le détruit! Donc il n'est rien. »

Nous répliquons :

Est-ce qu'il y a en politique un principe qui n'ait pas son principe contraire?

Exemples :

Droit divin. — Souveraineté populaire.

Hérédité. — Élection.

Monarchie. — République.

Aristocratie. — Démocratie.

Prérogative royale. — Omnipotence parlementaire.

Etc., etc.

A notre tour nous disons :

Le principe proclamé est détruit par le principe contraire! Donc, il n'est rien.

Après tout, qu'est-ce que le gouvernement représentatif? C'est une transaction entre deux principes opposés, une conciliation de deux faits : pour sauver du naufrage l'inviolabilité royale, on a créé la responsabilité ministérielle. Pour garder le manteau, on a livré le corps. Mais il ne faut pas s'abuser : le jour où la responsabilité des ministres a été proclamée comme un gage, la souveraineté du peuple a été implicitement reconnue par ceux-là mêmes qui la niaient.

Qu'est-ce enfin que des principes qui ne sont pas plus forts que des faits? Qu'en faut-il penser? Sont-ce réellement des principes, ou ne sont-ce réellement que des faits déguisés sous un autre nom?

Est-on curieux de savoir comment l'*Union monarchique* explique la révolution de 1789 et la condamnation à mort de Louis XVI?

« Cette magnifique unité de la monarchie, conçue dans » l'intérêt du peuple entier, qui s'était réalisée de Charle- » magne à Louis XIV, n'est tombée en ruines, de Louis XIV » à Louis XV, que parce qu'elle a été interrompue par l'in- » vasion d'une politique de cour, personnifiée dans le duc » d'Orléans; politique de réaction contre les mille ans de

» monarchie populaire, que l'aveuglement furieux des par-
» tis n'a pas su distinguer des erreurs toutes modernes
» d'une faction princière souillée de crimes.

» Louis XVI n'a péri que parce que la politique de la mo-
» narchie, interrompue par le régent, a suscité, a allumé
» des passions frénétiques qui se sont attaquées à tort et à
» travers à tout ce qu'elles ont rencontré devant elles, ne
» sachant pas distinguer l'œuvre de la royauté séculaire de
» la réaction de quelques roués, et rendant le roi victime
» d'une politique perverse, contre laquelle il avait, nous le
» confessons, manqué de génie. »

Et l'*Union monarchique*, en écrivant ces lignes, ne s'est pas aperçu qu'elle se condamnait elle-même !

Ce principe qu'elle exalte n'a pas la force de résister à un seul homme !

« *Mille ans de monarchie populaire* » ne sont pas à l'épreuve de huit années de régence !

C'est l'*Union monarchique* qui le constate, qui le déclare, qui le proclame, et l'*Union monarchique* voudrait nous faire partager sa foi et son admiration !

Vain effort ! Si l'*Union monarchique* veut y réussir, il faut ou que ses rédacteurs suppriment l'histoire ou qu'ils l'écrivent autrement. Ce n'est pas par de tels arguments, nous l'en prévenons, que l'*Union monarchique* nous convertira, dût-elle encore faussement nous accuser de glorifier la force, alors que nous ne faisons que nous y soumettre ; ce que font, au surplus les rois déchus, non moins docilement que les peuples asservis.

Non ; nous ne glorifions pas la Force ; seulement, quand elle a triomphé, nous lui demandons de se légitimer en s'associant la Justice et la Raison, en se faisant absoudre par la Générosité !

C'est ainsi que nous comprenons le titre de Conservateur.

Conserver : — c'est-à-dire concourir au maintien d'un gouvernement en ne négligeant rien de ce qui est susceptible de l'améliorer.

Précisément parce que nous n'avons pas de foi supersti-

tieuse dans la « *nature des choses*, » nous avons de l'*abus des choses* une crainte extrême qui nous tient constamment l'œil ouvert !

Ainsi s'explique la place que la *Presse* occupe entre l'*Union monarchique* et le *Journal des Débats*, à égale distance de l'opposition qui s'abuse, et de l'optimisme qui s'aveugle.

Dans le cours d'un demi-siècle, la France a changé dix fois de formes ou de chefs de gouvernement.

Mis quatre fois à l'épreuve, le principe au culte duquel s'est vouée l'*Union monarchique* a quatre fois failli : en 1793, en 1814, en 1815, en 1830.

Le *Journal des Débats* n'a pas été plus heureux. L'appui qu'il a donné à tous les gouvernements n'en a sauvé aucun.

Voilà ce que nous ne saurions oublier ! Aussi soutenant un gouvernement *de fait*, l'exhortons-nous chaque jour à s'élever au rang d'un gouvernement *de droit*.

Pour un gouvernement *de fait*, quel est le moyen de s'élever au rang d'un gouvernement *de droit ?* — C'est de se légitimer par ses œuvres, c'est de ne laisser à l'écart aucun concours utile, aucun mérite réel, c'est de développer la supériorité par l'émulation, c'est de se garder de tout excès, c'est de réprimer tout abus, c'est d'atteindre à la popularité sans la poursuivre, c'est de puiser la force dans la justice, c'est de chercher la durée dans la grandeur, c'est de concilier le progrès avec la stabilité, c'est surtout et enfin de ne tomber ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux fautes qui tôt ou tard s'expient :

Flatter le peuple,
L'oublier !

## IV.

5 août 1847.

L'*Union monarchique* dit que la *Presse* « vaincue sur le terrain des *principes* se sauve sur le terrain des *faits*. » Ceci est une forfanterie d'abord ; un jeu de mots ensuite. S'il est des faits qui ne peuvent se justifier, il est aussi des principes

qui ne peuvent se défendre. Il ne faut pas oublier que le mal comme le bien est un principe. Encore une fois, principes ou faits, qu'importe! S'il est de bons principes, il en est de mauvais; s'il est des faits fâcheux, il en est de glorieux! Tel fait est une expiation méritée, tel autre est une réparation tardive. Les principes, s'ils ont leurs avantages, ont aussi leurs dangers : ces dangers, ce sont les illusions qu'ils donnent, qu'ils entretiennent. Plus d'une royauté fût restée debout si elle ne se fût pas cru infaillible et inviolable.

Est-il donc beaucoup de trônes en Europe que le principe monarchique ait mis à l'abri ou de révolutions, ou d'usurpations plus ou moins sanglantes? C'est une revue que nous ne voulons pas passer. Nous ne voulons pas demander à beaucoup de têtes couronnées si c'est en vertu d'un principe ou d'un fait qu'elles règnent? L'histoire est là qui nous épargne un tel interrogatoire. C'est précisément parce que nous sommes contre l'anarchie que nous sommes pour les gouvernements de *fait*, sous cette réserve que si la force les a fondés, ils demanderont à la raison de les accepter, à la justice et à la liberté de les affermir. Nous ne pousserons pas plus loin cette discussion. L'*Union monarchique* n'a-t-elle pas passé dans notre camp et abandonné son drapeau du moment où elle a déclaré que pour elle le DROIT DIVIN n'était plus qu'une « VIEILLE ARGUTIE? »

L'*Union monarchique* était le drapeau d'un parti, ce n'est plus maintenant que le journal d'une préférence.

## VI.

5 août 1847.

La *Gazette de France* vient en ces termes au secours de l'*Union monarchique* :

« La *Presse* dit qu'un fait vainqueur est plus fort qu'un » principe vaincu. C'est précisément ce que nous nions. Les » faits qui se croient vainqueurs n'ont qu'une force passagère » et illusoire; les principes vrais, quoique paraissant vain-

» cus, ne cessent pas de régner dans les intelligences, car » sans eux la société n'existerait pas. Ainsi on a vu que la mo- » narchie, quand elle a été détruite en France, s'est refaite » par le travail constant des idées, des intérêts et des évé- » nements. La révolution a tué Louis XVI et proscrit sa dy- » nastie. Qu'est-il arrivé? La royauté est revenue par le di- » rectoire et le consulat; une fois rétablie par Bonaparte, elle » a ramené l'hérédité, et cette hérédité, rétablie d'abord en » faveur de la famille de Napoléon, qu'on appelait la *qua-* » *trième dynastie*, a rappelé *l'héritier véritable.* »

Oui; mais qu'est devenu l'héritier véritable?

Un fait quatre fois vainqueur en quarante ans n'est-il pas bien près de s'élever à la hauteur d'un principe? un principe quatre fois vaincu en quarante ans n'est-il pas bien près de tomber au rang d'un fait?

## VII.

7 août 1847.

C'est vainement que l'*Union monarchique* se débat; du jour où elle a qualifié le DROIT DIVIN de « VIEILLE ARGUTIE, » elle s'est placée dans la même position, exactement, que celle où serait le *National* s'il ne défendait pas mieux la souveraineté du peuple. Vaisseau à voiles qui n'aurait plus de mâts! Steamer qui n'aurait plus de chaudière!

Tous ses efforts pour nous faire tomber à sa suite dans des définitions abstraites, dans des distinctions subtiles, dans des redites fastidieuses, dans des controverses d'écoles, lesquelles controverses n'ont jamais empêché une révolution ni sauvé un trône, tous ses efforts seront perdus.

Résumé de l'*Union monarchique* :

« Le droit divin appliqué à la politique est le *droit d'être*, » propre à chaque peuple. »

Soit.

De là sorte, voilà le droit divin démocratisé! Voilà le droit divin naturalisé citoyen des Etats-Unis d'Amérique!

Aucune objection de notre part. On va du Havre à New-York en quatorze jours.

La *Gazette de France*, qui s'est empressée de venir au secours de l'*Union monarchique*, nous donne des armes pour la combattre.

Ce sont d'abord ces belles paroles de Pie IX qu'elle cite :

« Je ne connais rien de plus *révolutionnaire* que les abus; » ce sont eux qui *détruisent* les sociétés. »

Ces paroles sont l'éclatante confirmation des nôtres, sur l'*abus des choses* opposé à la *nature des choses* invoquée par l'*Union monarchique*.

C'est ensuite cette profonde pensée de Montesquieu également citée par la *Gazette de France :*

« Si le hasard d'une bataille, c'est à dire une *cause particulière*, a ruiné un État, il y a une *cause générale* qui » faisait que cet État devait périr par une bataille. »

Cette pensée n'est pas seulement vraie appliquée aux batailles et aux États; elle est également vraie appliquée aux révolutions et aux souverains; on peut dire également :

Si le hasard d'une révolution, c'est à dire une *cause particulière* a renversé un trône, changé une dynastie, modifié une forme de gouvernement, il y a une *cause générale* qui faisait que cette dynastie ou cette forme de gouvernement devait périr par une révolution.

Restera à chercher la cause générale!

Comparer, — comme le fait la *Gazette de France*, et comme l'avait fait avant elle l'*Union monarchique*, — les révolutions, ces grandes batailles de l'*abus des choses* contre la *nature des choses*, aux crimes et délits punis par la loi, c'est trahir une indigence d'arguments peu propre à donner une haute opinion de la grandeur de la cause dont on a entrepris la défense.

Contre le meurtre et le vol, il y a des lois partout où il y a une société organisée; mais contre les abus du pouvoir, contre ses excès, qu'y a-t-il? — Il y a la responsabilité ministérielle dans les gouvernements représentatifs; mais si l'on veut que cette garantie soit efficace, c'est à dire si l'on

veut qu'elle couvre l'inviolabilité royale au moment du danger, il faut que cette responsabilité ait été sérieuse, il ne faut pas qu'elle ait été illusoire.

En 1830, nous le reconnaissons et nous l'avons toujours reconnu, les ministres signataires des ordonnances du 25 juillet eussent dû seuls en porter la responsabilité ; mais si cette responsabilité ne s'est pas arrêtée à eux et s'est élevée plus haut que leurs têtes, qu'est-ce que cela prouve? Cela prouve-t-il contre nous que les principes, ceux-là mêmes qui paraissent les moins attaquables, doivent inspirer une confiance absolue?

Aussi qu'enseignons-nous?

Nous enseignons aux gouvernements qu'ils ne sont institués ni dans l'intérêt exclusif d'une famille ni dans l'intérêt exclusif d'une classe, mais dans l'intérêt de tous, intérêt qu'ils ne sauraient oublier ou méconnaître sans danger.

Telle est notre manière d'être monarchiques et conservateurs. Nous croyons que ce n'est pas la moins bonne.

Les révolutions ne sont pas beaucoup à craindre là où le peuple a plus à y perdre qu'à y gagner; mais il en serait autrement là où il aurait plus à y gagner qu'à y perdre.

Aimer le peuple,

L'éclairer!

Hors de ces deux conditions, désormais, en France, que tout gouvernement en soit bien convaincu,

Ni grandeur,

Ni durée!

---

## 1847.

# M. GUIZOT ET M. DUCHATEL.

31 juillet 1847.

Quelque peu de compte que MM. Guizot et Duchâtel nous aient tenu de tout le temps que nous avions passé sous les drapeaux de la majorité; des blessures que nous avions reçues en luttant avec elle contre la coalition pour défendre ces deux grands principes de tout gouvernement représentatif : l'inviolabilité royale et la responsabilité ministérielle; des services que nous avions rendus à la cause de l'ordre et de la paix, notamment en 1840, cette ingratitude ne nous fera pas tomber dans l'injustice. Se donner un tort est la pire manière de se venger d'un tort dont on a à se plaindre, car c'est le compenser, sinon l'effacer.

Nous rendrons donc toute justice au talent de M. Guizot et de M. Duchâtel. Il n'est pas un talent de tribune que nous admirions plus sincèrement, plus profondément que celui de M. Guizot. Sur les ailes de sa parole, il est rare que la discussion n'atteigne pas tout de suite à une grande hauteur. M. Duchâtel ne s'aventure jamais à lâcher le sol; son habileté, au contraire, consiste à choisir toujours l'endroit le plus ferme pour s'y poser et s'y retrancher sûrement. Il ne défend pas autour de lui une grande étendue de terrain, mais celle qu'il couvre il la couvre bien. Il est à M. Guizot ce que le renard est à l'aigle. Il se défie des tempêtes, et la profondeur d'un terrier lui paraît préférable à la hauteur d'une aire. C'est de la prudence plutôt que de la modestie.

Il ne fait pas un faux mouvement ; il ne donne rien au hasard : c'est en cela qu'il se distingue. Il est à la tribune ce qu'il est à la table de whist, d'où il a chaque jour plus de peine à s'arracher. Il range et compte ses arguments comme il range et compte ses cartes. Il médite tous ses traits avec autant de soin qu'il calcule tous ses coups. Au whist, ce qu'il s'applique surtout à connaître, c'est le jeu de son partner pour y conformer le sien. De même à la tribune : soit qu'on l'interpelle, soit qu'on lui réponde, on est plutôt son partner que son adversaire. Aussi sa parole n'a-t-elle jamais d'écart ; elle n'est pas infaillible, mais elle est impassible. Seulement, à cette partie, c'est le pouvoir qui est l'enjeu.

M. Guizot impatiente M. Duchâtel, qui trouble parfois sa sérénité. M. Duchâtel paralyse M. Guizot, dont il redoute, si rares qu'elles soient, les velléités d'éclat. Ainsi peut s'expliquer la stérilité de leur union. Finalement, cette union aura nui à l'un et à l'autre. Séparément, M. Guizot et M. Duchâtel eussent eu chacun une valeur plus grande. Où M. Duchâtel fût entré en conservant tous les avantages de sa position, de son talent et de son caractère, c'eût été dans une nouvelle édition du cabinet du 12 mai, dont il aurait eu la présidence, et dans laquelle il eût été ministre des finances. M. Duchâtel n'a point d'imagination, mais il a l'esprit d'une rare précision. Son esprit est un mètre qui prend avec la plus rigoureuse exactitude toute mesure : qu'il s'agisse d'un homme ou d'une idée. M. Duchâtel n'a pas la fécondité qui conçoit, mais il a à un remarquable degré l'intelligence qui comprend ; il n'a pas l'initiative qui entreprend, mais il a le discernement qui applique. C'est incontestablement, en ce temps-ci de disette d'hommes politiques, le premier des seconds. Seulement, avec lui, il n'existe aucun moyen de savoir jamais à quoi s'en tenir sur un fait qu'il a intérêt à nier ou à déguiser. Il a élevé l'art des détours mensongers et des explications confuses à des hauteurs jusqu'alors inconnues. Il sait allier la prudence à l'audace à un degré dont il a seul le secret. Tout en s'aventurant aussi loin qu'on peut aller dans le chemin qui n'est

pas celui de la vérité, il ne manque jamais de se ménager une issue, afin d'échapper au risque d'être pris par trop piteusement blotti dans un mensonge. Il est insaisissable. Soit qu'il affirme, soit qu'il proteste, il y a toujours sous sa parole quelque trappe cachée par laquelle il disparaît dès qu'on le serre de trop près. C'est une sylphide.

Où la véritable place de M. Guizot avait été marquée, c'était au ministère de l'intérieur, dans le cabinet du 6 septembre, lors de la retraite de M. de Gasparin. Une grande et irréparable faute fut commise à cette époque : celle de vouloir tenir M. Guizot relégué au ministère de l'instruction publique. Les conséquences de cette faute pèsent encore lourdement sur nous. La coalition doit lui être imputée ! La coalition, qui a jeté la perturbation dans toutes les idées politiques et dans toutes les idées parlementaires ! La coalition, qui a imprimé sur la vie de M. Guizot une tache indélébile ! La coalition, qui a empêché que l'État exécutât toutes les grandes lignes de chemins de fer, lesquelles seraient depuis longtemps terminées ! La coalition, qui a donné le jour au ministère du 12 mai, trop faible pour s'élever à la hauteur de la question d'Orient, qu'il a mal engagée, et au ministère du 1er mars, dont le ministère du 29 octobre a été la réaction ! La coalition, origine et cause de la plupart des épreuves fâcheuses par lesquelles nous avons passé depuis sept ans, de la plupart des complications contre lesquelles nous luttons si péniblement en ce moment ! Le département de l'intérieur, tel que M. Casimir Périer avait eu le bon esprit de l'arranger pour lui, élaguant tout ce qui était administration, ne gardant que ce qui était politique, le département de l'intérieur ainsi restreint, avec peu d'attributions et beaucoup de fonds secrets, était ce qui convenait le mieux à M. Guizot qui ne brille pas par une grande aptitude aux affaires, mais qui aime passionnément à semer l'argent autour de lui. Là, toute faiblesse comme toute témérité lui eussent été à peu près impossibles ; là, son beau talent d'orateur eût pu en toute liberté se développer dans sa plénitude et prendre tout son essor sans avoir à traîner

lourdement le poids des traités de visite, de l'indemnité Pritchard, des mariages espagnols, etc. Mettre un grand orateur à la tête du ministère des affaires étrangères, c'est vouloir y attirer la foudre. L'expérience, trois fois renouvelée : au 22 février, au 1er mars, au 29 octobre, l'a assez hautement attesté.

Par ce qui précède, nous croyons avoir montré que nous connaissons bien M. Duchâtel et M. Guizot, et que, si nous n'ignorons pas les côtés par lesquels ils sont faibles, nous n'hésitons pas à rendre justice aux qualités par lesquelles ils sont forts. A la hauteur d'où nous jugeons les hommes et les choses, les petites rancunes ne sauraient atteindre jusqu'à nous. On doit maintenant en avoir la certitude par la preuve.

---

## 1847.

# LES BANQUETS REFORMISTES.

## I.

2 août 1847.

Aucun journal n'a moins que la *Presse* de scepticisme politique; mais en rien, du moins volontairement, elle ne confond la foi avec la superstition, la vérité avec l'erreur.

Nous croyons fermement que les gouvernements ont été mis au monde pour la grandeur, la moralisation et le bien-être des peuples; nous voulons qu'ils accomplissent leur tâche. M. Guizot croyait autrefois que « *traiter avec les* » *masses, c'est le grand ressort du pouvoir*; » il ne le croit plus; mais nous, nous le croyons toujours, et plus fermement aujourd'hui que jamais.

L'Opposition pense que ce qu'il y a de grave dans la situation actuelle a pour cause « l'extinction de toute vie » publique, de toute salutaire et légale agitation. » C'est là, suivant nous, une illusion, plus qu'une illusion, une méprise.

Nous comprenons autrement la vie publique. Les agitations légales, les manifestations politiques, les banquets, qu'ils aient lieu à Mâcon dans une vaste plaine, ou à Paris au Château-Rouge, nous ne craignons pas de l'avouer, on est accoutumé à ce que nous n'ayons jamais de réticences et à ce que nous ne portions jamais de masque, ont toujours été peu de notre goût. Le Veau froid ne nous compte pas au nombre de ses grands prêtres, pas

plus que les illuminations officielles et les feux d'artifices périodiques ne nous comptent au nombre de leurs chantres enthousiastes! C'est un lyrisme auquel se refuse notre opiniâtre et prosaïque raison. Mais la presse est un grand concert où chaque journal, à moins qu'il ne fasse double emploi, a sa partie qu'il doit exécuter. Nous ne serions pas ce que nous sommes, nous n'occuperions pas la place que nous occupons, si nous tenions le même langage que le *Journal des Débats*, ou si nous avions les mêmes idées que le *Siècle* ou tout autre journal. Ces journaux ont leur mission; nous avons la nôtre, dont nous nous efforçons de nous acquitter le moins mal possible.

Nous sommes également opposés à l'apathie dans le gouvernement et à l'agitation dans le pays, sous quelque prétexte qu'on veuille justifier cette apathie, sous quelque grand mot qu'on essaie de décorer cette agitation.

Dans notre dictionnaire inédit, *Vie publique* se traduit ainsi : Activité féconde d'un gouvernement à la hauteur de sa tâche. Démocratie aspirant constamment à s'élever par les voies régulières de l'instruction et du travail. Orgueil populaire satisfait, émulation individuelle entretenue par le sentiment de la grandeur nationale qui fait de la chose publique la chose de chacun, même des plus tièdes et des plus égoïstes.

Qu'un ministère se trouve enfin parmi nous qui entreprenne tout ce qui se peut accomplir de grand, qui sache parler aux masses le langage de la paix et des nobles sacrifices, comme Napoléon savait parler à ses soldats le langage de la guerre et des héroïques privations, et l'on verra si, pour ranimer en France la vie publique, dans les plus petites bourgades comme à Paris, au sein de la multitude comme au cœur du citoyen, il est besoin, une fois l'an, d'allumer des lampions à la porte des ministères et aux croisées des préfectures! Il n'est, à notre avis, qu'une bonne manière de faire souvenir à un pays qu'il s'est insurgé, que de la tête et des mains d'un roi la couronne et le sceptre sont tombés sous les pieds d'un peuple, c'est de rendre ce

peuple heureux et meilleur, c'est de s'en occuper tous les jours, à toute heure, sans relâche et avec amour; c'est, gouvernement, de mettre son ambition à élever le niveau de l'égalité, en élevant, pour les moins bien partagés par la société, le minimum de l'instruction et du bien-être!

Le moyen d'accomplir cette tâche, que les optimistes, c'est-à-dire les impuissants, traiteront d'utopie, ce n'est pas de manger et de boire à la santé des malheureux qui n'ont ni pain ni vin, ce n'est pas de diminuer le nombre des journées de travail, ce n'est pas même d'abaisser le cens électoral et de grandir les petits colléges, c'est de donner à la France pour la gouverner des hommes qui aient des idées en remplacement d'hommes qui n'en ont pas, d'hommes qui aiment le pouvoir pour lui, non pour eux!

## II.

10 novembre 1847.

Avions-nous tort de répéter que plus on agiterait dans des banquets la question de réforme électorale et moins on la ferait avancer? Ce qui vient de se passer au banquet réformiste de Lille ne nous donne-t-il pas pleinement raison?

Un banquet réformiste avait été organisé à Lille, auquel devaient assister MM. Odilon Barrot, Pierron, Lherbette, Lestiboudois, Delespaul, Gauthier de Rumilly, Beaumont (de la Somme), Creton, Ledru-Rollin, députés, d'anciens députés, des membres de la cour royale de Douai, etc., etc. Le premier toast porté devait être : *A la réforme électorale et parlementaire*; mais M. Odilon Barrot ayant insisté pour qu'on y ajoutât : *A la vérité et à la sincérité de nos institutions de juillet 1830*, et cette proposition ayant été écartée, le refus de M. Odilon Barrot et de tous les députés dont les noms précèdent, à l'exception de M. Ledru-Rollin, d'assister à ce banquet, l'a transformé en une manifestation purement radicale dont M. Ledru-Rollin est devenu le principal personnage, et dont le journal la *Réforme* triomphe ce matin avec une joie délirante, que le contraste du silence pro-

fond gardé par le *National* fait ressortir encore d'une manière plus éclatante.

Croit-on que ce soit en menaçant nos institutions et en divisant l'opposition qu'on déplacera la majorité et qu'on renversera le cabinet ? Croit-on que ce soit en resserrant la majorité et en affermissant le cabinet qu'on mûrira la réforme électorale, si modérée ou si radicale qu'on la suppose ?

Nous nous bornons à poser ces deux questions au *National*, qui prétend que nous ne voulons ni des réformes politiques ni des réformes sociales, et cela parce que nous croyons qu'il est d'utiles, de grandes, de fécondes réformes qu'on peut accomplir sans tomber dans la République ou dans le Phalanstère.

## III.

11 novembre 1847.

Le *Journal des Débats* ne voit, dans le banquet réformiste de Lille, qu'un sujet de raillerie, qu'une occasion d'exercer sa verve ironique contre M. Odilon Barrot et les députés qui ont insisté pour imprimer à cette manifestation politique une signification exclusivement constitutionnelle. La pensée est peut-être tardive, mais elle n'en est pas moins louable. Nous voyons dans ces banquets, où l'on refuse de porter la santé royale, autre chose qu'une scission entre la gauche dynastique et la gauche qui laisse aux lois de septembre à interpréter ce que ces lois lui défendent d'articuler ; nous y voyons, nous, le germe d'une situation qu'un incident suffit pour rendre infiniment grave ; n'est-ce pas déjà un fait en lui-même très grave que la présence d'un premier président de cour royale à un banquet réformiste ? Le jour, s'il devait jamais arriver, où l'indépendance de la majorité électorale et parlementaire serait devenue tellement suspecte à la majorité du pays que celle-ci n'y croirait plus, ce jour-là, malheur aux ministres qui seraient assez aveugles pour se croire irresponsables derrière les fossés des fortifications, les baïonnettes des régiments et les épigrammes du *Journal des Débats !*

L'aveuglement de la majorité asservie mène au même abîme que l'aveuglement de la royauté abusée.

Quant à nous, nous préférons de beaucoup entendre M. Odilon Barrot applaudi que sifflé. De tels sifflets sont de sinistre augure.

Qu'importe que la Réforme recule, si la Révolution avance !

## IV.

12 novembre 1847.

Il importe que l'opinion s'éclaire ; pour qu'elle s'éclaire, il faut que toutes les situations se dessinent et que la lumière se fasse.

Nous publions donc les paroles prononcées au banquet de Lille par les deux présidents, le président démissionnaire, M. Saint-Léger, et le président improvisé, M. Bonte-Pollet. Nous empruntons ces deux discours au moniteur officiel du banquet radical, au journal la *Réforme* :

« M. SAINT-LÉGER, *président du banquet* : Messieurs, je ré-
» clame votre indulgence. La présidence du banquet, où
» m'ont placé les circonstances, devient une position excès-
» sivement grave. En acceptant les fonctions de président,
» je les ai acceptées comme un honneur, et aussi croyant
» qu'il ne surviendrait aucun conflit.

» Au moment d'entrer en séance, MM. les députés ont
» demandé que le toast *à la réforme électorale et parlemen-*
» *taire*, conçu en ces termes dans le programme que vous
» avez sous les yeux, fût ainsi expliqué : *A la réforme élec-*
» *torale et parlementaire* ET A LA SINCÉRITÉ ET A LA VÉRITÉ
» DES INSTITUTIONS CONQUISES EN JUILLET. (Voix nombreuses :
» Non ! non ! ce n'est pas la peine !) Ce dernier membre de
» phrase, cependant, n'est que le complément de ce que
» nous voulons tous. (Non ! non ! le programme !) La com-
» mission des toasts a demandé à MM. les députés, à l'una-
» nimité, que le programme fût maintenu dans toute son
» intégrité. (Oui ! oui ! bravo !) Messieurs les députés,
» subordonnant leur adhésion à cette formule nouvelle,

» ont déclaré qu'ils ne pouvaient s'asseoir au milieu de
» nous. Ils ne veulent pas autre chose que le programme,
» en réalité, et ils veulent, ce que nous voulons tous, la ré-
» forme avec le gouvernement représentatif. (De toutes
» parts : Le programme ! le programme !)

» Le programme est cela, en effet, et messieurs les dépu-
» tés ne demandent pas autre chose. (Si ! si ! Le program-
» me ! le programme ! S'ils ne le veulent pas, qu'ils par-
» tent ! — Pas de concessions !)

» Messieurs, il ne me reste plus qu'un mot à vous dire :
» Je résigne mes fonctions (Non ! non !), parce que je pense
» que vous ne voudriez pas me faire jouer un rôle tout à
» fait contraire à mes opinions, et parce que je ne puis me
» rendre l'organe d'opinions qui ne sont pas les miennes. »

» M. le président descend de la tribune et sort de la salle
» au milieu d'un grand tumulte ; il est suivi par une ving-
» taine de convives environ.

» Après quelques minutes de confusion, M. Huré, sous-
» cripteur et avocat de Douai, monte à la tribune et par-
» vient à se faire écouter.

» M. HURÉ : Messieurs, quand nous sommes venus dans
» cette assemblée, une seule pensée nous guidait, celle de
» la réforme (oui ! oui !) ; mais, si l'on vient demander des
» actes de foi individuels, je crois que, pour rester fidèles
» à notre but, nous ne devons pas les accepter. (Non ! non !)
» J'aurais trouvé bon que messieurs les députés vinssent
» développer, chacun de leur côté, à cette tribune, leur opi-
» nion sur la réforme ; nous les aurions écoutés avec cal-
» me, religion, respect ; mais il y aurait imprudence grave
» à demander à chacun son acte de foi politique.

» Pour réaliser le but qui nous amène tous ici, je propo-
» serai donc à l'assemblée de faire dire à ces messieurs que,
» s'ils veulent nous faire l'honneur de venir, ils n'enten-
» dront qu'un seul toast, celui *à la réforme électorale et*
» *parlementaire*. (Eh bien ! soit !)

» En attendant, je vous proposerai de vouloir bien dé-

» cerner la présidence à un homme connu de nous tous, à » M. Bonte-Pollet. » (Oui! oui!)

» M. Bonte-Pollet, membre du conseil municipal de Lille, » est élu président par acclamation.

» M. le président monte à la tribune. (Vifs applaudisse- » ments.) « Messieurs, par une circonstances imprévue, je » me trouve porté à cette tribune. (Tant mieux! tant » mieux!) Mais c'est à la condition qu'une démarche nou- » velle sera faite auprès de Messieurs les députés, en leur » disant que l'on ne portera que le toast *à la réforme élec- » torale et parlementaire.*

» VOIX NOMBREUSES : Ils sont partis! ils sont partis!

» (Une commission de quatre membres du comité est en- » suite envoyée par M. le président auprès de M. Ledru- » Rollin pour l'inviter à venir assister les patriotes de Lille » dans leurs manifestations, et afin qu'il puisse développer » le toast qui lui a été assigné dans le programme.)

» Après un discours de M. Huré, M. le président monte à » la tribune.

» M. BONTE-POLLET, président : Messieurs, toujours dans » l'ordre et la légalité, nous devons suivre l'ordre du pro- » gramme.

» Le toast qui venait immédiatement après celui que » vous avez si vivement applaudi était celui-ci : *Au nou- » veau développement de la vie politique.* Le député qui de- » vait le porter est absent. Il a été entraîné. (Rires nom- » breux.) Nous ne l'avons pas enfin...

» UNE VOIX : Il s'est dérobé. (Hilarité générale.)

» Si, parmi nous, quelqu'un veut le développer?

» Personne ne se présentant, je passe au toast : *A l'indé- » pendance des nations*, qui devait être porté par M. Roger, » député de Dunkerque; mais, il y a deux jours, M. Roger » a écrit à votre commission qu'il était malade et qu'il ne » pourrait assister à votre banquet.

» Le toast : *A la probité politique* devait être porté par M. » Lherbette, député. Cet honorable député a vivement re- » gretté de ne pas être ici, parce qu'il n'a pas voulu faire

» affront à ses collègues. S'il n'avait écouté que son propre
» mouvement, a-t-il dit, il serait resté au milieu de vous;
» mais il n'a pas cru pouvoir agir autrement.

» Le toast : *A l'indépendance des électeurs* devait être porté
» par M. Lestiboudois. (Murmures significatifs et sifflants.)

» Messieurs, quelque chose d'inconvenant s'est passé tout
» à l'heure : on a sifflé. On peut être mécontent, mais il
» faut être digne, et surtout ne pas siffler les absents. (Oui,
» oui! bravo!)

» Le toast : *A la presse libérale et indépendante* devait être
» porté par M. Degeorge, rédacteur en chef du *Progrès du Pas-de-Calais*. Il est absent. (Ah! ah!) Si quelqu'un veut le
» remplacer...

» (Plusieurs voix : M. Delebecque! M. Delebecque!)

» M. Delebecque monte à la tribune. »

Après ce discours, le président appelle MM. Crémieux et Creton, désignés pour porter deux toasts. MM. Crémieux et Creton sont absents. Le nom de M. Creton est couvert par une explosion d'hilarité. Le développement du toast : *A la souveraineté du peuple!* porté par M. Ledru-Rollin, remplit trois colonnes du journal la *Réforme*. Si l'on en croit cette feuille, ce discours a été interrompu à chaque mot par des applaudissements frénétiques.

Nous ne sommes que trop disposés à le croire, à le craindre, pourrions-nous dire.

Ainsi s'est terminé ce banquet, au bruit d'une triple salve d'applaudissements, d'abord pour M. Ledru-Rollin, et ensuite pour le président improvisé.

Nous ne savons si ce banquet, auquel assistait un nombre considérable de convives, donné dans une ville aussi populeuse et aussi riche que le chef-lieu du département du Nord, mérite le nom d'événement politique, mais c'est, à coup sûr, un enseignement pour tous les partis et pour le gouvernement. En profiteront-ils?

## V.

13 novembre 1847.

On peut se railler de nous ; le *National* peut dire ironiquement que « la *Presse* est une feuille conservatrice qui se donne les apparences des plus généreuses sympathies pour les classes laborieuses, mais qui, en réalité, ne veut ni des réformes politiques ni des réformes sociales ; » de son côté, le ministère peut nous traiter dédaigneusement « d'esprits » inquiets et chimériques ; » nous avons pour nous les faits, qui viennent chaque jour, sur toutes les questions, donner raison à nos prévisions, à nos idées, à nos opinions.

Il y a huit mois, en mars 1847, lorsque nous pressions le cabinet de rester fidèle aux engagements de Lisieux, à l'épigraphe de la *Presse*, avions-nous tort ? Si nous avions tort, d'où vient donc que le cabinet, après nous avoir arrogamment rejetés dans les rangs de l'opposition, n'a plus, en ce moment, qu'une pensée, celle d'entasser projets de loi sur projets de loi, réformes sur réformes, afin de faire mentir notre nouvelle épigraphe : Rien, rien, rien ?

Lorsque, dans la *Presse* du 7 novembre 1847, nous nous exprimions en ces termes : « Ce n'est pas en portant des » toasts à la réforme électorale ; c'est encore moins en refu- » sant de porter des toasts au roi qu'on déplacera la majo- » rité parlementaire, et qu'on forcera le cabinet de se reti- » rer pour faire place à des ministres s'acquittant avec » moins d'insouciance et de dédain de cette tâche labo- » rieuse qui s'appelle l'exercice du pouvoir, » avions-nous tort ? Si nous avions tort, d'où vient donc qu'aujourd'hui les banquets réformistes ne sont plus qu'un sauve-qui-peut où les absents sont sifflés et persifflés ?

Ne sont-ce pas là des avertissements, et, s'ils ne suffisent pas, lesquels vous faut-il donc pour vous tirer de votre insouciance et de votre aveuglement ?

## VI.

27 décembre 1847.

Qui, l'un des premiers, a donné l'exemple et le signal des banquets politiques?

M. Guizot.

Qui a provoqué à la tribune, par un imprudent défi, les manifestations réformistes?

M. Duchâtel.

Qui, par une immobilité hautaine, par une insouciance coupable, prolongée pendant huit années, a isolé le pouvoir, désaffectionné le pays et donné aux esprits les plus patients cette agitation dont on a commencé par se railler et dont on finit par s'effrayer?

Le cabinet du 29 octobre 1840.

De quoi le *Journal des Débats*, ce journal qui a résolu ce double problème : de régner sans abonnés et de gouverner sans idées, de quoi le *Journal des Débats* s'étonne-t-il donc ce matin?

Il recueille ce qu'il a semé.

Les majorités, trop longtemps satisfaites, réveillent en sursaut les populations mécontentes.

Les réformes, maladroitement ajournées, amènent infructueusement les concessions tardives.

Les résistances outrées aboutissent aux entraînements funestes.

Qui a résisté aveuglément cédera inévitablement. Le moyen pour les gouvernements, pour ceux-là surtout sur lesquels s'exerce la double action de la tribune et de la presse, le moyen d'échapper à cette extrémité toujours dangereuse, c'est de la prévenir par la vigilance et l'initiative, en se tenant soigneusement en garde contre les illusions de l'optimisme, en n'attendant jamais ce moment suprême où les vœux légitimes se changent en cris impérieux.

Ce n'est pas trop s'avancer que de dire que le *Journal*

*des Débats* en est pour le moins au 300e article contre les banquets réformistes; celui de ce jour s'élève jusqu'aux plus hautes régions du lyrisme, et se termine par ces mots d'une simplicité qui rappelle celle de M. le vicomte d'Arlincourt :

« Il n'y a pas de milieu : ou les banquets réformistes se-
» ront une grande leçon pour la France, ou ils seront pour
» elle un grand malheur! ou le spectacle d'anarchie dont
» nous sommes les témoins depuis quatre mois sera le
» commencement d'une nouvelle ère de courage et de dé-
» voûment pour les amis de l'ordre, ou ce sera le commen-
» cement d'une grande victoire pour les amis du désordre!
» Les passions révolutionnaires ont eu l'audace de se dé-
» ployer sous nos yeux sans provocation, sans prétexte,
» dans un temps calme et paisible. Si nous sommes faibles,
» que n'oseront-elles pas? Si nous sommes fermes et que
» nous les refoulions dans l'abîme, que deviendra leur
» prestige? Quel espoir leur restera-t-il de séduire, de
» tromper, d'intimider la France? Marchez sur le fantôme,
» il s'évanouira; fuyez, il va grandir jusqu'au ciel! »

Traduit en langage plus clair, cela veut dire qu'après un paragraphe éminemment pastoral sur « *le bonheur de la* » *Suisse qui a été troublé,* » paragraphe d'une fraîcheur de coloris telle qu'on en croirait les expressions empruntées à la plume de Salomon Gessner, le poète de Zurich, l'auteur de *Daphnis*, le discours de la couronne renfermera un paragraphe foudroyant contre les banquets réformistes; cela veut dire qu'il faut s'attendre soit à une loi qui les prohibera, soit à des ordonnances qui, malgré les déclarations ministérielles acquises au débat législatif, interpréteront et étendront le texte de la loi du 10 avril 1834, laquelle interdit les associations de plus de vingt personnes, alors même que ces associations seraient partagées en sections d'un nombre moindre, et qu'elles ne se réuniraient pas tous les jours ou à des jours marqués.

Si on interdit les banquets politiques, par la même raison on devra interdire les réunions préparatoires où les candi-

dats à la députation sont appelés à s'expliquer devant les électeurs dont ils sollicitent le suffrage.

Cela sera prudent, car les optimistes soumis à la réélection auront tout à gagner à garder le silence.

C'est ainsi que nous marchons en avant dans le chemin de la liberté! En 1835, nous avons reculé en arrière des lois de 1828 et de 1819! N'osant rétablir la censure préventive sur les journaux, nous avons profité de cette occasion pour la rétablir sur les vignettes et sur les pièces de théâtre. En 1848, nous rétrograderons encore sur la loi de 1834! Bien! très bien! ne faut-il pas que ces paroles se justifient : « Toutes les politiques vous promettront le progrès, la po- » litique conservatrice seule vous le donnera? » Ne faut-il pas que nous nous formions à l'apprentissage de toutes les libertés? Pourquoi donc l'Angleterre et l'Amérique, qui sont désarmées, qui ne consacrent pas 365 millions par an, un million par jour, à entretenir en temps de paix une force publique ruineuse, seraient-elles des nations privilégiées et pourraient-elles avoir sans inconvénient d'immenses meetings, quand nous ne saurions, nous, avoir sans danger de modestes banquets?

Mais le *Journal des Débats* l'a dit : c'est que, s'ils ne sont pas pour la France une grande leçon, les banquets réformistes seront pour elle « *un grand malheur.* »

Eh! pourquoi donc tout à coup tant de peur succédant à tant de satisfaction?

Si depuis huit années que le *Journal des Débats* gouverne sous les noms de MM. Guizot et Duchâtel, si depuis huit années qu'il a le pouvoir dans les mains, il en a fait le meilleur, le plus utile, le plus noble usage, qu'a-t-il donc à craindre des banquets réformistes?

Ou le pays est content ou il ne l'est pas; s'il est content, s'il a lieu de l'être, les banquets réformistes sont sans danger; ce n'est qu'une vaine agitation qui tombera vite dans le ridicule, le discrédit, le vide et le silence; s'il est mécontent, s'il a lieu de l'être, s'il se trouve mal gouverné, mal administré, s'il se voit avec anxiété livré sans prévoyance à

la merci de tous les événements, aux terribles conséquences de deux mauvaises récoltes qui peuvent être consécutives, à l'envahissement souterrain du communisme, aux déplorables tergiversations d'une politique sans système et sans force, au gaspillage de ses revenus; si partout, sur terre comme sur mer, politiquement et commercialement, il se sent impuissant et inférieur, dans ce cas, ce n'est pas dans les banquets réformistes qu'est le danger, il est dans l'inhabileté du pouvoir, dans la présence aux affaires des amis du *Journal des Débats*, qui s'imaginent que parce que leur vanité est satisfaite l'orgueil de la France n'a rien à envier, que son activité doit se régler sur l'inertie d'une bureaucratie sans émulation, que l'on peut impunément choisir pour leur donner toutes les positions, toutes les fonctions les plus élevées, les moins capables et les plus serviles.

Tels hommes, telle administration; telle administration, tel gouvernement; tel gouvernement, tel pays. Il n'est pas de petit peuple sous un grand gouvernement, il n'est pas sous un gouvernement faible de peuple fort.

Voyez à quelle hauteur se sont élevés l'Angleterre, les Etats-Unis, la Prusse, la Russie! Voyez de quelle hauteur est descendue la France, autrefois la première nation dans le monde! Aujourd'hui de quel poids pèse-t-elle? quelle influence exerce-t-elle en Europe?

On dit improprement la décadence des nations; c'est la décadence des gouvernements qu'on devrait dire; une nation ne déchoit jamais que parce que son gouvernement s'est manqué à lui-même.

Notre décadence est visible: partout et en tout elle se révèle : — au dehors, par l'incorporation de Cracovie, au mépris des traités que cependant nous subissons; par les engagements étroits que l'Angleterre nous a forcés de prendre, et qui nous ont empêchés de tirer du bombardement de Tanger autre chose qu'une vaine gloire dont nous avons chèrement payé les frais, etc.: — au dedans, par l'exagération de nos tarifs de douanes, qui atteste l'infériorité rela-

tive de notre agriculture et de nos industries; par la cherté de notre marine marchande; par la lenteur que nous apportons à l'achèvement de tous les travaux que nous entreprenons; par la mauvaise assiette de nos impôts; par le poids des charges publiques et des emprunts hypothécaires, sous lesquels succombe la propriété foncière, etc., etc.

Quand on dit cela aux ministres qui ont la confiance et l'appui du *Journal des Débats*, que font-ils? — S'ils ne vous prennent en pitié, ils vous tournent en dérision; peu s'en faudrait, s'ils en avaient le droit, qu'ils ne vous fissent enfermer comme atteints d'aliénation mentale parce que vous avez l'idée fixe de la grandeur de votre pays, parce que vous sentez tout ce qu'il pourrait être entre des mains fermes et habiles, et que vous souffrez de tout ce qu'il n'est pas!

Que parlez-vous, dans le *Journal des Débats*, des passions révolutionnaires qui ont eu l'audace de se déployer sous vos yeux? Vous êtes ministres et ministres depuis huit ans; si ce que vous affirmez est vrai, qui vous a empêchés de faire ce qu'il fallait pour qu'elles ne se déployassent pas? si vous avez été faibles, à qui la faute? s'il suffit, comme vous le prétendez, d'être fermes pour refouler ces passions révolutionnaires dans l'abîme, où donc est l'obstacle qui vous arrête? si vous n'avez qu'à *marcher* sur ce que vous appelez le *fantôme*, pour qu'il *s'évanouisse*, comment avez-vous hésité, comment tardez-vous un seul instant, comment vous exposez-vous à *le laisser grandir jusqu'au ciel?*

Mais non, vous le savez bien, ce sont là de grandes phrases, bonnes, tout au plus, à intimider les timides, à faire peur aux peureux. Quand vous aurez mis les réformistes à la diète, prohibé les toasts, interdit les discours prononcés ailleurs que dans l'enceinte législative, qu'aurez-vous fait? Vous aurez comprimé l'agitation, mais vous ne l'aurez pas supprimée! Vous aurez répercuté le mécontentement, mais vous n'en aurez pas détruit le principe! Au contraire, vous l'aurez aggravé! Vous n'aurez fait que de l'empirisme, et du

plus grossier! Vous aurez été à la politique ce que sont à la médecine les docteurs Albert et Giraudeau Saint-Gervais!

## VII.

21 janvier 1848.

Ou le ministère a le droit d'interdire les banquets,

Ou il n'a pas ce droit;

Ou les banquets réformistes ont resserré les liens de la majorité satisfaite,

Ou ils les ont détendus;

Ou ils ont profité à l'opinion conservatrice,

Ou ils lui ont nui.

Si le ministère a le droit d'interdire les banquets, comment les a-t-il tolérés pendant le cours de l'année 1847, et ne s'avise-t-il de les défendre que le 19 janvier 1848?

Si le ministère n'a pas le droit de les interdire, sur quoi se fonde-t-il pour empêcher le banquet du 19 janvier à Paris, succédant à soixante-dix banquets qui ont eu lieu aux quatre points cardinaux de la France?

Si les banquets ont ébranlé la majorité et nui à l'opinion conservatrice, comment M. Duchâtel, pour y mettre ordre, a-t-il attendu si tard?

Si, au contraire, les banquets n'ont fait que resserrer plus étroitement encore les liens de la majorité satisfaite et fortifier l'opinion conservatrice, comment le ministère est-il assez ennemi de lui-même pour défendre ce qui le sert si bien?

Le *Journal des Débats*, qui n'a guère fait que 300 articles sur les banquets réformistes, ne laissera sans doute pas ces simples questions sans réponse.

## VIII.

22 janvier 1848.

On sait que nous avons peu de sympathie pour les banquets et pour toutes les manifestations de ce genre.

Nous avons peu de confiance dans leur efficacité.

Nous n'attendons rien de bon que des bons gouvernements.

L'agitation détruit; elle ne fonde pas.

Mais nous haïssons l'arbitraire.

En tout, pour tous et contre tous, le respect de la loi.

Point de préférence.

Point de caprice.

Point d'intermittence.

Si la loi existe, et si elle est claire, appliquez-la toujours de la même manière.

Si elle est obscure et incertaine, faites-la interpréter.

Si elle n'existe pas, ne vous efforcez pas à lui fabriquer une fausse existence au moyen de fausses interprétations ou de dispositions faussement empruntées à d'autres temps et à d'autres textes.

Il ne doit pas plus être parmis de faire de la fausse légalité que de faire de la fausse monnaie.

Ayez donc le courage de votre opinion.

Ne voulez-vous pas de banquets politiques? soyez nets; présentez une loi qui les interdise formellement.

Mais, après avoir fait de la ruse, ne venez pas faire de la violence.

La loi de 1834 ne laisse aucun doute relativement aux banquets; elle ne les interdit pas; elle n'a pas voulu les interdire (1).

Il suffit, pour en être convaincu, de rappeler les citations suivantes :

Le rapporteur de cette loi, M. Martin (du Nord), disait textuellement :

---

(1) « Et qu'on ne vienne pas nous dire que c'est enchaîner la pensée, isoler les sympathies politiques, opprimer les minorités. Jamais on n'a confondu le droit de *se réunir* avec la faculté de s'associer. *Se réunir, c'est vouloir s'éclairer et penser ensemble.* S'associer, c'est vouloir se concerter et *agir.* (Marques d'assentiments.) La différence est immense. Le pays ne peut s'y tromper, et les tribunaux ne sauraient s'y tromper non plus. »

HERVÉ, *député, conseiller à la cour de cassation.* (Discussion à la Chambre des députés du projet de loi devenu la loi du 10 avril 1834.)

« Les *réunions* ne doivent jamais être confondues avec » les *associations*. Jusqu'à présent, personne n'a pensé que » le droit de réunion eût été atteint par l'art. 201 du Code » pénal. *Ne craignez pas qu'il le soit davantage par la loi » que nous discutons.* »

Le ministre de la justice, M. Persil, ajoutait :

« Nous faisons une loi contre les associations, *et non pas » une loi contre les réunions accidentelles et temporaires.* »

M. Dupin, président de la Chambre, résumant la discussion, disait :

« Les conditions auxquelles il sera permis de former, non » pas une réunion, *car la loi ne s'y applique pas*, mais des » associations, etc. »

A la Chambre des pairs, le rapporteur, M. Girod (de l'Ain), disait également :

« Si la déclaration *surabondante* de M. le ministre de la » justice n'est pas la loi même, elle en forme du moins le » *commentaire officiel et inséparable;* et il n'est pas à craindre qu'un tribunal en France refuse de l'entendre ainsi. »

En effet, la cour de cassation, dans l'arrêt auquel font allusion les commissaires du banquet, arrêt relatif à l'affaire des *baptistes*, constate que les *réunions accidentelles et temporaires* n'ont aucun des caractères des associations proscrites par l'article 281 du Code pénal et par la loi de 1834 ; que, dès-lors, *l'autorisation préalable* de l'autorité n'est pas le moins du monde nécessaire ; que, seulement, si les réunions ont lieu en public, il est permis à l'autorité de prendre les mesures nécessaires pour maintenir ou conserver l'ordre, « *mais que, dans aucun cas, l'autorité ne peut se constituer juge de l'opportunité ou de la convenance des réunions.* »

## IX.

8 février 1848.

Que l'on ne dise pas que le paragraphe du projet d'adresse, dirigé contre les 107 députés qui se sont assis à la table des

banquets réformistes, parce qu'il ne qualifie ces députés que d'*ennemis* et d'*aveugles*, ne les flétrit pas! Oui, cela est vrai, *ennemis* et *aveugles*, ce sont les deux seuls noms qui y soient inscrits; mais il en est un troisième que tous les hommes de cœur ne manqueraient pas d'y ajouter si, en cette circonstance, tous les députés qui ont assisté aux banquets réformistes se montraient moins susceptibles que les députés qui, après le vote de l'adresse de 1844, donnèrent leur démission et en appelèrent de la majorité de la Chambre à la majorité de leur collége.

S'ils n'eussent pas hésité, s'ils ne se fussent pas divisés, si tous les députés de la droite, au nombre de 29 ou 30, dans la séance du 27 janvier 1844, eussent chacun, montant l'un après l'autre à la tribune, déposé leur démission, c'en était fait, ce jour-là, du ministère. Plus heureux que sage, il fut sauvé par l'irrésolution de ses adversaires, recevant le coup sans le rendre.

L'abus des discours fait perdre, même aux plus énergiques, l'habitude de l'action. On croit qu'on a tout fait quand on a tout dit. Et l'on s'étonne que le cabinet ait duré huit années. Mais toutes les fois qu'il a été en péril, qui l'a sauvé?—La discussion. Mais toutes les fois qu'il s'était ébranlé lui-même par ses actes, comment s'est-il raffermi? — Par ses discours. Mais n'est-ce pas l'éloquence qui l'a toujours racheté de l'inconséquence? Aussi M. Guizot se croit-il et se déclare-t-il invincible. Il a raison. Il le sera, en effet, tant qu'il ne sera pas attaqué sérieusement, tant qu'on n'engagera avec lui que des tournois de tribune, où tous les avantages sont de son côté : — Majorité éprouvée; parole sûre d'elle-même; parole qui peut rencontrer son égale, mais qui n'en redoute pas de supérieure.

Telle est la confiance de M. Guizot dans l'art avec lequel il sait justifier toutes ses fautes, qu'il n'est pas retenu par la crainte d'en commettre. L'impunité, en effet, équivaut à l'infaillibilité.

Nous le connaissons si bien, que du cabinet où nous écrivons ces lignes à la hâte, nous l'entendons dire dans le

sien : « La séance aujourd'hui n'a pas été bonne ; le minis-
» tre de l'intérieur a été déplorablement terne ; l'avantage
» est évidemment resté à l'opposition ; qu'importe ! je le lui
» enlèverai demain ; demain le ministère prendra sa re-
» vanche ; demain la majorité, déjà illustrée par le vote du
» 25 juin 1847 et le vote du 21 janvier 1848, comptera une
» victoire de plus ! demain elle aura pour trophées le double
» rejet des deux amendements : — *Amendement Darblay,*
» *Amendement Sallandrouze.* Le 27 janvier 1844, n'avions-
» nous pas à traverser un défilé tout aussi périlleux : — le
» dernier paragraphe de l'adresse de cette époque ? N'en
» sommes-nous pas sortis victorieux ? Quelques démissions
» isolées ont été données ; voilà tout ! Cela ne nous a pas
» empêchés de faire les élections de 1846, et d'une majorité
» douteuse de passer à une majorité compacte, satisfaite et
» confiante ? Cent cinquante députés de l'opposition ne
» viendront pas l'un après l'autre déposer leur démission
» sur la tribune ; il faudrait pour cela un accord et une
» résolution dont ils sont incapables ; c'est un péril qui n'est
» pas à craindre ; donc c'est un péril que nous pouvons
» braver ! »

C'est ainsi que raisonne le ministère dans les épreuves de ce genre ; c'est moins sur sa fermeté qu'il compte que sur l'indécision de ses adversaires. En effet, l'esprit de décision est si rare ! Cette fois, cependant, il ne serait pas impossible que le ministère se laissât aveugler par sa présomption. Eh bien ! que ferait-il si l'opposition de toutes nuances, après le rejet de l'amendement-Darblay et le vote du dernier paragraphe de l'adresse, en appelait de la majorité parlementaire à la majorité électorale ? — Alors, une seule issue lui resterait ouverte : la dissolution de la Chambre et les élections générales, de même que le seul parti que lui aient laissé les électeurs du deuxième arrondissement de Paris, et qu'il a dû subir, a été de nommer pour maire de cet arrondissement M. Berger, impolitiquement, injurieusement éliminé, M. Berger, dont le gouvernement ne voulait absolument pas !

Nul doute que tous les députés démissionnaires ne fussent réélus avec enthousiasme; plus ils seraient nombreux, et plus le succès serait certain, car plus l'effet produit serait grand et profond.

Voilà cependant à quelle extrémité s'expose et expose le trône un ministère qui ne sait pas ménager la majorité, et qui ne sait pas respecter la minorité, qui abuse de l'une et qui flétrit l'autre!

M. Duchâtel n'a pas été moins imprudent lorsque, s'appuyant non sur un texte de loi, mais sur une simple ordonnance de police et sur des circulaires ministérielles, il est venu déclarer à la tribune que le gouvernement de 1830 était fermement résolu à empêcher les banquets que la Restauration ne s'était pas cru le droit de défendre, ainsi que l'a rappelé M. Barrot. Il est des résistances qu'il est dangereux d'ennoblir et téméraire de provoquer, lorsque l'on ne s'appuie pas sur un droit formel. Imaginez donc un banquet politique, un défi porté à l'arbitraire par cent députés, par vingt pairs de France, par plusieurs maires de Paris, par des membres du conseil général de la Seine, par des officiers des treize légions de la garde nationale de Paris! Imprudent que vous êtes, qui enverriez-vous pour les disperser? Devant quel tribunal les traduiriez-vous? Quels juges trouveriez-vous pour les condamner? Avouez-le; si vous croyiez à la lutte, vous ne l'engageriez pas; vous modifieriez votre paragraphe, ou vous vous rallieriez à l'amendement de M. Darblay, et vous auriez raison, grandement raison. Nous savons que l'ordonnance royale qui nomme M. le maréchal Bugeaud au ministère de la guerre est toute prête, sinon signée, et que vous mettez dans cette nomination toute votre confiance; mais, sachez-le bien, dans un gouvernement constitutionnel, la force sans le droit n'est rien. Eût-elle l'avantage un jour, qu'elle le perdrait le lendemain.

Vainement M. Duchâtel a essayé, en répondant à M. de Maleville, d'assumer sur les ministres toute la responsabilité du discours d'ouverture de la session. Ce n'est pas l'œuvre

de la couronne, a-t-il dit, c'est l'œuvre de ses conseillers! Si M. Duchâtel a fait sérieusement cette réponse, cela ne prouve pas qu'il ait la mémoire longue. Est-ce que le discours (1) mis dans la bouche du roi Charles X, le 2 mars 1830, était son œuvre? Est-ce que ce discours n'était pas l'œuvre de ses ministres? Eh bien! la responsabilité ministérielle a-t-elle suffi à protéger l'inviolabilité royale, à sauver l'hérédité du trône? Non, car la branche aînée des Bourbons, si nous ne nous trompons pas, est reléguée dans l'exil.

Nous n'ajouterons rien à ce fait que nous venons de rappeler; nous le livrons aux méditations de M. Hébert, qui doit prendre la parole demain au commencement de la séance.

L'opposition a la victoire dans les mains; il dépend de l'opposition de la perdre ou de la gagner. Le ministère ne s'est autant avancé que parce qu'il s'est cru assuré de la faire reculer; si elle ne recule pas, il est perdu.

---

(1) DISCOURS DE LA COURONNE.
2 mars 1830.
*Dernier paragraphe.*

« Pairs de France, députés des » départements, je ne doute point » de votre concours pour opérer le » bien que je veux faire. Vous re- » pousserez avec mépris les perfi- » des insinuations que la malveil- » lance cherche à propager. Si de » *coupables manœuvres* suscitaient » à mon gouvernement des *obsta- » cles* que je ne peux pas, que je » ne veux pas prévoir, je trouve- » rais la force de les *surmonter* » dans ma résolution de mainte- » nir la paix publique, dans la » juste confiance des Français et » dans l'amour qu'ils ont toujours » montré pour leur roi. »

DISCOURS DE LA COURONNE.
20 décembre 1847.
*Dernier paragraphe.*

« Au milieu de l'agitation que fomentent des passions *ennemies* ou *aveugles*, une conviction m'anime et me soutient : c'est que nous possédons dans la monarchie constitutionnelle, dans l'union des grands pouvoirs de l'État, les moyens assurés de *surmonter* tous ces *obstacles* et de satisfaire aux intérêts moraux et matériels de notre chère patrie. Maintenons fermement, selon la Charte, l'ordre social et toutes ses conditions; garantissons fidèlement, selon la Charte, les libertés publiques et tous leurs développements; nous transmettrons intact aux générations qui viendront après nous le dépôt qui nous est confié, et elles nous béniront d'avoir fondé et défendu l'édifice à l'abri duquel elles vivront heureuses et libres. »

## X.

11 février 1848.

*Ce n'est pas la même chose !...* Tels sont les mots qu'a prononcés M. de Salvandy en passant devant un de ses collègues, après avoir déposé une boule noire contre l'amendement de M. Desmousseaux de Givré, faisant allusion à son vote du 27 janvier 1844, lequel lui coûta sa démission des fonctions d'ambassadeur à Turin, et cherchant ainsi à justifier une contradiction injustifiable. Non, en effet, « *ce n'est pas la même chose*, » car, en 1844, il s'agissait d'une manifestation qui pouvait, avec un certain degré de raison, être considérée comme séditieuse, comme une protestation du principe de la légitimité dynastique contre le principe de la souveraineté nationale, comme un acte d'hostilité contre les droits de la royauté nouvelle, et comme un acte de reconnaissance des droits de la royauté déchue; il s'agissait d'une manifestation à laquelle cinq députés seulement, MM. Berryer, de Valmy, de Larcy, de Larochejaquelein et Blin de Bourdon avaient pris part, tandis que 107 députés (1) ont concouru à cette manifestation politique, dont les

---

(1) LISTE DES DÉPUTÉS QUI ONT ASSISTÉ A DES BANQUETS.

MM.
Abbatucci.
Arago.
Aragon (d').
Bacot.
Ballot.
Baroche.
Baron.
Barrot (Odilon).
Beaumont (Somme).
Beaumont (Gustave de).
Berger.
Berville.
Bethmont.
Bigot.
Biffault.
Boissel.
Bonnin.
Boulay (de la Meurthe).
Bureaux de Puzy.
Cambacérès (de).

MM.
Gouin.
Grammont (de).
Grandin.
Guyet-Desfontaines.
Havin.
Isambert.
Jollivet.
Jouvencel (de).
Junyen.
Lafayette (Georges).
Lafayette (Oscar).
Lamartine.
Larabit.
Lasteyrie (Ferdinand de).
Lavallette.
Ledru-Rollin.
Lefort-Goussolin.
Lesseps.
Lestiboudois.
Levavasseur.

banquets, en 1847, n'ont été que le moyen, manifestation provoquée par un imprudent défi du cabinet, manifestation qui n'a porté aucune atteinte au serment prêté, manifestation qui a toutes les raisons de se croire légitime et légale ! M. de Salvandy n'a donc pas eu tort de dire, après avoir mis sa boule blanche dans l'urne noire : *Ce n'est pas la même chose !*

En 1843, nous eussions facilement compris que M. de Salvandy, ambassadeur de S. M. le roi des Français à Turin, votât le paragraphe où se trouvaient ces mots : « *Les droits* » *de votre dynastie demeurent placés sous l'impérissable* » *garantie de l'indépendance et de la loyauté de la nation.*

---

MM.
Carnot.
Chambolle.
Chapuys-Montlaville.
Convers.
Corcelles (de).
Cordier.
Courtais (de).
Crémieux.
Creton.
Debretonne.
Delespaul.
Demarçay.
Darçay.
Desjobert.
Deslongrais.
Doublat.
Drault.
Drouyn de Lhuys.
Dubouchage.
Ducos.
Dupont (de l'Eure).
Durand (de Romorantin).
Dusolier.
Duthier.
Duvergier de Hauranne.
Etienne.
Farran.
Faucher (Léon).
Feuilhade-Chauvin.
Garnier-Pagès.
Garnon.
Gaulthier de Rumilly.
Glais-Bizoin.
Gorrec (Le).

MM.
Leyraud.
Lherbette.
Luneau.
Maichain.
Maleville.
Manuel.
Marie.
Marion.
Marquis.
Martinet.
Mathey.
Mathieu (Saône-et-Loire).
Mauguin.
Maurat-Ballange.
Moreau (Seine).
Osmont.
Pagès (de l'Ariège).
Pérignon.
Piéron.
Quinette.
Raimbault.
Roger (du Loiret).
Saint-Albin.
Sieyès (de).
Stourm.
Struch.
Subervic.
Tassel.
Teulon.
Thiard.
Tribert.
Vavin.
Vivien.

Total : 107.

» *La conscience publique flétrit de coupables manifesta-* » *tions.* » Mais ce que nous ne saurions comprendre, c'est qu'après s'être abstenu en 1844, M. de Salvandy ne se soit pas abstenu en 1848; c'est qu'il ait eu pour M. Berryer des ménagements dont il a cru pouvoir se dispenser à l'égard de M. Odilon Barrot.

## XI.

12 février 1848.

L'amendement de M. Desmousseaux de Givré, qui se bornait à retrancher du projet d'adresse quatre mots :

*Passions ennemies,*

*Entraînements aveugles.*

Cet amendement, dont toute la sagesse ne tardera pas à être appréciée, a été rejeté après une première épreuve douteuse par assis et levé, à la majorité suivante :

Nombre des votans, 413. Majorité, 207.

228 voix contre 185;

Majorité relative, 43;

Majorité absolue, 21;

Il a été rejeté;

Après,

Les développements de l'auteur, dictés par les sentiments les plus louables de conciliation;

Un admirable discours de M. de Lamartine;

Une chaleureuse allocution de M. de Rémusat;

Un appel suprême à la majorité par M. Dufaure.

Tous ces efforts, dont pas un n'était suspect, ont été vains!

Pour les rendre vains, il a suffi de quelques paroles balbutiées par le rapporteur de l'adresse, M. Vitet! Il a suffi que M. le ministre de l'intérieur apparût un seul instant à la tribune, comme les grands capitaines sur le tertre au moment décisif d'une bataille!

Puisse la majorité n'avoir pas écrit dans son adresse un mensonge!

Les mots qu'elle a écrits sont ceux-ci :

« Les agitations qui soulèvent des passions ennemies ou » des entraînements aveugles TOMBERONT devant la raison » publique éclairée par nos libres discussions, par la ma- » nifestation de toutes les opinions légitimes. »

Puisse, en effet, l'agitation se calmer et non s'aggraver !

Mais nous le souhaitons plus que nous ne l'espérons.

Assurément, d'éloquents discours ont été prononcés; mais, comme il arrive presque toujours dans les grandes assemblées, on s'élève si haut qu'on passe par dessus la question sans même l'effleurer du bout de ses ailes.

C'est ce qui est arrivé à M. de Lamartine;

C'est ce qui est arrivé à M. de Rémusat, à qui M. de Mornay avait cédé son tour de parole, ce qui a obligé M. de Girardin de descendre de la tribune, où il était monté;

C'est ce qui est arrivé à M. Dufaure lui-même, qui n'aurait pas diminué l'effet qu'il était sûr de produire, en attendant, pour demander la parole, que M. de Girardin, dont c'était le tour d'inscription, se fût expliqué.

M. de Girardin, on le sait, n'abuse pas de la tribune.

Il prend rarement la parole, et, quand il la prend, c'est pour aller droit au fait, sans détours, ce qui signifie sans discours et sans prétentions.

M. de Girardin eût été bref.

Il eût posé la question sommairement en ces termes :

Il eût dit :

« A tout débat il faut une conclusion. Je monte à cette » tribune pour appuyer l'amendement de M. Desmousseaux » de Givré; j'y monte, dégagé de tout sentiment personnel » et sous la préoccupation exclusive d'une situation dont » on ne me paraît pas apprécier toute la gravité.

» Il ne suffit pas de retrancher du paragraphe le blâme » qui s'y trouve exprimé;

» La question est complexe;

» La moins importante est la question d'indignité qu'on a » le plus agitée;

» La plus grave est la question de légalité, parce que » c'est celle qui doit survivre à ce débat ;

» J'adjure le gouvernement, au nom de l'immense res- » ponsabilité que font peser sur lui tous les grands intérêts » qu'il représente, de venir déclarer à cette tribune que, » dès que la question de légalité des banquets paraît dou- » teuse à d'anciens ministres, à d'anciens présidents du » conseil, à des conseillers à la cour de cassation, à d'an- » ciens bâtonniers de l'ordre des avocats, à cent quatre- » vingts députés sur quatre cents, il n'hésite plus, il ne doit » plus hésiter à saisir les pouvoirs législatifs d'un projet de » loi qui réglera dans quelles circonstances et sous quelles » réserves le droit de s'assembler pourra être exercé ou » sera interdit.

» J'adjure le gouvernement de ne pas laisser enveloppée » dans le doute une aussi grave question ; car s'il ne pré- » sente pas de projet de loi, il peut arriver que cent dépu- » tés, dix pairs de France, plusieurs maires de Paris, des » membres du conseil général de la Seine, des officiers de » la garde nationale, fermement convaincus que la loi n'in- » terdit pas le droit de réunion, considèrent comme un de- » voir de résister à l'arbitraire ministériel, et se rendent à » un banquet annoncé à l'avance par tous les journaux.

» Eh bien, dans ce cas, que ferait le gouvernement ?

» Se bornerait-il à l'impuissante protestation d'officiers » de police ?

» Irait-il jusqu'à l'emploi le plus énergique de la force » armée ?

» Préférerait-il le ridicule à la violence ou la violence au » ridicule ?

» Qui connaît M. le garde-des-sceaux, et qui sait l'esprit » dont est animé un certain nombre de membres de la ma- » jorité, ne doit pas douter que le gouvernement n'aille jus- » qu'à la dernière extrémité.

» Or, il est difficile de croire que cent députés, dix pairs » de France, des maires de Paris, des membres du conseil » général de la Seine, des officiers de la garde nationale,

» ayant tous les yeux de la France fixés sur eux, et trou-
» vant les portes de la salle du banquet gardées par la force
» armée, s'en retournent tranquillement chez eux ;

» Il faut donc raisonner dans l'hypothèse d'une collision.

» La collision a lieu.

» L'arrestation d'un seul pair de France suffit pour sous-
» traire aux tribunaux le jugement de la question et en
» saisir la cour des pairs.

» Voyez-vous la cour des pairs appelée à prononcer sur
» la question de légalité des banquets, sur la résistance de
» cent députés, de maires de Paris, d'officiers de la garde
» nationale !

» N'est-ce pas une haute imprudence ?

» N'est-ce pas comme à plaisir défier les passions enne-
» mies, les entraînements aveugles ?

» N'est-ce pas s'exposer à la nécessité de destituer les
» maires, de dissoudre le conseil municipal de la Seine, de
» traduire devant les conseils de discipline des officiers de
» la garde nationale ?

» Qui peut prévoir où s'arrêteront toutes les complications,
» toutes les résistances, toutes les difficultés ?

» Et tout cela quand il serait si facile de l'éviter par la
» présentation d'un projet de loi ayant pour objet et pour
» effet de dissiper tous les doutes sur la question de léga-
» lité des banquets et sur l'étendue du droit de réunion !

» Ou le projet serait adopté, ou il serait rejeté ;

» Adopté, les citoyens n'ont plus qu'à se soumettre à la
» loi ;

» Rejeté, le gouvernement se renferme dans les limites
» de la surveillance et de la répression, dont l'exercice est
» pour lui un devoir.

» Que le cabinet ne persiste pas plus longtemps à soute-
» nir que le droit qu'il prétend avoir est formel, que la
» question de légalité n'est pas douteuse.

» Mais qui donc est président du conseil ?

» N'est-ce pas M. Guizot ?

» Eh bien ! voici en quels termes s'exprimait M. Guizot

» le 30 mars 1831, dans la discussion du projet de loi sur les » attroupements :

« *Que les citoyens s'associent pour défendre ou pour* » *exercer leurs droits constitutionnels, les droits consacrés* » *par la Charte, rien de plus simple. Ces associations peu-* » *vent être graves, dangereuses même pour le pouvoir,* MAIS » C'EST PAR SA FAUTE ; QUAND ELLES LE MENACENT, IL EST DANS » SON TORT. *L'association des citoyens pour l'exercice ou la* » *défense des droits constitutionnels* EST INDIQUÉE DANS LA » CHARTE (1), *et elle ne peut avoir rien d'illégitime.*

» Nous avons vu des associations pour le refus de l'im- » pôt, *pour les élections ;* elles étaient graves, menaçantes » pour le pouvoir ; *mais elles n'avaient rien d'illégitime ;* » *elles étaient conformes aux droits des citoyens, et elles ont* » *sauvé le pays.*

» Que les citoyens s'associent encore pour certains actes, » dans certain but qui n'a pas été prévu, ni interdit par les » lois, je le conçois, ces associations ont quelque chose de » plus douteux que les précédentes, leur légitimité et leur » opportunité peuvent varier davantage selon les circon- » stances. Par exemple, l'association catholique en Irlande, » une association formée pour obtenir le redressement de » certains griefs, la réforme de certaines institutions, des » modifications, et même des modifications profondes au » gouvernement, à la législation du pays, il n'y a rien là » de radicalement illégitime ; cela peut être bon, utile, » quelque graves et dangereuses qu'elles puissent être. »

» Le 30 mars 1831, il s'exprimait comme on vient de le voir !

» Le 29 août 1841, il disait dans un banquet que lui don- » naient les électeurs de Lisieux :

« Il y a dix ans, dans cette même enceinte, je vous ex- » posais, je discutais avec vous mes idées et mes intentions

(1) Où donc M. Guizot a-t-il vu que le droit d'association était écrit dans la Charte ? M. le président du conseil ne connaîtrait-il pas la Charte ?

» politiques. Une telle réunion, une discussion si publique, » *tous ces procédés du gouvernement libre* étonnaient alors » un peu. Aujourd'hui, ils paraissent simples et naturels. » *Grande preuve de l'empire et du progrès de nos institu-* » *tions.* »

» Ministres du 29 octobre, présidés par M. Guizot, par » respect pour lui-même, admettez donc au moins que la » légalité des banquets est douteuse, et si vous pensez que » leur agitation soit dangereuse, bornez-vous à imposer » aux partis une trève, une suspension des toasts et des » discours jusqu'au jour du vote ou du rejet de la loi qui » trancherait la question.

» Cette issue n'offre que des avantages ;

» Elle écarte tout péril ;

» Elle prévient toute collision ;

» Elle ne fait de situation fausse ni au pouvoir, ni aux » partis, ni à la majorité, ni à la minorité ;

» Vous n'avez, pour donner à ce long débat une conclu- » sion pacifique et régulière, qu'un mot à dire : « Nous pré- » senterons un projet de loi ; » dites-le donc ! car si vous ne » le disiez pas, nul ne saurait prévoir toute l'étendue de la » responsabilité qui peut retomber sur vos têtes.

» Il y a des passions qu'il ne faut jamais déchaîner. »

Voilà rapidement ce que M. de Girardin voulait dire, et, s'il consigne ici son opinion, c'est pour en prendre acte, c'est afin qu'il soit bien constant que le jour où la *Presse* s'est séparée de la majorité ministérielle et du cabinet, elle s'en est séparée en emportant avec elle, dans les rangs de l'opposition conservatrice, les saines idées de gouvernement.

## XII.

14 février 1848.

Un banquet aura lieu auquel assisteront les députés de l'opposition, au nombre desquels se trouvent plusieurs maires de Paris ; — *ainsi l'a décidé à l'unanimité* la mino-

rité parlementaire, protestant contre la majorité législative. Six pairs de France, dont un journal donne ce matin les noms, doivent également s'associer à cette manifestation.

Lutte imprudemment, malhabilement engagée des deux parts :

De la part du gouvernement,

De la part de l'opposition!

Qu'en sortira-t-il? qu'en peut-il sortir?

Nous l'avons dit, nous ne pouvons que le répéter aujourd'hui : — il en sortira, ou bien une manifestation impuissante, ou bien une résistance violente, deux alternatives également déplorables.

Oui, déplorables! car dans le cas de résistance violente, nul ne saurait d'avance en mesurer l'étendue, en régler les conséquences; ce n'est jamais sans les plus grands dangers que la locomotive s'élance hors des rails! Ce n'est jamais sans les plus graves périls qu'un pays, qu'un gouvernement dévie de la voie qui leur est tracée par les institutions! Si au contraire cette lutte n'aboutit qu'au ridicule d'une manifestation impuissante ou évasive, l'opposition est discréditée!

*Discréditée* dans l'opinion, c'est bien plus que *flétrie* par la majorité.

*Flétrie* par ses adversaires est un mot.

*Discréditée* par ses actes est un fait.

On n'est pas responsable d'une flétrissure qu'on n'a pas méritée.

On est responsable d'un discrédit qu'on a encouru.

Que la majorité, qui n'a de passions qu'à défaut de convictions, — les passions se manifestent par l'intolérance, les convictions par l'impartialité, — que la majorité ne s'y trompe pas; elle a tout à perdre, rien à gagner au discrédit de l'opposition constitutionnelle.

Qu'est-ce que le gouvernement représentatif sans l'opposition constitutionnelle, ou avec une opposition discréditée,

ce qui revient exactement au même? — Une dangereuse impasse.

L'opposition constitutionnelle est plus utile encore au pouvoir, dont elle est le boulevard, qu'à la liberté, dont elle porte le drapeau.

L'opposition constitutionnelle est au gouvernement représentatif ce qu'est à la maison que nous habitons l'escalier qui nous sert à monter sans effort, à descendre sans danger.

Sans les whigs, en Angleterre, il y a longtemps que les tories eussent perdu le pouvoir, et que le pouvoir les eût perdus!

Le respect de la minorité ne saurait être trop souvent rappelé à la majorité. Ce n'est pas seulement son devoir, c'est aussi son intérêt.

C'est une faute que la majorité doit se reprocher, d'avoir flétri la minorité; ce sera pour le gouvernement un malheur, si, de cette lutte, l'opposition sort discréditée.

Il y avait deux manières de mettre fin à cette lutte, sans s'exposer aux extrémités que nous redoutons.

Le gouvernement n'avait qu'à profiter du prétexte que lui offrait la longueur d'un débat qui avait duré quatre jours et qui aurait pu durer ainsi une année sans résoudre la question de légalité des banquets, pour déclarer que, dès que le doute pouvait exister de bonne foi, il reconnaissait la nécessité de saisir les pouvoirs législatifs d'un projet de loi.

L'opposition unanime n'avait qu'à en appeler de la majorité parlementaire à la majorité électorale; elle avait à traduire le gouvernement devant le pays.

On dit que le cabinet n'eût ni donné sa démission, ni dissous la Chambre.

Soit; nous l'admettons par hypothèse tout en conservant la conviction contraire. Le 27 juillet 1830, le roi Charles X ne voulait rien céder; le 29, il offrait de céder tout! il offrait d'abdiquer.

s, en organisant soixante-dix banquets aux quatre

points cardinaux de la France, que s'est proposé l'opposition?

Est-ce donc de se régaler de veau froid et de s'abreuver de vin du crû?

Non, certes.

Ce qu'elle s'est proposé, c'est de réveiller l'esprit public endormi, c'est de l'arracher à son indifférence, apparente ou réelle.

Eh bien! croit-on sérieusement que cette dissolution partielle, la convocation de cent cinquante colléges électoraux, n'eût pas créé une agitation plus efficace que celle des soixante-dix banquets dont la liste s'est ouverte au Château-Rouge?

Mais, ajoute-t-on, après que cent cinquante députés auraient donné leur démission, interrogé leurs électeurs, passionné leurs colléges, fait renouveler leur mandat, la question de légalité des banquets en serait-elle plus avancée et moins incertaine?

Non, assurément.

Mais en sera-t-elle moins incertaine et plus avancée, de la manière dont on s'y prend pour la résoudre: — par un banquet qui est un défi porté à la force armée, qui n'est pas un appel adressé à l'opinion publique?

L'opposition accepterait-elle donc que la question de légalité posée politiquement devant les Chambres législatives, soit jugée judiciairement ou par les tribunaux ou par la cour des pairs?

Alors, encore une fois, pourquoi tant de bruit, pourquoi une indignation si ardemment exprimée et si froidement ressentie?

## XIII.

17 février 1848.

Le *Journal des Débats* s'efforce depuis trois jours d'éteindre le feu qu'il a allumé; il eût mieux valu ne pas commencer par y jeter de l'huile pour finir par y jeter de l'eau.

Le *Journal des Débats* oublie que c'est lui qui a poussé le ministère à mettre dans le dernier paragraphe de l'adresse la phrase qui a abouti au rejet de l'amendement de l'honorable M. Desmousseaux de Givré, à la majorité de 228 voix contre 185.

La *Journal des Débats* a déjà oublié son article du 27 décembre 1847, qui se terminait ainsi avec plus de pompe que de sagesse :

« Il n'y a pas de milieu : ou les banquets réformistes se-
» ront une grande leçon pour la France, ou ils seront pour
» elle un grand malheur ; ou le spectacle d'anarchie dont
» nous sommes les témoins depuis quatre mois sera le com-
» mencement d'une nouvelle ère de courage et de dévoû-
» ment pour les amis de l'ordre, ou ce sera le commence-
» ment d'une grande victoire pour les amis du désordre !
» Des passions révolutionnaires ont eu l'audace de se dé-
» ployer sous nos yeux sans provocation, sans prétexte,
» dans un temps calme et paisible. Si nous sommes faibles,
» que n'oseront-elles pas ? Si nous sommes fermes et que
» nous les refoulions dans l'abîme, que deviendra leur
» prestige ? Quel espoir leur restera-t-il de séduire, de
» tromper, d'intimider la France ? *Marchez sur le fantôme,*
» *il s'évanouira ; fuyez, il va grandir jusqu'au ciel !* »

Avec une majorité compacte et décidée, il y avait une manière toute simple de *marcher sur le fantôme*, c'était de présenter un projet de loi qui aurait résolu la question des banquets politiques et marqué sans incertitude les limites du droit de réunion. On a trouvé cette manière trop simple et trop pacifique apparemment. On a préféré perdre quatre jours en débats passionnés qui ne pouvaient pas avoir d'issue. Nous avons le droit d'interdire les banquets, a dit le gouvernement, représenté par MM. Hébert, Duchâtel et Guizot. Vous n'avez pas ce droit, lui ont répondu d'anciens ministres, d'anciens bâtonniers de l'ordre des avocats, des conseillers à la cour de cassation. La question en est là, et une grave collision éclatât-elle à l'occasion du banquet annoncé, que la question n'en serait pas plus avancée. Le roi

Charles X et le prince de Polignac sont morts avec la conviction qu'ils n'avaient fait qu'user légitimement d'un droit écrit, selon eux, dans l'article 14, et qu'ils n'étaient pas sortis de la charte. Les questions de constitutionnalité et de légalité ne sauraient jamais être trop claires. Au lieu de continuer à discuter la question de légalité des banquets, encore une fois pourquoi ne pas conseiller de la trancher par la présentation d'un projet de loi, comme on l'a fait pour la question soulevée par la vente des charges à la cour des comptes ?

Le *Journal des Débats* aura beau déclarer « que le gouvernement n'intervient qu'au moment où l'usage du droit devient un abus, » il aura beau faire appel à toutes les subtilités de sa rhétorique, il n'effacera jamais cette déclaration de M. Guizot, faite à la tribune de la Chambre des députés, le 30 mars 1831, dans la discussion de la loi sur les attroupements :

« Que les citoyens s'associent pour défendre ou pour exer-
» cer leurs droits constitutionnels, les droits consacrés par
» la charte, rien de plus simple. Ces associations peuvent
» être graves, dangereuses même pour le pouvoir, mais
» c'est par sa faute ; quand elles le menacent, il est dans
» son tort. L'association des citoyens pour l'exercice ou la
» défense des droits constitutionnels est indiquée dans la
» charte, et elle ne peut avoir rien d'illégitime. »

Il n'effacera jamais ces paroles de M. le duc de Broglie, prononcées à la tribune de la Chambre des pairs le 11 mai 1843, à l'occasion d'une pétition sur les cultes :

« Qu'est-ce qu'une association ? Toute réunion quelcon-
» que est-elle, par le fait seul qu'elle est réunion, une as-
» sociation ? On ne l'a jamais prétendu.

» Comment faut-il considérer les simples réunions pri-
» vées, c'est ici toute la question ; les réunions dans les-
» quelles plusieurs personnes se rassemblent, le plus sou-
» vent sans se connaître, se séparent, le plus souvent sans
» s'être parlé, et n'ont rien de commun ensemble, si ce

» n'est de prier Dieu, de chanter des cantiques et d'enten-
» dre lire et expliquer l'Evangile?

» Ces réunions doivent-elles être considérées comme des
» associations et traitées comme telles, ou bien comme de
» simples réunions qui restent *libres aux termes de la loi*
» et de l'aveu de tout le monde?

» ..... De quoi l'article 291 et l'article 1er de la loi sur les
» associations chargent-ils l'administration? De distinguer
» entre les associations proprementdites et les simples réu-
» nions, *afin de soumettre les unes au régime de l'autorisa-*
» *tion préalable* et DE LAISSER LES AUTRES LIBRES. Pour dis-
» tinguer entre les réunions et les associations, il faut que
» les réunions existent, qu'elles aient *existé quelque temps*,
» et qu'on en ait pu discerner le vrai caractère. »

Sans doute le gouvernement est responsable de la paix du pays; il est obligé de la maintenir, c'est son devoir, mais à la condition de le remplir dans les limites de son droit.

Jusqu'où s'étendent ces limites? C'est là précisément la question qu'il ne fallait pas laisser poser quand il était si facile de la résoudre.

Le *Journal des Débats* défend le gouvernement: il ne le comprend pas!

## XIV.

19 février 1848.

Le *Journal des Débats* aura beau prendre le ton le plus suppliant et l'attitude la plus humble; il aura beau dire à l'opposition, en courbant la tête et en joignant les mains: « Nous espérons que notre voix sera entendue de tous les
» bons citoyens. Que demandons-nous à l'opposition elle-
» même? de se souvenir qu'à côté des questions de liberté
» il y a chez nous une question révolutionnaire! Ce qui est
» parfaitement simple, parfaitement permis en Angleterre,
» où la royauté et la constitution sont hors de cause, devient
» chez nous un danger public, parce que la constitution et

» le trône sont chez nous toujours en cause; » le *Journal des Débats* ne fera que donner un démenti de plus à son fameux article qui se terminait par cette provocation imprudente : « *Marchez sur le fantôme, il s'évanouira ; fuyez, il va grandir jusquau ciel !* »

Dans les termes où elle a été posée, nous l'avons déclaré dès le premier jour, la question de la légalité des banquets ne peut aboutir qu'à des solutions toutes également fâcheuses.

Ni l'opposition ni le gouvernement ne peuvent plus reculer sans se faire huer.

Si l'opposition, après avoir pris les proportions d'une montagne, n'accouche que d'une souris, c'en est fait, dans l'opinion populaire, de l'opposition constitutionnelle. Elle tombe dans le discrédit le plus complet !

Si le gouvernement essaie d'échapper par quelque porte dérobée, par quelque équivoque, aux engagements imprudents que lui a fait contracter le langage que MM. Hébert, Duchâtel et Guizot ont tenu à la tribune, le gouvernement se porte à lui-même un coup après lequel le cabinet fera prudemment de se retirer, s'il est sincèrement dévoué au trône.

On se tromperait étrangement si l'on croyait que la question du banquet n'est qu'une question à vider, comme ils l'entendront, entre le cabinet d'une part, et, d'autre part, les députés désignés dans le dernier paragraphe de l'adresse : il y a maintenant un tiers au conflit, dont il faut consulter et ménager les susceptibilités ombrageuses; ce tiers s'appelle *le Peuple*.

Nous savons qu'il est des oreilles auxquelles ce nom sonne mal.

Nous savons qu'il est des lecteurs superficiels qui n'admettent pas qu'on puisse prononcer et imprimer ces mots : *le Peuple*, sans y voir une sorte d'appel plus ou moins indirect fait aux mauvaises passions de la multitude.

Mais nous n'écrivons pas pour ceux qui se défient de nous; nous écrivons pour ceux qui croient fermement avec nous,

que s'il est dangereux de flatter le peuple, il n'est pas moins dangereux de le dédaigner. « Tous les gouvernements, en France, se sont perdus par *l'oubli du peuple.* » Ces paroles ne sont pas de nous ; elles sont de M. Guizot.

Il est impossible que le banquet annoncé n'ait pas lieu ; chaque jour de retard, loin d'en diminuer le danger, l'aggrave.

D'abord, des ministres habiles n'eussent pas cédé aux provocations du *Journal des Débats*. Ils n'eussent pas mis dans le discours de la couronne les quatre mots qui ont donné lieu à quatre jours de discussion irritante ; ils eussent appliqué sans éclat la loi de 1790, en se fondant sur les précédents existants ; et, en cas de doutes sérieux élevés sérieusement sur la question, ils se fussent empressés d'y répondre par la présentation d'un projet de loi tranchant toute incertitude et limitant le droit de réunion.

Mais cela n'ayant pas été fait, des ministres fermes et résolus, prenant bravement leur parti des fautes commises, eussent agi de telle sorte que le banquet, aujourd'hui, serait déjà au nombre des faits accomplis.

Il est bien rare que la peur du mal ne soit pas pire que le mal lui-même.

Par l'effroi des uns, l'audace des autres s'inspire. L'inquiétude qui se trahit est un levain qui met en fermentation toutes les passions ennemies.

Dès que le banquet était inévitable, un cabinet décidé devait dire : « Le plus tôt sera le mieux ! »

C'était, en effet, le moyen de couper court à tous les raisonnements, à toutes les conjectures, qui sont devenus depuis huit jours l'aliment de toutes les conversations du salon, de l'antichambre, du magasin, de la boutique, de l'atelier, de la mansarde et de la rue.

Tout spectacle qui se fait attendre, par cela même qu'il irrite l'impatience du public, en accroît l'exigence.

Si, comme on le prétend, la commission du banquet fléchit sous le poids de la responsabilité qu'elle a assumée sur elle, ce devait être pour ses membres un motif de plus d'en

finir promptement, de ne pas changer le lendemain le jour fixé la veille, indiquer un lieu, puis un autre. Au sein de la commission du banquet, n'y aurait-il donc pas un seul esprit résolu ?

Est-ce donc, entre l'opposition et le gouvernement, à qui fera preuve de la maladresse la plus grande ?

De quelque manière que cela doive se terminer, tous les gens sensés sont unanimes à demander qu'on en finisse !

## XV.

21 février 1848.

Le *Journal des Débats* pense qu'une « *simple protestation*, » ferme et énergique, signée de tous les députés de la gauche, aurait suffi pour réserver le droit de réunion.

*Une simple protestation !* Mais qu'ont donc été les discours de MM. Thiers, ancien président du conseil ; Dufaure, ancien ministre ; de Maleville, ancien sous-secrétaire d'Etat ; Feuilhade-Chauvin, conseiller à la cour de cassation ; Odilon Barrot, Ledru-Rollin, Paillet, etc., etc.; si ces discours n'ont pas été de fermes, d'énergiques protestations ? Quelle force recevraient ces protestations, que toute la France a entendues et recueillies, d'une protestation écrite, impuissante et tardive ?

Le *Journal des Débats* ajoute :

« Ce que l'on comprend le moins, chez nous, c'est le res-
» pect dû à la loi, à l'apparence même de la loi ! Le droit
» de réunion est précieux, soit ! Le repos et la sécurité d'un
» million d'hommes valent bien aussi qu'on leur sacrifie
» quelque chose. Il n'y a pas aujourd'hui une famille, pas
» une maison, pas un atelier, où l'inquiétude n'ait péné-
» tré. Le commerce est nul. Tout le monde est triste. Les
» partis extrêmes sont seuls contents. On dirait que la vie
» de la France est suspendue. »

En cette circonstance, nous le demanderons à tous ceux qui liront ce qui va suivre, est-ce l'opposition, n'est-ce pas plutôt le gouvernement qui n'a pas compris le res-

*pect dû à la loi ?* N'est-ce pas le gouvernement qui n'a pas tenu un compte suffisant *du repos et de la sécurité d'un million d'hommes?* Le gouvernement, sûr de sa majorité, n'avait-il pas un moyen infaillible et régulier de lever tous les doutes, de dissiper tous les périls, de faire tomber toutes les résistances légitimes, de déjouer toutes les espérances séditieuses? — C'était de faire ce qu'il avait fait quatre jours auparavant pour une question de légalité qui lui avait paru douteuse, contestable, celle du trafic des places.

Pressé de tous côtés de résoudre la question par la présentation d'un projet de loi, que répond M. le garde-des-sceaux Hébert :

« M. ÉMILE DE GIRARDIN : Puisque vous avez fait une loi » contre la vénalité des emplois, pourquoi n'en présentez-» vous pas une contre les banquets?

» M. LE GARDE-DES-SCEAUX : Je n'ai pas à répondre à une » semblable question.

» M. DUVERGIER DE HAURANNE : Faites une loi, et on y » obéira.

» M. LE GARDE-DES-SCEAUX : Les lois sont faites et exécutées » depuis cinquante ans.

» Les lois faites et exécutées depuis quarante ans valent » mieux que les lois à faire! »

Pourquoi donc M. le garde-des-sceaux a-t-il présenté une loi contre la vénalité des emplois publics? Est-ce qu'il n'existait pas de lois qui réprimassent le trafic des démissions? Le *Journal des Débats* aura beau recourir à tous les artifices de sa rhétorique, il n'empêchera pas que la responsabilité de la journée de demain, de quelque façon qu'elle se termine, ne retombe tout entière sur M. le garde-des-sceaux.

Si le gouvernement est si faible qu'il ait eu raison de s'inquiéter du banquet du 12e arrondissement et de l'interdire, ce n'est pas la faute des dépositaires du pouvoir, il ne faut pas les en accuser, c'est la faute des lois qui sont insuffisantes.

En effet, le gouvernement et la tranquillité publique ne sont protégés que par les lois suivantes :

ASSOCIATIONS.

CODE PÉNAL. Art. 291. Nulle association de plus de vingt personnes, dont le but sera de se réunir tous les jours, ou à certains jours, pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres, *ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société.*

Toute association de la nature ci-dessus exprimée qui sera formée sans autorisation, ou qui, après l'avoir obtenue, aura enfreint les conditions à elles imposées, sera dissoute.

LOI DU 10 AVRIL 1834. Les dispositions de l'article 291 du Code pénal sont applicables aux associations de plus de vingt personnes, alors même que ces associations seraient partagées en sections d'un nombre moindre, et *qu'elles ne se réuniraient pas tous les jours ou à des jours marqués.* L'autorisation par le gouvernement est toujours révocable.

Quiconque fait partie d'une association non autorisée sera puni de deux mois à un an d'emprisonnement, et de 50 fr. à 1,000 francs d'amende. En cas de récidive, les peines sont portées au double. Le condamné, dans ce dernier cas, pourra être *placé sous la surveillance de la haute police* pendant un temps qui n'excédera pas le double du maximum de la peine. L'art. 463 du Code pénal pourra être appliqué dans tous les cas.

Seront considérés comme complices, et punis comme tels, ceux qui auront prêté ou loué sciemment leur maison ou appartement pour une ou plusieurs réunions d'une association non autorisée.

ATTROUPEMENTS.

LOI DU 10 AVRIL 1831. Toutes personnes qui formeront des attroupements sur les places et la voie publique seront tenues de se dissiper à la première sommation des préfets,

sous-préfets, maires, adjoints de maires ou de tous magistrats et officiers civils chargés de la police judiciaire. Si l'attroupement ne se disperse pas, les sommations seront renouvelées trois fois. Chacune d'elles sera précédée d'un roulement de tambour ou d'un son de trompe. Si les trois sommations sont demeurées inutiles, il pourra être fait emploi de la force.

Si l'attroupement a un caractère politique, les coupables pourront être interdits pendant trois ans au plus, en tout ou en partie, de l'exercice des droits mentionnés dans les quatre premiers paragraphes de l'article 42 du Code pénal.

Toutes personnes qui auraient continué à faire partie d'un attroupement après les trois sommations pourront, pour ce seul fait, être déclarées *civilement et solidairement responsables* des condamnations pécuniaires qui seront prononcées pour réparation des dommages causés par l'attroupement.

DÉTENTEURS D'ARMES ET DE MUNITIONS DE GUERRE.

CODE PÉNAL, ART. 314. Tout individu qui aura fabriqué ou débité des stylets, tromblons, ou quelque espèce que ce soit d'armes prohibées par la loi ou par des réglements d'administration publique, sera puni d'un emprisonnement de six jours à six mois.

Outre les peines correctionnelles mentionnées, les tribunaux pourront prononcer le *renvoi sous la surveillance de la haute police* depuis deux ans jusqu'à dix ans.

LOI DU 25 MAI 1834. Tout individu qui aura fabriqué, débité ou distribué des armes prohibées par la loi ou par des réglements d'administration publique sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de 16 fr. à 500 fr. Celui qui sera porteur desdites armes sera puni d'un emprisonnement de six jours à six mois, et d'une amende de 16 fr. à 200 fr.

Tout individu qui, sans y être légalement autorisé, aura fabriqué, distribué de la poudre de guerre, ou sera détenteur d'une quantité quelconque de poudre de guerre, ou de

plus de deux kilogrammes de toute autre poudre, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans, sans préjudice des autres peines portées par les lois.

Tout individu qui, sans y être légalement autorisé, aura fabriqué ou confectionné, débité ou distribué des armes de guerre, des cartouches ou autres munitions de guerre, ou sera détenteur d'armes de guerre, cartouches ou munitions de guerre, ou d'un dépôt d'armes quelconques, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans, et d'une amende de 16 fr. à 1,000 fr.

Les infractions prévues par les articles précédents seront jugées par les tribunaux de police correctionnelle. Les armes et munitions fabriquées, débitées, distribuées ou possédées sans autorisation, seront confisquées. Les condamnés pourront, en outre, être placés sous *la surveillance de la haute police* pendant un temps qui ne pourra excéder deux ans.

En cas de récidive, les peines pourront être élevées jusqu'au double.

Seront punis de la détention les individus qui, dans un mouvement insurrectionnel, auront porté soit des armes apparentes ou cachées, ou des munitions, soit un uniforme ou costume, ou autres insignes civils ou militaires. Si les individus, porteurs d'armes apparentes ou cachées, ou de munitions, étaient revêtus d'un uniforme ou d'autres insignes civils ou militaires, ils seront punis de la déportation. Les individus qui auront fait usage de leurs armes seront punis de mort.

Seront punis des travaux forcés à temps les individus qui, dans un mouvement insurrectionnel, se seront emparés d'armes ou de munitions de toutes espèces, soit à l'aide de violences ou de menaces, soit par le pillage de boutiques, postes, magasins, arsenaux et autres établissements publics, soit par le désarmement des agents de la force publique; chacun des coupables sera, de plus, condamné à une amende de 200 fr. à 5,000 fr.

Seront punis de la même peine les individus qui, dans

un mouvement insurrectionnel, auront envahi, à l'aide de violences ou menaces, une maison habitée ou servant à l'habitation.

Seront punis de la détention les individus qui, dans un mouvement insurrectionnel, auront, pour faire attaque ou résistance envers la force publique, envahi ou occupé des édifices, postes et autres établissements publics. La peine sera la même à l'égard de ceux qui, dans le même but, auront occupé une maison habitée ou non habitée, avec le consentement du propriétaire ou du locataire, et à l'égard du propriétaire ou du locataire qui, connaissant le but des insurgés, leur aura procuré sans contrainte l'entrée de ladite maison.

Seront punis de la détention les individus qui, dans un mouvement insurrectionnel, auront fait ou aidé à faire des barricades, des retranchements ou tous autres travaux ayant pour objet d'entraver ou d'arrêter l'exercice de la force publique; ceux qui auront empêché, à l'aide de violences ou de menaces, la convocation de la force publique, ou qui auront provoqué ou facilité le rassemblement des insurgés, soit par la distribution d'ordres ou de proclamations, soit par le port de drapeaux ou autres signes de ralliement, soit par tout autre moyen d'appel.

Ceux qui auront brisé ou détruit un ou plusieurs télégraphes, ou qui auront envahi, à l'aide de violences ou de menaces, un ou plusieurs postes télégraphiques, ou qui auront intercepté, par tout autre moyen, avec violences ou menaces, les communications, ou la correspondance entre les divers dépositaires de l'autorité publique.

### IMPRIMEURS ET LIBRAIRES.

LOI DU 21 OCTOBRE 1814.—Nul ne sera imprimeur s'il n'est breveté et assermenté par le roi. Le brevet pourra être retiré à tout imprimeur ou libraire qui aura été convaincu par un jugement de contravention aux lois et règlements.

Les imprimeries clandestines seront détruites et les pos-

sesseurs et dépositaires punis d'une amende de 1,000 fr. et d'un emprisonnement de six mois ; sera réputée clandestine toute imprimerie non déclarée à la direction générale de la librairie, et pour laquelle il n'aura pas été obtenu de permission.

Nul imprimeur ne pourra imprimer un écrit avant d'avoir déclaré qu'il se propose de l'imprimer, ni le mettre en vente et le publier, de quelque manière que ce soit, avant d'avoir déposé le nombre prescrit d'exemplaires.

### AFFICHEURS ET CRIEURS PUBLICS.

LOI DE 10 DÉCEMBRE 1830. — Aucun écrit, soit à la main, soit imprimé, gravé ou lithographié, contenant des nouvelles politiques, ou traitant d'objets politiques, ne pourra être affiché ou placardé dans les rues, places ou autres lieux publics.

Quiconque voudra exercer, même temporairement, la profession d'afficheur ou crieur, de vendeur ou distributeur sur la voie publique d'écrits imprimés, lithographiés, gravés ou à la main, sera tenu d'en faire préalablement la déclaration devant l'autorité municipale et d'indiquer son domicile.

LOI DU 16 FÉVRIER 1834. — Nul ne pourra exercer, même temporairement, la profession de crieur, de vendeur ou de distributeur, sans autorisation préalable de l'autorité municipale. Cette autorisation pourra être retirée. Les dispositions ci-dessus sont applicables aux *chanteurs* sur la voie publique.

### JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES.

LOI DU 9 SEPTEMBRE 1835. — Le cautionnement que les propriétaires de tout journal ou écrit périodique sont tenus de fournir sera versé en numéraire, au Trésor, qui en payera l'intérêt au taux réglé pour les cautionnements. Le taux du cautionnement est fixé comme il suit : si le journal ou écrit périodique paraît plus de deux fois par semaine, 100,000 fr. :

deux fois par semaine, 75,000 fr.; une fois par semaine, 50,000 fr.; une fois par mois, 25,000 fr.

Chaque gérant responsable d'un journal ou écrit périodique devra posséder, en son propre et privé nom, le tiers du cautionnement.

Aucun dessin, aucune gravure lithographiée, médaille, estampe, emblème, de quelque nature et espèce qu'ils soient, ne pourront être publiés, exposés et mis en vente, sans l'autorisation préalable du ministre de l'intérieur.

Toute provocation par l'un des moyens énoncés en l'article 1er de la loi du 17 mai 1819, aux crimes prévus par les articles 86 et 87 du Code pénal, soit qu'elle ait été ou non suivie d'effet, est un attentat à la sûreté de l'Etat. Si elle a été suivie d'effet, elle sera punie conformément à l'article 1er de la loi du 17 mai 1819. Si elle n'a pas été suivie d'effet, elle sera punie de la détention et d'une amende de 10 à 50,000 fr. Dans l'un comme dans l'autre cas, elle pourra être déférée à la Chambre des pairs, conformément à l'article 28 de la Charte.

L'attaque contre le principe ou la forme de gouvernement établi par la Charte de 1830, tels qu'il sont définis par la loi du 29 septembre 1830, est un attentat à la sûreté de l'Etat, lorsqu'elle a pour but d'exciter à la destruction ou au changement du gouvernement.

LOI DU 17 MAI 1819. — Quiconque, soit par des *discours*, des cris ou menaces proférés dans des lieux ou réunions publics, soit par des écrits, des imprimés, des dessins, des gravures, des peintures ou emblèmes, vendus ou distribués, mis en vente ou exposés dans des lieux ou réunions publics, soit par des placards et affiches exposés aux regards du public, aura provoqué l'auteur ou les auteurs de toute action qualifiée crime ou délit, à le commettre, sera réputé complice et puni comme tel.

Telles sont, très en abrégé, quelques-unes des lois trop faibles qui protégent le pouvoir et la tranquillité publique!

De ces lois il résulte succintement ce qui suit :

Aucune association dangereuse n'est possible, sous aucune forme et dans aucun lieu, sans affronter les condamnations les plus sévères.

Tout attroupement est interdit.

Les détenteurs d'armes et de munitions de guerre encourent des peines telles que nul n'oserait s'y exposer.

Pour être imprimeur ou libraire, afficheur, crieur ou simplement chanteur public, il faut une autorisation préalable.

Pour publier un journal, il faut commencer par verser un cautionnement de 100,000 fr., 75.000, 50,000 ou 25,000 fr. au moins.

Il n'est pas un crime ou un délit, non seulement de la presse, mais même de la parole, qui n'ait été prévu.

Les discours ne sont pas exceptés.

Comment donc, quand on voit le gouvernement ainsi désarmé aux prises avec tant de libertés illimitées, ne pas trembler pour son existence? Comment ne pas s'associer à toutes ses craintes, à la seule pensée de la multiplication des banquets et de l'exercice du droit de réunion?

A l'intérieur, l'armée n'est que de 275.000 hommes et de 65,000 chevaux;

Les 25 légions de gendarmerie ne se composent que de 16.000 gendarmes;

La garde municipale ne dépasse pas 1.800 sabres ou baïonnettes;

La police n'a que 1,900,000 fr. de fonds secrets.

Il est vrai que Paris a été fortifié, et bien fortifié; mais qu'est-ce que la mitraille des forts détachés mise en balance avec l'immense danger que font courir à l'ordre public toutes les libertés incendiaires consacrées par la Charte?

Ces libertés sont :

Art. 4. La liberté individuelle,—ce qui, on l'avoue, n'empêche nullement la détention préventive sous le plus léger prétexte;

Art. 5. La liberté de professer sa religion. — ce qui, on

en convient, n'implique pas le droit, tel qu'il existe en Angleterre et aux États-Unis ;

Art. 7. La liberté de la presse, — mais, il faut le reconnaître, sous la condition préalable, pour publier un journal, de verser un cautionnement, et sous l'intimidation tutélaire du régime répressif le plus énergique.

Art. 8. La liberté de l'enseignement, — encore, on ne le nie pas, à l'état de promesse depuis dix-sept ans.

MM. Hébert et Duchâtel auraient donc été bien coupables et bien imprudents, ils eussent assumé sur eux la plus grave responsabilité s'ils n'eussent pas défendu le banquet du 12e arrondissement!

Pourquoi la branche aînée a-t-elle fait place à la branche cadette des Bourbons? — C'est que la Restauration a eu le tort, cruellement expié, de tolérer le banquet donné à la fin de mai 1830 aux *Vendanges de Bourgogne*, par la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, dont faisait partie M. Guizot.

Sous quelles paroles, depuis un an, s'abritent les dissidents de la majorité? N'est-ce pas sous ces paroles du banquet de Lisieux : — « Toutes les politiques vous promet-» tront le progrès, la politique conservatrice seule vous le » donnera? »

Après 1830, comme avant, tout le mal, on le voit, vient des banquets. Maudits banquets, auxquels M. Guizot n'a jamais manqué, en toute occasion, de s'associer de la manière la plus éclatante!

Méconnaître un tel danger, ce serait fermer les yeux à l'évidence, ce serait ne compter pour rien les enseignements de l'expérience et du passé, ce serait pousser la tolérance, c'est l'imprudence qu'il faut dire, aussi loin que la Restauration, aussi loin que l'a poussée plus tard le ministère du 15 avril 1837, qui eut la faiblesse de permettre que M. Guizot attaquât la servilité de sa politique au milieu d'un banquet.

C'est donc avec pleine raison que MM. Hébert et Duchâtel se fondent sur le danger même des banquets pour nier le droit de réunion. Le seul tort qu'ils aient à se reprocher,

ce n'est pas un excès d'intolérance, mais au contraire un excès de tolérance. Ils n'auraient pas dû attendre si tard, et, dès la première manifestation qui a eu lieu au Château-Rouge, en juillet 1847, ils eussent dû s'armer de la loi.

La loi de 1790, combinée avec la loi de 1791, qui donne à l'autorité municipale le pouvoir de faire des réglements sur les objets compris dans le titre correspondant de la loi de 1790, n'est-elle pas formelle? N'existe-t-il pas à l'appui de cette loi une ordonnance du comte Treilhard, préfet de police, à la date du 11 novembre 1830? En 1833, à Lyon, dans l'Isère, dans l'Ain, dans la Loire, en 1835 au Mans, en 1840 le 14 juillet à Rouen et à Metz, des banquets n'ont-ils pas été interdits? Le gouvernement n'a-t-il pas pour lui l'usage, la jurisprudence, le droit acquis et non contesté pendant un grand nombre d'années? Lieu public ou privé, la question se résout de la même manière. Le banquet que l'opposition prépare, et qui doit être donné dans une propriété particulière, aura-t-il pour cela le caractère d'une réunion privée? Qui le pourrait soutenir sérieusement? Il y a de vastes terrains enclos de murs. Quoi! avec le consentement du propriétaire, on rassemblerait sur ces terrains cinq mille, dix mille personnes, et ce seraient des réunions privées! Le gouvernement n'aurait pas le droit d'interdire de pareilles réunions, quand même il saurait qu'elles ont pour but de propager les doctrines les plus séditieuses et les plus anti-sociales? La loi peut-elle admettre sans contrôle, sans aucune espèce de précaution de la part de l'autorité, ce droit exorbitant d'établir partout des réunions politiques, d'ouvrir des clubs, de semer partout l'agitation? Où trouvez-vous donc écrit dans la constitution, dans la Charte de 1830, qui nous régit, le droit de réunion? Et qu'on ne prétende pas qu'on ait juge hors de propos de dire, en 1830, ce qu'on avait dit en 1791, car tout a été répété, tout a été reproduit dans la Charte de 1830, tout, moins le droit de réunion aujourd'hui en discussion!

C'est dans ces termes que la question a été posée par MM. Duchâtel et Hebert

On leur a répondu, il est vrai :

M. DE MALEVILLE : « Vous invoquez les termes de la loi de 1790, (1) mais vous n'avez sans doute pas la prétention de mieux connaître la loi que ceux qui l'ont faite. Eh bien! voici les instructions qui accompagnaient la loi :

« Les directoires veilleront de même *à ce que les citoyens » ne soient pas troublés dans la faculté de se réunir paisi- » blement pour rédiger des adresses et des pétitions lors- » que ceux qui voudront s'assembler* ainsi auront instruit

---

(1) *Loi du* 16-24 *août* 1790.

« TITRE II. — Art. 1er. L'autorité municipale veille et tient la main, dans l'étendue de chaque commune, à l'exécution des lois et réglements de police.

» Art. 2. L'adjoint (au maire) poursuit d'office les contraventions aux lois et réglements de police ; et cependant chaque citoyen qui en ressent un tort ou un danger personnel peut intenter l'action en son nom.

» Les objets de police confiés à la vigilance et à l'autorité des corps municipaux sont :

» 1° Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques; ce qui comprend le nettoiement, l'illumination, l'enlèvement des encombrements, la démolition ou la réparation des bâtiments menaçant ruine, l'interdiction de rien exposer aux fenêtres ou autres parties des bâtiments qui puisse nuire par sa chute, et celle de rien jeter qui puisse blesser ou endommager les passants, ou causer des exhalaisons nuisibles ;

» 2° Le soin de réprimer et de punir les délits contre la tranquillité publique, tels que les rixes et disputes, accompagnés d'ameutements dans les rues, le tumulte excité dans les lieux d'assemblées publiques, les bruits et attroupements nocturnes qui troublent le repos des citoyens ;

» 3° Le maintien du bon ordre dans les endroits où il se fait de grands rassemblements d'hommes, tels que les foires, marchés, réjouissances et cérémonies publiques, spectacles, jeux, cafés et autres lieux publics ;

» 4° L'inspection sur la fidélité du débit des denrées qui se vendent au poids, au mètre ou à la mesure de capacité, et sur la salubrité des comestibles exposés en vente publique ;

» 5° Le soin de prévenir, par des précautions convenables, et celui de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux, tels que les incendies, les épidémies, les épizooties, en provoquant aussi dans ces deux derniers cas l'autorité des administrations de département et de district ;

» 6° Le soin d'obvier ou de remédier aux événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par les insensés ou les furieux laissés en liberté, et par la divagation des animaux malfaisants ou féroces.

» Art. 7. Les officiers municipaux sont spécialement chargés de dissiper les attroupements et émeutes populaires, conformément aux dispositions de la loi martiale, et responsables de leur négligence dans cette partie de leur service.

» 5. Les contraventions aux réglements de police ne pourront être punies que d'une amende ou de l'emprisonnement par forme de correction, pour un temps qui ne pourra excéder trois jours. »

» les officiers municipaux du temps, du lieu et du sujet de » ces assemblées, et à la charge de ne pouvoir députer que » dix citoyens pour présenter ces adresses et pétitions. »

Sophisme!

M. PAILLET, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats :

« Une des municipalités du Midi interprétant peut-être » la loi, toute récente alors, du 24 août 1790, avait cru ap- » paremment y trouver le droit, que si longtemps après on » y cherche encore, d'intervenir dans ces sortes de réu- » nions, d'y imposer son *veto*, et de s'emparer des archives » qui pouvaient déjà leur appartenir. Là se trouvaient tout » à la fois engagés et le droit de réunion et le droit bien » autrement considérable d'association proprement dite. » Ce fait est dénoncé à l'Assemblée constituante; elle le » trouve assez grave, précisément parce qu'il impliquait » l'une des libertés publiques nées à peine dans notre pays. » Elle l'évoque, elle l'attire à elle; et savez-vous comment » elle le juge et à quelle date, à une date bien voisine, je » vous le répète, de la loi du 24 août 1790, à la date du 12 » novembre 1790, et voici le texte de son décret :

« L'Assemblée nationale,

» Après avoir entendu son comité des rapports,

» *Déclare que les citoyens ont le droit de s'assembler pai-* » *siblement* et de former entre eux des sociétés libres, à la » charge d'observer les lois qui régissent tous les citoyens.»

Sophisme!

M GARNIER-PAGÈS : « Il s'agit d'une question de droit. L'ar- » bitraire ne justifie pas l'arbitraire. »

Sophisme!

« M. FEUILHADE-CHAUVIN : La distinction entre le lieu pu- » blic et le lieu privé n'est pas une distinction subtile. » D'abord, il ne faut pas confondre un endroit où tout » venant peut entrer moyennant son argent, comme à un » spectacle, avec une réunion accidentelle où l'on n'est » admis qu'à de certaines conditions. Ensuite, le lieu pu- » blic suppose l'assentiment du gouvernement, et en- » gage en conséquence, jusqu'à un certain point, sa res-

» ponsabilité ; tandis que le lieu privé la laisse complète-
» ment à l'écart. C'est ce qui peut expliquer pourquoi le
» ministère du 1er mars, qui a interdit à Metz et à Rouen
» des banquets qui devaient être donnés dans un lieu pu-
» blic, n'a pas interdit le banquet de Châtillon, qui a été
» donné dans un endroit privé. »

Sophismes !

« M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ : Ou la réunion est publique,
» ou elle est privée : si elle est privée, les discours tenus,
» les toasts portés sont sans danger, car ils sont sans reten-
» tissement, sans publicité ; si elle est publique, le gou-
» vernement, armé de la loi du 17 mai 1819, peut poursui-
» vre les discours sans même attendre qu'aucun journal
» les ait reproduits. En ce cas, où donc est le danger ? »

Sophismes !

M. LEDRU-ROLLIN, s'exprimant ainsi :

« Ouvrons la Constitution de 1791.

» Nous trouvons au frontispice une déclaration des droits,
» dont voici le texte :

CONSTITUTION FRANÇAISE.

*Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.*

« Les représentants du peuple français, constituant l'As-
» semblée nationale,

» Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des
» droits de l'homme sont les seules causes des malheurs
» publics et de la corruption du gouvernement,

» Ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle,
» les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme,
» afin que cette déclaration, constamment présente à tous
» les membres du corps social, leur rappelle sans cesse
» leurs droits et leurs *devoirs*.

TITRE 1er. — *De la Constitution.*

» La Constitution garantit, comme droits naturels et ci-

» vils, la liberté à tout homme de parler, d'écrire, d'impri-
» mer, de publier ses pensées;

» Aux citoyens, de S'ASSEMBLER *paisiblement* et sans
» armes. »

» La Charte de 1830, dites-vous, a été silencieuse, et il
» n'y a pas de droit éternel, il n'y a de concédé que ce que
» la Charte elle-même concède, octroie : en dehors de la
» Charte, pas de droits primordiaux.

» Ainsi, ajoutez-vous, le droit de liberté de conscience,
» le droit de liberté de la presse, le droit de liberté indivi-
» duelle, tous les droits enfin qui tiennent aux grands
» principes des nations s'y trouvent rappelés; le droit de
» réunion publique n'y figure pas; donc il a été exclu.
» Voilà votre argument, n'est-ce pas? (*De toutes parts* :
» C'est bien ça!)

» Eh bien! voici ma réponse : Le droit de souveraineté
» de la nation ne figure pas dans la nomenclature, faut-il
» en conclure qu'il n'existe pas? Répondez! (Mouvement.)

» M. Petit avait proposé de rappeler dans la Charte que
» la souveraineté appartient à la nation; son amendement
» était la reproduction littérale d'une disposition de la
» Constitution de 1791 sur le même sujet. Que répondit
» l'Assemblée? Qu'il est des droits tellement imprescripti-
» bles, tellement sacrés, qu'il était inutile et presque in-
» convenant de les viser dans la Charte.

» Le droit de parler librement à cette tribune, où je viens
» de monter, d'y parler dans toute l'indépendance de son
» âme, n'est point écrit dans la Charte, il n'existe donc pas?
» Répondez!

» Il en est d'autres que vous ne pouvez pas plus nier que
» la lumière : s'ils ne sont pas déposés dans la Charte, ils
» n'en reposent pas moins dans la conscience universelle.»

Anarchie!

M. PAILLET, s'exprimant ainsi :

« Une singulière doctrine a été professée à cette tribune
» dans la séance d'hier. On vous a dit qu'aucune loi for-

» melle n'accordait aux citoyens le droit de réunion, et
» que, par conséquent, ce droit n'existait pas.

» J'en demande pardon à M. le garde des sceaux, mais il
» me semblait qu'on nous avait à l'un et à l'autre enseigné
» précisément la doctrine contraire sur les bancs de l'école.
» (Très bien !)

» Et comment vient-on nous dire : « Où ce droit est-il
» écrit? Et si vous ne montrez pas un texte formel, ce droit
» n'existe pas, c'est une usurpation? »

» D'abord, si la question était là où on l'a posée, M. Ledru-
» Rollin l'aurait décidée hier par la citation qu'il a faite
» d'un texte de loi bien formel et constitutionnel. Le droit
» de réunion est expressément écrit dans la Constitution
» de 1791.

» Je sais qu'on a répondu à cet argument que la Consti-
» tution de 1791 avait fait son temps, et son existence,
» hélas! n'a pas été longue, je le reconnais. Mais faut-il en
» conclure que tous les principes qu'elle avait, je ne dis
» pas créés, mais proclamés, aient péri avec elle? Voilà ce
» que je ne saurais admettre, et ce que vous ne pouvez pas
» admettre vous-mêmes.

» La Charte a-t-elle absorbé toutes les constitutions pré-
» cédentes? Mais si cela est, je vous demanderai dans quel
» article de la Charte qui nous régit aujourd'hui vous trou-
» vez ce grand pouvoir qui ne permet pas de poursuivre
» les fonctionnaires publics sans l'agrément préalable du
» conseil d'État? Est-ce que par hasard c'est écrit dans
» la Charte de 1814 ou dans celle de 1830? En aucune fa-
» çon; cela est écrit dans une constitution, dans l'article 75
» de la Constitution de l'an 8.

» Voilà pour le pouvoir.

» Voici pour les citoyens :

» Où est écrit, je vous le demande, dans la Charte de
» 1830, le droit d'inviolabilité du domicile du citoyen? Nulle
» part. Est-ce que par hasard ce droit est en question au-
» jourd'hui? Non! il est écrit quelque part, et c'est encore
» dans cette constitution qu'il est écrit, dans l'article con-

» tigu à celui que je cite, l'article 76 de la Constitution de
» l'an 8. »

Sophismes!

M. GUIZOT, s'exprimant ainsi :

« Les citoyens ont le droit de se réunir pour causer en-
» tre eux des affaires publiques, et il est bon qu'ils le fas-
» sent; et JAMAIS je ne contesterai ce droit, jamais je n'es-
» saierai d'atténuer les sentiments généreux qui poussent
» les citoyens à se réunir, à se communiquer leurs sympa-
» thiques opinions. »

Le 30 mars 1831 :

« *Que les citoyens s'associent pour défendre ou pour*
» *exercer leurs droits constitutionnels, les droits consacrés*
» *par la Charte, rien de plus simple. Ces associations peu-*
» *vent être graves, dangereuses même pour le pouvoir;*
» *MAIS C'EST PAR SA FAUTE; QUAND ELLES LE*
» *MENACENT, IL EST DANS SON TORT. L'associa-*
» *tion des citoyens pour l'exercice ou la défense des droits*
» *constitutionnels EST INDIQUÉE DANS LA CHARTE,*
» *et elle ne peut avoir rien d'illégitime.* »

Le 20 août 1841 :

« Il y a dix ans, dans cette même enceinte, je vous ex-
» posais, je discutais avec vous mes idées et mes intentions
» politiques. Une telle réunion, une discussion si publique,
» *tous ces procédés du gouvernement libre* étonnaient alors
» un peu. Aujourd'hui ils paraissent simples et naturels.
» *Grande preuve de l'empire et du progrès de nos institu-*
» *tions.* »

Erreur!

M. MARTIN (du Nord), *rapporteur de la loi sur les associa-*
*tions* à la Chambre des députés, s'exprimant ainsi :

« J'ai entendu souvent, dans le cours de cette discussion,
» confondre deux choses qui ne doivent pas être confon-
» dues : les réunions et les associations. Vous savez la dif-
» férence qui existe entre l'association et une réunion. Les
» réunions ont pour cause des événements imprévus, acci-
» dentels, temporaires; le motif venant à cesser, la réunion

» cesse avec lui; les associations, au contraire, ont un but » déterminé et permanent; si cette distinction est indiquée » par la raison, comment est-on venu dire qu'on voulait, » par une loi nouvelle, frapper les réunions? Jusqu'à pré- » sent, personne n'a pensé que ces réunions fussent at- » teintes par l'art. 291. Ne craignez pas qu'elles le soient » davantage par la loi que nous discutons.

» La raison ne permet pas de confondre les associations » avec les réunions, et il est impossible de craindre qu'une » semblable assimilation puisse être faite; il est évident » que la loi ne la permet pas. »

Argutie!

M. GIROD (de l'Ain), *rapporteur de la loi à la Chambre des pairs*, s'exprimant ainsi :

« L'article 1er ne contient point d'exception en faveur » des simples réunions et des associations évidemment ac- » cidentelles ou sans danger. Mais son silence à cet égard » ne nous paraît pas devoir éveiller votre sollicitude. En » effet, il résulte de l'ensemble de la discussion si remar- » quable à laquelle cet article a donné lieu dans l'autre » Chambre, qu'il ne s'applique point aux simples réunions. » Le doute ne pouvait s'élever pour les réunions de famille, » d'affaires, de plaisir. Quant à celles qui se rapproche- » raient davantage des associations, M. le garde des sceaux » a dit, dans la séance du 24 mars : « *Nous ne faisons pas* » *une loi contre les réunions accidentelles et temporaires* » *qui auraient pour objet l'exercice d'un droit constitution-* » *nel.* » Si cette déclaration surabondante n'est pas la loi » même, elle en forme du moins le commentaire officiel et » inséparable. »

Confusion!

M. DUPIN, *président de la Chambre des députés*, résumant la discussion, s'exprimait ainsi :

« Les conditions auxquelles il sera permis de former, non » pas une réunion, *car la loi ne s'y applique pas*, mais des » associations, etc. »

M. DUPIN, *procureur-général à la cour de cassation.* (Affaire de M. Gabon, juge, qui avait assisté à un banquet) :

« Il est parfaitement permis de critiquer les lois, d'en » signaler les vices, d'en demander l'amélioration; il est » permis à chacun d'être et de se dire réformiste, de de- » mander la réforme électorale et parlementaire; *il est per- » mis de se réunir, même dans des banquets fraternels..... » Aucune loi n'oblige à y porter la santé du roi;* on peut » s'en abstenir, surtout si l'on est républicain. Mais ce qui » cesse d'être permis, c'est d'exprimer son refus en termes » insultants pour le roi. »

Taquinerie!

M. HERVÉ, *député et conseiller à la cour de cassation*, s'exprimant ainsi :

« Et qu'on ne vienne pas dire que c'est enchaîner la pen- » sée et isoler les sympathies politiques, opprimer les mi- » norités. Jamais on n'a confondu le *droit de se réunir* avec » la *faculté de s'associer*. Se réunir, c'est vouloir s'éclairer » et penser ensemble; s'associer, c'est vouloir se concerter, » se compter et agir. »

Subtilité!

M. LE DUC DE BROGLIE, s'exprimant ainsi le 11 mai 1843, à la Chambre des pairs :

» Qu'est-ce qu'une association? Toute réunion quelcon- » que est-elle, par le fait seul qu'elle est réunion, une as- » sociation? On ne l'a jamais prétendu.

» Comment faut-il considérer les simples réunions pri- » vées? c'est ici toute la question. Les réunions dans les- » quelles plusieurs personnes se rassemblent, le plus sou- » vent sans se connaître, se séparent, le plus souvent sans » s'être parlé, et n'ont rien de commun ensemble, si ce n'est » de prier Dieu, de chanter des cantiques, et d'entendre » lire et expliquer l'Évangile;

» Ces réunions doivent-elles être considérées comme des » associations et traitées comme telles, ou bien comme de » simples réunions qui restent *libres, aux termes de la loi* » et de l'aveu de tout le monde?

» De quoi l'article 291 et l'article 1er de la loi sur les » associations chargent-ils l'administration ? De distinguer » entre les associations proprement dites et les simples réu- » nions, *afin de soumettre les unes au régime de l'autorisa- » tion préalable*, et DE LAISSER LES AUTRES LIBRES. Pour dis- » tinguer entre les réunions et les associations, il faut que » les réunions existent, qu'elles aient *existé quelque temps*, » et qu'on en ait pu discerner le vrai caractère. »

Distinction arbitraire !

MM. Duchâtel et Hébert ont raison ; la loi sur les associations, la loi sur les attroupements, la loi sur les détentions d'armes, la loi sur les imprimeurs, la loi sur les crieurs publics, les cent lois sur la presse ne sont pas suffisantes. MM. de Maleville, Odilon Barrot, Dufaure, Thiers, Duvergier de Hauranne, Ledru-Rollin, Paillet, Feuilhade-Chauvin, Dupin, Martin (du Nord), Girod (de l'Ain), Hervé, Guizot, de Broglie, etc , etc., ont tort ; il faut aussi supprimer le droit de réunion que la Restauration et la loi de 1834 avaient respecté !

M. DUCHATEL. — « Je n'hésite pas à dire que si l'on craint » que le gouvernement, accomplissant son devoir, cédera » devant des manifestations quelles qu'elles soient, non, il » ne cédera pas.

» Je me suis borné à dire que le gouvernement, croyant » agir dans son droit et remplir son devoir, ferait son devoir » et maintiendrait son droit. »

M. HÉBERT. — « L'autorité qui veille à la sécurité des ci- » toyens, l'autorité qui exerce légalement le droit, sur qui » pèse le devoir de prévenir, d'empêcher toutes les réu- » nions publiques quand elles peuvent avoir un but dange- » reux, quand elles peuvent menacer l'ordre ; souvent, » quand elles menacent la liberté qui en est inséparable, » l'autorité serait impuissante ! Non, messieurs, à moins que » vous me montriez une loi qui excepte de la règle géné- » rale précisément les réunions qui sont les plus dange- » reuses et qui ont le plus besoin d'y être soumises, *je per- » siste à soutenir que ce qui a été fait par ces banquets, par*

» *ces réunions, a été fait* SANS DROIT, CONTRE LE DROIT, *et* » *qu'on ne doit pas pouvoir le faire sans reconnaître le droit* » *et sans se soumettre à la loi.*

» Loin que ces accusations arrêtent mon courage, qu'el- » les me fassent reculer, elles me démontrent que j'ai eu » raison, que j'ai touché la plaie.

» Cette plaie, il n'y a que le maintien juste et persévérant » des lois, malgré ceux qui veulent s'en écarter, qui pourra » la guérir. »

A GAUCHE. — « Nous acceptons la menace. (Vive agita- » tion.) »

« Je le dis en toute sincérité, et je le dis au nom de » mes honorables collègues comme en mon propre nom, » nous aimerions mieux tomber demain que de prolonger » notre existence ministérielle au prix de la paix, de la tran- » quillité, ou de quelques-unes des libertés du pays. Le » jour où nous croirions que le bien du pays exigerait que » nous prissions une mesure d'où dépendrait notre exis- » tence ministérielle, chacun de nous abandonnerait le mi- » nistère plutôt que de porter ou de laisser porter la moin- » dre atteinte aux grands intérêts que nous devons con- » server. »

Après la séance, les députés de l'opposition se sont réunis et ont pris la résolution consignée dans les lignes suivantes :

« Une grande et solennelle manifestation devait avoir lieu » aujourd'hui en faveur du droit de réunion contesté par le » gouvernement. Toutes les mesures avaient été prises » pour assurer l'ordre et pour prévenir toute espèce de » trouble. Le gouvernement était instruit depuis plusieurs » jours de ces mesures, et savait quelle serait la forme de » cette protestation. Il n'ignorait pas que les députés se ren- » draient en corps au lieu du banquet, accompagnés d'un » grand nombre de citoyens et de gardes nationaux sans » armes.

» Il avait annoncé l'intention de n'apporter aucun obsta- » cle à cette démonstration, tant que l'ordre ne serait point

» troublé, et de se borner à constater, par un procès-verbal, ce qu'il regarde comme une contravention et ce que » l'opposition regarde comme l'exercice d'un droit. Tout à » coup, en prenant pour prétexte une publication dont le » seul but était de prévenir les désordres qui auraient pu » naître d'une grande affluence de citoyens, le gouvernement a fait connaître sa résolution d'empêcher. par la » force, tout rassemblement sur la voie publique, et d'interdire, soit à la population, soit aux gardes nationaux, » toute participation à la manifestation projetée.

» Cette tardive résolution du gouvernement ne permettait plus à l'opposition de changer le caractère de la démonstration. Elle se trouvait donc placée dans l'alternative ou de provoquer une collision entre les citoyens et la » force publique, ou de renoncer à la protestation légale et » pacifique qu'elle avait résolue. Dans cette situation, les » membres de l'opposition, personnellement protégés par » leur qualité de député, ne pouvaient pas exposer volontairement les citoyens aux conséquences d'une lutte aussi » funeste à l'ordre qu'à la liberté. L'opposition a donc pensé » qu'elle devait s'abstenir et laisser au gouvernement toute » la responsabilité de ses mesures. Elle engage tous les bons » citoyens à suivre son exemple.

» En ajournant ainsi l'exercice d'un droit, l'opposition » prend envers le pays l'engagement de faire prévaloir ce » droit par toutes les voies constitutionnelles. Elle ne manquera pas à ce devoir, et elle poursuivra avec persévérance et avec plus d'énergie que jamais la lutte qu'elle a » entreprise contre une politique corruptrice, violente et » anti-nationale.

» En ne se rendant pas au banquet, l'opposition accomplit un grand acte de modération et d'humanité. Elle sait » qu'il lui reste à accomplir un grand acte de fermeté et de » justice. »

En conséquence de la résolution prise par l'opposition, l'acte suivant d'accusation contre le ministère a été proposé et signé par un grand nombre de députés :

« Nous proposons de mettre le ministère en accusation » comme coupable :

» 1° D'avoir trahi au dehors l'honneur et les intérêts de » la France ;

» 2° D'avoir faussé les principes de la Constitution, violé » les garanties de la liberté et attenté aux droits des ci- » toyens ;

» 3° D'avoir, par une corruption systématique, tenté de » substituer à la libre expression de l'opinion publique les » calculs de l'intérêt privé, et de pervertir ainsi le gouver- » nement représentatif ;

» 4° D'avoir trafiqué, dans un intérêt ministériel, des » fonctions publiques, ainsi que de tous les attributs et pri- » viléges du pouvoir ;

» 5° D'avoir, dans le même intérêt, ruiné les finances de » l'État, et compromis ainsi les forces et la grandeur natio- » nales ;

» 6° D'avoir violemment dépouillé les citoyens d'un droit » inhérent à toute constitution libre, et dont l'exercice leur » avait été garanti par la Charte, par les lois et par les pré- » cédents ;

» 7° D'avoir enfin, par une politique ouvertement contre- » révolutionnaire, remis en question toutes les conquêtes » de nos deux révolutions et jeté le pays dans une pertur- » bation profonde. »

Odilon Barrot.
Duvergier de Hauranne.
Thiard (général).
Dupont (de l'Eure).
Isambert.
Léon de Maleville.
Garnier-Pagès.
Chambolle.
Bethmont.
Lherbette.
Pagès (de l'Ariége).
Baroche.
Havin.
Léon Faucher.
Baron.
Lafayette (Georges).
Marie.
Carnot.
Bureaux de Puzy.
Dussolier.
Mathieu (Saône-et-Loire).
Drouyn-de-l'Huys.
D'Aragon.
Cambacérès (de).
Drault.
Marquis.
Bigot.
Quinette.

Ferdinand de Lasteyrie.
De Courtais.
Hortensius Saint-Albin.
Crémieux.
Gauthier de Rumilly.
Rimbault.
Boissel.
Beaumont (de la Somme).
Lesseps.
Mauguin.
Creton.
Abbatucci.
Luneau.
Maichain.
Lefort-Gonssolin.
Tessié de la Motte.
Demarçay.
Berger.
Bonnin.
Jouvencel (de)
Larabit.
Vavin.
Garnon.
Maurat-Ballange.
Taillandier.

La *Patrie* ajoute :

« Nous publierons les signatures qui viendront s'ajouter » à cette demande de mise en accusation. Celles que nous » venons de publier ont été recueillies à la hâte. »

## 1847.

# L'OPTIMISME ET LE COMMUNISME.

15 octobre 1847.

*Les deux extrêmes se touchent*, est un lieu commun que Napoléon a traduit par ces mots : *Le sublime est près du ridicule ;* maintenant que le premier des deux termes de cette proposition a malheureusement disparu, la traduction impériale a fait place à cette traduction nouvelle : *Le communisme est près de l'optimisme.*

Le communisme fait des progrès d'autant plus rapides que l'optimisme ne prend aucune peine de le combattre. L'optimisme s'étale indolemment, le communisme travaille activement ; l'optimisme se pavane, le communisme se cache ; l'optimisme cherche le bruit et l'éclat, le communisme cherche le silence et l'ombre ; l'optimisme plane superbement dans les hauteurs de son dédain ; le communisme, plus modeste, se contente de miner sourdement les bases de la société, qu'il y aurait danger pour lui d'entreprendre ouvertement de renverser ; il met le temps à profit, pendant qu'ailleurs on le perd en vaines paroles ; tandis que les partis discutent sur des pointes d'aiguille, il tranche, sans délibérer, les questions les plus grosses ; l'économie politique qu'il a faite à l'usage de toutes les passions mauvaises de la société n'est certes pas incontestable, mais elle est incontestée ! Faire à de telles doctrines l'honneur d'en démontrer l'absurdité, ce serait leur donner de la consistance :

ainsi raisonne l'optimisme, et le communisme est loin de s'en plaindre.

A ceux qui s'inquiètent, l'optimisme oppose ces deux mots victorieux : Lyon, — Buzançais.

Mais la force doit-elle dispenser de la vigilance ? La raison et la justice vaincues sont toujours la raison et la justice, mais la force vaincue n'est plus que la défaite.

---

# 1847.

## L'ÉLECTION DE DIEPPE.

18 novembre 1847.

Tous les journaux de l'opposition systématique triomphent de l'élection de Dieppe. Ils s'en réjouissent; nous nous en attristons, car nous y voyons la confirmation de toutes nos craintes. Quatre réélections ont eu lieu pour cause de décès. Ont été nommés: — A Paris, M. Malgaigne, d'une opposition déclarée, qui l'a emporté sur M. Bertrand, d'une opposition suspecte, en remplacement de M. Ganneron; à Toulouse, M. Pagès (de l'Ariége), en remplacement de M. Cabanis; à Florac, M. Daudé, en remplacement du général Meynadier; à Dieppe, M. Osmont, en remplacement de M. le marquis de Chasseloup-Laubat. Ces quatre nominations appartiennent toutes à l'opposition. Si les députés soumis à la réélection pour cause d'avancement ou de promotion à des fonctions publiques ont été renommés, rien de plus facile à expliquer. Le ministère ne choisit que ceux dont il est certain que la réélection est dix fois assurée, il fait patienter les autres. Ces réélections, triées et préparées avec soin, n'atténuent donc aucunement le sens politique de celles qui ont fortuitement lieu par suite de décès. Nul doute que les élections générales qui auront lieu à l'expiration de cette législature n'entraînent d'un seul bond le pays, justement mécontent d'une majorité complaisamment satisfaite, beaucoup au-delà des limites que la prudence conseillait de reculer spontanément, graduellement. C'était

le moyen d'empêcher qu'on ne les dépassât brusquement, violemment; c'était le moyen de faire sortir le gouvernement de la voie des concessions tardives pour le faire entrer dans la voie de l'initiative, qui est aux réformes ce que le paratonnerre est à la foudre, les attirant pour les diriger. L'initiative, c'est la liberté de faire ou de s'abstenir. Pour les gouvernements comme pour les partis, pour les ministres qui dirigent comme pour les généraux qui commandent, dans les résolutions de la vie publique comme dans les déterminations de la vie privée, l'exercice de l'initiative n'a qu'un moment, moment propice et fugitif qu'on ne saurait trop se garder de laisser jamais échapper, car ce n'est pas même chose, il s'en faut, d'accepter la bataille ou de la livrer, d'éviter l'écueil ou de s'y heurter, de paraître généreux ou de se montrer faible, de régler les conditions ou de les recevoir. Ce dont hier on vous aurait su gré, demain on ne vous en tiendra nul compte, parce qu'entre l'initiative et les concessions ne s'écoulât-il qu'une minute, cette minute est un siècle; n'y eût-il qu'un pas, ce pas est un abîme!

L'initiative a marqué tous les grands règnes; il n'y a pas d'exemple d'un souverain, d'un empire ou d'une cause sauvés par des concessions. Ce qui caractérise les gouvernements faibles et aveugles, c'est qu'ils hésitent alors que la prudence voudrait qu'ils prissent délibérément les devants; c'est qu'ils cèdent, alors que l'honneur voudrait qu'ils résistassent, alors que le courage seul pourrait les absoudre de leur aveuglement. Il importe de bien s'entendre sur le sens du mot concession. Faire une concession, c'est transiger avec une opinion qu'on regarde comme une erreur, c'est immoler dans sa conscience la raison à la force, c'est agir sans conviction sous le coup de la menace, c'est abjurer avec humilité devant le danger, c'est, enfin, accorder à regret ce qu'on ne se croit plus assez fort, ou ce qu'on ne se sent pas assez vaillant pour refuser.

Pourquoi l'amnistie du 9 mai 1837 fut-elle et restera-t-elle un grand acte? C'est qu'elle n'a pas été un acte de con-

cession, mais un acte d'initiative. Concession faite à une majorité exigeante, l'amnistie n'eût été qu'un acte vulgaire sans importance et sans valeur ; l'initiative prise par le ministère du 15 avril, contre le gré d'une majorité pusillanime, c'était l'avénement d'une politique nouvelle qui se fût élevée haut et fût allée loin sans la coalition. Tout le mal que la coalition a fait à la France, on ne le sait pas encore !

Après les élections générales dernières, où le mot « progrès, » artistement brodé de la main de MM. Guizot et Duchâtel sur le drapeau des candidats ministériels, avait rallié à eux beaucoup de suffrages indécis, bercé les défiances, découragé les partis, divisé l'opposition, après ces élections et avant les banquets réformistes, il y eut un moment où le ministère du 29 octobre tint dans ses mains tout l'avenir du vrai parti conservateur, où il put, à peu de frais, se grandir et se populariser. Admirable occasion ! Le pays n'était ni impatient, ni exigeant, ni défiant. Il demandait seulement que M. Guizot ne désavouât pas à la tribune les paroles qu'il avait prononcées à Lisieux, et lui tînt assez de compte de sa confiance pour ne la pas faire dégénérer en crédulité ridicule ! Ce moment, MM. Guizot et Duchâtel ne surent pas le comprendre, ne surent pas le saisir. Le succès les éblouit au lieu de les éclairer, il les affaiblit au lieu de les fortifier, il les égara au lieu de les inspirer ! Tout faux succès se reconnaît toujours à la rapidité de l'ivresse qu'il donne.

Vainement, à la session prochaine, MM. Duchâtel et Guizot tenteraient de rétracter et d'expliquer leurs discours des 24 et 26 mars 1847 ; vainement ils viendraient détacher de leurs propres mains deux pierres de la voûte électorale, à laquelle ils ont si souvent déclaré qu'on ne saurait toucher sans ébranler tout l'édifice politique : vainement ils présenteraient les mêmes réformes économiques qu'ils ont combattues comme mettant en péril le Trésor public, alors que la situation financière sous M. Lacave-Laplagne était infiniment meilleure que sous M. Dumon ; vainement ils se

feraient les plagiaires des idées qu'ils ont superbement traitées de chimériques, alors qu'elles étaient exposées par nous ; vainement ils accepteraient la qualité de contrefacteurs du cabinet progressiste dont ils ont tant raillé le futur président, efforts inutiles ! il n'est plus au pouvoir de MM. Guizot et Duchâtel de tromper aucune crédulité et de ranimer des illusions éteintes, leur secret leur est échappé. Toute réforme émanée d'eux portera désormais le sceau de la concession arrachée à l'inertie par la peur.

Concession !... C'était précisément à cette extrémité humiliante et funeste que nous voulions que le pouvoir échappât par l'initiative. Mais on aurait eu bien tort de nous écouter. Nous n'étions que de faux conservateurs !

Les vrais conservateurs sont ceux qui ont si bien fait déjà, que ce n'est plus que par exception que l'on consent à porter la santé du roi !

Les vrais conservateurs sont ceux qui feront si bien, qu'aux futures élections générales l'opinion qui triomphera certainement sera cette même opinion que M. Reybaud défendait avec tant d'ardeur en 1831 !

Ce ne sera pas le progrès, ce sera la réaction.

Voilà ce qu'on aura gagné à arrêter le mouvement, alors qu'on aurait pu le régler !

---

# 1847.

## L'ELECTION DU SECOND ARRONDISSEMENT DE PARIS.

### I.

9 décembre 1847.

Les journaux ministériels, dont la verve railleuse ne tarit pas lorsqu'il s'agit des banquets réformistes, et dont les colonnes sont encore aujourd'hui tout émaillées de sarcasmes contre le banquet d'Amiens, gardent le silence le plus profond, et par cela même le plus significatif, sur le résultat du scrutin qui a eu lieu dans le plus riche des arrondissements de Paris, dans le deuxième, celui qui fut longtemps représenté à la Chambre des députés par M. Jacques Lefebvre, ce type du conservateur réfractaire à toute idée de progrès.

Est-ce donc que les journaux ministériels trouveraient tout simple que pas un seul des douze noms portés sur la liste de M. Duchâtel ne soit sorti ni au premier ni même au second tour de scrutin ? Est-ce donc que les journaux ministériels trouveraient tout simple qu'au premier tour de scrutin onze des noms portés sur la liste de l'opposition soient victorieusement sortis, y compris le nom de M. Goudchaux, dont les rapports étroits avec le *National* n'étaient ignorés d'aucun électeur ? Est-ce donc que les journaux ministériels trouveraient tout simple que M. Dailly, porté en tête de la liste de M. Duchâtel, et sommé, en vain,

par le *National* de s'expliquer sur ce fameux projet de loi des relais offert moyennant 1,200,000 fr., soit arrivé à n'avoir que 235 voix, alors que le candidat de l'opposition, M. Flon, réunissait 1,219 suffrages ?

Si les journaux ministériels trouvent tout cela simple, il n'est pas inutile qu'ils le déclarent. Quant à nous, nous ne pouvons qu'approuver les électeurs conservateurs du second arrondissement, qui, dans le désir de donner au gouvernement un avertissement salutaire, ont voté en cette circonstance avec l'opposition. Il est des opérations qui, pour être douloureuses, n'en sont pas pour cela moins bienfaisantes ; l'opération de la cataracte est de ce nombre. Avec un pouvoir affligé de cette infirmité, que faire ? C'est ainsi que nous approuverions que le choix de tous les députés conservateurs qui ont gardé quelque indépendance se portât, pour la présidence de la Chambre des députés, sur M. Dupin ou M. Dufaure. Si l'opposition avait quelque tact, afin d'assurer la nomination de l'un ou de l'autre de ces deux candidats, elle renoncerait cette année à se faire compter vainement une seule fois de plus sur le nom de M. Odilon Barrot. A quoi sert cette démonstration ? A rendre plus facile et plus certaine la nomination du candidat ministériel. Cette année, comme les années précédentes, M. Sauzet sera indubitablement élu et élu au premier tour, si l'opposition ne va pas aux conservateurs indépendants et clairvoyants, comme ceux-ci sont allés à elle sans hésiter dans l'élection du deuxième arrondissement. Peut-être, au contraire, en suivant cet exemple, l'opposition assurerait-elle la nomination soit de M. Dupin soit de M. Dufaure ? Ce serait, nous n'hésitons pas à le dire, un utile avertissement donné à la royauté.

Qui pourrait avec raison blâmer la royauté de rester fidèle à ses ministres ? Qui pourrait, avec justice, l'accuser d'aveuglement si rien ne vient l'éclairer ? Le roi a un cabinet : ce cabinet a la majorité, que veut-on que fasse le roi ? Qu'il change son cabinet ? Mais alors c'est le roi que l'on constituerait ainsi juge de la majorité, et quelle garantie, en ce

cas, lui donnerait-on que la majorité suivrait le nouveau ministère qui serait formé ? Le roi n'a donc rien de mieux à faire que ce qu'il fait : — attendre de la majorité un vote ou au moins un avertissement. Aux yeux de tous les hommes impartiaux et sensés qui trouvent la situation actuelle mauvaise, qui la trouvent dangereuse, ce n'est pas sur le roi, mais sur la majorité que retombe et que doit retomber, en effet, toute la responsabilité de cette situation. Si cette situation ne change pas, et si, comme il y a lieu de le craindre, les élections générales prochaines nous jettent avec violence sur une pente rapide, ce n'est pas la royauté de 1830 qu'il en faudra accuser, mais la majorité de 1846.

L'avenir de nos institutions, peut-être même celui de la monarchie, sont aux mains de cinquante députés tirés en deux sens contraires : retenus par la peur de l'opposition, poussés par la crainte de l'optimisme. Il dépend de ces cinquante députés ou de maintenir la majorité sous le drapeau de M. de Morny, ou de la déplacer en l'attirant vers le côté du centre gauche que représente M. Dufaure. Qu'ils y songent !

L'art de descendre par degrés n'a été imaginé que pour échapper au danger de se précipiter du faîte.

La situation est extrêmement tendue ; c'est là une vérité qui n'est contestée par aucun esprit attentif et sérieux. Qui la défendra, si ce n'est pas la majorité ? Et comment défendre cette situation ? Vaut-il mieux attendre ou prévenir le vote qui suivra la discussion de l'adresse ? Si on attend ce vote, des deux parts on s'animera et on ira au-delà du but. La majorité, qui à la fin de la session s'est déclarée satisfaite, craindra de se démentir ; après avoir soutenu le ministère, elle ne voudra pas le flétrir sur une question de conduite intérieure ; elle ne voudra pas davantage le faire tomber sur une question de politique extérieure ; elle l'appuiera donc systématiquement encore une fois contre sa conscience et contre l'évidence, à tout prix et à tout risque. Si au contraire on va au devant du vote de l'adresse par un vote, ou qu'on s'entende sur la formation du bureau de la Chambre,

on ménage le passé en même temps qu'on préserve l'avenir, on n'irrite aucune situation, aucune opinion, aucune susceptibilité, et l'on glisse entre les deux extrêmes. Mais, dit-on, si M. Sauzet, le candidat ministériel, n'est pas nommé, le cabinet n'aura plus qu'à se retirer. Sans doute, et c'est là ce que nous désirons. Loin de le dissimuler, nous le disons hautement. Aussi longtemps qu'il nous a été permis d'espérer que le ministère sortirait de son apathie autrement que pour tomber dans l'inconséquence, nous l'avons sincèrement soutenu ; mais du jour où cette espérance opiniâtre nous a été arrogamment enlevée, nous l'avons ouvertement abandonné, appelant sa retraite de toute la ferveur de nos vœux. Si nous l'avons abandonné, c'est que nous sommes sincèrement attachés à nos institutions et aux libertés dont le maintien de l'ordre est la plus solide garantie ; c'est que nous ne sommes pas de ceux qui de l'excès du mal attendent le bien ou le triomphe de leur cause ! Nous comprenons parfaitement que le *National* et l'*Union monarchique*, loin de souhaiter la chute du ministère Guizot-Hébert, se félicitent de sa durée. Ce ministère joue manifestement leur jeu ; il fait pour eux ce qu'il a fait pour M. de Rothschild, concessionnaire du chemin de fer du Nord. Il prépare le lit de la voie de telle sorte, qu'ils n'aient plus que les rails à poser et le matériel à fournir. Aussi croyons-nous pouvoir assurer que le *National*, qui, en apparence, trouve tout mal, est au fond du cœur plus sincèrement *satisfait* que M. de Morny, qui, en apparence, trouve tout bien.

A la fin de la session, le ministère battu par ses propres troupes sur toutes les questions d'affaires, réduit pour se recruter à contraindre un ambassadeur et un préfet de choisir entre la perte de leurs fonctions ou l'acceptation d'un portefeuille partout colporté et partout refusé ; à la fin de la session, le ministère était plus qu'ébranlé, on l'avoue, mais on ajoute : les banquets réformistes l'ont raffermi.

Oui, cela est vrai, l'agitation électorale qui a commencé au Château-Rouge et qui ne paraît pas encore près de finir a profité au ministère, a relié le faisceau presque brisé

de sa majorité; mais ce que le ministère a gagné en solidité, le gouvernement l'a perdu. Voilà ce qu'on ne saurait nier. La royauté est découverte. L'habitude se contracte et se gagne insensiblement de confondre dans la même pensée la durée du ministère et celle de la dynastie. Pour quiconque a des yeux qui s'ouvrent à la lumière et ne se ferment pas à l'évidence, il est certain que nous sommes sur un pic au dessus d'un gouffre.

Certes, la situation de 1829 était grave, extrême; celle où nous sommes ne l'est pas moins, car il y a un péril plus certain encore que l'aveuglement de la royauté, c'est l'asservissement de la majorité. La royauté peut être tirée de son aveuglement par l'abandon de la majorité, mais quelle probabilité y a-t-il que la royauté se décide jamais à punir la majorité d'un excès de complaisance?

On affirme, il est vrai, que la majorité n'est pas asservie; mais si elle ne l'est pas, d'où vient donc qu'elle demeure rivée à un optimisme qui laisse tout désorganiser et déchoir, à une apathie qui perd un temps précieux, à une prodigalité qui gaspille toutes nos ressources, à une imprévoyance qui nous livre à la merci de tous les événements, de quelque côté qu'ils éclatent, à la nécessité de les accepter comme autant de nouveaux faits accomplis? D'où vient donc qu'elle tient deux langages qui se contredisent, l'un officiel, l'autre intime; qu'elle déplore ce qu'elle vote et qu'elle vote ce qu'elle blâme?

## II.

10 décembre 1847.

Le *Journal des Débats* n'a pas son pareil dans l'art d'exécuter, avec la plus exquise légèreté, une pirouette impossible. Quel aplomb! quelle agilité! quelle grâce! Sous ce rapport, convenons-en, il laisse bien loin derrière lui les danseurs les plus célèbres de l'Académie royale de musique : ce ne sont, mis à ses côtés, que des papillons en bottes fortes.

Ingénus que nous étions! Nous avions cru que ce qui s'était passé dans le deuxième arrondissement pour assurer la nomination de M. Berger à l'exclusion de M. Dailly, ou de tout autre candidat ministériel, était grave. Rien ne l'était moins. Rien n'est plus simple que de voir des conservateurs, riches banquiers, agents de change, grands capitalistes, gros propriétaires, voter, de concert avec l'opposition, pour M. Goudchaux, le financier du *National!* Rien de plus simple que de mettre la couronne dans la nécessité impérieuse de subir forcément, inévitablement, le candidat qu'elle avait opiniâtrément refusé de nommer, alors qu'il avait été désigné à son choix par la majorité d'un collége électoral aussi important que celui du deuxième arrondissement de Paris! Rien de plus simple que cette violence légale faite à la signature du roi; car le roi n'a que le choix entre ces deux partis : ou de se résigner, ou de dissoudre le conseil municipal, ce qui entraînerait la réélection des onze autres maires de Paris! Rien, enfin, de plus simple; du moins le *Journal des Débats* le trouve-t-il ainsi.

Lisez :

« Nous prenons, quant à nous, notre échec très philoso-
» phiquement. M. Berger était déjà le député du 2e arron-
» dissement; il en sera le maire; car nous ne doutons pas
» que le gouvernement ne s'exécute sans difficulté et sans
» retard, et qu'il ne prenne tout simplement les premiers
» noms qui se trouvent sur la liste pour composer la nou-
» velle mairie. M. Berger, M. Baroche ou M. Flon, très peu
» importe que ce soit l'un ou l'autre de ces messieurs qui
» ait l'honneur de ceindre l'écharpe municipale. Il est juste
» que la capitale soit représentée par *ses illustrations*,
« comme on dit. »

On n'est pas plus charmant! On n'est pas plus dégagé! On n'est pas railleur de meilleur goût! On ne porte pas plus haut les talons rouges!

Nous convenons volontiers que M. Berger, ancien maire du deuxième arrondissement, où il a donné à la cause de l'ordre des gages d'un dévoûment trop promptement ou-

blié, n'est pas une très haute illustration, non; ce n'est ni un grand orateur, ni un grand écrivain, ni un grand jurisconsulte, ni un grand artiste ; mais si on compare M. Berger, ancien avoué, à M. Dailly, maître de la poste aux chevaux de Paris, on trouvera qu'à illustration égale, M. Berger, aux élections générales dernières, a eu l'honneur d'une double nomination, à Paris et à Thiers, tandis que M. Dailly a été constamment repoussé par les électeurs devant lesquels il s'est présenté, bien qu'il se fût affublé d'opinions qu'il a ensuite trouvé plus commode de quitter. Cette différence entre les deux illustrations est-elle donc absolument sans valeur?

En vérité, en vérité, le *Journal des Débats*, qui n'a pas trouvé, dans tout le deuxième arrondissement, d'autre illustration que celle de M. Dailly à placer en tête de sa liste, n'a pas bonne grâce à se montrer si superbement dédaigneux quand il parle des « *illustrations de la capitale !* »

Mais il y a un enseignement utile à tirer de ce scrutin, qui impose au choix du roi la nomination de ce même maire de Paris qu'un ministère trop exclusif avait eu le tort de lui faire répudier : — c'est l'inconvénient, c'est le danger qu'il y a pour un gouvernement de s'amoindrir dans un parti, moins que cela encore, dans une coterie. A force d'être exclusifs, on ne tarde guère à n'avoir plus avec soi que les serviles, et qui dit serviles dit ingrats, et les plus lestes à vous abandonner aux jours d'épreuves. Que le ministère tombe, ainsi que le bruit en court, et la vérité de ces paroles ne sera pas longue à se vérifier pour lui. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous tenons ce langage ; nous l'avons toujours tenu. En toute occasion, nous avons toujours engagé le gouvernement à s'affranchir de la domination de tout parti exclusif; nous avons toujours insisté pour qu'on se gardât d'isoler la royauté au milieu du pays. La raison durable n'est jamais du côté où siége l'esprit d'exclusion et de coterie.

M. Berger, sincèrement attaché à la dynastie et aux institutions de 1830, était maire du deuxième arrondissement ;

ce fut une faute que de l'exclure pour lui préférer un candidat qui n'était que le septième après lui sur la liste présentée à la signature du roi. Cette faute aujourd'hui s'expie; puisse cette expiation n'être suivie d'aucune plus grave! Puisse cette expiation servir d'utile enseignement! Mais à quoi servent les leçons du passé? qui mieux que M. Guizot a décrit les causes de la chute de l'Empire et de l'empereur Napoléon?

Ces paroles ne sauraient lui être trop souvent rappelées :

« Buonaparte lui-même est tombé. Serait-ce qu'il avait » alors moins d'individus à sa suite, qu'il traitait moins » bien ses serviteurs ou ne savait plus se faire des amis? » Non, certes; *jamais homme ne fut entouré d'un tel cortége* » *d'intérêts individuels*; jamais homme n'eut plus de moyens » et plus d'art pour séduire et engager les hommes; *mais,* » *à son tour, il avait oublié la France; à son tour, il avait* » *perdu de vue les masses et séparé ses affaires des leurs. Il* » *ne puisait plus, dans les sentiments et les intérêts publics,* » *ses premiers moyens de gouvernement. Tous les senti-* » *ments, tous les intérêts personnels qui l'environnaient fu-* » *rent impuissants à le sauver.*

» Le public, la nation, le pays, c'est donc là qu'est la » force, là qu'on peut la prendre. *Traiter avec les masses,* » *c'est le grand ressort du pouvoir.* »

Oui, c'est ainsi qu'on tombe, et cela est juste; heureux encore quand on ne paye que par la perte du pouvoir l'oubli du pays!

Mais voyez à quoi conduit cet esprit d'exclusion qui amoindrit le gouvernement aux proportions d'une coterie! — Il vous conduit, par le chemin de l'isolement, à la faiblesse et à l'humiliation.

Direz-vous que ce n'est pas pour le cabinet une humiliation et une défaite que d'avoir refoulé la royauté dans une impasse d'où elle ne peut plus sortir, que de l'avoir maladroitement poussée à cette extrémité qui la condamne à subir la loi qui lui est faite? Direz-vous que ce n'est pas une faiblesse et un défi que le vote du conseil municipal de

la Seine en faveur de la réforme électorale? Comment! M. Napoléon Duchâtel, préfet de la Haute-Garonne, frère de M. le ministre de l'intérieur, s'oppose véhémentement, à Toulouse, à l'expression par le conseil général de tout vœu en faveur d'une réforme électorale; il déclare qu'un tel vœu serait contraire à la Charte et à la loi, il le déclare aux applaudissements de toute la presse ministérielle, *Journal des Débats* en tête; et M. Tanneguy-Duchâtel, ministre d'État au département de l'intérieur, garde le silence et courbe la tête devant le vœu du conseil-général de la Seine! Des deux frères, lequel a tort, lequel a raison? Qu'appelez-vous donc « les principes conservateurs, » si vous combattez à Toulouse ce que vous tolérez à Paris, si vous n'avez de règle de conduite que celle-ci : — Résister arrogamment aux faibles, céder humblement aux forts, être brave avec les poltrons, poltron avec les braves? Ce jeu peut mener loin!

Au moins faudrait-il avoir le courage de son intolérance, sinon pour la justifier, du moins pour l'ennoblir; mais ce courage, on ne l'a même pas. Ainsi, on destitue M. Drouyn de Lhuys, qui fait de l'opposition muette, et on n'ose pas toucher à des fonctionnaires amovibles que nous ne voulons pas nommer, et qui sont loin de renfermer dans le silence leur opposition systématique! Épuiser toutes les exclusions de personnes et d'idées, tomber d'inconséquences en inconséquences, de contradictions en contradictions, voilà donc par quelles grandes œuvres se sera signalée cette grande politique conservatrice que nous avons eu l'impardonnable tort de vouloir faire sortir de l'esprit de coterie après sept années de stagnation.

Où allons-nous ainsi?

Nous marchons sur les traces de la Suisse, où le parti conservateur, qui avait la majorité, a si bien fait que c'est aujourd'hui le parti radical qui règne et qui gouverne souverainement.

L'esprit de coterie ne marche jamais seul bien longtemps; il est toujours suivi de l'esprit de réaction.

## 1847.

# LE DANGER DES TEMPORISATIONS.

23 décembre 1847.

Les deux projets de loi réduisant la taxe des lettres et l'impôt du sel, dont le discours de la couronne doit décidément annoncer la présentation, sont l'œuvre collective de MM. Dumon et Duchâtel. On sait que M. Duchâtel a les plus hautes prétentions financières : il les porte jusqu'à dédaigner le ministère des finances comme au-dessous de lui. Il sera donc curieux de voir le sceau qu'il aura imprimé à ces deux concessions si péniblement arrachées à l'apathie ministérielle pour se les approprier. M. Duchâtel a des notions, mais il n'a pas de convictions. Le doute explique son impuissance.

En 1836, M. Duchâtel était ministre des finances ; en 1836, un droit de 49 fr. 50 c. pesait sur le sucre des Antilles et de la Guyane ; en 1836, la sucrerie de betteraves n'était assujettie à aucun droit ; elle avait déjà pris de grands développements, mais elle était loin encore d'avoir atteint le degré de perfectionnement auquel sa fabrication est parvenue. Nos colonies, inquiètes et menacées, insistaient pour que le gouvernement statuât sur la rivalité des deux sucres. Le moment est venu de prendre un parti.

Réduire le droit de 49 fr. 50 à 27 fr. 50, et l'asseoir sans distinction sur le sucre colonial et sur le sucre indigène : telle était la solution que nous proposions, solution qui

faisait disparaître naturellement le sucre de betterave, et donnait à notre marine l'essor nécessaire. A l'adoption de cette solution, on objecta que ce serait porter une grave atteinte à l'une des branches du revenu public. En vain nous soutînmes que la réduction du droit à la moitié doublerait la consommation, — le sucre étranger étant là pour empêcher de s'élever le prix du sucre colonial. Ce que nous affirmions, M. Duchâtel le nia, et, au lieu de la solution la plus simple, la plus avantageuse au Trésor, la plus avantageuse à notre pavillon, la plus avantageuse au consommateur, on préféra se jeter dans cette série de complications sans fin, d'expédients sans nombre, qui n'ont fait qu'aggraver la question. Aujourd'hui, que faire? On est moins avancé qu'en 1836.

Prohibera-t-on la fabrication du sucre de betteraves?

Limitera-t-on les quantités de sucre indigène fabriqué?

Après avoir si longtemps protégé le sucre de betteraves contre le sucre colonial par l'exemption de toute taxe, surtaxera-t-on à son tour, au profit du sucre colonial, le sucre de betteraves?

Telles sont les trois solutions entre lesquelles flotte le ministère, ne sachant laquelle choisir, laquelle repousser, ainsi que le montre assez clairement la lettre suivante de M. le président du conseil, adressée à une commission des sucres :

« Paris, 3 décembre 1847.

» Messieurs,

» J'ai lu avec toute l'attention qu'il mérite le Mémoire » que vous avez rédigé sur la question des sucres. Le gou- » vernement en apprécie l'importance comme les difficultés. » Je me félicite de voir, messieurs, que vous avez rendu » justice aux *efforts*, *malheureusement infructueux*, qu'il a » déjà tentés pour la faire résoudre dans le sens qui lui pa- » raissait le plus favorable aux intérêts généraux du pays. » Quoique les propositions qu'il avait soumises aux Cham- » bres n'aient pas été accueillies, il n'en persistera pas » moins à rechercher les moyens d'apporter un remède à

» la situation dont vous êtes justement préoccupés. Je
» prendrai donc connaissance, avec le plus vif intérêt, des
» conclusions qui doivent compléter votre travail, et, quoi-
» que la question rentre plus spécialement dans le domaine
» de MM. les ministres du commerce et des finances, les
» avantages d'une prompte solution sont trop évidents, à
» mes yeux, pour que mon département ne s'empresse de
» concourir aux études qui peuvent la faciliter.

» Recevez, messieurs, les assurances de ma considéra-
» tion très distinguée.

» GUIZOT. »

Aurions-nous donc raison? Serait-il donc vrai, comme nous ne cessons de le répéter, qu'on ne résout pas, au contraire, qu'on aggrave toutes les questions en les ajournant? Serait-il donc vrai que le Temps soit le plus inexorable des usuriers, faisant payer cher tout moment perdu, toute heure qui n'a pas été utilement employée? Serait-il donc vrai que le système, à plus forte raison l'abus de la temporisation soit un danger d'autant plus grave qu'il appelle moins l'attention? C'est le feu qui couve au lieu d'éclater. Avec la temporisation, on use les hommes dont on désire se débarrasser, cela est vrai, mais aussi en même temps qu'on use les hommes on use les choses les plus essentielles à conserver. Il faut y prendre garde, ce qui est arrivé pour les sucres pourrait bien être ce qui arrivera dans un autre ordre d'idées pour les réformes politiques. Il est temps d'y songer et d'aviser. C'est en ne payant pas ponctuellement à échéance qu'on court rapidement à sa ruine. Ce qu'on n'a pas payé en détail, il faut le payer en bloc, considérablement augmenté de la somme des frais et des intérêts, à moins de s'exposer à tous les risques que court le débiteur insolvable. En 1836, M. Duchâtel, alors ministre des finances, a pu résoudre la question de rivalité des sucres; il ne l'a pas voulu, ou il ne l'a pas su; il a cru que le Temps se chargerait de mettre d'accord les intérêts contraires; le Temps a malignement trompé son attente; douze ans se

sont passés, 1848 arrive, et la difficulté n'a fait que s'accroître !

Ce précédent, que nous venons de rappeler, donne la mesure de ce qu'il est permis d'attendre des conceptions financières de M. Duchâtel, et de son esprit de réforme appliqué à la réduction de la taxe des lettres et de l'impôt du sel.

---

## 1847.

# L'OPPOSITION CONSERVATRICE.

24 décembre 1847.

Il y eut un jour, une heure, où les *conservateurs-progressistes* purent l'emporter sur les *conservateurs-optimistes*, et exercer sur la politique une influence décisive et salutaire : ce fut dans la séance du 26 mars 1847, au moment où M. Guizot descendit de la tribune après avoir prononcé ces paroles : « Ceux qui trouveront que le gouvernement » n'a pas le véritable amour, la véritable intelligence du » progrès, ceux-là passeront dans les rangs de l'opposi- » tion... Pour nous, convaincus que la politique conserva- » trice, *telle que nous l'avons pratiquée* et entendons la » pratiquer, est à la fois la plus progressive aussi bien que » la plus sûre, nous croyons qu'il vaut mieux, pour le pays » et pour nous-mêmes, maintenir fermement cette politique » avec une majorité moins forte, que l'affaiblir pour con- » server une majorité plus nombreuse. »

Si ce jour-là les conservateurs-progressistes, au lieu d'argumenter puérilement sur la question de savoir « si les opi- » nions individuelles devaient se courber absolument sous » la volonté des chefs de parti, » au lieu de protester mollement en disant « qu'ils ne croyaient pas qu'on pût pousser » de force à l'opposition quelqu'un qui n'y veut pas aller ; » si ce jour-là les conservateurs-progressistes, prenant bravement leur parti, se fussent renfermés dans cette déclaration nette et concise : — « Puisque le ministère, plutôt que

» de sortir de son apathie, préfère nous déporter ainsi dans » l'opposition, eh bien ! nous y allons, » n'eussent-ils été que vingt, n'eussent-ils même été que dix, cet exemple donné de la fermeté puisée dans une conviction sincère eût certainement produit sur l'Assemblée une impression profonde, et le scrutin, très probablement, eût été différent. Il n'eût pas donné le résultat suivant :

Nombre des votants, 406.
Majorité absolue, 204.
*Contre* la proposition Duvergier, 252.
*Pour* — 154.
Majorité absolue, 28.
Majorité relative, 98.

Vingt membres seulement qui se fussent déplacés eussent ainsi changé les chiffres :

Contre, 232.
Pour, 174.
Majorité absolue, 28.
Majorité relative, 58.

Mais les conservateurs-progressistes, intimidés par ce grand mot : OPPOSITION ! reculèrent.

La plupart disparurent dans les rangs des conservateurs-optimistes.

Quelques-uns s'abstinrent.

Un seul membre de cette fraction de la majorité n'hésita pas à accepter le congé hautain qui venait de lui être signifié : ce fut le député de Bourganeuf.

Il ne se le fit pas répéter deux fois.

Le soir même, le 26 mars 1847, la *Presse* s'exprimait ainsi :

« *Toutes les politiques vous promettront le progrès ; la* » *politique conservatrice seule vous le donnera,* » « avait » dit solennellement M. Guizot le 2 août 1846, devant la » France électorale assemblée et attentive. Notre confiance » dans ces paroles avait été telle, que nous nous étions em- » pressés de les recueillir et de les placer au-dessous du » titre de ce journal. Nous les effaçons ; elles ne seraient » plus qu'un mensonge de notre part si elles y restaient.

» car, après le discours qu'a prononcé aujourd'hui M. le mi-
» nistre des affaires étrangères, nous l'avouons avec dou-
» leur, aucune illusion ne nous est plus possible, aucune
» espérance ne nous est plus permise. »

La *Presse* n'avait qu'un parti à prendre, à moins d'abdiquer toute initiative, ce qu'elle ne pouvait faire sans renoncer à son passé et à tout avenir. Elle le comprit, et la preuve qu'elle ne fit que répondre à un sentiment juste et vrai, c'est que ses abonnés ne diminuèrent pas et que ses lecteurs s'accrurent.

Cependant, le ministère avait annoncé qu'il en serait des conservateurs-progressistes, dans le pays, comme il en avait été des conservateurs-progressistes dans la Chambre, qu'ils s'évanouiraient, et que la *Presse* ne tarderait pas à n'être plus qu'un drapeau sans armée, qu'un lien sans faisceau, qu'un journal sans public, qu'un son sans écho, qu'une opinion sans retentissement, sans crédit, sans popularité.

Les prédictions du ministre ne se sont pas vérifiées. Loin de là !

On a vu ce qui s'est passé à Montargis.

Un député, à qui le *Journal des Débats* avait dicté son vote, n'a été élu qu'en empruntant à la *Presse* son langage.

Un tel fait suffit pour attester clairement que s'il est un journal qui soit l'expression vraie de la majorité électorale, telle qu'elle résulte de la loi de 1831, de cette majorité qui veut que l'Ordre s'affermisse par le Progrès et le Pouvoir par la Liberté, c'est le journal que désavoue la majorité parlementaire.

Mais les conservateurs-progressistes qui forment au sein du corps électoral l'appoint décisif s'abuseraient étrangement s'ils croyaient pouvoir garder plus longtemps un nom qui n'a plus de sens, un nom qui ne désigne plus dans la Chambre élective aucune nuance de la majorité.

Le cabinet du 29 octobre 1840 est entré dans sa huitième année ; on sait maintenant pleinement à quoi s'en tenir sur ses actes et sur ses intentions.

Les services qu'il a rendus, les fautes qu'il a commises

sont faciles à mettre en regard, faciles à peser dans une balance.

S'il est bon, s'il est nécessaire, il faut l'appuyer hautement.

Mais si, au contraire, il ne peut plus désormais qu'être nuisible, s'il n'a parlé solennellement de progrès que pour faire naître un espoir chimérique, si chacune des affaires qu'il a conduites porte le cachet de l'imprévoyance et de l'inhabileté, on ne saurait plus hésiter à voter contre lui.

Pourquoi hésiterait-on ? Est-ce que ce n'est pas là le jeu naturel de nos institutions ; est-ce qu'en Angleterre, dans une situation semblable, on hésiterait un seul instant ?

Que gagnera-t-on à prolonger plus longtemps une situation qui met en présence :

Le pays mécontent,

La majorité satisfaite ?

La foi qu'on a dans la durée de nos institutions n'est déjà pas si grande qu'on ne doive craindre de l'affaiblir !

Or, c'est ce qui arriverait infailliblement si la stabilité dégénérait en paralysie, si la majorité, sous la pression excessive de la centralisation administrative, s'enrayait comme la roue lorsqu'elle cesse de tourner autour de l'essieu.

Le gouvernement représentatif est le gouvernement des majorités, ce qui veut dire : que la majorité parlementaire doit être la représentation fidèle de la majorité électorale, et la majorité électorale la représentation sincère de la majorité populaire, en tout ce que peuvent avoir de légitime ses vœux, ses intérêts, ses besoins.

Si le gouvernement représentatif n'est pas cela, c'est de tous les gouvernements le plus faible, le plus coûteux, le plus compliqué et le plus précaire.

Il perd alors ses principaux avantages, qui sont d'allier l'hérédité du trône avec l'irresponsabilité de la couronne ; de faire que les victoires de l'opinion ne soient pas des défaites pour la royauté ; de modérer toutes les impatiences en leur permettant de tout espérer des progrès du temps ; de laisser à toutes les fautes, à toutes les méprises, à toutes les complications une issue ouverte pour en sortir sans

violence et sans lâcheté, sans guerre et sans révolution, — par un changement de cabinet.

L'élasticité du gouvernement représentatif est ce qui fait surtout sa supériorité et sa force. Or, si l'abus de la centralisation lui fait perdre cette élasticité en perpétuant au pouvoir un ministère que renverserait une majorité sincère, la solidité du mécanisme est gravement menacée.

C'est la situation dans laquelle nous sommes. De cette situation, il n'est qu'un moyen de sortir : c'est de rentrer dans la vérité du gouvernement représentatif. Le moyen d'y rentrer, c'est que tous les conservateurs méconnus aient le courage de se séparer des conservateurs satisfaits.

Le moment est venu de former sans tarder une opposition conservatrice qui tempère l'opposition, déplace la majorité et réunisse les éléments d'un cabinet qui ne fasse pas consister la suprême sagesse dans l'abus de la temporisation, dans l'ivresse de l'ajournement, dans l'orgueil de l'immuabilité, dans la volupté de l'optimisme.

Mieux ne vaut-il pas se sauver par une opposition modérée que se perdre par une abnégation excessive ?

N'est-ce pas par l'opposition que se sont accomplies en Angleterre les principales réformes qui ont donné tant de force à ses institutions, et les ont fait entrer si profondément dans ses mœurs ?

Qu'on cesse de dire que si le ministère actuel était contraint de se retirer, celui qui serait appelé à le remplacer ne déploierait ni plus d'habileté ni plus d'activité. En aucun cas, il n'y aurait à craindre qu'il en déployât moins. Ne fût-il pas plus capable qu'il serait assurément plus modeste et mieux intentionné. On y gagnerait déjà cela ; on y gagnerait plus encore : on aurait un cabinet qui tiendrait quelque compte de l'opinion publique et de la sincérité des élections ; dépositaire du pouvoir, il ne s'en constituerait pas indûment l'usufruitier ; pour se maintenir, il n'abuserait pas en prodigue de tous les moyens du pouvoir et de toutes les ressources du pays !

S'il entrait dans le cadre de cet article de citer ici des

noms propres, nous en pourrions citer plus d'un offrant de suffisantes garanties. Disons-le : jamais cabinet ne fut plus facile à former qu'en cet instant, car le sentiment d'un danger public, en pénétrant dans beaucoup d'esprits, a tempéré leurs exigences.

Si l'exercice du pouvoir avait profité à l'expérience des ministres qui nous gouvernent depuis huit ans, si leur durée avait ajouté à leur force, si leurs œuvres accomplies étaient là pour servir de gages à leurs œuvres projetées, oh ! sans doute, loin de souhaiter la chute du cabinet, il faudrait souhaiter encore que, dans une durée plus longue, il puisât d'autres moyens d'être utile au pays.

Mais en est-il ainsi ?

Mais est-il permis de croire désormais, sans se bercer d'un espoir chimérique, que l'avenir sera plus fructueux que le passé ?

Pendant ces huit années, qu'a-t-on fait ?

On a vécu, nous répond-on.

Oui, sans doute, on a vécu ; mais vivre ainsi, est-ce assez pour un grand peuple ? N'a-t-il donc rien de mieux à faire que de marcher au devant de la caducité ?

Pour un grand peuple, vivre ce n'est pas additionner paisiblement des années, c'est se glorifier dans l'histoire par de grandes œuvres !

Ne pas grandir, c'est déchoir.

Partout s'aperçoit la décadence.

Nulle part ne se montre l'émulation.

Rien ne parlant à l'imagination du peuple, il n'y a plus en lui de contrepoids à la réflexion. Or, plus il exerce cette faculté de son esprit, plus elle le dévore. Moins il voit qu'on songe à lui, plus il médite sur lui-même. Sombre, il perd l'habitude d'élever le regard, et ne sait plus que l'abaisser. Sa persévérance silencieuse est celle du détenu dont la fuite seule révèle à quels efforts ignorés et miraculeux il a dû de recouvrer la liberté. C'est également quand il sera trop tard que le gouvernement, comme le geôlier, s'apercevra qu'il a manqué de vigilance.

L'optimisme a largement fait son temps ; ses actes se comptent par ses fautes ; son impuissance constatée a sonné l'heure de l'opposition conservatrice.

Trop tard, elle serait impuissante. Souvenons-nous de ce qui est arrivé en 1830, où l'opposition conservatrice, représentée par M. Casimir Périer, ne put qu'assister à la chute de l'optimisme, si parfaitement personnifié dans M. de Polignac !

II.

24 janvier 1848.

Le mot d'*Opposition conservatrice* nous revient de toutes parts comme un signal adopté dans tous les arrondissements par tous les électeurs indépendants et modérés.

On nous écrit de Villefranche, 18 janvier 1848 :

« Après une lutte qui a duré trois jours, M. de Mortemart, » candidat de l'OPPOSITION CONSERVATRICE, a été » nommé député, à une majorité de 106 voix, contre M. » Peyré, candidat du *ministère*.

» *La marche rétrograde et inintelligente du ministère* a » amené ce résultat, qui a une grande portée, comme indi- » quant l'opinion de la France. *C'est un succès au point de* » *vue de l'opinion que vous soutenez*, car M. de Mortemart » est dans les opinions d'OPPOSITION CONSERVATRICE dont vous » êtes l'organe.

» *Le discours si vrai et si modéré de M. Mesnard a beau-* » *coup aidé a ce succès.*

» Le combat a été entre les conservateurs immobiles qui » adoptent pour drapeau *rien*, *rien*, *rien*, et ceux qui veu- » lent le *progrès* et une meilleure administration.

» *Continuez votre polémique, vous êtes dans le vrai ; cet* » *événement significatif vous donne raison.* »

Les mêmes adhésions, les mêmes encouragements à persister dans la ligne de l'opposition conservatrice nous arrivent de tous les points de la France. Il faut que le sentiment de la gravité de la situation et l'inquiétude de l'avenir aient fait de bien grands progrès pour transformer

ainsi l'abonné d'ordinaire passif en correspondant actif. Ce ne sont plus des lecteurs muets que nous avons, ce sont des adhérents animés qui prennent la parole.

Ainsi de Morlaix (Finistère), on nous écrit pour nous envoyer les diverses professions de foi qui recommandent aux électeurs :

M. Bouët-Villaumez, capitaine de vaisseau ;

M. Leziart, ancien sous-préfet de Morlaix, récemment révoqué ;

M. de Kerhorre, membre du conseil général du Finistère, maire de la ville de Saint-Pol-de-Léon et cultivateur.

On nous consulte pour savoir sur lequel de ces trois candidats doit porter le choix des électeurs qui ont arboré le drapeau de l'OPPOSITION CONSERVATRICE.

Notre réponse sera parfaitement simple.

Nous répondrons : — Sur celui des candidats dont le caractère et la situation présenteront le plus de garanties, et qui hésitera le moins à se prononcer sur cette question :

Voterez-vous avec le cabinet ?

Voterez-vous contre ?

Oui.

Non.

Qui ne cherchera pas à s'y soustraire par la porte dérobée de quelque équivoque, ou par l'immense porte ouverte des généralités évasives.

Tous nos vœux sont pour celui de ces candidats qui viendra se placer résolûment sous le drapeau conservateur que MM. Darblay et Desmousseaux de Givré ont enlevé à la majorité ministérielle, muette et interdite.

## III.

7 février 1848.

L'opposition conservatrice, son nom l'indique, est cette situation extrême, mais passagère, faite aux amis indépendants du pouvoir qui, ayant perdu toute espérance de dissiper son aveuglement, renoncent à en subir plus long-

temps la responsabilité, et finissent par en décliner hautement la solidarité.

Ce fut la situation que prirent, vers la fin de la Restauration, M. de Châteaubriand et, à sa suite, tous les amis dévoués, mais éclairés, de la royauté, qui pressentaient le dénouement de 1830, et qui voulaient le prévenir.

Ce fut la situation que prit le *Journal des Débats ;* cette situation l'a relevé d'un long abaissement, et l'a providentiellement sauvé. Sans elle, il fût allé où sont allés le *Drapeau blanc*, la *Quotidienne*, et tant d'autres feuilles dont les noms sont oubliés.

Nous sommes *dans* l'opposition, nous ne sommes pas *de* l'opposition.

Pour être de l'opposition, il faudrait que nous partageassions ses illusions.

Or, nous ne les partageons pas.

L'opposition a, dans les réformes électorales et dans l'agitation publique, une confiance à laquelle notre esprit positif persiste à demeurer inaccessible.

Sans doute, il est facile d'élargir la base électorale et de rendre la représentation nationale plus sincère : sans doute, il est facile de diminuer le nombre des fonctionnaires-députés qui grossissent la majorité ministérielle et de rendre la représentation parlementaire plus indépendante.

Cela fait, on aura, il est vrai, changé les spectateurs et les acteurs, mais aura-t-on changé la pièce, aura-t-on donné à notre gouvernement, qui erre en tous sens, un but et une voie, c'est-à-dire une politique de laquelle il ne soit jamais tenté de s'écarter ? Aura-t-on substitué à un appareil administratif compliqué, imparfait, arriéré, vermoulu, créé pour d'autres temps et pour d'autres nécessités, un mécanisme à la fois plus simple et plus puissant ? Aura-t-on établi entre le contribuable et le gouvernement les rapports nouveaux, les rapports nécessaires, dont on ne semble pas plus se douter encore que l'on ne se doutait au siècle dernier des miracles de puissance et de vitesse que devait réaliser plus tard la vapeur utilisée ?

Ce serait assurément un événement heureux que le renversement du cabinet actuel, qui fait monter chaque jour plus haut le flot de la désaffection et du découragement parmi ceux qui étaient le plus sincèrement attachés au gouvernement actuel, le flot des ressentiments implacables et des espérances réactionnaires parmi ceux qui regrettent, les uns la république, noyée dans le sang, les autres la légitimité, expiant ses fautes dans l'exil.

Il ne faut pas s'abuser, ce ne serait qu'une trève, ce ne serait qu'un ajournement; ce ne serait pas assez.

Le gouvernement, c'est-à-dire la politique et l'administration, a besoin d'être ramené à des termes plus simples.

C'est ce que l'opposition ne paraît pas comprendre très distinctement.

Un vaisseau sans lest est l'image de l'opposition; un vaisseau sans voiles ou sans combustible est l'image du pouvoir!

Telle est l'alternative à laquelle nous paraissons condamnés :

Ou de flotter au gré des vagues et des vents;

Ou de demeurer immobiles loin du port.

C'est de cette alternative qu'il est urgent de sortir.

Comment?

Qui donnera à l'opposition le but qui lui manque?

Qui donnera au pouvoir la force de lever l'ancre?

La est toute la question de l'avenir!

Les banquets peuvent tirer de sa torpeur l'opinion publique;

L'opinion publique peut, dans les colléges électoraux, enlever la majorité au gouvernement pour la donner à l'opposition;

L'opposition, qui a eu le pouvoir en 1830, et qui n'a pas su le garder, peut le ressaisir en 1850; mais le pouvoir porte un nom trompeur, qui a trompé bien des présomptions.

Le pouvoir n'est qu'un instrument aux mains des ministres comme le sabre aux mains du guerrier, l'araire aux

mains du laboureur, la truelle aux mains du maçon, le compas aux mains du géomètre, le pinceau aux mains du peintre, le ciseau aux mains du statuaire, la plume aux mains de l'écrivain, le gouvernail aux mains du pilote.

Voici ce que nous ne saurions trop souvent rappeler à tous ces grands enfants qui, se souvenant de l'histoire comme d'un conte de fées, croient que le pouvoir est une baguette magique dont il suffit de s'emparer pour être en état d'accomplir des prodiges.

Quel est l'ambitieux qui ne se persuade pas, de notre temps, que le pouvoir n'exige ni apprentissage, ni savoir, ni fécondité d'idées, ni fermeté de caractère, que le pouvoir enfin tient lieu de tout ?

Erreur trop commune que la France expie chèrement !

Le pouvoir vaut ce que vaut l'homme qui le tient.

Nous ne devons pas nous le dissimuler, ce qui nous manque, ce qui manque au gouvernement, aussi bien qu'à l'opposition, à l'opposition aussi bien qu'au gouvernement, ce sont des hommes ; c'est plus que cela, c'est un homme ; c'est plus que cela encore, c'est l'homme !

C'est l'homme qui saura rendre l'exercice du pouvoir assez simple pour le rendre à ses successeurs facile et léger.

Si cet homme, si ces hommes du pouvoir nouveau existent parmi nous, que leur aptitude se révèle donc, ou par leurs travaux dans l'administration, ou par leurs discours à la tribune, ou par leurs écrits dans la presse.

Mais s'ils n'existent pas, l'agitation politique des banquets, la réforme électorale et parlementaire feront-elles qu'ils existent ?

Il n'est pas toujours facile de faire sortir le lion de son antre, le renard de son terrier, lorsqu'ils sont dedans, mais, lorsqu'ils sont dehors, à plus forte raison tous les efforts seraient-ils vains.

L'agitation politique, les réformes électorales nous ont toujours trouvés neutres entre ceux qui s'en exagèrent les avantages et ceux qui s'en exagèrent les dangers.

Elles ne nous effraient ni ne nous rassurent.

La liberté a plus d'étendue que de profondeur; on en trouve vite le fond.

Ce n'est pas la liberté qui est dangereuse, c'est l'ivresse qu'elle donne à ceux qui en vident precipitamment la coupe.

Toute liberté est menacée de périr par l'excès, lorsqu'elle n'a pas été précédée par l'initiation.

Donnez à la Russie, sans préparation, la liberté de la presse telle qu'elle existe en France, la Russie en abusera.

Donnez-nous la liberté d'association telle qu'elle existe en Angleterre, et nous en abuserons, si nous passons sans transition du régime de la prohibition à l'importation des meetings.

Est-ce que la liberté de la presse a conservé l'action qu'elle exerçait sous la Restauration? Est-ce que cette action ne s'est pas émoussée par l'usage bien plus encore que par l'abus?

Si nous avions des ministres intelligents, prévoyants, tous leurs efforts tendraient à nous initier graduellement à toutes celles des libertés qu'il nous reste encore à acquérir ou à completer, afin qu'il n'y en eût plus une seule dont nous puissions jamais abuser.

Au lieu de cela, que font-ils? Ils repoussent aveuglement les reformes dont ils devraient hâter de tous leurs vœux la maturite; ils prohibent arbitrairement les banquets dont ils ont commencé par donner l'exemple.

Quand le gouvernement aura supprimé, par la violence ou par la loi, ces manifestations, quand il aura repercuté le mal, le corps social en sera-t-il plus sain?

Ou l'agitation est factice, ou elle est reelle;

Si elle est factice, pourquoi la rendre reelle?

Si elle est reelle, pourquoi agir comme si elle etait factice?

Les banquets n'eussent pas trouvé de souscripteurs; les reformes politiques ne se fussent pas relevées du profond discredit dans lequel elles etaient tombées, si le cabinet

eût su mettre à profit, pour la grandeur nationale et le bien-être populaire, huit années de paix et de durée !

Tout ce qui croupit finit par exhaler des miasmes qui attirent ce qui est vénéneux.

Par la stagnation prolongée d'une politique sans courants s'expliquent les soixante-dix banquets qui ont eu lieu, et le progrès qu'ont fait au sein même de la majorité les idées de réforme électorale et parlementaire.

Ce que nous déplorons dans cette résurrection des réformes enterrées, c'est qu'elles détournent les esprits de réformes plus efficaces, mais aussi plus difficiles : — Réforme financière, réforme économique, réforme administrative.

A ces réformes fécondes, on le sait, toutes nos sympathies, toutes nos prédilections.

---

## 1847.

## OPTIMISME : OPPOSITION.

30 décembre 1847.

La journée a été mauvaise pour le cabinet : ses quatre candidats à la vice-présidence ont passé au premier tour de scrutin ; tout prétexte lui manquera donc de rejeter la responsabilité de ses fautes, de ses hésitations ou de ses concessions sur sa majorité. De telles victoires équivalent presque à des défaites. Si le ministère n'est pas ferme dans ses desseins, s'il ne met pas sa conduite en parfait accord avec ses principes, le *Journal des Débats* n'en pourra plus accuser le défaut de discipline de la majorité.

Nombre des votans, 355.

| | | |
|---|---|---|
| M. Delessert. . . . . | | 195 |
| M. Billault. . . . . | 110 | 160 |
| M. Lacave-Laplagne . . . | 50 | |
| Total égal. . . . . | | 355 |

D'après ce décompte, la majorité compacte, la majorité héroïque personnifiée dans son type le plus parfait, dans son plus digne vétéran, M. Delessert, serait représentée par 195 voix.

L'opposition de toutes nuances, y compris la nuance nouvelle désignée sous le nom d'*Opposition conservatrice*, laquelle a porté ses voix sur M. Lacave-Laplagne, serait représentée par le chiffre de 160.

Si ce décompte est exact, la majorité relative du minis-

tère serait de 35 voix, en admettant que cette proportion ne soit pas modifiée par le concours des 104 absents.

Dans les circonstances où nous sommes, qui peuvent être décisives pour l'avenir, il importe que toutes les situations se dessinent, que toutes les convictions se manifestent, que toutes les dissidences s'ajournent, que toutes les nuances s'effacent, qu'il n'y ait plus que deux couleurs et deux drapeaux :

Optimisme !

Opposition !

---

# 1847.

## LE DERNIER JOUR DE L'AN 1847.

31 décembre 1847.

Ce sera demain le premier jour de l'an. Que M. Sauzet reçoive ici l'expression de tous nos vœux ! Nous lui souhaitons une Chambre tranquille, qui ne mette pas à l'épreuve « ses qualités, qui, si l'on en croit le *Journal des Débats*, le rendent peu propre à dominer l'orage ! » L'opposition, nous l'espérons, n'aura pas l'indélicatesse d'abuser de cet aveu vraiment perfide du *Journal des Débats* : « Quand la tem-
» pête éclate, personne n'en est plus surpris et plus ému
» que lui (M. Sauzet). »

M. Sapey est le président d'âge de la Chambre ; il n'appartient pas aux rangs de l'opposition ; à ce double titre, le discours qu'il a prononcé avant de descendre du fauteuil de la présidence, et les avertissements de sa vieille expérience méritent qu'on s'y arrête.

On ne saurait parler à la fois avec plus de fermeté et de sagesse, et résumer en moins de mots l'opinion du pays sur le pouvoir et sur les partis.

Oui, c'est bien là l'opinion du pays qui veut sincèrement le maintien de ses institutions, mais qui, par cela même, en veut aussi le constant développement.

« *Dans l'état où sont les esprits en France, la marche du*
» *gouvernement représentatif ne pourrait s'arrêter sans*
» *danger... C'est en vain que vous chercheriez sa durée dans*
» *l'immobilité, vous ne l'y trouveriez pas.* »

Ces paroles du doyen de la Chambre, de son président d'âge, seront-elles plus écoutées que ne l'ont été les nôtres ?

Nous entendons 195 voix qui nous répondent : — Non.

# 1847.

## ABD-EL-KADER.

### I.

1er janvier 1848.

Que répétions-nous depuis six ans en toute occasion ? Nous disions que c'était à dessein qu'on avait grandi Abd-el-Kader, afin de motiver devant les Chambres des demandes de crédit véritablement folles, et devant l'armée des avancements véritablement scandaleux ; que l'émir ne disposait que d'une poignée d'hommes à la poursuite desquels il suffirait de mettre un escadron vigoureusement monté, au lieu de faire marcher lourdement de lourdes colonnes d'infanterie ; que rien ne serait plus facile, enfin, le jour où on le voudrait sincèrement, que de s'emparer d'Abd-el-Kader, que de le forcer à mettre bas les armes. Cette opinion était celle que nous avions entendu professer cent fois à M. le général Bugeaud, avant qu'il eût été appelé à remplacer le maréchal Vallée au gouvernement général de l'Algérie. Les faits viennent de prouver que cette opinion était juste, car il a suffi d'une démonstration un peu vigoureuse des troupes d'Abd-er-Rahman, de cet empereur que cependant on avait toujours dépeint comme si faible, manquant d'autorité et privé de ressources, pour faire en quelques mois ce que nous, la France, la grande nation, le peuple héroïque, n'avions pas fait en plusieurs années.

Placé dans cette alternative extrême, ou de livrer sa tête aux mains de l'empereur de Maroc, où de se jeter dans nos bras, qui s'étaient déjà si généreusement ouverts à Bou-Maza, Abd-el-Kader n'a pas hésité ; il s'est rendu à S. A. R.

M. le duc d'Aumale, au camp de Nemours. Nous apprenons qu'embarqué le 25 décembre, à Oran, sur la frégate à vapeur l'*Asmodée*, il est arrivé à Toulon sous la conduite de M. le lieutenant-colonel de Beaufort, officier d'ordonnance de S. A. R. M. le duc d'Aumale.

Si peu glorieuse qu'eût été cette prise tardive, encore n'est-elle pas due à nos armes ! C'est un fait accablant pour le cabinet, car tout prétexte va lui être enlevé pour entretenir à Alger une armée de cent mille hommes, et ajourner plus longtemps la question de la colonisation sérieuse et sincère.

Abd-el-Kader prisonnier, une récolte suffisante, nulle émeute, aucun trouble, une majorité compacte, considérable... décidément, l'année commence mal pour le cabinet, dont l'existence est gravement menacée par son impuissance, que chaque jour rend ainsi plus manifeste.

Les cabinets forts vivent par les œuvres qu'ils accomplissent, les cabinets faibles ne subsistent que par les prétextes qu'ils imaginent.

## II.

3 janvier 1848.

Nous n'avons rien à rétracter de ce que nous avons écrit à la hâte en apprenant l'arrivée d'Abd-el-Kader à Toulon. Après avoir lu les rapports officiels, plus fermement encore qu'avant d'en avoir pris connaissance, nous refusons hautement d'accorder à ce dénoûment, qui a traîné en longueur pendant tant d'années, l'importance d'un événement. Nous sommes, nous l'avouons, moins modestes que le *Journal des Débats* quand il s'agit de la puissance et de la gloire de notre pays, et nous ne triomphons pas humblement de si peu. Où donc est la gloire pour la France d'avoir été tenue en échec pendant si longtemps par le fils de Sid-el-Hadj-Mahiddin, par un jeune marabout de vingt-quatre ans, sans expérience de la guerre et sans armée, qui a eu tout à créer, tout à improviser, régiments

et discipline, matériel et ressources, lorsque rien ne nous manquait, ni l'expérience, ni l'argent, ni les armes, ni les soldats, ni les officiers ? Où donc est la gloire pour la France de n'avoir réussi, après avoir versé tant de sang et dépensé un milliard, qu'à faire mettre en doute par l'Europe, non pas l'admirable courage des troupes, mais l'habileté de nos généraux ? Où donc est la gloire pour la France que tant d'expéditions aient fini, non comme une guerre, par une bataille, mais comme une chasse, par une battue ?

Le *Journal des Débats* est ivre de joie de la défaite d'Abd-el-Kader. Tant de joie de sa part nous navre de tristesse. Nous nous disons : Pour qu'un tel résultat cause une telle ivresse aux hommes qui nous gouvernent, il faut ou que nous soyons bien dégénérés depuis trente ans, ou qu'ils n'aient pas en eux le moindre sentiment de la grandeur nationale !

La défaite d'Abd-el-Kader, par Abd-er-Rahman, un triomphe pour la France !... O mânes de Louis XIV et de Napoléon, pardonnez-leur !

Que ne font-ils donc chanter un *Te Deum* à Notre-Dame ! Que n'ordonnent-ils donc l'interruption du deuil dans lequel est plongé la famille royale ? Que n'illuminent-ils donc les édifices publics ? Que ne commandent-ils donc aux glorieux canons des Invalides, aux canons de Montenotte, de Castiglione, d'Arcole, de Rivoli, de Montebello, de Marengo, d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, de Friedland, de Wagram, de Smolensk, de la Moscowa, de Lutzen, etc., etc., de saluer, par une salve retentissante, la nouvelle de l'arrivée d'Abd-el-Kader à Toulon ?

L'article du *Journal des Débats* est tout un poème ; il se termine par ce chant :

« Tel a été le résultat du traité de Tanger. Au lieu d'ac-
» cabler l'empereur après la bataille d'Isly, la France l'a
» épargné ; au lieu de le ruiner « pour payer notre gloire, »
» comme on disait alors, la France lui a laissé ses tré-
» sors, et ces trésors nous ont plus servi dans les caisses
» d'Abd-er-Rahman qu'ils ne l'auraient fait dans les nôtres.

» car ils ont soldé l'armée qui a chassé l'émir du Maroc.
» Nous pouvions ravager l'empire et détrôner l'empereur,
» nous avons mieux aimé le protéger contre Abd-el-Kader,
» qui était son ennemi comme le nôtre. Nous avions battu
» l'empereur à Isly, et il nous redoutait. Nous lui avions
» montré de la confiance après le traité de Tanger, et il se
» fiait à nous. C'est en lui inspirant cette juste mesure de
» confiance et de crainte, qui a tant d'empire sur les mu-
» sulmans, que notre diplomatie a triomphé au Maroc. On
» nous criait de nous défier de l'empereur; on cherchait à
» nous faire peur de son hostilité, de sa perfidie : *nous*
» *avons eu son alliance sincère, sa coopération active.* On
» nous assurait la guerre : nous sommes en paix avec le
» Maroc, et Abd-el-Kader est à Toulon! »

Cet article prouve que le *Journal des Débats*, dans son enthousiasme prompt à s'enflammer, n'a pas même pris le temps de lire les dépêches officielles; s'il se fût donné cette peine, il eût vu dans la dépêche du lieutenant général de Lamoricière, adressée à S. A. R. M. le duc d'Aumale, et datée de Sidi-Mohamed-el-Ouassini, le 16 décembre 1847, que, dans la journée de jeudi 9, deux cavaliers de Muley-Abd-er-Rahman avaient apporté à Abd-el-Kader une lettre dans laquelle l'empereur écrivait à l'émir « *que s'il voulait* » *venir à Fez, il serait traité aussi bien qu'il le pourrait dé-* » *sirer*, que ses cavaliers et ses fantassins seraient admis » dans les troupes marocaines, que la population de la » deira recevrait des terres, etc.; que s'il refusait ces pro- » positions, le chemin du désert était libre et qu'il le pou- » vait prendre... »

Voilà comment nous avons eu « l'*alliance sincère*, la *coo-* » *pération active* » de Muley-Abd-er-Rahman! Il a fallu pour qu'il se décidât à la guerre, qu'on la lui fît à outrance; il a fallu, pour qu'il se décidât à puiser dans ses coffres, qu'il fût menacé jusque sur son trône par l'audace d'Abd-el-Kader. Le beau dévoûment! l'alliance sincère! l'active coopération! Comme nous devons être reconnaissants à Muley-Abd-er-Rahman de ne s'être pas laissé paisiblement

ravir sa couronne et ses trésors, peut-être même décapiter, de s'être enfin défendu quand on l'attaquait !

Si l'emir a refusé avec fierté la position qui lui était offerte à Fez, s'il a voulu jouer desesperément sa dernière partie et livrer vaillamment sa dernière bataille avant de se résigner à prendre le chemin du désert, c'est à l'empereur, c'est à cet excellent allié qu'il nous en faut rendre grâces ! Grâces lui en soient donc rendues !

Mais veut-on une autre preuve de l'attention avec laquelle le *Journal des Débats* a lu les rapports officiels ? la voici :

| JOURNAL DES DÉBATS. | S. A. R. LE DUC D'AUMALE. |
| --- | --- |
| « Après avoir lu attentivement les rapports on reste convaincu qu'*Abd-el-Kader ne pouvait pas s'échapper.* » | « L'émir a pour lui l'obscurité, un pays difficile sillonné de sentiers inconnus de nos éclaireurs ; *la fuite lui était facile.* » |

De ces deux versions, laquelle faut-il croire ? laquelle est la vraie ? Est-ce celle de S. A. R. M. le duc d'Aumale ? est-ce celle du *Journal des Débats* ?

Si la version du *Journal des Débats* est celle qu'il faut admettre, comment alors expliquer que la soumission d'Abd-el-Kader n'ait pas eu lieu sans condition aucune ? Comment expliquer ces mots du rapport de M. le lieutenant-général de Lamoricière : « *J'étais obligé de prendre des en-* » *gagements*, je les ai pris, et j'ai le ferme espoir que Votre » Altesse Royale et le gouvernement les RATIFIERONT si » l'émir se confie à ma parole... J'ai uniquement promis et » stipulé que l'émir et sa famille seraient tous portés à » Alexandrie ou à Saint-Jean-d'Acre. Ce sont les deux seuls » lieux que j'ai indiqués, c'étaient ceux qu'il désignait dans » SA DEMANDE QUE J'AI ACCEPTÉE. »

Il faut choisir : ou, selon la version de S. A. R. M. le duc d'Aumale, la fuite pour Abd-el-Kader était facile, et alors s'expliquent naturellement les conditions offertes par le prince et acceptées par M. le général de Lamoricière ; mais dans ce cas la France ne doit à Muley-Abd-er-Rhaman absolument aucune reconnaissance, ou, selon la version du

*Journal des Débats*, Abd-el-Kader ne pouvait pas échapper, et dans ce cas la conduite du général de Lamoricière serait inexcusable, car elle aurait privé inconsidérément la France d'une occasion de faire soit un acte de justice, soit un acte de magnanimité.

Aujourd'hui, la France n'est plus libre : à moins de prendre exemple sur l'indigne conduite de l'Angleterre ; à moins d'imiter la déloyauté britannique trompant la confiance de Napoléon à bord du *Bellérophon*, ce que nous ne ferons certainement pas, la France est obligée de tenir l'engagement pris par le général de Lamoricière, et RATIFIÉ (1) par S. A. R. M. le duc d'Aumale. La France ne peut hésiter un seul instant ; la France ne peut mettre dans une balance d'un côté son honneur, de l'autre côté la liberté d'Abd-el-Kader, s'il persiste à vouloir se rendre soit à Alexandrie, soit à Saint-Jean-d'Acre.

Mais que l'ex-emir se rende à Saint-Jean-d'Acre ou qu'il vienne à Paris reléguer Bou-Maza dans l'ombre de nos salons et dans le fond de nos tribunes, ce que nous avons dit et ce qui excite les railleries du *Journal des Débats* n'en sera pas moins vrai : — Les difficultés sérieuses pour le ministère et pour le prince qui n'a pas craint d'accepter une lourde responsabilité viennent de commencer en Algérie, car maintenant l'indécision ministérielle ne pourra plus s'abriter derrière aucun prétexte.

---

(1) *Au ministre de la guerre.*

« Une heure après, Abd-el-Kader me fut amené à Nemours, où j'étais arrivé le matin même. JE RATIFIAI la parole donnée par le général de Lamoricière, et j'ai le FERME ESPOIR que le gouvernement du roi lui donnera sa sanction.

» Le lieutenant-général gouverneur-général de l'Algérie,

» H. D'ORLÉANS. »

*Au lieutenant-général d'Hautpoul, commandant la division militaire des Bouches-du-Rhône.*

« Mers-el-Kebir, 25 décembre 1847.

» Abd-el-Kader vient de faire sa soumission à la France. Enveloppé par les Marocains, et par notre cavalerie, il ne pouvait plus sauver sa tête, MAIS IL AVAIT ENCORE LA POSSIBILITÉ DE GAGNER LE SUD AVEC QUELQUES CAVALIERS ; il s'est décidé à se confier à la GÉNÉROSITÉ DE LA FRANCE. »

» H. D'ORLÉANS. »

## III.

5 janvier 1848.

M. le président du conseil, interpellé sur l'engagement pris par M. le lieutenant-général de Lamoricière et *ratifié* par S. A. R. M. le duc d'Aumale, de porter soit à Alexandrie, soit à Saint-Jean-d'Acre, Abd-el-Kader et sa famille, M. le président du conseil a répondu :

« L'insertion du rapport de S. A. R. M. le duc d'Aumale » *n'implique pas l'approbation de l'arrangement* conclu avec » Abd-el-Kader... Sur le fond de la question, je réserve » mon opinion. LE GOUVERNEMENT N'A PAS ENCORE PRIS DE » PARTI. »

Nous persistons à penser et à déclarer que le gouvernement n'a pas la liberté de choisir entre deux partis à prendre ; le seul qui s'offre à lui est celui qui est impérieusement dicté par la situation des choses, telle que l'imprévoyance et l'inhabileté ministérielles l'ont faite. Si le gouvernement refusait sa sanction à l'engagement « *ratifié* » par S. A. R. M. le duc d'Aumale, s'il trompait le « *ferme espoir* » du prince, nous connaissons trop bien ce qu'il y a de noble susceptibilité dans le cœur des fils du roi pour avoir le plus léger doute sur la conduite que tiendra sans hésiter S. A. R. M. le duc d'Aumale ; nous sommes certains qu'il ne voudrait pas conserver un seul instant les fonctions de gouverneur-général de l'Algérie sous le poids d'un tel désaveu ! Ce qu'a fait M. Guizot, qui n'a pas déposé son portefeuille sur la tribune, le jour où la Chambre des députés, à l'unanimité, refusait de ratifier le traité du 20 décembre 1840, S. A. R. M. le duc d'Aumale ne le ferait pas, ne pourrait pas le faire. Il y a des choses qu'un ministre de soixante ans peut accepter, mais qu'un prince de trente ans ne saurait subir. Le cabinet est donc placé dans cette alternative étroite : ou d'approuver l'engagement pris par M. le général de Lamoricière et ratifié par S. A. R. M. le duc d'Aumale, ou d'accepter la démission du prince de ses fonctions de gouverneur-général de l'Algérie.

Si le gouvernement approuve l'engagement contracté, à quoi se réduit, dans ce cas, cet événement auquel le *Journal des Débats* s'est empressé de prêter de si vastes proportions ? Où donc est la grande différence entre Abd-el-Kader parcourant la plaine de la Moulouïa, se retirant dans le désert, et Abd-el-Kader établi soit à Alexandrie, soit à Saint-Jean-d'Acre, sous la protection toute-puissante de l'Angleterre ?

Il importe de ne pas perdre de vue les faits : où Abd-el-Kader pouvait s'enfuir, ou il ne le pouvait pas. S'il pouvait s'enfuir, il a pu traiter ; il a traité, donc il n'a pas été pris l'honneur de la France est alors engagé par la double parole qui a été donnée et ratifiée. S'il ne pouvait pas s'enfuir, ni M. le général de Lamoricière ni S. A. R. M. le duc d'Aumale ne devaient accepter de condition, car c'était abandonner inconsidérément tout l'avantage de leur situation. Si nous avons tort, si le dilemme laisse une issue ouverte, que le *Journal des Débats* en profite pour s'y retrancher.

Mais si le cabinet trompe le « *ferme espoir* » du prince, s'il ne sanctionne pas la ratification donnée, s'il préfère accepter la démission de S. A. R. M. le duc d'Aumale des fonctions de gouverneur-général de l'Algérie, quatre mois auront suffi pour faire éclater la vérité de nos prévisions.

---

M. le duc d'Aumale paraît n'avoir pas douté un seul instant que le gouvernement français n'envoyât Abd-el-Kader en Orient, suivant l'engagement pris d'abord par M. le général de Lamoricière, et ensuite par lui-même. La preuve, c'est le texte de la dépêche suivante répandue en Afrique par ses ordres :

*Le gouverneur-général à MM. les généraux commandants supérieurs.*

« Oran, le 25 décembre 1847, six heures du matin.

» Abd el-Kader a fait sa soumission à la France ;

» Battu par les Marocains, abandonné par la plupart des siens, qui » s'étaient réfugiés sur notre territoire, il tâchait de gagner le sud par le

» pays des Beni-Snassen ; mais, cerné par les cavaliers du général de La
» moricière, il a dû se rendre et est arrivé à Nemours le 23.

» Il vient d'arriver à Oran avec moi, pour être dirigé sur Marseille, au
» ordres du gouvernement, QUI L'ENVERRA EN ORIENT.

» Répandez immédiatement cette grande nouvelle. »

## IV.

6 janvier 1848.

On nous assure que le gouvernement, qui n'avait pas encore pris de parti sur l'approbation, soit à donner, soit à refuser, à la capitulation qui reconnaît à Abd-el-Kader le droit de se rendre, à son choix, à Alexandrie ou à Saint-Jean-d'Acre, s'est décidé en faveur de la ratification. C'est le résultat que nous avions prévu : il n'y en avait pas d'autre possible. Non pas que, rigoureusement, le souverain ne fût maître de ratifier l'engagement contracté, mais parce qu'il était certain que S. A. R. M. le duc d'Aumale ne conserverait pas, sous le coup d'un désaveu, ses fonctions de gouverneur-général de l'Algérie.

Pesez donc les conséquences de ce désaveu :

S. A. R. M. le duc d'Aumale donnant sa démission des fonctions de gouverneur-général de l'Algérie, et revenant à Paris quatre mois après avoir quitté Paris pour se rendre à Alger !

Le premier acte du roi, après avoir nommé son fils à ce poste important, étant de le placer dans une situation impossible à garder honorablement !

La parole d'un fils de France solennellement donnée, et n'ayant aucune valeur aux yeux des Arabes, aux yeux de l'Europe tout entière !

Mais alors, s'il n'y avait qu'un seul parti à prendre, celui que nous avons indiqué et celui qu'on a pris, pourquoi donc M. le président du conseil n'a-t-il pas tenu tout de suite dans son bureau un langage ferme et convenable ? Pourquoi M. Guizot s'est-il exprimé en des termes qui semblaient faire présager un désaveu plutôt qu'une confirmation ? Si l'esprit de décision est la première qualité d'un

gouvernement, on peut affirmer qu'elle manque complétement au nôtre. Quelque parti tardif qu'ait pris, en effet, le cabinet, il a trahi le secret de ses irrésolutions; les paroles de M. Guizot sont acquises à la publicité : si moelleusement qu'il les enveloppe dans une dépêche, elles n'en frapperont pas moins, comme un trait ennemi, au cœur du prince.

Des ministres habiles et prévoyants n'eussent pas nommé S. A. R. M. le duc d'Aumale au gouvernement de l'Algérie par les raisons que nous avons déjà indiquées; mais, l'ayant fait, des ministres fermes n'eussent pas balancé un seul instant à prendre sur eux la responsabilité tout entière de cette nomination, en déclarant tout de suite qu'ils donnaient leur sanction à l'engagement contracté par M. le lieutenant-général de Lamoricière et ratifié par S. A. R. M. le duc d'Aumale.

Ni habileté avant,
Ni fermeté après.

## V.

7 janvier 1848.

Nous n'avons pas de bonheur : nous sommes attaqués, ce matin, à la fois par le *National*, parce que nous insistons pour que la parole donnée par S. A. R. M. le duc d'Aumale soit respectée, et par le *Moniteur de l'Armée*, parce que nous avons apprécié, sans exagération, la soumission d'Abd-el-Kader; parce que nous n'avons vu dans cette soumission qu'un dénoûment pacifique dont on pouvait se féliciter, mais non pas un fait d'armes dont on dût se glorifier.

Le *National* s'exprime ainsi :

« Et voyez ce qui résulte déjà des engagements pris par » M. d'Aumale : ne voilà-t-il pas la *Presse* qui veut enchaî- » ner le gouvernement à la parole de ce gouverneur-gé- » néral? Il ne saurait accepter, nous dit-on, un désaveu. » Pourquoi donc, s'il vous plaît? M. Bugeaud, qui a voulu » faire, pendant trois ans, l'expédition de la Kabylie, et qui

» s'en était vanté tout haut, a bien courbé sa volonté de-
» vant celle des Chambres! »

Nous commencerons d'abord par faire observer au *National* que sa comparaison n'est pas juste; on ne saurait comparer une expédition projetée à un fait accompli, une opinion qui n'engage que celui qui l'a conçue à une parole donnée à un tiers, et sur laquelle celui-ci a dû compter. Ensuite, nous ajouterons que l'exemple de M. le maréchal Bugeaud, invoqué par le *National*, loin d'affaiblir ce que nous avons dit, ne fait au contraire que le fortifier. Qu'avons-nous dit? — Nous avons dit qu'il était moralement impossible que S. A. R. M. le duc d'Aumale conservât les fonctions de gouverneur-général de l'Algérie, si la ratification donnée par lui avec tant de solennité et d'éclat ne recevait pas la sanction ministérielle. C'est tout au plus si le prince pourra les conserver après les hésitations inqualifiables trahies par M. le président du conseil dans les bureaux de la Chambre des députés? En effet, quels sont les précédents que M. le maréchal Bugeaud a créés? Rappelons-les sommairement. M. le maréchal Bugeaud s'était hautement prononcé en faveur du système de la colonisation militaire. Bien qu'en secret le ministère n'approuvât pas ce système, il n'en avait pas moins présenté un projet de loi portant demande d'un crédit de trois millions destinés à l'établissement de *camps agricoles*. Cette idée n'étant pas favorablement accueillie dans la Chambre, que fait le ministère, dont on connaît la fermeté? Il s'explique, dans la séance du 10 juin 1847, en ces termes :

« Le gouvernement ne peut expliquer sa pensée sur les
» moyens de coloniser que quand le rapport de la commis-
» sion sera mis en discussion. Ce n'est pas avant la discus-
» sion que le gouvernement peut se PRONONCER sur les
» moyens qu'il se propose d'employer; il faut qu'il s'ÉCLAIRE
» par la discussion; quant à présent, ses explications se-
» raient PRÉMATURÉES. »

Après s'être expliqué en ces termes dans la séance du jeudi 10 juin, il retire, le vendredi 11 juin, le projet de loi des

camps agricoles, escamotant ainsi la discussion qui devait, selon lui-même, l'ÉCLAIRER !

La veille, le 9 juin, M. Guizot, interpellé par M. Dufaure sur l'expédition de Kabylie, avait répondu en balbutiant :

« On dit que le gouvernement a dit *non*, et que M. le » maréchal Bugeaud a dit *oui;* que *c'est M. le maréchal » Bugeaud qui a fait sa volonté;* messieurs, *cela n'est pas » exact.* »

Voyant qu'il n'est pas mieux soutenu par le cabinet, que fait M. le maréchal Bugeaud, dont nous ne pouvons que louer en cette circonstance l'honorable susceptibilité ? — Il donne sans hésiter sa démission des fonctions de gouverneur-général de l'Algérie, et quitte Alger pour revenir à Excideuil, sans même vouloir passer par Paris. Et cependant M. le maréchal Bugeaud n'avait pas même été désavoué, il n'avait été qu'abandonné, il n'avait pas même été abandonné ; seulement il n'avait pas été soutenu par le ministère. La conduite de M. le maréchal Bugeaud a été, en cette circonstance, ce qu'elle devait être, et l'on sait qu'en lui rendant cette justice nous ne sommes pas suspects d'un excès de bienveillance.

Lorsque de tels précédents existent, peut-on un seul instant mettre en doute que S. A. R. M. le duc d'Aumale veuille s'en écarter ? Supposer le nouveau gouverneur-général moins susceptible, sur une question de dignité personnelle, que son prédécesseur, ce serait faire injure au caractère et aux sentiments du jeune prince. Aussi n'avons-nous eu besoin que de mettre la main sur notre propre cœur et de le consulter pour affirmer que si la parole ratifiée par S. A. R. M. le duc d'Aumale n'était pas tenue, le ministère n'aurait qu'à se préparer à choisir un autre gouverneur.

Nous ne discutons pas sur la question de savoir si le prince n'a pas été trop prompt à s'engager; c'est là une question à vider entre lui et le cabinet, dans le secret de leur correspondance; nous nous bornons à dire que la conséquence rigoureuse du choix qu'on a fait d'un fils de

France pour l'investir du gouvernement général de l'Algérie est l'obligation impérieuse de respecter religieusement la parole solennelle qu'il a donnée.

Que le *National*, dont les sympathies monarchiques sont au moins suspectes, soit, à cet égard, d'un autre avis que la *Presse*, rien de plus simple à expliquer; nous n'en sommes venus, nous, à faire une opposition déclarée au cabinet, que parce que nous avons la conviction et le pressentiment que, par son inaction, son imprévoyance, son défaut absolu d'initiative et d'idées, ses indécisions, ses dilapidations, sa détestable administration, son optimisme aveugle, il compromet gravement l'avenir et conduit à sa perte le gouvernement dont nous souhaitons l'affermissement et la glorification. Moins sincèrement monarchiques, nous serions plus complaisamment ministériels. C'est parce que nous aimons l'ordre, que nous aimons le progrès: c'est parce nous voulons sérieusement le progrès que nous nous sommes séparés violemment du cabinet le jour où ses propres aveux sont venus nous apprendre que le grand mot de PROGRÈS n'avait été au bout de sa ligne qu'une amorce électorale.

Mais est-ce quand nous plaidons ainsi contre le *National* et contre les irrésolutions ministérielles la nécessité de faire honneur à la parole d'un fils du roi que nous devrions être exposés à lire dans un journal officiel, entretenu par le ministère de la guerre, des lignes à notre adresse telles que celles-ci :

« Il faut être bien étranger à nos instincts nationaux, il » faut sentir couler dans ses veines bien peu de ce sang » généreux qui nous fit donner par l'Europe le nom de » peuple héroïque, pour n'avoir pas salué avec la France » entière l'arrivée d'Abd-el-Kader à Toulon. »

L'héroïque porte-drapeau que M. Beaudoin, le gérant du *Moniteur de l'Armée*, pour opposer à nos « *instincts nationaux* » les siens!

Croit-on que l'armée accueillera, sans les réduire à leur juste valeur, des exagérations aussi emphatiquement exprimées :

« Le 1er janvier 1848, Paris apprend qu'Abd-el-Kader est » au pouvoir de la France. La nouvelle semble voler dans » l'air. Le nom d'Abd-el-Kader court de bouche en bouche, » et des lieux publics va rapidement aux salons, aux ate- » liers, au mansardes.

» Est-ce donc là un événement national ? est-ce donc là » une victoire ?

» Oui, la reddition d'Abd-el-Kader est un *événement na- » tional ;* oui, sa chute est une victoire. S'il ne fallait voir » dans la démarche de l'ex-émir qu'un accident militaire, » le peuple de France n'aurait pas exprimé son étonnement » et sa joie avec cette éloquence qui n'échappe à personne, » et dont la foule a le secret. »

C'est par de telles exagérations qu'on manque toujours l'effet qu'on veut produire !

La soumission d'Abd-el-Kader « *un événement national !* » Cette soumission n'eût jamais reçu un tel nom, si, depuis le traité de la Tafna, nous n'avions pas semblé prendre à tâche de tout faire pour grandir le jeune marabout.

Avec de telles considérations, savez-vous ce qu'on fait ? On entretient Abd-el-Kader dans les prétentions qu'il a de ressembler à Napoléon, et de le recommencer ; on fait naître en lui la pensée qu'Alexandrie ou Saint-Jean-d'Acre ne sera pour lui que ce que fut pour l'empereur l'île d'Elbe.

On crée une difficulté de plus à la sanction ministérielle de la parole du prince !

## VI.

8 janvier 1848.

Le *National* ne veut pas absolument que les ministres donnent leur sanction à la ratification par S. A. R. M. le duc d'Aumale de l'engagement pris par M. le lieutenant-général de Lamoricière.

Le *National* va au-delà de notre pensée, et l'exagère quand il s'exprime ainsi :

« ... Dès qu'il s'agit de la parole d'un *fils de France*, il faut » tout sacrifier, tout immoler. Il a commis une faute, il faut

» que la France l'endosse et la paye. Il a manqué à ses de-
» voirs, il faut que la France en porte la peine. Ce n'est pas
» lui qui doit en recevoir le châtiment, c'est sur nous que
» ce châtiment doit retomber. »

Telle est précisément la question qui est à résoudre :

La France a-t-elle plus gagner à maintenir les paroles données à Abd-el-Kader qu'à les retirer ?

Nous n'hésitons pas à répondre que la France a plus à gagner à les respecter qu'à les violer.

D'abord parce qu'aux yeux de l'Europe monarchique, ce serait un manque de foi ;

Ensuite parce que, pour l'Angleterre, ce serait effacer, en quelque sorte, de son histoire, la tache de sa conduite envers l'empereur Napaléon allant chercher un refuge sur la croisière anglaise, et écrivant au prince régent d'Angleterre « ... Je viens, comme Thémistocle, m'asseoir au foyer
» britannique. Je me mets sous la protection de ses lois,
» que je réclame de Votre Altesse Royale, comme du plus
» puissant, du plus constant et du plus généreux de mes
» ennemis ; »

Enfin, parce qu'un gouvernement qui veut être bien servi doit toujours laisser, soit à ses généraux, soit à ses agents, alors surtout qu'ils sont à l'étranger, une grande latitude d'action. Autrement, il n'aura jamais que des agents indécis, des généraux irrésolus, qui n'oseront rien prendre sur eux et laisseront passer l'instant propice. C'est au gouvernement à ne faire que de bons choix, les meilleurs possibles ; mais quand il a donné sa confiance, sa confiance l'oblige ; il doit tenir compte des intentions en même temps que des actes. Il est dans la position de l'homme qui a choisi, pour l'assister dans un duel, deux témoins dignes de toute sa confiance ; ce qu'ils ont décidé l'engage, et, ses susceptibilités ne fussent-elles pas entièrement satisfaites, que le mieux qu'il ait à faire encore est de respecter leur parole à l'égal de la sienne.

Qui donc est infaillible ? qui donc dans une circonstance où il ne faut pas hesiter, est sûr de prendre toujours le

parti le meilleur? Si M. le lieutenant-général de Lamoricière et S. A. R. M. le duc d'Aumale, placés sur les lieux mêmes de la capitulation, ont fait ce qu'ils ont fait, accepté ce qu'ils ont accepté, promis ce qu'ils ont promis, assurément c'est qu'ils ont cru qu'ils ne pouvaient exiger davantage.

Se fussent-ils trompés que nous persistons à croire que la France n'aurait encore qu'à gagner aux yeux de l'Europe en poussant le scrupule d'une parole échangée jusqu'à préférer de subir les conséquences d'une erreur.

Mais est-il donc impossible, avec quelque habileté, d'amener l'émir à changer de résolution et à demander de rester en France? Nous croyons que cela n'est nullement impossible, et nous puisons cette conviction dans la lettre qu'Abd-el-Kader, à son arrivée à Toulon, s'est empressé d'écrire à S. M. le roi des Français.

Dans cette lettre, marquée au sceau d'une résignation pleine de noblesse et d'une reconnaissance pleine de dignité pour l'accueil qui lui a été fait en France, Abd-el-Kader ne dit pas un seul mot des réserves mises à sa soumission; il ne parle ni d'Alexandrie ni de Saint-Jean-d'Acre.

L'émir n'insistant pas sur l'accomplissement de cette condition et consentant à rester en France, toute difficulté disparaît sur les termes de la ratification, du moins quant aux craintes que l'Angleterre inspire au *National*.

---

On lit dans le *Moniteur parisien* :

« S. A. R. M. le duc d'Aumale, gouverneur-général de » l'Algérie, a proposé à M. le ministre de la guerre de faire » rentrer en France deux régiments d'infanterie et un ré- » giment de cavalerie, actuellement employés en Algérie.

» Le roi, de l'avis du conseil des ministres, a approuvé » cette proposition. »

Il faut espérer que ce n'est là qu'un premier pas, et que l'effectif de notre armée d'Afrique subira une diminution

plus considérable. Le gouvernement, qui a la prétention de voir un grand triomphe dans la soumission d'Abd-el-Kader, serait inconséquent s'il ne retranchait que 4,000 hommes des 100,000 hommes employés en Afrique, et Abd-el-Kader lui-même pourrait s'offenser de n'être estimé qu'à la la valeur de trois régiments.

## VII.

27 janvier 1848.

Nous recevons de Toulon deux lettres qui expriment le même sentiment sur la conduite tenue envers Abd-el-Kader :

« Toulon, 19 janvier.

» Je ne veux pas, je ne peux pas quitter cette ville, où j'ai passé cinq jours, sans vous exprimer les sentiments de tristesse et de honte que m'ont inspirés les traitements vraiment sauvages du gouvernement français à l'égard d'Abd-el-Kader et des personnes dévouées qui l'ont librement suivi.

» Le premier mouvement, le bon mouvement exprimé par la marine et son chef à Toulon avait été convenable et digne ; mais les ordres de Paris sont venus le réprimer, et, pour ainsi dire, le désavouer. »

« Toulon, 20 janvier.

» Nous avons assisté à ce triste spectacle d'un pouvoir civilisé se montrant plus sauvage que la barbarie. Les deux ressorts de la tragédie classique, la *terreur* et la *pitié*, ont été remplacés par la maladresse et la peur, dans ce drame qui se joue devant la France, où l'on joue la France, pour mieux dire, avec sa vieille renommée de loyauté politique, de chevaleresque générosité.

» Cependant, un acte vient de se produire qui peut encore atténuer l'effet de ces tristes antécédents. Lundi dernier 17 du courant, les prisonniers du fort Malbousquet ont été conduits au fort Lamalgue. Je voudrais bien laisser à l'initiative du ministère l'honneur de cette mesure, mais l'anxiété manifestée ici sur la santé d'Abd-el-Kader, c'est-à-dire la peur encore, a été sans doute l'unique mobile de cette décision. D'où qu'elle vienne pourtant, elle sera la bien-venue pour tous les cœurs qui gardent encore un peu de ce noble sang français.

» C'est là, sans doute, un heureux retour sur ce qui a été fait d'odieux et de stupide : malheureusement, ce n'en peut être la radiation. La translation de l'emir au fort Lamalgue, et les circonstances qui l'ont accompagnée, ont tait à notre loyauté, dans la pensée de cet homme, une tache

peut-être ineffaçable. Ce qu'il y a eu de plus pénible pour Abd-el-Kader dans cette mesure, c'est la séparation d'avec les personnes dévouées qui l'ont librement suivi. Au lazaret, c'était lui qui pourvoyait aux besoins de ses serviteurs, restant ainsi l'arbitre de leur vie morale et matérielle. La délicatesse du préfet maritime, M. de Parseval, en le laissant maître du choix et de la distribution des vivres et des objets nécessaires, lui avait conservé une sorte de souveraineté apparente. Au fort Lamalgue, et surtout au fort Malbousquet, ces objets même ont plus d'une fois manqué. Faute d'un interprète pour expliquer et définir le rang de chacun, on y a vu des aghas soumis aux corvées, comme des prisonniers d'État. M. Rousseau était obligé d'aller d'une prison à l'autre, se dédoublant en quelque sorte, dans ses fonctions d'interprète, pour apporter un peu d'ordre et de bien-être dans cette sorte de tour de Babel.

» Et puis l'émir était obsédé chaque jour d'une foule de réclamations émanées du fort Malbousquet, dont les prisonniers ne cessaient d'écrire à leur *sultan*, pour se plaindre de leur séparation et de leur abandon.

» Toutes ces tracasseries, jointes aux lamentations continuelles de la famille et des serviteurs de l'émir, l'avaient plongé dans un abattement dangereux pour sa santé. Son attitude restait digne et ferme, mais sa figure s'altérait visiblement. M. le général Lheureux en avait conçu de graves inquiétudes, et il ne savait comment répondre à cette parole de son prisonnier : « *Et moi qui me serais fié à la promesse d'un simple soldat* » *français si j'eusse traité avec lui !* »

» Ce reproche, empreint d'un si sérieux respect de l'individualité humaine, était-ce à la France à le mériter, si Abd-el-Kader avait ajouté foi à la promesse d'un simple soldat français ? Ferons-nous mentir pour lui la parole d'un fils de France ? Mais alors qui donc serait le barbare, du gouvernement français ou d'Abd-el-Kader ? L'opinion jugera ; hélas ! elle a déjà jugé. »

Nous ne savons en rien garder une juste mesure et prendre le parti que commandent le tact, la noblesse du cœur, la décision de l'esprit. N'aurions-nous donc plus ni esprit ni cœur ?

Tandis que l'accueil et la position que nous avons faits à Bou-Maza, à Paris, avec tant d'empressement, étaient vraiment exagérés, nous manquons, à Toulon, à tous les égards dus à un ennemi que nous avons assurément trop grandi, mais que son malheur ennoblit.

Quand nous écrivons ces lignes, ce n'est pas à Abd-el-Kader que nous pensons : c'est à la France.

Si la France cesse d'être la patrie de la générosité même chevaleresque, que restera-t-il donc à notre malheureux

pays, dont on conduit si mal les affaires, dont la puissance chaque année décline, dont le prestige partout s'évanouit ?

## VIII.

5 février 1848.

M. le lieutenant-général de Lamoricière a justifié devant la Chambre des députés les motifs qui l'avaient déterminé à accepter la soumission d'Abd-el-Kader avec les réserves stipulées par l'émir.

Cette justification n'a pas été seulement habile, elle a été concluante (1).

Aussi M. le président du conseil a-t-il pu déclarer de son banc, sans donner lieu à aucun débat, que la parole du général de Lamoricière, ratifiée par S. A. R. M. le duc d'Aumale, serait tenue; que si Abd-el-Kader persistait à vouloir se rendre à Alexandrie, il y serait transporté, à moins que le vice-roi d'Egypte ne consentît pas à accepter vis-à-vis de la France une telle responsabilité.

Exécution loyale de la capitulation, voilà ce que nous n'avons pas hésité, nous, à demander alors que le ministère, lui, paraissait hésiter.

Exécution loyale de la capitulation, voilà ce que nous persistons à demander encore.

Point de ruse, point d'arrière-diplomatie ; la ruse serait au-dessous de la violence, et, s'il fallait opter, nous donnerions, sans balancer, la préférence à la violence sur la ruse.

Abd-el-Kader n'est point un ennemi que nous devions beaucoup redouter, même entre les mains de l'Angleterre, si nous ne démentons pas la gloire de notre passé et la noblesse de notre caractère.

---

(1) On devait donc supposer que le premier acte de M. le général de Lamoricière, nommé ministre de la guerre, serait de tenir la parole solennelle qu'il avait donnée. Illusion ! M. le général de Lamoricière a mieux aimé se dédire lui-même que de contredire le *National*, tout-puissant le [illegible] décembre 1848.

C'est en se diminuant qu'on grandit ses ennemis ; c'est en s'abaissant qu'on les élève.

Le respect scrupuleux de la parole donnée, autrefois c'était le point d'honneur ; aujourd'hui ce n'est pas moins, c'est la base de tout crédit. Aujourd'hui comme autrefois, c'est encore un grand prestige.

Ne le perdons pas, car les prestiges deviennent aussi difficiles à acquérir qu'à conserver. Jamais ils ne furent plus rares.

## IX.

6 juillet 1851.

Singulier temps que celui où nous vivons ! Tous les rôles sont intervertis. Celui qui dit non est celui qui devrait dire oui. Celui qui devrait vouloir une chose est celui qui la repousse. Dès le 20 décembre 1848, l'un des premiers actes de M. L.-N. Bonaparte devait être de faire savoir à Abd-el-Kader qu'il était libre sur parole, et que celle qui lui avait été donnée, à tort ou à raison, par le général de Lamoricière, avec ratification de M. le duc d'Aumale, serait scrupuleusement tenue. C'eût été une mémorable leçon donnée à l'Angleterre par la France, une noble vengeance tirée de l'odieuse captivité de Sainte-Hélène par le neveu de l'empereur et son héritier devenu président de la République française.

Cette fois comme toujours, selon l'expression de Voltaire, les petites considérations ont été le tombeau des grandes. On n'a pas vu l'empereur, on a regardé Abd-el-Kader ! On n'a pas vu la postérité, on a regardé la majorité ! On n'a pas vu l'Angleterre, on a regardé l'Algérie !

De cela, qu'est-il arrivé ? — C'est qu'aujourd'hui c'est l'Angleterre qui a le bon rôle et la France le mauvais.

On s'en convaincra par les extraits suivans de l'explication qui a eu lieu à la Chambre des lords entre le marquis de Londonderry, lord Lansdowne et lord Brougham :

« LE MARQUIS DE LONDONDERRY : J'ai reçu en outre communication

de la correspondance qui a eu lieu entre le duc d'Aumale et le général de Lamoricière. Je n'ai pas cru devoir encore en faire usage, mais si la captivité d'Abd-el-Kader continuait, je me verrais forcé de prouver au monde avec quelle déloyauté et quelle cruauté la capitulation de l'émir a été exécutée.

» Je demande, en conséquence, si le gouvernement veut donner à ses ambassadeurs à Constantinople et à Paris l'ordre de préparer un arrangement qui facilite la délivrance d'Abd-el-Kader !

» LORD LANSDOWNE : Je comprends les généreuses sympathies qu'inspire la captivité de l'illustre guerrier ; mais nous n'avons aucun droit de nous immiscer dans la question relative à sa détention. Le seul intérêt que nous ayons dans cette affaire, c'est celui qu'ont toutes les nations civilisées à voir observer les traités auxquels elles n'ont même pas pris part. Je profite cependant de l'occasion pour déclarer que nous apprendrions avec plaisir que le gouvernement français a jugé convenable de mettre en liberté l'illustre guerrier, ou du moins d'apporter quelque adoucissement à sa détention.

» LORD BROUGHAM : Je partage les sentiments que fait éprouver à tous les hommes de cœur, à tous ceux qui ont le sentiment de la justice, la détention d'Abd-el-Kader. Je ne blâme personne ; ce que je blâme, c'est l'opinion publique de la France, laquelle, dans cette affaire, n'a été ni digne, ni légale, ni honorable pour cette illustre nation. »

Voilà ce qui arrive quand la politique est l'art de fausser la justice, au lieu d'être la justice appliquée, la conscience humaine !

## X.

30 juin 1851.

Le journal le *Pays* annonce que la question relative à la cessation de la captivité d'Abd-el-Kader est sur le point de recevoir une solution définitive.

Le neveu de l'empereur Napoléon, aujourd'hui président de la République, aurait-il enfin rencontré sous sa main un exemplaire du *Mémorial de Sainte-Hélène?*

S'il en était ainsi, l'auteur de la *Note du 14 décembre* 1848 (1) n'aurait qu'à féliciter l'élu du 10 décembre de cette

(1) Dans cette note, remise, le 14 décembre 1848, à l'Élu du 10 décembre, avant qu'il eût été proclamé président de la République, se trouve, entre autres indications, l'indication suivante :

« Ce n'est que par un manquement de foi qu'Abd-el-Kader est retenu » captif ; exécution loyale du traité, avec engagement, dans les termes

mesure, à laquelle l'honneur de la France est plus intéressé qu'on ne le pense.

## XI.

19 octobre 1852.

Nous lisons dans le *Moniteur :*

« Le prince a marqué la fin de son voyage par un grand acte de justice et de générosité nationale : il a rendu la liberté à l'ex-émir Abd-el-Kader. Depuis longtemps cet acte était arrêté dans sa pensée ; il a voulu l'accomplir aussitôt que les circonstances lui ont permis de suivre, sans aucun danger pour le pays, les inspirations de son cœur. Aujourd'hui, la France a dans sa force et ses droits une trop légitime confiance pour ne pas se montrer grande envers un ennemi vaincu.

» Au retour de son voyage, le prince s'est arrêté au château d'Amboise. Il s'y est fait présenter Abd-el-Kader, et lui a appris en ces termes la fin de sa captivité :

« Abd-el-Kader,

» Je viens vous annoncer votre mise en liberté. Vous serez conduit à » Brousse, dans les États du sultan, dès que les préparatifs nécessaires » seront faits, et vous y recevrez du gouvernement français un traitement digne de votre ancien rang.

» Depuis longtemps, vous le savez, votre captivité me causait une peine » véritable, car elle me rappelait sans cesse que le gouvernement qui m'a » précédé n'avait pas tenu les engagements pris envers un ennemi malheureux, et rien à mes yeux de plus humiliant pour le gouvernement » d'une grande nation que de méconnaître sa force au point de manquer » à sa promesse. La générosité est toujours la meilleure conseillère, et je » suis convaincu que votre séjour en Turquie ne nuira pas à la tranquillité de nos possessions d'Afrique.

» Votre religion, comme la nôtre, apprend à se soumettre aux décrets » de la Providence. Or, si la France est maîtresse de l'Algérie, c'est que » Dieu l'a voulu, et la nation ne renoncera jamais à cette conquête.

» Vous avez été l'ennemi de la France, mais je n'en rends pas moins » justice à votre courage, à votre caractère, à votre résignation dans le » malheur ; c'est pourquoi je tiens à honneur de faire cesser votre captivité, ayant pleine foi dans votre parole. »

» Ces nobles paroles ont vivement ému l'ex-émir. Après avoir exprimé à Son Altesse sa respectueuse et éternelle reconnaissance, il a juré, sur

---

» les plus solennels de sa part, de ne jamais retourner en Algérie et de » ne jamais porter les armes contre la France. Ce serait un exemple à » donner aux peuples et aux gouvernements ! Ce serait une protestation » contre la captivité de Sainte-Hélène ! Ce serait une leçon donnée par la » France à l'Angleterre ! »

le livre du Koran, qu'il ne tenterait jamais de troubler notre domination en Afrique, et qu'il se soumettait, sans arrière-pensée, aux volontés de la France. Abd-el-Kader a ajouté que ce serait bien mal connaître l'esprit et la lettre de la loi du Prophète que de penser qu'elle permet de violer les engagements pris envers les chrétiens, et il a montré au prince un verset du Koran qui condamne formellement, sans exception ni réserve aucune, quiconque viole la foi jurée, même aux *infidèles*.

» Aux yeux de tous les Arabes intelligents, la conquête de l'Afrique est aujourd'hui un fait accompli ; ils voient, dans la constante supériorité de nos armes, l'éclatante manifestation de la volonté de Dieu.

» LA POLITIQUE LOYALE ET GÉNÉREUSE EST LA SEULE QUI CONVIENNE A UNE GRANDE NATION : LA FRANCE SAURA GRÉ au prince de l'avoir suivie.

» Abd-el-Kader restera au château d'Amboise jusqu'à ce que toutes les mesures soient prises pour assurer sa translation et sa résidence à Brousse. »

Voilà un acte que nous louons hautement !

Il nous reporte en décembre 1848.

C'est un grand acte ! conséquemment un acte essentiellement politique.

En parlant ainsi, nous ne craignons pas que l'avenir nous démente.

Et en écrivant ces lignes, le sentiment intérieur qui nous les dicte nous avertit que ce grand acte est le prélude d'une grande mesure d'oubli mutuel et de pacification politique.

## XII.

30 octobre 1852.

On lit dans le *Moniteur* :

« Abd-el-Kader est arrivé aujourd'hui, à trois heures, à Paris, par le chemin de fer d'Orléans. Depuis le retour de Son Altesse Impériale, l'émir n'avait cessé de solliciter l'autorisation de venir dans la capitale pour remercier le prince qui lui a si généreusement rendu la liberté, et l'assurer de nouveau de son éternelle reconnaissance.

» La demande d'Abd-el-Kader a été accueillie.

» L'émir est arrivé accompagné de M. le commandant Boissonnet et de deux personnes de sa suite seulement : Sidi-Allah et Kara-Mohammed.

» Sidi Allah est un jeune homme âgé de dix-neuf à vingt ans, cousin du fameux khalifah Ould-Sidi Embarek, qui a été tué dans un combat contre nous. Il appartient à l'une des plus grandes familles arabes.

» Ce jeune homme paraît très intelligent, et, pendant son séjour à Amboise, il a acquis une certaine connaissance de notre langue et de nos mœurs.

» Kara-Mohammed est un ancien aga de la cavalerie régulière de l'émir; il est aujourd'hui son intendant.

» Kara-Mohammed a donné à son maître de nombreuses preuves de courage et de dévouement qui justifient la confiance qu'il a placée en lui. Il n'a jamais voulu abandonner l'émir dans sa mauvaise fortune.

» M. le commandant Boissonnet a dirigé, avant 1846, les affaires arabes de la province de Constantine. En 1848, il a reçu la mission qu'il remplit encore en ce moment auprès de l'émir, mission difficile et dont il s'est acquitté à la satisfaction du gouvernement.

» Par ordre de M. le général de Saint-Arnaud, ministre de la guerre, des appartements ont été préparés, pour Abd-el-Kader, rue de Rivoli, n° 50. Il y recevra une hospitalité généreuse, digne de la France. »

Dans la partie du *Moniteur* consacrée au compte-rendu de la représentation de l'Opéra, on lit encore :

« Un incident d'une imposante étrangeté est venu augmenter encore l'enthousiasme de la salle. Une loge des secondes de face avait reçu des hôtes à la figure basanée, au burnous éclatant de blancheur : c'était Abd-el-Kader et ses compagnons d'exil qui venaient assister à la réception triomphale de leur bienfaiteur.

» Dans un entr'acte, l'émir alla rendre visite au prince président, et sur son passage les fronts se découvraient d'un mouvement unanime ; on sait respecter en France un ennemi vaincu. »

On lit dans le *Pays* :

« Abd-el-Kader a été reconnu au moment où il montait en voiture. La foule s'est jetée sur son passage; tout le monde voulait lui serrer la main, et cet hommage rendu à l'illustre captif rejaillissait naturellement sur le prince qui l'a rendu à la liberté.

» La figure d'Abd-el-Kader est admirablement belle. Elle est à la fois pleine de noblesse, d'intelligence et de distinction. Son regard, empreint d'une grande douceur, rayonnait de satisfaction.

Les personnes présentes dans la gare se sont découvertes à son approche, et Abd-el-Kader leur a rendu leur salut avec aisance et dignité.

» On pense qu'Abd-el-Kader séjournera à Paris une huitaine de jours. »

Quel changement dans le langage de ces journaux, qui trouvaient tous si simple et si juste qu'on retînt Abd-el-Kader captif au mépris formel de la parole solennellement donnée, alors que la *Presse* était le seul journal à trouver, avant comme après 1848, un tel acte indigne de la loyauté

et de la grandeur de la France ; alors que la *Presse* éta seul journal qui appuyât la noble motion de l'honorable néral Fabvier (1), et ne raillât pas la mémorable persé rance de lord Londonderry !

La *Presse*, en constatant cet heureux changement, peut donc qu'y applaudir.

En France, moins qu'en tout autre pays, il ne faut jan désespérer du triomphe de la vérité et de la justice.

---

(1) Motion présentée le 6 août 1849, et renvoyée dérisoirement apri prorogation ; motion représentée le 5 août 1850, et renvoyée dérisoirem pour la seconde fois, après la prorogation.

## 1848.

# POURQUOI VOTER CE QU'ON BLAME?

2 janvier 1848.

On n'est pas impunément à la fois député et rédacteur en chef d'un journal, à moins d'avoir été assez heureux, par le temps où nous vivons, pour naître sans idées et pour grandir sans convictions. Après que vous avez démontré dans vingt articles que le droit de visite était en opposition flagrante avec la politique traditionnelle de la France, à l'occasion de la convention du 20 décembre 1840, votez-en donc, si vous le pouvez sans inconséquence, la ratification! Après que vous avez établi dans vos colonnes, de la manière la plus péremptoire, qu'aucune indemnité n'était due au docteur Pritchard, votez donc sans lâcheté le crédit destiné à le payer! Après que vous avez combattu comme émanant d'une mauvaise politique le paragraphe de l'adresse qui flétrissait les députés qui s'étaient rendus à Belgrave-Square, votez donc sans scrupule la flétrissure! Après que vous avez constamment répété qu'il fallait opérer sur le budget de la guerre une réduction de cent millions au moins, votez donc sans vous contredire l'effectif militaire par cette unique raison qu'il a plu au ministère d'élever la plus petite diminution de dépense à la hauteur d'une question de cabinet! Enfin, après que vous avez prêté à des ministres le concours de votre publicité dans un moment décisif, au moment des élections générales, après que vous

vous êtes porté le garant de leurs paroles de progrès le jour où ils les rétractent à la tribune sans bonne foi, le jour où ils vous désavouent avec hauteur et vous bannissent de leurs rangs avec ingratitude, courbez donc humblement la tête et votez donc aveuglément, contre quoi?... Contre la simple prise en considération de deux propositions émanées de deux anciens doctrinaires du sang le plus pur : l'un, qui fut ministre du roi; l'autre, qui n'est coupable que du fait de n'avoir pas voulu abandonner le drapeau que vous lui avez mis vous-même dans les mains aux jours de la coalition! C'était là, certainement, une position délicate, fausse, d'autant plus fausse et d'autant plus délicate qu'elle se prolongeait plus longtemps; c'était là une position analogue à celle des députés fonctionnaires amovibles et rétribués, qui combattent systématiquement les tendances d'un cabinet, censurent ses actes, flétrissent ses intentions, et qui cependant ne donnent pas leur démission. Ou cessez d'être députés si vous voulez garder honorablement vos fonctions, ou cessez d'être fonctionnaires si vous ne voulez pas trahir ignominieusement vos convictions. Tel a toujours été notre langage.

Lorsqu'on est député, c'est un avantage de n'être pas fonctionnaire public : c'en est un bien plus grand encore de ne devoir pas, tous les matins, à deux cent mille lecteurs l'expression sincère de son opinion consciencieuse sur toutes les questions débattues entre tous les partis. Combien de fois ne nous est-il pas arrivé de nous surprendre à envier la condition passive de ces députés qui, ayant toujours gardé un silence approbateur, n'ont jamais été aux prises avec le désir et l'impossibilité réunis de mettre d'accord leur langage et leur vote! Combien de fois ne nous est-il pas arrivé de nous poser à nous-même, par la difficulté de ne pas tomber dans l'inconséquence et l'inconsistance, la question de savoir s'il n'y avait pas lieu, ou de sortir de la Chambre pour ne pas sortir du journal, ou de sortir du journal pour ne pas sortir de la Chambre et des rangs de la majorité?

Or, que font M. le marquis d'Haussonville et M. le comte de Morny? Ils sont députés; ils n'ont pas à diriger un journal dans un courant étroit et rapide, le présent, entre deux écueils dangereux, le passé et l'avenir; nous pourrions même ajouter : ils ne sont pas écrivains. Eh bien! que font-ils?

A la fin de la session dernière, M. le marquis d'Haussonville publie dans la *Revue des Deux-Mondes*, sous le titre de : LA SITUATION ACTUELLE, une critique sévère, bien que méritée, de la conduite du ministère; dans cet article, il lui reproche « *d'avoir cru qu'il n'y avait plus rien à faire qu'à* » *reprendre, sans y rien changer, la politique des années* » *antérieures; d'avoir montré moins de sagacité que les* » *électeurs; de n'avoir su ni diriger la majorité ni s'en ser-* » *vir; de n'avoir pas su faire les choses à propos et d'une* » *façon qui les fît valoir; de ne pas savoir parler à l'imagi-* » *nation des peuples; d'avoir fait un grand nombre de choix* » *fâcheux; d'avoir compromis la position de beaucoup de* » *fonctionnaires pour complaire à quelques-uns; d'avoir* » *fait un grand mal pour de petites raisons; de n'avoir su* » *réaliser aucune des mesures populaires ayant pour but* » *d'alléger une partie des charges qui pèsent sur les contri-* » *buables*, etc., etc., etc. » La veille du jour où va s'ouvrir une nouvelle session, M. le comte de Morny, à son tour, publie, dans cette même *Revue des Deux-Mondes*, le pendant à l'article de M. le marquis d'Haussonville, sous ce titre : QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LA POLITIQUE ACTUELLE.

Dans cet article, M. le comte de Morny, écho affaibli de MM. Duvergier de Hauranne et de Rémusat, se prononce hautement contre les petits colléges et demande qu'une limite soit mise à l'invasion des fonctionnaires dans la Chambre : à son avis, un fonctionnaire public ne devrait pas pouvoir être député. Il déclare qu'il désire fermement que le parti conservateur adopte cette extension des incompatibilités dans le cours de la session actuelle, et qu'il « *espère* » *qu'on ne reproduira plus cette objection, que le moment* » *est mal choisi, et que la législature n'est pas assez avan-* » *cée*, etc., etc. »

Entre ce langage et celui que nous n'avons jamais cessé de tenir, aperçoit-on la différence la plus légère? Nous le demandons à tous ceux qui nous lisent.

S'il n'existe entre notre langage et celui que tiennent MM. d'Haussonville et de Morny aucune différence, d'où vient donc qu'il y en ait une si grande entre leur conduite et la nôtre?

On le sait :

La majorité n'a pas dans ses rangs de membres plus fervents que le député de Provins et le député de Clermont, ces deux volontaires de la *Revue des Deux-Mondes*.

Le député de Bourganeuf, rédacteur de la *Presse*, est sorti des rangs de la majorité pour entrer dans ceux de l'opposition conservatrice;

Qui a eu tort?

Qui a raison?

Pourquoi voter ce qu'on blâme? Pourquoi blâmer ce qu'on vote, alors que rien ne vous en impose le devoir et ne vous en fait une nécessité? N'est-ce pas commettre une inconséquence pour le plaisir de la commettre? N'est-ce pas se déconsidérer et déconsidérer son parti, discréditer son langage par son vote et son vote par son langage? N'est-ce pas s'exposer à ce qu'électeurs et ministres vous disent : Ou n'écrivez rien, ce qui est facile, puisque vous êtes étrangers au journalisme, ou, si vous écrivez, écrivez alors comme vous votez, à moins que vous ne préfériez voter comme vous écrivez? Renoncez, renoncez à ce rôle piteux de la chauve-souris entre deux belettes :

Moi souris! des méchants vous ont dit ces nouvelles!
. . . . . .
Je suis oiseau, voyez mes ailes!
. . . . . .
Qui fait l'oiseau? c'est le plumage.
Je suis souris : vivent les rats!

Ne dites pas aux électeurs de Provins et de Clermont :

Je suis oiseau! voyez mes ailes!

Ne dites pas aux ministres du 29 octobre 1840 :

Je suis souris ! vivent les rats !

Quelle va être la position de MM. d'Haussonville et de Morny dans la Chambre ?

Si le ministère, qui est resté sourd aux avertissements de la *Presse*, insensible à ses instances, allait également rester sourd aux avertissements et aux instances de la *Revue des Deux-Mondes*, que feraient-ils ? La seule alternative qui leur resterait serait d'aller cacher leur confusion dans les rangs de la majorité satisfaite, comme certains progressistes honteux, le lendemain du 26 mars 1847 ; ou de faire comme nous, de prendre bravement leur parti, et de passer à l'opposition conservatrice.

Voilà cependant dans quelle position ils se sont mis sans que rien les y contraignît, si ce n'est peut-être le besoin de satisfaire un moment leur conscience oppressée.

Tout ce qu'il a été possible de tenter pour arracher le ministère de son apathie, la *Presse* pendant six mois ne l'a-t-elle pas tenté ? A-t-elle manqué de discernement ? A-t-elle manqué de dévoûment ? Si le ministère en panne avait dû mettre à la voile, s'il l'avait pu, eût-il attendu, pour s'y décider, qu'il fût trop tard ?

Il n'y aura qu'un avis sur les deux manifestes de MM. le marquis d'Haussonville et le comte de Morny ; dans la circonstance où ces manifestes ont été écrits et livrés à la publicité, ce sont deux coups dont il sera difficile à la majorité de se relever politiquement, surtout si les deux recrues de la *Revue des Deux-Mondes* persistent à voter systématiquement pour le cabinet ; car, après de tels aveux acquis à l'opposition, quelle valeur morale conservent les votes qui leur survivent ?

Nous qui nous souvenons des déclarations si nettes et si tranchantes de MM. Duchâtel et Guizot, dans les séances des 24 et 26 mars 1847, il y a six mois que nous ne comprenons plus qu'il existe de situation intermédiaire entre l'optimisme et l'opposition, entre M. Delessert et M. Dufaure.

# 1848.

## LA MODÉRATION.

11 janvier 1848.

C'est uniquement pour sa propre satisfaction qu'il fa être modéré, car il n'y a rien à y gagner. L'intolérance d partis est telle que de quelque ménagement qu'on use enve eux, ils ne vous en savent aucun gré, et ne vous en tienne aucun compte. Si vous ne différez d'eux que par une diss dence, ils vous reprochent sévèrement de les affaiblir.. Pourquoi?... pour si peu! pour un dissentiment. Si vo vous séparez d'eux plus résolûment, ils vous accuse bruyamment de vous jeter dans l'excès et de céder avec glément à l'entraînement de la passion. Si vous les avertis sez, ils disent que vous êtes perfides, et que vous les tra hissez. Si vous les blâmez, ils disent que vous êtes violen et que vous vous perdez. L'orthodoxie des partis n'adm pas de degrés; c'est vainement qu'on croit se racheter p les ménagements de la modération la plus grande. Quico que n'approuve pas pleinement est réprouvé impitoyabl ment, et serait brûlé vif si la tribune était un bûcher.

Certes, M. Mesnard, pair de France, a été bien modér on ne saurait porter plus loin l'art des réserves envers l personnes et des précautions à l'égard des choses. Eh bien il ne faut pas que M. Mesnard s'abuse, « *le Parti* » lui c veut tout autant qu'à nous, peut-être pas plus, ma assurement autant. Il est suspect, nous sommes banni

Voilà à quoi nous a servi pendant sept années la modération : — à être suspects. Un jour nous avons préféré être bannis, et nous n'avons pas à nous en plaindre. Il vaut souvent mieux être banni que suspect. Nous ne regrettons aucunement d'être sortis des rangs clair-semés des prétendus conservateurs-progressistes, pour entrer dans les rangs plus épais de l'opposition conservatrice, où nous saurons attendre patiemment tous ceux qu'y amèneront successivement la force des choses, la rigueur de la logique et la clarté de l'évidence.

Le succès de M. Mesnard, à la Chambre des pairs, a été grand, incontestable, complet. L'effet produit a été profond. Vainement on en chercherait une indication même vague, une trace même légère ce matin dans le *Journal des Débats*. Pas le plus petit mot d'éloge ! M. Mesnard, bien qu'il ne soit encore que suspect, est traité déjà presque en banni ! — « *Nous ne disputerons pas avec lui !...* » Ainsi s'exprime dédaigneusement le *Journal des Débats* qui ne nous traite pas toujours, nous, aussi dédaigneusement, car il lui est arrivé plus d'une fois de condescendre à discuter avec nous. Ayez donc des ménagements pour qu'à haute voix on vous accuse de défection et à voix basse de faiblesse !

Pendant longtemps, nous avons cru qu'il y avait une situation intermédiaire possible entre une opposition et une majorité également systématiques, qu'il y avait une place pour l'indépendance et la bonne foi, la modération et l'impartialité : c'était une de nos plus tenaces illusions ; mais il n'y a pas d'illusion, si tenace qu'elle soit, qui résiste aux coups redoublés de la colère qu'on excite, et qui vous arrache violemment le bandeau des yeux.

C'est une expérience que nous avons faite, et que sont appelés à faire M. Mesnard et tous ceux qui le suivront dans une voie où nous avions marché avant lui.

## 1848.

### LES RÉFORMES PROMISES.

12 janvier 1848.

Depuis quelque temps, la prétention du *Journal des Débats* est d'être partisan des progrès et des réformes ; mais il ne les accueille que pour les ajourner. Ainsi, le 27 mai 1847, le jour du vote, il combat la réforme postale au nom de la réforme du sel, « *réforme bien plus importante !* » et, dans la séance du 17 juin suivant, le jour du vote, il combat la réduction du sel au nom de la réforme postale, réforme « *bien moins préjudiciable au Trésor public,* » en tenant enfin, à trois semaines de distance, les deux langages les plus opposés.

Le 27 mai 1847, le *Journal des Débats* s'exprimait ainsi sur le rejet de la réforme postale, à la majorité de 187 voix contre 162 :

« Pourquoi, dira-t-on, la Chambre n'a-t-elle donc pas » voté l'amendement de M. Muteau, qui reportait en 1849 » l'exécution de la mesure, et auquel la commission s'est » ralliée? *Parce que la Chambre se réunit tous les ans, et » cette raison suffit ;* parce qu'elle prononcera l'an prochain » sur ce qu'il convient de faire en 1849, plus sûrement et » avec une plus parfaite connaissance qu'aujourd'hui ; parce » que, si telle est sa volonté que la réforme ait lieu, elle n'a » nul besoin de la proclamer aujourd'hui, et que nulle puis- » sance ne peut l'empêcher de la décider dans sa prochaine

» session. C'est pour cela qu'elle n'a pas adopté l'amende-
» ment de M. Muteau. »

Or, que propose le gouvernement dans l'informe projet qu'il a présenté et qu'appuie le *Journal des Débats?* — Il propose, en 1848, de faire dater la réforme du *1er janvier 1850!*

Si la réforme n'est possible qu'en 1850, pourquoi donc n'avoir pas attendu l'année 1849? Pourquoi donc avoir fait ce que M. Muteau avait eu, d'après vous, le tort de proposer, et ce que la Chambre avait eu raison de ne pas accueillir?

C'est ainsi que le *Journal des Débats* aime et comprend les réformes utiles et opportunes, en les ajournant indéfiniment sous tous les prétextes les plus futiles, les moins sincères.

Il parle de la réforme de l'enseignement! Quel pas a-t-elle fait depuis dix-sept ans qu'elle a été promise? — Des pas en arrière.

Il parle de la réforme des prisons! Qui donc en a pris l'initiative? N'est-ce pas MM. de Gasparin et de Montalivet, sous les ministères du 6 septembre 1836 et du 15 avril 1837? Onze ans, pour ne pas aboutir!

Il parle de la réforme du code hypothécaire! Le projet annoncé est-il sérieux? Est-il autre chose qu'un leurre, qu'une improvisation de charlatans aux abois, de charlatans en danger? Le *Journal des Débats* sait mieux que personne que cette prétendue réforme n'a rien de solide, et qu'elle est appelée à subir le sort des *projets abandonnés*. Le nombre aujourd'hui en est déjà considérable, et s'accroît dans une progression presque aussi rapide que celui des enfants abandonnés.

Si le *Journal des Débats* fait bien, il s'abstiendra de vanter les « *réformes utiles, bienfaisantes,* » car il n'y a de réformes utiles, bienfaisantes, que celles qui ne sont pas perpétuellement ajournées.

De deux choses l'une : ou le *Journal des Débats*, quand il

déclare avec solennité qu'il est « *partisan des réformes*, » est sincère ou il ne l'est pas.

S'il n'est pas sincère, ses lecteurs ont le droit de se plaindre qu'il se joue ainsi de leur crédulité ;

S'il est sincère, il trahit que toutes ses complaisances et toute son abnégation ne lui donnent aucun crédit.

---

## 1848.

### LES AFFAIRES MAL FAITES.

13 janvier 1848.

En relisant dans le *Moniteur* le discours de M. le président du conseil, nous y avons remarqué cette sentence :

« *Quelles que soient les formes, quels que soient les principes de gouvernement*, les hommes ne supportent plus de » voir leurs affaires très mal faites ; ils ont raison. »

Ces paroles sont la condamnation de M. Guizot prononcée par lui-même.

De l'aveu de tous, de l'aveu même du *Journal des Débats* (voir son article du 28 juillet 1847), de l'aveu de M. le marquis d'Haussonville (voir son article : LA SITUATION ACTUELLE, dans la *Revue des Deux-Mondes*), de l'aveu des conservateurs les moins suspects, pairs et députés, n'est-il pas vrai que nos affaires sont « *mal faites, très mal faites ?* »

Jamais le pouvoir eut-il moins de prestige ?

Jamais vit-on le budget et les crédits extraordinaires et supplémentaires rompre et déborder à ce point toutes les digues ?

Jamais vit-on « *l'abus des influences* » poussé plus loin ?

Jamais vit-on, de quelque côté qu'on abaisse les regards, le gouvernement choisir avec une prédilection plus marquée, pour se fortifier, les plus faibles, pour s'éclairer, les plus incapables ?

Jamais les destinées d'un grand pays, d'un grand peuple, d'un grand empire furent-elles plus imprudemment livrées aux flots de ce vaste océan qu'on appelle l'Imprévu ?

Jamais les circonstances s'annoncèrent-elles plus graves, les probabilités plus redoutables?

Jamais les questions administratives, économiques, sociales, furent-elles à la fois plus importantes à étudier profondément et plus superficiellement traitées?

Jamais la France a-t-elle eu en même temps plus de ressources et moins de forces?

Qu'on n'accuse pas la France!

Jamais elle ne fut moins exigeante dans ses prétentions, plus modérés dans ses désirs.

Jamais elle ne fut plus sensée.

Que demande-t-elle?

Regrette-t-elle la gloire? — Non.

Rêve-t-elle de conquêtes? — Non.

Aspire-t-elle à une prépondérance exclusive? — Non.

Est-elle insatiable de liberté? — Non.

Elle demande :

Que l'ordre ne soit pas boiteux, qu'en même temps qu'il repose d'un côté sur la répression, de l'autre côté il repose sur la prévoyance;

Que l'ordre matériel ne règne pas exclusivement, mais conjointement avec l'ordre moral.

Elle demande :

Que ses besoins soient satisfaits;

Que ses finances soient ménagées;

Qu'il soit tiré de toutes ses ressources le meilleur parti;

Que les réformes préviennent les concessions;

Que les réactions ne soient pas provoquées par les abus;

Que les contribuables passent avant les fonctionnaires, et non les fonctionnaires avant les contribuables; ceux qui payent avant ceux qui sont payés;

Que le gouvernement se propose pour but : l'intérêt de tous, et non l'intérêt de quelques-uns; l'intérêt général et non un intérêt exclusif; le soulagement de ceux qui souffrent, avant le comblement de ceux qui jouissent;

Que la paix soit un système qui produise ses fruits, et non une trêve achetée au prix d'immenses sacrifices;

Que le régime de la guerre cesse enfin de survivre à trente-trois ans de paix ;

Qu'un temps précieux, dont on ne tardera peut-être pas à regretter la perte, ne soit plus exclusivement consumé en discours qui ne servent qu'à grossir la collection du *Moniteur*, en débats sans action sur le passé, et sans profit pour l'avenir ;

Que les ministres fassent ce que font les cultivateurs vigilants qui se hâtent de profiter des jours propices, en prévision des jours mauvais, pour labourer leur champ, l'ensemencer, dresser les meules et rentrer les récoltes, afin d'assurer leurs revenus, de conserver leur crédit et de grossir leurs épargnes.

Elle demande :

A jouir extérieurement du rang, et intérieurement du bien-être qui appartiennent à un pays qui paye quinze cent millions d'impôts ;

A n'être pas prise au dépourvu par les événements avec des finances embarrassées et des travaux non achevés ;

A ne pas conclure des emprunts usuraires qui l'assimilent aux fils de famille prodigues, et l'abaissent au niveau des débiteurs douteux ;

A ne pas demeurer agronomiquement, industriellement et commercialement, en arrière des nations moins favorisées sous le rapport du territoire, de la population et de la richesse.

Elle demande :

Que toutes les questions susceptibles d'être résolues soient mûrement étudiées et cessent d'être perpétuellement ajournées ;

Que toutes les aptitudes réelles soient appliquées à la recherche des solutions désirables ;

Que le but soit placé assez haut pour être aperçu de tous les yeux, donner une direction aux esprits, empêcher qu'ils n'errent en tous sens, ennoblir les ambitions individuelles et faire paraître les partis si petits qu'ils se dissolvent, comme

dans un grand danger s'effacent toutes les petites dissensions.

Elle demande, enfin :

Que ses affaires soient bien faites, car mieux vaut pour la grandeur et la sécurité d'un pays « *des affaires bien faites* » qu'un demi-milliard dépensé chaque année à poser des sentinelles et des vigies.

Ce que la France demande avec raison, ce qu'elle a le droit de demander, c'est ce que M. Guizot lui avait promis à chaque page de ses livres imprimés sous la Restauration, à chaque mot de ses discours prononcés sous la coalition. M. Guizot le lui a-t-il donné depuis huit ans qu'il gouverne ?

Huit ans, c'est presque la durée d'un règne !

Huit ans de paix, c'est plus que seize ans de guerre !

Or, le Consulat et l'Empire ont à peine duré seize ans, et cela leur a suffi pour ajouter par centaines d'immortelles pages à notre histoire ; la page que M. Guizot y ajoutera, à moins que ce ne soit celle de ses fautes, est encore tout entière à écrire.

---

[redacted]

# 1848.

## LA PROPOSITION DE M. DUPIN.

### I.

18 janvier 1848.

« J'ai l'honneur de faire à la Chambre la proposition suivante :

» Article destiné à prendre place après l'article 178 du Code pénal sur la corruption des fonctionnaires publics :

« Tout fonctionnaire public qui sera convaincu d'avoir trafiqué de sa place, en provoquant ou agréant des dons ou promesses ayant pour objet d'amener sa démission, sera condamné : 1° à la dégradation civique ; 2° à une amende double du prix reçu, ou égale au prix stipulé et non encore payé ; 3° à un emprisonnement de trois mois au moins et de cinq ans au plus.

» Les mêmes peines seront applicables à toute personne qui, avec connaissance de cause, aura concouru à une telle négociation, soit qu'elle ait agi pour son propre compte ou comme intermédiaire pour le compte d'autrui.

» Paris, ce 17 janvier 1848.

» DUPIN. »

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la date qui précède : *Lundi, dix-sept janvier*. Cette date prouve évidemment que le ministère ne s'est décidé à présenter un projet de loi contre le trafic de certains emplois qu'après le dépôt de la proposition de M. Dupin; ce projet a été une de

ces inspirations de ministres qui se jettent à l'eau de peur d'être mouillés. S'il existe encore des conservateurs qui appellent cela du gouvernement, nous appelons cela, nous, de la débâcle. En Angleterre et en Russie, où les soldats sont soumis à l'humiliation du fouet, du moins ne se le donnent-ils pas eux-mêmes. Qu'un gouvernement présente des lois répressives contre les malfaiteurs, c'est là son droit, c'est là son devoir ; mais qu'il ait comblé tellement la mesure des abus qu'il soit obligé de s'infliger, de ses propres mains, un châtiment mérité, c'est la dégradation du pouvoir.

## II.

20 janvier 1848.

Un garde-des sceaux venant s'ériger en plagiaire de son procureur-général près la première cour du royaume, apportant un projet bâclé en toute hâte le lendemain du jour où celui-ci avait déjà déposé sa proposition, venant faire en quelque sorte, et pour cause, de la pénalité au rabais, voilà le triste spectacle que le pouvoir nous a mis sous les yeux !

Nous savions bien que la contrition était une vertu chrétienne, mais nous ignorions qu'elle fût une vertu ministérielle.

L'opposition peut attaquer le gouvernement avec violence, avec injustice, elle ne lui fera jamais autant de mal qu'il s'en fait à lui-même. Expier ainsi ses fautes, c'est les aggraver.

Tout l'exposé des motifs du projet de loi repose sur une supposition imaginaire, sur une supposition fausse, démentie par tous les faits.

M. Hébert suppose qu'il y a incertitude dans la jurisprudence sur la question de savoir si un fonctionnaire public, si un magistrat peut mettre à prix sa démission et vendre sa place avec l'assentiment du gouvernement. Jamais aucune incertitude n'a existé à cet égard, et ce qui le prouve, c'est que, toutes les fois que de pareilles transactions ont été dénoncées à la tribune, les ministres ont toujours commencé

par les nier formellement et fini par les blâmer sévèrement. Ils ne l'eussent certainement pas fait si, comme il plaît à M. Hébert de le prétendre, la *légalité* de ces transactions leur eût paru *douteuse*. Légalité douteuse ! C'est le garde-des-sceaux, c'est le ministre de la justice qui s'exprime en ces termes dans l'exposé dont il a fait approuver au roi les motifs ! Dans cet exposé, M. Hébert dit « *qu'il faut que les fonctions publiques soient entourées d'une considération à laquelle rien ne puisse porter atteinte;* » il parle de la « *vigilance de l'administration !* » Mais est-ce donc qu'il s'agissait de la vigilance de l'administration ? Est-ce que M. Petit avait essayé de la tromper ? Nullement. Ce n'est pas lui qui est allé trouver le ministre ; c'est le ministre qui est allé le chercher (1). Eh ! quel ministre ? Le ministre des finances, sans doute, le ministre spécial ? — Non ; le ministre des affaires étrangères. C'est le ministre des affaires étrangères qui a dit à M. Petit : Venez avec moi, allons acheter une démission dont j'ai besoin ; cette démission que vous payerez, ce n'est pas vous qui en profiterez, mais vous serez compris dans un mouvement de recettes générales et de recettes particulières. Vous ne serez pas référendaire à la cour des comptes, mais vous serez receveur des finances à Corbeil. — C'est le gouvernement qui s'est fait courtier. Il s'est fait payer le prix de son courtage. Il n'a pas été passif ; il a été actif, on ne peut plus actif.

A en croire l'exposé des motifs présenté aujourd'hui par M. Hébert, tout ce qui s'est passé entre M. Guizot et M. Petit était légal, était licite. Ce qu'a fait M. Guizot, il a eu le droit de le faire, il a pu le faire sans porter atteinte à son caractère, sans porter atteinte à la dignité du gouvernement, sans porter atteinte à la sincérité de la loi.

Il faut rendre justice à M. Hébert ; son projet de loi est habilement conçu ; il est si habilement conçu que le fait qui en a motivé la présentation, se renouvelât-il, il n'atteindrait pas le ministre prévaricateur.

Le projet de loi ne punit que le vendeur et l'acheteur de

(1) Voir plus loin : pages 504 et suivantes.

démissions ; il ne punit pas les intermédiaires ; il ne punit pas les courtiers.

M. Guizot pourra donc continuer son commerce sans avoir à craindre d'être inquiété.

Non-seulement le projet de loi de M. le garde-des-sceaux Hébert efface les peines de la dégradation civique et de l'emprisonnement de trois mois à cinq ans au plus, qu'avait écrites M. le procureur-général Dupin dans sa proposition, mais il s'abstient bien soigneusement de reproduire cette disposition essentielle :

« Les mêmes peines seront applicables à toute personne » qui, avec connaissance de cause, aura concouru à une » telle négociation, soit qu'elle ait agi pour son propre » compte, ou comme intermédiaire pour le compte d'au- » trui. »

Comme on avait calomnié M. Hébert ! on l'avait toujours représenté comme un garde-des-sceaux farouche ! Quel agneau ! Peut-on être moins sévère ? Peut-on être plus doux ? C'est lui qui retient et modère son procureur-général ! Vous verrez qu'un de ces jours M. Hébert apportera spontanément un projet de loi pour régler définitivement cette fameuse définition de l'attentat promise depuis 1839 !

M. Dupin n'a pas voulu décourager M. Hébert se révélant sous un aspect si nouveau : celui de la plus touchante mansuétude. M. Dupin a retiré sa proposition, mais en annonçant qu'il se réservait d'amender et de compléter le projet du gouvernement.

---

## 1848.

### DIVERSION FUNESTE.

19 janvier 1848.

Le mal le plus grave que fait la corruption, au pòint où elle en est venue, ce n'est pas de tirer injustement des derniers rangs de la foule, pour les placer aux premiers rangs de la société, les moins capables et les moins dignes, au préjudice des plus dignes et des plus capables ; ce n'est pas d'attirer la lie du fond du vase à la surface ; ce n'est pas même d'affaiblir le gouvernement et de le déconsidérer : le mal le plus grave que fait la corruption, c'est d'égarer l'esprit public en détournant son attention des hautes questions et des grands intérêts pour l'arrêter sur des misères et des turpitudes.

Ce mal est irréparable, et cette diversion funeste, parce que, pendant que nous sommes ainsi à découvrir nos plaies, à agiter des scandales, le temps s'écoule, se perd, les événements marchent et nous dépassent.

La Suisse ne s'est pas autant avancée pour s'arrêter court. L'unanimité dans la Diète lui donnera tôt ou tard l'Unité dans la centralisation, légalement, pacifiquement substituée au régime fédéral. Ce jour-là achèvera le triomphe du radicalisme.

Frontière de la France, la Suisse touche à l'Italie par un côté et par l'autre au berceau où naquit le Zollverein, ce germe de l'Unité germanique !

Chaque jour, l'idée de l'Unité, dont la France la première a donné l'exemple, fait des progrès en Europe.

L'Italie tout entière est en fermentation.

Si l'Allemagne paraît plus calme, c'est qu'elle puise la patience qui la retient dans la certitude du succès qu'elle prépare.

L'Unité est une loi future de l'équilibre européen, sur laquelle il importe que la France n'attende pas au dernier moment pour prendre son parti, soit qu'elle veuille arrêter ce mouvement, le ralentir ou l'accélérer.

Si le radicalisme s'affermit et se modère en Suisse, y constitue l'Unité, l'organise et la féconde, que fera la France ?

Si l'exemple de la Suisse gagne l'Italie, que fera la France ?

Si l'Allemagne, déjà sillonnée en tous sens de chemins de fer, entreprend de compléter l'œuvre du Zollverein, que fera la France ?

Ce sont des éventualités qu'elle doit prévoir, sinon prévenir.

Un choc violent peut avoir lieu entre l'Angleterre et la Russie, amené, soit par la rivalité de leurs intérêts en Asie, soit à la suite de graves perturbations en Turquie ou en Egypte.

La reine Isabelle, dont la santé a toujours excité des inquiétudes, peut mourir sans laisser d'autres héritiers au trône que sa sœur la duchesse de Montpensier, frappée de l'interdit britannique.

Ce dénouement des mariages espagnols demeure constamment suspendu au-dessus de la tête de la France !

Que fait la France pour s'y préparer ? — Rien.

L'Angleterre, qui le redoute, elle, fait déjà tout.

Elle le fait habilement, car elle le fait indirectement.

Elle n'attend pas que l'événement soit accompli.

Déjà, elle sème l'inquiétude dans l'esprit de John Bull ; elle irrite son orgueil et de loin lui montre sa nationalité menacée, ses côtes n'offrant aucune résistance, son terri-

toire envahi. Quels que soient le poids de sa dette et l'embarras de ses finances, elle le dispose ainsi à tout sacrifice nouveau qui pourra être demandé à son patriotisme.

Les murs de Londres sont couverts de placards où on lit :

Sur les uns :

FRENCH INVASION.

Sur d'autres :

FRENCH DISEMBARKING.

Sur d'autres encore :

NATIONAL DEFENCES.

Le signal est parti de l'Ajax britannique, du vétéran de Waterloo, de lord Wellington lui-même (1). Il a été donné

(1) LETTRE DE LORD WELLINGTON.

« Strathfieldsaye, le 9 janvier 1847.

» Nous sommes réellement attaquables, et au moins exposés à être insultés, à être mis à contribution sur tous les points de nos côtes, c'est-à-dire la côte y compris le canal de ces îles qui, depuis l'époque de la conquête normande, n'ont jamais été envahies. Vainement je me suis efforcé d'appeler l'attention des diverses administrations sur cet état de choses, aussi bien connu de nos voisins que de nous-mêmes. Nous n'avons de défense ni d'espoir de défense que dans notre flotte. Dans notre position actuelle, avec nos arsenaux maritimes, n'ayant pas la moitié des garnisons qu'ils devraient avoir, 5,000 hommes de toutes armes ne pourraient pas être levés, s'il en était besoin, sans laisser en service non interrompu tous les employés, même les gardiens des palais et de la personne de la souveraine.

» Je calcule qu'au moment où une guerre serait déclarée, il nous faudrait les garnisons suivantes : Iles du canal (en sus de la milice de chaque île, bien organisée, équipée et disciplinée), 10,000 hommes ; Plymouth, 10,000 ; Milfordhaven, 5,000 ; Cork, 10,000 ; Portsmouth, 10,000 ; Douvres, 10,000 ; Sheerness, Chatam, la Tamise, 10,000. Supposons la moitié de toutes les forces régulières du pays stationnées en Irlande, cela donnerait à peine la moitié de la garnison pour Cork ; il faudrait tirer le reste de la moitié de toutes les forces intérieures stationnées en Angleterre.

» Toutes les forces intérieures en Angleterre et en Irlande ne donneraient pas le chiffre d'hommes suffisant pour la simple défense et l'occupation en cas de guerre des travaux construits pour la défense des bassins et des arsenaux maritimes, sans laisser un seul homme disponible. Je n'ai pas cessé de demander la levée, l'incorporation, l'organisation et l'instruction de la milice dans les trois royaumes, sur le pied de la dernière guerre ; cela donnerait une masse compacte de forces organisées de 150,000 hommes. Avec son aide, nous pourrions établir la force de notre armée. Ceci, avec une augmentation des forces de l'armée régulière, qui ne coûterait pas 40,000 livres sterling, constituerait pour le pays une grande force, et, tout vieux que je suis, je me chargerais avec cela de sa défense.

» Mais, dans notre position actuelle, et s'il est vrai que la flotte ne suffirait pas pour notre défense, *nous n'avons pas de sécurité pour* CEUX

au moyen d'une lettre dont la date remonte au mois de janvier 1847, qui a été répandue dans tous les clubs, publiée dans le *Morning Chronicle*, et reproduite par tous les journaux anglais.

Evidemment, le but de la lettre de lord Wellington, qui représente l'Angleterre comme « *n'ayant pas de sécurité pour* » UNE SEMAINE *après une déclaration de guerre*, déclare qu'il » *n'est pas une place de la côte où l'on ne puisse débarquer* » *de l'infanterie avec quelque vent et quelque temps que ce* » *soit*, » évidemment, le but de cette lettre est double.

---

SEMAINE *après une déclaration de guerre*. J'ai bien des fois reconnu toutes les côtes, à partir de Northforeland par Douvres, Folkstone, Beachy-Head, Brighton, Arundel, jusqu'à Selsey-Hill, près de Portsmouth, et je déclare qu'à moins d'être immédiatement sous le feu du château de Douvres, *il n'est pas une place sur la côte où l'on ne puisse débarquer de l'infanterie avec quelque marée, quelque vent et quelque temps que ce soit*. Ainsi débarqué, ce corps d'infanterie trouverait, à la distance de cinq milles, une route jusqu'à l'intérieur du pays. De Northforeland à Selsey-Hill, il y a sept petits ports ou embouchures de rivières sans défense ; un ennemi, après avoir débarqué son infanterie sur la côte, pourrait s'en emparer, y débarquer sa cavalerie et de l'artillerie de gros calibre, et y établir ses communications avec la France.

» Le point de la côte le plus voisin de la métropole est, sans aucun doute, la côte de Sussex, du côté de l'est et de l'ouest de Beachy-Head et jusqu'à Selsey-Head. Il n'y a pas moins de douze grandes routes, conduisant de Brighton à Londres ; et l'armée française serait bien changée depuis le temps où je la connaissais mieux, si elle ne comptait pas quarante chefs d'état-major général capables de régler la marche de 40,000 hommes vers la côte : leur embarquement avec chevaux et artillerie de divers ports de France, leur débarquement sur les points indiqués de la côte d'Angleterre, le débarquement de l'artillerie et de la cavalerie dans les ports désignés, et la concentration des diverses colonnes pour les faire marcher d'étapes en étapes sur Londres.

» *Je ne sache pas de moyen de résistance ni de protection contre ce danger, autrement que par une armée en état de tenir la campagne contre ce formidable ennemi*. J'aimerais mieux assurément, en pareil cas, pouvoir disposer de troupes régulières pour protéger le pays : mais, à leur défaut, je me ferais fort, avec les moyens que j'ai indiqués, de veiller à sa défense.

» Il conviendrait de ramener l'état de nos magasins d'artillerie, d'armes et de munitions, à ce qu'ils étaient en 1804. Vous êtes le directeur de la principale partie défensive du pays. Si vous et le grand-maître de l'artillerie le voulez, je conférerai confidentiellement avec vous à ce sujet. Je vous dirai tout ce que je sais, tout ce que j'ai vu par mes yeux, tout ce que je pense.

» J'espère que le Tout-Puissant ne me permettra pas d'assister à la tragédie que je ne puis persuader à mes contemporains de tâcher d'éviter.

» Croyez-moi toujours votre tout dévoué.

» WELLINGTON. »

Agir sur l'esprit anglais par la crainte et l'orgueil, l'éveiller!

Agir sur l'esprit français par la confiance et l'amour-propre, l'endormir!

Faire accroire à l'Angleterre qu'elle est plus faible qu'elle ne l'est en réalité, afin de la décider à s'imposer sans résistance et sans murmure un surcroît de charges qui soit un surcroît de forces;

Faire accroire à la France qu'elle est tellement redoutable et redoutée, qu'elle peut tranquillement se croiser les bras, afin de l'encourager à persister dans la dilapidation de ses finances, dans le gaspillage de ses ressources, et surtout dans les errements de la politique à contre-sens qui l'isole.

Si tel n'était pas l'objet manifeste de cette lettre, ce serait celle d'un vieil invalide en démence ou d'un traître, révélant la faiblesse, la détresse de son pays, et traçant le chemin qu'il faut suivre pour le frapper sûrement au cœur.

Cette dernière version, la moins vraisemblable, est-elle celle qu'il faut croire?

Nous nous bornons à poser la question.

Sans doute, l'Angleterre, au point de vue de la défense de son territoire, a perdu, depuis l'invention et le perfectionnement de la navigation à vapeur, une grande partie des avantages qu'elle tirait de sa position insulaire; mais, si elle est plus vulnérable par ses côtes, dans quelle immense proportion aussi n'a-t-elle pas accru sa puissance maritime?

La France, prudente et digne, ne doit s'exagérer ni la force ni la faiblesse de l'Angleterre.

Elle ne doit pas s'en exagérer la faiblesse, afin de ne point tomber dans l'entraînement de la présomption.

Elle ne doit pas s'en exagérer la force, afin de ne point tomber dans l'excès de l'humilité.

L'humilité et la présomption sont deux chemins opposés qui mènent à un péril égal.

Avec une politique droite, habile, ferme, persévérante,

exempte de témérité et de morgue, mais exempte aussi de timidité et d'abaissement ; avec une administration simple, vigilante, économe, judicieuse, la France peut encore reprendre en Europe le rang qu'elle n'y aurait jamais dû perdre.

L'Angleterre tient dans sa main les balances du Commerce.

La France devrait tenir dans la sienne les balances de la Justice.

Ce dernier rôle ne serait pas le moins beau.

Mais un tel rôle ne s'improvise pas ; il s'apprend : il exige de patientes études et de laborieux travaux.

En politique, imprévoyance et décadence sont synonymes.

Par notre imprévoyance s'explique notre décadence.

Qui pourrait la nier, après la conclusion du traité du 15 juillet 1840, après la note du 8 octobre, après le rappel de notre escadre, après le bombardement de la ville de Beyrouth, contre laquelle il n'a pas été tiré un seul coup de canon qui ne fût un sarcasme à l'adresse de la France ; après la convention du 20 décembre 1840 étendant encore un droit que nous n'eussions jamais dû accorder, ni en 1831, ni en 1833 ; après le vote de l'indemnité Pritchard, après l'incorporation de Cracovie, cet acte imprudent qui a montré que les traités n'enchaînaient que les faibles, et que le droit n'était rien s'il ne s'appuyait sur la force ?

La Force ! — Tout est dans ce mot judicieusement compris, sainement expliqué.

Ce mot ne signifie pas plus : Violence, que Liberté ne signifie : Licence.

La Force, prise ici dans la bonne acception du mot, c'est la possession des moyens suffisants pour mettre son droit et son honneur à l'abri de toute atteinte, et, au besoin, pour protéger la faiblesse.

Un grand pays comme la France, qui s'endort sur la foi des traités, s'expose à se réveiller un empire déchu.

La conviction qu'ils ne pouvaient jamais décliner est la

cause principale qui a conduit au déclin les plus grands empires, en ce qu'elle leur a ôté toute énergie, toute prévoyance, alors que la prévoyance et l'énergie auraient encore pu maintenir leur grandeur et arrêter leur décadence.

Le signe précurseur de la décadence d'un peuple, c'est l'optimisme de son gouvernement.

Un peuple qui cesse d'être fort ne tarde pas à cesser d'être grand.

Toute force est relative.

Un grand peuple ne doit donc pas se borner à ménager sa force pour la conserver ; il doit constamment s'appliquer à rechercher tous les moyens de l'accroître, afin de se maintenir toujours au moins à la hauteur de son rang.

Être fort ! — Si on ne l'est pas, le devenir ; si on l'est déjà, le devenir plus encore ; tel doit être le but de toute politique, aussi bien que de celle qui se fonde sur le respect du droit et le sentiment de la justice, que de celle qui a pour mobiles l'ambition et l'esprit de conquête.

Le but n'est pas contesté... mais le moyen ?

Le moyen n'est pas plus difficile à indiquer que le but.

Il consiste d'abord à se garder soigneusement de tomber dans l'erreur de croire que la force d'une nation réside dans le chiffre considérable et la dépense exorbitante de ses armées de terre et de mer.

Une armée et une marine ne valent pas toujours en raison de ce qu'elles coûtent. Ce qui en règle la valeur, ce n'est pas le poids qu'elles pèsent au budget, c'est le degré de perfection de leur organisation.

Pour un peuple, être fort :

C'est, avant tout, être gouverné par des hommes d'État qui possèdent la force morale, c'est-à-dire : la persévérance dans la volonté, la modération dans le succès, la fermeté dans le revers, la fécondité dans les expédients, la suite dans les idées, le prestige dans les actes, l'autorité dans le commandement :

C'est avoir :

Des finances en bon état;

Un crédit fondé sur la prévoyance, c'est-à-dire un cré qui s'affermisse et se développe par l'emprunt quand circonstances sont propices et l'argent abondant, afin n'avoir point à y recourir quand les circonstances sont dé vorables et l'argent rare, un crédit qui dicte la loi au li de la subir, qui n'attende pas pour semer le champ qu'il reste plus de blé dans la grange;

Un système d'impôts qui soit au pays ce que l'engrais au sol, qui, loin de l'épuiser, le fertilise, qui restitue a contribuables, sous une autre forme, plus qu'il ne leu emprunté, qui réalise les avantages de l'association, mo les inconvénients de la communauté;

Une administration probe, laborieuse, vigilante, qui s'a plique sans relâche à réprimer les abus, à diminuer frottements, à simplifier les complications, à perfectionn les rouages, à redresser les erreurs, à supprimer les d penses inutiles afin de pouvoir augmenter d'autant les d penses fécondes, à mériter enfin dans toutes les branc du service public le nom d'aristocratie nationale;

Une diplomatie instruite, ferme, digne, qui sache à fo le droit des gens tel qu'il est consacré, et qui soit en é de jeter les fondements du droit des gens nouveau tel q l'avenir le laisse entrevoir;

Un esprit public qui fasse que chacun porte individuel ment en soi, si petit que le sort l'ait fait naître, le sentim de la grandeur commune;

Une population qui, en temps de paix, ne dégénère p physiquement, tandis qu'elle croît numériquement, qui se démoralise pas, qui, au contraire, se moralise en s'i struisant;

Des alliances dont la sincérité et la durée aient pour ga la solidarité d'intérêts permanents;

Le secret de sa faiblesse et l'art de la déguiser.

Or,

Quelle valeur, talent de parole à part, ont les hommes q nous gouvernent?

En quel état sont nos finances?

Quels progrès a fait notre crédit?

Quels perfectionnements, depuis trente ans de paix, ont reçus nos impôts, établis à des époques où la France était en guerre avec l'Europe, où la science financière et l'économie politique n'avaient pas encore acquis un degré suffisant de clarté et de certitude?

Quelles réformes ont été introduites dans l'administration et quel esprit l'anime?

Quels hommes supérieurs élèvent notre diplomatie à la hauteur qu'elle devrait occuper dans un temps où le canon est muet, où les questions internationales, ne se tranchant plus par le fil du sabre, doivent se résoudre par l'habileté des négociations?

Quelle opinion, Français, avons-nous et donnons-nous de nous-mêmes?

Que devient notre population dont la taille s'abaisse chaque année, et qui, chaque année, compte un plus grand nombre d'individus invalides, infirmes, difformes?

Quelles alliances nous offrent une garantie sérieuse, sincère, réciproque?

Quelles prétentions n'avons-nous pas, et en existe-t-il une seule, si juste qu'elle soit, que nous ayons les moyens de soutenir sans témérité et sans être retenus par la crainte des complications?

Cependant les événements marchent, les nuages s'amassent.

Que faisons-nous, le grand pays que nous fûmes?

Nous faisons :

Des notes sans conclusion, dont nulle part on ne tient nul compte;

Des articles sans fin, pour et contre les banquets réformistes;

Des discours sans résultat sur la grande affaire Petit.

---

# 1848.

## LE VOTE DU 21 JANVIER 1848.

21 janvier 1848.

Commençons par constater le mémorable résultat de cette mémorable séance, et par rendre hommage au courage *heureux* de la majorité ministérielle, non moins héroïque et non moins fidèle que la vieille garde impériale. De la majorité ministérielle on peut dire :

La majorité vote, mais ne se rend pas.

En effet, la majorité s'est retrouvée, aujourd'hui 21 janvier 1848, juste ce qu'elle avait été le 25 juin 1847 :

225 — le 25 juin 1847 :

225 — le 21 janvier 1848.

Pas un de plus à l'appel, pas un de moins.

On a remarqué que MM. Guizot et Peyre n'avaient éprouvé aucun scrupule à voter dans leur propre cause le rejet de l'ordre du jour proposé par l'honorable M. Darblay et ainsi conçu :

« La Chambre, affligée et mécontente, clôt le débat sur » l'incident, et passe à l'ordre du jour. »

La séance a commencé, à l'occasion de la lecture du procès-verbal, par une protestation de M. Richond des Brus contre ces derniers mots par lesquels s'était terminé le discours de M. Garnier-Pagès :

« Cette élection a commencé par la corruption, elle a fini » par le mensonge. »

Vainement M. Richond des Brus a demandé et pris cinq ou six fois la parole pour exiger et obtenir que M. Garnier-Pagès retirât son expression; M. Garnier-Pagès ne l'a pas retirée. Vainement M. Richond des Brus a dit que ne pas la retirer c'était l'aggraver; le commentaire de M. Richond des Brus est resté attaché à l'expression de M. Garnier-Pagès. Vainement les centres ont demandé que M. Garnier-Pagès fût rappelé à l'ordre; le rappel à l'ordre n'a pas été prononcé. « La Chambre n'est pas présidée! » s'est écrié M. le marquis d'Haussonville. Si le reproche est vrai, à qui la faute? Qui a élu M. Sauzet? N'est-ce pas la majorité? N'est-ce pas M. le marquis d'Haussonville et ses amis? Il a fallu que M. Odilon Barrot montât à la tribune et vînt au secours de M. Sauzet pour le défendre contre les injures et les apostrophes de la majorité. Il l'a fait noblement. Étrange spectacle cependant que celui d'un homme présidé par une assemblée, au lieu d'une assemblée présidée par un homme! Ce tumultueux incident vidé, M. Odilon Barrot, qui était descendu de la tribune, y est remonté pour adresser à M. le président du conseil les interpellations annoncées et acceptées.

A ces interpellations faites avec la plus grande mesure, mais avec la plus grande précision, M. Guizot s'est efforcé de répondre en se drapant superbement dans le manteau du dédain; mais le malheureux manteau, usé et troué, avait déjà tant servi qu'il s'est trouvé ne plus rien couvrir.

On demandait à M. Guizot une justification de ses actes, il a fait une prédication à la majorité pour l'exhorter à la moralité! Ou cette prédication n'avait aucun sens, ou elle signifiait que c'était aux exigences de la majorité et non à la faiblesse des ministres que l'opposition devait s'en prendre.

Il est donc des circonstances où la vérité a l'avantage sur le talent! Il le faut croire, car M. Guizot, qui possède un talent de parole si éminent, en a manqué complétement. Les mots ne venaient pas à ses lèvres bridées et desséchées. On eût dit une source tarie. Les mots venaient si difficilement ou si mal qu'il n'a pu trouver, pour repousser

les accusations dirigées contre lui, d'autre expression que celle-ci : « *Ce sont de petits faits.* »

Cette qualification a fourni à M. Odilon Barrot une réplique animée, véritablement éloquente, à laquelle M. Guizot n'a pas répondu. Que pouvait-il répondre ?

C'est M. de Peyramont qui s'est dévoué.

Il s'est élancé à la tribune, les traits plus contractés qu'un martyr dont la douleur a vaincu la foi.

Ses premières paroles, cependant, semblaient n'être que l'écho affaibli de celles de M. Barrot. Ce que M. Barrot venait de flétrir, il venait le blâmer! — Comment! le blâmer? Oui, mais en ajoutant : — Les ministres du 29 octobre 1840 n'ont fait que suivre les errements consacrés par leurs prédécesseurs. — Citez les noms, citez les faits! criait-on énergiquement à M. de Peyramont. Cris perdus! La majorité, M. de Morny en tête, qui avait tant crié le 25 juin 1847 à M. de Girardin : « Citez les noms, citez les faits ! » la majorité ministérielle cette fois ne criait pas : « Citez les noms, citez les faits ! » elle était morne et restait silencieuse ; elle prouvait ainsi qu'elle avait deux poids et deux mesures ; mais qui donc en doutait ?

Démenti de M. Dupin.

Démenti de M. Dufaure.

Démenti de M. Thiers deux fois articulé dans les termes les plus énergiques (1), voilà tout ce que M. de Peyramont a recueilli de son discours. Tel était son trouble, qu'il est descendu de la tribune n'osant pas ou oubliant de lire

---

(1) « M. THIERS : Ce que je nie, c'est que, pour mon compte, et pour celui de mes collègues, nous y ayons participé, soit en les connaissant, soit en nous en mêlant ; et quand je le dis, c'est que sur l'honneur je puis le dire, et si qui que ce soit se permettait de dire personnellement que j'ai été mêlé à une seule de ces négociations, *je lui donnerais le démenti d'un honnête homme indigné à un* INDIGNE CALOMNIATEUR. (Très bien!) »

« ..... Adressez-vous à M. le président de la cour des comptes, et vous trouverez dans ses mains la preuve que le ministre des finances, qui a été mon collègue, a ignoré les faits dont on vous a parlé.

» Quant à moi, *je réitère la déclaration que j'ai faite*, et je donnerai un *démenti énergique* à quiconque prétendrait que j'ai pu y avoir quelque part. (Approbation à gauche. — Silence de M. de Peyramont.) »

l'ordre du jour motivé qu'il avait préparé, et dont la rédaction était connue avant que la discussion fût ouverte.

On trouvera au *Moniteur*, qu'on fera bien de lire, le discours si net de M. Dufaure, les explications de M. Lacave-Laplagne, le résumé de M. Lherbette, où se trouve un rapprochement sévère entre le Tartufe de religion et le Tartufe de probité ; le temps et l'espace nous manquent pour nous y arrêter ; nous avons hâte de revenir à M. Guizot, remontant à la tribune pour y faire ce qu'il avait dit précisément dans son premier discours qu'il ne ferait pas.

De moi, avait-il dit, n'attendez pas une lâcheté !

De moi, avait-il ajouté, n'attendez pas que je me réfugie derrière un subterfuge !

*Une lâcheté !...* Il n'a pas reculé devant elle, car il a désavoué à la tribune ce qu'il avait autorisé dans son cabinet; il a déclaré qu'il l'avait ignoré, érigeant ainsi en calomniateur M. Bertin de Veaux, pair de France et aide-de-camp de S. A. R. le comte de Paris, M. Bertin de Veaux, qui, à chaque ligne de ses lettres, nomme M. Guizot et le met en scène (1).

*Un subterfuge !...* Il l'a saisi comme l'homme qui se noie s'accroche à la branche qui cède ; il a dit que les faits signalés ne s'étaient pas passés dans son cabinet... Misérable équivoque ! Peut-être, en effet, s'étaient-ils passés dans le cabinet voisin. Interdit, confondu par l'interrupteur qui, en deux mots, venait de faire ainsi tomber l'équivoque, M. Guizot a abandonné son subterfuge et est descendu de la tribune en déclarant à la majorité ministérielle que si elle

---

(1) A M. FÉLIX PETIT.

« Mon cher Félix, j'ai repris la démission de M. Héroux chez M. Guizot...

« BERTIN DE VEAUX. »

« J'ai vu la liste des invités pour Versailles. M. Guizot n'en fait point partie. Je lui ai envoyé ma lettre. Quant à vous, vous pouvez vous dispenser de votre course demain matin. Je ne pourrai vous répondre qu'en voyant M. Guizot, *et en recevant de lui une réponse verbale qu'il ne saurait me faire par écrit.*

« BERTIN DE VEAUX. »

lui infligeait un blâme qui fût un congé formel, alors il s'en irait !

C'est alors que M. de Peyramont s'est levé pour proposer un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans la volonté exprimée du » gouvernement et dans l'*efficacité des mesures qui doivent* » *réprimer un* ANCIEN *et* REGRETTABLE abus, passe à l'ordre » du jour. »

Un autre ordre du jour motivé avait été aussi proposé par M. Lherbette ; mais M. Lherbette ayant déclaré qu'il se réunissait à celui de M. Darblay, repoussé par le gouvernement, et l'ordre du jour de M. Darblay ayant la priorité, c'est donc celui-ci que la majorité a voté aujourd'hui.

La majorité l'ayant rejeté, a voté par assis et levé celui de M. de Peyramont.

Loin de réprimer les abus qu'il paraît vouloir poursuivre, le projet de loi de M. Hébert est appelé à les protéger en en rendant désormais la révélation impossible.

Lisez l'article 2 du projet de loi :

« Art. 2. Le titulaire d'un emploi public qui aura mis à prix sa démission sera déchu de cet emploi et privé de tout droit à la pension de retraite, alors même qu'elle aurait été inscrite et liquidée. Il en sera de même de celui qui aurait traité avec lui. *Chacun d'eux sera, en outre, passible d'une amende égale au montant des sommes payées ou convenues.* »

Maintenant faites l'application de cette disposition pénale à l'espèce :

M. Petit, pour être receveur des finances à Corbeil, a acheté une démission de charge à la cour des comptes moyennant la constitution d'une rente viagère de 6,000 fr. sur deux têtes.

N'estimez cette rente qu'à 50,000 fr. M. Petit, dans l'intérêt de son honneur, a pu consentir à faire le sacrifice des 50,000 fr. déboursés par lui ; mais croit-on que si la publication de son mémoire avait dû avoir pour effet de lui imposer, sous forme d'amende, le sacrifice d'une somme égale, d'une seconde somme de 50,000 fr., il n'eût pas reculé devant une publication qui eût achevé de le ruiner ?

Cela est incontestable, cela est évident.

Il ne faut pas s'abuser : le projet de loi qui ménage les entremetteurs et les courtiers n'a pas pour objet de réprimer les abus ; il n'a pour objet que de réprimer les indiscrétions, que de les rendre impossibles.

## II.

22 janvier 1848.

L'ordre du jour motivé, présenté par M. de Peyramont et adopté par la majorité ministérielle, après le départ de l'opposition et sans que le nombre des votants ait pu être constaté, ne se borne pas à laisser peser sur tous les cabinets qui ont précédé le cabinet du 29 octobre une solidarité fâcheuse : il donne lieu aux réflexions les plus graves sur le trafic qui, si l'on en croit M. de Peyramont, aurait fait entrer à la cour des comptes, à toutes les époques, moyennant argent, un grand nombre de créatures ministérielles.

De deux choses l'une :

Ou l'abus est *ancien*,

Ou il ne l'est pas.

Si l'abus n'est pas *ancien*, l'ordre du jour motivé présenté par M. de Peyramont est faux et injurieux, et la cour des comptes doit s'en indigner comme d'une flétrissure imméritée que lui a injustement imprimée la Chambre des députés. La cour des comptes doit énergiquement protester. Elle le doit à la sincérité de son institution, elle le doit à la dignité de ses membres !

Si l'abus est *ancien*, l'ordre du jour motivé, appuyé par le cabinet, est la condamnation publique de la cour des comptes ; il prouve que c'est une institution viciée qui ne présente plus aux contribuables de suffisantes garanties.

Dans l'un comme dans l'autre cas, justement ou injustement, c'est une magistrature flétrie par un magistrat ! flétrie par une majorité ! flétrie par une Chambre à l'instigation d'un cabinet !

Et ce cabinet ose se dire conservateur !

Il ose même se dire conservateur exclusif, car il n'admet pas qu'en cas de dissidence avec lui on garde le nom de conservateur, qu'il prétend seul avoir le droit de porter.

Il le porte dignement, en effet !

*Conservateur !....* Un cabinet qui tolère que sa majorité détruise ainsi moralement une grande et salutaire institution ; qui non-seulement la tolère, mais encore l'y exhorte !

*Conservateur !...* Un cabinet qui n'a pas eu le courage de faire une question d'existence du vote de ce honteux ordre du jour motivé qu'il devait faire rejeter à tout prix !

*Conservateur !...* Un cabinet qui, dans sa déroute, a la lâcheté, pour se sauver plus sûrement, de trahir quatre-vingts magistrats qu'il avait le devoir de défendre ; d'abandonner tout : — hommes et choses, de laisser à l'ennemi son drapeau !

Il est de ces lâchetés dont on ne se relève jamais, de si haut qu'on tombe.

Pour l'honneur du cabinet du 29 octobre 1840, il eût mieux valu cent fois que l'ordre du jour motivé présenté par M. Lherbette ou par M. Darblay passât, car si l'un de ces deux ordres du jour renversait le ministère, du moins épargnait-il la cour des comptes et ne la détruisait-il pas dans l'opinion du pays.

Après un tel ordre du jour ainsi motivé, quelle confiance pourra encore inspirer un contrôle exercé par des contrôleurs frappés de suspicion, contrôleurs qui contrôlent tous les comptables du royaume !

## III.

23 janvier 1848.

Il nous revient que nos réflexions sur la portée de l'ordre du jour présenté par M. de Peyramont ont vivement et justement ému les honorables susceptibilités d'un grand nombre de membres de la cour des comptes. Il suffit, en effet, de rapprocher les trois ordres du jour proposés pour s'assurer que, sur les trois, un seul atteignait gravement la cour

des comptes dans la considération de ses membres, dans l'autorité de leur contrôle ; — c'est celui que le ministère a appuyé, c'est celui auquel M. de Peyramont a attaché son nom.

Voici les trois rédactions mises en regard, afin qu'on puisse bien les comparer :

I.

RÉDACTION DE M. LHERBETTE : La Chambre, sans approuver les explications données par M. le président du conseil, et en réservant les droits qui résultent de la responsabilité ministérielle, passe à l'ordre du jour.

II.

RÉDACTION DE M. DARBLAY : La Chambre, affligée et mécontente, clôt le débat sur l'incident, et passe à l'ordre du jour.

III

RÉDACTION DE M. DE PEYRAMONT : La Chambre, se confiant dans la volonté exprimée par le gouvernement et dans l'efficacité des mesures qui doivent prévenir le retour d'un ANCIEN et REGRETTABLE *abus*, passe à l'ordre du jour. »

Que la rédaction de M. Darblay, ou même celle de M. Lherbette fût adoptée, la cour des comptes était épargnée, le ministère seul était frappé; par la rédaction de M. de Peyramont, au contraire, c'est le cabinet, c'est le coupable qui a été épargné ; c'est la cour des comptes, c'est l'innocent qui a été frappé !

Et que faut-il penser d'un ministère qui, ne reculant devant aucun moyen de justification, accréditait, avant le vote, dans les couloirs de la Chambre des députés, le bruit que le plus grand nombre des membres de la cour des comptes n'avaient dû leur admission qu'à des transactions, dépouillant les contribuables de leurs garanties, et aboutissant à rendre illusoire un contrôle nécessaire.

Il n'est pas inutile de rappeler ici quelle est l'importance des attributions de la cour des comptes :

« La cour juge les comptes des recettes et dépenses pu-
» bliques, qui lui sont présentés chaque année par les rece-
» veurs généraux des finances, les payeurs du Trésor pu-

» blic, les receveurs de l'enregistrement, du timbre et des
» domaines, les receveurs des douanes et sels, les receveurs
» des contributions indirectes, les directeurs comptables
» des postes, les directeurs des monnaies, le caissier du
» Trésor public et l'agent responsable des virements de
» comptes.

» Elle juge aussi les comptes annuels des trésoriers des
» colonies, de l'agent comptable du service des colonies, de
» l'agent comptable des recettes et dépenses des chancel-
» leries consulaires, du trésorier général des Invalides de
» la marine, de l'agent comptable des traites de la marine,
» des économes des colléges royaux, des commissaires des
» poudres et salpêtres, du directeur des transferts des
» rentes inscrites aux grands-livres de la dette publique,
» du directeur du grand-livre et de celui des pensions,
» pour les augmentations ou atténuations survenues cha-
» que année dans la masse de la dette inscrite, de l'ordre
» de la Légion d'honneur, de la caisse d'amortissement et
» de celle des dépôts et consignations, des Monts-de-Piété,
» des communes, hospices et établissements de bienfai-
» sance ayant le revenu déterminé par les lois et régle-
» ments.

» Elle statue en outre sur les pourvois qui lui sont pré-
» sentés contre les réglements prononcés par les conseils
» de préfecture des comptes annuels des receveurs des
» communes, hospices et établissements de bienfaisance,
» dont le revenu ne s'élève pas au-delà de la somme de
» 30,000 fr. fixée par les lois et réglements.

» Elle statue sur les demandes formées par les compta-
» bles en radiation, réduction ou translation d'hypothèques.

» Elle prononce, contre les comptables en retard de pré-
» senter leurs comptes, les amendes et peines fixées par
» les lois et réglements.

» Conformément à la loi du 27 juin 1819 et à l'ordonnance
» du 9 juillet 1826, *la cour constate chaque année, par une*
» *déclaration générale, le résultat de la comparaison qu'elle*
» *établit entre les comptes publiés par les ministres pour*

» l'année précédente et les arrêts rendus sur les comptes » individuels des comptables, tant sous le rapport de l'exac- » titude des résultats que sous celui de la légalité des re- » cettes et dépenses publiques. Cette déclaration est portée » à la connaissance des Chambres.

» Enfin, aux termes de l'article 22 de la loi du 16 septem- » bre 1807, *les vues de réforme et d'amélioration puisées* » *par la cour dans l'examen, sur pièces justificatives, des* » *recettes et des dépenses publiques de chaque année, font* » *l'objet d'un rapport au roi.*

» Ce rapport, délibéré et arrêté par les trois chambres, » est remis au roi par le premier président.

» L'art. 15 de la loi du 21 avril 1832 porte ce qui suit : « Le rapport dressé chaque année par la cour des comptes, » en vertu de l'art. 22 de la loi du 16 septembre 1807, sera » imprimé et distribué aux Chambres. »

» Tous les trois mois, l'état de situation des travaux de la » cour est adressé par le premier président au garde-des- » sceaux, pour être porté à la connaissance du roi.

» *La cour prend rang immédiatement après la cour de* » *cassation, et jouit des mêmes prérogatives.*

» Pour ses travaux ordinaires, la cour est divisée en trois » chambres.

» Les ministres et les comptables peuvent se pourvoir » devant le conseil d'État, dans le délai de trois mois, con- » tre les arrêts de la cour, pour violation des formes ou de » la loi.

» Les pourvois des ministres doivent avoir été préalable- » ment autorisés par le roi.

» En cas de cassation d'un arrêt, l'affaire est renvoyée » devant l'une des chambres qui n'en a pas connu. »

C'est à une cour qui prend rang immédiatement après la cour de cassation et jouit des mêmes prérogatives, c'est à une si haute cour qu'un procureur général près d'une cour royale du royaume n'a pas craint de porter une si grave atteinte !

**Et le ministère ne l'a pas empêché !**

## 1848.

# L'ABUS ET LA FIN DES DISCOURS

23 janvier 1848.

L'abus des discours marque la fin prochaine, très prochaine des discours. On peut dire avec plus de vérité des discours ce qu'on a dit des rois : Ils s'en vont ! Oui, les discours s'en vont. M. Guizot les a frappés mortellement au cœur : ce sont des idoles auxquelles on ne croit plus ! Comment y croire, quand on voit à quel point le talent de parole le plus éminent, incontestablement, est insuffisant à suppléer le bon sens, la justesse des idées, la fermeté de caractère, la sincérité des convictions, l'entente des affaires. Nul, de notre temps, n'a élevé plus haut que M. Guizot l'éloquence de la tribune ; nul ne l'aura fait tomber plus bas. Il a détruit la foi qu'on se plaisait à mettre en elle. Assez de temps et trop de temps a été perdu en tournois oratoires ; ce ne sont plus des discours qu'il faut, ce sont des actes que le pays demande, que demande elle-même la Chambre des députés.

Voyez avec quelle attention profonde, avec quelle faveur marquée ont été écoutés M. Darblay, qui n'a prononcé que peu de paroles, il est vrai, vigoureusement accentuées, et M. Desmousseaux de Givré, qui, bien qu'il ait occupé longtemps la tribune, a été mieux écouté encore à la fin de son discours qu'au commencement ! C'est que leurs discours étaient des actes !

Certes, M. Darblay n'est pas un orateur, n'en a pas la

prétention ; mais les termes simples et vivement sentis dans lesquels il est venu annoncer à la tribune qu'il se séparait du cabinet, qu'il voterait contre le projet d'adresse, ont impressionné la Chambre, l'ont émue plus que nous ne saurions le décrire.

Pendant que parlait ce conservateur non suspect, ce conservateur qui a laissé déjà loin derrière lui l'âge des entraînements, ce conservateur désintéressé qui n'a rien à demander au pouvoir que le bien du pays, nous regardions M. Guizot, assis sur son banc, l'air abattu, et nous nous disions : A quoi donc sert la magnificence des mots quand elle ne cache pas mieux l'indigence des idées ; à quoi sert l'éloquence sans convictions ? Mieux valent des convictions sans éloquence.

Ce que MM. Dufaure et Passy avaient fait deux ans avant nous, MM. Darblay et Desmousseaux de Givré l'ont fait aujourd'hui, un an après nous. Ils sont entrés résolûment dans l'opposition conservatrice, ou plutôt ils sont sortis des rangs de la majorité ministérielle, emportant avec eux le drapeau du véritable parti conservateur.

C'est ce qu'a parfaitement expliqué, avec autant de raison que d'esprit, de modération que de fermeté, M. Desmousseaux de Givré, dans son discours, auquel le succès aurait donné l'importance d'un événement, s'il ne l'avait méritée par lui-même, par l'étendue de ses aperçus et par la sagesse de ses avertissements.

---

Il y a longtemps qu'on a dit de M. Guizot :

« Il maxime ses pratiques, mais il ne pratique pas ses » maximes. »

M. Guizot a des maximes pour toutes les circonstances, comme les empiriques ont des baumes pour toutes les douleurs.

Écoutez M. Guizot, sous le coup de sept démentis bien comptés qui lui ont été donnés dans les deux Chambres :

Démenti de M. le comte Molé ;

Démenti de M. Hippolyte Passy ;
Démenti de M. Pelet (de la Lozère) ;
Démenti de M. le comte d'Argout ;
Démenti de M. Dufaure :
Démenti de M. Lacave-Laplagne ;
Démenti réitéré de M. Thiers ;
Ecoutez M. Guizot disant hypocritement :

« Rien ne me fera sortir, quant aux noms, quant aux dates, quant aux faits spéciaux, de la réserve que je me suis imposée, parce que je la regarde comme mon *devoir*. »

Le devoir de M. Guizot lui permettait donc d'exhumer, le 17 juin 1847, d'une correspondance toute confidentielle, une lettre entièrement privée, vieille de neuf ans, datée du 25 juillet 1838, de l'acheter à un tiers ou de la lui dérober, et de venir la lire à la tribune !

La voix qui l'a interrompu en lui jetant ces mots implacables : « *Vous n'avez pas toujours été si scrupuleux !* » n'était qu'un écho de la conscience publique. Aussi M. Lherbette a-t-il pu, sans être rappelé à l'ordre, prononcer ces paroles que nous reproduisons d'après le *Moniteur :*

« M. LHERBETTE : J'ai vu le Tartufe de religion sur un autre théâtre avant de voir sur le théâtre politique le Tartufe de probité. (Réclamation au centre. — Approbation à gauche.)

» QUELQUES VOIX AU CENTRE : A l'ordre !

» M. LE PRÉSIDENT : C'est une maxime générale qui ne s'applique à personne ; autrement, je rappellerais l'orateur à l'ordre.

» M. LHERBETTE : Elle s'applique à qui peut en provoquer l'application par les gestes que je signale. Pourquoi donc ce qu'il a pu dire, M. le ministre ne pouvait-il l'écrire ? C'est qu'il ne voulait pas laisser traces de cet acte, c'est qu'il sentait la culpabilité de cet acte (Agitation.) »

Où allons-nous ainsi ?

# 1848.

## LA LOI.

24 janvier 1848.

Il ne devrait pas plus être permis de fabriquer de la fausse légalité que de fabriquer de la fausse monnaie. Telle a toujours été notre opinion, et nous y persistons.

En France, on supporte impatiemment tout ce qui heurte l'égalité, mais on supporte plus que patiemment, presque indifféremment, ce qui viole la légalité, ce qui blesse la liberté.

En Angleterre, c'est le contraire qui a lieu.

La légalité y est scrupuleusement observée; aussi le respect de la loi y est-il unanime et profond. On y a admirablement compris que, pour que le peuple respectât la loi, il fallait que le gouvernement fût le premier à la respecter.

La liberté y est largement comprise et pratiquée; aussi le pouvoir y est-il fort et les institutions n'y sont-elles pas mises en question. Le progrès y est lent, mais il y est assuré.

Quand donc enfin comprendrons-nous qu'à moins de supprimer tribune parlementaire et presse périodique, l'équilibre social exige que le pouvoir pèse autant que la liberté, la liberté autant que le pouvoir? Veut-on que la liberté soit grande et durable? Il faut que le pouvoir soit fort et respecté. Veut-on que le pouvoir soit fort et respecté? Il faut que la liberté soit grande et durable.

Voilà ce que l'opposition et le gouvernement, parmi nous, ne comprennent encore qu'imparfaitement.

L'opposition veut la liberté sans limites et le pouvoir restreint.

Le gouvernement veut le pouvoir sans frein, et la liberté entravée.

Double erreur des deux parts!

Là où le pouvoir est faible et menacé, la liberté ne saurait être large : elle a tout à craindre de ses propres excès. Là où la liberté est sans contrepoids, le pouvoir est sans prestige. Qui pourrait envier un pouvoir avili n'existant que nominalement? Tous, il est vrai, pourraient le prendre sans difficulté, mais nul ne pourrait le garder sans péril.

Nous voulons, nous avons toujours voulu l'égalité de la liberté devant le pouvoir, l'égalité du pouvoir devant la liberté.

Ni arbitraire;

Ni licence.

Le gouvernement est une science; comme toutes les sciences, il est soumis à la loi générale et continue du progrès.

La liberté est un métier : comme tous les métiers, elle est soumise à la loi rude et difficile de l'apprentissage.

Il faut savoir pour gouverner.

Il faut apprendre pour être libre.

Apprendrons-nous? — Cela est douteux, car il nous manque une qualité essentielle pour fonder la liberté, c'est l'art de résister avec fermeté, modération et persévérance.

Dans les pays constitutionnels, la résistance légale est le fil conducteur qui détourne du faîte public la résistance brutale, cette foudre populaire.

La résistance légale est à la résistance brutale ce que les réformes sont aux révolutions.

Lord Chesterfield écrivait à Montesquieu :

« LES FRANÇAIS SAVENT FAIRE DES BARRICADES, MAIS ILS NE SAVENT PAS ÉLEVER DES BARRIÈRES. »

Bien des années se sont écoulées depuis que ces paroles

ont été imprimées! Elles sont demeurées aussi vraies que le jour où elles furent écrites.

Ces paroles expliquent tout ce qui s'est passé en France depuis le jour où Louis XVI, succédant à Louis XV, monta sur le trône; elles expliquent les excès de la Révolution de 1791; les scandales du Directoire; le despotisme de l'Empire; la réaction sous la Restauration; la Révolution de 1830; les abus que nous avons sous les yeux. Aussi bien qu'elles expliquent le passé elles révèlent l'avenir.

Leçon inutile! Vain avertissement!

Par une résistance sans discernement, par un optimisme sans fondement, vous verrez qu'un parti aveugle poussera de nouveau le pays à de nouveaux excès!

Par l'abus que le gouvernement fait de la loi électorale de 1831, vous verrez dans quel autre abus contraire les partis entraîneront l'opinion! Alors on ne réformera plus, on changera; on ne songera pas à édifier, on ne songera qu'à détruire. Ce ne sera pas du progrès qu'on fera, ce sera de la réaction.

Depuis 1830, qu'eût fait un gouvernement sincère, sensé, prévoyant, éclairé, qu'eût-il dû faire? Chaque année il eût dû élargir la voie de la liberté et nous y faire faire à tous un pas en avant. Au lieu de cela, il n'a pas manqué une seule occasion de nous y faire faire un pas en arrière. Les lois du 10 avril 1834 et du 9 septembre 1835, pour ne citer que celles-ci, sont là pour l'attester.

L'association était une liberté précieuse et féconde à laquelle il importait de nous initier, de nous former, de nous accoutumer, afin précisément d'en prévenir un jour l'abus par l'exercice.

Or, qu'a-t-on fait?

On n'a pas trouvé, en 1834, après la Révolution de 1830, que le Code pénal de 1810, que le Code pénal qui datait de l'Empire, fut assez sévère quand il soumettait à l'autorisation préalable du gouvernement toute association de plus de vingt personnes; on l'a aggravé, on a aggravé le Code pénal de 1810 par la loi de 1834.

Aujourd'hui encore, que fait-on ?

On trouve que la loi de 1834 est insuffisante, parce qu'elle a laissé à l'écart les banquets ; alors on évoque un décret des 16-24 août 1790, où se trouvent les dispositions suivantes :

« 1° Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du » passage dans les rues, les places et voies publiques ; ce » qui comprend le nettoiement, l'illumination, etc...

» 2° Le soin de réprimer et punir les délits contre la » tranquillité publique, tels que les rixes et disputes ac- » compagnées d'ameutement dans les rues, le tumulte ex- » cité dans les lieux d'assemblée publique, les bruits et at- » troupements nocturnes qui troublent le repos des ci- » toyens ;

» 3° Le maintien du bon ordre dans les endroits où il se » fait de grands rassemblements d'hommes, tels que les » foires, marchés, réjouissances et cérémonies publiques, » spectacles, jeux, cafés, églises et autres lieux publics. »

De bonne foi, où voit-on qu'un seul mot de ces trois articles puisse légalement s'appliquer à des banquets devant avoir lieu dans un local particulier n'ayant pas le caractère d'édifice public ?

S'il existait le plus léger doute à cet égard, il serait détruit par la loi des 3-14 septembre 1791, qui, après avoir proclamé, dans son article 5, que tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, garantit, dans son titre premier, aux citoyens le droit de s'assembler paisiblement et sans armes, en satisfaisant aux lois de police.

Aucun doute ne peut donc subsister ; il n'en peut exister aucun sur le sens et la portée de la loi du 10 avril 1834. Le sens en a été expliqué et défini par l'auteur du projet, M. Persil, ministre de la justice ; par M. Martin (du Nord), rapporteur du projet à la Chambre des députés ; par M. Dupin, président de la Chambre ; par M. Girod (de l'Ain), rapporteur du projet à la Chambre des pairs.

L'ordre donné par M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, de s'opposer au banquet du 12e arrondissement, est donc

de l'arbitraire pur, de l'oppression, et non de la répression; l'abus de la force, et non l'exercice du droit.

Que fait le gouvernement, qui ne craint pas de recourir à l'abus de la force ? Il en donne l'exemple.

Or, jamais un tel exemple n'est donné sans imprudence et sans danger.

Nous qui n'avions aucune foi dans les réformes électorales, le ministère fera tant qu'il nous les fera souhaiter et appuyer.

Nous qui n'avions aucun goût pour les banquets réformistes, le ministère fera tant qu'il finira par nous y faire assister, non pour y porter un toast, mais pour y porter à l'arbitraire un défi !

---

## 1848.

# LA POLITIQUE DES RÉVOLUTIONS.

2 février 1848.

Le *Journal des Débats* est toujours le même ! C'est l'immuabilité dans la mobilité : c'est l'opiniâtreté dans l'inconséquence. Demandez donc à la girouette de ne pas tourner à tous les vents ! Le *Journal des Débats* devrait ajouter à son titre celui-ci : *Feuille du lendemain.*

Il n'y a pas quinze jours, le 14 janvier 1848, dans un article sur la séance de la Chambre des pairs, le *Journal des Débats* s'exprimait ainsi :

« Il y a en Italie tout un parti dont les idées vont au-delà » des réformes, et qui veut des changements qui ne peu- » vent s'accomplir qu'au prix d'une révolution. *Le gouver-* » *nement français ne peut s'associer à ce parti.* »

Aujourd'hui 2 février 1848, quel langage différent à l'occasion des nouvelles de Palerme, auxquelles le *Journal des Débats* consacre trois colonnes :

« Palerme persiste à demander la Constitution de 1812 » et la convocation immédiate du Parlement. Nous ne sa- » vons pas quelle a pu être la résolution du gouvernement » napolitain ; mais les lettres que nous recevons nous font » craindre que *si l'on ne se hâte pas de donner prompte et* » *entière satisfaction à l'opinion publique*, des événements » graves ne viennent compliquer une situation déjà fort » difficile.

» *Deux mois plus tôt, des mesures semblables auraient*

» *excité l'enthousiasme général ;* après l'insurrection, elles » n'ont provoqué qu'un refus net et ferme qu'on lira plus » loin. Le Parlement convoqué à Palerme, l'ancienne Con- » stitution adaptée au temps actuel, tel est l'*ultimatum* » dont les insurgés ne veulent pas se départir. Ils comptent » probablement sur un soulèvement général en Sicile.

» Tous les hommes éclairés et considérables paraissent » s'être réunis pour demander au roi de faire à son peuple » les CONCESSIONS LES PLUS LARGES. Parmi ceux qui travail- » lent le plus à épargner par ce moyen au pays les hor- » reurs d'une guerre civile, on cite particulièrement le mar- » quis de Pietracatella, président du conseil des ministres, » et le duc de Serra-Capriola, ambassadeur de Naples à » Paris. »

On remarquera que ceux qui sont le plus opposés systématiquement aux réformes opportunes sont toujours ceux qui résistent le moins dignement aux concessions tardives. C'est la toute la politique du *Journal des Débats !* Résister aussi longtemps qu'on peut, ne céder que lorsqu'on ne peut plus résister, telle est sa loi de conduite. Une telle politique n'est pas la politique du progrès, c'est la politique des révolutions.

En face de l'insurrection, que fait le *Journal des Débats ?* Il demande « *que l'on se hâte de donner prompte et entière satisfaction à l'opinion publique.* »

En France, comme il n'y a pas d'insurrection, que fait le *Journal des Débats ?* Il combat tout projet de réforme, toute extension du nombre des électeurs et du nombre des incompatibilités qui serait de nature à donner à l'opinion publique une garantie devenue nécessaire ; mais vienne un soulèvement grave, le *Journal des Débats* serait le premier à réclamer ces réformes, fidèle à ses principes : accorder quand il serait courageux de refuser, refuser quand il serait prudent d'accorder.

Et cependant tel est l'empire de la vérité, que le *Journal des Débats* reconnaît involontairement qu'en fait de réformes, la question du moment l'emporte souvent sur la

question du fond. « *Deux mois plus tôt*, dit-il, *des mesures* » *semblables auraient excité l'enthousiasme général !* »

Précieux aveu ! rapprochement qui parle hautement de lui-même !

*Un an plus tôt* aussi, en mars 1847, si le ministère du 29 octobre 1840 eût pris l'initiative de l'adjonction des capacités et l'extension des incompatibilités dans une juste limite, ces mesures eussent excité l'enthousiasme général, affermi le cabinet, satisfait l'opinion publique, calmé les impatients, divisé les partis, popularisé le pouvoir !

Qui insistait pour que le cabinet se donnât ce mérite ?

La *Presse*.

Qui insistait pour que le cabinet se retranchât dans le dédain de la plus arrogante immobilité ?

Le *Journal des Débats*.

---

# 1848.

## DÉMISSION MOTIVÉE.

### I.

A M. ODILON BARROT.

Mardi matin, 8 février 1848.

Monsieur et honorable collègue,

La minorité, mise hier au pied du mur par M. le ministre de l'intérieur, se laissera-t-elle aplatir (telle chose, tel mot) par *un coup de majorité?*

Ou la majorité, expiant son imprudence, sera-t-elle dissoute par *un coup de minorité?*

Telle est l'alternative.

Il est des circonstances graves où discuter c'est hésiter, où il faut agir et non délibérer, où les soldats n'ont qu'à suivre les chefs.

D'un jour, d'une heure, d'une minute dépend la perte ou le gain d'une bataille.

Toute victoire remportée est due à une faute dont on sait profiter.

Le ministère, en mars 1847, a laissé échapper une admirable occasion de populariser le pouvoir!

L'opposition fera-t-elle la même faute? laissera-t-elle échapper une admirable occasion de se relever d'une longue et triste impuissance?

Il est impossible, si le paragraphe de l'adresse (1) est voté et si vous donnez votre démission (et comment vous abstenir de faire ce qu'a fait M. Berryer en 1844 ?), que l'opposition tout entière n'imite pas votre exemple.

Je n'en excepte ni M. Thiers, ni M. de Rémusat, ni M. Dufaure.

Cet acte de résolution unanime effacerait dans l'opposition toutes les nuances ; il effacerait toutes les contradictions, toutes les inconséquences.

Quelque parti que prenne l'opposition, le mien est arrêté ; immédiatement après le vote du paragraphe, je donnerai ma démission.

Je n'ai ni le désir ni la crainte d'être tout seul.

ÉMILE DE GIRARDIN.

## II.

### A M. LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

14 février 1848.

Entre la majorité intolérante et la minorité inconséquente, il n'y a pas de place pour qui ne comprend pas :

*Le Pouvoir, sans l'initiative et le progrès ;*

*L'Opposition, sans la vigueur et la logique.*

Je donne ma démission.

J'attendrai les élections générales.

ÉMILE DE GIRARDIN.

## III.

### A MM. LES ÉLECTEURS DE BOURGANEUF.

15 février 1848.

Messieurs,

Vous qui sept fois m'avez élu, et que je pourrais appeler mes amis, car les liens qui m'attachaient à vous, qui vous attachaient à moi, n'étaient pas simplement ceux qui exis-

(1) Celui qui qualifie d'*aveugles* et d'*ennemis* les 107 députés qui ont assisté aux banquets réformistes.

tent communément entre le député et ses électeurs, entre le mandataire et ses commettants, nous nous appartenions par la longue réciprocité d'un dévouement éprouvé, ce n'est pas sans surprise et peut-être sans regret que vous apprendrez que j'ai cessé de vous représenter.

Quels sont les motifs qui m'ont dicté cette résolution et qui m'y ont fait persister, malgré les instantes représentations d'un grand nombre de mes collègues? C'est ce que je dois, c'est ce que je viens vous dire.

Il y a quatorze ans, en mai 1834, quand vous m'avez élu pour la première fois, j'avais de grandes illusions.

J'entrevoyais tout ce qu'un gouvernement issu d'une révolution pure de tout excès, tout ce que des ministres à la hauteur de leur tâche pouvaient entreprendre et devaient accomplir de grand, de nouveau et de sensé !

Je croyais que quiconque sentait en soi un peu de force, un peu d'intelligence, et beaucoup de cette ambition qui s'ennoblit par ses œuvres, de cette ambition exempte de toute vanité qu'on devrait appeler le dévouement d'*un à tous*, ne pouvait pas s'enrôler trop jeune au service parlementaire de son pays.

J'imaginais qu'une terre aussi fertile que la terre de France ne devait pas demeurer en jachère ; qu'il fallait se tenir prudemment en garde contre les années mauvaises, en mettant activement les bonnes à profit ; que toute saison devait apporter sa semence et sa récolte ; que pas un seul jour ne devait être négligé ni perdu : que tous les bras, les faibles comme les forts, devaient à l'envi s'exercer au travail ; que si la guerre et la gloire avaient eu leurs prodiges, la paix et l'émulation devaient et pouvaient aussi avoir leurs conquêtes, qui fussent plus utiles sans être moins nobles.

J'étais plein de foi dans l'union légitime du Pouvoir avec la Liberté ; j'étais plein de foi dans la fécondité de cette alliance.

Ce sont ces sentiments qu'exprime la lettre que je vous adressai en mai 1834, et qui me valurent la majorité, presque l'unanimité de vos suffrages.

Mes illusions ont pu s'éteindre, mais mes convictions n'ont pas changé. L'expérience les aurait plutôt fortifiées qu'affaiblies.

Ce que je croyais possible alors, je le crois possible encore.

Pas un seul de mes votes parlementaires, en quatorze ans, n'a donné de démenti à ma foi politique.

En 1834, mon premier discours a été en faveur de l'institution populaire des caisses d'épargne.

En 1835, j'ai voté et j'ai pris part à la discussion contre les lois de septembre.

En 1837, j'ai soutenu de tous mes efforts le ministère de l'amnistie.

En 1838, j'ai mérité l'honneur d'être expulsé de la Chambre par la coalition triomphante, que j'avais combattue avec l'ardeur que je mets au service de toutes les causes dont mes convictions me font embrasser la défense.

En 1842, membre de la minorité de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les ministres d'État, j'ai persisté à repousser du projet ministériel tout ce qui lui donnait un caractère étroit et un esprit exclusif, tout ce qui risquait d'en faire un instrument de cour au lieu d'une institution démocratique.

En 1843, l'aggravation du droit de visite m'a constamment trouvé parmi ses plus opiniâtres adversaires.

En 1844, comme M. de Salvandy, alors ambassadeur, maintenant ministre, j'ai refusé de m'associer à un vote de la majorité qui atteignait et frappait la minorité.

En 1845, convaincu qu'il ne revenait aucune indemnité à l'Anglais Pritchard, convaincu que si la France doit toujours se montrer généreuse, elle ne doit jamais s'exposer à paraître faible, parce que la faiblesse et l'humilité tentent la violence et l'orgueil, j'ai été du nombre des députés qui se sont énergiquement prononcés dans ce sens.

En 1847, membre de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les relais de poste, et rapporteur de la commission chargée de l'examen de la proposition ayant pour objet l'adoption de la taxe des lettres réduite à 20 cen-

times, j'ai soutenu les principes dont l'avenir confirmera la vérité.

C'est en cette même année, le 27 mars 1847, à l'occasion de la discussion sur les propositions de MM. Duvergier de Hauranne et Rémusat, qu'ayant pris au sérieux les assurances ministérielles qui m'avaient été données avant le jour des élections générales, et les paroles solennelles des deux discours de Lisieux, il m'a paru que m'étant porté caution de la sincérité de ces assurances, je ne pouvais plus continuer honorablement de siéger dans les rangs de la majorité, surtout après le congé de M. Guizot, signifié en ces termes : « *Ceux qui trouveront que le gouvernement n'a* » *pas le véritable amour, la véritable intelligence du pro-* » *grès, ceux-là passeront dans les rangs de l'opposition.* »

En 1848, je n'ai pas cru, comme le comte de Salvandy, que je pusse changer du blanc au noir, et approuver, quatre ans plus tard, ce que j'avais improuvé quatre ans auparavant : l'abus de la force numérique, la mise en jugement de la minorité et sa condamnation par la majorité.

L'avenir montrera si j'ai tort ! Serait-il donc vrai qu'en politique, pour être conséquent, on dût être inconséquent, et, pour demeurer fidèle, se montrer versatile ?

Des rangs de la majorité, vous le savez, j'étais donc passé dans ceux de la minorité. Comme la locomotive, qui tantôt précède le convoi et tantôt le suit, après avoir essayé de tirer la majorité, j'ai essayé de la pousser. Effort aussi vain dans un sens que dans l'autre !

Aucune ambition frustrée, — je n'en ai pas de personnelle : le journal que je dirige suffit amplement à mon activité et à ma fortune, et je n'ai qu'un désir, c'est de m'élever à la hauteur de la situation que je lui dois ; — aucune prétention éconduite ne m'avait dicté ma résolution. Les motifs pour lesquels vous avez vu MM. Darblay et Desmousseaux de Givré se séparer cette année de la majorité et du cabinet, ainsi que je l'avais fait l'année précédente, motifs pour lesquels vous verrez, l'an prochain, mon honorable collègue, M. Sallandrouze, et ses amis politiques arriver

forcément par la même pente à la même conclusion, ces motifs, qui, en moins d'un an, ont fait descendre la majorité absolue du chiffre de 113 voix à 33, la majorité relative du chiffre de 66 voix à 17, ces motifs, je le répète et je vous l'affirme, sont les seuls qui m'aient fait entrer dans l'opposition conservatrice.

Mais, je vous le demande, à vous, messieurs, dont je m'honorais de représenter le bon sens, le bon sens, cette grande route de la grande politique : après m'être séparé, non sans combats et sans regrets, de la majorité, pour un dissentiment sur une question de tendance et d'opportunité, pouvais-je ne pas me séparer de l'opposition, après le démenti qu'elle vient de donner à son langage par sa conduite ?

L'opposition prétend, déclare, proclame : « *Que l'adresse,* » *telle qu'elle a été votée, constitue, de la part de la majo-* » *rité, une violation flagrante, audacieuse, des droits de la* » *minorité, et que le ministère, en entraînant son parti dans* » *un acte aussi exorbitant, a tout à la fois méconnu un des* » *principes les plus sacrés de la Constitution, violé, dans la* » *personne de leurs représentants, un des droits les plus es-* » *sentiels des citoyens* » (textuel). Elle déclare, elle proclame qu'elle est victime, et cependant elle continue de siéger sur les mêmes bancs que ses juges! Elle n'en appelle pas de la majorité parlementaire à la majorité électorale! Ne pas en appeler d'un jugement, c'est l'accepter. Ne pas épuiser tous les degrés, c'est trahir sa cause.

« *L'opposition*, dit-elle, *reste pour surveiller et combat-* » *tre incessamment la politique contre-révolutionnaire.* » Fausse allégation qui ne trompera personne; si l'opposition avait été assez forte pour qu'elle pût espérer de combattre utilement, elle eût commencé par le prouver en faisant rayer de l'adresse les mots qui la qualifiaient d'*ennemie* ou d'*aveugle*. Il faut être sincère; je l'ai toujours été, et je dois le dire, messieurs, je n'ai jamais trouvé que vous qui me tinssiez compte de cette qualité plus nuisible qu'un défaut.

Si, entre la majorité et la minorité, entre le parti qui soutient le gouvernement et les partis dont l'agglomération est ce qui forme l'opposition, il y avait eu une situation neutre, je m'y fusse abrité et je n'eusse pas donné ma démission. Mais cette situation n'existant pas, après être sorti de la majorité, qui, selon moi, s'égarait, pour entrer dans l'opposition, qui, évidemment, ne sait pas et ne peut pas savoir jusqu'où elle ira, soit en avant, soit en arrière, dans la voie où elle vient de s'engager, j'eusse à mes yeux manqué de bon sens et de logique, de prudence et de prévoyance, si j'avais accepté, en demeurant dans l'opposition, une solidarité plus grave assurément que celle que j'avais déclinée, il y a un an, lorsque je me suis séparé du ministère.

J'aurais pu, m'a-t-on dit, m'abstenir de paraître à la Chambre, de prendre part à ses délibérations et à ses votes. J'ai répondu : Un député n'est pas nommé pour s'abstenir; au contraire, c'est surtout dans les circonstances graves qu'il doit avoir : d'abord une opinion; puis le courage de cette opinion. Un homme de cœur peut se retirer; il ne fuit point. Il accepte la solidarité qu'il ne décline pas, il décline la solidarité qu'il n'accepte pas.

C'est ce que j'ai fait. A *une forfanterie aboutissant à la confusion*, ou bien à UNE RÉSISTANCE COUVANT UNE RÉVOLUTION, lorsqu'il y avait l'appel parfaitement constitutionnel au pays légal, lorsqu'on pouvait y recourir et qu'on n'y recourait pas, j'ai préféré l'isolement.

J'attendrai les élections générales pour juger, à cette époque, si je dois tenter de nouveau ou bien continuer de m'abstenir d'étendre le cercle de la vie politique dans lequel je viens de me renfermer. S'il me paraît que ces élections doivent être, dans l'avenir, aussi stériles qu'elles l'ont été dans le passé, je continuerai de m'abstenir. Tourner une meule qui ne moud rien est un supplice dont vous ne sauriez vous former une juste idée. Député depuis quatorze ans, j'ai vu s'agiter beaucoup de petites ambitions, je n'en ai pas vu une grande se légitimer; j'ai vu les partis s'atta-

quer sans relâche et sans justice, je les ai vus se coaliser pour détruire, je ne les ai pas vus une seule fois s'unir pour édifier, pour accomplir une grande œuvre, pour faire triompher une grande pensée. Jeté dans leur mêlée par un accident, je n'ai pas tardé à reconnaître que ni la vérité ni l'avenir n'étaient avec eux. Je me suis arrêté, retenu par le poids de la responsabilité morale qui s'attache à un journal dont, à aucun prix, je n'abandonnerai la direction avant les élections générales.

Après ces explications, dans lesquelles j'ai cru nécessaire d'entrer avec vous, messieurs, que la confiance et l'attachement dont vous m'avez donné tant de preuves ne se croient pas engagés, par une sorte de point d'honneur, à me rendre le mandat que j'ai déposé!

S'il m'était rendu, je le déposerais de nouveau.

Je ne voudrais pas qu'on pût dire, ni de vous ni de moi, que j'ai joué une comédie, et que vous vous y êtes complaisamment prêtés; que j'ai abusé d'un dévouement dont j'étais sûr.

Je n'ai assisté à aucun banquet; donc, il n'y a pas dans la phrase de l'adresse un seul mot qui m'atteigne.

Je ne cède à aucune susceptibilité personnelle blessée; je ne cède qu'à l'incompatibilité qui existe entre mon caractère et toute situation que je ne puis ni avouer ni défendre.

Mes sentiments politiques sont aussi peu suspects que mes opinions sont indépendantes.

Hors des rangs de la majorité, je n'en suis pas moins radicalement conservateur dans le sens monarchique et démocratique, se traduisant ainsi : Que la grandeur de la nation soit la gloire de la royauté, que la prospérité du pays soit le bonheur du roi, que l'hérédité du trône désarme la souveraineté du peuple, comme la justice a désarmé la force.

J'aime trop sincèrement la liberté pour ne pas aimer l'ordre, qui en est la garantie.

Partisan décidé de l'initiative la plus énergique dans le

pouvoir, j'aime peu, je l'avoue, l'agitation publique comme moyen de progrès, mais je la crains encore moins. Si elle est factice, elle est sans danger; si elle est réelle, c'est un avertissement qui peut devenir une force pour combattre de dangereuses tendances, vaincre d'aveugles résistances ou réprimer d'opiniâtres abus.

L'unique motif qui m'a fait donner ma démission est celui qui se trouve brièvement exposé dans les six lignes que j'ai adressées au président de la Chambre.

Je n'ai fait ici que le développer avec tout l'abandon de l'intimité.

Quiconque chercherait un autre motif à ma résolution se tromperait.

Cette résolution extrême est l'expression d'une situation grave, qui vous impose une grande réserve dans le choix de mon successeur.

Les candidats ne manqueront pas.

Je n'ai à vous en indiquer aucun; mais, s'il en est un qui se recommande à vous, ou par la fermeté de son caractère, ou par l'éclat de son talent; s'il en est un qui ne doive pas augmenter au sein de la représentation nationale le nombre déjà trop considérable des fonctionnaires publics, celui-là aura ma voix.

A vous, messieurs et amis, toujours mon dévouement.

ÉMILE DE GIRARDIN,

*Membre du conseil général de la Creuse.*

---

Le vrai motif de toute action qui donne lieu à des interprétions diverses est toujours le dernier qu'on trouve et jamais celui qu'on cherche. De toutes les versions par lesquelles on s'ingenie à expliquer en ce moment la démission de M. de Girardin, assez catégoriquement motivée cependant, de toutes ces versions, nous n'en relèverons qu'une seule : — c'est celle qui consiste à accréditer le bruit que M. de Girardin n'a donné sa démission de député que parce qu'il cédait et la direction de la *Presse* et sa part de pro-

priété. On va même jusqu'à nommer le banquier qui l'a achetée 1,500,000 francs pour le compte du parti légitimiste; d'autres disent que c'est au parti conservateur qu'elle a été vendue. La vérité, c'est que M. de Girardin a le choix entre quatre propositions, et qu'un million comptant lui a été offert; mais la vérité aussi, c'est qu'il l'a refusé.

---

[redacted]

# 1848.

## CANDIDAT ET DÉPUTÉ.

« Il n'y a rien de plus déplorable que la conduite des hommes qui arborent un drapeau au moment des élections et en changent le lendemain. Cette conduite décourageante, et qui inspire le mépris, ne sera pas la mienne. »

DAUDÉ, *candidat.*

18 février 1848.

Le *Constitutionnel* s'étonne que M. Daudé, nouveau député de Florac, ait voté, avec le ministère, contre les deux amendements de M. Desmousseaux de Givré et de M. Sallandrouze. C'est le contraire qui nous eût surpris, bien que nous ayons sous les yeux la narration suivante, imprimée le lendemain de l'élection de Florac :

« La ville de Florac vient d'être témoin d'un des plus » beaux triomphes de l'opposition constitutionnelle qu'on » ait eu à signaler depuis longtemps.

» Outre M Daudé, dont l'opposition constante et ferme » est connue de tout le monde, et qui avait eu le courage » d'engager la lutte pendant deux fois contre un candidat » tel que le général Meynadier, trois autres compétiteurs » étaient sur les rangs, tous gens fort honorables, du reste, » et réunissant la confiance d'un nombre considérable d'é- » lecteurs, comme on a pu s'en convaincre par le premier » tour de scrutin...

» Ce triomphe de la moralité contre la corruption a donné

» lieu, comme il arrive toujours, aux démonstrations d'une » joie bruyante mais pure. Chacun se sentait heureux d'a- » voir fait son devoir. « La journée a été bonne, disait-on : » l'arrondissement de Florac a conquis désormais sa place » dans la vie politique. » Les sympathies populaires ne s'a- » dressaient pas moins à M. de Lafare qu'à M. Daudé. La » dignité de caractère et le désintéressement politique, » voilà ce que notre population satisfaite tenait à honorer » en eux. Un arc de triomphe, dont quelques dames avaient » tressé les guirlandes, fut improvisé. M. de Lafare avait » envoyé prendre le plus beau de ses peupliers, et le mai » de rigueur fut hissé comme par enchantement sous les » fenêtres du nouvel élu, qui fut salué par une acclamation » unanime. Les vers suivants, composés pour la circon- » stance, se lisaient en forme de devise sur l'arc de triom- » phe :

LES ÉLECTEURS DE FLORAC

A M. DAUDÉ.

Des mains de l'amitié reçois cette couronne ;
De ta rare constance elle est le digne prix.
Que sont les vains honneurs que la fortune donne,
Près de l'affection de tant de cœurs unis ?
Va, conserve toujours ta noble indépendance ;
Fuis l'indigne contact de l'intrigue et de l'or,
Aux yeux des vrais Français, le plus rare trésor
Est un représentant de l'honneur de la France.

Et puis l'on s'étonne que, sous l'empire de pareils faits passés de l'état d'exception à l'état de règle, les passions révolutionnaires du pays fermentent, l'autorité du gouvernement se discrédite, le prestige de tous les pouvoirs s'affaiblisse ! On juge un système par ceux qui en sont la personnification vivante.

[redacted]

# 1848.

## LES AMIS DU POUVOIR.

19 février 1848.

Autorité et mensonge, prestige et mauvaise foi, sont des choses qui s'excluent. Comment le gouvernement serait-il respecté, quand il ne respecte pas la vérité, quand il s'attire, par des affirmations hasardées, les plus accablants démentis.

Le *National* avait avancé un fait grave : c'est que la garde nationale était soumise à un triage qui en dénaturait l'institution, et avait pour but de créer, sinon absolûment une fausse garde nationale, du moins une garde nationale exceptionnelle, une garde nationale d'élite ; là-dessus, aveu compromettant sous forme de démenti altier, signé *le maréchal-de-camp chef de l'état major*, CARBONNEL.

La lettre de M. Carbonnel est, dans tous les corps-de-garde occupés par la garde nationale, l'objet des plus sévères commentaires. En disant qu'elle y a produit le plus fâcheux effet, nous nous servons des expressions les plus modérées. Il n'y a qu'une voix pour donner raison au *National*, s'exprimant ainsi :

« Il y a deux genres de service pour la garde nationale :
» l'un, c'est le tour de garde régulier, par ordre, à jour fixe ;
» l'autre, c'est la convocation générale en cas d'alerte ou
» de revue : dans le premier cas, le billet désigne l'indi-
» vidu, le jour, le lieu, l'objet du service ; dans le second

» cas, c'est au rappel du tambour que *tous* les gardes na-
» tionaux se réunissent. Dans l'une et l'autre circonstance,
» vous vous adressez réellement à la garde nationale tout
» entière, individuellement, à tour de rôle, ou en la convo-
» quant sans choix de personnes, sans préférence, sans ex-
» clusion. Telles sont les conditions du service régulier;
» c'est ainsi qu'on emploie la vraie garde nationale. Avec
» les procédés avoués par M. Carbonnel, on choisit, on trie,
» on consulte, non pas la loi, mais l'opinion : l'on fausse
» donc l'institution au profit d'une politique.

» C'est là ce qu'on a fait d'autres fois, à ce qu'il semble;
» nous sommes bien aises de l'apprendre officiellement. On
» convoquait donc d'avance de bons amis, de pauvres fonc-
» tionnaires, des hommes dépendants, et on les donnait
» comme un symptôme du dévoûment de la garde civique;
» on faisait croire qu'en effet c'était bien la vraie garde na-
» tionale. C'était la fausse; car on n'enrôlait qu'une obéis-
» sance obligée. C'est encore ce qu'on a voulu faire main-
» tenant : les adjudants-majors se sont présentés pour ob-
» tenir des billets de service *sans date, sans tenir compte*
» *du tour régulier*, des billets *destinés à des hommes de*
» *choix*. Ces billets ont été demandés aux sergents-majors
» *à l'insu des capitaines*, quand on se défiait des capitaines.
» C'était une injure pour ceux-ci; et voilà comment on ac-
» complissait cette préparation, si bien arrangée d'avance,
» exécutée à la sourdine, trahie par quelques hommes in-
» dignés. Voilà comment on respecte l'institution : défiance,
» triage, irrégularité : c'est ainsi que l'état-major prétend
» ne pas fausser la garde nationale! »

Le *National* ne se borne plus à discuter avec M. Carbonnel; il l'écrase sous la publication de la délibération ci-après, et, pour comble de malheur, c'est de la main de M. Alloury, rédacteur du *Journal des Débats*, que M. Carbonnel reçoit le coup qui l'accable!

« Présents, M. Bonamy, capitaine en premier; cinq offi-
» ciers et quatre délégués.

» L'objet de la réunion était une communication relative

» à la conduite tenue par M. Alloury, sergent-major, dans
» la circonstance suivante : M. Alloury, sur l'invitation
» *verbale* de l'adjudant-major du bataillon de composer un
» piquet de douze hommes pour une éventualité, a remis
» *directement* à l'état-major de la 10e légion douze billets
» de garde *sans date*, et portant les noms des douze chas-
» seurs qu'il est convenu avoir *choisis* sur le contrôle de la
» compagnie, sans observer, ainsi que c'était son strict de-
» voir, l'ordre naturel des tours de service, et sans en avoir
» informé le capitaine.

» Cette conduite a paru au conseil de la compagnie de
» nature à mettre en suspicion une partie des chasseurs
» qui la composent, et à compromettre l'harmonie qui doit
» exister entre les citoyens qui concourent, au même titre.
» à un service public si national.

» En conséquence de cette communication, le conseil, en
» l'absence de M. Alloury, qui n'a pas jugé à propos de se
» rendre à la réunion, bien qu'il eût été régulièrement con-
» voqué, ainsi que tous les membres présents, prononce un
» blâme sévère contre son sergent-major, et prie son pré-
» sident de porter officiellement plainte contre M. Alloury
» auprès du chef de la légion, et de donner connaissance à
» toute la compagnie des faits exposés ci-dessus.

» Paris, le 16 février 1848. »

(*Suivent les signatures du capitaine, de cinq officiers et de quatre délégués.*)

Tout semble en vérité se réunir pour faire gagner au *National* la partie qu'il joue et qu'il était si facile de lui faire perdre !

Ceux qui se prétendent et s'intitulent : les *amis du pouvoir*, en auraient conjuré la perte qu'ils ne tiendraient ni une autre conduite ni un autre langage. Si le gouvernement n'est encore qu'ébranlé, s'il n'est pas plus affaibli, ce n'est pas à ses amis qu'il en doit rendre graces, c'est à ses ennemis !

## 1848.

# LA LOGIQUE DE LA RÉACTION.

« C'est mon devoir d'agir ainsi en mon nom et dans l'intérêt du parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir. »
GUIZOT. 12 février 1848.

20 février 1848.

Dès qu'un gouvernement cesse d'être le juge souverain et impartial de tous les partis ; dès qu'il ne les écoute plus tous avec la même intention bienveillante, qu'il recule devant les idées, si hardies qu'elles soient ; dès que le gouvernement enfin n'est plus qu'un parti, ce parti représentât-il la majorité la plus compacte, il ressemble à un avare qui croit qu'il possède sa fortune tandis que c'est sa fortune, au contraire, qui le possède ; il n'en est que l'impuissant esclave.

Un gouvernement de parti, fût-il animé des meilleures intentions, loin d'être maître de sa volonté, est toujours entraîné malgré lui jusqu'aux dernières conséquences du principe en vertu duquel son parti existe.

Il n'est pas dans l'histoire un seul gouvernement de parti qui ne se soit flatté d'être le maître absolu de sa majorité, tout en la suivant fatalement et aveuglément.

L'ancienne monarchie, s'appuyant exclusivement sur la noblesse, a été engloutie par les excès de prétentions contre lesquelles elle a essayé de lutter.

Robespierre aussi se piquait d'être le maître du comité du

salut public, sa majorité à lui. A lire ses discours, on dirait qu'il n'avait qu'une pensée : celle de laver ses mains tachées de sang dans la source pure de la justice et de la considération. Qui pourrait nier que son but caché fût été de se débarrasser de ses amis trop zélés? En vain! Il ne put se soustraire à la loi commune, à la logique de la réaction.

La restauration même s'abusa jusqu'à croire qu'elle échapperait aux exigences de sa majorité, à l'aide de réformes financières et de négociations diplomatiques. Son parti a été plus fort qu'elle, car un parti, quel qu'il soit, est toujours exclusif et négatif. Il ne gouverne pas par l'amour du bien, mais par la haine que lui inspirent ses adversaires.

Un parti n'agit pas, il s'agite!

M. Guizot aussi se flatte d'être le maître de son parti. Erreur! Que M. Guizot jette un coup d'œil rétrospectif sur le chemin qu'il a parcouru depuis un an; il reconnaîtra, mais trop tard, qu'au lieu de conduire, il a été poussé. Il est tête d'un convoi conservateur de 225 wagons, mais la locomotive est derrière le train au lieu d'être devant. Il aura beau vouloir s'arrêter. Vains efforts! Il parcourra forcément la ligne de la réaction jusqu'au bout. Arrivé à la pente, la pesanteur du convoi entraînera la faiblesse du frein!

---

## 1848.

# COMMENT CELA FINIRA-T-IL ?

21 février 1848.

Comment cela finira-t-il ?

C'est la question que tout le monde s'adresse.

Cela ne peut réellement finir que par la retraite des ministres malhabiles qui ont créé la triste situation où le pays est plongé.

Continuer de gouverner par la résistance à tous les vœux de réforme qui se sont produits jusqu'au sein des Chambres est une chose impossible. Il n'y a pas de majorité, si dévouée qu'on la suppose, qui se prête désormais à une pareille épreuve. On a vu avec quelle rapidité les cent voix compactes dont le ministère était si fier ont été entamées par les derniers scrutins.

Céder n'est dangereux que de la part du ministère actuel.

Ce serait chose facile et simple de la part d'hommes nouveaux, offrant des garanties, et constatant par leur avénement même le changement opéré dans les résolutions du pouvoir.

Mais des ministres venant promettre des réformes après les avoir si violemment condamnées, ne pouvant prendre un engagement qui ne fût une scandaleuse palinodie, s'exécutant comme des vaincus au lieu d'agir par une initiative libre et spontanée, des ministres placés dans une telle condition ne feraient que dégrader le pouvoir par les sacrifices

qu'ils subiraient. Toute parole de leur part serait suspecte. Moins leurs antécédents inspireraient de confiance, plus l'opinion se montrerait exigeante, plus on leur demanderait de gages.

Règle générale : voulez-vous dépasser le but en matière de réformes? Faites-les faire par les hommes qu'on sait mal disposés pour elles.

Les princes italiens, lorsqu'ils se sont décidés à changer de système, ont commencé par changer leur cabinet. La vieille politique est tombée avec les hommes en qui elle s'était incarnée. Dans un pays constitutionnel, on serait sans excuse d'agir autrement, car le régime constitutionnel n'a été inventé que pour fournir, par l'élasticité de ses combinaisons, les moyens réguliers de faire face à toutes les éventualités, sans que la dignité du pouvoir en souffrît.

Ainsi, le cabinet du 29 octobre 1840 est désormais impossible comme continuateur du passé, plus impossible encore comme garantie de l'avenir. Sa retraite est la première nécessité de la situation.

## 1848.

# L'EXPIATION.

23 février 1848.

Le 13 mars 1847, il y a un an, nous avertissions en ces termes le cabinet, au moment où il se proposait de donner à M. Martin (du Nord) pour successeur au ministère de la justice M. Hébert :

« *On ne tombe jamais que du côté où l'on penche*, a dit un » jour M. Guizot. Nous n'avons pas oublié ces paroles, dont » on regrettera peut-être trop tard que nous ayons été les » seuls à nous souvenir. Ce n'est pas, suivant nous, de ce » côté que la prudence et la bonne politique conseillaient » au ministère d'aller se recruter. On n'est pas exclusif im- » punément. »

Nous trompions-nous, ne voyions-nous pas juste et de loin ?

Du 13 au 24 mars 1847, nous avons insisté sous toutes les formes et sur tous les tons pour que le ministère ne tînt pas, les 24 et 26 mars 1847, le langage dont l'imprudence ne pourra pas même invoquer pour excuse la fermeté, puisque M. Guizot s'est scandaleusement rétracté, dans la séance du 11 février 1848, en promettant la réforme parlementaire qu'un an auparavant il avait déclarée « *mauvaise, détestable*, » et qu'il avait dit qu'il combattrait toujours.

Avions-nous tort, égarions-nous le gouvernement ?

Le 27 décembre 1847, il y a deux mois, nous adressant à la majorité et au cabinet, nous leur disions :

« Qui, l'un des premiers, a donné l'exemple et le signal » des banquets politiques?

» M. Guizot.

» Qui a provoqué à la tribune, par un imprudent défi, les » manifestations réformistes?

» M. Duchâtel.

» Qui, par une immobilité hautaine, par une insouciance » coupable, prolongée pendant huit années, a isolé le pou- » voir, désaffectionné le pays, et donné aux esprits les plus » patients cette agitation dont on a commencé par se railler » et dont on finit par s'effrayer?

» Le cabinet du 29 octobre.

» De quoi le *Journal des Débats*, ce journal qui a résolu ce » double problème : de régner sans abonnés et de gouver- » ner sans idées, de quoi le *Journal des Débats*, s'étonne-t- » il donc ce matin?

» Il recueille ce qu'il a semé.

» Les majorités trop longtemps satisfaites réveillent en » sursaut les populations mécontentes.

» Les réformes maladroitement ajournées amènent in- » fructueusement les conditions tardives.

» Les résistances outrées aboutissent aux entraînements » funestes.

» Qui a résisté aveuglément cédera tardivement. Le » moyen pour les gouvernements, pour ceux-là surtout sur » lesquels s'exerce la double action de la tribune et de la » presse, le moyen d'échapper à cette extrémité toujours » dangereuse, c'est de la prévenir par la vigilance et l'ini- » tiative, en se tenant soigneusement en garde contre les » illusions de l'optimisme, en n'attendant jamais ce moment » suprême où les vœux légitimes se changent en cris im- » périeux. »

Ces conseils manquaient-ils de sagesse?

Il y a trois jours, nous tracions ces lignes :

« On se tromperait étrangement si l'on croyait que la ques-
» tion du banquet n'est qu'une question à vider, comme ils
» l'entendront, entre le cabinet d'une part, et d'autre part
» les députés désignés dans le dernier paragraphe de l'a-
» dresse : il y a maintenant un tiers au conflit dont il faut
» consulter et ménager les susceptibilités ombrageuses ; ce
» tiers s'appelle : *le Peuple* !

» Nous savons qu'il est des oreilles auxquelles ce nom
» sonne mal.

» Nous savons qu'il est des lecteurs superficiels qui n'ad-
» mettent pas qu'on puisse prononcer et imprimer ces mots :
» *le Peuple !* sans y voir une sorte d'appel plus ou moins in-
» direct fait aux mauvaises passions de la multitude.

» Mais nous n'écrivons pas pour ceux qui se défient de
» nous, nous écrivons pour ceux qui croient fermement, avec
» nous, que s'il est dangereux de flatter le peuple, il n'est
» pas moins dangerenx de le dédaigner. » M. Guizot l'a dit et oublié : « Tous les gouvernements, en France, se sont
» perdus par l'*oubli du peuple.* »

Ne jugions-nous pas bien les hommes, les choses, les événements ?

La vérité de ces dernières paroles empruntées à M. Guizot, M. Guizot lui-même vient d'en faire la cruelle expérience. Ce sera son expiation.

Elles viennent de se vérifier pour un cabinet ; ce qu'il importe maintenant, c'est qu'elles ne se vérifient pas pour un gouvernement.

Le moyen de l'empêcher, c'est que le gouvernement se hâte de sortir du cercle périlleux de toute coterie exclusive.

Toutes nos prévisions jusqu'à ce jour se sont vérifiées. toutes nos prédictions se sont accomplies.

L'heure, pour elles, a plutôt avancé que retardé.

Le passé est donc pour l'avenir une garantie que nous pouvons hautement invoquer.

Eh bien ! nous l'invoquons sans misérable orgueil et avec la seule satisfaction d'un devoir important que nous remplissons ; nous disons :

C'en est fait du gouvernement établi en 1830, s'il ne sait s'élever à la hauteur de sa tâche !

Ce n'est pas en reniant son origine qu'on se grandit, c'est en l'ennoblissant.

Le nouveau cabinet ne s'abuserait pas moins gravement s'il pensait que la chute de M. Guizot est un fait qui suffira pour donner satisfaction à toutes les exigences légitimes apaiser toutes les passions surexcitées, et dispenser les nouveaux ministres d'avoir des idées.

M. Guizot s'est perdu par l'excès de son optimisme ; mais, avant de tomber, combien de fois n'avait-il pas échappé à l'imminence du péril par l'éclat de sa parole !

C'est ce qu'il ne faut pas oublier, afin de racheter amplement l'inégalité du talent par l'initiative d'une activité féconde sachant allier la vigueur à la prudence, deux qualités qui ne s'excluent qu'aux yeux de ceux qui n'ont ni prudence ni vigueur.

Quelle que soit la combinaison ministérielle qui se forme, nous nous hâtons de le dire, ce ne sera qu'à ces conditions fidèlement observées qu'elle aura notre concours.

Nous ne nous serons pas séparés du cabinet déchu pour appuyer un cabinet qui accepterait une grave responsabilité sans en avoir mesuré toute l'étendue, sans s'être rendu bien compte de toutes les difficultés de la situation, de tous les droits que le Passé a légués à l'Avenir.

Le rôle du *Journal des Débats* n'a rien qui nous tente, et ce n'est pas nous qui l'en dépouillerons jamais. Il n'est peut-être pas inutile qu'on le sache, afin que, dès le premier moment, toutes les illusions se dissipent, toutes les positions se dessinent.

---

# 1848.

## PRÉFACE INÉDITE D'UNE RÉVOLUTION [1].

23 février 1848.

Nous l'avons dit; nous le répétons : après le rejet de l'amendement si modéré et si sensé de l'honorable M. Desmousseaux de Givré, qui proposait de retrancher purement et simplement de l'adresse quatre mots violents, imprudents, provocateurs, quatre germes dont la fécondité n'apparaîtra qu'alors qu'il sera *trop tard* pour les étouffer, tous les députés, sans distinction de couleur et de nuances d'opposition, qui venaient de voter en faveur de cet amendement, n'avaient qu'une chose à faire, une seule ! Ils n'avaient qu'à déposer tous, individuellement, leurs démissions. Il ne fallait pas délibérer, il suffisait que M. Odilon Barrot donnât l'exemple. M. Thiers l'eût suivi; cinquante démissions en eussent décidé cinquante autres; cent en eussent entraîné cinquante de plus; cent cinquante en eussent entraîné encore trente au moins; total, cent quatre-vingts.

(1) Nous publions sous ce titre un article qui devait paraître le matin du 24 février 1848. La ligne ponctuée où cet article s'interrompt marque le moment où M. Sallandrouze, député de la Creuse, accourt, le 23 février, vers quatre heures du soir, chez l'auteur, M. de Girardin, pour le prévenir que M. Guizot vient d'annoncer à la tribune de la Chambre des députés la retraite et le changement du ministère.

M. de Girardin, qui avait donné sa démission de député dès le 14 février 1848, interrompt son article et se rend en toute hâte aux bureaux de la *Presse*. Le soir de ce jour, l'illumination des rues éclairait des barricades. La révolution était faite. Le lendemain, 24 février, la République était proclamée.

C'était tout ce que redoutait le cabinet, ou, pour parler plus exactement, c'était ce qu'il eût redouté, s'il n'avait su parfaitement à quoi s'en tenir sur le peu de consistance de ses adversaires. Il n'y a pas une seule réunion de membres de l'opposition, quelle qu'elle soit, au sein de laquelle le ministère ne compte un ami mystérieux, dévoué et assidu, ayant pour mission de le tenir au courant de tous les discours qui s'y contredisent, de toutes les irrésolutions qui s'y trahissent, de toutes les peurs qui s'y révèlent par les détours mêmes qu'elles prennent pour ne pas se laisser apercevoir. De cette façon le courage est facile, car le ministère ne s'avance qu'à coup sûr ; il ne s'avance qu'alors qu'il sait parfaitement que déjà l'opposition recule. Ce sont des victoires sans bataille et des retraites sans combat. C'est ce qui est arrivé dans la séance du lundi 21 février 1848, où M. Duchâtel a pu se faire, à la tribune, à si bon compte, une position de héros de l'ordre public. L'opposition a beau crier qu'elle a été trahie ! ce cri ne la justifie point. Elle n'eût pas été trahie, si elle eût été ferme. Non seulement elle n'eût pas été trahie, mais au contraire elle eût été servie par ceux-là même qui avaient pour mission de l'épier, car s'ils fussent revenus dire à M. Duchâtel : « L'opposition tient bon, elle est unanime et résolue, » le cabinet n'eût pas tardé à cesser d'être résolu et unanime. C'en était fait du cabinet, nous ne disons pas *si tous les membres*, nous disons seulement *si tous les chefs* de l'opposition eussent déployé le même esprit de décision que M. de Lamartine. Dans quel temps vivons-nous donc que ce temps où le courage, qui devrait attirer à vous, au contraire vous isole ; où la seule voix qui soit écoutée est celle de la pusillanimité téméraire ? Ne criez pas à la trahison ! vous n'en avez pas le droit. L'indécision se trahit, on ne la trahit pas.

Cent quatre-vingts démissions déposées, samedi 19 février ou lundi 21 février ; cent cinquante seulement, et le ministère, déjà si fortement ébranlé, se retirait. Il ne pouvait rester ! Mais admettez qu'il restât ; admettez tout ; admettez même qu'il ne prononçât pas la dissolution de la Chambre

des députés, et qu'il se bornât à convoquer les cent cinquante ou les cent quatre-vingts colléges vacants, une immense popularité, — la popularité des 221 en 1830, — entourait de son auréole tous les députés démissionnaires. En eux se réfugiaient toutes les espérances du pays ! Partout ils eussent été portés en triomphe ! Tous eussent été réélus avec enthousiasme ! Ceux-là qui, dans leurs colléges, n'avaient été nommés que difficilement et à une majorité imperceptible, n'auraient même plus rencontré de résistance sérieuse. Ils y eussent gagné de pousser de plus profondes racines.

Le verre qui grossit les objets est une invention dont la Peur a dû donner la première idée. La peur exagère tout ; la peur de certains députés de n'être pas réélus a grossi à leurs yeux l'*abus des influences*. Dans les temps de marasme et d'indifférence, où chacun ne songe qu'à soi, où l'individu croit que la société tout entière a été créée pour lui, oui, l'abus des influences est redoutable et décisif ; mais, dès que l'horizon se couvre et que les circonstances s'aggravent, l'individu n'est plus qu'un point imperceptible dans l'espace, la société reprend sa place et remonte à son rang ; alors l'abus des influences voit son empire lui échapper. L'abus des influences n'est puissant que par l'indifférence de l'opinion publique : dès qu'elle sort de sa léthargie, il disparaît comme le malfaiteur nocturne aussitôt que vient le jour.

Paraître douter de la bonté et du succès de sa cause, c'est presque la trahir ! L'opposition, il faut le lui dire, s'est conduite en cette circonstance comme si elle se fût défiée de la réalité de ses griefs, comme si elle n'eût pas été sûre que le pays fût de son avis ! C'est une immense faute, peut-être même une irréparable faute.

Nous savons qu'aussitôt après le rejet, qui n'est pas douteux, de la proposition de mise en accusation des ministres, plusieurs députés ont résolu de donner leur démission : cet acte isolé ne servirait qu'à montrer que l'opposition est divisée, et que les hommes les plus énergiques et

les plus consciencieux s'en séparent. Cet acte n'aurait pas d'autre portée et d'autre signification ; il ne ferait qu'accroître encore le discrédit de l'opposition.

Nous ne comprendrions pas plus intelligiblement la démission des onze députés de Paris qui appartiennent à l'opposition.

*Pourquoi ?*

*Parce que*, dit-on, l'interdiction dont le banquet du 12e arrondissement vient d'être l'objet est une injure faite à la population de Paris.

Toute raison qui n'est pas sincère est mauvaise ; or, cette raison est mauvaise, parce qu'elle n'est pas sincère. Ce n'est pas le banquet du 12e arrondissement qui est en cause, ou, s'il est en cause, il n'y est que secondairement. Ce qui est en cause réellement, ce sont tous les députés qui, ayant ramassé le défi que le ministre leur avait jeté à la tribune, y ont répondu en semant partout l'agitation réformiste, en multipliant les banquets et les harangues ; ce sont tous les députés que le discours du trône et les deux adresses des deux Chambres législatives ont traité d'*ennemis* ou d'*aveugles*.

Les 107 députés ayant assisté à des banquets, les 107 députés *flétris* par les termes de l'adresse, avaient quatre motifs pour donner leurs démissions : — Premièrement, ils se conformaient à un précédent consacré ; deuxièmement, ils prévenaient ainsi tout rapprochement défavorable entre leur conduite et celle tenue par les députés de la droite en 1844 ; troisièmement, ils faisaient acte de susceptibilité sincère et légitime ; quatrièmement, ils faisaient casser, par la majorité électorale, l'arrêt arbitrairement rendu par la majorité ministérielle.

Les autres députés n'ayant assisté à aucun banquet, en faisant cortége à leurs collègues, en donnant en même temps qu'eux leurs démissions, faisaient un acte politique d'autant plus imposant et plus significatif, qu'il était dégagé de l'alliage de toute considération personnelle. D'abord, c'était un acte de protestation contre un excès de pouvoir du minis-

tère, converti en vote de la majorité ; ensuite, c'était un appel au pays qui rendait inévitable, sinon la dissolution de la Chambre, au moins la retraite du cabinet.

Imaginez donc un ministère, assis sur ses bancs, dans une Chambre composée de 459 membres, dont 150 ou 180. . . .

. . . . . .

(*Interrompu par une révolution.*)

# 1848.

## LA REVOLUTION ACCOMPLIE.

24 février 1848.

A huit heures du matin, MM. Thiers, Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne et de Rémusat étaient aux Tuileries. Ils y dictaient la proclamation suivante :

« Citoyens de Paris,

» L'ordre est donné de suspendre le feu. Nous venons d'être chargés par le roi de composer un ministère. La Chambre va être dissoute. Un appel est fait au pays. Le général de Lamoricière est nommé commandant en chef de la garde nationale de Paris. MM. Odilon Barrot, Thiers, de Lamoricière, Duvergier de Hauranne, sont ministres.

» *Signé* : ODILON BARROT, THIERS. »

Cette proclamation, imprimée en toute hâte aux imprimeries de la *Presse* et du *Constitutionnel*, était déjà tardive.

A peine affichée, elle était déchirée.

M. Émile de Girardin retourne en toute hâte aux Tuileries avec une autre proclamation ainsi conçue :

« Abdication du roi.

» Régence de Mme la duchesse d'Orléans.

» Dissolution de la Chambre.

» Amnistie générale. »

MM. Thiers et de Rémusat étaient présents.

Sur la déclaration de M. Émile de Girardin qu'il n'y a pas une minute à perdre, que toute minute perdue aggrave le danger, et sur les instances de M. le duc de Montpensier, la proclamation préparée est immédiatement acceptée par le roi.

Il était encore trop tard!

C'est en vain que M. de Girardin, porteur de l'abdication, court en toute hâte au devant de la population armée qui s'avance sur les Tuileries. Il lui est impossible de faire cesser le feu opiniâtre engagé des deux parts entre le poste du Château-d'Eau et les hommes armés qui occupent la cour du Palais-Royal. C'est là qu'est légèrement blessé M. le général de Lamoricière, à qui il est également impossible de se faire entendre.

Une heure après, toute la famille royale avait quitté le palais des Tuileries.

Mme la duchesse d'Orléans, accompagnée du comte de Paris et du duc de Chartres, du duc de Nemours et du duc de Montpensier, se rend à la Chambre des députés.

Courage inutile!

Le palais de la Chambre des députés avait été envahi. Mme la duchesse d'Orléans n'a plus qu'à se retirer et qu'à s'éloigner. Heureusement, une petite voiture se trouve dans la cour du président de la Chambre des députés. C'est dans cette voiture que Mme la duchesse d'Orléans part avec M. le comte de Paris, mais séparée de son second fils le duc de Chartres.

Un gouvernement provisoire est improvisé.

Voici sa proclamation :

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

« Citoyens,

» Un gouvernement provisoire vient d'être installé ; il est composé, de par la volonté du peuple, des citoyens :

» FR. ARAGO,
» LOUIS BLANC,
» MARIE,
» LAMARTINE,
» FLOCON,
» LEDRU-ROLLIN,
» RECURT,
» MARRAST,
» ALBERT, ouvrier mécanicien.

» Pour veiller à l'exécution des mesures qui seront prises par ce gouvernement, la volonté du peuple a aussi choisi, pour *délégués* au département de la police, les citoyens Caussidière et Sobrier.

» La même volonté souveraine du peuple a désigné le citoyen Etienne Arago à la direction générale des postes.

» Comme première exécution des ordres donnés par le gouvernement provisoire, il est ordonné à tous les boulangers et fournisseurs de vivres de tenir leurs magasins ouverts à tous ceux qui en auraient besoin.

» Il est expressément recommandé au peuple de ne point quitter ses armes, ses positions, ni son attitude révolutionnaire. Il a été trop souvent trompé par la trahison; il importe de ne plus laisser de possibilité à d'aussi terribles et d'aussi criminels attentats.

» Pour satisfaire au vœu général du peuple souverain, le gouvernement provisoire a décidé et effectué, avec l'aide de la garde nationale, la mise en liberté de tous nos frères détenus politiques; mais, en même temps, il a conservé dans les prisons, toujours avec l'assistance on ne peut plus honorable de la garde nationale, les détenus constitués en prison pour crimes ou délits contre les personnes ou les propriétés.

» Les familles des citoyens morts ou blessés pour la défense des droits du peuple souverain sont invités à faire parvenir, aussitôt que possible, aux délégués au département de la police, les noms des victimes de leur dévouement à la chose publique, afin qu'il soit pourvu aux besoins les plus pressants.

» Fait à Paris, en l'hôtel de la Préfecture de police, le 24 février 1848.

*» Les délégués au département de la police,*

» CAUSSIDIÈRE, SOBRIER. »

Nous ferons remarquer que le Gouvernement provisoire proclamé à l'Hôtel-de-Ville n'est pas le même que celui qui été proclamé à la Chambre des députés.

Mais qu'importent et les hommes et la forme du gouvernement! Le meilleur gouvernement sera celui qui rétablira le plus tôt l'ordre public, tout en donnant satisfaction à toutes les justes exigences du peuple, qui a droit de réclamer, nous le reconnaissons, des garanties durables.

M. Guizot avait dit en d'autres temps :

« Tout *pour* le peuple, SINON tout *par* lui. »

M. Guizot expie cruellement aujourd'hui l'oubli de ses propres paroles!

S'il ne les eût pas méconnues, l'alliance du pouvoir et de la liberté, en France, étaient à jamais indissolubles. Une

nouvelle ère glorieuse et pacifique s'ouvrait pour tous les peuples.

Le Gouvernement provisoire a accepté ou s'est donné une grande et difficile tâche : celle de sauver la liberté des excès de l'anarchie et la paix des dangers d'une guerre qui menacerait l'indépendance nationale !

Puisse-t-il être à la hauteur de sa mission !

FIN DU VOLUME.

# TABLE DES MATIÈRES.


| | | Pages. |
|---|---|---|
| 1840. | Attentats | 3 |
| 1843. | L'Opposition systématique | 14 |
| 1844. | L'Algérie | 40 |
| 1845. | Les Conservateurs | 81 |
| 1846. | Robert Peel | 92 |
| — | M. Thiers et la Réforme postale | 110 |
| — | L'Esprit de fiscalité | 111 |
| — | Changer les choses sans changer les hommes | 115 |
| — | Ce qu'on appelle les principes | 125 |
| — | Le Progrès | 135 |
| 1847. | Les Harangues annuelles | 178 |
| — | La Nomination de M. Hébert | 181 |
| — | Rien, rien, rien | 188 |
| — | La Révolution prévue | 196 |
| — | L'Ambition de M. Émile de Girardin | 226 |
| — | Le Parti conservateur et le Parti faiseur | 234 |
| — | Les Optimistes : ce qu'ils disent | 244 |
| — | Les Conservateurs : ce qu'ils pensent | 254 |
| — | Le Commencement et la Fin de la session | 264 |
| — | Le Ministère ne saurait subsister | 272 |
| — | Les Hommes | 279 |
| — | Les Choses | 288 |
| — | Les Idées | 297 |
| — | Les Événements | 314 |
| — | Les Anniversaires politiques | 324 |
| — | Pas de Concessions : des Convictions | 326 |
| — | Le Droit divin | 330 |
| — | M. Guizot et M. Duchâtel | 350 |
| — | Les Banquets réformistes | 354 |
| — | L'Optimisme et le Communisme | 415 |
| — | L'Élection de Dieppe | 417 |
| — | L'Élection du deuxième arrondissement de Paris | 421 |

Pages.

— Le Danger des temporisations ..... 430
— L'Opposition conservatrice ..... 431
— Optimisme : Opposition ..... 447
— Le dernier Jour de l'an 1847 ..... 449
1848. Abd-el-Kader ..... 450
— Pourquoi voter ce qu'on blâme ? ..... 475
— La Modération ..... 480
— Les Réformes promises ..... 482
— Les Affaires mal faites ..... 485
— La Proposition de M. Dupin ..... 489
— Diversion funeste ..... 493
— Le Vote du 21 janvier 1848 ..... 502
— L'Abus et la fin des discours ..... 512
— La Loi ..... 515
— La Politique des révolutions ..... 520
— Démission motivée ..... 523
— Candidat et Député ..... 533
— Les Amis du Pouvoir ..... 535
— La Logique de la réaction ..... 538
— Comment cela finira-t-il ? ..... 540
— L'Expiation ..... 542
— La Préface d'une révolution ..... 546
— La Révolution accomplie ..... 551

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

3 2044 011 836 251

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

WIDENER
SEP 10 1992
BOOK DUE

CANCELLED
SEP 1 1992

WIDENER
SEP 10 1994
BOOK DUE

FEB 21 1994